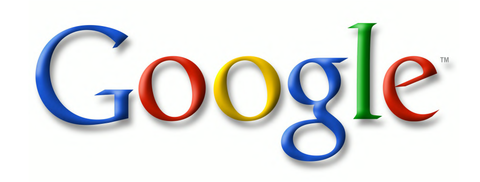
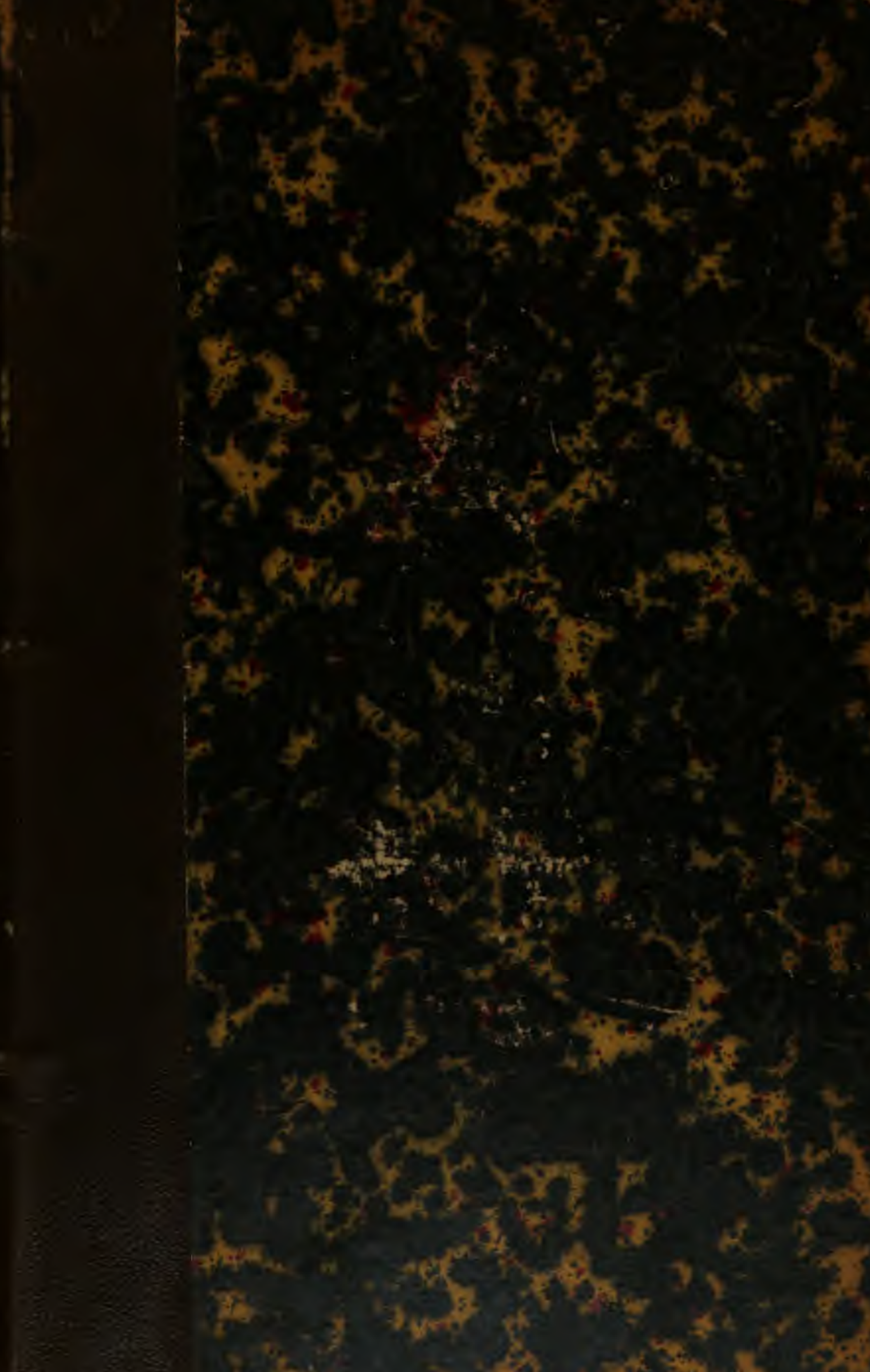
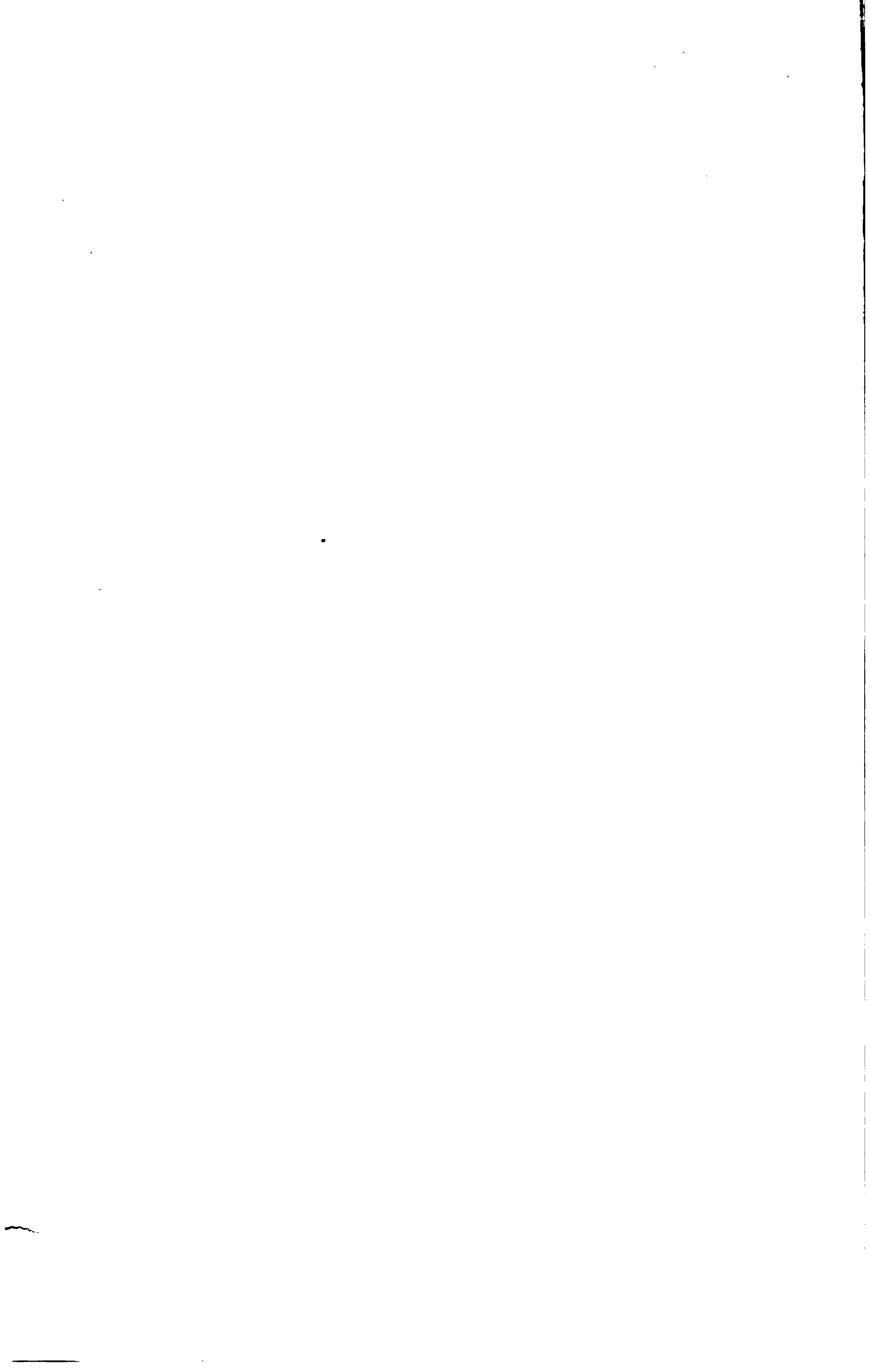





6265.47
SIGILL : COLL : HARVARD : CANTAB : NOV : ANGL : 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE
BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
NATHANIEL I. BOWDITCH,
OF BOSTON,
(Class of 1822,)
31 May, 1890.





RELIQUES

SCIENTIFIQUES

II

VERSAILLES
CERF ET FILS, IMPRIMEURS
59, RUE DUPLESSIS, 59

ARSÈNE DARMESTETER

RELIQUES SCIENTIFIQUES

RECUEILLIES PAR SON FRÈRE

TOME SECOND



PARIS

LIBRAIRIE LÉOPOLD CERF

13, RUE DE MÉDICIS, 13

1890

III

ÉTUDES FRANÇAISES

PREMIÈRE PARTIE

LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE DU LANGAGE

I

LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES

DU MOYEN AGE[1]

Messieurs,

En montant dans cette chaire où m'appellent la bienveillance des membres de cette Faculté et celle du ministre, au choix duquel ils m'ont désigné, je sens de quelles difficultés est entourée la tâche dont ils me chargent et combien votre indulgence m'est nécessaire pour m'aider à soutenir le poids de l'enseignement nouveau qui m'est aujourd'hui confié.

Je dis « enseignement nouveau » ; j'ai tort, car les études qu'il représente, si elles n'ont pas encore fait l'objet d'un enseignement indépendant, sont loin d'être nouvelles dans la Faculté des Lettres de Paris. Ai-je besoin de rappeler ces noms illustres d'érudits et de littérateurs qui ont fait retentir la Sorbonne, dans la première moitié de ce siècle, de leurs savantes et éloquentes leçons sur les origines de la littérature du moyen âge? C'est ici que Fauriel exposait l'histoire des lettres provençales et faisait revivre, devant un auditoire étonné, cette civilisation si brillante et jusqu'à nos jours oubliée que chantaient les troubadours. C'est ici que M. Villemain, vers 1827, retraçait l'histoire de la littérature des peuples de race latine dans des leçons qui devaient devenir un de ses premiers titres de gloire. Maintenant encore, ces études ne sont-elles pas entre les mains de maîtres éloquents, qui attirent autour de leur chaire des rangs pressés d'auditeurs, dont naguère j'écoutais la parole avec intérêt et fruit, et qui aujourd'hui

[1] Conférence d'ouverture du cours de langue et littérature françaises du moyen âge, à la Faculté des Lettres de Paris.

m'invitent à venir, non loin d'eux, en reprendre et en continuer la tradition.

Je vous demande la permission d'exposer aujourd'hui l'ensemble des questions que cet enseignement embrasse ; comme l'indique le titre de ce cours, il comprend deux parties, consacrées l'une à la langue, l'autre à la littérature du moyen âge. Parlons d'abord de la langue.

I

Du jour où la découverte du sanscrit donna naissance à la grammaire comparée des langues indo-européennes, une notion nouvelle fit son entrée dans le cercle des idées humaines : la notion de la vie du langage. On reconnut que toute langue parlée est un organisme qui vit sur les lèvres et dans la pensée des hommes, et qu'à ce titre elle est soumise à la condition essentielle d'existence des êtres organisés : le changement. Παντα ῥέει, le mot du philosophe ancien est aussi vrai des formes de la parole humaine que des autres phénomènes naturels.

Les langues se transforment graduellement dans le temps et l'espace, et bientôt deviennent autres que ce qu'elles étaient d'abord. C'est ce fait qu'on exprime vulgairement en disant qu'elles donnent naissance à des langues nouvelles.

C'est ainsi que le grec ancien s'est transformé dans le grec moderne, que le celtique a abouti à l'armoricain et au gallois sur les côtes d'Angleterre et de France, à l'irlandais et à l'écossais dans le bassin de la mer d'Irlande. C'est ainsi que la langue germanique primitive a donné ici le gothique, là le haut allemand avec la variété de ses dialectes, plus au nord le bas allemand, le groupe des idiomes scandinaves. C'est ainsi enfin, pour en venir aux idiomes néo-latins, que le latin populaire est devenu sur le territoire de l'antique Belgia la langue d'oil, et plus tard, par la langue d'oil, le français moderne, comme sur d'autres territoires il est devenu le provençal, l'italien, l'espagnol, le portugais, le ladin, le roumain.

Comparez la langue de Plaute à celle de Molière : qui dirait que c'est une même langue à divers degrés de son existence ? Elles sont séparées par un abime, et pourtant les changements qui les séparent, si considérables qu'ils soient, on peut les suivre de siècle en siècle. Ils sont réguliers, et, à ce titre, ils tombent sous la prise de la science, qui peut en retracer l'histoire.

Mais cette histoire est si complexe, elle embrasse tant de faits d'ordres si divers, qu'on est obligé d'en diviser l'étude : nous n'avons qu'à suivre les divisions naturelles des langues.

Toute langue, en effet, offre quatre parties : la prononciation, les formes grammaticales, les constructions syntactiques et le vocabulaire. Examinons rapidement chacun de ces éléments dans l'histoire du français.

La prononciation d'une langue n'est jamais fixée. Pour peu que nous y prêtions attention, nous voyons le français changer sur nos lèvres. De nos jours, les dernières diphthongues ont disparu, et ce que les grammairiens désignent de ce nom, les groupes *ia*, *ie*, *io*, *ieu*, *ui*, etc., ne représentent plus que des groupes de consonnes et de voyelles. L'*l* mouillée s'est éteinte dans le langage de Paris et du Nord ; la prononciation commune a également substitué, dès le premier quart de ce siècle, le son *oua* au son *oué* dans le groupe que nous écrivons *oi*. A la fin du siècle dernier, il existait des voyelles nasales qu'aucune description des grammairiens ne nous permet de nous représenter clairement, mais qui étaient autres que celles que nous possédons actuellement. Remontons plus haut, pas bien haut encore, dans le passé, et les différences s'accentueront. Reportons-nous au grand siècle, ou plutôt supposons un contemporain de Racine revenant de nos jours écouter *Iphigénie* sur la première de nos scènes. Ces consonnes sonores aujourd'hui éteintes, ces *e* muets à peine prononcés, ces syllabes transformées, frapperaient si singulièrement ses oreilles, qu'il songerait moins à pleurer « Iphigénie en Aulide immolée », qu'à s'indigner de la barbarie de notre prononciation contemporaine.

Remontons-nous jusqu'au XVIe siècle ? Faites revivre Ronsard parmi nous. Supposez-le conversant avec Sainte-Beuve et ses admirateurs contemporains. Arrivera-t-il à se faire comprendre d'eux ? Vraiment, je n'ose le croire ; il se trouvera au milieu d'étrangers, et se dira :

Barbarus hic ego sum, quia non intelligor ulli.

Que sera-ce si nous remontons à la langue du moyen âge ? Ici la prononciation sera si différente de la nôtre qu'on devra y reconnaître une autre langue, langue originale en effet, dont le système de sons sans doute est mobile, puisque plus l'on remonte aux origines, plus il se rapproche du système latin ; plus l'on descend vers les temps modernes, plus il se rapproche de notre prononciation actuelle ; mais qui, en même temps, est assez caractéristique pour donner à la langue une physionomie propre. Vers le IXe et le Xe siècles, le français possédait des sons dont on ne retrouve plus aujourd'hui les équivalents que dans les langues slaves.

L'étude des changements de prononciation a reçu le nom de *phonétique* ou *phonologie*, c'est-à-dire science des sons ; science qui paraît aride et sèche, et qui pourtant captive tellement l'esprit que bien des philologues, au lieu de poursuivre toutes les étapes de la science d'une

langue, en sont restés à cette première station et ont renoncé à aller plus loin. C'est qu'à l'attrait de la nouveauté cette science joint le charme d'une méthode rigoureuse. Elle procède, comme la chimie, par analyses inflexibles, car elle porte sur des faits qu'on a pu jadis considérer comme arbitraires, alors que la science du langage n'était pas encore fondée, mais qui se présentent avec tant d'exactitude et de précision qu'on peut maintenant en formuler les lois. En effet, quand un changement se produit dans la prononciation, il affecte, non tel ou tel mot isolé, mais tous ceux qui offrent un caractère identique.

Il y a donc lieu d'étudier les lois qui ont régi la transformation des sons du latin populaire dans les sons du vieux français et du français moderne. Il y a lieu d'en poursuivre l'histoire de siècle en siècle, et de parcourir tous les anneaux de la chaîne qui rattache notre langue moderne à celle qui fut portée sur notre sol, il y a dix-neuf siècles, par les légionnaires de César.

Avec les formes grammaticales l'étude change d'objet et d'intérêt. Les formes grammaticales sont l'élément constitutif des langues ; elles en sont comme la charpente intérieure et le squelette. Les sons peuvent changer sans que la langue soit atteinte dans son essence ; les formes grammaticales ne le peuvent. Les relations avec les peuples voisins, des circonstances historiques apportent parfois des sons nouveaux, des mots étrangers, mais presque jamais des formes grammaticales nouvelles. L'anglais a reçu du français des sons qui lui étaient inconnus et des mots en quantité presque infinie : l'invasion du français a été impuissante à donner à sa conjugaison un temps de plus ; et l'anglais, en dépit de cette forte empreinte romane, est resté une langue germanique. Le slave a été incapable de modifier dans son essence le roumain, parce que la grammaire de cette langue est demeurée latine. L'arabe a envahi le persan et le turc, au point de noyer leur vocabulaire iranien ou tartare dans des flots de termes sémitiques et ces langues ont continué jusqu'à nos jours d'être iranienne et tartare, parce que leur grammaire n'a pas été atteinte.

Il en est autrement du vieux français comparé au français moderne. Sans aucune action extérieure, par la seule force d'un développement purement organique, les formes grammaticales du vieux français ont disparu en partie pour faire place à des formes nouvelles ; la grammaire de la langue moderne n'est plus celle de l'ancienne langue : voilà pourquoi on peut les considérer comme deux langues différentes.

Les formes grammaticales du vieux français sont naturellement intermédiaires entre les formes latines et les nôtres, et elles nous montrent par quelles transitions insensibles la déclinaison et la conju-

gaison latines sont devenues la déclinaison et la conjugaison du français moderne.

Dans l'étude de la conjugaison, nous aurons à constater un système original, d'une savante et ingénieuse complexité, qui est comme une image, mais une image méthodiquement transformée, de la conjugaison latine. Ce système a été peu à peu, sous l'action de l'analogie, réduit et simplifié ; il est encore intéressant d'en retrouver les derniers vestiges dans celui de notre conjugaison moderne.

Pour la déclinaison, vous savez, messieurs, que la vieille langue possédait un système assez compliqué dont les principes étaient donnés par la langue mère, mais qui a été développé avec originalité par nos aïeux du XIIe et du XIIIe siècles. Il n'est personne d'entre vous qui n'ait entendu parler de cette fameuse règle de l'*s* dont la découverte par Raynouard fut la première conquête de la grammaire comparée des langues romanes ; elle ne présente cependant qu'un côté de cette question fort étendue.

L'étude de la déclinaison et de la conjugaison nous fait assister à la formation même de la langue dans ce qu'elle a de plus intime et de plus essentiel. Elle intéresse le lettré et le savant, à qui elle dévoile la constitution de notre idiome ; elle intéresse également le philosophe, qui peut y saisir sur le fait l'action des deux grandes séries de lois auxquelles sont soumises les langues : les lois physiologiques de la phonétique et les lois psychologiques de l'analogie.

Si les langues traduisent la pensée humaine, elles n'existent qu'à l'aide des organes de la voix. Expression plus ou moins parfaite de l'esprit, elles en subissent l'empreinte et se modèlent sur la manière qui lui est propre de concevoir les choses. Les formes grammaticales sont comme des moules que la pensée crée elle-même en même temps qu'elle y vient prendre corps. D'un autre côté, les sons se trouvent déterminés par les conditions physiologiques des organes, qui peuvent en modifier les caractères et les transformer plus ou moins complètement. Mais il arrive parfois qu'il y a conflit entre les deux séries d'actions et que telle forme grammaticale est soustraite à l'action phonétique sous l'influence d'actions analogiques plus fortes. La déclinaison et la conjugaison du vieux français nous montrent plus d'une fois de pareils conflits, et il est curieux de voir en quel sens l'instinct de la nation a décidé de la victoire.

Éclaircissons ces faits par quelque exemple. Vous savez, messieurs, que le *futur* français est formé de la combinaison de l'infinitif avec le verbe *avoir*, *habeo*. *Aimerai* est le latin *amare-habeo*, *amarábeo*. Dans cette composition l'accent porte sur l'*a* de *ábeo : amarábeo*. Or, c'est une loi de la phonétique française que la voyelle qui précède la voyelle accentuée se change en *e* si c'est un *a*, disparaisse si c'est une autre

voyelle. Voilà pourquoi *pergaminum* devient *parchemin*, *amarábeo* devient *aimerai*, tandis que *verecúndia* devient *ver-gogne*, *radicina* devient *ra-cine*, *consobrínum* devient *cou-sin*, *matutinum* devient *matin*, comme aussi *deberábeo* devient *devrai*, *audirábeo* devient *odrai* et plus tard *orrai*.

Si l'*e* long de l'infinitif *ère* tombe régulièrement au futur : — *devrai* et non *deverai* ; *verrai*, à l'origine *vedrai* et non *vederai* ; *tiendrai*, à l'origine *tenrai* et non *tenerai*, — d'où vient que *finir* fait *finirai*, et que tous les verbes réguliers en *ire*, contrairement aux lois générales de la phonétique, conservent cet *i* ?

C'est qu'ici les lois de la phonétique sont contrariées par des lois d'analogie. Les verbes réguliers qui se conjuguent comme *finir*, appartiennent à une classe de verbes dits *inchoatifs*, dans lesquels certains temps et certaines personnes se sont allongés de la terminaison *isco*, *iscere*. *Finio* a fait place à *finisco*, *je finis* ; *finientem* à *finiscentem*, *finissant*. Grâce à cette addition, l'*i* du latin *finire*, *finisco*, paraît à *toutes* les personnes de *tous* les temps. Or on ne pouvait, sous peine de rompre l'harmonie de la conjugaison, soumettre le futur aux lois de la phonétique et dire : *finrai*, *findrai*. Ici l'analogie a été plus forte. C'est ainsi que l'histoire de la langue nous montre comment des conjugaisons données comme types de régularité sont irrégulières au premier chef, et comment des formes si simples et si transparentes cachent derrière elles un conflit de lois diverses et contradictoires.

Aux formes grammaticales se rattache la théorie de la formation des mots. Cette étude a pour objet les procédés de dérivation et de composition que la langue met en œuvre pour enrichir son vocabulaire. C'est dans cette étude qu'on voit nettement les forces créatrices de la langue ; c'est là qu'on se rend compte des ressources dont elle dispose pour exprimer les idées nouvelles, les faits nouveaux qui constituent l'histoire intellectuelle de la nation. Les économistes enseignent que ce n'est pas l'abondance du numéraire qui fait la richesse d'un pays, mais l'abondance des ressources qui procurent ce numéraire ; il en est de même pour les langues : ce ne sont point les mots, ce sont les procédés de formation des mots qui sont la vraie richesse d'un idiome. On aura donc à se demander quels sont les procédés dont s'est servi le français pour former son lexique ; quelle en est l'origine, le cercle d'action, la force relative ; quelle est l'étendue des ressources dont il dispose, et si dans le cours des temps il les a augmentées ou amoindries.

Nous passons à l'étude de la syntaxe historique, c'est-à-dire à

l'étude des variations subies par la langue dans sa syntaxe. Là, nous assistons aux procédés divers auxquels a recours l'esprit pour combiner ses pensées. Les mêmes pensées ne se présentent pas en tout temps sous la même forme à l'esprit des hommes. Les aspects sous lesquels sont vus les objets et les rapports qui les relient varient de siècle en siècle : de là les variations de la syntaxe. La syntaxe historique nous montre le développement de la pensée humaine réfléchie dans la langue.

Pour ce qui regarde le français, l'histoire des constructions nous fait voir la langue se désorganisant lentement sous l'influence de l'esprit d'analyse qui transforme peu à peu ses vieilles constructions synthétiques, héritage du latin. Elle nous montre comment un idiome synthétique, porté chez un peuple à l'esprit fin et délié, se décompose graduellement pour parvenir à l'état analytique où nous le voyons aujourd'hui.

Cette étude de l'ancienne syntaxe nous fera pénétrer plus profondément dans l'intelligence de la langue actuelle Nombre de constructions usuelles, que l'habitude nous a rendues familières, mais obscures pour qui y réfléchit, ne s'éclairent qu'à la lumière de l'histoire. Telle forme de phrase a disparu de l'usage général pour ne se conserver que dans quelques cas tout à fait spéciaux. *Qui pis est, qui mieux est, qui plus est,* sont les uniques débris de la construction générale qui employait absolument le relatif *qui* au sens de *ce qui* (*quod*). La vieille construction de Malherbe et de Corneille : *pour grands que soient les rois,* n'a survécu que dans *pour peu que*. L'expression *se nourrir de pain, de viande* nous reporte aux premiers temps de la langue, alors qu'on disait, non pas *manger du pain*, *de la viande*, mais *manger pain*, *viande*. La vieille langue a dit jusqu'au XVI[e] siècle : *je le vous dis*, *tu le nous dis*. *il le nous dit ;* à partir du XVI[e], elle intervertit l'ordre des pronoms et commence à dire : *je vous le dis*, *tu nous le dis*, *il nous le dit ;* mais l'ancienne construction se maintient, on ne sait pourquoi, dans *il le lui dit* (au lieu de *il lui le dit*). Ainsi vivent égarées dans la langue actuelle maintes expressions qui nous semblent toutes naturelles et qui appartiennent à des formations d'âges antérieurs. C'est ainsi que dans les couches diverses dont la superposition constitue le sol de notre globe, telle strate inférieure vient percer les couches supérieures et affleurer à la surface.

Dans cette revue, nous avons laissé de côté le vocabulaire. Les mots considérés, non plus dans leurs formes, mais dans leurs significations, ont aussi leur histoire. Il n'est pas un fait nouveau, une idée nouvelle chez un peuple qui ne laisse sa trace dans son idiome ; c'est le retentissement de l'histoire dans la langue. Interrogeons le français

à ce point de vue, et nous retrouverons dans les mots l'histoire de la pensée française. Ouvrez ce dictionnaire, où les termes se suivent et se pressent, entassés péle-méle dans le chaos de l'ordre alphabétique. Derrière les pensées que ces mots expriment à l'heure présente se cache toute une série de pensées aujourd'hui éteintes et qui ont fait la vie de ces mots dans les âges antérieurs. Faites passer sur tous ces mots le souffle de la science historique, et soudain toutes ces pages s'illumineront d'une lumière nouvelle; derrière ces mots revivra tout le passé de la langue, tout le passé d'un peuple, d'une civilisation.

Le vocabulaire ne se renouvelle pas toujours par la création de mots nouveaux. La langue se contente souvent de détourner un terme de son emploi propre et de lui faire exprimer d'autres idées. Ce procédé d'adaptation d'un mot à une idée nouvelle n'offre-t-il pas lui-même un sujet d'étude? Quelles sont les causes qui agissent sur les mots d'une langue pour en modifier la signification? Comment tels vocables, transformés depuis les origines par les altérations phonétiques, restent-ils immobiles quant à leur valeur, alors que d'autres voient l'idée qu'ils représentent s'étendre ou se rétrécir, se déformer, et se prêtent à l'expression de nouveaux concepts? Cette étude des déviations de sens ne fournira-t-elle pas à la psychologie de précieuses indications sur les procédés que l'esprit humain met en œuvre pour exprimer, pour concevoir même ses idées? Nulle part elle ne pourra mieux en étudier l'activité journalière, le développement inconscient que dans le vocabulaire d'une langue, puisqu'une langue à un moment donné représente l'état des pensées d'une nation et dans son développement historique l'histoire intellectuelle de cette nation. Nulle part elle ne trouvera plus de documents et de plus instructifs pour résoudre le problème capital de l'association des idées.

Ces recherches dès à présent peuvent être entreprises sur le français. Du moins, l'étude de notre langue serait incomplète si on ne les abordait point.

Nous venons d'esquisser, messieurs, le tableau des études générales dont le vieux français peut être l'objet; mais nous n'avons parlé jusqu'ici que du français proprement dit, du dialecte de l'Ile-de-France, celui qui est devenu la langue commune de notre pays. Mais des recherches du même genre peuvent être poursuivies sur les autres dialectes de la langue d'oil, le normand, le picard, le bourguignon, le lorrain, etc. Car vous n'ignorez pas que le latin populaire, au nord de la Loire, n'a pas produit une langue uniforme, mais, se diversifiant suivant les régions, a donné naissance à des idiomes qui vécurent indépendants les uns à côté des autres et qui eurent leur floraison lit-

téraire, jusqu'au jour où le dialecte de l'Ile-de-France, plus favorisé, les écrasa de sa supériorité et les réduisit à l'humble état de patois.

Quels sont les rapports qui unissent ces dialectes entre eux et avec le français proprement dit? Quelles sont les différences qui les caractérisent?

On voit quel vaste champ l'étude de notre vieille langue offre à la science. Nous n'avons pas la prétention de le parcourir dans toute son étendue, et nous nous estimerons heureux d'en ébaucher quelque faible partie dans les leçons que nous consacrerons plus tard à l'histoire de la langue, soit que ces leçons portent sur des points déterminés, sur des chapitres spéciaux de cette ample histoire, soit qu'elles aient pour objet l'explication de textes choisis.

Arrivé à ce point, messieurs, nous n'avons exposé qu'une partie de notre tâche. La langue n'est qu'un instrument donné à l'homme pour exprimer sa pensée. Cet instrument, comment les hommes du moyen âge l'ont-ils manié? Quelles œuvres littéraires nous ont-ils laissées? Un champ nouveau, plus vaste encore, s'ouvre devant nous : l'histoire de notre vieille littérature.

II

Lorsqu'on pénètre pour la première fois dans l'étude de notre littérature du moyen âge, on ne peut s'empêcher d'éprouver je ne sais quel sentiment de surprise. Là, tout est fait pour étonner et dérouter : le fond comme la forme, les idées comme le style. Il faut oublier le monde classique où nous vivons, où nous sentons, où nous pensons, et prendre l'âme d'un monde nouveau, d'une civilisation nouvelle. D'un autre côté, les quatre siècles qui embrassent la vie littéraire du moyen âge ont été d'une fécondité inouïe. Les œuvres s'accumulent, de tout genre et de tout ordre, et à l'étrangeté de la forme, qui surprend l'esprit, s'ajoute l'immensité de la matière, qui l'effraye.

Cependant, quand on s'est un peu familiarisé avec ces œuvres et que de haut on en a pu voir l'ensemble, le chaos apparent fait place à l'ordre, et l'on aperçoit les grandes lignes. Les œuvres laissées par le moyen âge peuvent se classer dans six groupes : poésie épique, poésie dramatique et poésie lyrique ; fables, contes et fabliaux ; poésie morale et didactique ; œuvres en prose.

Parlons d'abord de la littérature épique, de cette vaste floraison qui, sortie du fond même du sol français, va pendant plusieurs siècles couvrir la France de ses chants héroïques et, quand notre sol épuisé se refuse à la nourrir, transplantée sur des terres étrangères, va

porter par toute l'Europe chrétienne, jusqu'à nos jours, la gloire de nos héros légendaires et du nom français.

Dans ces siècles de barbarie qui voient finir la race mérovingienne et naître la race carolingienne, où l'histoire ne nous offre qu'un chaos fastidieux et sanglant, au fond du peuple circule obscurément une sève puissante de poésie qui bientôt portera des fruits magnifiques. Dans chaque région, dans chaque province, dans chaque ville, le peuple chante quelque héros local qui s'est illustré dans des combats contre les barbares et s'est fait quelque renom d'héroïsme ou de sainteté. Ainsi se forment des centres de légendes poétiques. Mais bientôt, transportées de province à province par les trouvères ambulants, ces chansons primitives, ces *cantilènes* se fondent et se combinent, et, les plus importantes absorbant les plus faibles, les chansons de geste viennent au jour. Parmi ces chansons de geste, il se produit encore une sorte de concurrence vitale : quelques-unes, saisies par une attraction d'un nouveau genre, viennent graviter autour d'une chanson centrale. Ainsi se constituent des groupes de poèmes autour d'un nom unique qui fait disparaître, en les absorbant, les anciens héros.

La *geste* une fois constituée, les trouvères viennent y ajouter à l'infini leurs inventions personnelles Le peuple ne connaissait qu'un grand exploit d'un héros célèbre ; ils lui raconteront d'autres exploits antérieurs ou postérieurs, sa jeunesse, ses *enfances*, sa mort, l'histoire de son père, de ses aïeux, de ses parents. Ainsi du VIIIe au XIVe siècle, naît, grandit et se développe une vaste littérature épique dont les productions viennent se grouper dans trois cycles, célébrant l'un la gloire du grand empereur carolingien, de Charlemagne *à la barbe florie;* l'autre, les révoltes des vassaux et l'indépendance féodale; le dernier, les luttes du Midi contre les Sarrazins. Ce sont les trois cycles du Roy, de Doon de Mayence et de Guillaume d'Orange. Quelle activité ininterrompue suppose chez nos trouvères ce travail de huit siècles ! Chez le peuple, quelle passion pour ces grands récits héroïques! On sent vivre dans ces œuvres l'âme de la France guerrière, féodale et chrétienne.

Arrive le XVe siècle. Les poèmes de chevalerie sont mis en prose et deviennent des romans d'aventure. En France, ce genre littéraire s'épuise; ces romans chevaleresques, de plus en plus délaissés par les hautes classes, puis par la bourgeoisie, relégués dans les campagnes, s'en vont misérablement aboutir à la Bibliothèque bleue. Mais, tandis qu'ils dépérissent et disparaissent sur leur terre nationale, transportés sur le sol étranger, ils y reprennent une vie nouvelle et fournissent jusqu'à nos jours une ample carrière. En France même, ils ne meurent pas sans héritiers. Le roman de chevalerie qui dérive du poème

épique, est le père du roman moderne. Quand même la preuve historique ferait défaut, le nom serait là pour nous l'apprendre, puisque le mot *roman*, qui à l'origine a signifié « récit historique en français », n'est arrivé que par l'intermédiaire des romans de chevalerie à sa signification actuelle de récit d'imagination.

A côté des trois grands cycles qui constituent la littérature épique proprement dite, s'en placent d'autres de caractères différents Les plus importants sont le *cycle breton* et le *cycle de l'antiquité*.

Les légendes bretonnes, c'est-à-dire les vieilles légendes celtiques conservées en Bretagne, pénétrèrent au XIIe siècle dans le courant de la littérature française, grâce à des textes latins et des versions en prose. Elles furent mises en vers par des poètes de talent, dont un fut un écrivain de premier ordre, Chrestien de Troyes. Sous cette forme nouvelle, elles reprirent une vie nouvelle. Du coin de l'Armorique et de l'Angleterre, où elles sommeillaient, ces vieilles traditions, ces histoires merveilleuses de fées, d'enchanteurs, de héros mythiques, s'éveillèrent au souffle de notre poésie et, portées sur ses ailes d'or, allèrent enchanter des oreilles qu'elles n'avaient jamais bercées.

Mais sous la plume de nos écrivains cette littérature se transforme. Faite pour être lue et non plus, comme les chansons de geste, pour être chantée, s'adressant aux grands seigneurs et aux nobles dames, cette poésie héroïque, religieuse, mystique même à ses origines, devint une poésie de cour, élégante et raffinée. Il ne faut pas lui demander les rudes tableaux de l'épopée féodale. Elle ignore ces âpres et farouches guerriers qui ne connaissent d'autres amours que celle de leurs épées, chastes et pures héroïnes fidèles jusqu'à la mort. Elle se complait aux amours raffinées, lascives, criminelles, où le vice se couvre d'un vernis de galanterie qui semble l'excuser, bien plus, le faire aimer.

Le donne, i cavalier, l'arme, gli amori,
Le cortesie, l'audaci imprese io canto.

Ces vers, par lesquels l'Arioste ouvre son *Orlando furioso*, peuvent s'appliquer à cette poésie, dont ils reproduisent fidèlement l'esprit et le caractère

A la fin du XIIe siècle, le cycle breton, en pleine faveur, a pris place à côté du cycle féodal.

Ces deux poésies, d'abord opposées et rivales, l'une toute nationale et née d'un fond historique, l'autre étrangère et née d'un fond mythique, finissent par se rejoindre et se combiner. Des trouvères ingénieux font rentrer dans le cadre de l'épopée carolingienne les agréables nouveautés des légendes armoricaines. De là ces romans d'aventure dont le modèle est le charmant poème qui conte l'histoire de Huon de

Bordeaux et de son puissant protecteur, le nain Obéron. Ce nain, grand de trois pieds tout juste,

Si n'a de grant que trois piés mesurés,

nous l'aurions oublié s'il n'avait eu la bonne fortune d'être chanté, d'après nos chansons de geste, par Shakespeare, Wieland et Weber.

A ces cycles s'ajoute un troisième et dernier cycle, celui de : *Rome la Grant*, c'est-à-dire le cycle des poèmes narratifs qui ont pour objet l'antiquité.

La scission entre le moyen âge et l'antiquité paraît si complète qu'on peut à bon droit s'étonner de voir la matière antique fournir le sujet de poèmes, et toute une littérature se développer qui chante la Grèce et Rome. Mais il ne faut pas oublier que des traditions classiques, par l'obscur courant de la littérature alexandrine et byzantine, s'étaient conservées, plus ou moins altérées et déformées, dans les écoles et dans les cloîtres. Parmi ces traditions plus ou moins savantes, il y en avait une, devenue presque populaire, qui rattachait les Francs aux Troyens et faisait des Romains les ancêtres des peuples du moyen âge. Quand Ronsard tente de célébrer le fils de Priam, Francus, père de la race franque, il n'est que le dernier écho d'une tradition jadis vivante et presque nationale.

Ceci suffit à expliquer que l'antiquité ait fourni le sujet de longs poèmes. Athènes, Rome, Troie, Thèbes, Alexandre, Énée, César, tous ces noms illustres sont familiers à nos trouvères. Benoît de Sainte-More chante les destinées de Troie ; il veut faire revivre ce passé si loin de lui ; il s'en flatte sans doute : mais quelle illusion ! Comme ils appartiennent au moyen âge, ces héros et ces héroïnes qu'il met en scène ! Comme ils en ont revêtu les sentiments et les idées ! Ce n'est pas le moindre intérêt de ces œuvres que ce travestissement d'une littérature antique habillée à la moderne.

Comme le poème épique, le poème dramatique représente une grande action ; mais ce qui là est donné comme récit est offert ici aux yeux mêmes des spectateurs. Telle est la différence théorique qui sépare les deux genres. Faut-il croire que le poème dramatique est né du jour où l'écrivain a porté sur la scène le récit de quelque poème épique ? Ce serait une erreur. Les théoriciens peuvent après coup trouver les rapports qui relient des faits d'ordres divers ; mais ceux-ci, dans leur développement, suivent souvent des chemins si détournés qu'aucune conception *a priori* ne permettrait d'en déterminer les lois. Notre littérature dramatique, sous sa forme la plus importante, est sortie des cérémonies du culte.

Les *mystères* portaient sur la scène les événements les plus remar-

quables de l'histoire sainte, la vie et la mort de Jésus-Christ, l'histoire de la Vierge, d'Adam, des patriarches, des saints. Comment ce théâtre édifiant a-t-il pris naissance au sein même des offices sacrés? Comment, sorti de l'Église, a-t-il graduellement été abandonné par les prêtres aux mains des poètes et même des acteurs laïques? Comment est-il arrivé à rayonner sur la France? Questions obscures que la science commence à peine à débrouiller.

Ce théâtre national grandit rapidement. A Paris, au xve siècle, il reçoit une organisation officielle avec l'institution de la *Confrérie de la Passion*. La province voit se former également des associations du même genre, semi-laïques et semi-religieuses. Toute la France se couvre de représentations pieuses. En même temps, le drame prend des proportions plus grandes. Par un développement presque analogue à celui que nous avons observé dans la naissance de l'épopée, il se forme des cycles dramatiques, le cycle de la Passion, le cycle des Apôtres, etc.; les miracles, les mystères s'allongent, et de quinze cents ou deux mille vers arrivent à dix, vingt, trente mille et plus. Le nombre des acteurs se multiplie; les représentations durent plusieurs jours, plusieurs semaines.

Mais en prenant de telles proportions, le drame perd de ce caractère liturgique et religieux que lui a imprimé l'église, dont les voûtes augustes l'ont vu naître. Aux mystères édifiants, aux miracles qui traduisent sur la scène les récits des deux Testaments ou les merveilleuses aventures des saints, s'ajoutent des mystères profanes qui représentent des événements historiques ou légendaires : le mystère de *Griselidis*, de *la Destruction de Troie*, du *Siège d'Orléans*. Le drame profane est né.

L'époque qui voit la suprême grandeur du théâtre populaire en voit aussi le déclin. Les mystères dégénérés servent, non plus à l'édification d'un peuple, mais au divertissement d'une populace grossière. En 1548, le parlement de Paris interdit aux Frères de la Passion les sujets religieux et ne leur permet que les mystères profanes, honnêtes et licites. C'en est fait du vieux théâtre national; quatre ans après, Jodelle crée le théâtre moderne.

L'histoire de cette décadence est saisissante. Interdits à Paris, les mystères continuent en province; mais, éclipsés par les splendeurs du nouveau théâtre du xviie siècle, ils se retirent dans les campagnes, où ils ne sont pas encore tout à fait éteints. On peut en voir les derniers restes dans le spectacle de la Passion que des comédiens ambulants donnent dans les foires; les acteurs sont devenus des marionnettes!

A côté de ce grand théâtre religieux se fonde le théâtre comique. En face de la Confrérie de la Passion s'établissent les corporations

judiciaires des *Clercs de la Basoche* et des *Enfants sans souci*, à qui est octroyé le privilège de faire jouer des farces, des sotties et des moralités. Pendant trois siècles, ils font retentir la France de leurs éclats de rire moqueurs et grossiers. Comment ces représentations joyeuses ont-elles pris naissance ? Quel lien les rattache aux jeux comiques de la fin de l'empire romain ? Ces problèmes d'origine sont aussi obscurs, et plutôt posés que résolus. Le xve siècle est également l'âge d'or de ce théâtre. Au xvie, il languit ; au xviie, clercs de la Basoche et Enfants sans souci cessent leurs représentations. Toutefois l'association des clercs du parlement se maintient avec son organisation jusqu'à la fin de l'ancien régime. Alors, comme toutes les autres corporations, elle disparaît dans la tourmente révolutionnaire.

L'épopée et le drame n'épuisent pas à eux seuls l'activité poétique du moyen âge : il a encore fait vibrer la corde lyrique.

Longtemps on a cru que si la palme revenait à la littérature de la langue d'oil pour la poésie épique, elle revenait à la littérature provençale pour la poésie lyrique. Aux trouvères, les chansons de geste ; aux troubadours, les *cansons*. C'est une erreur. Dès le xiie siècle, d'aussi bonne heure qu'en Provence, retentissent dans la France du Nord les refrains des chansons lyriques. Seulement leur caractère est autre que dans le Sud. Au lieu d'exprimer des sentiments personnels, ce sont de courts récits d'amour ; ils ont encore quelque chose d'épique et rappellent les cantilènes d'où sont sorties les chansons de geste. Mais déjà, à la même époque, paraissent des chansons populaires, des pastourelles.

Au xiiie siècle, des poètes de cour composent ces jolies chansons d'amour qui forment un des plus beaux fleurons de notre vieille littérature. Le xiiie et le xive siècles sont l'âge d'or de ce genre littéraire que cultivent les Quesnes de Béthune, les Thibault de Champagne, les Gace Bruslé, les Adam de la Halle, les Colin Muset et ces centaines de poètes anonymes qui nous ont laissé tant de jolis chefs-d'œuvre. Quelle science du rhythme ! quel sentiment de l'harmonie ! quel art du style ! quelle délicatesse et quel raffinement dans la pensée ! Toutes les formes sont mises en œuvre : chansons, complaintes d'amour, tensons, serventois, jeux-partis, aubades, pastourelles, retrouangés, saluts, rondeaux, virelais, ballades, que sais-je encore ? La poésie lyrique n'est pas un fruit du Midi ; elle a eu une riche floraison sous le ciel du Nord.

N'oublions pas la brillante littérature des fables, des contes et des fabliaux, récits légers, joyeux, mordants, satiriques, grossiers quelquefois, où défile toute la société du temps, le clergé, les nobles, la bourgeoisie, les manants, les clercs, les femmes. Tableau souvent

chargé et que la verve maligne de nos conteurs rend souvent trompeur, mais tableau toujours vivant de la comédie humaine au moyen âge. Cette littérature dont le chef-d'œuvre est l'épopée burlesque de *Maître Renard*, poursuit sa tradition jusqu'au cœur de l'époque classique où elle suscite La Fontaine.

Les découvertes récentes d'une science étrangère nous ont appris que le cadre de la plupart de ces contes et de ces fables s'est formé loin, bien loin des rives de la Seine, et dans une civilisation bien différente de la nôtre. C'est sur les bords du Gange qu'ils ont été créés par des prêtres boudhistes pour l'édification des fidèles. On les voit, portés par des traductions pehlvies, arabes, syriaques, hébraïques, latines, marcher de l'Inde jusqu'en France, où l'art de nos conteurs les rajeunit et les rappelle à une vie nouvelle.

Au xv[e] siècle, les fabliaux subissent une importante transformation. Ils sont portés sur le théâtre, où ils donnent naissance aux farces, qui sont le germe de la comédie moderne. A l'étranger, en Italie spécialement, ils sont traduits en prose et deviennent des *nouvelles*. Au xv[e] siècle et au xvi[e], ces nouvelles repassent les monts et reprennent racine dans le pays même d'où elles étaient sorties et qui les avait oubliées ; les nouveaux contes en prose, à leur tour, aboutissent au roman de mœurs. Ainsi le genre si considérable du roman moderne retrouve à ses origines, d'un côté le roman de chevalerie et le poème épique, de l'autre le conte et le fabliau.

En face de la littérature satirique (nous n'en indiquons ici que les principales formes ; car la satire affecte des formes bien diverses au moyen âge), se place la littérature morale ou didactique : récits édifiants des vies de saints, contes dévots, dits ou *ditiés* moraux, sentences et proverbes, traités didactiques, bestiaires, récits allégoriques. L'allégorie fleurit surtout au xiii[e] siècle, et elle arrive à son complet épanouissement dans l'interminable *Roman de la Rose*. Il nous est impossible de donner ici une idée de ce vaste ensemble d'œuvres si diverses. Indiquons-en au moins un trait essentiel, qui caractérise le moyen âge religieux : le besoin de moraliser. Tout sert aux clercs pour faire pénétrer quelque pensée édifiante dans l'esprit de leurs lecteurs. Les contes les plus étranges, ceux qui se prêtent le moins à l'interprétation morale, deviennent entre leurs mains, par des miracles de subtilité, des allégories édifiantes. Rien ne les arrête dans leurs commentaires parfois grotesques et qui ne respectent pas toujours la décence.

Jusqu'ici nous sommes restés sur le domaine de la poésie : c'est qu'en effet, dans la France du moyen âge comme dans tous les pays, la poésie a devancé la prose. Les prosateurs sont de beaucoup moins nombreux que les poètes ; cependant les genres sont très variés :

recueils de lois, textes administratifs, traités d'économie, ouvrages didactiques, traités moraux, sermons, contes, traductions de la Bible et des Pères, chroniques et histoires. Un petit nombre seulement de ces œuvres présente un intérêt littéraire : quelques textes religieux, et surtout les récits des chroniqueurs et des historiens. Vous avez sur les lèvres les noms de Villehardouin, de Robert de Clary, des Joinville, des Froissart, ces créateurs de la prose française.

Par ce rapide tableau, bien incomplet, vous pouvez juger de la richesse de notre littérature au moyen âge. Et encore sommes-nous loin de la posséder tout entière. Nombre de textes d'une haute importance ont disparu, perdus à jamais. Un manuscrit est chose fragile ; souvent quelques feuillets de parchemin trouvés par hasard dans la garde d'un livre sont les uniques débris de toute une série d'œuvres, de tout un groupe littéraire. Les manuscrits que nous possédons du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle suffiraient à remplir des milliers de volumes, et ce n'est qu'une faible partie de ce qu'a composé le moyen âge.

Mais cette fécondité par elle-même n'est qu'un titre médiocre pour une littérature. Celle du moyen âge, heureusement, a d'autres titres à faire valoir. Cette preuve directe que sa richesse n'est pas stérile, c'est l'influence puissante et durable que pendant de longs siècles elle a exercée sur la littérature des peuples voisins.

L'empire que les lettres françaises ont exercé sur l'étranger dans les deux derniers siècles, elles l'avaient exercé cinq cents ans plus tôt sur une étendue plus vaste encore et avec une action plus profonde.

De l'extrémité de l'Angleterre jusqu'aux côtes de la Grèce, du fond de l'Espagne jusqu'au nord de la presqu'île scandinave, toutes les inventions, tous les chants de nos trouvères étaient traduits ou imités. Chaque année, nous voyons nos bibliothèques envahies par des savants étrangers qui viennent demander à nos manuscrits le secret des origines de leur propre littérature. Toutes les littératures de l'Europe, en effet, retrouvent la nôtre à leur berceau. En Angleterre, Chaucer est le disciple de nos trouvères normands. L'Allemagne, les pays scandinaves, l'Islande oubliaient leurs poèmes nationaux et mythiques, les *Niebelungen*, l'*Edda*, pour écouter et répéter les chants français. Les Minnesinger vont jusqu'à emprunter leur rhythme à nos poètes lyriques ; et les *sagas* islandaises sont souvent des échos fidèles de maintes chansons de geste, de maints poèmes de la Table-Ronde dont nous ne possédons plus en France que quelques rares débris ou que les titres et les noms. En Grèce, les petits-fils des Athéniens, oubliant l'*Iliade,* apprenaient l'histoire poétique de leurs aïeux dans les récits d'un trouvère, et Benoît de Sainte-More détrônait Homère.

C'est en Italie surtout qu'une brillante fortune attendait l'œuvre de nos trouvères. Leurs chansons furent d'abord traduites ou imitées dans un dialecte semi-français, semi-italien, qui était du XIIIe au XIVe siècle la langue littéraire du nord de l'Italie. Peu s'en fallut que cette langue plus française qu'italienne ne devînt la langue nationale de la Péninsule. Ces poèmes franco-italiens sont l'origine directe des poèmes toscans qui, au XVe siècle, aboutissent à l'œuvre de Pulci, du Bojardo et enfin de l'Arioste, ou de ces récits en prose qui forment le célèbre recueil des *Reali di Francia*. S'il est un livre populaire en Italie, c'est bien ce recueil de légendes qui racontent les origines fabuleuses de la maison de France. De nos jours encore il trouve plus de cent mille lecteurs, et sa popularité n'est pas près de s'éteindre. Eh bien ! cette compilation remonte à des poèmes français pour la plupart perdus.

Ainsi, du nord au midi, la littérature française exerce par toute l'Europe une action profonde et vraiment populaire. Tandis que notre littérature du XVIIe et du XVIIIe siècles agit sur l'aristocratie européenne, celle du moyen âge pénètre plus profondément dans le peuple. Manants, ouvriers, bourgeois autant que grands seigneurs, s'intéressent à ces récits poétiques et se laissent captiver par le charme des œuvres françaises. L'esprit de la France pénètre partout la société chrétienne : la France est partout où bat un cœur chrétien.

Comment se fait-il qu'une littérature douée d'une telle puissance ait chez nous si rapidement vieilli ? A la fin du XIVe siècle elle languit ; au XVe siècle elle meurt, et déjà commence une littérature nouvelle.

Une des principales causes de cette prompte décadence, la première du moins qui frappe le regard, se trouve dans l'état de la langue. De demi-siècle en demi-siècle, l'idiome passait par des modifications si rapides que bientôt les œuvres de l'âge précédent devenaient inintelligibles si elles n'étaient rajeunies dans la langue du temps, remaniées et, par suite, déformées.

Mais pourquoi la langue a-t-elle si vite changé ? Pourquoi aucune de ses œuvres ne l'a-t-elle fixée ? C'est qu'en réalité dans toute la littérature du moyen âge, malgré sa richesse, sa fécondité, son éclat, il n'y a pas eu d'œuvres assez fortes pour s'imposer aux écrivains de second ordre et devenir classiques.

On a prétendu quelquefois que la langue a fait défaut aux auteurs du moyen âge ; mais la langue de cette époque, dans sa grammaire et son lexique (je ne parle pas de la syntaxe), est bien loin d'être inférieure à la nôtre. D'ailleurs, n'eût-elle été qu'un informe outil, c'était aux écrivains à la perfectionner. L'italien vulgaire était certes au-dessous du français quand le génie de Dante le pétrit et en tira l'italien classique. Si nos vieux auteurs n'ont pas su fixer leur langue, serait-ce qu'il leur manquait le génie ?

Lorsqu'on commença à connaître les plus remarquables de nos chansons de geste, la *Chanson de Roland* en particulier, des savants, dans leur enthousiasme pour cette littérature qu'ils venaient d'exhumer, n'hésitèrent pas à la comparer aux chefs-d'œuvre de l'épopée grecque. « Si ces poèmes étaient écrits en grec, disaient-ils, nous les admirerions comme les œuvres d'Homère : ils n'ont qu'un malheur, c'est d'être écrits en français. » D'un autre côté, les littérateurs élevés dans l'admiration exclusive de l'antiquité refusèrent tout mérite à ces produits d'une langue et d'une époque barbares.

Notre ancienne littérature n'a mérité

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Il est difficile de traiter en quelques mots une question aussi délicate et aussi complexe. Essayons au moins d'esquisser une réponse.

De toutes les littératures qui composent le trésor commun de l'humanité, la première en valeur et en originalité est sans contredit la littérature grecque. Le trait qui la distingue est la perfection de la forme. Le génie grec a trouvé d'instinct l'art de composer, c'est-à-dire l'art de développer les diverses parties d'un sujet de manière à leur faire produire une impression unique. Dans les œuvres grecques, le fond et la forme coïncident et se concilient dans une admirable unité d'effet. C'est par cette qualité dominante qu'elles ont pu s'imposer à l'imitation. Rome se forma à l'école d'Athènes, et voilà pourquoi sa littérature devint classique à son tour. Notre XVII[e] siècle également demanda à l'antiquité le secret de l'art de composer, et il laissa d'inimitables modèles qui sont l'éternel honneur des lettres françaises.

C'est cet art suprême de la composition qui a manqué à notre littérature du moyen âge et qui lui interdit d'entrer en compétition avec la littérature grecque. Mais du moins, à ce rang secondaire, parmi les littératures non classiques de l'Europe, la première place lui revient sans conteste. Seule des littératures européennes du moyen âge, elle possède cette puissante spontanéité qui fait éclore de son sein les genres les plus divers et leur donne des développements inattendus. Vraisemblablement les autres peuples de langue romane ont eu des germes de la poésie épique et de la poésie dramatique ; mais nulle part ces deux genres n'ont atteint la puissance qu'ils ont développée en France. Nul n'a eu cette influence universelle, cette force d'expansion, cette surabondance de vie qui fait rayonner l'esprit français hors de sa patrie et qui transforme durant des siècles les littératures de l'Europe en colonies dont la métropole est en France.

Il est vrai que le moyen âge n'offre pas un seul grand écrivain qu'on puisse placer à côté d'un Corneille, d'un Pascal, d'un Bossuet, d'un

Molière ; mais le talent et la verve abondent, et les genres secondaires, chansons, fabliaux, contes, farces, etc., offrent de petits chefs-d'œuvre de grâce, d'esprit, de style qui feraient aujourd'hui encore les délices des hommes de goût.

Quant à la poésie dramatique et à la poésie épique, plus l'on remonte vers les origines, plus belles et plus grandes sont les œuvres qu'elles nous ont laissées, parce qu'elles dérivent plus directement de l'inspiration populaire qui les a créées, parce qu'elles nous donnent une image plus spontanée de cette immense œuvre anonyme où tout un peuple a mis ses pensées, ses rêves, son idéal.

Parmi ces compositions, combien sont remarquables ! Notre littérature ne commence-t-elle pas par un chef-d'œuvre, le *Poème de saint Alexis*, d'une forme si pleine et si concise, d'une langue si pure et si grave, d'une poésie si intime et si pénétrante ? Et ce chef-d'œuvre n'est-il pas immédiatement suivi d'un autre chef-d'œuvre, *la Chanson de Roland*, notre plus beau poème épique ? Dans les poèmes du XIIe siècle, malgré les longueurs et les prolixités, que de parties vraiment supérieures, sublimes même, dans Aimery de Narbonne, dans Renaud de Montauban, dans Ogier le Danois, dans Mainet, dans la Geste de Guillaume d'Orange, dans celle des Loherains, dans toutes ces œuvres qu'anime un soufle épique !

Pourtant cette littérature du moyen âge n'est pas de celles que l'on puisse toujours étudier avec les dispositions d'esprit du lettré savourant des beautés esthétiques et en quête de belles pensées et de beau style. Elle tromperait souvent notre attente. Mais elle ne trompera jamais celle de l'historien, devant qui elle fera revivre la vieille France sous ses aspects multiples et contraires : ici héroïque, guerrière, chevaleresque ; là joyeuse, pétulante, licencieuse ; ici s'inclinant dans une communauté d'idées et de sentiments devant la puissance morale de l'Église ; là s'essayant, dans des dissidences plus ou moins latentes, à la libre pensée ; ici se soulevant contre le pouvoir monarchique, là baissant la tête devant le sceptre auguste de la royauté.

N'oublions pas enfin que cette littérature du moyen âge touche par bien des points à notre littérature moderne. Si l'œuvre du XVIe siècle se résume dans la révolution de la Pléiade, il ne faut pas croire que celle-ci, rompant tout à coup avec le passé, ait créé un monde entièrement nouveau. En renouant la tradition avec l'antiquité, la France nouvelle n'a pas brisé tous les liens qui l'unissaient à la France du passé. Aussi le XVIIe siècle, pour être compris tout entier, demande parfois d'être éclairé à la lumière du moyen âge. Nos écrivains les plus français, Molière, La Fontaine, ne se rattachent-ils pas par des liens plus ou moins directs aux conteurs du XIIIe siècle ? Il est possible que

Corneille doive l'inspiration de *Polyeucte* aux mystères qu'en sa jeunesse il voyait jouer dans les campagnes rouennaises.

Pour toutes ces raisons, ces études sur notre vieille littérature s'imposent à notre attention. Elles sont d'intérêt national ; elles nous apprennent à mieux connaître notre pays et par suite à mieux l'aimer, et elles font revivre à nos yeux un passé trop oublié dont nous avons le droit d'être fiers.

(*Revue politique et littéraire*, 19 janvier 1878.)

II

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

DU MOYEN AGE

ET L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE[1]

Messieurs,

Six ans se sont écoulés depuis le jour où le ministre de l'instruction publique fondait, à la Faculté des Lettres de Paris, une conférence de langue et de littérature françaises du moyen âge, et, sur la proposition du conseil des professeurs, me chargeait de cette conférence.

Pendant six ans j'ai poursuivi ici l'étude de nos vieux textes et l'histoire de notre langue, en même temps que, dans une enceinte voisine, à l'École pratique des Hautes Études, je continuais l'enseignement de la grammaire comparée des langues romanes.

Durant l'année scolaire qui vient de finir, un changement considérable s'est produit. Nos études, encore nouvelles, ont reçu une consécration solennelle et définitive ; la conférence a été transformée en chaire. Le vœu de la Faculté, qui appelait depuis longtemps cette transformation, avait été entendu par un ministre dévoué à la cause de l'enseignement supérieur et favorablement accueilli par des Chambres que l'intérêt des hautes études n'a jamais laissées indifférentes. Et la bienveillance de la Faculté et celle du ministre m'appelaient de nouveau à l'honneur d'occuper cette chaire, et m'invitaient à venir prendre place auprès de tant d'hommes éminents par la science et l'art de la parole.

[1] Leçon d'ouverture du cours de langue et littérature françaises du moyen âge, à la Faculté des Lettres de Paris (4 décembre 1883).

Cet honneur, ce n'est que justice de le rapporter aux études que je représente. Ce sont elles que le ministre a voulu consacrer, alors que, sous ses auspices, le conseil supérieur de l'instruction publique leur donnait une part de plus en plus considérable dans les programmes de l'enseignement secondaire et supérieur. Si je me sens heureux de voir la place qu'elles ont définitivement conquise dans l'Université, je sens aussi l'étendue de la tâche qui m'est confiée : du moins tous mes efforts tendront à me rendre et à rester digne du choix qui a remis entre mes mains le dépôt de cet enseignement : ce sera encore le meilleur moyen de témoigner ma reconnaissance.

Je n'ai point inauguré tout de suite les leçons que réclamait la situation nouvelle ; et j'ai continué, pendant le cours de l'année scolaire 1882-1883, n'en voulant point interrompre le cours, celles que j'avais commencées, en qualité de maître de conférences, à la Faculté et à l'École pratique des Hautes Études. Aujourd'hui, après avoir quitté cette École des Hautes Études, qui a vu mes débuts dans la carrière scientifique, et à laquelle m'attachaient par des liens si étroits dix ans d'enseignement et de collaboration avec des maîtres éminents ; aujourd'hui j'abandonne, non sans regret, cet enseignement de la grammaire comparée des langues romanes, que j'avais été chargé d'y organiser. Les légitimes exigences de la science, le titre même de la chaire que j'occupe, m'imposent une limite dont je suis forcé de reconnaître l'absolue nécessité. Permettez-moi de vous exposer les raisons qui m'obligent à me restreindre, et, par la même occasion, de vous expliquer le caractère général que je désire donner à mon enseignement et la méthode qui doit le diriger.

Grâce à une armée sans cesse grandissante de chercheurs et de savants, les études de philologie romane font de jour en jour des progrès si considérables que désormais elles ne peuvent plus guère être embrassées dans un seul et même cours. Comment suivre dans leur marche simultanée ces vastes recherches sur l'histoire du français et du provençal, de l'espagnol et du portugais, de l'italien et du roumain ? Une exposition aussi large perd en force et en profondeur ce qu'elle gagne en étendue. Pour demeurer à la hauteur qu'il doit garder, l'enseignement doit se resserrer ; il lui faut se restreindre pour ne pas baisser ; l'écueil et le danger pour les études scientifiques, c'est d'être superficielles.

D'un autre côté, il est nécessaire de donner en Sorbonne, dans la Faculté des Lettres, un développement plus considérable à l'étude du français. Si la conférence de langues romanes à l'École des Hautes Études a surtout formé des élèves étrangers qui à leur tour sont devenus professeurs dans les gymnases, les universités d'Allemagne, de

Suisse, de Roumanie, de Bohême, de Suède, etc., la complexité d'un pareil enseignement écartait par cela même les étudiants français plus directement curieux des études nationales. Or, il importe de créer en France une école française qui poursuive avant tout l'étude scientifique de la langue dans toute l'étendue de son développement historique. Ajoutons, et cela va sans dire, l'étude de l'ancienne littérature : cette dernière étude, jusqu'ici, n'avait pu être représentée dans les conférences que je faisais à la Faculté, et cette lacune devait être comblée.

Mais, si je restreins mon enseignement à celui de la langue et de l'ancienne littérature, je n'ai pas l'intention de le resserrer dans des limites tellement étroites qu'il me soit interdit de porter un regard sur la langue et la littérature des autres peuples romans. Je désire lui donner assez de largeur pour que vous puissiez toujours saisir les nombreux rapports qui unissent entre elles les langues et les littératures néo-latines. Tel chapitre de l'histoire de la poésie française est un chapitre de l'histoire de la poésie italienne ou espagnole ; telle question de grammaire française doit trouver sa solution dans l'étude des phénomènes linguistiques d'au-delà des Alpes ou d'au-delà des Pyrénées. Ces rapports généraux ne seront jamais perdus de vue. Le français reste l'objet principal de notre recherche ; mais, derrière le français, à l'occasion, l'on verra paraître au second plan l'une ou l'autre des langues sœurs, l'une ou l'autre des littératures romanes primitives.

Tel sera l'esprit général de mon enseignement. Maintenant, pénétrant plus avant dans le détail, je dois vous exposer ce que je me propose de faire dans chacune de mes leçons.

I

A côté des leçons d'exposition générale dont je vous entretiendrai tout à l'heure, je crois utile d'ouvrir des conférences où les auditeurs travaillent de concert avec le maitre. Nous expliquerons en commun les textes d'ancien français portés au programme de la licence ès lettres et de l'agrégation de grammaire. Cette explication sera avant tout pratique. Il ne s'agira pas de faire de la haute critique, et de rechercher à propos de chaque vers, à travers les variantes des manuscrits, des rajeunissements ou des anciennes traductions rigoureusement classés en famille, les leçons d'un original, d'un prototype perdu. Ce n'est pas que parfois, dans certains cas importants ou curieux, choisis comme exemples, nous nous interdisions des excursions sur ce terrain de la critique transcendante ; mais ces cas ne seront que l'exception ; et, en thèse générale, nous nous contenterons de bien comprendre le texte

que les programmes mettent entre nos mains, d'en expliquer les diverses formes grammaticales et de déterminer les traits principaux de la langue française au XIe siècle.

Vu leur caractère d'enseignement pratique, ces conférences seront fermées. Les auditeurs inscrits expliqueront les textes sous ma direction. Je désire qu'ils ne se bornent pas au rôle d'élèves, et qu'ils ne craignent pas, au besoin, de m'interroger. Chacun trouvera son profit à un échange d'observations qui rendent plus intimes les rapports du maître avec les auditeurs, et son action plus efficace. Ai-je besoin de dire que j'accueillerai avec sympathie, avec plaisir toute demande d'explications supplémentaires ? Tous les mardis, après la leçon d'histoire littéraire, je resterai à la Faculté, me tenant à la disposition des étudiants désireux d'obtenir des conseils et des directions pour leurs travaux personnels.

J'espère que l'explication des textes portés au programme ne prendra pas toute l'année scolaire, mais que le deuxième semestre nous laissera deux mois ou plus que je voudrais consacrer à des conférences d'un caractère à la fois plus élevé et plus pratique. J'en voudrais faire des conférences de recherches scientifiques originales. Réunissant quelques auditeurs curieux de poursuivre des études qui auront eu le don de les intéresser, j'aborderais avec eux quelques-uns des nombreux problèmes de littérature ou de langue que nous aurons rencontrés sur notre chemin. Il y a là une riche mine de sujets de thèses, dont nous pourrons tracer les plans, que nous pourrons signaler aux futurs candidats au doctorat. A vous, Messieurs, de faire que ce souhait ne reste pas à l'état de simple vœu.

J'arrive maintenant aux leçons proprement dites. Une leçon est consacrée à la grammaire historique de la langue française ; une autre, à l'histoire de l'ancienne littérature. Je parlerai d'abord de la langue.

II

Le titre officiel de la chaire est : *Littérature française du moyen âge, et histoire de la langue française.* L'opposition des deux parties du titre montre clairement que nous avons à traiter l'histoire générale de la langue, des origines à nos jours, et non pas seulement l'histoire de l'ancienne langue ; étude immense, infinie, à l'embrasser dans tous ses détails, et où maintes régions restent encore à découvrir et à explorer.

Dans la leçon d'ouverture que je faisais il y a six ans[1], je montrais

[1] Voir plus haut, pp. 3–22.

l'étendue de cette étude qui doit porter sur l'histoire des sons, des mots considérés dans leur forme, leur origine et leur signification, des formes grammaticales et de la syntaxe, et j'exposais la quantité et la complexité des problèmes qu'elle a à résoudre. Un exemple très élémentaire vous en donnera une idée. Prenez une phrase latine, la plus facile, la plus simple : *Credo hominem esse ratione prœditum ;* traduisez-la maintenant : *Je crois que l'homme est doué de raison,* et comparez vos deux phrases. Elles présentent entre elles des différences tellement frappantes, que vous songez à peine à les rapprocher. Et cependant les éléments de la phrase française sortent du latin par une lente série de changements insensibles. Les mots latins se sont déformés dans la prononciation et ont pris un aspect nouveau (*credo*, *cred*, *creid*, *crei*, *croi*, *crois ; hominem*, *homene*, *homne*, *homme ; ratione*, *ratyon*, *rayzon*, *raison*), ou ils sont sortis de l'usage pour être remplacés par des mots nouveaux (*prœditum*, *dotatum*, *dodadu*, *dodad*, *doded*, *doé*, *doué*). Des flexions nouvelles ont graduellement paru : l'article *l* = *illum* dans *l'homme*, le pronom personnel *ego*, *iego*, *ieo*, *jeo*, *je*, dans *je crois ;* la syntaxe a été bouleversée, *credo hominem esse* devient *credo quod homo est ; ratione* devient *de ratione*. Je simplifie encore et supprime, pour abréger, des faits notables, tels que la substitution de l'accusatif *l'homme* à l'ancien nominatif *li hom-s*, répondant au latin (*quod*) *homo* (*est*) [1]. Celui qui pourrait embrasser d'un coup d'œil les divers changements phonétiques, morphologiques, syntactiques, *significationnels* (pardonnez-moi ce barbarisme), qui auront amené, à travers les âges, la phrase latine que nous supposons à la phrase française, aura un tableau en raccourci des modifications infiniment complexes qui de la langue de Plaute ont fait celle de Molière.

Nous n'avons point l'intention de suivre ici tous ces changements, et de rechercher par le menu l'histoire complète de la langue. Une carrière d'homme ne suffirait pas à épuiser une telle recherche. Dans ces trois dernières années, j'ai appliqué cette méthode micrographique à l'étude de quelques points de syntaxe française, et l'année scolaire 1882-1883 s'est passée tout entière à étudier ce que les six cas de la déclinaison sont devenus dans le passage du latin au français, et

[1] Le tableau suivant peut donner une idée des transformations successives de cette phrase :

Lat. classique : *credo hominem esse ratione prœditum,*
Lat. populaire : *crédo quod homo est de ratione dotatus,*
créd qued hom est de ratyon dodats,
(iego) creid qued (li) hom est de raison dodez,
ieo crei que li hom-s est de raison doez,
jo croi que li hom-s est de raison douez,
je crois que l'homme est de raison doué,
je crois (prononcez *crwè, crwà*) *que l'homme est doué de raison.*

comment et par quelles prépositions ils ont été graduellement remplacés.

L'objet que nous nous proposons est autre. L'ancien français sera pour nous *non un but, mais un moyen ;* nous ne l'étudierons que pour mieux comprendre la langue moderne.

Assurément, l'étude de l'ancien français pour lui-même a son intérêt. Ce serait un digne sujet de recherches que d'essayer de retrouver toutes les formes, si multiples qu'elles soient, qu'a créées et où a pris corps, du XIe au XVIe siècle, la pensée française. Dans cette variété infinie de faits que produit l'activité incessantes de l'esprit, la psychologie historique trouverait une mine inépuisable d'observations ; mais ce point de vue ici ne saurait être le nôtre.

C'est bien celui, en somme, auquel nous nous placerons quand nous étudierons l'histoire de la vieille littérature, parce que celle-ci a son unité propre et, par elle-même, forme un tout complet. Si, par certains côtés, la littérature moderne se relie intimement à l'ancienne, dans ses grandes lignes, elle en paraît assez distincte pour que chacune, vivant de sa propre vie, soit soumise à une étude différente. Pour la langue, il n'y a point de solution de continuité possible entre les époques. Certes, à embrasser le cours de son histoire, on peut reconnaître une triple division : l'ancien, le moyen, le nouveau français, avec le XIVe et le XVIIe siècle pour points de démarcation ; mais ces divisions, qui ne font qu'indiquer plus nettement des différences de direction dans la suite des évolutions, ne nuisent en rien à la continuité nécessaire du développement. Chaque génération transmet avec la vie sa langue à la génération suivante, et le langage d'un siècle continue la tradition du langage du siècle précédent. C'est une trame qui se crée indéfiniment à mesure qu'elle avance dans le temps, et chaque maille du réseau se relie aux mailles antérieures et les suppose invinciblement. La langue moderne plonge donc par des racines innombrables au fond de l'ancienne langue, et il est impossible de la comprendre sans remonter aux origines.

Mais si la langue du moyen âge est l'origine de la langue moderne, les formes linguistiques qu'elle a produites n'intéressent pas toutes cette langue moderne. Dans le jeu infiniment varié de son activité, nombre de mots, de formes grammaticales, de constructions, ont paru qui n'ont marqué d'aucune empreinte sensible les formes postérieures. Une partie restreinte s'est prolongée dans les formes modernes en leur donnant naissance. Ce sont ces tournures, et ces tournures seules, qui tomberont sous la prise de notre recherche ; les autres seront laissées de côté puisque le moyen âge ne doit servir ici qu'à rendre compte de l'usage moderne.

De cette étude se dégagera une conclusion générale qu'il importe

dès maintenant de mettre en lumière. C'est que notre langue moderne est pleine de débris des formations antérieures, débris dont elle est impuissante à rendre compte. Et remarquez bien que je ne parle pas ici des lois générales auxquelles se soumet la langue vivante, lois dont nous comprenons et sentons l'action, sans en reconnaître toutefois l'origine et la raison d'être (l'histoire seule nous peut la donner), mais de faits isolés, incompréhensibles en eux-mêmes, et irréductibles aux lois actuelles du français.

Dans les phrases les plus courantes, nous répétons des sons, des expressions et des tournures qu'expliquent des lois générales antérieures aujourd'hui disparues, et qui ont survécu dans l'usage moderne, comme les derniers témoins vivants de ces lois, comme les dernières formules d'un autre âge. Il n'est guère d'expression familière qui, ainsi interrogée dans sa raison d'être, ne réveille soudain tout un monde évanoui, et ne fasse reparaître à nos regards étonnés les habitudes de langage des ancêtres. Les exemples en sont infinis : en voici quelques-uns. Nous suivons l'ordre des divisions de la grammaire.

Nous commençons par les sons. Une loi générale de la prononciation réduit, du XIV[e] au XVI[e] siècle, la diphtongue *ié* à *é* dans tous les mots en *-chié*,*-gié*,*-illié*,*-gnié*, c'est-à-dire après *ch*, *g*, *l* mouillée, *n* mouillée : *cachier*, *bergier*, *oreillier*, *araigniée*, sont ainsi devenus *cacher*, *berger*, *oreiller*, *araignée*. Seul, le mot *chien*, où la diphthongue *ié* reconnaît une même origine, a échappé à cette réduction. Pourquoi ? Parce que là la diphthongue *ié* a été saisie par l'*n* suivante qui l'a transformée en nasale, et cristallisant sous cette forme nouvelle, elle n'a plus été reconnue par la langue quand, au XIV[e] siècle, celle-ci a réduit le son *ié* à *é*. La diphthongue primitive *ié* vit donc dans ce seul mot comme le dernier témoin d'une formation qui a régné des origines au XIV[e] siècle. — La voyelle nasale sortie de l'*e* est *en* qui se prononçait, jusqu'au XII[e] siècle, *in* ; par exemple, le mot que nous prononçons *dan* (de *dentem*) se prononçait *dint'*. Au XII[e] siècle, le dialecte de l'Ile-de-France change cet *in* en *an*, et partout, dans la langue, *en* reçoit cette nouvelle prononciation *an*, partout, sauf dans la diphthongue *ien* (*mien*, *tien*, *sien*, etc.), qui nous conserve encore aujourd'hui un souvenir de la prononciation générale du XI[e] et du XII[e] siècle.

Passons au lexique. Les vicissitudes du lexique ont été depuis longtemps reconnues par les écrivains et les grammairiens. *Habent sua fata verba*. Les mots naissent, se développent et meurent comme des êtres organisés. Ce qui est vrai du mot, l'est également de ses diverses acceptions. Les significations premières disparaissent après avoir donné une ample famille de rejetons, je veux dire de sens dérivés ; mais, en y cherchant bien, on trouvera égaré dans quelque coin de la langue, un emploi qui fait soudain revivre à nos yeux la

signification première depuis longtemps éteinte dans la langue générale. Le sens premier de *cueillir* (*colligere*) a disparu, pour vivre dans son composé et remplaçant *recueillir ;* du sens spécial *recueillir* (des fruits, des fleurs) *en les détachant de la tige*, la langue est arrivée au sens de *détacher de la tige*, et l'idée de *recueillir* a disparu : *cueillir une rose.* Voilà ce que nous montre l'usage général de la langue actuelle. Mais, prenons les termes de métier, et nous verrons l'ouvrier verrier *cueillir* le verre au bout de sa canne, le maçon *cueillir* le plâtre avec sa truelle. C'est là que s'est réfugiée et qu'est encore vivante la signification qu'avait le mot dans la vieille langue. — La préposition *en* pour la conscience actuelle de la langue est le synonyme de *dans,* avec cette particularité qu'elle s'emploie devant des noms indéterminés : *être en France*, *aller en Italie*, *porter en terre*, *être en danger*. Mais comment expliquer : *Jésus est mort en croix ?* et *portrait en pied ?* ou *casque en tête ?* Remontons au moyen âge, à l'époque où *en* avait encore le sens de *sur* qu'il tenait du latin, et où l'on continuait à dire *seoir en cheval* comme on disait en latin *sedere in equo*. Les trois exemples que nous venons de citer sont donc les derniers débris de l'usage général de la vieille langue qui attribuait à *en* le sens de *sur* à côté de celui de *dans*.

Arrivons aux formes grammaticales. Dans les noms, le vieux français connaissait une déclinaison à deux cas, sujet et régime, que la langue a abandonnée pour ne garder que la forme du régime. Quelques mots seulement ont conservé la forme du sujet, parce qu'ils étaient d'un emploi fréquent au vocatif et que le vocatif se confondait avec le cas sujet. Voilà pourquoi on a dit *sœur* = *sóror*, et non *sou-reur* = *sororem*, *prêtre* et non *prouvaire*, *peintre* et non *peinteur*, etc. Dans quelques cas, les deux formes ont duré jusqu'à nos jours, chacune avec un emploi spécial : *chantre* et *chanteur*, *sire* et *seigneur*, etc. Mais, dans l'un et l'autre cas, le nominatif s'emploie avec la valeur d'un régime aussi bien qu'avec celle d'un sujet : la forme seule s'est maintenue, non la fonction. Un seul mot a échappé à cette réduction et a gardé à la fois la forme et la fonction du nominatif, puisqu'il reproduit phonétiquement un nominatif latin, et ne peut être employé que comme sujet du verbe ; c'est le pronom *on*, *l'on*. *On dit* est littéralement le latin *homo dicit*, dernier débris, toujours vivant, d'une construction disparue dès le moyen âge, et qui, par delà le moyen âge, nous fait remonter jusqu'à l'étage latin. — La conjugaison nous offre à chaque pas des exemples de ce genre. Que sont nos soi-disant verbes irréguliers, sinon les survivants des systèmes de conjugaison antérieurs, issus du latin ? Les exemples ici sont trop abondants et trop connus pour qu'il soit utile d'en rappeler.

C'est surtout dans la syntaxe que ces restes des anciens usages linguistiques se pressent nombreux et serrés. Jadis la langue disait :

manger pain, se nourrir avec pain, donner pour pain, etc. ; l'article partitif a pénétré les constructions de ce genre, et l'on a dit : *manger* du *pain, se nourrir avec* du *pain, donner pour* du *pain.* Seule l'expression *se nourrir de pain* a résisté à la pénétration de l'article partitif *du,* et la langue au lieu de dire *se nourrir de* du *pain,* a continué, mais là seulement, l'usage du moyen âge. — Jusqu'au XVIe siècle on dit : *je le vous dis, tu le nous dis, il le nous dit ;* à partir de cette époque, la langue intervertit l'ordre des pronoms : *je vous le dis, tu nous le dis, il nous le dit ;* mais l'ancienne construction se maintient dans *il le lui dit* (au lieu de *il lui le dit*). — L'ancien français traduisait la double construction du comparatif latin *doctior quam Petrus* et *doctior Petro* par *plus savant que Pierre* et *plus savant de Pierre ; plus savant que Pierre* se maintient jusqu'à nos jours : *plus savant de Pierre* disparaît, sauf dans la construction : *plus d'un, moins d'un ; ils sont plus de quatre ; il a moins de vingt ans.* — C'est une construction usuelle de la vieille langue que d'intercaler le complément du verbe entre l'auxiliaire *avoir* et le participe passé s'accordant avec ce complément. *Enfin cette beauté m'a la place rendue,* dit Malherbe. Les exemples de cette construction abondent encore dans la poésie du XVIIe siècle. Tournure disparue totalement aujourd'hui, même de la langue poétique, sauf quand le complément est l'un ou l'autre de ces deux mots, *tout, rien : il a tout fait, il n'a rien dit.* — Pourquoi la préposition *de* après les particules négatives *pas, point : pas d'argent, pas de suisse : point d'affaires ?* Pourquoi *il n'a pas d'amis,* à côté de *il n'a pas un ami ?* Simple souvenir, aujourd'hui incompris, de l'emploi primitif de *pas* et *point* comme substantifs : *Il n'a point d'argent,* c'est-à-dire, il n'a même pas un point, pas la plus petite quantité d'argent ; le *de* est le *de* partitif qu'on trouve après *beaucoup, peu, trop, assez.* — Jadis la préposition *par* pouvait s'employer devant l'infinitif. Cet usage général se maintient jusqu'au XVIIe siècle. Encore dans La Fontaine : « Et ne confondons point, *par trop approfondir,* leurs affaires avec les nôtres. » Tournure disparue excepté au cas où *par* est amené par *commencer* ou *finir : Il a commencé par rire ; il finira bien par avouer.*

Voilà assez d'exemples. Ils suffisent à nous montrer combien la langue actuelle, cette langue qui vit dans notre pensée, sur nos lèvres, contient de débris des temps passés ; véritables fossiles, puisque la langue moderne n'en peut plus rendre compte avec ses lois générales de formation ou de construction, mais fossiles toujours vivants, puisqu'ils ont encore leurs fonctions propres et leurs emplois spéciaux.

Cette permanence des traces d'organismes antérieurs dans l'organisme linguistique actuel reporte invinciblement notre pensée sur des faits analogues que présentent des sciences que je puis appeler voisines, les sciences naturelles. Dans la vie organique des végétaux et des

animaux, comme dans la vie linguistique, nous retrouvons l'action des mêmes lois. Les êtres vivants eux aussi offrent des exemples innombrables de débris d'organismes antérieurs, fossiles vivants, puisque la force organique les a adaptés à des fonctions nouvelles, mais véritables fossiles, puisqu'ils ne sont pas expliqués par les conditions actuelles de la vie et n'ont leur raison d'être que dans les formes antérieures par lesquelles a passé l'espèce.

Et la comparaison s'étend plus loin. Dans le langage comme dans la matière organisée, nous assistons à cette lutte pour l'existence, à cette concurrence vitale qui sacrifie des espèces à des espèces voisines, mieux armées pour le combat de la vie. Souvent, dans une langue, le hasard de la formation met en présence des expressions, des formes, identiques d'emploi ou de signification. La langue choisit l'une d'entre elles pour la faire triompher, et abandonne les autres qu'elle condamne à disparaître, à moins que l'adaptation à des fonctions nouvelles ne les rappelle à la vie. D'une façon générale, la biologie tout entière n'est que l'histoire des différenciations que les organismes d'un même type ont subies en s'adaptant à des milieux divers; de même, la linguistique n'est que l'histoire des évolutions, diverses suivant les races et les lieux, par lesquelles a passé le type primitif. Cette coïncidence est frappante entre les lois de la matière organisée et les lois inconscientes que suit l'esprit dans le développement naturel du langage. Ne semble-t-elle pas nous dire que la vie, sous quelque forme qu'elle se présente, est soumise aux mêmes lois, et si ce n'est pas dépasser les justes limites de l'induction, que l'esprit et la matière ne sont que les deux faces d'une même force à jamais inconnaissable, l'Être?

J'ai hâte d'abandonner ces considérations trop ambitieuses, mais qu'appelaient si naturellement les faits que nous avons observés, et je reviens à la question.

Vous voyez comment je comprends l'enseignement de la grammaire historique du français : suivre le latin populaire dans ses développements successifs, en éliminant tout ce qui n'a pas atteint la langue moderne ; montrer, d'un côté, la naissance et la formation des lois générales qui régissent cette langue moderne, de l'autre, la disparition des lois ou des faits généraux de la vieille langue qui, en s'éteignant, ont laissé, dans nombre de cas, des souvenirs plus ou moins obscurs, des traces plus ou moins effacées de leur existence. Ainsi la langue moderne sera expliquée dans ses lois générales et dans ses nombreux archaïsmes. Je compte donner deux ans à cette étude ; dans la première année, nous verrons l'histoire de la prononciation, du lexique, des formes grammaticales ; dans la seconde, celle de la syntaxe.

Arrivé à ce point, nous n'avons exposé qu'une partie de notre pro-

gramme : un autre sujet nous appelle, aussi vaste et d'un intérêt aussi vif, l'histoire de notre vieille littérature.

III

Une première question se pose d'abord : quelles sont les limites de cette histoire ? Les origines, on les voit bien ; elles se confondent avec les origines de la langue. Mais où s'arrête la littérature du moyen âge ?

Une division, adoptée par des critiques autorisés, établit une correspondance entre son histoire et celle du français. Le développement linguistique de ce dernier présente, nous l'avons vu, trois périodes : l'ancien français, des origines au XIIe siècle ; le moyen français, du XIVe à la fin du XVIe ; le français moderne, du XVIIe à nos jours. De même l'histoire littéraire pourrait se diviser en trois sections : l'ancienne littérature, héroïque et féodale, qui s'ouvre avec ces chefs-d'œuvre qu'on appelle la Chanson de saint Alexis et la Chanson de Roland ; la littérature du moyen français, qui fleurit sous les Valois, moins chevaleresque, moins courtoise, plus terre à terre, et d'allure souvent lourde et pédantesque ; on peut la faire dater d'Eustache Deschamps et d'Alain Chartier ; la littérature moderne, notre littérature classique ; sur son seuil, se dresse l'énergique et sévère figure de Malherbe.

Cette division est séduisante et a quelque chose de spécieux, mais, à l'examiner de près, ne repose pas sur une base solide. La deuxième période, malgré certains traits qui lui sont propres et la séparent des deux autres, se divise incontestablement en deux tronçons dont l'un va rejoindre la première, dont l'autre prépare et amorce la troisième. En réalité, si l'on en embrasse d'un regard le développement complet, notre littérature et plus particulièrement notre poésie (nous pouvons écarter la prose quand il s'agit du moyen âge, elle n'y joue qu'un rôle tout à fait secondaire) est partagée en deux périodes d'inégale longueur par un grand fait, la Renaissance des lettres. Dans ce mouvement de la Renaissance, qui s'étend sur un siècle et plus de notre histoire, on peut même saisir une date précise. Le manifeste de la Pléiade, lancé par Joachim du Bellay, en février 1550, date la naissance de la poésie moderne, et la fin de la poésie du moyen âge.

C'est une opinion encore bien accréditée que la poésie moderne commence avec Malherbe. Malherbe cependant n'est pas un créateur, ce n'est qu'un réformateur. Celui qu'on peut saluer comme le père de la poésie moderne, c'est Ronsard. A lui la gloire d'avoir ouvert la voie

à Malherbe, et par Malherbe à Boileau et à tout le XVII[e] siècle. Car c'est lui qui, directement ou par ses disciples, a introduit dans notre littérature tous ces genres antiques, l'ode, la tragédie, la comédie, la satire, le poème épique considéré comme œuvre savante et artificielle. C'est lui qui, poursuivant l'œuvre de Lemaire de Belges et de l'école savante du commencement du XVI[e] siècle, mais la poursuivant avec plus de vigueur, de suite, de logique, et surtout avec un art supérieur, a naturalisé dans notre poésie cette mythologie ancienne dont les fictions devaient désormais s'imposer à tous nos poètes jusqu'à Lamartine, et règnent encore aujourd'hui dans les arts plastiques. C'est lui qui a donné à notre poésie lyrique cette richesse de rythmes savants, ingénieux, harmonieux, trop oubliés du XVII[e] et du XVIII[e] siècles, et dont la réapparition au XIX[e] a fait une partie du succès de l'école romantique. C'est à lui enfin qu'on doit ce vaste effort pour débarrasser la langue de tous les éléments latins introduits par les *rhétoriqueurs* de l'âge précédent, pour lui donner un vocabulaire nouveau, tout français dans ses éléments, d'une singulière richesse, d'une ampleur jusqu'alors inconnue. Comparez la phrase poétique de 1515 ou de 1530 à la phrase poétique de 1570 ou de 1580, et vous mesurerez le progrès accompli. Pendant quarante ans qu'a duré le règne incontesté de Ronsard, cette forme de poésie, nouvelle dans ses sujets, nouvelle dans son style, a définitivement triomphé, est entrée dans le domaine commun de la république des lettres, est devenue la propriété de tous.

C'est de tous ces avantages qu'hérita la génération de Malherbe. Malherbe recueillit tout naturellement, et à son insu, le meilleur de ce qu'avait produit la Pléiade, et il ne vit plus, il ne dut plus voir que les excès et les erreurs où elle était tombée, les défauts et les faiblesses qu'elle avait laissés dans son œuvre. De là la réaction à laquelle il attacha son nom. Il crut opposer école à école en rejetant une partie de l'héritage de Ronsard, et, en réalité il en conserva la plus grande partie, la plus considérable, qu'il soumit à un travail d'épuration légitime et nécessaire. Il chercha à donner à la langue poétique cette perfection de forme, cette mesure dans le goût, dont la Pléiade avait eu le vif sentiment, l'aspiration généreuse, mais qu'elle n'avait guère su réaliser. Après lui, et en s'inspirant de quelques modèles admirables qu'il a laissés, le XVII[e] siècle reprit l'œuvre ébauchée, et, la resserrant dans des limites plus étroites encore, avec un art et un génie supérieurs, la porta à la perfection.

Ainsi se forma une littérature qui eut pour caractères essentiels d'être artistique, savante, classique. Elle fut artistique et savante, parce qu'elle s'inspira de l'imitation de plus en plus éclairée des chefs-d'œuvre antiques ; elle y apprit le goût et la juste notion du beau ; et,

dressée à l'école des grands maîtres de la Grèce et de Rome, grâce à la perfection de la forme, elle devint à son tour *classique*, c'est-à-dire qu'elle devint capable, comme les modèles grecs et latins, de former l'intelligence, d'apprendre à penser et à coordonner ses pensées, en un mot à composer. En même temps qu'elle enseigna cet art de la composition, cet art de développer les diverses parties d'un sujet de manière à leur faire rendre une impression simple et unique, elle enseigna à sentir, à goûter et à poursuivre ce je ne sais quoi qu'on appelle la perfection.

Mais ces qualités éminentes qui font de notre littérature du XVIIe siècle l'éternel honneur de notre pays et une des plus belles dont se soit jusqu'ici enrichi le trésor commun de l'humanité, ces qualités éminentes en font aussi l'apanage d'un nombre trop restreint de personnes. Pour comprendre et goûter la plupart de ces chefs-d'œuvre (j'excepte La Fontaine, Molière et les sermons de Bossuet), il faut une initiation spéciale, une éducation classique, quelque teinture de l'antiquité.

Or, parmi les trente-six millions d'habitants qui composent notre nation, combien ont reçu cette initiation? six à huit cent mille, un million au plus peut-être. Toute la population des campagnes, presque toute la population ouvrière des villes demeure étrangère à notre littérature classique ; ces chefs-d'œuvre sont lettre morte pour elle, et leurs oreilles restent sourdes à la mélodie de cette poésie enchanteresse. Notre grande littérature n'est pas populaire.

Il s'en va autrement de la littérature du moyen âge. D'inspiration populaire, elle sort de la foule. Elle est l'écho des passions et des sentiments de tous, et, faite pour tous, est goûtée et comprise de tous. Seigneurs et vassaux, nobles et vilains, serfs et bourgeois, écoutent avec ravissement les beaux récits des trouvères qui chantent les exploits de Roland et d'Olivier, qui disent la grandeur de Charlemagne ou de Guillaume d'Orange ; rient des mêmes contes et des mêmes fableaux ; assistent avec la même émotion aux drames qui représentent à leurs yeux les mystères de la Passion, les martyres ou les miracles des saints.

Mais cette littérature ignore l'art. Quand la pensée est forte et le sentiment profond, l'expression devient forte. Si certains de nos vieux poèmes (en général les plus anciens et les plus voisins de l'inspiration populaire) peuvent être regardés comme des chefs-d'œuvre, ce sont les produits d'un art qui s'ignore ou d'un art à peine conscient. Bien peu nombreux sont les écrivains qui ont le sentiment du goût et la notion nette du beau. On chante pour chanter ; on conte pour conter, avec plus ou moins de bonheur. On ne songe guère à polir une œuvre, et à

la mener au point suprême de la perfection. De là, même chez les meilleurs, des longueurs et des faiblesses ; on soignera le détail, on oubliera l'ensemble et la valeur que le détail doit recevoir pour concourir à l'unité d'effet. L'art de la composition est inconnu, et bien que le talent abonde au moyen âge, la littérature qu'il nous a laissée n'est pas artistique.

La littérature du moyen âge n'est donc une littérature d'art qu'à l'état d'exception; elle est avant tout une littérature populaire ou nationale. Ce double caractère doit déterminer la nature de notre enseignement.

Dans les quatre années où nous pensons le répartir, nous ne prétendons point passer en revue tous les documents écrits du XIe au XVIe siècle que le temps a épargnés. C'est affaire à la savante compagnie qui siège à l'Institut de rédiger l'histoire littéraire de notre pays, et de nous faire connaître par le menu toutes les œuvres que, durant cette période, nous a laissées la vieille France. Pour nous, nous n'avons à étudier et à analyser que les plus belles, celles qui faisaient l'admiration de nos aïeux, et qui, après l'oubli plusieurs fois séculaire où elles se sont endormies, rappelées à la vie par la baguette magique de la science contemporaine, ont encore aujourd'hui le don de charmer les esprits les plus délicats et les plus raffinés. Ces œuvres, nous les étudierons avec une attention sympathique, et nous croirons n'accomplir qu'un simple devoir d'équité et de justice, en faisant revivre et rentrer dans la circulation intellectuelle tant de belles ou de jolies pages où, malgré les imperfections de la forme, éclatent la grâce, le sentiment, l'esprit. A considérer l'immensité de l'œuvre léguée par le moyen âge, elles semblent noyées dans une mer d'écrits incolores, plats, fastidieux. Mais en les recueillant, en les mettant en lumière, à leur vraie place, quel écrin à faire dont la richesse et la valeur étonneront encore les esprits les mieux prévenus en faveur du moyen âge !

A côté de ces analyses littéraires prennent place des études sur l'histoire des grands genres littéraires.

Notre littérature classique a emprunté ses genres à la Grèce et à Rome; le moyen âge a créé les siens. De là une étude toute nouvelle sur la genèse et le développement de ces genres, étude d'un intérêt supérieur, qui touche aux problèmes les plus délicats et les plus difficiles de la psychologie et de l'art populaires. Ce n'est plus l'œuvre d'hommes, de poètes isolés que nous avons ici à considérer; c'est l'œuvre anonyme d'un peuple entier, œuvre immense à laquelle pendant plusieurs siècles ont travaillé sans relâche des générations d'hommes.

C'est ainsi que, sorties des chants primitifs qui dans chaque province, dans chaque ville célébraient quelque héros local, les chansons de geste, venant par une sorte d'attraction irrésistible, se fondre dans l'unité de

groupes supérieurs, donnèrent ce splendide épanouissement des cycles épiques, et après avoir pendant quatre ou cinq siècles rayonné sur le sol de la France, et épuisé, à la fin du moyen âge, leur vitalité dans les romans de chevalerie, allèrent, à l'époque moderne, aboutir misérablement à la Bibliothèque bleue. C'est ainsi que, né de l'office dialogué de Noël ou de Pâques, le drame religieux, grandissant à l'ombre des cathédrales, s'émancipant ensuite de l'Église, aboutit à ces immenses mystères du xve et du xvie siècles, et après avoir édifié, charmé, amusé dans de monstrueuses représentations des populations entières de villes, tué par le théâtre classique de la Pléiade et du xviie siècle, s'en alla finir obscurément sa longue destinée au fond des campagnes, dans les représentations foraines de la Passion, avec des marionnettes pour acteurs. C'est ainsi encore que, porté par de mystérieuses migrations des bords du Gange aux bords de la Seine ou de la Loire, le conte ou fableau s'épanouit dans toute la richesse de sa fantaisie au xiiie et au xive siècles, pour disparaître tout à coup, ou plutôt pour reparaître sous une double forme, d'un côté, sur la scène dans la farce qui doit bientôt être une des origines de la comédie; de l'autre, dans la nouvelle italienne et française qui aboutira à son tour au genre littéraire le plus fécond et le plus vaste de notre époque, le roman. Quelles sont les forces qui ont produit, dirigé ces grands mouvements littéraires ? Voilà le problème qui s'impose à notre recherche. Essayer de découvrir, de saisir sur le fait et de suivre le jeu de ces forces obscures et latentes, quel sujet plus grand et d'une portée plus vaste ? Cette étude nous fera pénétrer, non moins que l'histoire de la langue, jusqu'au fond de l'âme de la nation : elle nous montrera les dons de création d'une race ingénieuse, vive, alerte; les tendances obscures et les sympathies secrètes qui ont dirigé à son insu sa pensée et ses goûts : elle nous expliquera une partie de son génie. Elle nous donnera du même coup son esthétique, non l'esthétique, consciente et maîtresse d'elle-même, du génie qui poursuit un idéal, lutte à le saisir et à l'emprisonner dans le moule d'une forme sublime ; mais l'esthétique inconsciente de la foule ignorante et naïve qui met d'elle-même la poésie, la foi, l'enthousiasme dont son âme déborde, dans l'œuvre qu'elle voit jouer, qu'elle entend conter, et la transfigure de toute la puissance de son sentiment. Tel l'enfant, au jeu de sa naïve et complaisante imagination, pare et revêt de splendeur le jouet banal qu'il tient dans sa main.

Aussi pour juger ces œuvres, plus grandes encore par l'effet qu'elles ont produit que par leur valeur propre, faut-il, par une large sympathie, par une connaissance approfondie des temps et des mœurs, retrouver cette inspiration populaire d'où elles ont jailli; il faut se refaire l'homme du moyen âge, en reprendre les sentiments, les impressions,

les pensées, sentir son cœur battre des mêmes émotions, son âme vibrer aux mêmes accents, en un mot revivre de sa vie.

Cette disposition d'esprit nous permettra de comprendre un autre caractère de notre ancienne littérature. Écho de la civilisation du moyen âge, elle nous apportera sur cette époque des renseignements abondants et en général sûrs. Elle complétera par l'histoire des mœurs et de la société les informations incomplètes que nous laissent les chroniqueurs trop souvent occupés de transmettre à la postérité les faits de l'histoire politique, et trop peu attentifs à l'histoire des idées, des croyances, de la vie publique ou privée. Cette littérature fera revivre à nos yeux, comme nous le disions jadis, « la vieille France sous ses aspects multiples et contraires : ici héroïque, guerrière, chevaleresque; là joyeuse, pétulante, licencieuse; ici s'inclinant dans une communauté d'idées et de sentiments devant la puissance morale de l'Église; là s'essayant, dans des dissidences plus ou moins latentes, à la libre pensée; ici se soulevant contre le pouvoir monarchique, là baissant la tête devant le sceptre auguste de la royauté [1] ».

Tels seront les divers points de vue auxquels nous nous placerons tour à tour, suivant les temps ou les œuvres. Après une rapide introduction sur les premiers monuments de la langue, sur ces vénérables documents du VIIIe, du IXe et du Xe siècle où nous entendons ses premiers balbutiements, nous exposerons successivement l'histoire de la poésie épique, lyrique, satirique, didactique, religieuse, du théâtre, et enfin de la prose. Nous analyserons avec soin les œuvres remarquables par leur valeur littéraire; nous suivrons le développement des divers genres, leur grandeur, leur décadence, leur disparition ou leur transformation; enfin nous essayerons de retrouver dans ces œuvres l'écho des passions du moyen âge.

Si vous voulez me suivre dans cette étude longue et souvent sévère, je ne crois pas que vous aurez à regretter votre peine. Vous retrouverez avec intérêt, sous les formes spéciales que leur donnent les mœurs et la civilisation d'un autre âge, ce fond éternel et immuable des sentiments humains, ces passions toujours les mêmes qui nous agitent comme elles agitaient nos aïeux et dont la persistance, à travers les temps, fait que l'homme d'aujourd'hui sympathise avec l'homme du passé, et retrouve en son cœur l'écho de ses joies et de ses douleurs. *Et mentem mortalia tangunt.*

Vous admirerez la puissante vitalité de l'inspiration populaire qui, après avoir créé ces formes multiples de la poésie épique, lyrique, dramatique, a produit cette incomparable floraison de poèmes, de chansons, de drames, les a livrés à l'admiration infatigable de la France, et

[1] Voir plus haut, page 21.

en a fait rayonner l'épanouissement par tous les pays de l'Europe chrétienne. Ne sont-ce pas ces œuvres que nous retrouvons à l'origine de presque toutes les littératures modernes, qui en suscitent souvent l'éclosion ; dans les pays scandinaves et en Allemagne ; en Grèce où les descendants d'Homère apprennent les exploits d'Achille dans le poème de Benoît de Sainte-More ; en Italie où la « matière de France » reçoit une forme immortelle sous la plume de l'Arioste ; dans l'Angleterre dont la littérature pendant trois siècles n'est qu'un chapitre de notre littérature nationale ? Et quand la mère patrie, attirée vers d'autres objets, nourrie d'autres idées, oublie ces œuvres qui ont porté la gloire de ses lettres de l'Atlantique aux bouches du Danube, de la mer du Nord à l'Archipel, ces œuvres qui ont mis une parcelle de son âme partout où battait un cœur chrétien, ne sont-ce pas elles que nous retrouvons charmant toujours l'imagination populaire dans les coins les plus éloignés de l'Europe ? Au fond de l'Irlande, de la Suède, de la Norwège ; que dis-je ? jusqu'en Islande, ce sont les derniers échos de nos vieux poèmes qu'écoute aujourd'hui encore avec ravissement l'homme du peuple ; chaque année encore, par toute l'Italie, cent mille exemplaires se vendent des *Reali di Francia,* cette imitation de plusieurs de nos chansons de geste.

Cette littérature a fait la France grande dans l'esprit des peuples. Saluons-la donc avec reconnaissance et avec orgueil ; abordons-la avec la sympathie de lettrés curieux d'étudier une production originale, sinon toujours belle, de l'esprit humain, et avec le respect de fils fiers d'un glorieux passé.

(*Revue internationale de l'enseignement* du 15 décembre 1883.)

III

Le Origini dell'Epopea francese, indagate da Pio Rajna, Firenze, 1884. Un vol. grand in-8° de XIII et 550 pages.

M. Pio Rajna, professeur à l'université de Florence, porte un nom bien connu des romanistes. Il a débuté par des recherches sur les origines françaises de la poésie épique italienne, et une série d'heureuses découvertes lui a permis de renouveler ou, pour mieux dire, de créer l'histoire littéraire épique de l'Italie au XIIIe et au XIVe siècle. Dans l'un de ses plus importants ouvrages, les *Recherches sur les Royaux de France* (*Ricerche intorno ai Reali di Francia*), il touchait par certains côtés au problème des origines de l'épopée française, car les *Histoires de Fioravante* (*Storie di Fioravante*), qui forment les premiers livres des *Reali,* ne sont qu'une imitation indirecte d'un poème français, le *Floovent;* or ce poème remonte, par ses éléments primitifs, à l'époque mérovingienne et est un des débris les plus notables du cycle mérovingien.

M. Rajna, ayant touché à la question des origines, a voulu aborder le problème de front et l'étudier dans toute son étendue. De ses longues et minutieuses recherches, exposées en leçons publiques à l'université de Milan où il était d'abord professeur, il a tiré le livre que nous annonçons aujourd'hui, l'un des plus considérables qui aient depuis longtemps paru sur l'histoire littéraire de l'ancienne France.

L'ouvrage s'ouvre par une *Introduction,* où l'auteur exprime sur l'épopée et ses origines ses vues personnelles telles qu'elles se dégagent de l'étude spéciale à laquelle il a soumis l'épopée germanique et l'épopée française. Cette introduction n'est que la conclusion du livre généralisée et devrait le terminer, si l'auteur n'avait sans doute craint de détourner l'esprit du lecteur des conclusions particulières qu'il donne au problème capital dont il a cherché la solution.

Viennent ensuite dix-huit chapitres avec deux appendices. Ces dix-

huit chapitres peuvent se diviser en deux sections ; pour la commodité de notre analyse nous supposerons cette division générale établie.

Dans la première section (ch. I-IX), M. Rajna se propose de reconstituer l'épopée mérovingienne ; dans la seconde (ch. X-XVIII), il en recherche les origines, la formation et le développement.

Section I. L'auteur (ch. I) commence par établir que, aussi haut que l'on peut remonter dans l'histoire des Germains, on les trouve en possession d'une épopée historique. Ils ont l'usage de célébrer dans des chants guerriers leurs héros anciens ou contemporains. Tacite, au IIe siècle, nous les fait voir chantant le grand chef chérusque Arminius. Deux siècles plus tard, Cassiodore et, après lui, Jornandès nous montrent chez les Goths une épopée historique en pleine floraison : autour du nom d'Ermanric se groupe un ensemble de poèmes et de traditions poétiques. Chez les Lombards, de nombreuses traditions poétiques sont encore facilement reconnaissables dans la prose tardive de Paul Diacre. L'épopée saxonne a laissé jusqu'à nos jours d'importants monuments. Chez les Bourguignons, les témoignages contemporains d'écrivains latins, tels que Sidoine Apollinaire, prouve l'usage des chants guerriers à la cour des princes burgondes. Enfin, si l'on n'a aucun témoignage touchant les Francs avant la conquête, nous savons cependant que les princes mérovingiens et carolingiens connaissaient également des chants narratifs ; témoin les allusions de Fortunat, et plus tard, les assertions formelles d'Eginhard et du poète saxon.

Cette poésie narrative était historique et non mythique : non pas que l'élément mythique ne s'y vint mêler, mais par accident, et en tant que le mythe était reçu par la tradition comme l'histoire des épopées primitives. M. Rajna, qui combat ici une école allemande, tire ingénieusement des rares témoignages dont il dispose la preuve de cette hypothèse qui est la clef de voûte de son système.

Le premier chapitre repose sur un nombre restreint, trop restreint de textes, connus d'ailleurs et cités plus ou moins complètement par les historiens de nos origines littéraires. M. Rajna a le mérite de les avoir tous réunis en un faisceau unique de preuves qui donnent pour les Germains la certitude qu'ils chantaient leurs héros guerriers dans des poésies narratives d'un caractère historique, « memoriæ et annalium genus », et pour les Francs la présomption très vraisemblable qu'avant la conquête de la Gaule ils n'ont pas fait exception à la règle générale.

Arrive la conquête. Les Francs mérovingiens chantent-ils leurs princes et chefs ? Oui, répond M. Rajna, qui emploie les chapitres II-IX à établir l'existence d'une épopée mérovingienne. Deux ordres de preuves sont à sa disposition : 1° les traditions poétiques dont sont remplis les récits de Grégoire, de Frédégaire et les *Gesta regum francorum* ; 2° di-

vers poèmes français du XIIe, du XIIIe ou du XIVe siècle, qui remontent, à n'en pas douter, à des poèmes plus anciens, dérivant de poèmes mérovingiens perdus. Ainsi l'épopée mérovingienne se laissera saisir dans les échos qu'en ont recueillis les historiens contemporains et dans les derniers débris qu'en auront gardés les remaniements poétiques postérieurs.

A la première série appartient l'histoire de Childéric (ch. II), de Clovis (ch. III), de Théodoric et de Théodebert (ch. IV), de Clotaire II et de Dagobert (ch. V).

A la seconde série appartiennent les chansons de geste de *Floovent* (ch. VI), de *Gisbert au fier visage* (fragment épique, ch. VII), de *Sibille* (ch. VIII), de *Mainet* et des *Quatre fils Aymon*, de *Girart de Roussillon* et *Hugues d'Auvergne* (ch. IX).

M. Rajna a beau jeu de montrer que l'histoire de Childéric n'est que l'écho d'un poème germanique ; cette révolte des Francs, cet exil du prince en Thuringe, ce partage de la pièce d'or, ce retour préparé par la ruse politique de Viomadus et la sottise des Gallo-Romains, cet amour de la reine Basine pour le prince franc, sont autant de traits qui indiquent une composition poétique et une composition d'origine germanique. Sur la première version donnée par Grégoire, les *Gesta regum francorum* et Frédégaire ajoutent chacun leurs variantes. Il faut voir avec quelle habileté M. Rajna démêle tous ces éléments et montre la formation de la légende qui raconte les célèbres visions de Childéric.

Je ne puis m'attarder aux discussions ingénieuses, subtiles, souvent profondes auxquelles M. Rajna soumet le récit du mariage de Clovis et des dernières années de son règne, celui de la guerre de Thuringe avec Théodoric et de la guerre des Frisons avec Théodebert. Sur certains points, il a été précédé par des critiques antérieurs, Ozanam, Fauriel, Junghaus ; ailleurs il est original. Signalons le rapprochement que fait M. Rajna entre l'histoire de Théodebert et de sa lutte contre le Frison Cochilaïc et le fragment du Béovulf où nous voyons les Francs triompher du géant frison Hagylàc (— Cochilaïc) ; la tradition poétique de cette lutte était encore vivante au Xe siècle, comme le montre un passage du traité *de Monstris*.

Le chapitre V est consacré à l'analyse du récit de la guerre saxonne de Clotaire II et de Dagobert. Ce récit, ignoré de Frédégaire, le contemporain de Clotaire II, et qui est recueilli pour la première fois par l'auteur des *Gesta regum francorum*, ce grand amateur de légendes populaires, nous raconte la lutte épique de Bertoald, le chef des Saxons, contre Dagobert d'abord, puis contre son père Clotaire, venu du fond des Ardennes aux bords du Wéser pour porter secours à son fils blessé et sur le point d'être vaincu.

Cette arrivée miraculeuse du vieux Clotaire, la scène entre Bertoald

et ses soldats qu'intriguaient et effrayaient les cris de joie des Francs saluant leur vieux chef, la situation des deux princes sur chaque rive du fleuve, le passage du Wéser à la nage, la fuite de Bertoald dans la forêt, le dialogue de Bertoald avec Clotaire, le duel solitaire et le retour du vieux Clotaire au milieu des Francs haletants d'émotion, et, après la défaite des Saxons, le couronnement tragiquement épique de la guerre, le massacre universel de tous les hommes qui dépassent la hauteur de l'épée royale, tout ce récit, par les invraisemblances et les contre-sens historiques accumulés à plaisir, et par cette minutie de détails pittoresques qui relèvent de la poésie, et par le souffle épique qui anime les pages du chroniqueur, décèle, à n'en pas douter, une traduction latine d'un poème épique.

Les plus éminents critiques, depuis Adrien de Valois, sont tous d'accord à voir dans ce récit un poème, et, s'il pouvait rester le moindre doute, un passage de la *Vita S. Faronis* de Helgaire suffirait à le dissiper. Car Helgaire (moine du IXe siècle) résumant ici, comme le montre M. Rajna, un passage d'une *Vita S. Chillent*, vie perdue qui date de la fin du VIIe siècle, raconte comment Bertoald ayant fait insulter Clotaire par ses ambassadeurs, Clotaire, au mépris du droit des gens, condamna à mort les messagers qui furent sauvés par saint Faron, puis marcha contre les Saxons et les extermina, ne laissant vivants que les enfants mâles qui ne dépassaient pas la hauteur de son épée. A la suite de cette victoire, ajoute le chroniqueur, fut fait un chant populaire dont Helgaire reproduit en son latin quatre ou cinq vers. Le témoignage est donc formel, et nous avons dans le récit des *Gesta* un important fragment d'une chanson de geste du VIIe siècle. ✓

Ici s'arrête la première partie des restitutions entreprises par l'auteur.

Dans la seconde, la méthode change. L'auteur étudie des chansons de geste françaises et en recherche les origines mérovingiennes. Il commence par cette chanson de geste de *Floovent* qui, à tant de titres, a appelé dans ces dernières années l'attention de la critique et dont nous avons été le premier à reconnaître la haute importance pour l'histoire des traditions mérovingiennes [1]. Il n'a pas de peine à réfuter les critiques allemands qui nous reprochaient d'en avoir exagéré la valeur et ne voyaient dans ce poème rien d'archaïque, sauf le nom qui se serait conservé, on ne sait comment, dans la tradition écrite. On sait que ce nom de *Floovent*, d'après la belle étymologie trouvée par M. G. Paris, est un mot franc, *Hlodovinc*, signifiant *le fils de Clovis*. M. Rajna ne veut pas avec nous reconnaître Dagobert dans ce fils de Clovis, mais, prenant ce nom de *Hlodovinc* à la lettre, y voit plutôt Théodoric. Son argumentation ne nous convainc pas : mais il n'en

[1] [*De Floovante... et de Merovingo cyclo...* Paris, Vieweg, 1877 ; thèse de doctorat à la Faculté des Lettres].

reste pas moins acquis que, dans cette histoire, plus ou moins profondément transformée par la poésie ultérieure, du roi Floovent, fils de Clovis, nous avons un précieux monument des chansons de geste mérovingiennes.

La légende italienne de *Gisbert au fier visage*, racontée longuement dans les *Reali di Francia*, vient d'un poème français perdu auquel il est fait allusion dans le poème de Gaydon. Ce Gisbert ou Girbert, dans l'orgueil de sa puissance, ayant blasphémé Dieu, aurait été soudain puni par le ciel irrité. Grégoire raconte une légende analogue sur Caribert : faut-il voir dans le poème français un souvenir de la légende de Caribert ? On n'ose l'affirmer. Toutefois M. Rajna ne veut pas négliger cet indice d'une tradition poétique populaire, si faible qu'en soit la valeur.

Dans le poème (franco-vénitien) de *Sibille*, on a une variante de l'histoire de l'épouse de Charlemagne, faussement accusée et injustement condamnée. M. Rajna cherche à retrouver une origine historique à cette légende où les uns ont vu un mythe, les autres un lieu commun de la poésie populaire. Cette origine historique, il la demande à l'histoire lombarde.

Avec *Mainet* et les *Quatre Fils Aymon*, nous sommes sur un terrain solide : l'histoire poétique de l'enfance persécutée de Charlemagne (dans *Mainet*), comme l'avait jadis bien vu M. G. Paris, s'applique parfaitement à la jeunesse de Charles Martel. M. Rajna, avec une rare vigueur d'argumentation, met hors doute que le souvenir des luttes de Charles Martel contre Chilpéric et son ministre Raginfred (des chroniqueurs presque contemporains, par une confusion très commune du nom de *Chilpéric* avec celui de *Childéric*, disent déjà : *Childéric* et Raginfred) s'est conservé dans le récit des persécutions dirigées contre l'aïeul de Charlemagne par *Heudri* et *Rainfroi* (*Heudri* et *Rainfroi* sont les formes *françaises* des noms de *Childéric* et *Raginfred*).

Avec non moins d'art, il fait rentrer dans l'histoire de la jeunesse de Charles Martel, fils bâtard de Pépin d'Héristal, la légende poétique relative à la mère de Charlemagne, Berte, victime de la servante qui se substitue à elle dans la couche royale auprès de Pépin le Bref.

Enfin, prenant avantage de la belle découverte de M. Auguste Longnon qui rattache à l'histoire des luttes de Charles Martel contre le roi de Gascogne Eudon ou Yon (l'aïeul du célèbre Gaïfier ou Waïfre) l'épisode le plus notable du poème des *Quatre Fils Aymon*, il montre que Charles Martel est le premier inspirateur des poèmes appliqués plus tard à son petit-fils Charlemagne et que plusieurs poèmes du cycle carolingien dérivent en droite ligne du cycle de Charles Martel.

Je ne puis qu'indiquer rapidement le résultat le plus apparent de toutes ces recherches. Assurément, avant M. Rajna, on avait bien vu

qu'il ne fallait pas hésiter à remonter jusque avant Charlemagne pour retrouver l'origine des nombreuses traditions poétiques du XII° et du XIII° siècle. M. Gaston Paris, en particulier, dans un chapitre de son *Histoire poétique de Charlemagne*, avait indiqué déjà plusieurs des points sur lesquels porte l'observation pénétrante de M. Rajna. Mais M. Rajna a poussé sa pointe avec une telle sûreté et une telle vigueur qu'on ne doit plus hésiter à le suivre dans la route frayée par ses devanciers, et par lui largement ouverte.

Avec le chapitre IX se termine ce que j'appelle la première section de l'ouvrage, la première partie de la thèse : l'auteur a démontré l'existence d'une poésie narrative mérovingienne qui célébrait Childéric, Clovis, ses fils et ses petits-fils, Clotaire II et Dagobert, et les chefs de la seconde race, les Pépins de Landen et d'Héristal et Charles Martel. Autour de Charles Martel, en particulier, se groupent trois séries de poèmes, ce qu'on pourrait appeler trois gestes, la geste personnelle à Charles, la geste des vassaux révoltés (Renaud de Montauban, Girart de Roussillon, etc.), la geste des luttes contre les Sarrazins.

Section II (ch. X-XVIII). Ici l'auteur aborde les problèmes longs et difficiles que soulève cette épopée mérovingienne.

Avant d'en entreprendre l'analyse, une observation préjudicielle qui sera peut-être la critique la plus grave que nous ayons à adresser à M. Rajna. Elle a rapport au style de l'auteur.

L'ouvrage est écrit avec une élégante facilité. Mais le style gracieux, aisé, a parfois les défauts de ses qualités et devient trop ingénieux et raffiné : l'auteur joue avec sa plume. De là, çà et là, une certaine coquetterie et, je dirais presque, une afféterie qui, sans nuire à la vigueur de la pensée ni à la portée de la démonstration, gênent quelquefois dans l'expression de l'argumentation. Ce défaut est surtout sensible dans la deuxième partie où les questions à résoudre, empiétant les unes sur les autres, se confondant par certains points, n'ont pas la netteté de contours des problèmes détachés que présente nécessairement la première partie. A diverses reprises, l'auteur pousse sa pointe, revient sur ses pas, tourne agilement autour des problèmes avant de les résoudre définitivement. Pour donner plus de netteté à notre analyse, nous serons obligé de briser en deux ou trois endroits l'ordre suivi par l'auteur. L'ouvrage aurait sans doute gagné, au point de vue littéraire, à une allure plus simple et plus droite, à moins de mouvements et de contre-mouvements, si agile qu'en soit la manœuvre.

Cette réserve faite, poursuivons notre examen.

Et d'abord ce qui frappe, ce sont les rapports intimes qui unissent l'épopée mérovingienne et l'épopée carolingienne ; mêmes traits généraux, mêmes lieux communs (ch. X). Dans le seul fragment épique de

la guerre saxonne de Clotaire et de Bertoald, on retrouve toute la forme extérieure des chansons de geste du XI[e] et du XII[e] siècle : ambassades insolentes envoyées par les ennemis, les ambassadeurs pris sous la protection d'un sage conseiller, les armées campées de chaque côté des fleuves, un duel épique finissant la guerre entre les deux nations ennemies. Il n'est pas jusqu'au début de la cantilène de saint Faron *De Chlothario est canere rege Francorum*, qui ne rappelle le début habituel des chansons de geste : *Oiez, seigneur, chançon de vraie estoire*, etc. Ce n'est point d'ailleurs seulement la forme extérieure qui montre l'unité des deux séries de poèmes, c'est le fond, la nature intime des sujets et des développements (ch. XII). La poésie carolingienne continue si bien la poésie mérovingienne qu'elles sont indissolublement liées l'une à l'autre. Le cycle de Charlemagne se ramène à celui de Charles Martel qui en est le prototype ; celui-ci a créé l'autre et s'est fondu en lui. Or, admettre un cycle épique parfaitement constitué sous Charles Martel, c'est dire que l'épopée était constituée sous les princes antérieurs, car Charles Martel n'est pas un commencement dans nos traditions épiques comme Charlemagne a été, lui, un recommencement. Le cycle de Charles Martel continue des traditions poétiques plus anciennes : d'ailleurs le poème de *Floovent* ne remonte-t-il pas à tout le moins à Dagobert, et le poème de la guerre saxonne ne nous montre-t-il pas le genre épique constitué sous Clotaire II ? De là à remonter aux fils de Clovis et à Childéric, il n'y a plus qu'un pas, facilement franchi, en songeant aux récits poétiques incontestables qui ont pénétré l'histoire réelle de ces princes.

Donc, entre l'épopée mérovingienne et l'épopée carolingienne, point de solution de continuité. Si l'épopée mérovingienne a disparu, elle a disparu en laissant à sa place l'épopée carolingienne, édifice immense construit avec les ruines de l'ancien et où les débris de la construction primitive sont encore reconnaissables. S'il en est ainsi, il faut repousser la théorie qui fait naître nos poèmes romans de cantilènes primitives, de courts chants lyrico-épiques dont ils seraient un développement et une combinaison postérieure. En effet, cette théorie, soutenue en particulier par M. Léon Gautier, n'est pas fondée (ch. XVII). Elle repose : 1° sur un passage de la *Vita S. Guillelmi*, texte du commencement du XII[e] siècle qui parle de cantilènes chantées en l'honneur de Guillaume d'Orange ; or l'existence de chansons de geste du cycle de Guillaume est constatée au X[e] siècle, par le fragment de La Haye [1] ; 2° sur la cantilène germanique qui célèbre la victoire remportée par Louis III à Saucourt sur les Normands, cantilène qui semblerait avoir inspiré un

[1] C'est un fragment de traduction en vers latins (remis en prose) d'une chanson de geste du cycle de Guillaume ; voir G. Paris, *Hist. poétique de Charlemagne*, p. 50 et p. 465. Il se trouve dans un ms. du X[e] siècle, découvert à la Haye.

poème français du même sujet dont on possède un notable fragment du XI[e] siècle (*Gormond et Isembard*); or il est démontré que cette cantilène, poème germanique d'inspiration religieuse et monacale, n'a rien à voir avec la chanson de geste qui contait les exploits de Louis; 2° enfin sur la cantilène de saint Faron; or cette prétendue cantilène n'est qu'une citation de la chanson de geste parfaitement constituée dont il faut reconnaître un fragment dans le récit du duel de Clotaire avec Bertoald. On avait cité l'exemple, — déjà réfuté par M. Paul Meyer, — des *romances* espagnols, courts poèmes lyrico-épiques qui sembleraient avoir donné naissance au poème épique du *Cid*. Mais voilà que M. Mila y Fontanals démontre que le romancero est postérieur au *Poema del Cid*, et que le poème épique a donné naissance aux cantilènes espagnoles, au lieu d'en sortir.

Donc il faut admettre la continuité absolue de l'épopée franque mérovingienne avec l'épopée romane carolingienne. Il y a eu changement de langue (ch. XI et première partie du ch. XIV); mais ce changement de langue, devant lequel se sont jadis arrêtés MM. G. Paris et Paul Meyer comme devant un obstacle insurmontable, n'offre aucune difficulté à expliquer, bien plus s'impose de lui-même. Les Francs ayant désappris leur langue pour parler roman, il a dû y avoir une période où ils parlaient le franc et comprenaient le roman, une seconde période où ils parlaient les deux idiomes et une troisième période où ils parlaient le roman et comprenaient seulement le franc. C'est par cette marche que s'explique la disparition de l'idiome franc, et d'une marche semblable on possède d'autres exemples nombreux [1]. Or, quoi d'étonnant à ce que les poètes qui chantaient à la cour des princes et des seigneurs francs, s'adressant d'ailleurs à deux sortes de populations, l'aristocratie germanique et la population romane, usassent tour à tour les deux idiomes et tantôt traduisissent en roman les chants germaniques composés par eux ou reçus de tradition, tantôt en composassent en roman? Le « bilinguisme » était donc une nécessité de l'époque.

[1] Pourquoi M. Rajna n'a-t-il pas cité, entre autres exemples, celui que présente l'histoire des Normands, si analogue à celle des Francs Saliens. Ce sont, eux aussi, des bas Allemands qui viennent, un peu plus tard, s'établir dans la Neustrie pour se fondre, eux aussi, au milieu des populations romanes. Les chroniques normandes nous montrent parfaitement la coexistence du danois et du roman en Normandie. Guillaume, au XI[e] siècle, envoie son fils Richard de Rouen à Bayeux pour apprendre le danois, parce qu'à Bayeux on parle plus danois que roman, tandis qu'à Rouen c'est le contraire: « Rotomagensis civitas romana potius quam danisca utitur eloquentia et Bayocensis fruitur frequentius danisca lingua quam romana. » (Dudon de Saint-Quentin, éd. Lair, p. 221.) Adhemar dit explicitement que les Danois abandonnèrent leur langue nationale pour parler le roman: « Omnis eorum Normannorum qui juxta Franciam inhabitaverunt multitudo fidem Christi suscepit, et *gentilem linguam omittens, Latino sermoni assuefacta est* » (*Chronicon Adhemari Chabannensis monachi S. Eparchii Engolismensis, a principio monarchiæ Franciæ ad annum* CIƆXXIX, dans Labbé, *Nova Bibliotheca manuscriptorum*, II, 166).

Que conclure sur les origines de l'épopée française ? Est-il besoin d'indiquer cette conclusion ? Notre épopée sort de l'épopée germanique (ch. XIII). Allons plus à fond dans la question. Il ne peut y avoir que quatre origines possibles : l'origine celtique, l'origine latine, l'origine romane et l'origine germanique. On a de solides raisons pour écarter dès l'abord les deux premières hypothèses. Reste l'hypothèse de l'origine romane. C'est l'hypothèse qui était le plus en faveur ; soutenue d'abord par M. G. Paris et M. Paul Meyer, elle avait rallié la plupart des romanistes, entre autres l'auteur de cet article. Elle avait pour elle les présomptions les plus grandes. En effet, de la fusion opérée entre les Francs Austrasiens et les Romans après Charlemagne était sortie une civilisation nouvelle, un peuple nouveau avec ses tendances propres et son originalité. Le xe siècle est l'époque de cette fusion intime, de cette combinaison chimique des races qui fond ensemble Francs et Romans pour en faire des Français. Quoi de plus naturel que d'admettre que cette nouvelle nation se soit créé sa poésie et qu'il lui faille rapporter l'origine de l'épopée du XIe, du XIIe et du XIIIe siècle ? Oui, si les faits n'allaient contre. Cette épopée des XIe-XIIIe siècles n'est pas née après Charlemagne ; elle lui est antérieure, elle est contemporaine de Charles Martel, témoin *Mainet, Renaud de Montauban ;* elle est plus ancienne encore, témoin, entre autres le Floovant qui remonte au moins à Dagobert. Donc la fusion des Francs avec les Romans après le traité de Verdun, la naissance de la nationalité française, n'a rien à voir avec l'origine de notre épopée. Voudrait-on reculer la date de la fusion et la reporter au VIe, au VIIe siècle, et faire naître la nationalité nouvelle de la fusion des Francs Neustriens avec les Gallo-Romains ? Cette hypothèse n'explique en rien le problème qu'il faut résoudre et se heurte de même contre les faits. Ici M. Rajna rencontre la théorie soutenue avec tant de vigueur par M. Fustel de Coulanges, théorie qui nie la suprématie des Francs et la réalité de la conquête en Gaule. Il la soumet à une critique vive, véhémente, violente même, irrésistible. Il reprend, un à un, pour les détruire, les arguments du célèbre auteur des *Institutions mérovingiennes,* et entasse dans soixante-quinze pages serrées de texte une série de preuves qui entraînent la conviction. Il y a eu conquête, les Francs mérovingiens ont formé une minorité, mais une minorité privilégiée, à qui appartenaient l'autorité et les honneurs, surtout les honneurs d'une aristocratie guerrière. Et c'est précisément parce que ces Francs formaient une aristocratie guerrière que l'épopée, qui est la littérature propres de ces aristocraties, a pu pénétrer et se fixer sur le territoire de la Gaule et que, quand les Francs désapprirent leur langue pour parler celle des vaincus, leur épopée adopta également la langue des vaincus et devint une épopée romane, une épopée française.

Il est vraisemblable que, si les invasions austrasiennes n'étaient venues renforcer dans l'est de la Gaule l'élément germanique, l'épopée de la race mérovingienne qui, vers le VIIe siècle, pouvait déjà être devenue romane (la *Vita S. Faronis* nous montre que la chanson de Bertoald et Clotaire était rédigée en roman), aurait disparu sans produire de rejetons. Mais elle fut ranimée par un afflux nouveau d'élément germanique. De là une nouvelle épopée, certainement germanique, qui se romanisa peut-être au IXe ou au Xe siècle.

Si cette épopée plonge par ses racines dans la poésie germanique primitive, on s'explique maintenant (ch. XIV, deuxième partie) pourquoi elle refleurit spécialement dans les provinces du nord et de l'est de la France, provinces qui ont subi le plus fortement l'influence germanique; pourquoi elle nous conserve si fidèlement dans sa forme la plus ancienne (par exemple dans la *Chanson de Roland*) une image, non des mœurs contemporaines du temps où elles ont été rédigées, mais des mœurs germaniques les plus anciennes (la poésie, le plus souvent, a fixé pour des siècles des types primitifs une fois saisis); pourquoi enfin (ch. XV-XVI) elle présente tant de traits communs avec la poésie germanique de la seconde époque (VIII-XIIIe siècles), issue comme elle de la même source.

Notre analyse vient de retracer dans ses grandes lignes la théorie de M. Rajna[1]; elle ne peut donner une idée de la magistrale puissance avec laquelle cette théorie est exposée, tour à tour d'une analyse minutieuse et subtile et d'une synthèse vigoureuse. La masse infinie des faits étudiés, des textes discutés, l'auteur la porte et la distribue avec aisance, la domine sans cesse par la vue toujours présente de l'ensemble. Malgré les défauts que nous avons signalés plus haut et qui viennent de l'abus de qualités originales, de l'excès de souplesse d'une intelligence vive et alerte, la démonstration, dans son ensemble, marche d'un pas égal, assuré, d'une allure ferme. Depuis l'*Histoire poétique* de Charlemagne de M. G. Paris, c'est sans contredit l'œuvre la plus puissante qu'ait suscitée l'étude de notre vieille poésie.

Assurément, dans le détail, la critique aura à contester plus d'une assertion téméraire, plus d'un rapprochement hasardé. Dans la première section où l'auteur poursuit à la piste l'épopée mérovingienne et les chroniques du temps, à côté d'argumentations décisives, il en

[1] Elle omet le ch. XVIII, la *Rythmique* de l'épopée, un des plus remarquables du livre, où l'auteur soumettant à une critique profonde toutes les hypothèses faites sur les origines des vers épiques français, rejette l'origine latine savante ou populaire, et l'origine germanique, et penche, sans oser se décider, pour une origine celtique. Le ch. XIX et dernier suit l'extension primitive de l'épopée dans l'est et le sud-est de la France (ancienne Bourgogne) et donne la conclusion finale de l'œuvre.

paraît d'autres où l'imagination de l'auteur se laisse séduire plus par l'apparence que par la réalité des preuves.

Les discussions sur les formes ultérieures données à la légende de Childéric et les conclusions que M. Rajna tire de l'épisode de Constantinople n'ont guère de solidité ; simplement possibles sont encore les rapprochements entre l'histoire de Théodoric et la légende de Hug-Dietrich. De même dans l'étude des origines de Gisbert au fier visage et de Sibille, le lecteur, en voyant manier si facilement les hypothèses, peut se dire : *Se non e vero...* Les rapprochements établis soit entre l'épopée carolingienne et l'épopée mérovingienne, soit entre l'épopée française et l'épopée germanique, peuvent être pour un certain nombre contestés : ainsi le travestissement des ambassadeurs, le dépouillement des cavaliers volés dans leur sommeil par des pèlerins (p. 255, 257) ; l'explication des *gabs* du *Pèlerinage de Charlemagne* par l'usage assez fréquent de vœux faits par les chevaliers avant de combattre (p. 404). Certains traits communs aux deux épopées peuvent être d'emprunt postérieur. Qui prouve que les personnages comme le nain *Picolet* dérivent par descendance directe des *génies* germaniques du premier âge ? Ne peut-il y avoir, comme aujourd'hui encore, sur les territoires frontières, des légendes orales passant des Français aux Allemands ou des Allemands aux Français, légendes qui entrent ensuite dans la littérature poétique des deux nations, sans qu'on ait le droit d'affirmer qu'elles remontent à l'époque où les Francs n'habitaient pas encore la Gaule ?

On pourrait multiplier ces réserves : il n'en resterait pas moins un ensemble de preuves solides établissant un lien d'ascendance directe de l'épopée carolingienne à l'épopée mérovingienne, et de celle-ci à l'épopée germanique primitive. N'eût-on que le récit des *Gesta regum francorum* sur la guerre saxonne, pour la période neustrienne des princes mérovingiens, et pour la période austrasienne *Mainet* et *Renaud de Montauban* que la démonstration serait faite. Ces deux poèmes nous prouvent, sans contestation possible, l'existence au XIIe siècle et au XIIIe d'une tradition poétique de Charles Martel, non cléricale, latine et savante, mais populaire et orale ; le récit de la guerre saxonne nous prouve la constitution au VIIe siècle d'une épopée, romane ou germanique, qui a déjà tous les traits et tous les caractères de l'épopée carolingienne. Ceci suffit à établir solidement une thèse qui, à nous, nous paraît maintenant parfaitement démontrée.

Nous étions depuis longtemps arrivé aux mêmes résultats que M. Rajna, sur l'existence d'une épopée mérovingienne [1], et sur la non-

[1] Voir notre livre *De Floovante... et de Merovingo cyclo*, Paris, 1877.

existence des cantilènes[1] ; mais n'ayant pas reconnu le lien qui unit cette épopée mérovingienne à l'épopée carolingienne, nous avions cru celle-ci d'origine romane. Nous nous rallions maintenant à la théorie de M. Rajna.

Ainsi, pour résumer ses conclusions et en dégager les conséquences qu'elles contiennent, les princes mérovingiens, continuant la tradition de leurs frères Germains, ont développé en Gaule une poésie qui, quand la Gaule fut romanisée, devint elle-même romane et française. Une fois entrée dans la vie de la nation, cette poésie, poursuivant un développement cette fois spontané et original, aboutit à ce puissant épanouissement qui est la gloire de la France littéraire du moyen âge, tandis que l'épopée germanique, dans son propre pays, après le xe siècle, s'épuisait et disparaissait.

A l'origine et pendant longtemps, l'épopée romane est aristocratique et guerrière. Les seigneurs ont autour d'eux des poètes chargés de célébrer leurs exploits dans des récits en vers, véritables annales poétiques — *memoriæ et annalium genus*. — C'est parce que ce sont des chants *narratifs* qu'ils peuvent s'étendre et s'élever plus tard à la dignité de chansons de geste. Des poésies lyriques, des odes, si développées qu'elles fussent, seraient restées stériles ou auraient donné de tout autres fruits.

Ces chants, les poètes des divers âges se les transmettaient, souvent en les refondant et les remaniant au goût du jour, en même temps que l'histoire contemporaine, toujours active et vivante, dans ces temps barbares, féconds en héroïsmes sauvages, leur fournissait l'occasion de chants nouveaux.

Le glorieux et puissant règne de Charlemagne donne la cohésion et l'unité à cette littérature en groupant autour d'un nom et d'une figure un ensemble de poèmes isolés et en donnant naissance à une nouvelle floraison de poèmes. Le développement du régime féodal sous les derniers Carolingiens et les premiers Capétiens ne put être que favorable à cette littérature aristocratique qui commença à perdre sa sève primitive, sa vigueur, son originalité, à la fin du xiie siècle, avec le triomphe de la monarchie et l'avènement d'un ordre social plus régulier et plus stable. La poésie épique, dans ce milieu plus bourgeois, prit un caractère d'agrément et de politesse tout nouveau ; elle devint une littérature d'amusement.

Dans cette production de huit ou dix siècles, nous ne connaissons que la seconde et la troisième floraison, celle des xie-xiiie siècles et celle des xiiie-xve. La première, celle des vie-xe siècles, semblable à une végétation souterraine, échappe à peu près à nos regards. Mais,

[1] Dès 1878, dans nos leçons à la Faculté des Lettres.

pour ne laisser que de rares débris, à grand'peine mis au jour par une pénétrante et subtile érudition, elle n'en est pas moins réelle, et n'a dans sa formation rien de mystérieux. On a souvent opposé à l'épopée savante et littéraire, à l'épopée *artificielle* de Virgile, de Tasse, de Camoens, de Milton, l'épopée *naturelle*, épopée nationale anonyme, puisant sa vie et sa force dans l'inspiration populaire ; opposition plus spécieuse que réelle. Cette dernière épopée, qui serait née on ne sait d'où ni comment, sous le regard scrutateur et perspicace de la critique, se résout en un ensemble d'œuvres personnelles, dues à des poètes et des artistes de profession. M. Gaston Paris a montré dans sa belle étude sur le poème latin de Ganelon (*Carmen de prodicione Guenonis*) que le texte de la *Chanson de Roland* que nous possédons du XI[e] siècle est un remaniement d'un texte antérieur dû à un poète de grand talent dont on peut reconnaître l'œuvre et constater la manière. M. Paul Meyer, dans ses savantes introductions à ses éditions de *Raoul de Cambrai* et de *Girard de Roussillon*, nous fait assister à la naissance et aux transformations des traditions poétiques et des chansons de geste, sous la plume plus ou moins habile et inventive de poètes et de remanieurs. Ce qui est vrai des textes de la seconde époque l'est également des œuvres de la première. Pour être anonymes, elles n'en sont pas moins personnelles. Que dans ces œuvres l'inspiration ait été heureuse et que plusieurs de ces poèmes, répondant au goût du public, soient devenus populaires, la chose est possible, et de fait elle s'est produite. Ces poèmes auront eu simplement du succès ; ce n'est pas à dire qu'ils soient sortis de l'inspiration populaire. Celle-ci a une action bien restreinte et un rôle bien minime, impuissante à rien produire, ou du moins à rien conserver. Les plus grands événements historiques passent sur le peuple sans laisser de traces dans sa mémoire. La génération contemporaine en emporte avec elle le souvenir dans l'oubli de la tombe, à moins qu'un poème, dicté à son auteur par l'impression immédiate des faits, devenu ensuite populaire, n'en transmette la tradition aux générations futures. C'est le poète qui crée la poésie populaire, et non la poésie populaire le poète.

La formation de notre épopée suppose une suite de chanteurs et d'écoles poétiques qui se sont succédé pendant des siècles. Il est curieux qu'on n'en trouve aucune trace dans les documents historiques du haut moyen âge ; et le silence des chroniqueurs sur ce point serait la plus grande objection à faire à la théorie que nous exposons si l'on ne savait que les maigres chroniques mérovingiennes et carolingiennes ne sont guère que des annales monastiques relatant les faits de la vie politique, et gardant un silence presque absolu sur les conditions sociales et l'état de la culture en Gaule. Tout ce qui touche à la littérature populaire est méprisé par les clercs, et même, chez ceux du XII[e] et du XIII[e] siècle,

c'est à peine si on trouve çà et là quelques allusions précises aux chansons de geste. Il est donc superflu de vouloir demander aux chroniqueurs des âges antérieurs des renseignements sur les auteurs des poèmes narratifs et sur le caractère des écoles poétiques où ils se sont formés.

Le lecteur mesurera de lui-même la portée des conséquences qui viennent d'être exposées pour l'histoire générale de la poésie épique ; le temps et l'espace nous manquent pour les indiquer. Restons donc sur le domaine de l'histoire littéraire de la France, et contentons-nous de reconnaître que M. Rajna a résolu dans ses grandes lignes le problème des origines de notre épopée et qu'il a renouvelé l'étude si obscure et si délicate des rapports de la civilisation franque avec la civilisation romane. Son livre est un de ceux qui font date dans l'histoire de la science.

(*Revue critique*, 1884, n° 51.)

IV — I

Altfranzœsische Bibliothek, herausgegeben von Dr WENDELIN FOERSTER. Heilbronn, Henninger, 1879-1883. Cinq volumes in-12.

En 1879, M. W. Foerster, l'éminent romaniste qui a succédé à Diez dans la chaire de philologie romane de Bonn, fondait, en concurrence avec la Société des Anciens Textes français, une bibliothèque ou collection d'ouvrages appartenant à notre vieille littérature. Le public lettré n'a qu'à se féliciter de cette féconde rivalité qui met plus vite et plus facilement entre les mains des connaisseurs les monuments encore inconnus ou inabordables du moyen âge français, M. Foerster s'est proposé de publier, sous un format commode, les textes d'ancien français ou même de provençal, ayant un intérêt soit linguistique, soit littéraire; de préférence, s'ils sont inédits, et même déjà publiés si les éditions en étaient rares. Chaque édition doit être accompagnée de notes et d'un court glossaire, suffisant tous deux à lever les difficultés d'interprétation, et précédée d'une introduction qui étudie plus spécialement la langue de l'auteur.

Cette collection paraît donc surtout faite au point de vue philologique, et les premiers volumes qui ont paru ne démentent pas ce caractère.

La collection contient jusqu'à présent cinq ouvrages.

I. C'est M. John Koch qui a eu l'honneur d'ouvrir la série par son édition des œuvres du poète anglo-normand Chardry. Chardry, dès le commencement de ce siècle, avait été signalé par les divers historiens de notre ancienne littérature. En 1838, M. Fr. Michel en publiait quelques fragments; en 1844, A. de Keller, dans son *Romvart*, communiquait d'importants morceaux d'une de ses poésies, d'après un manuscrit de la Vaticane, appartenant au fonds de la reine Christine de Suède. Mais jusqu'ici l'œuvre complète, ou du moins ce qu'on en possède, était

resté ignoré, M. J. Koch, utilisant encore deux autres manuscrits, conservés en Angleterre, a publié, dans une édition critique, et en se fondant sur la filiation de ces trois manuscrits, ce qui nous reste de Chardry, à savoir: 1° *Une vie de saint Josaphat;* 2° l'*histoire des sept dormants*, légende fort répandue au moyen âge de sept jeunes chrétiens d'Ephèse qui, fuyant les persécutions de l'empereur Décius, s'enfuirent et s'enfermèrent dans une grotte, y furent emmurés et, après un sommeil plus que séculaire, furent réveillés par Jésus, au temps de Théodose II; 3° le *Petit Plet*, discussion entre un jeune homme et un vieillard sur les biens et les maux de cette vie. Le jeune homme voit tout à travers le prisme de la jeunesse; le vieillard, désenchanté et las de la lutte de la vie, déprécie et dédaigne tout ce que vante son jeune adversaire.

Chardry serait un écrivain agréable et élégant, si la langue — c'est l'anglo-normand — n'était si altérée. A travers les corruptions qui ont déformé de si bonne heure le normand transporté en Angleterre, et rendent la lecture de l'anglo-normand si pénible, on trouve une plume facile. Chardry, écrivant dans le dialecte français, compterait parmi nos bons auteurs.

L'éditeur commence par une courte notice sur la « littérature » de Chardry, décrit les trois manuscrits de Londres, d'Oxford et du Vatican (ce dernier ne contient que le *Petit Plet*) et en fixe le classement; il étudie ensuite les sources des trois poèmes et le poète lui-même ; celui-ci a signé le *Josaphat* et les *Set Dormanz ;* mais le *Petit Plet* est anonyme, et ce n'est qu'une induction, du reste très forte, et appuyée d'indices sérieux, qui le fait attribuer par M. Koch à l'auteur des deux autres poèmes. Après quoi, l'éditeur aborde la grammaire de son auteur, phonétique et flexion; toute cette partie est de beaucoup la plus approfondie et occupe vingt pages sur quarante-sept de l'introduction, qui se termine par une page où M. Koch cherche à déterminer l'époque où vivait Chardry. Contre l'opinion de M. Hermann Suchier qui y voit un écrivain du dernier quart du XIIe siècle, il le place au commencement du XIIIe. Après l'introduction, vient le texte (pp. 1-168) que suivent cinquante-cinq pages de variantes et notes (pp. 169-224), et que termine un court glossaire de deux pages.

Cette publication offrait de nombreuses difficultés, étant donnée la langue encore mal connue dans ses caractères spéciaux dont se servait le poète. M. Koch ne s'est pas montré au-dessous de la tâche dont il s'est chargé, bien que nombre de ses restitutions et de ses corrections soient douteuses et aient été, avec raison, contestées par la critique [1].

[1] Voir spécialement le long article de M. Mussafia (*Zeitschrift f. d. Roman. phil.*, 1879, pp. 591-607), si riche en observations précieuses, et l'article plus sévère de

II. Le deuxième volume de la collection est le poème déjà publié à Londres, en 1836, par M. Fr. Michel, sous le titre de *Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople.* L'édition de M. Michel, d'ailleurs épuisée, était si défectueuse que depuis longtemps une nouvelle édition était devenue nécessaire; mais il ne fallait pas se contenter, comme M. Fr. Michel, de reproduire, en y ajoutant ses propres erreurs de lecture, l'unique manuscrit qu'on en possède au British Museum et qui est déplorablement corrompu. A travers les erreurs, les altérations, les déformations dues à un scribe anglo-normand de la fin du XIII[e] siècle ou du commencement du XIV[e], il fallait retrouver un original écrit dans la bonne langue française de la fin du XI[e] siècle ou du commencement du XII[e].

M. Eduard Koschwitz s'est préparé, de longue date, à la publication de son *Karls des Grossen Reise nach Jerusalem und Constantinopel* (1880). Si le poème, en effet, est conservé dans un seul manuscrit, il en existe des traductions dans la huitième branche de la *Karlamagnus Saga* et autres collections scandinaves, et dans un texte gallois du moyen âge, et des remaniements dans un roman français en prose du XV[e] siècle, connu sous le nom de *Galien le Rèthoré*. En 1875, M. Koschwitz publiait dans les *Romanische Studien* de Boehmer (II, pages 1-60) une longue étude sur l'âge et l'origine du *Voyage de Charlemagne*, où il examinait les deux manuscrits connus et les éditions du Galien, la traduction islandaise de la *Karlamagnus Saga*, avec ses versions suédoise et danoise, et, enfin, la date et le dialecte du *Voyage* (les deux questions sont connexes); le résultat de ses recherches lui faisait assigner la fin du XI[e] siècle et la Normandie pour l'époque et la patrie du poème. En 1876, M. Koschwitz reprenait et complétait ce travail dans sa brochure sur la tradition et la langue du *Voyage* (*Ueberlieferung und Sprache der Chanson du voyage de Charlemagne à Jérusalem*, Heilbronn, 1876, in-8°). Entre temps, il avait étudié le gallois, et s'était mis en état d'utiliser la version galloise. Il reprenait la question de la filiation des récits et soumettait la langue à un examen plus approfondi. En 1879, paraissait du même auteur une troisième étude (*Sechs Bearbeitungen der altfranzœsischen Gedichte von Karls des Grossen Reise*. Heilbronn, in-8°, 185 pages). Il y publiait d'abord le texte gallois (*Ystoria Charles*), d'après le *Livre rouge*, manuscrit gallois conservé au *Jesus College* d'Oxford, qu'il faisait suivre de la traduction anglaise due à M. J. Rhys, l'éminent professeur d'Oxford ; puis le texte du roman en prose de Galien en trois rédactions, d'après le manuscrit de l'Arsenal (B. L. F. 226), d'après celui du British Museum (fr. 1470) et d'après d'anciennes

M. Suchier, dans le *Litteraturblatt für philologie*, 1881, col. 359-363. Nous y renvoyons le lecteur.

éditions imprimées; enfin, il donnait un poème islandais et un chant des îles Féroé, tous deux inédits et reposant sur les traditions poétiques sorties de la *Karlamagnus Saga;* il en avait étudié ailleurs les sources (*Germania*, XX, p. 232).

C'est par ce vaste ensemble de travaux préliminaires que M. Koschwitz se préparait à la belle édition du *Voyage* qu'il a enfin donnée en 1880. Dans l'introduction, il reprend la question des rapports (fort compliqués du reste) du manuscrit du British Museum avec les versions étrangères et le Galien français. Il étudie sur nouveaux frais la question de l'âge du poème et de son dialecte, et confirme par l'examen de la métrique et de la phonétique les résultats de ses recherches antérieures, et ceux auxquels des considérations d'ordre littéraire et historique venaient de mener M. G. Paris, c'est-à-dire l'attribution du poème à la fin du XI[e] siècle, et la parenté qui, pour la langue, l'unit à la *Chanson de Roland*. Cette introduction vaut surtout par l'étude approfondie à laquelle est soumise la langue du *Voyage*, et qui dépasse certainement les limites de la question à résoudre; car elle nous donne les derniers résultats acquis à la science sur la langue française à la fin du XI[e] siècle. Vient ensuite le texte reconstitué, avec toutes les leçons non acceptées du manuscrit en note; un glossaire fort bien fait, une table des assonances et une dizaine de pages de corrections et additions terminent ce volume, de petite étendue, à en juger par le nombre de pages, mais riche en faits. Ce poème énigmatique du *Voyage*, aussi obscur pour l'historien de la langue que pour l'historien de la littérature, M. Koschwitz en donne une édition qu'il est loin, dans sa modestie, de croire définitive; du moins est-elle, à peu de chose près, au niveau des derniers progrès que les plus éminents maîtres ont fait faire, dans ces derniers temps, à la science de la philologie romane.

III. « *Octavian, altfranzœsischer Roman nach der Oxforder Handschrift Bodl. Hatton 100, zum ersten Mal herausgegeben von* Karl Vollmöller. Heilbronn, 1883. »

Ce poème est un roman d'aventures en vers octosyllabiques qui se rapporte, quant au fond, au poème de Florent et Octavian, et, par ce poème, à ce groupe de récits épiques qui nous ont conservé des débris plus ou moins informes de traditions mérovingiennes, et dont le plus important est le *Floovent*[1]. M. Vollmöller, dans une courte introduction, décrit le manuscrit qu'il reproduit, résume les rares travaux ou notices dont ce poème a été l'objet, en étudie rapidement le mètre et la langue, cherche à montrer que le texte anglo-normand cache un original picard du premier quart du XIII[e] siècle ; fait suivre les 5371 vers du texte

[1] Voir plus haut, p. 45 seq.

d'une vingtaine de pages d'observations qui portent généralement sur les leçons de manuscrit corrigées par l'éditeur, et termine sa publication par un court glossaire d'une page et demie et un index des noms propres. L'étude critique est riche en faits bien choisis et sobrement exposés; çà et là, des inexactitudes ; plusieurs faits importants n'auraient pas dû être passés sous silence. Les quelques lignes consacrées à l'histoire littéraire ne sont guère satisfaisantes. Dans la constitution du texte, l'éditeur s'est tenu, avec une conscience trop scrupuleuse, à l'orthographe du manuscrit qu'il aurait pu soumettre à une correction plus complète et plus approfondie ; il s'est abstenu de parti pris, sauf quand la mesure ou le sens imposaient des corrections : méthode trop prudente, croyons-nous [1].

IV. Le *Psautier Lorrain* de la Bibliothèque Mazarine (n° 798), ancienne traduction des Psaumes du XIV[e] siècle [2], publié par F. Apfelstedt.

[1] Quelques observations au hasard : p. v de l'introduction : « la finale *ion* est d'une syllabe : 2507 *destrucion*, cependant on peut, dans le vers, supprimer l'article *la* [*la destrucion la metroi*] ; 2817 *avision*, cf. 267 (= qui m'a fait tel mesprision) ». Il serait extraordinaire que *ion* fût d'une seule syllabe, alors que cette finale est encore aujourd'hui dissyllabique en vers ; en réalité, il faut lire *destruçon* qui est à *destructione* ce que *façon*, *leçon*, *freçon* (v. 219) sont à *factione*, *lectione*, *frictione*. De même lire *avison* qui est à *advisione* ce que *maison* est à *masione; avison* est fréquent en v. fr. Le scribe a remplacé les formes populaires par les formes savantes. Au v. 250, le poète emploie le mot *vision*, en trois syllabes, suivant la règle. Quant au *mesprision* du v. 267, c'est un barbarisme dû à une correction de copiste. Il faut lire : qui m'a *faite* tel *mesprison ;* le manuscrit porte *afait ;* l'éditeur se demande s'il n'aurait pas existé un verbe *afaire ;* idée bizarre. — V. 179 : « Que nul home del mont la trace », en note : *home*] *hame* (*anima*). Je ne comprends pas cette note. M. Vollmœller veut-il dire que le *hame* du ms. est *ame anima ?* Pourquoi ne pas mettre alors dans le texte *nul ame ?* Est-ce une faute du copiste pour *home* (hypothèse vers laquelle paraît pencher M. Vollmœller puisqu'il corrige dans le texte *hame* en *home*) ? A quoi bon la glose *anima ?* — V. 2679 ; *poïssons* (Où nous *poissons* à vos traire) « *poïssons* kenne ich nicht », dit l'éditeur. Lire *poïssons* à l'imparfait du subjonctif. — V. 62. Pourquoi ne pas signaler l'emploi de *lui*, comme sujet (A Reims sera fait li secres. Et *lui*, jones rois corones). A chaque page, M. Vollmœller laisse dans son texte des incorrections de la copie qui ne sont certainement pas le fait de l'original. J'en citerai une entre cent : vv. 329-330 (Au fu (= feu) la mainent de fors Rome : Por lui ploroient femes et *homes*) : la rime ici s'accorde avec la grammaire pour réclamer la correction *home*. — Enfin, signalons, en terminant, l'inconcevable erreur où sont tombés MM. Vollmœller et Foerster, à propos de l'expression *e nondé*, vv. 2755, 3857, 3883, 3944, où ils voient je ne sais quel dérivé de *onde (?)* (cf. page XIX, dernière ligne) : lisez tout simplement *en non Dé = in nomine Dei*, ou même sans correction *é* (= *el*) *non Dé* (cf. *a* pour *al*, vv. 1511, 3327). — Depuis que cet article a été remis au bureau de la *Revue*, il a paru dans la *Romania* (XI, 609-614) et dans la *Zeitschrift* de Groeber (VI, 628-636) deux comptes rendus de M. G. Paris et de M. Mussafia, qui proposent un grand nombre de corrections. Nous nous permettrons d'y renvoyer le lecteur.

[2] Voici le titre exact : « Lothringischer Psalter (Bibl. Maz., n° 798), altfranzœsische Uebersetzung des XIV Jahrhunderts mit einer grammatischen Einleitung enthaltend die Grundzüge der Grammatik des Altlothringischen Dialectes, und einen Glossar, zum erstenmal herausgegeben von Friedrich Apfelstedt. » Heilbronn, 1881.

Ce texte est des plus intéressants pour l'étude du dialecte lorrain au XIVe siècle ; le traducteur considère son dialecte comme une langue spéciale, distincte des autres : « Ves ci, dit-il, lou psaultier dou latin trait et translateit en romans en *laingue loreine.* » Il est non moins intéressant pour l'histoire de la formation savante en français. Il est curieux de trouver chez un écrivain roman une notion aussi claire de la formation savante que celle qu'indiquent les lignes suivantes de la préface : « Pour tant que laingue romance, et especiaulment de Loresne,
» est imperfaite, ...convient que, per corruption et per diseite des
» mos françois, que en disse lou romans selonc lou latin ; si com
» *iniquitas iniquiteit*, *redemptio redemption*, *misericordia misericorde*, et
» ainsi de mains et plusours aultres telz mos qu'il convient ainsi dire
» en romans comme on dit en latin..... Li latins ait (— a) plusour
» mos que nullement on romans on ne peut dire, mais que (— sinon)
» per circonlocution et exposition ; et qui les vorroit (— voudrait)
» dire selonc lou latin en roman, il ne dit ne latin boin ne romans,
» mais aucune feiz moitieit latin moitieit romans, et par vaine curiou-
» seteit et per aventure, per ignorance, wellent dire lou romans selonc
» lou latin de mot a mot, si com dient aucuns *negotia ardua, negoces*
» *ardues*, et *effunde frameam et conclude adversus eos*, *effunt ta frame et*
» *conclut encontre eulz*, si n'ait ne sentence, ne construction, ne parfait
» entendement. »

L'éditeur de ce texte, — mort le 5 janvier 1881, à l'âge de vingt-trois ans, — devançant une publication qu'avait annoncée depuis longtemps M. Bonnardot, et qui est maintenant sous presse, n'a pas utilisé des manuscrits découverts par ce dernier, et qui permettent de compléter les lacunes du manuscrit de la Mazarine. Son édition ne rendra donc pas inutile la nouvelle édition que va nous donner le savant français.

Le texte est accompagné et suivi de notes presque toutes purement paléographiques et d'un court index de mots difficiles. Nous n'approuvons pas, en général, ces glossaires qui servent seulement à l'interprétation du texte et à la commodité de la lecture. Puisque M. Foerster se propose surtout de soumettre les textes dont il dirige la publication à une étude grammaticale complète, il devrait faire porter l'attention des éditeurs non-seulement sur la phonétique et la morphologie des documents publiés, mais encore sur le lexique. Les ouvrages devraient être accompagnés de dictionnaires complets et détaillés, et non de glossaires de mots difficiles. Il est intéressant, souvent, de noter l'emploi ou la date de l'emploi de mots très connus et très simples, mais qui ne remontent pas à l'origine de la langue (par exemple, la préposition *dans*). Dans l'espèce, un texte aussi peuplé de mots savants que le *Psautier* devait être dépouillé avec soin. Ce n'est que par ces

dépouillements et ces relevés complets qu'on peut arriver à réunir les matériaux d'une histoire du lexique français.

L'originalité de l'édition de M. Apfelstedt est dans l'introduction, qui est, en fait, une grammaire complète du dialecte lorrain au moyen âge. L'éditeur étudie dans trente-huit pages compactes, la phonétique; dans vingt-trois pages, la déclinaison et la conjugaison non seulement du *Psautier,* mais encore d'une dizaine de documents ou textes appartenant à Metz, et, en général, à la Lorraine ou à la Bourgogne, et il confirme les résultats de ses recherches par le témoignage des patois modernes.

V. *Lioner Ysopet altfranzœsische Uebersetzung des XIII Jahrhunderts in der Mundart der Franche Comté, mit dem kritischen Text des Lateinischen Originals (sog. anonymus Neveleti), zum ersten Mal herausgegeben von Wendelin Foerster* (1882).

Ce nouveau texte est une traduction libre en vers octosyllabiques d'un recueil de fables latines du moyen âge, connues sous le nom d'*Œsopus* ou fables de l'*Anonyme de Névelet,* recueil qui est lui-même un remaniement en distiques des trois premiers livres du recueil de Romulus.

M. Foerster a été amené par l'étude des sources de son *Ysopet* français à étudier l'original latin, qu'il a reconstitué et dont il a donné un texte critique d'après les plus anciens manuscrits connus. Dans son introduction, il commence par décrire le manuscrit français qui se trouve à la Bibliothèque de l'académie de Lyon, puis l'original latin dont il découle ; les quarante-huit pages qui lui sont consacrées forment une importante contribution à l'histoire de la fable ésopique au moyen âge. Puis, l'éditeur revient au texte français dont il passe en revue les divers caractères linguistiques. Comme les fables françaises sont écrites en dialecte de la Franche-Comté, cette étude grammaticale forme un complément naturel de celle que M. Apfelstedt avait publiée dans le volume précédent de la collection. Viennent ensuite le texte français, le texte critique de l'anonyme latin, trente pages de notes paléographiques ou grammaticales ou littéraires, et un court glossaire de formes curieuses. Cette étude se recommande par la sobriété et la précision des détails, et on y reconnaît la main sûre d'un maître. En terminant cette revue, souhaitons le rapide progrès de la collection que dirige M. Foerster.

(*Revue critique*, 1883, n° 21.)

IV — II ✓

Altfranzœsische Bibliothek, herausgegeben, von D[r] WENDELIN FOERSTER, Heilbronn, Henninger, 1883-1884, t. II, deuxième édition; t. VI et t. VIII. Trois volumes in-12.

Nous avons parlé ici même l'an dernier [1], de la collection d'anciens textes français publiés en Allemagne sous la direction de M. Wendelin Foerster, le successeur de Diez dans la chaire de philologie romane à Bonn. Nous avons donné le compte-rendu des cinq premiers volumes. La collection s'est enrichie depuis de trois volumes nouveaux, ou, plus exactement, de deux volumes et d'une seconde édition d'un des tomes précédents, le tome deuxième.

I. *Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople*, publié par Eduard Koschwitz, deuxième édition complètement remaniée et augmentée, un vol. in-12 de 10, de LI et de 117 pages. (*Karls des Grossen Reise nach Jerusalem und Constantinopel, ein altfranzösische Heidengedicht, herausgegeben von Eduard Koschwitz; zweite, vollständig umgearbeitete und vermehrte Auflage.*)

Nous avons montré, dans l'article auquel nous renvoyons le lecteur, par quelle longue série de recherches M. Koschwitz s'était préparé à l'édition de ce texte curieux à tant d'égards, conservé dans un mauvais manuscrit anglo-normand du XIII[e]-XIV[e] siècle et dans des imitations ou reproductions indirectes et plus ou moins infidèles que donnent des traductions scandinaves et galloises, et un roman français en prose du XV[e] siècle (*Galien le Rèthoré*). De là était sortie cette édition de 1879 dont M. Koschwitz disait qu'elle n'avait nullement « la prétention d'être définitive ».

Cette édition, fort bien accueillie par la critique, avait inspirée aux maitres les plus autorisés de la philologie romane, MM. Paris, Tobler,

[1] *Revue critique* de 1883, n° 21 [l'article précédent pp. 54-60].

Mussafia, etc., des observations de détail ou d'ensemble dont l'éditeur fit son profit, en même temps que ses recherches personnelles lui permettaient d'aller plus loin et de creuser plus avant les nombreuses questions de critique et de langue que soulève le *Voyage*.

Laissant toujours son travail sur le métier, il le reprit sur nouveaux frais; et c'est ainsi que trois ans après avoir publié sa première édition, — rapidement épuisée, — il nous donne cette seconde édition qu'il peut à juste titre considérer comme un nouvel ouvrage.

Comme la première, elle comprend une introduction, le texte, des notes critiques et un glossaire, mais ces diverses parties ont subi des refontes générales.

La nouvelle introduction supprime tout ce qui de la première est devenu inutile; elle résume brièvement les points acquis par de longues recherches qu'exposait l'ancienne; elle s'arrête, au contraire, sur les points obscurs sur lesquels, depuis 1879, la lumière a été appelée.

Pour le texte, M. Koschwitz, au lieu de donner le texte critique reconstitué selon les règles, avec les leçons du manuscrit au bas des pages, donne cette fois le texte du manuscrit, reproduit diplomatiquement avec toute l'exactitude possible [1], et, en regard, le texte reconstitué : cette disposition est fort commode pour le lecteur qui peut, sans effort, remonter des corrections de l'auteur à l'original; elle permet, en outre, à l'éditeur de placer au bas des pages, sous le texte diplomatique, les divergences de lecture que présente l'édition princeps de Fr. Michel ou les copies ou collations manuscrites prises par divers savants; et sous le texte critique, les renvois permanents aux traductions scandinaves et galloise et au *Galien*.

Les notes et observations critiques ont plus que doublé en étendue. Quant au lexique, qui n'était primitivement qu'un simple recueil de mots difficiles, il est devenu le recueil complet de tous les mots du texte.

Cette seconde édition, on le voit, est un travail tout nouveau, travail qui fait le plus grand honneur à M. Koschwitz. On ne peut que le féliciter de s'être ainsi exclusivement attaché à une œuvre — une œuvre capitale, tant sont diverses les questions que soulève ce poème du XIe siècle, — pour la faire profiter de tous les progrès de la science contemporaine, et l'amener, si possible, au degré de perfection dont une édition est susceptible dans l'état actuel de nos connaissances de l'ancien français.

On peut considérer cette publication comme nous représentant assez exactement cet état de nos connaissances, et elle est bien faite pour montrer les progrès opérés par la philologie romane dans ces dernières

[1] Depuis quatre années, le manuscrit a disparu du *British Museum*. On ne possède plus que l'édition princeps de Fr. Michel (1836), pleine de fautes de lecture, et des copies ou collations manuscrites faites par plusieurs savants.

années et la précision et la sûreté de la méthode qui lui est propre.

Nous donnons ici en note un certain nombre de menues observations que nous suggère une lecture rapide du *Dictionnaire*[1].

II. *L'ancienne chanson française de Roland, Texte de Châteauroux et de Venise*, VII, publiée par Wendelin Foerster, Heilbronn, 1883. (*Das altfranzösische Rolandslied, Text von Chateauroux und Venedig, VII*, hrggbn von Wendelin Foerster) ; tome VI de l'*Altfranzösische Bibliothek*, un vol. in-12 de XXII et 404 pages.

On sait que le poème primitif du XIe siècle, connu sous le nom de *Chanson de Roland*, nous a été conservé dans deux copies d'inégale valeur, l'une assez bonne, rédigée en Angleterre dans le dernier tiers du XIIe siècle ; c'est le célèbre manuscrit d'Oxford ; l'autre, d'origine italienne, abominablement corrompue (elle est écrite en un français ita-

[1] M. Koschwitz donne pour chaque mot l'étymologie entre parenthèses ; il remonte presque toujours à la forme latine ou à la forme du latin populaire (précédée d'une * quand elle est hypothétique) qui explique phonétiquement le mot français (il ne fait guère d'exception que pour les mots d'origine germanique). Cette méthode a le grand avantage de la concision, mais a peut-être le tort de donner parfois une fausse idée de la façon dont le mot est formé ; elle fait ou paraît faire remonter à l'époque romane ou latine des dérivations ou des compositions qui sont entièrement d'âge postérieur. Peut-on dire, par exemple, que *entre-baisier* soit *inter-basiare*, que *esleccier* soit *ex-laetitiare* ; le premier est formé d'éléments purement français *entre* et *baisier* ; le second serait *esletcier eslecier* s'il venait du dérivé verbal ; il est formé à l'époque française de *leece ledece* qui est, lui, le dérivé direct de *laetitia*. Admettre une étymologie directe pour ces mots de dérivation postérieure mènerait loin. A ce compte, *déménagement* serait * *de-ex-mansion-atic-amentum !* L'étymologie doit tenir un compte plus sévère du développement historique et de la vie propre des mots.

M. Koschwitz donne aux mots latins (donnés comme étymologies) la forme du nominatif : c'est souvent inexact pour les noms masculins ; ainsi *boef* n'est pas *bos*, mais *bovem ;* ce l'est toujours pour les noms féminins ; comment faire sortir *neif* de *nix*, *amor* de *amor*, etc. ? C'est trop donner à la concision.

Voici maintenant quelques remarques détachées : nous suivons l'ordre des mots : « *acoillir (ad-*colligire)* » ; *colligire* ne peut expliquer la forme *coillir*, il aurait donné *colgir*, *cougir*. — « *Aguillon (*acuculio* de *acucula)* » ; il conviendrait de marquer du signe de la longue le premier *u* de *acucula*. — « *Aiglent (*acuculentum)* » ; lisez *aculentum*. — « *Ainz* (de *ante*) » il faudrait préciser ; *ainz* vient de *anteis*, forme du latin populaire qui a remplacé *antea*. — « Aleine *(halena)* » ; *halena* n'est pas latin ; mettre au moins **halena* et indiquer le rapport du mot avec *anhelare*. — « *Anceis (ante-ipsum* ou *antius ?)* » ; ni l'un ni l'autre, ils auraient donné *anteis*, *antois*. — « *Brusler (per-*ustulare)* », ajouter au moins un ? après ce *per-ustulare* fort problématique. — « Chaière (χαθέδρα) » ; pourquoi donner l'etymologie grecque, puisque le latin populaire a dit *cathedra ;* à ce compte, autant donner ἀποστολός, κολαφός comme étymologies d'*apôtre, coup ;* de même κάμαρα, comme origine de *chambre ; camera* est une importation latine du grec plus ancienne que *apostolus*, *colapus* ou *cathedra ;* mais la date plus ou moins récente ou plus ou moins reculée de l'importation n'empêche nullement le mot roman de remonter ici à une origine latine : même observation pour *ente*, du lat. populaire *empota* qui vient du grec ἔμφυτα.

« *Dolent (*dolentus)* » ; lire *dolentis ;* de même pour toutes les formes du participe présent ; la comparaison avec les autres langues romanes montre que le latin populaire a fait passer la terminaison *ens entem*, *ans antem*, à *entis entem*, *antis antem*. — « *Dos (dorsum)* » ; plus exactement **dossum*. — « *El* (de **alum* pour *al[i]ud* » ; *el*

lianisé tout à fait barbare), et conservée dans le manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc à Venise, fonds français, nº IV.

De plus, vers la fin du XIIᵉ ou au commencement du XIIIᵉ siècle, un poète remania le texte ancien du *Roland*, en lui faisant subir des modifications, quelquefois très profondes, qui altérèrent complètement la physionomie de l'original.

Le *Roman de Ronceraux* (tel est le nom sous lequel on désigne habituellement ce remaniement) a été conservé dans une demi-douzaine de manuscrits dont on ne possédait jusqu'ici que des copies imparfaites ou incomplètes. Or la restitution critique du *Roman de Ronceraux* est d'une importance capitale pour la reconstitution du texte primitif de la *Chanson de Roland*, de ce texte d'où sont sortis les manuscrits d'Oxford et de Venise, et sur lequel a travaillé l'auteur du *Roman*.

Pour la *Chanson de Roland*, on possède une édition photographiée et une édition diplomatique du manuscrit d'Oxford, que l'on doit à M. E. Stengel, le laborieux professeur de philologie romane à l'Université de Marburg ; on possède également une reproduction diplomatique du manuscrit de Venise IV, due aux soins de M. Ed. Koschwitz. Le *Roman de Ronceraux* semblait oublié, et pourtant si un texte avait besoin des secours de la critique, c'était bien celui-là.

vient plutôt de *ale* amené par l'analogie de *tale. quale.* — « *Esclarcir* (de *ex-clarescere*) »; le *c*, dans les verbes tels que *éclaircir*, *obscurcir*, *noircir*, etc., ne peut représenter que la syllabe *-ic-* qu'on retrouve si fréquemment dans la dérivation nomirale, *esclarcir* est donc **ex-claricire.* — « *Estoveir (* stopere)* » ; qu'est-ce que cette forme *stopere?* l'étoile qui la précède à gauche signifie qu'elle appartient au latin populaire ; sur quelle autorité s'appuie M. Koschwitz pour la lui attribuer ? — Même observation pour *extrud-are, estruer* et pour * *rocca*, roche ; sur quoi s'appuient ces formes et quelle en est la valeur ? — « *Galerne* (de l'irl. *gal*) »; le mot est bas-breton : *gwalern.* — *Guarder*, *guarir*, *guarnir*, *guerpir :* il serait utile de remonter exactement aux types germaniques en *ân*, *ôn* pour les verbes français en *er*, aux types germaniques en *jân, jôn* pour les verbes français en *ir* (d'après une observation faite depuis longtemps par M. G. Paris). — « *Guionage* (DC *guionagium*) » ; comme la forme donnée par Du Cange n'est que le mot français traduit en bas-latin, elle ne nous apprend rien et ne sert à rien. — « *Honte* (anc. all. **hônita*) » ; sans doute M. Koschwitz, changeant ici la valeur de l'étoile, suppose ainsi une forme *hônita*, parce que la forme la plus ancienne connue est (si nous ne nous trompons) *hônida* Mais *hônida* suppose régulièrement *hônitha*, qui est la forme gothique, et par suite la forme primitive. Or, dans les mots germaniques qui ont passé au français, c'est une règle que l'aspirée dentale *th* se change en *t :* cf. les noms mérovingiens en *Theo-* = *Tié-* — « *Lointain* (**longitaneus*) »; plutôt * *longitanus.* — « *Mot* (*muttum ?*) » Pourquoi ce point d'interrogation? Je ne sache pas qu'on puisse faire des objections à cette étymologie, malgré le changement de *u* en *o.* — « *Olivier* (*oliviarius*) » ; mieux *olivarius.* — « *Plevir* (*praebere*) », mettre un ? après *praebere ;* quoique cette étymologie soit très vraisemblable (elle a l'avantage d'expliquer *pleige* en même temps que *plévir ;* le changement de *l* en *r* fait seul difficulté) ; cependant elle n'est que probable. — « *Préechier* (*praedicar*) »; *praedicare* a donné *préchier* et non *préechier.* — « Puis (*pos*) » ; corrigez en *post :* étymologie inexacte ; *puis* est *posteis*, comme *ainz* est *anteis ; postea* a donné *postea-s*, *postias* d'où le *poisses* de la *Passion* 232 et le provençal *poissas pueissas ;* il a aussi donné *posteis*, *postiis*, d'où *puis ;* cf. OSTI-*um* *huis* — etc., etc.

Les six manuscrits qui contiennent le *Roman* se divisent, en effet, en deux familles, l'une comprenant un manuscrit conservé à Châteauroux et un autre conservé à Venise dans la bibliothèque de Saint-Marc, fonds français, n° VII [1] ; l'autre comprenant un manuscrit conservé à Paris, un second à Lyon, un troisième à Cambridge, sans parler d'un court fragment écrit en dialecte lorrain.

Or, de ces manuscrits, on n'a jusqu'ici publié complètement (je ne parle pas de courts morceaux publiés dans des chrestomathies), que le ms. de Châteauroux et le ms. de Paris. Le ms. de Paris a été publié en 1869, par M. Fr. Michel, avec la légèreté qui caractérise la plupart de ses éditions. Pour ne donner qu'un exemple, le compte des vers du poème est grossi indûment de 6,000 vers : à la page 238, le nombre 3,913 est changé par mégarde en 9,913, et cette erreur, 122 fois répétée, se poursuit sur les 122 pages suivantes jusqu'à la fin du poème qui compte ainsi 13,108 vers au lieu de 7,108 ! Quant au ms. de Châteauroux, il a été publié d'une façon tout à fait extraordinaire par un de ses anciens propriétaires, Jean-Louis Bourdillon (en 1840-41).

Bourdillon, convaincu que son manuscrit était le plus précieux de tous ceux qui conservent le texte du *Roland*, le prit pour base dans son essai de reconstitution de ce texte. Il l'apprit à peu près par cœur, puis, fermant le livre et s'abandonnant à son imagination, il essaya de retrouver par inspiration le texte original. Il écrivit ainsi sous la mystérieuse dictée d'un instinct supérieur, qui, dédaignant la marche pénible et vulgaire de la méthode expérimentale, de la critique *a posteriori*, lui faisait retrouver *a priori*, par intuition, l'original à jamais perdu ! De là est sorti ce *Roncivals mis en lumière*, texte de fantaisie écrit dans une langue baroque, mélange d'ancien français et de français moderne habillé à l'ancienne, que Littré a eu la malheureuse idée de faire entrer à peu près tout entier dans l'*historique* de son dictionnaire comme texte de langue pour le XII° siècle !

Le fragment lorrain (de 600 vers environ) avait été publié par M. Génin dans son édition de la *Chanson de Roland*.

Voilà où en était encore l'année dernière, la publication du *Roman de Roncevaux*. M. Foerster, poursuivant, en rivalité avec l'école de Marburg la publication des documents relatifs au *Roland* qui doivent aboutir à une édition critique et vraiment scientifique du texte du XI° siècle, a abordé résolument la publication du *Roman de Roncevaux*. Il prépare une édition critique des mss. de Paris, Lyon, Cambridge

[1] Ainsi le n° IV et le n° VII du fonds français de cette bibliothèque nous offrent les deux traditions du *Roland*, le n° IV celle du poème primitif du XI° siècle, le n° VII celle du rajeunissement.

et du fragment lorrain, et nous offre aujourd'hui le texte diplomatique des deux mss. de Châteauroux et de Versailles.

Dans la préface, M. Foerster donne une description étendue du ms. de Châteauroux ou ms. Bourdillon dont il fait l'histoire, et du ms. VII de Venise, et publie une intéressante notice sur Bourdillon, obtenue pour lui d'un habitant du pays, M. Pâturot, par M. Pauplin Mayet, bibliothécaire de la ville de Châteauroux. Cette description modifie en quelques points l'opinion généralement reçue sur l'un au moins de ces manuscrits.

Pour le ms. de Châteauroux, contrairement à l'opinion de MM. Meyer et Gauthier qui le placent au XIVe siècle, il l'assigne à la seconde moitié et au plus tard à la fin du XIIIe siècle. Il refuse également d'y reconnaître, comme le font les deux éminents paléographes, une écriture italienne dont il ne trouve pas la plus petite trace [1].

Le ms. VII de Venise a été sûrement écrit en Italie, comme le prouvent l'écriture et les nombreux italianismes qui émaillent le texte. Tout le monde est d'accord à le placer à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe. Il serait donc, suivant M. Foerster, un peu postérieur au ms. de Bourdillon.

Comme les deux textes concordent presque partout, M. Foerster se contente de donner en interligne, en petits caractères, sous les vers correspondants du texte de Châteauroux, les vers du texte de Venise qui s'en écartent. Les lacunes du ms. de Venise ou du ms. de Châteauroux sont indiquées par le signe C + ou le signe V + [2] placé devant les vers

[1] Toutefois, on voudrait voir M. Foerster concilier cette conclusion avec le fait que ce ms. contient çà et là des italianismes, et qu'il vient d'Italie, puisqu'il faisait autrefois partie de la Bibliothèque des Gonzagues. Voir le n° 52 du catalogue des mss. fr. des Gonzagues dans la *Romania*, 1880, p. 513.

[2] M. Foerster désigne ici par V le ms. de Venise et par C le ms. de Châteauroux; ces désignations sont nouvelles et faites pour dérouter les habitudes reçues. Il propose dans une note de l'introduction un nouveau système de notation, qui ne nous paraît guère heureux, pour désigner l'ensemble des *textes rolandiens* :

1. F(rançais) : O = ms. d'Oxford ; V = ms. de Venise IV ; B = ms. de Bourdillon ou Châteauroux ; M = manuscrit de Venise VII, c'est-à-dire de la Marciana ; P = ms. de Paris ; C = ms. de Cambridge ; L = ms. de Lyon ; F = fragment lorrain.
2. D(eutsche texte ; textes allemands) : r = le Ruotlandes liet ou traduction allemande du *Rolant* par le curé Conrad ; k = le Karlmeinet ; s = le Stricker.
3. N(orois) : d = la traduction Noroise dite Karlamagnus Saga ; n = chronique Danoise.
4. H(ollandais) : l = fragment de Looz ; b = fr. de Bruxelles ; h = fr. de La Haye ; r = fr. de Rijssel ; v = le vlæmisches volksbuch.
5. E(nglisches gedicht : poèmes anglais).
6. L(atin) : t = Turpin ; c = Carmen de prodicione Guenonis.

Cette notation présente le défaut d'affecter les capitales simples à un double emploi, désignation des mss. (O, V, B, M, P, C, L, F) et désignation des genres ou groupes

du ms. de Châteauroux ou du ms. de Venise qui ne sont pas représentés dans l'autre texte. Les mots absents dans le ms. de Venise qui manquent dans des vers présents sont indiqués par des tirets. Tout cela forme un système plus compliqué en apparence qu'en réalité, et dont on se rend maître assez vite.

Cependant, il eût été préférable que M. Foerster, au lieu de donner la collation de V, eût reproduit exactement le texte comme il fait pour C. Le relevé des variantes d'un ms. par rapport à un autre ne va pas sans de nombreuses erreurs que ne comporte pas la simple reproduction diplomatique du texte ; car ce dernier travail n'exige qu'une attention simple et continue, qui permet facilement d'arriver à une grande rigueur de copie. L'autre travail au contraire impose à l'esprit de se partager entre deux efforts d'attention différents ; de là des chances sérieuses et beaucoup plus grandes d'erreur. M. Foerster a fait reviser ses épreuves sur le ms. par le bibliothécaire de la Marciana, M. le comte Soranzo ; jusqu'à quel point est-il sûr de la justesse et de l'exactitude de la révision ?

Nous ne pouvons guère résoudre cette question, n'ayant pas les manuscrits sous les yeux. Nous connaissons la compétence de M. Foerster et le soin avec lequel il a l'habitude de travailler, et nous voyons là des garanties sérieuses d'exactitude et de rigueur. Toutefois, en comparant çà et là quelques passages de ses textes avec des fragments des mss. de V et de C, publiés par d'autres savants avant lui, par exemple, par feu Th. Müller dans son édition de la *Chanson de Roland* et par M. Paul Meyer dans son *Recueil d'anciens textes français*, nous constatons quelques divergences dans les leçons :

Th. Müller, p. 93, en bas, et Foerster, strophe LXXXVI (dans V) [1], p. 69. Müller : *Montnègre — sur — ot — Li iert bien — porreient — qui — ne porront — od. els — corent.*

Foerster : *Mont Nègre — sor — oit — li veit len — poroient — qi — nen poront — o els — corrent.*

Paul Meyer, *Recueil*, p. 226 (folio 63 et suiv. du ms. de Château-

de mss. (F, D, N, H, E, L). Au moins faudrait-il que ces dernières capitales se distinguassent par un caractère propre, puisqu'elles ont une signification commune, qu'elles fussent en italiques par exemple. De plus, quelques-unes de ces lettres n'ont de sens que parce qu'elles sont initiales de mots allemands (D = deutsche ; E = englisches ; V = vlaemisches) ; or, c'est un principe de nomenclature en pareils cas, que ces lettres, si elles sont significatives, soient indépendantes des langues, et représentent des faits propres aux manuscrits. Il faut chercher ailleurs. Pourquoi ne pas prendre simplement les lettres dans l'ordre alphabétique A = ms. d'Oxford ; B = ms. de Venise IV ; C = ms. de Châteauroux ; etc. ? Il suffit de s'entendre une fois pour toutes sur l'ordre des mss.

[1] M. Foerster numérote les vers des strophes, et non les vers du poème : il ne pouvait pas faire autrement ; cependant, pour faciliter la comparaison, il aurait dû renvoyer pour chaque strophe aux strophes correspondantes du ms. d'Oxford.

roux, et Foerster, st. CCXLIII, de C (v. 206). Les numéros des vers cités se rapportent au texte de M. P. Meyer.

Vers 7 : *meins* (Meyer) ; *mains* (Foerster). — V. 18 *pom* (M.) ; *poin* (F.). — V. 25 : *tems* (M.) ; *tens* (F.). — V. 26 : *mors* (M.) ; *mort* (F.). V. 37 : *trespassement* (M.) ; *trepassement* (F.). — V. 42 : *conquiram-ment* (M.) ; *conquirazment* (F.). — V. 47 : *cons* (M.) ; *cors* (F.). — etc. Qui des deux a raison ? C'est aux mss. à décider.

Ces menues observations n'empêchent pas que nous ne soyons fort reconnaissants à M. Foerster de son utile publication, et nous souhaitons vivement que, fidèle à sa promesse, il donne prochainement le texte des autres manuscrits. Nous serons ainsi en possession de tous les documents français nécessaires pour la reconstitution du texte primitif.

III. *Le traité de l'orthographe française.* (*Orthographia gallica, aeltester Traktat ueber franzœsische Aussprache und Orthographie, nach vier Handschiften zum ersten Mal herausgegeben von* J. Stürzinger, Heilbronn, 1884 ; un vol. in-12 de XLVI et 52 pages. — Volume VIII de la collection.

Il est curieux que les plus anciens traités grammaticaux dont notre langue ait été l'objet soient dus à des étrangers, à des Anglais. Si la chose surprend à première vue, on s'en rend cependant facilement compte en songeant que ce sont avant tout les étrangers qui ont besoin de pareils ouvrages. La langue maternelle au moyen âge s'apprend par l'usage. La situation politique de l'Angleterre, les caractères de sa littérature, en grande partie française, ses rapports nombreux et divers avec la France, rendaient particulièrement utile aux Anglais la connaissance de notre langue. Voici ce que disait un Anglais de Chester, dans la préface d'un *Donat français* qu'il composait au XIVe siècle pour « briévement introduire les Anglois en le droit languagc de Paris et du païs d'allentour » :

« Pour ceo que les bones gens du Roiaume d'Engleterre sont
» enbrasez a scavoir lire et escrire, entendre et parler droit François,
» afin qu'ils puissent entrecomuner bonement ové lour voisins, c'est a
» dire les bones gens du roiaume de France, et ainsi *pour ce que les leys*
» *d'Engleterre pour le graigneur partie et aussi beaucoup de bones choses*
» *sont misez en François,* et aussi bien prez touz les seigneurs et toutes
» les dames en mesme roiaume de Engleterre volentiers s'entrescrient
» en romance, — tres necessaire je cuide estre aus Engleis de scavoir
» la droite nature de françois. »

Cette littérature grammaticale s'étend de la fin du XIIIe siècle au XVIe. Elle commence avec des gloses latine ou anglo-françaises, acquiert un développement original au XIVe siècle, semble s'arrêter au XVe pour prendre un nouvel essor au XVIe siècle.

De la littérature antérieure au XVIe siècle, qui fut sans doute fort

étendue, il ne reste que des débris, assez notables toutefois, qui appartiennent spécialement au XIV[e].

La plupart de ces documents ont déjà été publiés ou analysés ; citons, en particulier, le travail important de M. Stengel dont nous donnons le titre au bas de cette page [1], et l'édition que M. Meyer a donnée dans ce recueil même (1870, t. II, p. 373-408) du curieux ouvrage intitulé *Manières de langage,* et qui est un recueil de phrases françaises à l'usage de l'Anglais voyageant en France.

Parmi ces documents, se trouve un petit traité de prononciation française connu sous le nom de *Document de Londres* ou *de la Tour de Londres,* publié jadis par M. Th. Wright. Ce document doit être rapproché de trois autres textes analogues beaucoup plus étendus, en partie inédits, que fournissent les bibliothèques de Cambridge, d'Oxford et du British Museum ; c'est le texte critique ou plutôt comparatif de ces quatre textes que publie en les accompagnant d'un commentaire M. Stürzinger.

L'auteur commence par une étude bibliographique sur cette littérature grammaticale, où il a réuni d'après l'ordre des matières (1° *prononciation et orthographe ;* 2° *théorie des formes ;* 3° *syntaxe et composition*), les divers mss. connus, publiés, analysés ou simplement indiqués, qui contiennent des documents sur la langue française : étude soigneuse, méthodique, mais d'une exposition confuse et quelque peu pénible. Pour être tout à fait complet, l'auteur aurait dû commencer par rappeler, sinon les gloses d'Alexandre Neckham et de Jean de Garlande, qui regardent plutôt l'enseignement du latin que celui du français, du moins le traité de Gautier de Biblesworth, que Th. Wright avait jadis publié dans son Recueil de *Vocabulaires* (voir p. 142-174) [2]. Il aurait pu également, en note, signaler la curieuse grammaire hébraïque-française que nous avons publiée en 1877 [3], et qui donne peut être les plus anciens paradigmes de la conjugaison et de la déclinaison françaises que l'on possède.

Dans la seconde partie de son introduction, M. Stürzinger, avec le même soin et le même scrupule, étudie l'*Orthographia gallica.* Il décrit les quatre mss. dont nous avons parlé : 1° le document de Londres (T) publié par Wright ; 2° un ms. Harléien du British Museum, signalé plusieurs fois déjà, mais resté inédit (H : ce ms. offre cette curieuse particularité que les règles latines sont souvent accompagnées de com-

[1] Voir Stengel, *Die aeltesten Anleitungsschriften zur Erlernung der franzœsischen Sprache*, dans la *Zeitschrift für neufranzœsische Sprache und Litteratur*, t. I (1879), p. 25. — Rappelé par M. Stürzinger, p. XXIII.

[2] Voir également le *Recueil d'anciens textes français* de M. Paul Meyer.

[3] *Gloses et glossaires hébreux-français,* Paris, Vieweg, 1872 (réimprimé dans le volume précédent, p. 165-195).

mentaires explicatifs à peu près contemporains, rédigés en français); 3° un ms. de Cambridge (C), inédit; enfin, 4° un ms. d'Oxford (O), dont Ellis avait publié des fragments dans son traité *On Early English Prononciation* (p. 836-7). M. Stürzinger montre que ces quatre mss. se divisent en deux familles : la première représentée par T, c'est le texte le plus ancien, le plus voisin de l'original ; l'autre famille représentée par les mss. HCO qui dérivent, à des degrés inégaux, d'un ms. perdu, sorti avec T d'un même original. Il démontre ensuite facilement que l'auteur de l'*Orthographia gallica* était anglais, ainsi que les remanieurs de l'œuvre primitive. Il place enfin la composition du livre, — sans donner de preuves bien fortes, mais avec vraisemblance — aux environs de 1300.

L'édition du texte est excellente : elle est disposée en trois colonnes, à gauche T, au milieu H, à droite CO (les deux mss. sont assez voisins l'un de l'autre pour rendre possible la fusion des deux rédactions en une seule). D'habiles dispositions typographiques placent les trois versions de chaque règle en regard l'un de l'autre.

Viennent ensuite des variantes ou des leçons de manuscrit que l'éditeur a corrigées dans son texte, puis une série d'observations où il cherche à dégager de toutes ces règles latines, plus ou moins confuses et plus ou moins obscures, quelques résultats qui intéressent l'histoire de la prononciation française. Tout cela est fait avec intelligence et soin et porte la marque d'un esprit méthodique et consciencieux.

(*Revue critique*, 1884, n° 35.)

V

Les Vers français et leur prosodie, par F. de Grammont. Paris, Hetzel (1876). Bibliothèque d'éducation et de récréation ; 1 vol. in-12 ; ix-337 pages.

Ce traité de versification française est d'une lecture attrayante. Il a la rigueur d'un traité didactique sans en avoir la sécheresse. C'est l'œuvre d'un critique, qui est poète à ses heures, et il est intéressant de voir l'auteur des *Chants du passé* donner les règles d'un art qu'il a cultivé avec amour.

Son livre se divise en trois parties. Dans la première (p. 1-166), l'auteur traite du vers français et de ses différentes formes, du nombre des syllabes, des assemblages de voyelles dont le compte est douteux, du rôle de l'*e* muet à la fin des mots, des règles de l'hiatus, de l'enjambement, de l'inversion ; et il donne enfin des exemples des diverses sortes de vers, depuis douze syllabes jusqu'à deux ou une. Dans la deuxième partie (p. 167-246), il examine les divers groupements de vers, le distique, le tercet, le quatrain, le quintain, et toutes les variétés de la strophe. La troisième (p. 247-331) est consacrée à quelques formes curieuses de l'ancienne poésie et de la nouvelle, le sonnet, le rondeau, la ballade, le chant royal, etc., le *pantoum*, la sextine, et aux jeux de rimes à la mode au xvi[e] siècle, les rimes batelées, brisées, couronnées, etc. Un glossaire des mots de l'ancienne langue et une table des auteurs cités terminent l'ouvrage.

L'auteur ne se borne pas à exposer les lois actuelles de notre versification. Il remonte dans le passé auquel il demande l'explication de diverses règles. Il fait preuve d'une connaissance assez approfondie de la poésie du xvi[e] siècle ; mais quand il s'aventure dans le moyen âge, il marche avec moins d'assurance et parfois s'égare, comme par exemple au ch. x qui traite de l'alternance des rimes masculines et féminines.

Nous sommes d'accord avec l'auteur sur la plupart des points ; l'on ne saurait qu'approuver sa critique sage, modérée, sans esprit de parti ni d'école. Ses conclusions sur diverses questions controversées, l'hiatus, l'enjambement, etc., sont pleines de bon sens et de goût. Sur quelques points assez importants, nous professons un autre avis.

Au sujet des *e* muets qui finissent des mots sans être élidés et qui comptent dans la mesure du vers, M. de Grammont pense qu'en les lisant « on doit les prononcer nettement et non les esquiver comme on le fait le plus souvent dans le langage courant. Ainsi ce vers

Belle vierge, sans doute enfant d'une déesse
(A. Chénier, *le Mendiant.*)

devra être prononcé presque de cette façon :

Belleu viergeu, sans doute enfant *d'uneu* déesse.

tandis qu'en prose il se lirait ainsi :

Bell' vierg' sans dout' enfant *d'un'* déesse.

ce qui en détruirait complètement la mesure.

Il en est de même lorsque l'*e* muet est suivi des consonnes *s* ou *nt*, comme dans ces vers :

Sur de molles toisons, en un calme sommeil...
Souvent marchent ensemble indigence et vertu...
(Id., *ibid.*)

qui devront être lus ainsi qu'il suit :

Sur de *molleu* toisons, en un *calmeu* sommeil...
Souvent *marcheu* t'ensembl' indigenc' et vertu.

Il est bien entendu d'ailleurs qu'on ne devra appuyer sur ces *e* muets que tout juste autant qu'il faut pour faire sentir la syllabe et maintenir la mesure du vers, mais non de façon à transporter sur eux l'accent qui appartient à la syllabe qui précède » (p. 29).

Cette théorie ne nous semble exacte que dans un cas. C'est quand le mot se termine par un *groupe* de consonnes, la seconde étant généralement un *l* ou un *r ;* alors l'*e* muet qui suit ce groupe se prononce dans le langage soutenu, lorsque le mot suivant commence par une consonne, par cette raison qu'il est impossible d'émettre le groupe sans la voyelle d'appui. *La pauvr*-e *fille ;* mais *le pauvr enfant.* Le langage populaire, plus radical, réduit le groupe dans le premier cas, en supprimant la seconde des deux consonnes avec son *e* muet final : *la pauv' fille ;* mais *le pauvr enfant.* Cette loi est générale.

En faut-il conclure que les vers renfermant des *e* muets à la fin des

mots, par suite de la suppression de l'*e* muet, deviennent faux ? Non ; parce que la prononciation répare la perte d'une syllabe par des *allongements* ou des *silences* compensatifs. Les preuves en sont surabondantes. Prenons, par exemple, ces vers des *Châtiments* (*Souvenir de la nuit du 4*) :

> *L'aïeule* cependant l'approchait du foyer
> *Comme* pour réchauffer ses *membres* déjà roides...
> *Dire* qu'ils m'ont tué ce *pauvre* petit être !...
> Que *vais-je* devenir à présent *toute* seule ?...
> L'enfant n'a pas crié : *Vive* la République !
> C'est pour cela qu'il faut que les *vieilles* grand'mères
> De leurs *pauvres* doigts gris que fait trembler le temps
> *Cousent* dans le linceul des enfants de sept ans...

On fait entendre l'*e* muet dans *membres*, *pauvre*, à cause des groupes *br*, *vr*, peut être dans *vieilles* à cause de *l* mouillée : on ne le fait pas entendre dans les autres mots soulignés. On prononce *l'aïeul'*, *com'*, *dir'*, *vai-j'*, *out'*, *viv'*, *cous'*, en allongeant la syllabe qui précède l'*e* muet, et c'est ce qui distingue le vers de la prose où la voyelle reste brève : *aieul'*, etc , avec *eu* bref, etc. Cette compensation ne peut s'étendre au-delà des limites indiquées, et il serait impossible d'allonger un mot à terminaison masculine de manière à dédoubler le nombre de syllabes. Les vers suivants sont pleins et harmonieux :

> On pouvait à des plis qui soulevaient la neige
> Voir que des régiments s'étaient endormis là.

On ne saurait les modifier comme il suit :

> On voyait à des plis qui soulevaient la neige
> Que des *régiments*...

(prononcez à peu près *regim*an-an)

> ..... s'étaient endormis là.

Une conclusion à tirer de ces faits, c'est que la *durée* joue un rôle certain dans la constitution du vers français, et que la succession des syllabes accentuées et non accentuées, autrement dit, des temps forts et des temps faibles, amène avec elle une *mesure* déterminée.

Nous ne nous arrêterons pas sur la question de l'hiatus où l'auteur aurait pu étudier plus rigoureusement les liaisons que, les voyelles nasales *an*, *en*, *in*, etc., à la fin des mots, forment dans la prononciation avec les voyelles initiales des mots suivants. Ces liaisons ont certainement varié du XVIe siècle à nos jours de manière à donner naissance à de nouveaux hiatus ou à supprimer des hiatus existants. Pour l'enjam-

bement, l'auteur accepte, dans certaines limites, la loi qui l'interdit ; mais il ne paraît pas se rendre compte de la cause de cette loi. Elle est due à la nécessité de maintenir intégralement le temps fort de la fin du vers. M. de Grammont a bien vu qu'à l'hémistiche le temps fort doit être intact pour que le vers conserve sa valeur. Il en est de même à la fin du vers. Dans le fameux enjambement du début de *Hernani :*

..... à l'escalier
Dérobé

le rejet *dérobé* annule l'accent fort de *escalier* parce qu'ici l'épithète fait corps avec le substantif : *escalier dérobé* est une sorte de nom composé. Voilà pourquoi cet enjambement est défectueux. Quand l'enjambement ne produit pas cet effet et qu'il laisse l'accent intact, il est bon.

Ceci nous amène à cette question de l'accent tonique, ou temps fort, dont l'auteur met vivement en lumière le rôle, jusqu'ici assez méconnu. C'est Ackermann qui le premier, en 1839, montra que le vers français repose sur l'accent autant que sur le nombre des syllabes. M. Quicherat admit les principes d'Ackermann, mais avec quelque indécision, dans son *Traité de versification française*. Aujourd'hui M. de Grammont reprenant et fortifiant ces thèses, les développe longuement ; et il faut espérer qu'avec le succès qui attend son livre, ces vérités nouvelles auront définitivement conquis leur place au soleil. Sur un point, toutefois, où il combat M. Quicherat, je crois que l'auteur du *Traité de versification* a raison contre lui. Il s'agit des mots de quatre syllabes et plus dans lesquels M. Quicherat voit deux accents. « Donner deux accents à un mot, dit M. de Grammont, c'est faire deux mots d'un seul ; c'est substituer à des vers mal rhythmés, mais très compréhensibles, des séries de mots n'appartenant à aucune langue connue. » Cependant il est tellement vrai que les mots d'une certaine longueur ont un double accent, que dans la période de formation de la langue, cette coexistence des deux accents a été une des causes déterminantes des variations de la phonétique française[2]. Et de fait, aujourd'hui encore, le double accent est bien visible. Qu'on en juge par les vers suivants où nous marquons par des italiques les temps forts de la finale et par des petites capitales ceux qui sont au milieu du mot :

Tant le prob*lème* hu*main* l'a*vait* éPOUVAN*té*...
Et s'il *faut* accep*ter* la *sombre* alTERNa*tive*,
Croire ou déSESpé*rer*, nous déSESpére*rons*...
Aux APplaudisse*ments* de la *plèbe* ro*maine*...
Et le GLAdia*teur* en mar*chant* vers l'a*rène*...
(Mme ACKERMANN, *Pascal.*)

[1] Cf. *Romania*, I, 1876, p. 173 (dans l'article réimprimé plus bas, sur la *Protonique non initiale*).

Dans la deuxième partie de son livre, M. de Grammont passe en revue les diverses sortes de strophes. Rien d'intéressant comme ces pages qui, au mérite d'une analyse soignée, joignent le charme de citations empruntées aux diverses époques de notre langue. Tout au plus pourrait-on signaler quelques omissions, comme les strophes par exemple dont les vers qui suivent donnent le modèle :

On n'apaise point le murmure
D'un peuple s'écriant : J'ai faim !
Car c'est le cri de la nature :
Il faut du pain ! (P. DUPONT)

LES ROSES DE SAADI.

J'ai voulu ce matin te rapporter des roses,
Mais j'en avais tant pris dans mes ceintures closes
Que les nœuds trop serrés n'ont pu les contenir.
Les nœuds ont éclaté : les roses envolées
Dans le vent à la mer s'en sont toutes allées ;
Elles ont suivi l'eau pour ne plus revenir.
La vague en a paru rouge et comme enflammée :
Ce soir ma robe encore en est toute embaumée ;
Respire-s-en sur moi l'odorant souvenir.
(Mme DESBORDES-VALMORE)

La strophe suivante, d'un rhythme léger et chantant, est une strophe de huit vers d'une forme originale, avec le huitième vers découpé en deux sections inégales :

O ma locomotive !
Quand ton âme captive
En vapeur fugitive
Sort de tes flancs de fer,
Tu pars, belle d'audace,
Tu dévores l'espace ;
Et ta colonne passe
Comme un éclair
Dans l'air ! (*La Chanson du Chauffeur.*)

En parlant des tercets, M. de Grammont fait allusion aux tercets de Brizeux dont les trois vers reposent sur une seule rime. En voici un exemple de date récente ; c'est la première strophe d'une pièce intitulée *les Vieux Chats* :

Comme ils sont tristes les matous,
De n'être plus sur les genoux
Qui leur faisaient des lits si doux ! etc.
(R. GINESTE.)

Cette triple chute d'une même rime produit une harmonie singulièrement originale, monotone à la longue cependant.

Pour le huitain ancien qui présente une rime courant du deuxième au quatrième, au sixième et au septième vers, l'auteur en suit l'histoire du XVIe au XVIIIe siècle. S'il était remonté plus haut dans le moyen âge, il y aurait reconnu la strophe habituelle de Villon, laquelle d'ailleurs se rattache, par celle de Machault, de Charles d'Orléans, de Froissart, etc., à la strophe tripartite des poètes lyriques de la langue d'oïl et de la langue d'oc.

La troisième partie également offre de l'intérêt. L'auteur donne des exemples de ces formes anciennes, souvent rajeunies avec talent par l'école romantique, le sonnet, le rondeau, la glose, la ballade, le chant royal, le triolet, le lai, etc. M. de Grammont a raison de refuser à Joachim du Bellay l'honneur d'avoir acclimaté chez nous le sonnet. Il hésite entre Marot et Saint-Gelais. On peut, croyons-nous, se décider pour ce dernier ; car Saint-Gelais a visité l'Italie avant Marot et les sonnets qu'on a de lui présentent dans le dernier tercet la rime *florentine* (c.*d*.e) propre aux sonnets italiens. Marot dispose le dernier tercet en *d*.e.e, groupement qui a été généralement adopté par nos poètes.

Notre époque n'a guère vu que rajeunir des formes anciennes. Les romantiques se sont en somme contentés de reprendre au XVIe siècle celles qu'avait rejetées la Pléiade, et à la Pléiade les strophes par elles inventées que négligea le XVIIe siècle. La seule création contemporaine est le *pantoum*, forme bizarre qui n'a guère été maniée que par des versificateurs et qui pourrait produire des effets saisissants entre les mains d'un poète habile. Mais il n'est pas nécessaire, pour trouver des formes nouvelles, d'aller jusqu'en Océanie, interroger la littérature malaise. Autour de nous, dédaignée de nos poètes, fleurit une poésie pleine de sève, aux rhythmes souvent originaux, la poésie populaire. Que M. de Grammont aille étudier le chant de nos paysans dans les recueils de Puymaigre, de Bugeaud et autres et il reviendra de son excursion avec une récolte dont profitera la seconde et prochaine édition de son livre.

(*Revue critique*, 1876, n° 23.)

VI

La philosophie de la science du langage étudiée dans la formation des mots, par A. Ed. Chaignet, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers. Paris, Didier, 1875. Un vol. in-12, xj-360 pages.

La publication de ce livre est de bon augure pour le progrès des études philologiques. Jusqu'ici dans la grammaire comparée, on voyait surtout la science qui, par l'étude des sons, des formes, était arrivée à faire revivre des idiomes disparus, à ressusciter des civilisations éteintes, à renouveler l'histoire des idées et des croyances préhistoriques. Ce n'est là que le côté historique de ces études ; on commence à soupçonner chez nous que, puisque le langage a pour but d'exprimer la pensée, on peut suivre dans le progrès des langues le progrès de l'esprit humain, et que la philosophie est directement intéressée aux recherches philologiques. On n'a pas tort de le croire. En fait, la grammaire comparée ouvre aux philosophes tout un domaine riche en découvertes.

M. Chaignet est un métaphysicien, philologue à ses heures. On lui doit des travaux distingués sur Platon, Aristote et les Pythagoriciens, et une *Théorie de la déclinaison* dans les deux langues classiques. C'est un bon helléniste ; il a quelque teinture du sanscrit et de l'hébreu ; il a lu Schleicher, Max Müller et Curtius. Persuadé qu'il y avait intérêt à porter dans les investigations philologiques la lumière des principes à priori, il s'est mis à étudier en philosophe la formation du nom et du verbe dans les langues indo-européennes ; et c'est le résultat de ces recherches qu'il a consigné dans le livre que nous annonçons. C'est l'œuvre d'un esprit curieux, ouvert, qui, jetant un regard éveillé sur un monde nouveau, retrouve avec plaisir ou croit retrouver dans des faits superficiellement observés les lois métaphysiques, les catégories aristotéliciennes de l'esprit, objet de ses méditations habituelles.

Si l'on parvient à surmonter les difficultés d'un style académique, solennel, par suite diffus et vague, qui, par l'abus des synonymes, des épithètes, des métaphores, se prête fort mal à l'expression d'une pensée elle-même souvent nuageuse ou raffinée; si on parvient à saisir l'ensemble d'un ouvrage où les divisions sont mal indiquées, sans titres de chapitre, sans tables analytiques des matières qui viennent en aide au lecteur, on arrivera à une théorie que nous croyons résumer fidèlement comme il suit [1].

« La phrase est un organisme dont l'unité reproduit l'unité de la pensée et qui a pour élément constitutif le mot. Le mot lui-même n'est pas simple, mais c'est le signe d'un groupe d'idées simples, associées par un lien naturel et si intime que l'ensemble forme un tout nouveau : c'est en même temps un groupe de sons fondus dans une unité réelle, objective, qui répond à l'unité subjective des idées qu'il exprime. Comme son et comme expression d'idées, le mot, avec ses éléments multiples, doit avoir un noyau, un centre autour duquel se groupent ces éléments ; c'est la racine. Il y a quatre sortes de racines, irréductibles les unes aux autres [2], et qui sont les premiers efforts de l'esprit pour sortir du chaos de l'indétermination ; les racines interjectionnelles ; les racines démonstratives [3] ; les racines *pronominales*, et les racines nominales. Les racines pronominales doivent être séparées des racines démonstratives, avec lesquelles les confondent les philologues. La nature du pronom personnel n'est pas en effet la notion d'un rapport dans l'espace. Loin que la notion du *moi* suppose celle d'une relation dans l'espace ou le temps, c'est l'espace et le temps qui supposent le moi : 'Αδύνατον εἶναι χρόνον, ψυχῆς μὴ οὔσης, Aristote l'a dit. La notion du pronom personnel est donc primitive. L'homme en prenant conscience de son *moi* reconnaît dans les autres hommes un *moi* identique au sien. L'activité humaine et le drame grammatical supposent donc deux acteurs, et n'en supposent que deux. De là le duel. La 3e personne, à proprement parler, n'existe pas ; ou elle se confond avec les démonstratifs de lieu, ou elle est étroitement unie à la seconde personne. Entre ces deux racines, si semblables qu'on peut douter qu'il y en ait réellement deux, il se fait un échange de signification qui a évidemment sa raison d'être dans ce fait que la distinction essentielle et primitive est de deux personnes, et de deux personnes seulement.

[1] Dans ce résumé succinct, nous ne reproduisons naturellement que les grands traits de l'ouvrage ; autant que possible nous conservons les expressions mêmes de l'auteur. Toutefois comme l'auteur souvent ne songe pas à donner à sa pensée une expression précise et rigoureuse, il se peut qu'il nous arrive çà et là de lui prêter une netteté qu'elle n'a pas toujours. Voir un exemple à la note suivante.

[2] « L'analyse nous mène à établir *trois ou quatre* genres de racines, irréductibles l'un à l'autre » (p. 25).

[3] C'est ce que les philologues appellent racines pronominales.

» Le pronom a pour fonction d'exprimer l'idée de la personne. Joint à la racine nominale, il a aussi le pouvoir de la changer en verbe, et la notion du verbe est sinon renfermée explicitement dans le pronom, du moins introduite dans le discours, grâce à lui ; *dadâmi* « je donne » est *donnant moi, le don de moi.* Les racines sont des sons articulés ; l'articulation est le phénomène primitif du langage. Les voyelles et les consonnes sont inséparables, et l'analyse seule peut les distinguer. Suit une analyse des consonnes et des voyelles et des changements auxquels elles sont soumises.

» D'où viennent les altérations phonétiques ? De la loi du moindre effort, disent les philologues. Mais cette loi elle même ? De l'instinct du beau, du besoin d'harmonie, de rhythme, de clarté. Un petit enfant essayait de prononcer *sœur,* et pour triompher de la difficulté que lui offrait ce mot, redoublait la syllabe : *seseur ;* c'est là le thème slave *seser*[1] et, avec un léger changement dans le procédé, l'allemand *schwester,* l'anglais *sister* (page 84).

» C'est une chimère de chercher les sons primitifs du langage ; il n'y en a pas. A l'origine, il existe des sons indistincts et confus, qui par le progrès du langage se précisent, et donnent naissance aux autres sons qu'ils contiennent en germe. C'est donc par l'identité primitive que doivent s'expliquer ces permutations, dont les philologues ont découvert les lois, mais non saisi les causes. Le son français *oi* était à l'origine *ouai ;* se différenciant dans le temps et l'espace, il devient *ai* par la chute de *ou, oua* par la chute de *i* (p. 89).

» Comment les racines monosyllabiques deviennent-elles des mots ? On croit que la racine peut exister dépouillée de tout élément formel ; erreur. Ce qui se pense a forme et les notions primitives les plus simples ont un double élément, la matière et la forme, toutes deux nécessaires, simultanées, inséparables. La racine qui est monosyllabique, doit toujours, même dans les langues monosyllabiques, comme le chinois, si indéterminée qu'elle soit dans sa forme extérieure, correspondre à une catégorie précise de l'esprit humain, nom, adjectif, verbe, etc., ce qui ruine par la base les théories de M. Max Müller sur le *processus* des langues, d'abord monosyllabiques, puis agglutinantes, et enfin flexionnelles. Comment, en effet, concevoir à l'origine des racines nues, d'où l'élément formel soit absent ? l'esprit crée la racine avec l'élément formel, c'est-à-dire le *mot* en entier. Le mot était à sa naissance ce qu'il devait être plus tard ; germe des mots futurs, il doit être de même nature qu'eux : ἐξ ἀρχῆς συνίστησι τὸ φύσει γιγνόμενον.

» La nature du mot établie, comment entre-t-il dans les catégories de l'esprit ? Il n'y a dans la nature que des êtres et des manières d'être ;

[1] Lire *sestra.*

de là deux catégories primitives, pronoms exprimant la personne, adjectifs ou participes exprimant les qualités. L'homme, portant dans la nature l'idée de substance qu'il trouve dans sa conscience, conçoit le substantif qui sort de l'adjectif. Quand je dis l'*or brille*, comme *or* veut dire *brillant*, fais-je une tautologie : *Le brillant* (est) *brillant ?* Non, car le premier mot pose la substance individuelle, tandis que le second garde toute sa généralité. L'un est un sujet immobile, l'autre a l'action, la vie. L'article, ce pronom de la 3e personne, a précisément pour fonction d'individualiser, de substantialiser. Voilà pourquoi l'*s*, pronom de la 3e personne, est la caractéristique du nominatif (p. 153).

» Le verbe naît lorsque la fusion du pronom personnel et de l'adjectif s'est opérée de façon à rendre possible l'expression de la modalité et des temps. L'affirmation n'est donc pas contenue explicitement dans le verbe, comme le croit Port-Royal ; elle n'existe que dans la pensée de celui qui parle ; le verbe en somme est un prédicat dont la copule qui le rattache au sujet est le plus souvent sous-entendue par l'ellipse.

» Au verbe viennent s'imposer les deux conditions de mode et de temps ; le temps qui exprime la situation du prédicat par rapport au sujet actuel, le mode qui exprime les rapports que le sujet conçoit entre lui et le prédicat. Il y a affinité naturelle entre les temps et les modes, parce que le mode indicatif, comme le temps présent, exprime la nécessité actuelle, et les modes subjonctifs et optatifs, comme le temps futur, expriment la contingence et la possibilité. De là la confusion fréquente entre ces deux modifications du verbe qu'on remarque dans certaines langues. L'hébreu a plus de modes que de temps [1], le sanscrit plus de temps que de modes [2].

[1] M. Chaignet fait souvent des rapprochements avec les langues sémitiques ou du moins avec l'hébreu dont il a quelque connaissance. P. 240-242, il oppose la fixité des racines trilitères sémitiques à la mobilité des racines monosyllabiques indo-européennes, et en conclut que les races sémitiques auraient senti plus vivement l'identité de la substance persistant au milieu de tous ses accidents ; les races aryennes auraient vu surtout la mobilité de l'être et ses transformations. Cette vue est ingénieuse ; est-elle vraie ? Si les langues sémitiques conservent plus fidèlement la racine, c'est qu'elles sont moins soumises aux altérations phonétiques que les langues indo-européennes ; mais les mots contenant des lettres facilement altérables n'en sont pas moins déformés. Où retrouver les trois lettres racines dans *ét*, futur de *natôth* (pencher) ? dans *çé*, impératif de *yaço* (sortir), etc. ? — Inversement l'allemand *geben*, *gab*, *gib* ; *schwellen*, *schwoll*, *schwill* ; *sprechen*, *sprach*, *sprich*, *gesprochen*, ne nous montre-t-il pas quelque chose d'analogue au trilitérisme sémitique ? En faudrait-il conclure que les races germaniques ont « plus profondément senti la persistance, l'identité de la » substance qui demeure au milieu de tous les changements de ses propriétés et de » ses accidents ? » Cf. St. Guyard, *Nouvel essai sur la formation du pluriel brisé en arabe*, p. 6 et 7.

[2] Vient ici une longue discussion, qui interrompt quelque peu l'enchaînement des idées, pour établir que les modalités sont subies, non pas par le sujet, mais par le prédicat, sont objectives et non subjectives.

» Pour achever la forme du mot, nom ou verbe, pour l'individualiser, au thème s'ajoutent les suffixes. Les suffixes sont-ils d'anciennes racines atténuées, et que l'agglutination a accolées au mot de manière à pouvoir exprimer nombre et cas? C'est l'opinion des Max Müller et des Schleicher ; mais cette opinion est contredite par tous les principes qu'on vient d'exposer. On ne peut y voir qu'un développement organique de la racine même. Ces suffixes usuels sont en effet des modifications si légères du thème qu'il est impossible d'y voir d'anciens mots, morts depuis : *domino-s, domino-i, domino-m :* dans ces mots *s, i, m,* sont à peine des sons vivants : ce sont des nuances presque insensibles de prononciation, utilisées après coup pour la détermination des rapports.

» Quant aux autres, ils viennent d'un renforcement, d'un allongement, d'une modification de la racine, √ λιπ devenant λειπ, √ δικ devenant δεικ (δεικνυ-μι). Ces modifications ont-elles des valeurs significatives? Non. La science s'égarerait dans d'obscures recherches à déterminer ces valeurs. Ces suffixes sont dus à des besoins d'euphonie. Les philologues ne font pas la part assez grande au côté artistique du langage, à l'action instinctive de l'harmonie. Ces sons de liaison, ces lettres formatives, par leur insignifiance logique même, servent mieux à souder ensemble le radical et la désinence et à établir l'unité du mot. »

L'auteur donne ensuite quelques exemples de la dérivation nominale et verbale, d'après Curtius, Schleicher, etc., en émettant toutefois de prudentes réserves sur les théories de la dérivation qui régnent en Allemagne [1].

Le mot avec ses suffixes est-il complet? Pas encore. L'accent tonique vient l'achever, lui donner la perfection désirable. L'auteur cherche à démêler le chaos des assertions contradictoires qu'offrent les grammairiens anciens grecs et latins ; entrevoit, sans en saisir toutes les conséquences, la distinction de l'accent d'intensité et de l'accent d'acuité, mais a le tort de croire que l'accent tonique est resté identique à lui-même, depuis les Grecs jusqu'à nos jours [2].

Dans ce résumé, que nous avons fait aussi exact que possible, quel mélange de vues justes et de vues fausses! Et comme une bonne partie de ces considérations est stérile pour la science! Sans parler de la fantastique phonétique de l'auteur [3], que d'hypothèses gratuites,

[1] Ou plutôt qui régnaient. Car M. Chaignet ne connaît pas les travaux de Ludwig.

[2] Un appendice contient une étude sur la philosophie du langage dans Aristote. Notre incompétence nous force à décliner la discussion sur ce point.

[3] On a vu plus haut quelques exemples de cette phonétique : *se-seur* identifié avec *schwester*, *sister*, *seser ;* les sons *oua* et *oi* sortis d'un primitif *ouai ;* les exemples d'affirmation de ce genre abondent. Je me contenterai de citer encore une ligne.

inspirées par des vues *a priori*, sans fondement ! Quelle est l'origine des suffixes ? des désinences casuelles ? du duel ? des pronoms ? des formes verbales ? Les racines primitives sont-elles longues ou brèves ? M. Chaignet a réponse à tout. Ses théories métaphysiques lui permettent de triompher de l'ignorance des philologues. Mais ceux-ci auront beau admirer ses réponses triomphantes, ils continueront à dire jusqu'à nouvel ordre que sur toutes ces questions d'origine ils ne savent rien.

L'auteur veut étudier la formation des mots, et commence par établir à l'origine des langues indo-européennes des racines toutes créées spontanément, contenant en elles-mêmes déjà des éléments formels, des principes de suffixe. Cette hypothèse donnée *a priori* comme chose évidente, c'est l'*inconcussum quid* sur lequel il bâtit l'édifice du langage. Voilà un postulat bien hardi, et posé bien lestement. Ainsi seule de toutes les sciences expérimentales, la science du langage aurait son principe premier au delà duquel il n'y a plus rien à chercher, et tandis que la physiologie, par exemple, part modestement du dernier terme qui tombe sous l'expérience directe, la cellule, dont elle ignore actuellement la formation, quitte plus tard à la soumettre à nouvelles recherches, la philologie aurait la prétention de partir d'une création première parfaitement déterminée : la racine formelle ! Mais n'est-il pas clair que cette langue indo-européenne, que la science reconstruit, n'est pas une langue primitive ; qu'elle a derrière elle un long passé et que chacun des mots qui la constituent n'est que le dernier terme à nous accessible d'une série infinie de transformations qui échappent à notre expérience ? Les racines, que le philologue tire par abstraction de ces mots, n'ont donc qu'une valeur de convention, valeur temporaire et relative seulement à la période étudiée par le philologue, puisque ces mots ne sont vraisemblablement que les résidus de mots avec radicaux et suffixes ayant vécu une longue existence antérieure, durant des dizaines, des centaines de siècles. Si nous ne connaissions que le groupe des langues romanes, nous poserions une racine *bon* abstraite de *bonté, bonità*, *bondad*, *buono*, etc. Or dans cette racine, venue du latin *b onus*, *du-onus, on* est suffixe, et la racine ancienne *du* n'est plus représentée que par le *b* transformé de l'*u*. C'est une prétention singulière de croire que la science puisse atteindre un point de départ originel ; comme elle n'agit que sur des *successions* de phénomènes, elle ne peut remonter qu'à des phénomènes antérieurs, et de ceux-ci à d'autres, sans arrêt,

« A l'aide d'un *redoublement* de la racine et d'un suffixe féminin, cette même racine » (*aur*) donnera en latin *aur-or-a* (pour *aur-aur-à* ou *ûr-ûr-a*) l'aurore, en sanskrit » *ush-as* dont l'*s* linguale (*sh*) se change régulièrement dans la langue latine en *r* : » changement que nous retrouvons dans l'intérieur de notre langue, qui fait égale- » ment de *risum*, le *ris* et le *rire* » (p. 140).

sans fin. L'absolu lui échappera toujours. *Nulla est* NISI *fluxorum scientia.*

Admettons cependant le point de départ posé par M. Chaignet comme provisoire ; que la racine avec son élément formel soit pour le philologue ce que la cellule est au physiologiste ; ici nous entrons dans le domaine de l'expérience ; voyons ce qu'elle devient entre les mains de M. Chaignet. Préoccupé de retrouver ses principes métaphysiques dans les faits du langage, il les modifie sous cette influence. Il cherche à retrouver dans le langage les formes mêmes de la pensée, parce qu'il croit que le langage *est l'expression de la pensée ;* c'est une grave erreur ; le langage n'est qu'un *effort vers l'expression de la pensée,* ce qui est bien différent. Que la pensée ait ses lois formelles, nous l'accordons volontiers ; qu'on les retrouve dans le langage primitif, c'est autre chose, le progrès du langage consistant précisément à en prendre peu à peu possession, et à finir par exprimer toutes les idées, toutes les nuances d'idées, que renferme la pensée humaine [1].

Si M. Chaignet avait bien compris ce fait, il n'aurait pas affirmé si hardiment l'existence de racines pronominales primitives, sous prétexte que l'homme primitif a dû avoir conscience de sa personnalité. Au lieu de supposer à l'origine un cri articulé, compris immédiatement comme signifiant *ego*, il suffit d'admettre un cri indéterminé accompagné d'un geste qui lui donne cette signification, par exemple, un coup de la main sur la poitrine. Il est plus conforme aux procédés du langage de ramener le pronom personnel à une racine démonstrative : « ici ».

Dans la création des formes, comme dans les constructions syntactiques, comme dans la signification des mots, on assiste à ce progrès de la langue qui, cherchant à saisir la pensée, s'empare d'elle par un détour, et finit plus ou moins par la posséder pleinement. Quand Bopp expliquait l'augment par l'*a* privatif, et l'aoriste par la négation du présent, Lassen s'écriait : « Comment ! *je ne vois pas* veut dire

[1] La pensée est un langage intérieur auquel correspond le langage extérieur, le langage parlé. Si l'un était l'expression adéquate de l'autre, la science du langage serait exactement celle de la pensée. Mais tandis que le langage parlé ne se compose que de *mots*, le langage pensé renferme aussi des *images*, représentations directes des objets. Le progrès du langage consiste précisément à réduire la part de l'image, et c'est en cela qu'il est un effort vers l'*expression extérieure* de la pensée. Ajoutons que les mots qui constituent le langage parlé, ne sont autre chose que des termes généraux, c'est-à-dire des genres et des espèces, et que dans les langues non encore faites ces genres ont une extension trop vaste. Là encore le progrès du langage consiste à rabattre de cette extension, et par suite à serrer de plus près la pensée. Enfin, comme la pensée elle-même subit des évolutions diverses, qu'elle s'analyse et devient plus rigoureuse, le langage en même temps reflète cette marche de l'esprit, de sorte que le philosophe doit y retrouver et cet effort vers l'expression de la pensée, et les progrès de la pensée elle-même.

j'ai vu ! » ; Lassen avait tort. Que l'explication de Bopp soit vraie ou non, elle est conforme aux lois du langage. *Je ne vois pas*, outre la négation du présent, renferme deux idées : *je ne vois* PLUS, c'est-à-dire *j'ai vu*, et *je ne vois pas* ENCORE, c'est-à-dire *je verrai*. Les philosophes demanderont peut-être pourquoi *plus, encore,* qui sont ici les idées essentielles, ne sont pas exprimées. Les philologues répondront que le langage n'y regarde pas de si près, et qu'il lui suffit qu'une idée se trouve vaguement comprise dans une expression, pour qu'il attache l'expression à l'idée, et, par la force de l'usage *et des circonstances,* la rende adéquate l'une à l'autre.

Il est constant que le langage, dans ses transformations graduelles, tend à l'analyse. Plus on remonte vers les origines, plus on voit de catégories diverses de la pensée confondues dans un même mot ; c'est qu'en effet le langage, non encore maitre de lui, est forcé de faire entrer dans une seule expression des idées multiples, et pour achever sa pensée et la rendre sensible, de s'aider de moyens extérieurs, le geste, le jeu de la physionomie. Tel est encore le procédé de l'enfant, impuissant à rendre ses idées, ou de l'homme à qui une violente émotion enlève une partie de ses ressources intellectuelles. Le langage devient plus sûr de lui ; il se débarrasse de ses procédés extérieurs, pénètre plus profondément dans l'analyse de la pensée, la rend plus sensible ; et l'idéal pour lui sera atteint, si jamais il l'est, le jour où il deviendra le calque fidèle d'une pensée rigoureuse et précise.

L'erreur première que nous constatons chez M. Chaignet a pour résultat de fausser les vues les plus justes et de présenter sous un faux jour des idées en elles mêmes exactes. Par exemple, son analyse du substantif et de l'adjectif est fine et vraie ; elle montre bien comment l'adjectif est antérieur au substantif. Dans *l'or brille*, le mot *or* avant d'être substantif a été adjectif (*le brillant*) [1]. Mais où l'auteur, préoccupé de ses théories métaphysiques, a tort, c'est quand il croit que le langage a cherché à *individualiser*, à *substantialiser* le mot *or* en le faisant passer du rôle d'adjectif (*brillant*) au rôle de substantif. Les choses ne se passent pas ainsi en fait. L'esprit est frappé d'une qualité dominante dans un objet, il désigne cet objet par cette qualité, puis il attache graduellement à cette désignation, étymologiquement spéciale, les autres qualités dont l'ensemble constitue l'*image une* de l'objet. Ici M. Chaignet, au lieu de considérer le *progrès historique* du langage, n'a vu que le résultat final d'une lente opération, c'est-à-dire un substantif,

[1] Dans quelle langue M. Chaignet prend-il ce mot ? En français, *or* n'a jamais signifié *brillant*, ni en latin ; mais ne chicanons pas l'auteur sur cette minutie, car il suffit pour sa démonstration que le radical de *aurum* ait eu à l'origine le sens de *brillant*, ce qui est exact.

une forme grammaticale répondant à une catégorie de l'esprit, l'idée d'individu [1].

Pourquoi M. Chaignet combat-il les théories de Max Muller et de Schleicher sur les trois formes des langues monosyllabiques, agglutinantes, flexionnelles ? Parce que ce ne sont que des hypothèses, indémontrées, et jusqu'ici indémontrables ? nullement ; parce qu'elles contredisent les théories philosophiques de l'auteur. Au fond, et en nous plaçant à son point de vue, nous ne serions pas très éloignés de partager ses idées : mais sur cette question des origines, nous ne pouvons que suivre l'opinion des spécialistes qui déclarent n'y rien connaître.

C'est la même conception du langage, où le sens *historique* fait généralement défaut [2], qui inspire à l'auteur sa commode théorie des suffixes. Heureusement que les philologues continueront à « s'égarer dans ces recherches obscures » où ils sauront tôt ou tard apporter quelque lumière, je n'en veux pour garant que les études de M. Bergaigne sur la dérivation casuelle [3]. A quoi ont donc servi les théories métaphysiques de M. Chaignet ? A vouloir trancher des questions que les philologues abordent à peine, et à tirer des conclusions générales que renverseront les découvertes quotidiennes des patients chercheurs.

Des remarques qui précèdent, il semble découler cette conclusion que la philosophie n'a rien à voir avec la philologie. Pour la question des origines, oui, jusqu'à nouvel ordre du moins. Laissons les philologues, par une longue et minutieuse investigation, nous débrouiller le chaos de la dérivation et des racines ; ce travail achevé, les philosophes auront assez de matériaux pour élever leurs constructions, ou plutôt les vues générales se dégageront assez d'elles-mêmes des faits amassés par les savants. Pour le moment, un seul terrain est ouvert à la philosophie du langage, celui de l'*histoire* des idiomes. Les transformations de la syntaxe, des formes grammaticales, des significations des mots, apportent d'innombrables documents, et de longtemps inépuisables, à l'histoire de l'esprit humain.

[1] Et encore, les métaphysiciens pourraient trouver à redire, car le nom commun désigne un genre, et en transformant l'adjectif en substantif, bien loin de l'individualiser, on le généralise, puisqu'on change un phénomène en un fait général.

[2] Çà et là le vrai sens des choses du langage se dégage avec tant de force des faits observés qu'il s'impose à l'auteur. Dans plusieurs passages il voit bien que l'ellipse joue un rôle capital et que le langage dit plus par ce qu'il donne à entendre que par ce qu'il exprime. Signalons spécialement, p. 183, ce passage très juste et très ferme : « Les rapports grammaticaux sont pour la plupart des relations subjectives, » que l'esprit établit spontanément entre les idées. C'est une grande erreur de » croire que tout s'exprime et doive être exprimé, que tout ce qui est pensée ait besoin » d'avoir dans le langage une représentation spéciale, etc... » Si l'auteur s'était partout inspiré de cette idée si juste, il aurait refondu son livre.

[3] Dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. II.

Quelles sont les causes qui agissent sur les mots, pour en modifier la signification ? Comment tels vocables, transformés depuis l'origine par les altérations phonétiques, restent-ils immobiles quant à leur valeur, alors que d'autres voient l'idée qu'ils représentent se déformer, s'étendre ou se rétrécir, et se prêtent à l'expression de nouveaux concepts ? Dans cette histoire de la signification des mots, n'y a-t-il pas à suivre l'histoire des idées humaines ? Les formes grammaticales, désinences flexionnelles, suffixes de dérivation, temps et modes, etc., peuvent également fournir des indications précieuses sur les conceptions des peuples, et la manière dont ils saisissent les rapports des idées. Si l'allemand a emprunté son pronom relatif à un adjectif démonstratif (*der*), n'a-t-on pas le droit de conclure de ce fait à une conception primitive toute particulière de l'idée de relation ? L'histoire de la syntaxe enfin offre d'abondants matériaux pour une histoire de la pensée humaine. Les belles études de M. Bergaigne sur l'ordre des mots dans les langues indo-européennes [1] nous montrent déjà que l'ordre *logique* à l'origine était absolument l'opposé de ce que nous désignons aujourd'hui par ce nom, d'où il semble résulter que les lois formelles de l'intelligence ne sont que des habitudes de la pensée. Les philosophes étudient généralement les lois de l'esprit humain dans des conditions qui sont en dehors de l'ordinaire : c'est sur eux-mêmes qu'ils expérimentent, c'est-à-dire sur des intelligences d'élite, et ils considèrent l'esprit poursuivant un but précis, la recherche d'une vérité, ce qui est l'exception ; mais les procédés que l'esprit met en usage dans son activité journalière et banale, les lois qu'il suit inconsciemment dans son développement instinctif, l'étude du langage les enseignera, parce qu'une langue à un moment donné nous représente l'état d'esprit d'une nation, et, dans son développement historique, l'histoire intellectuelle de cette nation.

Les affirmations qui précèdent ne sont pas téméraires. Déjà l'étude générale des faits du langage permet de constater quelques lois. Les grammairiens ont depuis longtemps noté sous le nom de *catachrèses*, *synecdoques*, *métaphores*, etc., toutes les figures de mots par lesquelles les sens se transforment. Ces figures existent également dans les formes grammaticales et dans les constructions syntactiques et elles reposent toutes sur le raisonnement suivant : l'esprit se porte sur une qualité spéciale dans un objet, ou sur un point particulier dans une conception quelconque, y attache une expression, une forme grammaticale, ou une construction syntactique *adéquate*, perd ensuite de vue la qualité première, le point spécial de la conception, pour se porter sur une qualité secondaire, sur une seconde conception, que le hasard a faite voisine

[1] *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. III.

des premières, et cependant, *au mépris de la logique*, il continue d'y attacher la première expression, la première forme grammaticale, la première construction syntactique, qui dès lors cesse d'être adéquate. Il y a là un passage d'un point à un autre, qui consiste à dire *cum hoc, ergo* per *hoc :* telle idée se trouve conjointe à une autre, donc elle sera naturellement rendue par le terme qui exprime cette autre[1]. Les philosophes ont des noms pour désigner cette déviation de raisonnement, *ce raisonnement oblique ;* ils l'appellent *paralogisme*. Eh bien ! on peut déjà l'affirmer, les transformations des idiomes reposent pour la plus grande partie sur ce *raisonnement oblique*, et le langage, ce grand fait de l'humanité, a pour principe premier un paralogisme.

[1] Voir l'article suivant.

(*Revue critique*, 1875, n° 52.)

VII

SUR QUELQUES

BIZARRES TRANSFORMATIONS DE SENS

DANS CERTAINS MOTS

Il y a des mots qui par une singulière déviation de sens arrivent à prendre une signification absolument contraire à celle qu'ils ont à l'origine. Par exemple : *Cadran*, *chasser* en français, *vezzoso* en italien, *schlecht* en allemand.

Cadran désigne actuellement une surface *circulaire* portant l'indication des heures : étymologiquement, il désigne une surface *rectangulaire* (*quadrans*, c'est-à-dire *quod quadrat* « ce qui est carré »).

Chasser, dans l'expression *chasser un domestique*, signifie « le mettre à la porte pour s'en débarrasser » ; de par l'étymologie, *chasser* veut dire « chercher à prendre, à s'emparer » (du latin populaire *captiare*, de *captum*).

L'italien *vezzoso* signifie « *charmant* » et vient du latin *vitiosus* « vicieux ».

L'allemand *schlecht* veut dire « *mauvais* » et sa signification primitive, conservée encore aujourd'hui dans certaines expressions [1], est celle de « *bon* ».

Ces contradictions s'expliquent quand on interroge l'histoire de ces mots.

Cadran, conformément à son étymologie, a commencé par désigner la *surface rectangulaire* du gnomon (*cadran solaire*), pour désigner

[1] Par exemple, l'expression SCHLECHT *und* RECHT *leben* vivre en homme de bien, en homme intègre.

ensuite les surfaces (généralement *circulaires*) qui portent l'indication des heures.

Chasser est d'abord « chercher à prendre des animaux à la chasse » (*captare feras*) ; comme l'animal que l'on chasse, que l'on essaie de prendre, cherche à échapper à la poursuite par la fuite, de là le sens de « faire fuir ». De *vicieux* à *charmant*, la transition est donnée par la signification de *malicieux :* c'est ainsi qu'en français, dans la langue populaire, on dit : « cet enfant a du vice », pour dire : « il est rusé, spirituel ». De même l'historique du mot apprend que *schlecht* « bon, juste », pour arriver au sens de *mauvais,* a passé par ceux de droit, simple, commun, médiocre, vil, mauvais.

L'histoire de ces mots rend compte de leurs transformations de sens. Toutefois le psychologue peut aller plus loin que le philologue et rechercher quelle est la marche de l'esprit dans ce développement. Il s'assurera que ces transformations ne sont qu'un cas particulier d'une loi générale.

Prenons le mot *cadran :* les transformations de sens de ce mot donnent lieu à trois observations.

1° Quand il s'est agi de désigner le gnomon, on a considéré un *quelconque* des caractères de l'objet. Le caractère choisi a été tout à fait secondaire, la forme. C'est qu'en effet, le *déterminant* qui sert à dénommer l'objet n'en exprime pas nécessairement la nature intime [1]. Le nom n'est pas créé pour *définir* la chose, pour la faire connaître en exprimant sa fonction, son essence ; mais seulement pour la désigner, pour en éveiller l'image ; parce que le langage n'exprime point toutes les idées qui sont dans la pensée, mais seulement quelques-unes qui servent à rappeler les autres. Or, pour arriver à ce résultat, on peut se contenter du moindre signe, le plus incomplet, le plus imparfait possible, s'il est établi, de quelque manière que ce soit, entre les gens qui se parlent entre eux, qu'un rapport existe entre ce signe et la chose signifiée [2].

[1] Par exemple, le *carillon* est proprement un « groupe de quatre (cloches) » *(quadrillonem); cahier* est un « groupe de quatre (feuillets) » *(quaternionem)*; une *confiture* est une « préparation » *(confectura)*; un *soldat* est un « homme payé » *(soldé);* un *chapelet* est une « petite couronne » (*chapel, chapeau* [couronne]); un *bougeoir* est une pièce « arrondie » *(bouge);* des *lunettes* sont de « petites lunes », etc., etc. Rien dans tous ces mots n'indique étymologiquement les idées *essentielles* de *cloches*, de *feuillets*, de *fruits*, d'*homme de guerre*, de *grains bénits* et *consacrés*, de *chandelier*, de *verres servant à protéger la vue*, etc., etc.

[2] Autrement, en effet, le langage serait incompréhensible. Généralement dans la langue familière, où l'on voit nettement agir les forces qui dirigent le langage, on supprime les mots exprimant les *déterminés* pour ne conserver que les *déterminants.* Les mots qui expriment le tout, le genre, sont sous-entendus, et rendus inutiles par la présence des mots exprimant la partie, l'espèce, etc. On entendra demander dans une épicerie : « Un *quart* de café » « et non un *quart* de *livre* de café » ; dans un restaurant : « un pommes » et non : « un befsteack-pommes » ; dans un bureau d'om-

2° Une seconde observation, c'est que le substantif commence par être qualificatif [1]. Pour éveiller dans l'esprit l'image de l'objet, il signale à l'attention une *seule qualité* servant à le désigner. Mais peu à peu, à force de réunir dans la pensée l'image de l'objet et l'épithète qui a servi à le caractériser, l'esprit, par une erreur de raisonnement, que les philosophes appellent *paralogisme* [2], perd de vue la signification restreinte de cette épithète, et il lui attache la représentation totale de l'objet avec sa fonction propre et toutes ses qualités secondaires. C'est alors seulement que le mot, d'adjectif devient substantif. *Cadran* n'est plus « ce qui a une surface rectangulaire », c'est le gnomon même, avec sa fonction propre, aussi bien qu'avec sa forme et ses diverses qualités [3].

Cette transformation de l'adjectif en substantif est importante à noter, car l'erreur de raisonnement qui la produit est une des forces vives du langage.

3° Si, à présent, il se rencontre un autre objet ayant une qualité *quelconque*, commune avec le premier, ce rapport suffira pour que l'épithète qui avait donné son nom au premier objet devienne celui du second. On invente les horloges et les pendules avec leur surface circulaire portant indication des heures. On rapproche ces surfaces de celle du gnomon. Le caractère, le déterminant commun, sera cette fonction de marquer les heures à l'aide de nombres écrits. Le mot de *cadran* qui ne signifie plus surface carrée, mais surface indiquant les heures (à l'aide d'un style), passera au second objet.

Ce passage présente deux moments. D'abord, les gens qui employaient le mot *cadran* dans cette nouvelle acception, créée par extension, savaient qu'ils faisaient une *métaphore*. Le mot *cadran* éveillait à la fois l'image du gnomon et celle du cadran de l'horloge. Mais peu à

nibus : « un numéro *Madeleine* » et non : « un numéro *pour l'omnibus qui va de la Bastille à la Madeleine*, etc. » Si les mots qui *logiquement* paraissent essentiels sont supprimés, c'est que les idées qu'ils expriment sont dans l'esprit des interlocuteurs; l'énonciation des déterminants suffit à faire reconnaître la nature des déterminés.

[1] Cf. A. Darmesteter, *Traité de la formation des mots composés dans la langue française*, p. 12 et suiv. [et la *Vie des Mots*].

[2] Ce paralogisme est une variante du fameux paralogisme *cum hoc, ergo propter hoc*. Les gelées blanches et la lune rousse se produisent en même temps; donc la lune rousse est la cause des gelées blanches. La forme rectangulaire et l'indication des heures sont concomitantes dans le gnomon; donc le mot *cadran*, qui logiquement désigne et ne désigne que la forme rectangulaire, exprimera l'indication des heures.

[3] Nous assistons actuellement à une transformation du même genre dans un mot populaire de création récente. Un *porte-bonheur* est encore pour beaucoup de personnes « un (*bijou*) de bon augure » ; c'est-à-dire que le mot est encore adjectif. Avant peu certainement pour la plupart des gens, s'il ne l'est déjà maintenant pour une classe de gens (ceux qui en font le commerce), le *porte-bonheur* sera tout simplement un *bracelet d'une certaine forme*. *Porte-bonheur* n'exprimera plus une qualité, mais éveillera l'image complète d'un objet. L'adjectif aura disparu devant le substantif.

peu, par suite de l'habitude, l'esprit oublia la première signification, fit un second paralogisme et donna au mot *cadran* une nouvelle acception, pleine et entière. Aujourd'hui le mot n'éveille plus que l'idée du cadran d'une horloge, d'une pendule, si bien que pour lui faire exprimer celle du gnomon on est obligé d'ajouter l'épithète *solaire*, preuve évidente de la déviation qu'a subie la signification première du mot.

Maintenant, rien n'empêche que le mot n'ait une histoire ultérieure, qu'un nouveau déterminant (si l'on veut, *l'émail blanc de la surface*), commun au cadran de l'horloge et à un autre objet quelconque, fasse appliquer à ce dernier l'appellation du premier. L'usage avec ses hasards en décidera.

La marche que nous venons d'étudier peut être représentée par une formule mathématique [1]. Soit *m*, *n*, *o*, *p*, etc., une série d'objets ; soit *a* une quantité quelconque propre à *m*, *b* une qualité quelconque commune à la fois à *m* et à *n* ; *c* une quantité quelconque commune à *n* et à *o* ; *d* une quantité quelconque commune à *o* et à *p*, etc. ; soit enfin *A* un mot exprimant la qualité *a*. *A* servira à dénommer *m*, d'abord comme adjectif, tant qu'il rappellera la qualité *a*, puis comme substantif, quand, à la suite d'un paralogisme, il désignera *m* dans l'ensemble de ses qualités ; puis à l'aide des déterminants *b*, *c*, *d*, etc., grâce à une double série de métaphores et de paralogismes, *A* deviendra le nom de *n*, de *o*, de *p*, etc.

Cette loi trouve son application dans un grand nombre de mots de notre langue, des autres langues romanes, et en général des idiomes indo-européens [2]. Le lecteur pourra en faire l'application sur plus d'un exemple.

Revenons aux mots que nous avions considérés au début de cette note. Le passage d'une signification à l'autre se fait partout de la même manière. D'où vient la contradiction entre le point de départ et le point d'arrivée ? C'est que les déterminants *a*, *b*, *c*, *d*, etc., pouvant être quelconques, il n'est pas plus extraordinaire qu'ils soient contradictoires entre eux qu'indifférents.

(*Revue philosophique*, vol. II, 1876, p. 519-522.)

---

[1] Cf. A. Darmesteter, *l. c.*, p. 249.

[2] Il semble que, dans les langues sémitiques, il n'en soit pas tout à fait de même. Les mots gardent plus volontiers leur signification métaphorique, et ne passent pas facilement par le paralogisme qui en fait une signification nouvelle. Cf. Renan, *Histoire des langues sémitiques*, 3e édition, p. 23.

ÉTUDES FRANÇAISES

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE DE LA LANGUE

VIII

PHONÉTIQUE FRANÇAISE

LA PROTONIQUE NON INITIALE, NON EN POSITION

Dans une étude qui fit faire un grand pas à la théorie des voyelles atones dans les langues romanes [1], parce qu'elle abordait pour la première fois le problème de la protonique, M. Brachet établit en 1866 les deux lois suivantes : 1° La protonique non initiale, non en position, tombe en français quand elle est brève ; 2° elle se maintient quand elle est longue. Deux ans après, dans son *Dictionnaire étymologique*, l'auteur reprit et compléta son travail. Il dressa d'une part (à l'article *accointer*) une liste fort étendue de mots dans lesquels est tombée la protonique brève, *ă, ĕ, ĭ, ŏ, ŭ*, et de l'autre (à l'article *aider*) une courte liste de mots dans lesquels la protonique longue est tombée *par exception* [2]. La première loi, appuyée sur un nombre considérable d'exemples, et la seconde, combattue seulement par quelques exceptions qui semblaient pouvoir être négligées, furent admises toutes deux sans discussion.

Toutefois, en 1872, M. J. Storm, dans un mémoire rempli d'observations fines et neuves sur les atones [3], mit en doute la valeur de la seconde loi : « Ce n'est pas, dit-il, la longueur qui a sauvé les voyelles, c'est plutôt, dans la plupart des cas, le souvenir des primitifs où ces mêmes voyelles sont accentuées ; en outre, la commodité de la pronon-

[1] *Du rôle des voyelles latines atones dans les langues romanes*, dans le *Jahrbuch für romanische Literatur*, VII, p. 301 et suiv.

[2] Cf. également *Préface*, page LXXXI.

[3] *Remarques sur les voyelles atones du latin, des dialectes italiques et de l'italien* (*Mémoires de la Société linguistique de Paris*, II, p. 81 et suiv.).

ciation : *sentiment* fait penser à *sentir* et ne pouvait devenir *sent'ment senment ;* de même *avarice* et non * *avrice*, de *avare*, etc. Plusieurs mots dont l'origine n'est plus sentie en roman font exception à la règle de M. Brachet, comme il le reconnaît lui-même : ainsi *vergogne* de *verecundia.* » M. Storm était fondé dans son doute ; il avait raison de soutenir que dans un certain nombre de cas les lois posées par M. Brachet ne peuvent rendre raison des faits ; seulement l'explication qu'il proposait était elle-même insuffisante.

Il faut aller plus loin. En effet, la liste des exemples apportés à l'appui de la théorie doit être diminuée ; celle des exceptions doit être considérablement augmentée. Dès lors, les lois établies ne peuvent plus être maintenues, et il faut en trouver d'autres qui rendent raison de tous les faits, et de ceux qui paraissent démontrer ces lois et de ceux qui les combattent. C'est ce que montre un rapide examen des deux listes. Voyons d'abord les exemples donnés pour prouver la chute de la protonique brève.

Pour l'*ă*, aucun ne convient : *albâtre* au XVI[e] siècle est *alebastre* [1] ; *bouvreuil* est un dérivé français de *bouvier* et vient d'une forme *bouvereuil* [2] ; *denrée* dérive de même de *denier* et est pour *denerée* [3]. Le dernier exemple est *sevrer ;* or *sevrer* vient, non de *separare*, mais de *seperare* [4]. Bien plus, de nombreux exemples contredisent la règle. En voici quelques-uns : *chalemel* de *calămellum*, d'où plus tard *chalumel chalumeau ; chenevis* de *canăbisium ; chenevière* de *canăbaria ; pareis* de *parădisum* (plus tard *parevis parvis*) *;* etc., etc.

Pour l'*ĕ*, quelques exemples sont inexacts ; ainsi *bercail*, non de *vervĕcale*, mais de *vervēcalium ; berger*, non de *vervĕcarium*, mais de *vervēcarium.* De plus, pour l'*ĕ* comme pour l'*ă*, la règle est contredite par des mots comme *souverain* de *supĕranum*, (*en*)*sevelir* de *sepĕlire*, etc. De même pour l'*ĭ*. Effaçons *arracher* et *racine* qui reposent, non sur *eradĭcare*, *radĭcina*, mais sur *eradīcare*, *radīcina ; dortoir* qui vient de *dormītorium* et non de *dormĭtorium ; meunier* qui a pour origine *molīnarium* et non *molĭnarium*, comme son presque homonyme *saunier* vient, non de *salĭnarium*, mais de *salīnarium* [5]. En revanche, opposons *carrefour* de *quadrĭfurcum*, *demoiselle* de *dominĭcella*, *senefie* de *signĭficat*, etc., où la

[1] « Il me nomma le gif et l'*alebastre* » (Palissy, éd. Cap, p. 233). La contraction de *alebastre* en *albastre* était déjà commencée au siècle précédent. Le glossaire de Lille (éd. Scheler) donne *albastre* (p. 37a).

[2] *Bouvier* donne les diminutifs * *bouvereuil*, *bouvreuil*, *bouveron* ou *bouvron*, et *bouveret* qui ont la même signification, « le petit bouvier ». Cf. G. Paris, dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, I, p. 264.

[3] C'est une loi propre au vieux français de faire tomber l'*e* entre *n* et *r : donerai donrai dorrai, menerai menrai merrai.*

[4] Cf. plus bas, p. 102.

[5] A l'article *aider*, M. Brachet cite plus exactement *saunier* parmi les mots qui font tomber la protonique longue.

protonique brève est représentée par *e*, *oi*. Comment encore expliquer le maintien de *i* dans *sainteé* (sanctītatem), *neteé*, *chasteé* et les formes analogues?

Pour *ŏ*, parmi les exemples produits, il en est un qui est cité à tort, c'est *petrŏselinum*, en vieux français *peresil* ou *peresin* [1].

La liste de *ŭ* contient des mots où l'*u* est long : *ceintrer* de *cinctūrare*, *pêtrir* de *pistūrire* [2].

Reportons-nous maintenant à l'article *aider* [3]. La persistance de l'atone longue, dit M. Brachet, ne souffre qu'un très petit nombre d'exceptions, dont les unes s'expliquent par la date récente de la contraction ; les autres par ce fait que dans le latin vulgaire l'atone longue était déjà tombée. M. Brachet cite comme appartenant au latin populaire des formes telles que *cosinus*, *costuma*, *matinum*, *disnare*, *elmosna*, *vercundia*. Mais ces formes, pourquoi et comment ont-elles été tirées des formes antérieures *consobrinum*, * *consuetuma*, *matutinum*, *decœnare* (?), *eleemosyna*, *verecundia ?*

Ni dans l'article du *Jahrbuch*, ni dans le *Dictionnaire*, on ne trouve la liste des mots à protonique longue, ayant conservé cette voyelle. La seconde loi de M. Brachet est fondée, dans le *Dictionnaire*, sur le mot *cimetière*, de *cœmēterium*, lequel est d'origine savante, et sur *ornement*, de *ornāmentum* ; dans le *Jahrbuch*, sur le mot *pelerin*, de *peregrinum*, dont le second *e* est bref [4]. Les exemples posant la loi sont douteux ; ceux qui l'infirment, de l'aveu même de l'auteur, sont bien constatés et appartiennent à la langue populaire, et encore ils ne forment qu'une faible partie des exceptions réelles. Car, comme nous l'avons vu tout à l'heure, dans un certain nombre de mots la chute de la protonique longue est expliquée par la brièveté supposée de la voyelle, et d'un autre côté, beaucoup d'autres exceptions sont oubliées ; par exemple : *parçon*, de *partītionem* ; *mangier*, de *mandūcare* ; *maisnil*, de *mansiōnile* ; *raisnier*, de *ratiōnare* ; *couture*, de *consūtura*,

[1] *Pierresill* (livre du bon Jehan, 230, dans Littré). *Peresin* dans le *Glossaire* de Douai (Remarques sur le patois, suivies du Vocabulaire latin-français de Guillaume Briton, par E. A. E., Douai, 1851). On trouve déjà *persil, persin*, dans les glosses du dictionnaire de J. de Garlande (*Jahrbuch*, 1865, p. 372).

[2] * *Canūtire* également cité, étant tiré de *canūtus*, doit avoir la protonique longue. D'ailleurs, comme me le fait remarquer M. Paris, ce mot ne peut donner *chancir*, qui vient sans doute de *canus* par l'addition du suffixe *cir ;* cf. *noir* et *noir-cir*.

[3] Nous ne parlons pas ici des dérivés français placés à tort parmi les mots du latin populaire. Toutes ces listes, comme aussi celles qui sont données dans le *Jahrbuch*, contiennent un certain nombre de ces faux exemples, qui sont sans valeur : *dénombrer* qui vient, non de *dinumerare*, mais de *nombre* ; *cerneau*, non de * *circinellum*, mais de *cerne* ; *hommage*, non de * *hominaticum*, mais de *homme* ; *principauté*, non de * *principalitatem*, mais de *principal* ; *évêché*, non de *episcopatum*, mais de *évêque* ; *marbré*, non de *marmoratum*, mais de *marbre*, etc., etc. Rapporter ces mots à des types latins, c'est méconnaître la force de création du français.

[4] Voir plus bas, p. 102, n. 1.

etc., etc. Il faut conclure de ces observations que le maintien ou la chute de la voyelle ne dépend pas de sa longueur ou de sa brièveté. Car qu'est-ce qu'une loi qui vient se heurter contre tant d'exceptions formelles ?

Nous allons essayer d'établir que le sort de la protonique en français[1] repose, non sur la *quantité*, mais sur la *qualité* de la voyelle, non sur sa *durée*, mais sur son *timbre*[2], tout comme pour l'atone finale ; que l'accent tonique divise le mot en deux moitiés, et que les voyelles finales de ces deux moitiés sont soumises à des lois de même nature.

L'atone finale est soumise aux trois lois suivantes[3] :

1° *a*, bref ou long, se maintient.

2° *e*, *i*, *o*, *u*, brefs ou longs, tombent.

3° Après un groupe de consonnes demandant une voyelle d'appui, les voyelles qui seraient tombées sont représentées par un *e* féminin, que cet *e* soit un affaiblissement de la voyelle, ou, ce qui est plus vraisemblable, qu'il en vienne prendre la place après sa chute. L'*e* se maintient même après la réduction du groupe qui a amené sa présence.

Ces trois lois régissent la protonique.

Notre démonstration sera faite si nous établissons : 1° que *ă* bref se maintient aussi bien que *ā* long ; 2° que *ĕ*, *ĭ*, *ŏ*, *ŭ* se maintiennent sous l'influence d'un groupe de consonnes ; 3° que *ē*, *ī*, *ō*, *ū* tombent, excepté quand ils sont protégés par un groupe de consonnes.

I. — A.

A bref ou long, non initial, non en position, reste généralement sous forme d'*e*.

a bref : *adAmántem* — * *ademant* * *aemant aïmant aimant*[4].

[1] Nous ne nous occupons que de la protonique non initiale, non en position, telle qu'on la trouve dans sacrAméntum ; nous laissons de côté la protonique initiale lAbórem) et la protonique non initiale, mais en position (juvEncéllum), qui sont soumises à d'autres lois. Voir p. 119.

[2] M. J. Storm (*l. c.*, p. 99) posait déjà ce principe que les atones italiennes rencontrent un fond de résistance à l'accent qui varie suivant leur qualité. Toutefois il n'a pas poussé ce principe dans toutes ses conséquences et ne l'a pas appliqué au français.

[3] Voir Zupitza : *Die nordwestromanischen Auslautgesetze*, dans le *Jahrbuch*, 1871, p. 187.

[4] Par suite d'une confusion entre la première partie du grec ἀδαμάντα et de la préposition διὰ, le mot s'est altéré soit en *diamantem*, d'où *diamante, diaman*, *diamant*, etc., soit en *adimantem*, d'où le prov. *adiman*, *aziman*, *ariman*, et par la chute de *ad*, considéré à tort comme une préposition, l'espagnol et le portugais *iman*. Le fr. se rattache directement à *adămántem*. La forme *aiemant* qui se rencontre à côté de *aïmant* (par ex., *God. de Bouillon*, 14436) est une modification euphonique de *aemant* par intercalation d'un *yod*, comme *aïmant* est une modification d'un autre genre, par changement de *e* en *i*.

alAbástrum — *alebastre* et plus tard *albastre* [1].

AlAmánni — *Aleman*. *Alămanni* est plus usité que *alĕmanni*; c'est la forme officielle ; elle se rencontre dans les écrivains latins aussi bien que dans les inscriptions et les médailles [2].

ascAlónia — *eschelogne eschaloigne* (Livre des Métiers, 334 ; glosses du dictionnaire de J. de Garlande, *Jahrbuch*, 1865, p. 372). *escalone* (Rom. d'Alexandre, 413 ; Jean de Garlande, ibid., p. 371), *eschelongne* (Glossaire de Lille, 42 a), *escalongne* (Pariser Glossar, ed. Hoffmann, 262, 384, 449) ; — *échalotte* est une altération postérieure de *échalogne* [3].

calAméllum — *chalamel*, *chalemel*, *chalĭmel*, *chalumel*, *chalumeau* ; prov. *caramel* [4].

canAbária [5] — *chénevière*, et, avec changement de suffixes, *chénevis*, *chénevotte*.

CatAláunis — *Chadalons*, *Chaalons*, *Châlons*.

inAmícum, forme du latin populaire pour *inĭmícum* [6] — *enemi*, prov. *enamic* [7].

orfAninum — *orfenin* [8].

parAdisum — *paredis*, *pareïs*, *parevis*, et plus tard *parvis* (on trouve aussi *paraïs*).

pergAmínum, et latin populaire *percAmínum* — *parchemin*.

primAvera — *primevoire* [9].

Les autres exemples à nous connus de *ă* protonique sont *scarAbœus*, *compAráre*, et *sepAráre* [10].

[1] Voir plus haut, p. 96, n. I.

[2] *Alamanni*, *Alamannia* dans Claudien, *Cons. Stilich.* III, 17 ; IV. *Cons. Honor.* 449 ; *De laudibus Stilich.* I, 234 ; Aurélien Victor, *Epitome*, II, 47. Pour les médailles, voir Cohen, *Médailles impériales*, VI, p. 191, nos 29 et 30. Cf. la *Notitia Dignitatum*, index du tome I, *Alamannus*, *Alamanni*.

[3] Dans *échalone*, réduction de *eschalogne*, *one* a été considéré comme le suffixe d'un radical *échal* et ensuite échangé contre un autre suffixe : *échal-one* = *échal-otte*.

[4] Le v. fr. *chalmel*, *chaumel*, et le pr. *calmelh* dérivent de *chalme*, *chaume*, *calme*, dérivés de *cálamus*.

[5] Et non *cannabária*, où l'*a* de *ca*, étant en position devant *nn*, aurait été conservé. *Canabária* est aussi usité que *cannabária*.

[6] Cf. A. Darmesteter, *Noms composés*, p. 73 et suiv., et p. 321.

[7] *L'inimi* de la Cantilène de Sainte-Eulalie est sans doute déjà un mot savant refait sur le latin. La Cantilène a d'autres mots savants : *element*, *virginitet*.

[8] On pourrait dire qu'ici l'*e* est dû au groupe *rf* qui précède.

[9] *Primevoire* n'est pas un composé français, car *ver* n'a pas changé de forme dans la vieille langue et de plus a gardé le sens de *printemps*. Le sens de *primevoire* (première *fleur du printemps*) et la forme de ce mot nous reportent nécessairement à un composé du latin populaire *primavera*, - *rae*, latin classique *primum ver*, première fleur du printemps ; cf. *ver novum*, nouvelle fleur du printemps.

[10] Nous ne citons pas *parăvĕredum palefroi* parce que le second *ă* n'est pas une protonique immédiate. D'ailleurs *paraveredum* est un composé qui a été décomposé en ses deux éléments : *pára* devenu *pare, pale*, et *veredum* devenu *vrédum* (cf. *beryllare*, *bryllare*, *briller*), puis *fredum*, *freid*, *froi*. Le changement de *v* en *f*, qui n'existe que pour le *v* initial, montre bien que *veredum* a été considéré comme un mot séparé.

Scarabaeus n'est pas l'original d'*escarbot*, lequel dérive d'*escharbe* = *scárabus* = σκάραβος.

La conjugaison normale de *comparer* en v. fr. est, pour les formes accentuées sur le radical : *compere*, *comperes*, *comvere*, *comperent*, — que *je compere*, etc. ; pour les formes accentuées sur la terminaison : *comparons* ou *comperons*, *comparez* ou *comperez*, *comparer* ou *comperer*, etc. [1]. Ces formes s'expliquent par le composé latin *comparare*, décomposé en ses deux éléments *cóm* et *paráre*. De là les formes ayant *a* : *comparons*, *comparer*, etc., et les formes ayant *e* : (*je*) *compere*, (*ils*) *comperent*, etc. Ensuite, par une réaction de ces dernières sur le reste de la conjugaison, on voit naître les formes analogiques : *comperer*, *comperons*, *comperrai*, etc. A côté de ces formes on trouve plus rarement *comprer* qui dérive du latin populaire *comperare*, lequel est à *comparare* ce que *imperare* est à * *inparare* et ce que * *seperare* est à *separare*.

Seperare en effet, comme *comperare*, appartient au latin populaire [2]. Toutefois le v. fr. *several*, *severalement*, peut être rapporté à l'adjectif latin *separ*, *separis*, d'où * *separalis*.

A long. Le maintien de *a* long ne fait pas l'ombre d'un doute. Les exemples sont inutiles. Signalons seulement les contractions de *donerai*, *menerai*, *denerée*, en *donrai dorrai*, *menrai merrai*, *denrée*, dont nous avons parlé plus haut.

La seule exception à la loi du maintien de l'*ā* est donnée par *merveille*, de *mirābilia* ; *merveille* paraît déjà dans l'Alexis. Il est à remarquer que la langue d'oil se sépare ici de toutes les autres langues romanes ; aurait-elle dit *mirĭbilia* sous l'influence de *mirĭficus* [3].

L'*e* issu de *ă* ou *ā* tombe généralement, à une époque postérieure, après une liquide ou une voyelle ; *ă* : *albastre*, *parvis* ; *ā* : *serment*, *dernier*, *vraiment*, etc.

[1] Jusqu'à quel point toutefois peut-on se fier aux leçons des éditions imprimées ? Souvent les mss. représentent la syllabe *er* ou *ar* de ce mot par une sigle. Comment résoudre l'abréviation ?

[2] Voir Schuchardt, *Vokal.* I, p. 195 ; Storm, *l. c.*, p. 100.

[3] Les noms propres présentent des singularités. L'*a* (quelle en est la quantité ?) se maintient dans *Aequilana*, *Yveline* ; *Alamons*, *Alamont* ; *Aravardum*, *Alevard* ; *Limariacum*, *Limeray* ; *Nugaretum* (*Nucāretum?*), Noeroy (aujourd'hui *Norroy*) ; *Satanacum*, *Satenay* (aujourd'hui *Stenay*) ; *Tricassinum*, *Troiesin*, etc. Mais il tombe dans *Camaracum*, *Cambray* ; *Caraciacum*, *Charcé* ; *Geverannum*, *Javron* (on ne trouve jamais *Charecé*, *Javeron*) ; *Glannativa*, *Glandève* ; *Silvanectis*, *Senlis* ; *Tarvanensis*, *Ternois*. *Cambray* s'explique : au IXe siècle on écrivait *Cameracum*, et il y a là une influence évidente de *camera*, chambre ; les autres noms sont pour moi jusqu'ici inexplicables : toutefois il est possible que la forme primitive de *Silvanectis* soit *Silvinectis* et qu'il y ait eu confusion avec *Silva*. La *Notitia Dignitatum* donne *Silvanectes* ; la plus ancienne forme romane m'est signalée par M. Flammermont dans les Monuments historiques de Tardif (p. 55), c'est le dérivé *Selnectinse* qui se trouve dans une charte de 770. — Les noms qui précèdent sont antérieurs à l'an 850 ; j'en dois la liste à l'obligeance de M. Longnon ainsi que d'autres listes que j'ai mises plus loin à profit.

II. — E, I, O, U, *brefs.*

Nous ne donnons pas d'exemples de la chute de ces voyelles ; nous renvoyons aux listes dressées par M. Brachet, listes qui présentent plusieurs exemples douteux ou faux [1], mais qui toutefois sont assez riches pour établir cette chute avec certitude [2]. Nous voulons examiner les exceptions dont M. Brachet n'a pas rendu compte, et qui se ramènent en général à la troisième loi de la chute des finales. Toutefois, avant d'entreprendre cet examen, il est nécessaire de constater que les exigences de l'euphonie ne sont pas les mêmes dans l'intérieur et à la fin d'un mot, et que tel groupe de consonnes finales ne demande pas après lui d'*e* féminin comme voyelle d'appui, qui, placé avant la tonique, réclame absolument cet *e* féminin. Que l'on compare *sanctum, saint* à *sanctitatem, saintEded, saintEé ;* il est évident que la présence de l'*e* féminin est due dans ce dernier mot, non seulement au groupe *nct* qui précède la protonique, mais encore au *t* qui la suit [3].

Voici maintenant des exemples de l'action des groupes :

Protonique *ĕ : intEgrĭnum — integrin, enterin.*

perEgrĭnum — pelegrin (it. *pellegrino*) *pelerin.*

[1] Il faut d'abord retrancher de ces listes les mots qui sont de purs dérivés français, voir plus haut, p. 97, n. 3. Il faut ensuite supprimer les mots dont la quantité est donnée faussement : *racine* de *radīcina* et non *radĭcina,* etc., et enfin ceux qui en vieux français avaient un *e* féminin, comme *perresil.* Nous retrouverons plus loin ces deux dernières catégories de mots.

[2] Ajoutons, toutefois, ici deux exemples : *pitié* et *moitié. Piĕtātem,* par réduction de l'biatus au moyen d'un *yod* intercalé, est devenu *piyĕtātem,* d'où *piytat pitié* (je dois cette explication à M. Louis Havet), de même que *medietatem* donne *mediyetāte, mediytat, meiytat, meitié, moitié.* Toutefois ce dernier mot peut s'expliquer encore par la série *mediĕtāte, medyĕtāt, meydtat, meitié, moitié.* — A côté de *pitié* on trouve les formes *piteé* et *piée, pée. Piteé* sera expliqué plus loin ; quant à *piée, pée,* que l'on rencontre dans le *Miracle de saint Éloi* (pages *39 a, 71 b* et *77 b,* voir le *Jahrbuch,* 1869, p. 262), cette forme est étrange ; je ne puis guère y voir qu'un dérivé de l'adjectif *pie* (dans *œuvres pies*).

[3] Un peu différents sont les faits que présentent les mots comme *marberin, chamberiere,* etc., où l'*e* ne peut représenter une protonique latine. *Marberin* est un adoucissement de *marbrin,* dérivé français du mot *marbre.* A la fin du mot, la langue, n'admettant pas de proparoxyton, est contrainte d'accepter le groupe *rbr* (*maRBRe*) ; à l'intérieur du mot c'était autre chose, et *marbrin* pouvait devenir *marberin.* De même le latin *cameraria* a dû passer par une forme *camraria, chambrière* (trisyllabique), d'où par adoucissement *chamberière* (et plus tard *chambri-ière*). Dans ces mots et les analogues, l'intercalation de l'*e* est un fait postérieur, propre au français ; cette voyelle ne représente aucun élément étymologique. Il n'en est pas de même dans l'exemple de *sainteé = sanctitatem.* Toutefois ces deux ordres de faits présentent de grands rapports et on ne peut guère les séparer ; au fond ils reposent sur le même principe. Il n'est pas sûr que l'*e* de *larrEcin* soit un affaiblissement de l'*o* de *latrocinium ;* ce peut être un *e* euphonique, intercalé, dès l'époque romane, aussitôt après la chute de l'*o,* pour éviter le groupe *tr-c* ; le fait serait tout à fait analogue alors à celui de *marbErin,* la date seule différerait.

Dans ces deux mots les groupes *nt-gr*, *r-gr* ont sauvé la protonique[1].

[1] M. Brachet dans le *Jahrbuch* cite *peregrinus* comme exemple du maintien de l'*e* long, à tort ; car l'*e*, bref par nature, ne s'allonge pas devant *gr*. Le latin populaire ignorait la quantité *ad libitum* qui n'était qu'une licence à l'usage des poètes classiques. Ceux-ci scandaient *pătr-em*, allongeant la syllabe *pat*, mais non la voyelle *ă*; le peuple disait *pă-trem*. M. Havet m'assure que ni Plaute ni Térence ne scandent *pat-rem* (et les mots analogues), mais *pă-trem*. D'ailleurs la position, si elle modifie la nature de la syllabe, laisse intacte la voyelle qui garde sa quantité et par suite son timbre spécial : *sĕx* (cf. le grec ἕξ) se prononçait *sèx* ; *lēx* (cf. *lēgem*) se prononçait *léx;* cf. *despĕctum* devenant *despit* et *dirēctum* devenant *droit*. Si la voyelle conserve son timbre devant deux muettes, à plus forte raison devant deux consonnes dont la seconde est *r*. En fait, *on n'a pas d'exemple d'une voyelle brève par nature, allongée en roman devant une consonne suivie de r*. M. G. Paris dans son *Accent latin* (p. 39), M. Scheler dans son *Exposé des lois qui régissent la transformation française des mots latins* (p. 38), citent : *tonnerre, tonnoire* de *tónĭtru ;* mais le mot latin presque exclusivement employé par la Vulgate est *tonĭtruum ; arbire* de *arbiter :* il faut partir de *arbitrium ; tarière* de *térĕbrum*, *tarière* vient de *tarătrum* qui a donné l'espagnol *taladro*, le provençal *taraire* (cf. *latro laire*), le v. fr. *tarère*, encore existant dans les patois, déformé ensuite en *tarière*. *Alăcrem*, d'où *alegre*, s'est confondu avec *acrem* dont il a reçu l'accentuation. *Entier* vient bien de *intĕgrum ;* mais l'*e* n'a pas été allongé par le groupe *gr ;* il y a eu là simple déplacement d'accent de *in* sur *te* pour maintenir le suffixe. Même déplacement d'accent, même conservation de la voyelle brève dans *paupière* de *palpĕbra* (conservé plus fidèlement dans le *palpre* du Ps. d'Oxf., x, 5) ou suivant M. Ascoli (*Studj critici*, parte II) de *palpĕtra* qu'indique Varron. On peut citer encore *couleuvre*, mais *colubra* présente tant d'anomalies qu'on ne peut rien conclure de ce mot. *Colŭber* a l'*ŭ* bref, mais non *colubra*, *-brum* qui chez les poètes ont presque toujours l'*ū* long, d'où l'on est en droit d'affirmer une prononciation générale *colūbra*, *-brum*, dont *colŭbra*, *-brum* est une licence due à l'analogie de *colŭber*. D'un autre côté le vieux français *culuevre*, prov. *colobre-bra* — esp. *culebra* (de culuebra) indiquent un type *colŏbra*, *-brum* et même *cuclŏbra-brum*. Il semble qu'il faille admettre l'existence d'un *cŏlūbra*, *brum* qui, par une singulière métathèse de voyelles, serait devenu, en conservant l'accent primitif, *cūlŏbra-brum*. Enfin citons encore *ténèbre* de *tenĕbra ;* mais *tenébre* est savant ; il vient du latin de la liturgie, comme le prouve la forme *tenebror* qui dérive de l'office du soir ; *primà, secundà tenebrarum* (G. Paris, *Accent latin*, p. 42). Le Psautier du *British Museum* (*Codex Cottonianus* Nero, C, IV, dans Fr. Michel, *Ps. d'Oxford*, p. 18), traduit cette ligne de la Vulgate (Ps. XVII, 13) « Et posuit *tenebras* latibulum suum » par « E posat *tenebras* sa repostaille ». Le mot latin est tout bonnement reproduit. C'est un exemple, comme beaucoup d'autres, de mots dus aux clercs ou au latin de la liturgie, et entrés *dès les premiers temps de la langue* dans le parler populaire. Tels sont encore *chapitre*, *titre*, *ordre*, *épître*, *diacre*, etc. ; si ces mots étaient populaires, c'est-à-dire remontaient par *tradition orale* au latin parlé en Gaule au IVe siècle, ils seraient devenus *chavil* ou *chevil* (avec *l* mouillée), *seil* (cf. *seille* de *situla*), *orne* (*orne* d'ailleurs existe en v. français au sens de rang, ligne, et dans les patois au sens de sillon, de là *ornière*), *evestre*, *diaigne* (ou quelque chose d'analogue). Ces mots ont conservé l'accent latin parce qu'ils ont pénétré dans la langue avant le XIIe siècle, époque où se perd le sentiment de l'accent latin et français. Dans *capitulum*, *chapitre*, *ca* devient *cha* parce qu'on sentait encore la parenté de *cha* (prononcé sans doute *tcha* ou peut-être encore *kcha*) avec *ca ;* c'est ainsi que le mot savant *candelabrum* devient *chandelabre* dans l'Alexis. Il faut donc distinguer soigneusement des mots vraiment populaires, ceux qui sont entrés par le latin des clercs ou le latin liturgique dans la langue, et qui *dès lors* se soumettent aux lois phonétiques générales de la langue. Pour en revenir à *ténèbre*, s'il venait directement du latin populaire, en admettant l'accentuation *tenĕbra* et même *tenébra*, il serait devenu *tenievre* (cf. *fĕbrem*, *fievre*) ou *tenoivre* (cf. *bĭbere bĭb're* [= *bēb're*] *boivre*). L'espagnol *tiniebla*, au XIVe siècle *tiniebra* (Berceo, *San Millan*, 212, 2) rentre dans la série des mots comme *chapitre*.

Protonique ĕ : * *supERánum* — *soverain* à côté de *sovrain* [1].
* *bibERáticum* — *beverage* à côté de *bevrage* [2].
opERáre — *overer* à côté de *ovrer* [3].
sepElíre — *sevelir* [4].
* *paupErínum* — *poverin* [5].

Ici nous trouvons l'action combinée des groupes *v-r*, *v-l* devant la voyelle accentuée. La forme primitive et normale est *ovrer*, *bevrage*, *sovrain*, *sevlir*, *povrin* ; mais la langue a senti le besoin d'adoucir ces formes ; ce n'a été qu'une tendance, et non une transformation absolue ; voilà pourquoi l'intercalation de l'*e* féminin n'a lieu en somme que sporadiquement. De même les futurs en *vrai* (*avrai*, *savrai*, *devrai*) sont la règle ; les formes postérieures en *verai*, l'exception [6].

Il faut encore citer comme exemple du maintien de la protonique *obéïr*, *bénéïr*, *maleïr*, qui sont des mots de formation savante [7], *alevain*,

[1] Fille sui Dieu le *sovrain* pere (Rose, 5840).
Car pleust au *souvrain* roi (Bartsch, *Rom. et Pastour.*, p. 49).
Mout amoit Dieu *souvrainement* (Tobler, *Aniel*, 81).
Liqueuls d'euls doux est lor sires *souvrains* (Amis, 3120).
He Dex, fait-il, biaus peres *souverains* (*Id.*, 3080).
Dont est ferme par droit sus amour *souveraine* (Le Dit des Dames, 24).
Où sont-ils, Vierge *souveraine ?* (Villon, *Ballade des Dames de jadis*).

[2] Ains del *beverage* ne bui (Crestien de Troyes, dans Mætzner, *Altfr. Lieder*, XXXVIII, 28, p. 64). La mesure demande de lire *beverage* et non *bevrage ;* l'*e* de *ve* n'est donc pas orthographique. Le texte publié par Wackernagel dans ses *Altfranzœsische Lieder* porte (p. 44) : *Onkes* del *bovraige* ne bui.

[3] Tut ad oes *uveret* (Ph. de Thaün, *Bestiaire*, ed. Wright, 83). Vers de sept syllabes.
Por qui Deus a plus *overé* (Chronique des ducs de Norm., III, p. 505, vers 1307); vers de huit syllabes.
Ouveraigne dans Palsgrave, 29.

[4] La forme *sevelir* est la seule usitée ; *sevlir* ne se rencontre pas.

[5] Si lui'n remaint, si l'rent as *poverins* (Alexis, 20, e).
Nos somes ci. III. conte *poverin* (Girbert de Metz, dans Bœhmer, *Roman. Stud.*, I, 512). *Poverin* peut être un dérivé français de *povre*, comme *marberin* l'est de *marbre*.

[6] Et vos neveus tos quites *raveres* (Aliscans, 1330).
Vostre amour *averai* (Bartsch, *Rom. et Pastour.*, p. 151).
Tenez, biaus fieus, vous l'*averes* (Tobler, *Aniel*, 143).
No[s]tre grant guerre *averiens* afinei (Girbert de Metz, *ibid.*, I, p. 445, v. 46).
Vers tot le mont les *deveries* tenir (*Id.*, *ibid.*, p. 457, v. 26).
Faut-il attribuer à l'action des groupes (tout comme dans *chamberiere*, *marberin*) ou bien à l'action analogique du futur de la première conjugaison, les formes telles que *fraindera*t (P. d'Oxford, XXVIII, 5), *beneïsterat* (*id.*, *ibid.*, 10), *prenderai* (Huon de Bordeaux, 239), *batera* (Bartsch, *Rom. et Pastour.*, 249), *venderoient* (Joinville, éd. de Wailly, LXII, 318), *metterons* (*id.*, *ibid.*, CXII, 580), etc., etc. ? Vraisemblablement il faut distinguer suivant les mots. Ces formes exceptionnelles se poursuivent jusqu'au XVI[e] siècle, et Ronsard dans son *Art poétique* recommande de les éviter.

[7] *Obedire* aurait donné *ob-audire*, *ovoïr ;* cf. le prov. *abauzir ; benedic're* et *maledic're*, sous l'action du latin liturgique, ont conservé intact le premier terme *bene*. Les formes populaires d'ailleurs sont *bendire* et *maldire*. Ces trois mots ayant été introduits avant le XI[e] siècle, le *d* médial a pu ensuite disparaître.

qui présente un fait particulier [1], *oliphant* de *ĕlĕphántem*, mot bizarre qui ne semble pas être d'origine populaire, *emperere* qui est une véritable anomalie. On ne peut guère admettre dans ce dernier mot l'action d'un groupe *mp-r*, car *temperare* donne *temprer* et non *temperer*; il est vrai que la métathèse *tremper* semble indiquer une difficulté de prononciation qui rendrait compte de l'*e* de *emp-e-rere*; toutefois ce groupe *mpr* est normal en vieux français. Y aurait-il dans *emperere* une influence savante du titre *imperator* remis en honneur par Charlemagne et ses successeurs?

Protonique *ĭ* :	*signĭficat*	—	*senefie*,
	certĭficat	—	*(a)certefie*,
	magnĭficat	—	*magnefie* [2],
	multĭplicat	—	*monteplie*, *mouteplie*,
	quadrĭfúrcum	—	*carrefour*,
	quadrĭliónem	—	*careillon*,
	matrĭculárium	—	*marreglier* [3],
	dominĭcélla, *domnĭcélla*	—	*dameiselle*,
	Patrĭciácum	—	*Perrecy*,
	asperĭtátem	—	*asperté*, *aspreté*,
	sanctĭtátem	—	*saintedé* (Ps. d'Oxford, XCII, 7);
et de même :	*castĭtátem*	—	*chasteé*,
	* *mitidĭtátem*	—	*neteé*,
	* *putĭditátem*	—	*puteé*,
	* *viduĭtátem*	—	*veveé*,
	* *quietĭtátem*	—	*quiteded* (Roland, 907), etc.

De ces mots en *eded*, *eé*, les uns sont primitifs : *sainteé*, *chasteé*; les autres sont dus à l'analogie des premiers [4], et remontent certaine-

[1] *Alevain* vient de *allĕvámen*, et appartient à la famille de *allevare*, v. fr. *alever*, composé dans lequel *levare* a été traité comme s'il était simple : *a-lever* (voir plus haut, p. 99, note 5). Le maintien de l'*e* dans *al-e-ver* a déterminé celui de *al-e-vain*.

[2] Les composés en * *-ficāre* = *fier*, se décomposent en leurs deux éléments qui prennent chacun l'accent; voilà pourquoi * *ficāre* garde son *f*. Le traitement de *-fĭcare* comme * *fĭcare* semble toutefois indiquer qu'on a affaire à des mots d'origine savante, et ce qui vient à l'appui de cette manière de voir, ce sont les formes certainement populaires *aĭgier*, *frotigier* = *œdĭficare*, *fructĭficare*, dans lesquels la protonique immédiate de *ĭcáre* tombe régulièrement. Même doute pour *mouteplier*.

[3] Dans *matrĭcularium* = *matrĭclarium*, *marreglier*, le maintien de l'*ĭ* est rendu nécessaire par le groupe précédent *tr* et c'est la seconde protonique *u* qui tombe.

[4] Quelle est l'origine de *ducheé*, *conteé*, *piteé*, mots qu'on rencontre à côté de *duché*, *conté*, *pité* (ou *pitié*), par exemple dans : « Lors dona li empereres Baudoins au conte Looys de Blois la *ducheé* de Nique » (Villehard., CXXVI). « Quant vint à tere si en fist *duceé* » (Huon de Bord., 3109). « Et le meilleur castel de cheste *conteé* » (Doon de Mayence, v. 242) : « De la douleur qu'ele a et de la *piteé* » (*Id.*, v. 222; cf. *id.*,

ment à l'époque primitive, où les adjectifs *nitidus*, *putidus*, etc., ne s'étaient pas encore contractés en *net, put*, etc., et où le suffixe était encore vivant sous la forme *itate* (ou *edude*, *edad*). D'un autre côté, des mots tels que *bonitatem*, *sanitatem*, *puritatem*, *veritatem*, etc., devait se dégager plus tard, *dans la période française*, un suffixe *té* qui a développé des mots comme *lascheté*, *lasté*. Dans ces mots nouveaux, on voit tantôt paraître un *e* féminin, tantôt non ; l'*e* se produit quand l'adjectif radical est terminé par un *e* (*lasche, lascheté*), ou par une ou plusieurs consonnes qui, combinées avec le *t* de *té*, produiraient un groupe peu harmonieux (*fals*, mais *falseté* ; *chétif*, mais *chétiveté*, etc.). Enfin, dans certains mots, l'*e* indique un commencement d'orthographe savante (*pureté*, *seüreté*, à côté de *purté*, *seürté*, et par analogie *foleté*, etc.).

Comment expliquer les mots *preechier*, *empeechier*, qu'on rapporte à *prædicare*, *impedicare? Preechier* a une autre forme *prechier* [1], qui est directement le lat. *prædicare*; cf. *vendicare*, *venchier* (à côté de *vengier*). Quant à *preechier*, ne serait-il pas issu de * *praedictiare?* Quoique le changement de *cli* en *ch* soit encore inexpliqué, il n'en paraît pas moins formel dans *allécher*, *delécher*, *fléchir* [2], etc. L'explication des diverses formes de *empéchier : empaiechier*, *empéechier*, *empeschier*, *empegier* reste insuffisante : *empaichier*, *empegier*, remontent à * *empactiare*, *empedicare*, mais *empeechier ?*

Protonique *ŏ* et *ŭ*. Je ne vois à citer que *petrŏsélinum* — *peresil* [3] et

v. 712, 749, etc.). Il faut voir dans ces mots, non des formes primitives, mais des formes analogiques de date relativement récente. *Duc* est un mot savant pris du latin *dux* ; de ce mot, *après le* VII[e] *siècle*, on tire à l'aide du suffixe *atum*, le dérivé *duc-atum* qui devient régulièrement *duchié*. et à l'aide du suffixe *itatem* (sous une forme telle que *edad*, ou *eded*), le second dérivé *duch-edéd*, *ducheé*. En effet, après le VII[e] siècle, le changement de *ce ci* en *che chi* est normal ; cf. *skina eschine*, *qvisqvunum keskunum chascun*, *qvercinum kersnus chesne* ; de la même manière *duc-issa* fait *duch-esse*, *franc-itia franch-ise*. *Ducheé* est donc un doublet à côté de *duchié*, doublet dû à l'analogie des formes telles que *quitedé*, *saintedé*, *netedé*, etc. Même explication pour *piteé*, *conteé* ; ce dernier surtout était amené nécessairement par *duchié*, d'après le parallélisme *duché*, *ducheé* ; *conté*, *conteé*.

[1] Les vers suivants réunissent les deux formes : ja tant *preeschier* ne sauras Que rien en aies por *preschier* (Chev. au lyon, 5954-55). L'*s* qu'on rencontre devant *ch* est purement orthographique.

[2] Nous supposons que cette forme aurait subi, postérieurement au changement de *tiar* en *cier*, un changement identique à celui qui a atteint la palatale. *Ti* + une voyelle, et *c*(*e*), *c*(*i*), deviennent en même temps dans les diverses langues romanes *č*, *ts* ; à une seconde époque (voir p. 104, note 4), dans de nouveaux mots (pour la plupart d'origine germanique), le *c* palatal de *ka*, *ké*, *ki* se change en français en *č* et le groupe (*c*,*ti* + une voyelle, reformé alors, subit également ce changement.

[3] Voir plus haut, p. 97, n. 1. Cf. *latrōcinium larrecin*, *latro lerre*. — Nous ne citons pas ici le mot *leopardum* parce que l'*o* n'y est pas réellement une protonique. Ce mot a revêtu des formes variées en français : *liepart* (Crest. de Troyes, Chev. au lyon, 178 ; Doon de Mayeuce, 1657 ; Durmart le Galois, 1279 ; etc.) ; *lieupart* (Durmart, 7024) ; *leupart* (Roland, 733, 1111, 2542) ; *lepart* (Roland, 728) ; *lupart* (Huon

turtŭrella, qui donne *tortrelle*[1], d'où plus tard par adoucissement *torterelle*[2].

Il convient maintenant de rappeler l'action exercée par les consonnes mouillées *ñ ł* sur les protoniques qui les précèdent : *humĭliare*, *umelier*; *Avĕnionem*, *Avignon* ; * *campĭnionem*, *champignon* ; *acŭleónem*, *aguillon* ; *papĭliónem*, *pavillon* (de là les suffixes *illon*, *ignon*, qu'on trouve dans *chambrillon*, *cendrillon*, *échantillon*, *maquignon*, *lumignon*[3], etc.

III. — E, I, O, U *longs*.

La chute de la protonique longue est aussi réelle que celle de la brève ; elle n'a pas été reconnue jusqu'ici parce que dans un grand nombre de mots elle est contrariée par diverses causes qui agissent spécialement sur les mots dérivés et sur les formes de la conjugaison. Dans *collŏcáre*, *colchier*, *l'ŏ* étant une protonique brève tombe comme il tombe dans *cóllŏcat colche* où il est atone finale. *Bonum* a l'accent sur *o* et devient *bon ;* dans *bonitatem*, l'*o*, tout en perdant l'accent tonique, reçoit un accent second : *bóni-tátem*, et l'*i* de *bóni* comme l'*e* de *tátem* tombe. Ici le jeu des lois phonétiques est simple. Il n'en est pas de même pour certains mots à protonique longue ; la voyelle atone dans quelques formes, ou dans les radicaux de ces mots, peut recevoir l'accent ; * *ratiōnare*, **ratiónat*; *ajūtáre*, *ajútat*; *dolōrósum*, *dolórem* ; amīcábilem, *amícum*. De là des actions diverses d'analogie qui viennent troubler l'harmonie de la loi phonétique. A cela s'ajoutent encore des changements de suffixes qui jusqu'ici n'ont pas été reconnus. Il résulte de ces diverses causes que dans beaucoup de mots la protonique longue paraît s'être conservée ; mais il ne faut pas être dupe de ces apparences, et quelque nombreuses qu'elles soient, donner comme des exceptions à une loi les applications d'autres lois.

1° La protonique longue tombe. 2° Préservée par un groupe de con-

de Bordeaux, 595 ; Chans. d'Antioche, VIII, 983). *Lepart* et *lupart* sont deux affaiblissements différents de *leupart* dont *lieupart* est une forme diphtonguée. On se trouve donc en présence de deux formes *liepart* et *leupart*, dans lesquelles le maintien du *p* ne peut s'expliquer que parce que *pár-dum* est traité comme un mot à part. *Leo* étant traité comme simple a donné régulièrement soit *lié*, soit *lieu*, *leu* (d'où plus tard devenu atone *lu*, *le*), tout comme *Deu(m)* a donné *Dié* ou *Dieu Deu*.

[1] Ore vivrai en guise de *tortrele* (Alexis, 30 *d*).

[2] Si r'avoit aillors grans escoles
De roietiaus et *torteroles* (Rose, 651).
Plus simple...
Que *torterele* ne coulons. (*Id.*, 8522).

[3] Voir sur ce mot Scheler, dans la *Romania*, IV, p. 460.

sonnes, elle reste sous la forme d'un *e* féminin. 3° Elle est conservée dans certains mots sous l'influence de mots de même forme lorsque la protonique des premiers se trouve être la voyelle accentuée des seconds. 4° Dans d'autres mots elle paraît conservée sous forme d'*e* féminin, quoique, en réalité, par suite d'une substitution de suffixes, cet *e* représente normalement un *a* étymologique. Tels sont les faits que nous allons maintenant établir.

1° E, I, O, U longs tombent.

e long :	*AudEnácum* [1]	*(Audnay Aunay) Aulnay*
	AurEliácum	*Orly*
	AurEliánis	*Orliens*
	blasphEmáre	*blasmer* [2]
	consvEtúdinem	*costume*
	elEmósyna	*almosne*
	erEmíta	*ermite* [3]
	inquiEtúdinem	*enquitume*
	Latiniácum	*Lagny*
	quiEtáre	*quitier* [4]
	sevErínum	*Seurin Surin (vocab. Hagiol)*
	SevEriácum	*Civray*
	verEcúndia	*vergogne*
	vervEcárium	*bergier*
	vervEcálium	*bercail*
	vervEcíle	*berzil*
	vidErábeo	*vedrai, verrai*

et de même tous les futurs des verbes en *ēre :*

calErábet	*chalra, chaldra*
debErábeo	*devrai*

[1] La plupart des noms géographiques que nous donnons dans ces listes nous ont été fournis par M. Longnon. Ils sont empruntés à des documents antérieurs à l'an 850. Quand la forme moderne s'écarte beaucoup de la forme primitive, nous donnons les intermédiaires entre parenthèses. La quantité de *Audēnacum* est indiquée par celle de *Audēna*, nom de rivière dont on ne peut pas séparer *Audenacum.*

[2] On peut hésiter toutefois pour *blasmer* qui peut dériver de *blasme* = *blásphema* = βλάσφημον : cette dérivation expliquerait l'absence de formes *blasfeimet* = *blasphēmat*. Le Roland a déjà un subjonctif *blasme* = *blasphēmet* (vers 1546).

[3] Il n'est pas évident que de *érĕmus* (provençal *ermis*) on doive conclure à *erĕmíta ;* car *érĕmus* doit sa quantité à l'accentuation du grec ἔρημος (= *érēmus*) ; ce fait ne se produit pas pour ἐρημίτης qui doit donner régulièrement *erēmíta*. *Erĕmus* est fréquent dans les poètes chrétiens, spécialement dans Prudence (IV[e] siècle) ; *erĕmita* ne se trouve qu'une fois au VI[e] siècle, dans Fortunat (*Vita Sancti Martini*, III, 628).

[4] *Quiētáre* présente un développement phonétique analogue à celui de *piĕtátem* (cf. plus haut, p. 101, n. 2) : *quiĕtáre quijĕtáre quijtare quitier*. — Sur *enquitume*, voir le *Jahrbuch*, 1869, p. 255, et 1870, p. 145.

	* *cadErábeo*	*chedrai, cherrai*
	* *fallErábet, etc.*	*falra, faldra* [1], *etc.*
i long :	*CamIsiácum* (*ī ?*)	*Chainsy* (aujourd'hui *Chanzy*)
	dormItórium	*dortoir*
	eradIcáre	*arachier* et de même *esrachier, esragier, enragier*
	molInárium	*molnier, mounier, meunier* [2]
	partItiónem	*parçon*
	radIcína	*racine*
	salInárium	*salnier, saunier* et de même *salīnare, sauner*
	VicInónia	(* *Venoine, Veloine*), *Velaine*
	venIrábeo	*venrai, vendrai, viendrai*

et de même :

	audIrábeo	*odrai, orrai*
	fugIrabeo, etc.	(*fugrai, fúyrai*) *fuirai* (dissyllabique), etc.
o long :	*auctOrícat*	*otreie*
	* *barOnáticum*	*barnage* et de même *barné*
	consObrínum cosObrínum	* *cosrin, cosin* [3]
	COtoniárias	*Coignieres* [4]
	* *grandiOráre*	(*en*)*graignier*
	masiOnáta	*maysnada, maisniée*
	masiOníle	*maysnile, maisnil*
	MediOlánum	*Meillant, Melant, Milan*
	meliOráre	(*a*)*mieldrer*
	* *minOríre*	(*a*)*menrir*
	* *pejOráre*	(*em*)*pirier*
	ratiOnábilem	*raysnable, raisnable*
	ratiOnáre	*a·raisnier* [5]
	SolOnacum	*Sonnay* [6]

[1] *Plairai, tairai, recevrai,* etc., peuvent venir de *placĕrábeo, tacĕrábeo, recipĕrábeo,* etc., parce qu'à côté des formes *placēre* (plaisir), *tacēre* (taisir), * *recipēre* (recevoir), etc., on trouvę les formes * *placĕre* (plaire), * *tacĕre* (taire), *recipĕre* (reçoivre).

[2] *Molinier*, qu'ou rencontre en v. fr. et qui existe encore comme nom propre, est un dérivé de *molin*.

[3] Mots des idiomes du nord-ouest : *cusdrin* (ladin), *cosin* (fr. et prov.). *Cosrin*, réduction de *cosbrin*, donne *cusdrin* ou *cosin*, comme *mīsĕrunt*, *fēcĕrunt* donnent *mistrent*, *fistrent* ou *misent*, *fisent*. Il ne serait pas étonnant qu'on rencontrât une forme *corin* (qui ne serait pas *cosin* rhotacisé) analogue à *mirent*, *firent*.

[4] Dérivé primitif du latin populaire *cotōnio*, classique *cydōnium* (italien *cottogna*). Le mot est mérovingien.

[5] Latin classique *ratiocinari*; cf. *sermonare* pour *sermocinari* dans Aulu-Gelle, XVII, 2.

[6] La quantité est donnée par le mot *Solōna*, fréquent dans la géographie de la Gaule.

	* *taxondria*	*taisniere* [1]
	telonéum (τελωνεῖον)	* *tenoléo*, *tenliu*, *tonliu*, *tonlieu*
	Victoriácum	*Vitry*
u long :	*ajūtáre*	*aidier*
	cinctūráre	*ceintrer*
	consūtúra	*costure*, *couture*
	cultūráre	(*a*)*coltrer*, (*ac*)*coutrer* [2]
	matūtínum	*matin*
	pastūriáre	(*pastriare*, *paistrar*), *em* ; *dé-paistrier*, *pêtrer* [3]
	pistūríre	*pestrir*
	pro-mūtuáre	(*em*)*prunter* [4]
	Stadūnénsem	(*Stadnése*) *Estenois*
	* *ventūráre*	(*a*)*ventrer* [5]
	Vedūnétta	*Besné* [6]

La loi de la chute de la protonique longue, suffisamment établie par les exemples précédents, trouve son application la plus intéressante et en même temps sa conformation la plus éclatante dans les formes de la conjugaison du vieux français. Soit le verbe *ajūtáre* ; le présent, d'après la théorie, doit être

ajúto	*aiú*	*ajūtámus*	*aidóns*
ajútas	*aiúes*	*ajūtátis*	*aidiéz*
ajútat	*aiúe*	*ajútant*	*aiúent*

or la théorie est ici pleinement confirmée par les faits. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les *index* réunissant les formes diverses de ce verbe [7] pour se convaincre que les personnes où le radical est accentué, c'est-à-

[1] Comparez * *taxṓnem*, *taisson*.

[2] Si l'étymologie de ce mot est *cousture* (*ad-cos*(*ŭ*)*t*(*ū*)*ráre*), c'est un exemple également convenable de la chute de l'*ū* protonique.

[3] Il faut partir de *pasturiare* et non *pasturare*, comme le prouve également l'italien *spastojare*.

[4] L'etymologie est mise hors de doute par les formes que cite Diez dans son *Dictionnaire*. Il faut toutefois admettre que dans le latin populaire l'*u* de *-tuare* était tombé, comme il était tombé dans *battalia*, *quattor* = *battualia*, *quattuor*.

[5] Tout *aventra* quanqu'il conta (*Miracle de saint Éloi*, 111 *b*). Voir le *Jahrbuch*, 1869, p. 247.

[6] La filière est *Vidūnéttum Vednet Benét Besné* ou *Vednet Vesnet Besné*. — La quantité de la protonique dans ce mot et dans *Stadūnensis* est donnée par ce fait que *Stadūnensis* et *Vidūnetta* sont des dérivés de * *Stadūnum* et * *Vidūnum* où l'on reconnait sans hésitation le mot bien connu *dūnum*.

[7] Voir par exemple l'index de *Roland* dans l'édit. de M. Gautier; l'index de *Durmart le Gallois* dans l'édit. de M. Stengel. A une page de distance, je lis dans Tobler, *Aniel : aiuen* (386), *aidier* (427). — Disons, en passant, que ce verbe présente des formes secondaires assez difficiles à expliquer, *aie*, *aient*, etc. qui correspondent à celles de *aiue*, *aiuent*.

dire les trois personnes du singulier et la troisième personne du pluriel de l'indicatif et du subjonctif, ainsi que la deuxième personne du singulier de l'impératif, gardent la voyelle longue, tandis que les personnes où la terminaison reçoit l'accent font tomber cette voyelle longue devenue protonique.

Dans une note récemment publiée, M. Cornu établissait dans la *Romania* la conjugaison de *parler* [1], d'après le seul examen des faits Cette conjugaison s'explique maintenant régulièrement par la chute de la protonique longue *o* = *au* = *av* (*paravlāre*). On voit en même temps que cette conjugaison n'est plus isolée et qu'il faut y rattacher *aidier* et les verbes que nous avons précédemment cités. Ainsi j'*arraisone*, nous *araisnons* [2]; je *manjue*, nous *manjons* [3]; j'*empasture*, nous *empaistrons* [4]; il *aventra* [5]. *Quiētare* a dû, à l'origine, donner *je quei*, tu *queies*, il *queie*, ils *queient*, comme *con-rēdo* a donné *con-rei*, *-reies*, *-reie*, *-reient*; mais en même temps *quitons*, *quitiez*, *quiteir*, etc. Et si les plus anciens textes ne nous offrent pas d'exemples réels de cette double conjugai-

[1] *Romania*, 1875, p. 457.

[2] Voir des exemples des formes au radical accentué et contenant l'*o* (*j'arraisone*) dans *Roland*, 3536 ; *Benoît*, 7614, 8451, 13430 ; *Renard*, I, p. 230, etc., etc.. et des formes contractées (*araisnier*) dans *Benoît*, 8451, 10550, 11683, 13594, etc. ; *Mort de Garin*, p. 74 ; *Raoul de Cambrai*, p. 45 ; *Gormont et Isambart*, dans *Ph. Mousket*, II, xxx ; *Crestien de Troyes*, *Chevalier au lyon :* 1782, etc.; *Amis et Amiles*, 2640, *Jourdain de Blaives*, 2619, etc. ; Benoît de Sainte-More, *R. de Troie*, 4220, etc. ; Hoffmann, *Pariser Glossar* 314, etc., etc. Toutefois l'action analogique des formes pleines avec *o* sur les formes contractées sans *o*, et de celles-ci sur les premières, en même temps que l'influence du mot *raison* duquel on tirait naturellement un dérivé *raisonner* ont amené la double conjugaison *araisnier*, *j'araisne* (*Chev. au lyon*, 6103 ; *Tristan*, 1333 ; *Amis*, 2171 ; *Durmart*, 1359, 2232, 5268 ; cf. 9240, 1842, 3778, etc.) ; et *j'araisone*, *araisoner* (*Durmart*, 3413, 10530, 12408, 13355, 14075 ; *Amis*, 324, *Pariser Glossar*, 125, etc., etc.).

[3] Voici la conjugaison de *mangier* dans Joinville : *manjue*, *mangiez*, *manjuent*, *manjoit*, *mangiens*, *mangeroit*, *manjue* (impér.), *mangiens* (subj.), *mangier*, *mangié* (voir l'*index* de M. de Wailly). On s'attendrait toutefois à *il mandue*, *nous manjons*. Mais vraisemblablement il y a eu d'abord influence des formes avec *j* sur les autres : de là *manjue manjons ;* plus tard *manjons*, *mangier* ont encore agi sur *manjue* pour le changer en *mange*.

[4] Depuis longtemps on avait reconnu l'existence des formes *empasture* = *empêtre*. Diez fait de *empêtrer* une contraction de *empêturer* (Et. W., I, *pastoja*) ; E. du Méril, dans son *Dictionnaire Normand*, rattache justement le normand *empaturer* au verbe *empêtrer* ; Burguy (III, s. v. *paistre*) enregistre des formes comme *empaisturer*, *empeisturer*, *empesturer*, « d'où, par rejet de l'*u*, *empestrer* ». Ces savants n'ont pas vu que les formes qui ont le radical accentué, seules ont l'*u* : « ses cevaus *empasture* » (Aiol, 5446) ; non les autres : « Fussent il assez *empaistrié* » (Chr. des D. de N., II, 2594). Des deux formes *empasture*, *empaistrons* la langue commune a étendu la seconde à toute la conjugaison : *j'empêtre ;* le dialecte normand la première : *empaturer*.

[5] Sur le présent il *aventure* et sur le substantif *aventure*, la langue refit la conjugaison de *aventurer*, si bien que la conjugaison primitive disparut sans laisser d'autres traces que l'exemple, jusqu'ici unique, du Miracle de Saint-Eloi. Mais cet exemple suffit pour reconstituer cette conjugaison primitive, qu'il n'est pas téméraire d'étendre à *accoutrer*, *ceintrer*, malgré l'absence d'exemples tels que *accouture*, *ceinture*.

son restaurée par induction, il faut admettre que l'analogie, s'exerçant de bonne heure sur ces formes si opposées, les a ramenées soit à je *quite*, tu *quites*, il *quite*, nous *quitons*, soit à je *quei*, nous *queons*, *queer* (cf. *con-reer*), formes dont nous trouvons la trace dans le composé *aqueer :*

Et quant chil l'ont oï, si se sont AQUÉÉ (*Doon de Mayence*, 4795).

La théorie nous amène également à admettre des formes comme *il acouture*, il *empejore* (*impejórat*), il *araïe* (*eradícat*), il *empromue* (*impromútuat*), etc. Peut-être les trouvera-t-on ; peut-être faut-il admettre que des conjugaisons aussi complexes n'étaient pas à l'origine complètes. Si des verbes inchoatifs comme *pestrir*, il *pestrit* = *pist*[*ū*]*rire*, *pist*[*ū*]*riscit*; *amenrir*, il *amenrit* = *ad-min*[*ō*]*rire*, *ad-min*[*ō*]*riscit*, sont devenus réguliers, parce que la longue *ū*, *ō*, était *toujours* protonique, dans les verbes où ce fait ne se produisait pas, la langue a pu dès l'origine abandonner les formes pleines : il *acouture*, il *empejore*, il *araïe*, il *empromue*, etc., pour ne conserver que les formes contractées qui étaient dominantes : *accoutrer*, *empeirier*, *arachier*, *emprunter*, etc., quitte plus tard à refaire par voie d'analogie la conjugaison entière sur ces formes [1]. Un pareil procédé est conforme aux lois du langage. Quoi qu'il en soit, il ressort des observations qui précèdent que la théorie de la conjugaison dans notre vieille langue doit être reprise et étudiée au point de vue que nous venons d'indiquer.

2° De même que la protonique brève, la longue sous l'action d'un groupe est représentée par un *e* féminin.

L'action des groupes est sensible dans *la*tro*cínium*, *la*rre*cin* [2] ; *nu*trI*túra*, *no*dre*dure* (Raschi [3]) ; *nu*trI*tiónem*, *no*rre*çon* ; *su*spI*ciónem*, *sos*pe*çon* [4]. Dans ces trois mots le groupe précède la tonique ; dans les suivants il la suit, et se montre sous la forme d'un *n* ou d'un *l*, dont nous

[1] Ajoutons l'action analogique des substantifs sur les verbes dérivés.

[2] Voir plus haut, p. 105, n. 3. Quelle est la quantité de l'*o* dans *Petrocóris*, *Pie*REG*uys*, dans la langue d'oïl, *Perigueux* dans la langue d'oc? L'*o* est long dans *Petrōnilla*, *Per*RE*nelle*.

[3] *Nourriture* est savant ; de même *pourriture*. *Entred* PORRETURE *en mes os*, dit le traducteur de la prière d'Habacuc (dans le Ps. d'Oxford, éd. Michel) pour rendre la Vulgate : *Ingrediatur* PUTREDO *in ossibus meis* (Abac., III, 16). Il en est de même de tous les mots en *iture*; cf. d'ailleurs plus bas, p. 114.

[4] L'*e* de *norreçon* est dû évidemment au groupe précédent *tr* ; mais n'y a-t-il pas à tenir compte du *ti* qui suit ? Les terminaisons *tionem*, *tiare* présentent des obscurités difficiles à dissiper. Pourquoi * *acūtiare*, * *minūtiare*, etc., donnent-ils *aguisier*, *menuisier*, etc., *erīciónem*, *tradītiónem : heriçon*, *traïson* ? De même *haim* a un dérivé *hameçon* ; mais *clerc*, *écu*, *enfant*, etc., font *clerçon*, *écuçon*, *enfançon* sans voyelle intercalée. *Traïson* est spécialement curieux ; il semble que ce mot ait subi l'influence de *trahir* de *tradere*, comme aussi *traïtre* de *tradītor* (lequel a de plus irrégulièrement conservé le *t* latin). Tout cela est peu clair. Les noms propres présentent les mêmes obscurités. *Aguciacum* donne *Aiguisy ; Locogiagum* (*Locodiacum*), *Ligugé ; Domitiacum*, *Domesy ;* mais *Codiciacum Coucy*, *Pondiciacum Poinsat*, *Vendiciacum Vansat* (?).

avons étudié plus haut l'influence sur la protonique brève : *catEniónem*, *chaegnon*, *chaignon*, *chignon* ; *Sabīniácum*, *Savigny*, *Sévigné* ; *Flavīniácum*, *Flavigny*. Les noms propres de lieu fournissent un nombre assez considérable de formes de ce genre. Les noms suivants, que me communique M. Longnon et dans lesquels la quantité de la protonique est inconnue, peuvent être ajoutés, soit aux noms qui précèdent, soit à ceux que nous avons cités page 106, ils sont, sous leur forme latine, antérieurs à l'an 1100.

Cipiliacum, *Chevilly* ; *Luziliacum*, *Luzillé* ; *Ceviniacum*, *Chevigné* ; *Romiliacum*, *Romilly* ; *Buriniacum*, *Burigny* ; *Juviniacum*, *Juvigny* ; *Aculia-Curtis*, *Aguile-Court* (aujourd'hui *Aguilcourt*) [1].

3° Nous arrivons aux exceptions [2], commençant par l'examen des futurs en *irai* = *ire-hábeo*. Nous avons vu plus haut comment *debĕrábeo*, *audīrábeo* donnent régulièrement *devrai*, *odrai*, *orrai*. Pourquoi *finīrábeo* ne donne-t-il pas *finrai*, *findrai* ? il faut considérer à part les inchoatifs.

Les inchoatifs doivent le maintien de l'*i* de l'infinitif, dans les formes du futur et du conditionnel, où il est atone, à l'action analogique de l'*i* qui parait *à toutes les personnes de tous les autres temps*. On disait *floris*, *florissoie*, *floris*, *florisse*, etc. On ne pouvait dire, sous peine de rompre l'harmonie de la conjugaison : *florrai*. Ceci est conforme aux principes qui ont dirigé le français dans sa refonte de la conjugaison latine.

Parmi les verbes non inchoatifs, les uns laissent tomber régulièrement l'*i* : *oïr* : *odrai*, *orrai* ; *venir* : *vendrai*, *viendrai*, etc. ; les autres le conservent : *mentir*, *mentirai* ; *sortir*, *sortirai*, etc. Cette différence tient à la nature de la consonne ou des consonnes qui précèdent l'*i* : ici nous retrouvons la loi des groupes.

[1] Toutefois il y a des exceptions : *Turiliacum Tourly*, *Cruciniacum Crugny*, *Boviniacum Bogny*, *Latīniacum Lagny*, *Nobiliacum Neuilly*, *Ameliacum Amblis*, *Camiliacum Chambly* (mais aussi *Chemillé* dans l'Anjou). On peut saisir l'influence des groupes dans *Andegavum Andgavum*, opposé à *Andclavum Andclot*, *Andeligum Andely*. *Vindonessa Vendenesse*, *Vandalenum Vandelein* : le groupe *nd* suivi d'une muette *g* se reduit à *nj* ; le même groupe *nd*, suivi d'une liquide *l* ou *n*, n'admet pas cette réduction ; preuve de plus du rôle que joue la consonne qui sépare la protonique de la tonique. Voir plus haut, p. 101.

[2] Nous laissons de côté les formes savantes : *candelabre* (*chandelabre* dans *Alexis*, 116 *a*), *chandeleur*, *cimetière*, *mouvement*, *servitude*, *importuner*, *argument*, etc. *Estrument* vient de *instrumentum* par le latin populaire *istrumentum*, dans lequel l'*i* a été considéré comme l'*i* prosthétique de l'*s impurum*, de sorte que la syllabe *stru* est initiale. Dans *sospirer* (*sozpirer*), *envier* (invitare) et quelques autres, le composé latin est décomposé et les particules *in* et *sos* (subtus) et les radicaux sont traités comme mots simples. *Crier* et toutes les autres formes romanes nous reportent non à *quirītáre*, mais à *critare*. *Cheminié* est un dérivé primitif d'un simple *chemin* que son homonyme *chemin* (via) a fait disparaître. Le *keminada* du glossaire de Cassel ne contredit pas cette affirmation.

Les verbes en *ir*, latin *ire*, qui font tomber l'*i* au futur, présentent des formes correspondantes à celles des verbes en *oir*, *ir*, latin *ēre*, qui font tomber l'*e* au même temps:

1. *dēre : sedēre*, * *cadēre*, *vidēre*, * *potēre*, * *podēre* ; infinitif français *-deir*, futur *-drai*, *rrai*.

dīre : audīre, * *hatīre*, *hadīre* ; infinitif français *-dir*, futur *-drai*, *rrai*, (orrai, harrai).

2. *lēre : calēre*, *valēre*, * *volēre*, *dolēre*, *solēre*, * *fallēre* ; infinitif *-loir*, *-llir* ; futur *-lrai*, *-ldrai*, *-udrai*.

līre : salīre (*bullīre* [1]) ; infinitif *-lir*, *-llir* ; futur *-lrai*, *-ldrai*, *-udrai*.

3. *nēre : manēre* [2], *tenēre* ; infinitif *-noir*, *-nir* ; futur *-nrai*, *-ndrai*.

nīre : venīre ; infinitif *-nir* ; futur *-nrai*, *-ndrai*.

4. *rēre : parēre* ; infinitif *-roir* ; futur *-rrai*.

rīre : ferīre, * *morīre*, * *guarīre* ; infinitif *-rir* ; futur *-rrai* [3].

5. *cēre : jacēre* [4] ; infinitif *-gesir* ; futur **jaisrai*, *gerrai*.

cire, *gire* : *exīre*, * *escīre* ; infinitif *-issir* · futur *-israi*, *istrai* ; *fugīre*, infinitif : *fuïr* ; futur — *fúirai* (= *fúyrai*) [5].

Il n'existe pas de verbes en *īre* correspondant aux verbes en *pēre*, *bēre*, *vēre* ; * *sapēre*, *debēre*, *movēre*, *pluvēre*, * *stuvēre* (*estovoir*).

Jusqu'ici la parité est complète ; le traitement de *ī* est identique à celui de *ē*. La parité cesse dans les verbes *mentir*, *sentir*, *partir*, *sortir*, *servir*, *dormir*, *vestir*, *offrir souffrir* (*offerīre*), *ovrir covrir*, mots dans lesquels la terminaison latine *rire* est précédée des groupes *nt*, *rt*, *rv*, *rm*. *st*, *fr*, *vr*. *Mentrai*, *sentrai*, *partrai*, *sortrai*. *servrai*, *dormrai*, *offrrai*, *ovrrai*, étaient trop durs : si *nt-c* se réduit à *nc* dans *monticellum*, *monceau*, *rt-c* à *rc* dans *particella*, *parcelle*, *rm-t* à *rt* dans *dormitorium*, *dortoir*, il n'en est pas de même pour les groupes *nt-r*, *rt-r*, *rv-r*, *rm-r*, *st-r*, *fr-r*, *vr-r*, où la troisième consonne est une liquide, *qui n'entraîne pas, comme le ferait une muette, la chute de la consonne précédente*. L'euphonie a donc exigé le maintien d'une voyelle intermédiaire, tout comme dans *suspicionem sospeçon*, *nutritionem norreçon*, et cette voyelle, qui primitivement a dû être un *e*, est redevenue *i* sous l'influence de l'infinitif. La langue de nos jours a le sentiment très

[1] Je ne connais pas d'exemples en ancien français du futur de *bouillir*.

[2] *Manere* a toutefois donné un infinitif *maindre* d'où peut être sorti le futur.

[3] Il se peut que pour la série *rēre rīre*, la chute de l'*e* et de l'*i* au futur soit due à la présence des deux *r* : cf. *comparer*, *comparerai comparrai*, etc.

[4] Quoique les verbes rapprochés dans ce n° 5 ne traitent pas de la même manière les groupes de consonnes, ils s'accordent à faire tomber l'*ē* et l'*ī*, et cela suffit pour légitimer notre rapprochement.

[5] *Fugire* donne régulièrement *fu-īr* ; de leur côté, (*je*) *fúi* (en une syllabe) de *fugio*, (*je*) *fúirai* (en deux syllabes) de *fug*(*i*)*rábeo* sont tout aussi réguliers.

net de la parenté du futur avec l'infinitif[1] ; à plus forte raison la langue primitive. Voilà comment il se fait que de la foule des verbes en *ire*, un petit nombre seulement a pu se soumettre à la loi de la chute de la protonique longue *i*.

Les futurs en *irai* représentent la double influence des groupes et de l'analogie. Dans les diverses exceptions que nous allons examiner, l'analogie seule agit. Dans les substantifs ou adjectifs tels que *amiable*, *felonie felenie felenesse*, *charbonnier*, *doloros*, *amoros*, *vertuos*, *langoros*, etc., la protonique a dû sa conservation à l'action de la tonique de *ami*, *felon*, *charbon*, *dolor*, etc. Non pas que *doloros* par exemple doive être considéré comme un dérivé de création française; car il est invraisemblable de faire de ce mot, non la transformation du latin *dolorosus*, mais une forme nouvelle, originale, tirée de *dolor*. Les choses se sont passées autrement. A l'époque du latin populaire où la protonique brève ou longue, avant de tomber, s'était réduite au son de *e* féminin, à l'époque où l'on disait *doleróso*, pour *dolōrósum*, les populations romanes, reconnaissant la parenté de ce mot avec *dolóre* (= *dolórem*), l'ont soustrait à l'action des lois phonétiques qui en devaient faire *dolros*, *doldros*. C'est ce qui explique pourquoi, dans les formes dérivées de ce genre, on voit le plus souvent un *e* feminin, *doleros*, *ameros*, *langueros*, *felenie*, etc. La langue pouvait à chaque instant rapprocher les dérivés des simples ; elle les sentait et par suite les maintenait parents.

Même action dans les verbes dérivés de noms ou d'adjectifs : *coroner*, *deviner*, *deviser*, *enchaener*, *honorer honerer*[2], *jeuner juner*[3], *marier*, *mendier*[4], *moneer*, *oblier*[5], etc. La présence des simples comme *corone*, *devin*, *devis*, *devise*, *chaeine*, *honor*, *jeun jun*, *mari*, *mendis*, *moneie*, *obli*, *etc.*, agissait, dès l'époque latine, et à tous les moments de l'existence de ces mots, pour protéger la tonique. A cette action

[1] On entend souvent dans le peuple : *je trouvérai*, *je changérai*, par suite d'une action de l'infinitif en *er* sur le futur.

[2] Le recueil des inscriptions de l'Algérie de M. L. Renier porte au nº 3974 le nom *Honoratus*, *Honoratai*. M. Louis Havet, qui a collationné le texte de cette inscription sur l'original déposé au Louvre, m'assure qu'il faut lire HONERATUS HONERATAI. C'est un exemple à ajouter aux trois exemples cités par Schuchardt (*Vokalismus*, II, 214) d'après des inscriptions italiennes. Si l'*e* de ces formes n'est pas long, on peut rattacher *honos-oris* à *onus ĕris*, en vieux latin *honus-honĕris* (L. Havet). Cf. les deux significations du mot français *charge*. La forme *honĕrare* rendrait compte des formes italiennes, espagnoles, provençales *honrare*, *honrar*, *hondrar ;* toutefois elle ne peut valoir pour le français *honorer* ou *honerer* qui repose sur *honōráre*.

[3] De *jejunum* on a tiré, par chute de la première syllabe, *jun* ; par chute du *j* médial, *jeün ;* de même pour *juner*, *jeüner*.

[4] *Mendier* n'est pas même un dérivé de *mendicare*, conservé sous l'influence de *mendis*, de *mendicus*. *Mendier* dérive de *mendis* par l'intermédiaire du suffixe *ĭcare*. « *Ne nus suiens cunduiz a* MENDEIER », lit-on dans le *Roland* (v. 46).

[5] Dans *oblier* a pu se faire sentir encore l'action du groupe *bl*.

s'ajoutait d'ailleurs celle des formes verbales ayant l'accent sur le radical verbal, *je corone*, *je devine*, *je devise*, etc.[1]. Que l'on compare *memŏria*, *mémoire* et *memŏrāre*, *membrer* à *corōna corone* et *coronare coroner*, on reconnaîtra l'influence puissante de l'analogie qui maintient parents *corone* et son dérivé verbal, mais refuse d'agir sur *memŏria* et *memŏrare* parce que radical et dérivé sont déjà quelque peu éloignés l'un de l'autre, que *mémoire* ne rappelle pas directement *memerer*, qui peut dès lors devenir *memrer*, *membrer*[2].

4° M. Storm avait reconnu cette influence des mots simples sur leurs dérivés, comme aussi l'action des groupes; mais il l'a appuyée sur des exemples inexacts: *avarice*, mot savant, et *sentiment* (ou plutôt *sentement*) qui présente une autre particularité qu'il nous faut maintenant étudier.

La protonique latine *ē*, *ī*, paraît se maintenir sous forme d'*e* féminin dans des mots tels que *sentement*, *partement*, *tenement*, etc., mots qui semblent appartenir à la première formation de la langue et remonter à des dérivés du latin vulgaire *sentīmentum*, *partīmentum*, *tenēmentum*, etc. Ici on est dupe des apparences, et l'on ne tient pas compte d'une action générale qui a modifié la dérivation française. Les suffixes *mentum*, *torem*, *tura*, *ticius*, *bilis*, se sont attachés dans la période française, dès l'époque primitive, au thème du gérondif ou du participe présent. Or, au participe présent et au gérondif, la première conjugaison a exercé une action si forte sur les autres conjugaisons qu'elle leur a donné ses formes propres : *chan-tant* de *cant-antem* ; de même *floriss-ant*, *part-ant*, *vend-ant*. Il en a été de même pour les formes dérivées en *ment*, *or*, *ure*, *iz*, *ble* ; c'est-à-dire que les suffixes *amentum*, *atorem*, *atura*, *aticius*, *abilis*, à l'époque sans doute où ils étaient affaiblis en *ement*, *edor*, *ediz*, *edure*, *able* (ou en quelque autre forme plus ou moins archaïque), se sont généralisés, et sont devenus les types de suffixes pouvant s'adapter à toutes les conjugaisons.

Suffixe *ment* : *noisement* (Raschi), *esjoïssement* (Psautier d'Oxford, p. 241), *fremissement* (id., p. 248), *desfendement* (Aliscans, 1238, 5737), *rajonissement* (id., 5709), *conoissemant* (Amis, 1299), *mescroiement* (id., 1318), et tous les dérivés populaires en *issement*, nous reportent

[1] Pourquoi la langue se décide-t-elle à conserver la protonique dans tels mots (*coroner*, *honorer*, etc.), alors qu'elle la fait tomber dans tels autres qui se présentent dans les mêmes conditions, ce semble (*raisnier* à côté de *raison*) ? Cette question dans l'état actuel nous paraît insoluble ; c'est un problème de psychologie du langage. Comment arriver à pénétrer dans les conceptions les plus délicates d'un idiome comme le latin populaire, que la science ne reconstruit qu'à force d'inductions ?

[2] D'ailleurs la différence de signification (*memorare* tendant à prendre un sens impersonnel) et les formes comme *mémorat*, qui ne peut donner que *membre*, ont aidé à la divergence des deux mots.

incontestablement à un type *amentum*. *Pavīmentum*, *vestīmentum*, et les analogues sont donc devenus dans le latin populaire quelque chose comme *pavamentum*, *vestamentum*, ou plutôt comme *pavemento*, *vestemento*. C'est ce que confirme encore la forme *paver* qui a été tirée du substantif. De la le suffixe *ement* qu'on retrouve dans *garnement*, *marrement*, *hardement* et autres mots d'origine non latine [1].

Suffixe *orem*. Que l'on compare les mots *lierres* et *ravissieres* ou *doneors* et *preneors* dans les vers suivants :

> Parfois si g'estoie ore *lierres*
> Ou traistres ou *ravissieres* (Rose, 1517-8).
> Dons donent loz as *doneors*
> Et empirent les *preneors* (Ibid., 8278-79),

l'on saisira sur-le-champ le vrai caractère des suffixes. *Lierres* est *lātro*; *ravissieres* est **rapisc-ātor*, de **rapisc-antem*. *Doneors* et *preneors* supposent tous deux *donedors* et *prenedors*, c'est-à-dire *donatores* de *donantem* et **prenatores* (**prendatores*), de **prenantem* (**prendantem*) De même pour les formes comme *conoissiere conoisseor*, *faisière* (= **faciātor*) *faiseor*, et les dérivés populaires en *isseur*, qui s'appuient sur les formes en *issant* = *isc-antem* [2].

Suffixe *ura*. Raschi dans ses glosses a les mots *batedure*, *premedure* qui ne peuvent s'expliquer que par le suffixe *atura* (*battatura*, *prematura*), étendu à ces verbes d'après l'analogie qu'on reconnaît dans *batant* = *battantem* pour *batuentem*, *premant* = *premantem* pour *prementem*. Le vieux français *vesteüre* (Amis, 1978) remonte également à *vestedure vestatura* et vient confirmer l'origine de *vestement*. Même origine encore pour les dérivés populaires en *issure* (*isseure issadura*) = *isc-atura* d'après *isc-antem*.

Suffixe *icius*. Les dérivés *batediz* (Raschi), *abateïz*, *fereïz*, etc., ne peuvent également être rapportés à des types *battuticius*, *feriticius*; il faut y voir une extension analogique du suffixe *aticius* que contiennent *ploreïz*, *soneïz*, *coleïz*, *leveïz*, *torneïz*, etc.

Suffixe *abilis*. Même extension dans les exemples comme *credable* (Psautier d'Oxford, XCII, 7) d'où *croyable*, qui tranche nettement avec le latin *credibilis*, *metable* (Ruteb., dans Littré) et les adjectifs populaires en *issable*: *aparissable*, de *aparisc-antem*.

Ces diverses formes montrent la puissante action exercée par la

[1] Peut-être est-ce là qu'il faut chercher l'explication de l'*empedemenz* (*empedimentum*, ** empedamentum*) de la Cantilène de sainte Eulalie. Toutefois l'absence d'un mot roman *impedier*, *impedantem* rend cette explication douteuse. D'ailleurs on ne peut guère séparer ce mot des diverses formes, si obscures encore, de *empechier* (voir plus haut, p. 105).

[2] Ce que nous disons de *or* doit évidemment s'appliquer à *oir* = *edoir*, *atorium*.

dérivation de la première conjugaison sur celle des autres conjugaisons. A part un certain nombre de dérivés en *ura*, *or*, *icius*, etc., tirés de supins ou participes forts latins qui vivaient comme adjectifs ou comme substantifs dès le latin populaire, et qui ont pu prolonger leur existence à travers l'époque romane et même jusqu'à nos jours, sans recevoir l'atteinte de ces vastes actions analogiques [1], la plupart des verbes de la seconde et de la troisième conjugaison ont vu leurs dérivés se soumettre à ces formes de suffixes qu'a fournies la première conjugaison. De la sorte, pour en revenir à l'objet même de notre étude, l'*e* que renferme ces suffixes ne représente ni un *e*, ni un *i* bref ou long primitif, mais un *ā* [2].

Résumons ce chapitre III : *ĕ*, *ĭ*, *ŏ*, tombent ; protégés par un groupe, ils sont généralement représentés par un *e* féminin. Cette loi phonétique est contrariée par l'action analogique des mots simples sur les mots dérivés, et l'action analogique des dérivés de la première conjugaison sur ceux des deux autres.

IV. — De la protonique faisant hiatus avec la toniquf.

On a pu voir par plusieurs des exemples cités dans cette étude que la protonique faisant hiatus avec la tonique n'est pas soumise aux lois précédemment établies ; celles-ci n'atteignent en effet la protonique que quand elle est séparée de la tonique par quelque consonne. On n'a qu'à comparer *cana-bária*, *boni-tátem*, *pere-grínum conso-brínum*, etc., à *Aveni-ónem*, *Aureli-ánis*, *papili-ónem*, etc. Ce fait n'a rien d'étonnant ; le contact des deux voyelles suffit à protéger la première, qui, quelque forme qu'elle prenne ensuite, laisse toujours des traces visibles de son existence.

Tantôt elle mouille l'*n* ou l'*l* qui la précède, et forme avec ces consonnes un groupe *ñ*, *l̃*, devant lequel la voyelle précédente — la seule vraie protonique — se maintient, généralement sous la forme d'*i* : *Avenionem Avignon*, *papilionem pavillon*, etc., où elle palatalise le *c* et le *t* pour les changer en *ç*, *is* ; * *ericionem hériçon*, * *minutiare menuisier*, etc. Tantôt elle paraît rester purement et simplement : *Aurelianis*, *Orliens* ; *christianum*, *crestien*. Ce dernier cas mérite examen. Le vieux français dit *Orliiens*, *crestiien* ; Diez explique ces formes par

[1] Ainsi *escriture*, *morsure*, *faitis*, etc., et de même *peinture* (de **pinctum* = *pictum* d'après *pingere*), *feintis* (de * *fincticius*, d'après *fingere*).

[2] Les participes en *edut*, *eüt*, *eü*, comme *coneü pareü* où la protonique *e* est conservée, sont dus à l'analogie des nombreux participes dissyllabiques : *beü*, *cheü*, *creü*, *deü*, *eü*, *geü*, *leü*, *peü*, *pleü*, *seü*, *teü*, *veü*, où l'*e* est dans la syllabe initiale.

intercalation du *yod* qui adoucit l'hiatus : *Orli-ens* = *Orli-yens* ; *cresti-en* = *cresti-yen*. Cette explication nous paraît juste ; comparez en effet le vieux français *obli-er*, *mari-er* (plus anciennement *oblider*, *marider*), devenant dans la prononciation moderne *oubli-yer*, *mari-yer*. Toutefois l'explication de Diez doit être serrée de plus près. Il est difficile de ne pas admettre que le latin populaire disait *cresteano*, *Aureleano*, changeant l'ĭ bref atone en *e*. De *crestean*, *Aurelean*, *Aurlean* sortent, par adoucissement de l'hiatus, *cresteyan*, *Aurleyan*. Dans cette terminaison *eyan*, l'*a* suit son évolution naturelle : *ae*, *ee* ; puis au lieu de se réduire à *è* comme dans les cas ordinaires (*parem*, *pare*, *paer*, *peer*, *per*), *ee* devient *ie*, sous l'influence du yod précédent : *Orleiiens*, *cresteiien*, d'où par réduction de *ei* à *i* : *Orliiens*, *crestiien*. Même explication pour *anciien* qui toutefois vient, non de l'adjectif * *anteanum* qui aurait donné seulement *anç-ien* (cf. *captiare*, *chaç-ier*), mais, à l'aide du suffixe *ianus*, de l'adverbe * *anteis* à l'époque où il devenait *antjs*, *ainz*. Cette explication rend compte également des cas d'hiatus où la protonique est initiale. *Viaticum* donne *veadge-veiage*. Dans ce mot on ne peut voir une influence de *veie* = *vĭa*, car il se trouve déjà sous cette forme *veiage*, dans le Roland (660). L'influence de *veie* n'agit que plus tard pour maintenir au mot sa forme et l'amener ensuite à *voyage*, au lieu de le réduire régulièrement à *viage*. C'est vraisemblablement par l'intermédiaire de la diphtongue *ẹi* que les mots comme *leónem* ont passé à *lion*. Comparez les formes populaires actuelles *Leion* (*Léon*), *agreiable*.

CONCLUSION.

Résumons notre étude.

La protonique, quand elle n'est ni en position ni en hiatus, est soumise aux lois suivantes : 1° *a* bref ou long reste, ou plus généralement s'affaiblit en *e* féminin.

2° *e*, *i*, *o*, *u*, brefs ou longs tombent, à moins qu'ils ne soient protégés par un groupe de consonnes qui les précèdent ou les suivent.

3° Les lois phonétiques sont contrariées par deux sortes d'actions analogiques : l'influence exercée par la forme des mots simples sur celle des dérivés, l'influence exercée par la dérivation de la conjugaison la plus usuelle sur la dérivation des autres conjugaisons.

Si nous ne tenons pas compte des exceptions indiquées par la troisième loi, et qui sont dues à des causes tout à fait particulières, les lois de la protonique se ramènent à la suivante :

L'accent tonique divise le mot en deux moitiés et la finale de la

première moitié est soumise à des lois de même nature que celle de la seconde.

Or, la raison de cette loi est apparente : la presque totalité des mots que nous venons d'examiner a deux syllabes avant la tonique : *boni-tátem*, *cana-bária*, *conso-brínum*, et la première de ces deux syllabes a un accent second : *bóni*, *càna*, *cónso*, tandis que la seconde est atone. Celle-ci, par rapport à l'accent second, se trouve dans une situation analogue à celle de l'atone finale par rapport à l'accent principal. De là l'identité des lois qui régissent la protonique immédiate et finale. De là encore, dans les trissyllabiques paroxytons comme *veníre*, *sapórem*, etc., le maintien de l'atone initiale qui ne dépend pas d'une syllabe antérieure portant l'accent second. De là aussi le maintien de la protonique en position, qui ne doit pas plus tomber que l'atone finale en position : *cántant* donne *chantent* ; de même *júvencéllum* donnera *jouvençeau* ; *cóllŏcant* donne * *colchent* ; *árbŏriscéllum* donnera *arbreissel*, *arbroissel*[1].

Les limites de cet article ne nous permettent pas d'appliquer aux langues romanes les lois que nous venons d'exposer. Elles doivent évidemment subir dans chacune d'elles certaines modifications spéciales. Puisque le sort de la protonique initiale est lié au sort de la finale correspondante, elle ne saurait être traitée d'une manière identique en français, en italien, en espagnol, par cela seul que les lois de la finale ne sont pas les mêmes dans ces langues. Mais il sera facile, croyons-nous, de retrouver sous cette diversité apparente l'unité du principe que nous avons essayé d'établir.

(*Romania*, vol. V, 1876, p. 140-164.)

---

[1] Toutefois les mots, très peu nombreux d'ailleurs, dans lesquels l'accent tonique est précédé de trois syllabes : *asperi-tátem aspreté*, *ædificáre aïgier*, *fructificáre frotigier* (voir plus haut, p. 104, n. 2), etc., présentent des obscurités ; l'accent second est-il, comme on serait tenté de le croire, sur la syllabe initiale : *áspĕri*, *ædĭfĭ*, *frúctĭfĭ* ? ou, comme semblent l'indiquer les formes françaises, sur la seconde atone, d'après les principes de l'accentuation binaire : *aspéri*, *ædífi*, *fructífi* ?

Au dernier moment, il nous vient un doute sur la valeur de l'exemple *ascălónia*, *eschelone*, cité page 99. Dans *ascălónia* devenu *escalónia* (comme dans *a*(u)*scultáre* devenu *escoltáre*), la voyelle initiale a été prise pour l'*e* prosthétique de l'*s impurum*, et la syllabe *sca* est devenue initiale. Cf. p. 112, n. 2. — Il faut supprimer ce qui est dit p. 118 sur *Orléans* ; l'ancienne langue disait, non *Orli-iens*, mais *Or-liens* en deux syllabes (voy. *Rev. Crit.*, 1872, t. I, art. 108) ; ce mot appelle donc une autre explication, qui sort du cadre de cette étude.

IX

Du C dans les langues romanes, par Ch. Joret, ancien élève de l'Ecole des Hautes-Etudes, professeur agrégé au lycée Charlemagne (seizième fascicule de la Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes), Paris, Franck, 1874, 1 vol. in-8°, xx-314 pages.

La Bibliothèque de l'École des Hautes-Études vient de s'augmenter d'un important fascicule, dû à M. Charles Joret, ancien élève de la Conférence des langues romanes. C'est une étude consacrée tout entière à l'histoire d'une seule lettre latine ; il est vrai qu'il s'agit du *c*, dont les transformations sont curieuses par leur variété et même, dans certains cas, par leur étrangeté. Et si, à première vue, on se demande comment une seule lettre a pu fournir à une monographie aussi étendue, on arrive à se convaincre que la matière est assez riche pour mériter même un gros volume. Le livre de M. Joret est le premier où l'on ait essayé d'embrasser dans leur ensemble les questions que soulève l'histoire de la gutturale romane. C'est une œuvre considérable qui mérite l'attention de la critique. L'auteur ne sera donc pas surpris de nous voir consacrer à son livre l'étude approfondie que méritent ses consciencieuses recherches.

Nous abordons sans plus de préambule l'examen de l'ouvrage, que nous suivrons livre par livre et chapitre par chapitre.

Il s'ouvre par une introduction qui donne d'abord, d'après les derniers travaux de Brücke, Helmholtz, R. v. Raumer, etc., la théorie physiologique des consonnes indo-européennes, théorie qui montre comment elles peuvent arriver à se substituer les unes aux autres ; après quoi l'auteur retrace rapidement l'histoire des gutturales latines *h*, *q*, *k*, (*c*), *g*, *ch*. Ces résumés sont exacts en général ; j'aurais cependant quelques observations de détail à faire. M. Joret établit avec raison deux sortes de *f*, produites, l'une par le contact des lèvres inférieures avec les incisives supérieures, l'autre par le rapprochement des

deux lèvres (ce dernier inconnu en français, quoi qu'il en dise) ; à ces deux sourdes *f* correspondent deux sonores *v* et *ẅ* ; le *ẅ*, dit M. Joret, est le son de l'*u* dans l'all. *Quelle* et le fr. *écuelle ;* ceci est inexact : l'*u* de *écuelle* est différent de l'*u* de *Quelle ;* voir L. Havet dans les *Mémoires de la Société de Linguistique*, II, 218. — Pour l'*h*, M. Joret dit qu'elle représente le plus souvent l'aspirée gutturale primitive et qu'elle a pour équivalent κ ou χ en grec. La règle ainsi exposée n'est pas absolument exacte. L'aspirée latine, quand elle dérive d'une gutturale primitive (et non d'une dentale ou d'une labiale aspirée), correspond toujours à un χ grec : les exceptions ne sont qu'apparentes ; par exemple, le mot cité κριθή est pour χριθή, l'aspiration du χ étant tombée normalement sous l'action de l'aspirée suivante θ. — Pour le *c* affaibli en *y*, j'aurais voulu que l'auteur distinguât les cas où *c* est initial de ceux où il est médial ; cette distinction pour les mots latins a son importance. — Pour la prononciation du *c*, on peut ajouter comme exemples les transcriptions talmudiques du temps de l'empire, qui représentent le *c* palatal par le koph ; ainsi *cellarium* devient *kelar*. — Ce que dit M. Joret sur le groupe *qu* est peu net; il cite bien des textes de grammairiens qui montrent l'incertitude où l'on était à Rome touchant la valeur de la notation *qu* ; mais il semble d'après ses paroles que la question était purement orthographique et n'intéressait pas la prononciation, qu'en un mot *qu* était l'équivalent de *k*, que l'*u* était insensible et qu'on hésitait seulement sur la question de savoir dans quels mots l'usage voulait l'écriture *qu*, dans quels l'écriture *c*. Or la question est évidemment plus complexe, et les incertitudes devaient avoir leur cause dans la prononciation. Le *q* pur et simple sonnait-il *qu*, et quand Velius Longus proposait l'orthographe *qae*, *qia*, entendait-il qu'on prononçât *quae*, *quia ?* Ou bien, *q* valant *c*, et ne s'employant que devant *u* suivi d'une voyelle parce que dans la plupart des mots présentant ce groupe il remontait à un primitif *kv*, l'hésitation portait-elle sur la valeur de l'*u ?* Cet *u* se prononçait-il ? et dans quels mots ? Que signifient ces corrections de l'Appendix Probi : *equs* non *ecus*, *coqus* non *cocus*, *coquens* non *cocens*, *vacua* non *vaqua*, *vacui* non *vaqui ?* Voilà des questions obscures assurément, mais qui méritaient du moins d'être posées, et puisque M. Joret abordait ces points un peu étrangers à son sujet, il aurait pu, je crois, les serrer de plus près. — Je borne là ces observations, et j'arrive à l'ouvrage proprement dit.

Le plan en est simple : quatre grandes divisions correspondant aux divisions naturelles du sujet. 1° Du *c* vélaire ou *c* devant *a*, *o*, *u* ; 2° du *c* palatal ou *c* devant *e*, *i* ; 3° du *c* vélaire traité dans certains idiomes et dans certains cas comme *c* palatal ; ce troisième livre, comme on le voit, est une annexe des deux premiers ; 4° enfin du *c* dans les groupes de consonnes. Mais si le plan est *organique*, on peut re-

gretter que l'auteur, dans les subdivisions du sujet, n'y soit pas resté fidèle.

Il prend en effet une à une *les diverses transformations* auxquelles aboutissent le *c* vélaire et le *c* palatal, et en fait le point de départ de ses recherches. Or qui ne voit que ces transformations sont amenées par des causes spéciales, auxquelles il faut remonter tout d'abord pour les suivre dans leurs actions diverses? Autrement on place l'effet avant la cause, ce qui est peu rigoureux. Ce reproche, exprimé sous une forme générale, a l'air d'une chicane ; cependant si nous prenons des exemples, nous verrons qu'il répond à quelque chose de réel. Les divisions du premier livre sont les suivantes : Ier chapitre. Persistance du *c* vélaire — son changement en *g*, en *χ*. — IIe chapitre. Son changement en *y*. — IIIe chapitre. Sa chute. Dans ces chapitres, l'auteur examine chacun de ces changements au commencement, au milieu, à la fin des mots. C'est la marche inverse qu'il fallait suivre. La chute du *c* médial ne peut pas être séparée de son affaiblissement en *y* ni celui-ci de l'affaiblissement en *g*, puisque ce sont des phénomènes dus à une même cause, et qui s'expliquent mutuellement. L'on voit rapprochés des changements en *g* de *c* initial et de *c* médial ; mais malgré la similitude des résultats, les causes de ces changements sont différentes, et il faut les séparer l'un de l'autre.

Une seule division était conforme à la vérité, celle qui étudie d'abord et exclusivement la gutturale initiale dans les différentes langues romanes, puis la gutturale médiale entre deux voyelles ou devant une liquide, puis la gutturale finale, et enfin la gutturale dans les groupes, quels qu'ils soient. A chacune de ces positions correspondent des lois différentes, qu'il fallait suivre dans leurs actions diverses sur les diverses parties du domaine roman.

Tel est le défaut de composition que je reproche à M. Joret. La cause de ce défaut, il faut la demander à la nature même du livre, ce nous semble. C'est une monographie. Or, rien n'est périlleux comme une monographie. En s'absorbant dans l'étude d'un point déterminé, on s'expose à perdre de vue les rapports qui unissent le détail à l'ensemble dont il est détaché et la place qu'il doit occuper dans le système général auquel il appartient. C'est là un écueil qu'il est bien difficile d'éviter, et je crains que M. Joret n'y ait pas complètement réussi. Il ne semble pas avoir distingué avec assez de précision ce qui revient en propre au *c*, et ce qui dépend de la phonétique générale du roman, et il s'est laissé guider par les conséquences plutôt que par les causes mêmes des conséquences. Assurément il fait bien ces distinctions dans les détails, mais il les fait en second lieu, en sous-ordre, et cette manière de procéder donne une vue moins exacte des choses. Toutefois ne pressons pas trop sur ce point qui par sa généralité prête peu à une dis-

cussion précise, et acceptant le plan de M. Joret tel qu'il a été conçu, entrons dans l'étude de la consonne.

Le *c* vélaire — ainsi dit parce que pour le prononcer la langue s'appuie contre le palais en arrière beaucoup plus près du voile du palais que pour le *c* palatal — se maintient au commencement des mots à l'exception d'un petit nombre de mots qui l'affaiblissent en *g* [1]. M. Joret aurait pu ajouter aux exemples cités l'italien *gaglio* à côté de *quaglio*, *garacollare* (*caracollare*), *golpato* (*colpato*) et peut-être *garçon* et ses dérivés (de *carduus* ?). Au milieu des mots, en vertu de la loi de l'affaiblissement des médiales, le *c* se modifie dans les diverses langues romanes, suivant leur tendance plus ou moins marquée pour l'affaiblissement : il reste en valaque et en italien dans la moitié des cas, dans l'autre moitié devient *g*, traitement normal pour l'espagnol et le portugais ; le provençal a *g*, ou poussant plus loin l'affaiblissement *y*. Pour le français, M. Joret cite un certain nombre d'exemples où le *g* médial est conservé : *aigre*, *aiguille*, *aigu*, *alègre*, *cigogne*, *ciguë*, *dragon*, *figue* (*-guier*), *maigre*, *seigle*, *segond*, *segur*, *vergogne*. Pour quelques-uns de ces mots, il donne une seconde forme (*ceoine*, *ceue*, *fie*, *fier*, *seur*), prouvant que les formes avec *g* sont des emprunts. Dans *vergogne*, on a un autre fait. Le latin *verecundia* s'affaiblit d'abord régulièrement en *veregundia*, puis par la chute de l'atone devient *vergundia* ; dans le groupe *rg*, le *g* se trouvant après une liquide est traité comme initial et reste, en vertu d'une loi que je n'ai pas encore vue exposée et qu'on peut formuler ainsi : dans un groupe de deux consonnes dont la première est une liquide *l*, *r*, *m*, *n*, la seconde, muette ou spirante, subit le même traitement qu'au commencement du mot. Restent *aigre*, *alègre*, *maigre*, *seigle*, où la consonne qui suit a maintenu la muette sonore (quoique celle-ci eût pu tomber, comme dans *sairement*, *lairme*) ; *segond* et *dragon* sont demi-savants. Les seules exceptions sont *aiguille* et *aigu*. Pour *aigu*, on trouve *éü* dans certains dialectes, ainsi *Monthéü* = *montem acutum* ; et le wallon *aweie*, comme nous le verrons plus loin, a également perdu la gutturale médiale. M. Joret remarque bien que le maintien de la gutturale dans le groupe *cr*, *cl*, est dû à la présence de la liquide ; toutefois il aurait pu mieux préciser ses conclusions et admettre qu'en dehors d'une ou deux exceptions, pour lesquelles on pourrait peut-être trouver des explications, le *c* médial tombe en français.

Le *c* final, c'est-à-dire devenu final par la chute des atones (car les exemples du *c* final latin sont trop peu nombreux pour qu'on puisse généraliser les faits), ne se rencontre que dans les langues faisant tomber les dernières atones, à savoir le provençal, le français, les dialectes

[1] Cet affaiblissement est évidemment antérieur pour le français à la transformation du *c* en *ch* dans le groupe *ca*.

latins ou de l'Italie du nord, et le roumain Il persiste en roumain et en provençal ; dans les dialectes italiens, il se change en *g* quand la terminaison persiste ; en français, il devient *y* ou tombe, excepté quand il est *appuyé* (lisons : quand il est précédé d'une liquide, auquel cas il est traité comme initial) ; le ladin nous montre le traitement du roumain, des dialectes italiens, du provençal et du français.

M. Joret termine ce chapitre par l'examen du toscan qui change la vélaire en *χ*. et du sarde qui change également en *χ* les groupes *sc* (*a*), *rc* (*a*). Il ne fait que constater ces changements dont on voudrait avoir l'explication.

Au chapitre II, nous voyons la gutturale s'affaiblir en *y*. Des exemples sont apportés des langues germaniques, qui font *y* du *g* initial, médial, ou final ; les exemples du *g* initial sont inutiles parce que le passage de *c* à *y* en roman n'est que la suite de son affaiblissement en *g*. Quant aux exemples romans, ils sont fournis par le ladin, les dialectes du nord de l'Italie, le portugais et le français. Ici la question devient complexe, et d'une analyse délicate, et M. Joret a eu le tort de séparer, pour en faire un chapitre à part, les exemples où la gutturale disparaît. Les deux choses sont connexes, et, ce qui augmente la complication, c'est l'apparition d'un *i* parasite développé dans certains mots sous l'influence de la gutturale (par exemple : *aigre* = *acrem*). Ici se montre bien le défaut des divisions de M. Joret, puisqu'elles le forcent à séparer des faits qui ne sont pas séparables. *Foyer*, *noyer*, *payer*, *pleier* (dans *Eulalie*), *preier* (id.), appartiennent à la série *c* = *y* ; *verrue*, *charrue*, *Saône*, *Yonne*, à la série suivante, où *c* disparait ; *aigre maigre* à une troisième série *c* = *ic*. Mais qui nous dit que *foyer*, *noyer*, etc., n'ont pas d'*i* parasite, et pourquoi dans *verrue*, *charrue*, etc., n'en voit-on pas paraître? Pourquoi un *yod* dans *pacare*, *payer* et non pas dans **raucare*, *enrouer ?* dans *locarium*, *loyer* et non dans *locare*, *louer ?* Ces questions devaient être nettement posées, et l'on pouvait au moins rassembler les éléments d'une solution. Il faut tenir compte évidemment des voyelles qui précèdent et suivent la gutturale, comme d'ailleurs l'a vu M. Joret, quand dans son errata il dit que le *c* tombe en français presque uniquement devant *o* et *u*. La règle est la suivante : Des deux voyelles qui entourent la gutturale, si la seconde est vélaire (*o*, *u*), la gutturale tombe, quelle que soit la première (*Saône*, *sûr*, etc.) ; si c'est un *a*, comme cette voyelle est semi-vélaire, semi-palatale, il faut, pour que la gutturale tombe sans laisser de traces, que la voyelle précédente soit une vélaire pure (*o*, *u* ; *jouer*, *charrue*, etc.) ; mais si c'est *a* ou à plus forte raison *e*, *i*, on a le *yod* (*payer*, *doyen*, *ployer*, etc.)[1]. Les seules

[1] Dans *amie*, *vessie*, (que je) *die*, etc., rien n'empêche d'admettre un *i* palatal dégagé de la gutturale et fondu avec l'*i* étymologique. Le ladin *amic'*, *amig'*, *amih* rapproché de *laic* (*lac*), vient à l'appui de ce que nous disons. Cf. la page suiv., note 2.

exceptions que je connaisse à ces règles sont *essuyer*, *noyau*, *voyelle*, *foyer*, *loyer*, *noyer* (*nucarius*). Mais *essuyer* en vieux français, dans sa forme la plus ancienne, est *essuer*: *essuyer* est refait sur *sui* = *sūcus*; *noyau* est une forme rajeunie du primitif *nual* (Livre des Rois); *voycle* est un mot savant qui date du xve siècle [1]; quant à *foyer*, *loyer*, *noyer*, c'est l'*i* de *arius* qui, se combinant avec l'*a*, place la gutturale devant une palatale; et ces formes sont intéressantes en ce qu'elles montrent que le changement de *arius* en *ier* est postérieur au changement de *c* en *g* (sans quoi le *c* se serait assibilé; le *g* palatal ne s'assibile pas) et antérieur au changement de *g* (issu de *c*) en *y*. Maintenant, comment a lieu le changement? Le *g* s'est-il affaibli simplement en *y*: *pacare*, *pagar*, *payar*, *payer*? Ou n'y a-t-il pas développement d'un *i* parasite comme dans *aigre*, etc., puis chute de la muette médiale *paygar*, *pagar*, *payar*, *payer*? Le *miia* de Boèce ne prouve rien, car il peut venir aussi bien de *mica*, *miga*, *miiga*, *miia* que de *mica*, *miga*, *miya*. Bien plus, la présence de l'*i* parasite dans *aigre*, *maigre*, etc., semble prouver qu'il y a eu chute pure et simple de la médiale *g* après dégagement de l'*i* dans *preier*, *pleier*, *payer* et les formes analogues En effet comparons *lairme* à *aigre*; l'analogie force de conclure à une série *lagr'me*, *laigr'me*. *lairme*. Le Bestaire de Gervaise donne la forme *aille* = *aquila* (Romania, I, p. 437). Si l'on n'avait pas *aigle*. on admettrait la série *aq'la*, *agla*, *ayle*, *al'e* (*l'* = *l* mouillée), sans songer à l'*i* parasite; cet *i* qui s'est développé dans *aigre*, *aigle*, et suivant toute vraisemblance dans *lairme*, etc., a dû naître aussi dans *payer*, etc., la muette médiale disparaissant comme toutes les autres muettes et ne se transformant pas en *y*. Cependant ce n'est qu'une hypothèse que je donne là, hypothèse que j'aurais voulu voir en tout cas discutée par M. Joret, ainsi que cette autre question de la naissance de l'*i* parasite. Comment sort-il de la gutturale [2]? et est-ce de la sourde ou de la sonore qu'il se dégage? Ces questions encore auraient pu être, sinon résolues, du moins posées [3].

[1] Le type latin *vocella*, d'où on pourrait vouloir tirer *voyelle*, aurait donné *voiselle*.

[2] A la page 188. M. Joret signale des formes ladines: *amic*, *amig* et *amik*; *dic'*, *dig'* (*dico*); *lac*, *laic'*. Cette dernière forme est curieuse, et l'on y prend sur le fait la formation de l'*i* parasite. Il est évident que le *c* vélaire s'est palatisé et est devenu *kj* (*lakj*) et que ce son mouillé qui suit la gutturale, l'infectant au commencement même de l'émission du son, donne *lajkj* (*laic'*). M. Joret dit que les autres idiômes romans n'offrent rien de comparable; de fait, il a raison; mais au fond le français *fai* (*fac*), par exemple, a dû passer par cette première étape que nous conserve le ladin, et peut-être doit-on conclure du ladin pour les formes comme *pacare*, *payer* où, dès lors, il y aurait chute pure et simple de la gutturale après le dégagement de l'*i* parasite.

[3] M. Joret constate l'*i* parasite en provençal, en français, en espagnol, en portugais et même en italien. Pour l'espagnol, il montre bien comment *e* de *leche*, de *hecho*, etc., vient de *a* + *i*; comment explique-t-il le *ei* du portugais *leixar* (*laxare*), *seixo* (*saxum*), etc.?

Poursuivons l'analyse. M. Joret étudie la terminaison *acum*, *iacum*; il ne fait guère là que reproduire la théorie de M. J. Quicherat (*Noms propres de lieux*, p. 34 et 59), et il admet avec lui que les formes en *y* viennent par déplacement d'accent et par chute de la syllabe *ac* de *i(ac)um*; cette théorie est inadmissible pour diverses raisons; le changement de *iacum* en *y* est analogue à celui qui dans certains dialectes transforme le participe *ié* et l'infinitif *ier* en *i*, *ir*.

Le livre Ier se termine par un chapitre consacré à la substitution du *t* et de l'*s* au *c* vélaire. Déjà le latin populaire disait *veclus*, *sicla*, *capiclum*, *staclaris*, *sclopus*, etc., pour *silla* (*situla*), etc. Le changement inverse est normal dans le Tyrol, comme le prouvent les curieux exemples donnés par M. Joret: *tlame* (*clamare*), *tlines* (*crines*), etc. Puisque l'auteur cite ici des exemples de la confusion de *cl* et *cr* avec *tl* et *r*, il aurait pu rappeler les formes catalanes et provençales *payre*, *mayre* (* *pacrem*, * *macrem* = *patrem*, *matrem*), et la forme curieuse *grageа*, dragée (portugais et espagnol) qui confirme, en même temps qu'elle en est confirmée, le français *craindre* = *traindre*, *tremere*.

Ces changements de *c* en *t* trouvent place au commencement et à la fin des mots. A la fin des mots, M. Joret signale la substitution de *t* à *c* final dans quelques noms provençaux et français et la substitution inverse du *c* au *t* final dans la conjugaison provençale. Les derniers exemples ne sont pas concluants: *Cazec*, *correc*, *moc*, *parlec*, etc., viennent assurément de * *cadivit*, * *currivit*, *movit*, *parabolavit*, etc.; mais le *c* y représente le *v* ou l'*u*, comme le prouvent les formes *aic* (habui), *tinc* (tenui), *tengues* (tenuissem), etc.

Pour résumer le premier livre, on y trouve peu de recherches originales: l'on y remarque des exemples nouveaux, des faits peu connus empruntés aux patois; mais la théorie du *c* vélaire n'a pas reçu toute l'étude approfondie qu'elle méritait et c'est plutôt un exposé quelque peu artificiel des faits qu'une théorie que nous donne l'auteur.

Le livre II est supérieur au premier, et si la critique a encore ses réserves à faire sur divers points et des lacunes à signaler, elle doit reconnaître les faits nouveaux dont M. Joret a enrichi la philologie romane. Il démontre d'une manière explicite que vers la fin du VIIe siècle *ci* et *ti* suivis d'une voyelle sont devenus soit *ts* soit *tsi*, et de même *ce*, *ci*. Comment avaient eu lieu ces changements. *Ti* + voyelle et *ci* + voyelle tendaient déjà à se confondre à l'époque classique, par suite de la similitude de prononciation qui existe entre ces deux groupes et par une confusion analogue à celle que présentent *amiquié amitié*, *quien lien*, *cintième cinquième*: de là le son *ty* qui aboutit à *tch*. De même le *c* palatal pur et simple (*c* devant *e* et *i*) que je noterai avec l'auteur par c_1, devient *ky* par suite d'une modification légère apportée dans la prononciation, la langue s'appuyant un peu plus en

avant vers la bouche ; en avançant encore l'obstacle formé par la langue, on franchit le domaine du *k* pour entrer en celui du *t* et *kj*, passant par *ty*[1], aboutit à *tch* (*č*), c'est-à-dire à *tš* (*š* = *ch*). Toute cette discussion, appuyée d'un côté sur les exemples tirés des monuments du bas latin, et sur des transformations analogues dans les langues germaniques, de l'autre sur des conditions physiologiques, me paraît juste. La réfutation de la théorie de Schuchardt (*Vokal.* I,150 ss.) est convaincante. M. Joret a raison en outre de faire de *ts* un succédané de *tch* et non de celui-ci un épaississement de *ts*, de sorte que la série régulière des transformations de *c* est *č* (*tch*), *š* (*ch*) ou *č*, *ts*, *s*.

Après avoir établi les conditions générales des transformations du *c* palatal l'auteur arrive aux exemples. Les premiers qu'il cite sont ceux qui montrent la persistance de la palatale.

La palatale latine, dit l'auteur, n'a persisté qu'assez rarement dans les langues romanes ; généralement à la place de *qu : querela, quærere, qui, quem, quod, quietem*, etc., tous mots écrits en roman avec *qu*, *ch* (ital.), *k*. Cette remarque est étrange ; car dans tous ces mots, la gutturale est vélaire : *qu*. L'auteur entend-il par palatale, la palatale romane ? Pourquoi alors l'appelle t-il palatale *latine* et pourquoi, en note sur ce passage, dit-il que le *qu* de *quod* est vélaire en latin (à cause de l'*o*) ? Il semble que pour M. Joret, l'*u* de *qu* ne se prononçât pas et que *qu* fût une notation adéquate à *k*, et cette présomption, qui paraît ressortir de son langage trop obscur, est confirmée par ce que nous avons signalé plus haut dans l'introduction du livre. Tout ce paragraphe est peu net. Les formes provenant de *qu* ne peuvent être alléguées comme exemples du maintien de la palatale. — D'autres exceptions plus réelles, qu'on rencontre surtout en roumain, sont expliquées avec soin ; enfin M. Joret arrive à la fameuse exception du sarde logoudorien qui conserve souvent la palatale comme sourde ou comme sonore.

Ce trait du sarde logoudorien semble une des plus solides preuves de la prononciation forte de la palatale latine, prononciation établie du reste d'une manière incontestable par d'autres arguments très sûrs. Toutefois, à l'époque où M. Joret imprimait cette page sur le sarde logoudorien, M. Ascoli émettait quelques doutes sur le caractère archaïque de cette prononciation. Dans son *Archivio* (II, 143, note sur *ce, ge*), après avoir rappelé qu'en sarde logoudorien le *g* initial se change en *b* et le *g* médial disparait, phénomène, dit-il, qui à lui seul

[1] Je précise ici un peu plus que ne le fait l'auteur le changement de *k* en *tch*. M. Joret admet immédiatement après la forme *k* la forme *c* (= *tch*) ; le passage de l'une à l'autre n'a pas été aussi brusque et entre elles deux doit se placer la forme *ty*. Dans les faubourgs de Mons *chien* se dit suivant les villages *ki*, *tyi*, *tchi*. La forme *tyi* est très caractérisée et a une existence bien marquée. Cet exemple, quoique portant sur le groupe *ca*, est valable ici, parce que le *c* y est considéré comme palatal.

suffirait à rendre bien douteuse l'antiquité de la prononciation logoudorienne *che*, *ghe*, il ajoute : « E altri argomenti, non meno poderosi, concorrono a togliere ogni prestigio di anzianità a codeste pronuncie, e a provare che d'altro non si tratti se non di una alterazione, relativamente moderna, di *č* e *ǵ* di fase anteriore, alterazione specifica del logudorese, che rifugge constantemente dalle esplosive palatine, come dalle fricative palato-linguali. Mi limiterò a qui aggiungere due soli di questi argomenti. Dato un *ǵ* antico (sardo o italiano) da *j* latino, questo *ǵ*, che non a dunque alcun fondamento etimologico di suono gutturale, passa ugualmente in gutturale e quindi in labiale logudorese, come se si trattasse di *g* latino ; p. e. : *bemnarzu* (merid. *ǵennarǵu*) jenuario-, jænuarius ; *bettare* e-jectare (cf. merid. ghettar) gettare. E dato aucora uno *sc* = *STS*, ricadiamo a *sk* logudorese : *posca* * *poscia* (postea), così come *fasca* fascia... Lo *zz* = *CI* anche può, come ogni altro *zz* di fase anteriore, degenerare in *tt* : *atta* = merid. *azza* acies (filo, taglio) ; *erittu* ericius ; *lazzu* (*lattu* nel distr. di marghine) laccio. Ma pur qui l'estesissimo *facca* (l'ant. logud., dallo schietto *facie-*, e perciò non sentendo lo CI, ha *faghe;* cf *calche* calcio) ». Si de ces exemples le premier (*j* = *b*) n'est pas convaincant, des formes comme *posca* = *postea* pourraient peut-être inspirer le soupçon sur l'antiquité de la palatale logoudorienne, et les exemples tels que *atta* semblent montrer que la gutturale peut s'assibiler. On pourrait vouloir tirer un argument du patois poitevin, qui présente des formes telles que *quiellé* ceux-là, *quielle* celle, *quielqui* ceux-ci, *quieu quio* ce, ceci, cela, cet (Fabre *gloss. du Poitou*, p lviij ; Lalanne, *Gloss. du pat. poitev.*, p. xxviij-xxx, donne des formes un peu différentes, mais de même caractère, entre autres pour *ce*, *cet : tchiou tiou quiou* ; pour *celle : tchielle tielle quielle quale* ; pour *celui-ci : quouquiqui quieuquiqui*, etc.). M. Joret voit avec raison dans quelques-unes de ces formes (*Errata*, p. 339) des exemples de la substitution du *t* au *k* palatal : nous avons bien ici une palatale non assibilée. Mais cette palatale n'est pas primitive : elle dérive d'une vélaire latine ; car ces formes remontent à un type *eccum ille* etc., et non *ecce ille* [1]. Il n'y a donc pas de comparaison à faire entre le poitevin et le sarde. Quant à la question si intéressante des gutturales dans le sarde logoudorien, elle est trop difficile et trop complexe pour être abordée en détail ici, et nous poursuivons l'examen du livre.

La gutturale palatale *č* (*kj*) passe à *č* (*tch*) en italien, dans le roumain du Nord, dans le roumanche (qui au milieu des mots réduit souvent *č* à *š*), et quelquefois dans l'espagnol et le portugais (spéciale-

[1] Page 177, M. Joret rapporte à tort au latin *ecce*, *illa*, etc., les formes poitevines *quielle*, *quiou*, dont il fait dériver d'autres formes du même dialecte : *tchelle*, *tchou*. Ces dernières viennent de *ecce illa*, *ecce hoc*, et non de *eccum illa*, etc. Il y a une confusion dans ce passage.

ment suffixes en *ceus*). Quand la gutturale change de nature avec la voyelle de flexion dans la déclinaison et la conjugaison, elle subit en roumain et en italien des traitements divers (soit *k*, soit *č*), que l'auteur analyse avec soin. Dans quelques dialectes italiens, elle devient parfois *g*; la plupart des exemples cités (7 sur 12) ont le *g* médial, ce qui dès lors nous explique un peu ce changement. Dans le roumanche de l'Inn et la Suisse romande, elle devient *š*, et de même en roumain dans les suffixes *aceus*, *iceus*, *uceus*. On ne trouve pas de trace réelle du changement du *c* palatal en *š* dans le français ; les exemples tels que *chercher*, *chevêche*, *chicorée* sont des exceptions récentes ; *pouliche*, *ranche*, sont normands ou picards ; *bretèche*, *gallesche*, *revêche*, etc., ont en réalité une vélaire, *ca*; *bamboche*, *bravache*, etc., sont italiens ; *chiche* seul présente une difficulté réelle. Toute cette discussion est très bonne. Enfin *c* médial devient *ž* (*j* français) dans le ladin de l'Engadine et du Tyrol, dans quelques dialectes du nord de l'Italie ; soit, dit l'auteur, que *c* devienne *g*, puis *ž*, soit qu'il devienne *č*, *š*, *ž* ; soit, ajouterons-nous, qu'il donne *js* (comme dans *plaisir*) puis *jsj* (*plaisjir*), et finalement *plejir* (*pleji* aux environs de Metz : cf. *majon* = *maison*, qui prouve que le développement du *j* dans *pleji* est postérieur).

Après les changements de *c* en *č*, *š*, *ǵ*, *ž*, viennent ceux en *ts*, *dz*. On les retrouve dans le roumain du sud, quelquefois dans celui du nord, et aussi dans le ladin du Tyrol et du Frioul, dans le sarde logoudorien (à côté des exemples de la conservation apparente de la gutturale latine), et çà et là dans quelques dialectes italiens. Le suffixe *cius* a été décidément traité par l'italien comme *tius* ; il est devenu *zzo*. En effet, l'italien change régulièrement *ti* + voyelle en *zz* ou *zzi*[1] (M. Joret n'examine pas la question de la présence ou de l'absence de l'*i*)[2]. L'assibilation de la gutturale est générale dans les idiomes de l'ouest. Dès le xe siècle, le français a changé *c* en *ts* ou *ds*. Initial, il devient *s* dans quelques rares exemples du XIIIe, généralement au XVIe, quoique l'orthographe garde la lettre *c*. Médial, il devient

[1] *Ti* devient aussi *gi* dans *palagio*, *ragione*, etc. Voir p. 95, 96. Ces formes sont-elles des affaiblissements de *c*, de telle sorte que *ti* en italien serait devenu *zz*(i) ou *c* ? Les mots *magione*, *cagione* semblent prouver le contraire ; on a dans *palagio* un affaiblissement normal de *ti* médial en *zi*, puis le *i* se palatalise, *zj* d'où *gi* ; de même dans *musionem*, *occasionem*, *si* = *sj* = *j* qui devient *g* comme dans *jacere* = *giacere*. En tout cas, quelque explication que l'on donne de l'origine de ce *g* = *ti*, on est forcé d'admettre que le développement de *ti* a dû être ici différent de celui de *ci* ; c'est bien aussi l'avis de M. Joret ; mais on serait curieux de savoir en quoi consistaient ces différences et quelles en étaient les causes.

[2] Si l'on considère des formes telles que *giustizia* et *giustezza*, *vizio* et *vezzo*, on se persuadera que les mots qui ont *i* sont d'origine savante. Le caractère de formation savante est visible dans *astuzia*, *pozione*, *dazione*, *dominazione*, *escalazione*, *abitazione*, *nazione*, *riformazione*, *pigrizia*. Les mots en *z* ou *zz* sans *i* ont dans leur physionomie quelque chose de plus populaire : *alzare*, *debolezza*, *marzo*, *piazza*, etc. C'est du reste l'opinion de Diez, II, 364.

s sourde (représentée par *c*, par *s*, ou par *ss*) dans un certain nombre de mots, tandis que dans d'autres il devient *s* sonore. Dans quels cas a-t-on la sourde ? dans quels cas la sonore ? et pourquoi l'une plutôt que l'autre ? M. Joret ne pose pas la question, se contentant de donner des exemples des deux sortes de changements. Cette question cependant vaut la peine d'être examinée, car elle pénètre au cœur même de la théorie de la gutturale. Et d'abord comment naissent les formes comme *plaisir*, etc. ? Faut-il admettre la série *plagere*, *plagjere*, *plajgjere*, *plajdjere*, *plajzir*, *plaisir*, de sorte que la sifflante, dès l'origine, serait sonore ? Alors il en serait de même de *pacem* = *pais*. Contre cette hypothèse on peut objecter que l'*s* de *pacem*, *vocem*, a dû être au XI[e] siècle une sourde, témoin l'anglais *pitch*, *partrich* (arch.), *peace*, *voice* et les rares notations de l'ancien français par *c* [1] ; d'un autre côté, *plagere* aurait donné *plair*, tout comme *regina* a donné *reine*, *magistrum*, *maistre*. Faut-il admettre la série *placere*, *placjere*, *plajcjere*, *plajcere*, *plaitzir*, *plaizir ?* pourquoi alors la sourde ne se serait-elle pas maintenue, comme elle se maintient dans *ericionem herisson*, *aciarium acier ?* Voilà une première question à étudier. En second lieu, pourquoi *rationem* et les analogues sont-ils traités comme *placere*, tandis que *platea*, *spatium*, donnent *place*, *espace*, avec la sourde *ç ?* Y a-t-il là une action de l'accent tonique ? D'un autre côté, *rationem*, pour devenir *raison*, passe-t-il par des séries de même nature que *placere* (*ratjone*, *rajtjon*, *rajtzon*, *raiçon*, *raison*, ou *rationem*, *radionem*, *radjon*, *rajdjon*, *rajdzon*, *raizon*, ce qui est bien plus invraisemblable, *dj* devenant régulièrement *j*) ? Une troisième question se pose encore : pourquoi la consonne médiale donne-t-elle dans les noms la sifflante sourde (*hérisson*, *hameçon*, *acier*, *souspeçon*, etc.), tandis que dans la conjugaison nous avons la sourde et la sonore, *que je fasse*, *que nous fassions*, *que je place* (*placeam*), *que nous plaisions*, *que je taise ou que je tace*, *que nous taisions ?* quelle est dans cette conjugaison la forme primitive, et jusqu'à quel point celle-ci a-t-elle été altérée par l'analogie ? Voilà autant de questions qu'il fallait élucider, et qui, traitées avec précision et méthode, auraient peut-être amené à la découverte d'une chronologie relative dans les traitements divers de la gutturale. M. Joret les a négligées, se contentant d'établir cette diversité de traitement ; c'est là une regrettable lacune dont les conséquences naturelles se font sentir dans tout ce chapitre.

[1] Voir les exemples dans l'ouvrage de M. Joret qui a pris soin de les réunir, sans chercher à en examiner la valeur exacte (p. 124). — Dans *onze*, *douze*, etc., la sonore est peut-être due à l'action assimilatrice du *d* (*undèci ; und'çi*, *ond'ze*) qui devait plutôt attirer à lui le *c* que de se laisser changer en *t* à son contact, parce que la pensée populaire reconnaissait toujours, sous ses altérations successives, dans *deci* le simple *decem*.

puisque la théorie de la palatale médiale et finale, à part la présence de l'*i* parasite propre au français, est, à peu de chose près, la même dans les divers idiomes romans. — Pour le provençal, le changement de la palatale initiale en *s* sourde est régulier ; et à l'encontre du français qui n'a remplacé le *c* par *s* que dans quelques rares exemples, il emploie indifféremment les deux lettres au commencement des mots. Le *c* médial devient *s* sourde ou sonore. M. Joret, après un examen attentif des textes et aidé par la comparaison du français, dresse la liste des mots où le provençal maintient la sourde (notée souvent après une consonne par *ss : balanssa*, l'*s* simple risquant d'être prise pour une sonore), de ceux où il maintient la sonore, de ceux enfin où la sonore et la sourde paraissent employées indifféremment. Même travail pour la médiale des dialectes italiens et ladins. Ce ne sont que des matériaux, recueillis du reste avec soin et patience, pour une théorie générale de la palatale médiale. Son double changement en sourde et en sonore dans les diverses langues romanes est désormais hors de doute. Mais quelle est la cause qui détermine, ici la présence de la sourde, là celle de la sonore ? — Les chapitres suivants, consacrés au changement du *c* palatal en *θ* *ð*, sont les plus intéressants du livre ; ils apportent à la philologie romane des faits nouveaux. L'espagnol ne connaît pas, en général, de sifflante sonore. Etait-il à ce point de vue un héritier direct du latin qui passe pour avoir prononcé l'*s* toujours sourde? Un examen minutieux des anciens documents de la littérature espagnole a permis à M. Joret d'établir d'une manière indubitable que la langue distinguait autrefois les sourdes des sonores. Un examen semblable fait avec le même soin sur les textes portugais conduit à des résultats analogues. Mais tandis que le portugais jusqu'à ce jour est resté fidèle à cette division de la palatale assibilée en sourde et en sonore, l'espagnol moderne, comme M. Joret le prouve par le témoignage des grammairiens, après avoir changé vers le XVIe siècle *ç* et *z* en *θ* (*th* anglais sourd) et en *ð* (*th* anglais sonore) [1], réduisit bientôt le son *ð* au son *θ*, de telle sorte qu'en plein XVIe siècle déjà les deux palatales assibilées *ç* et *z* se confondirent dans un son unique *th*. Les résultats auxquels est amené M. Joret ne sont pas infirmés par un texte espagnol que j'ai entre les mains et qui montre clairement que le

[1] Comment a eu lieu le passage de *ç* à θ, et de *z* à δ ? M. Joret ne dit pas clairement si *ç* sonnait comme *s* forte et si *z* sonnait comme *s* douce avant de devenir l'un θ, l'autre δ ; de telle sorte que la série des changements aurait été *ts*, *s* (forte), θ ; *ds*, *s* (douce), δ. *A priori*, une pareille série est inadmissible, car il n'y a pas de raison pour que l'*s* étymologique ne fût pas devenue θ, et que *rosa* n'eût pas donné *roça*. Le *ts* et le *dz* se sont donc maintenus intacts — contrairement à ce qui s'est passé dans les autres langues romanes — jusqu'au XVIe siècle, époque où ils sont devenus θ et δ et finalement θ. Le témoignage des grammairiens espagnols confirme cette manière de voir.

ç est encore différent du *z* et que le premier n'a ni le son *ts* ni le son *s*. C'est l'ouvrage de Mose Almosnino : *Regimiento de la Vida*, imprimé à Salonique en 1564 *en caractères hébreux*. Les différents signes employés pour représenter les sifflantes sont les suivants : le *sin* (*s* sourde) remplace toujours l'*s* espagnole ; le *samech* (autre sorte d'*s* sourde, légèrement aspirée) désigne toujours le *ç* ; le *zaïn* enfin (sonore = *dz* ou *z*) est toujours pour *z*. On n'y voit nulle part le *çadi* (*ts*). Donc, pour l'auteur de cet ouvrage, ou pour celui qui l'a transcrit (car j'ignore si le livre a été écrit par l'auteur en caractères hébreux), le *ç* sonnait autrement que le *z*, que l'*s*, et n'avait pas le son *ts*. M. Joret termine le chapitre en nous montrant une assibilation analogue à celle de l'espagnol dans les dialectes de la Suisse romande, du Tyrol, de la Vénétie et de l'Italie. On se demande si, poussant à l'extrême ces transformations, quelques-uns de ces dialectes n'aboutissent pas régulièrement à *f* ou à *v* ? Plus loin M. Joret nous donne quelques exemples de ce changement pour le *c* vélaire (voir 212), et un ou deux pour le *c* palatal. Rien que de naturel dans cette dernière transformation de la gutturale. — Dans le chapitre VIII, l'auteur donne des exemples d'assibilation du *c* devant une atone *e*, *i*, qui tombe ensuite. Dans ce cas, chose curieuse et inexpliquée, la palatale devient partout, même en italien, *s*. L'on a de nombreux exemples [1] de ce changement, qui prouve que la voyelle atone s'est maintenue — même en provençal et en français — après l'époque où la gutturale s'est transformée, ce qu'établissaient d'ailleurs les formes telles que *pais*, *croix* = *pacem*, *crucem*, etc. Après quelques exemples douteux de la chute du *c* palatal, l'auteur dit un mot du développement d'un *i* parasite dans le voisinage de la palatale. Quelques exemples, ce n'est vraiment pas assez sur une question aussi obscure et de telle importance. — Le dernier chapitre du livre II est consacré au changement de la palatale en labiale. Tantôt l'on voit un *v* qui suit la gutturale se transformer en consonne aux dépens de celle-ci et la supplanter ; *aqua* devient en val. *capę* ; *antiquus*, *antif* en fr., etc. ; cela n'offre rien d'étrange. Tantôt on voit la gutturale simple se changer en labiale comme dans le sarde logoudorien : *cattum* = *battu* ; *colligere* = *boddire* : *cultellum* = *bulteddu* ; cela est plus bizarre. Pour expliquer ce changement, M. Joret adopte la théorie de M. Ascoli, d'après laquelle la gutturale a le pouvoir de dégager un *i* ou un *u* parasite De la sorte *cattum* deviendrait *kuattum*, *kvattu*, *gbattu*, *battu*. Cette théorie nous paraît loin d'être démontrée, et vraie en ce qui concerne l'*i* palatal, elle est fausse pour l'*u*. Je ne veux ni ne

[1] J'ajouterai à la liste de M. Joret *rezar* (espagnol = *recitare*), *cidre* (*sisdre* = *sicera*), *rance*, *coussin* (*culcitinus*, * *culstin*, * *cultsin*), *chevalst* (subjonctif de *chevalchier*), *commenst* (subjonctif de *commencier*), *beneistre* (*benedicere*), *flasque* (*flaccidus* ?), *moite* (*mucidus* ?), *onze*, *douze*, etc.

pourrais discuter la théorie de M. Ascoli dans son ensemble, je ferai remarquer seulement que la preuve qu'il doit considérer comme la plus solide, celle qu'il tire du sarde logoudorien, lui échappe et se retourne contre son système. L'examen attentif des formes sardes le force à admettre (*Leçons de Phonol.*, § 27), non la série *g*, *gv*, *gb*, *b*, mais la série *g*, *gv*, *v*, *b*, car des formes comme *urteddu* et *ula*, doublets de *burteddu*, *bula*, ne pourraient, dans le système de l'illustre professeur de Milan, s'expliquer que par *vurteddu*, *vula*. Or il est clair que dans *urteddu* et *ula* il y a purement et simplement chute de la vélaire. Si l'on rapproche d'un côté les exemples analogues *umpare* = *cumpare*, *umflare* = *cumflare*, de l'autre les formes telles que *bandu* = *ando*, *bessire* = *essire*, etc., on se convaincra qu'on se trouve ici en présence de deux phénomènes distincts, et que le sarde, pas plus que les autres langues latines, n'échappe à cette loi de la phonétique romane, que la gutturale latine ne dégage jamais aucun *u* parasite, et qu'au contraire elle tend à supprimer les *u* étymologiques qui suivent le *g* latin ou le *g* d'origine germanique. Nous croyons donc que M. Joret doit effacer tout ce qu'il a écrit touchant le changement de *c* ou *g* en *b* dans le sarde logoudorien [1].

M. Joret cite encore des formes wallonnes comme exemples du changement de la gutturale en labiale, *aweie* de *acucula* (*acucla acuille acuei a(c)veie*, *aweie*), *awe* de *avica* (*avca*, *acva*, *ave*, *awe*). Les transformations ainsi données sont purement hypothétiques. Pour *auca* en particulier, comment peut-on admettre qu'il soit devenu *acva?* Les mots comme *aswagi* = v. fr. *asoager*, *bawi* = *bayer*, *bròweter* = *ébrouer*, et même *awous* à côté de *aous* = * *agustum* (août), *aweure* = *heur* (* *agurium*), où l'*u* latin s'est maintenu dans *ou* et *eu*, montrent que le *w* ne s'est pas dégagé au détriment de la gutturale : *awe* est *au-c-a au-g-e au-e awe*. Quant à *aweie*, le *w* peut bien représenter l'*u* de *acuclam* (et de même dans *awion*, *aculeonem*), mais le *c* est tombé régulièrement comme toute muette médiale, et ce n'est qu'après sa chute que l'*u* est devenu *w*.

Quant à la substitution de l'*u* au *c* vélaire et palatal, M. Joret aux exemples catalans déjà réunis par Diez ajoute un certain nombre d'autres exemples empruntés au portugais, à l'espagnol, au provençal, au français, et même aux langues germaniques. A ce sujet, M. Joret expose diverses hypothèses, dont aucune n'entraîne la conviction. L'auteur termine enfin son second livre par deux pages consacrées à la

[1] M. Joret ne donne qu'un exemple des formes intermédiaires par lesquelles aurait passé la gutturale : c'est le mot *gettare* dont le sarde présenterait les formes *ghettare*, *guettare*, *gvettare et bettare*. Cet exemple est-il bien sûr ? d'où est-il tiré ? M. Joret ne donne aucune indication. Il serait cependant intéressant d'établir sans conteste l'existence d'une forme telle que *gvettare*.

substitution de *h* à la gutturale en catalan et en wallon (il établit avec raison que c'est de la gutturale assibilée qu'est sortie l'aspirée [1]), et de *n* à *c* dans quelques exemples espagnols, portugais, provençaux, français. Ce sont là des faits obscurs et sans doute complexes, où la nasale a pu se dégager de la gutturale, mais aussi, comme le suppose d'ailleurs l'auteur, être une simple nasalisation de la voyelle *i* accentuée, ou peut-être encore être due à l'influence d'une nasale antérieure.

En résumé, le second livre contient une analyse approfondie du passage de la palatale latine au roman ; un tableau minutieux des nombreuses modifications qu'elle a subies ; l'histoire — entièrement nouvelle — de la palatale espagnole ; des listes dressées avec soin des médiales sourdes et sonores ; mais les rapports de *ti* à *ci* pourraient être étudiés plus à fond, et surtout la théorie de la palatale médiale et finale, si obscure et si importante, et la théorie capitale de l'*i* parasite n'ont pas été abordées.

Le livre troisième est consacré à la transformation de la vélaire en *č*, c.-à.-d. à son traitement comme palatale en français, en provençal et en ladin. En ladin le *ca* persiste ou devient *ča* suivant les dialectes ; dans quelques mots la gutturale semble se palataliser devant *o* et *u*, mais ces voyelles étaient déjà devenues *ö*, *ie* ou *ü*, *i*, et c'est devant ces voyelles palatales que *c* est devenu *c* ou *č*. Mêmes phénomènes se produisent dans quelques dialectes français. Pour le provençal, M. Joret prétend que le limousin change le plus ordinairement *ca* en *cha*, qu'au XIIe siècle, dans les monuments littéraires — peut-être sous l'influence des troubadours limousins — *cha* se substitue généralement à *ca*, et qu'à partir du XIIIe siècle, *ca* disparaît. Pour établir ces assertions, M. Joret se fonde surtout sur l'étude de textes publiés par Bartsch dans sa chrestomathie provençale ; mais une question se posait d'abord : l'orthographe donnée par Bartsch représente-t-elle l'orthographe des auteurs ou celle des copistes ? Il est fâcheux que cette question capitale pour l'objet de la discussion n'ait pas été abordée [2]. Pour le fran-

[1] Pourquoi dit-il en note que l'*h* se substitue aussi aux dentales dans le catalan *pehar petiare*, *raho rationem* ? Il se substitue toujours à la palatale assibilée, qu'elle soit sortie du *c* palatal ou de *ti*. Quant au portugais *cahir*, l'*h* n'y a pas plus de valeur que dans le français *envahir*.

[2] [Une telle question ne devait point être abordée parce qu'elle est d'avance résolue pour toute personne au courant des études provençales. Il est évident que M. Bartsch ne pouvait chercher à restituer « l'orthographe des auteurs », cette orthographe nous étant dans la plupart des cas à peu près inconnue. Ensuite, à supposer que, le progrès des études aidant, il devienne possible de reconstituer avec quelque certitude la langue d'un troubadour, il y aurait une évidente pétition de principe à puiser des caractères de dialectes dans un texte constitué par la critique. C'est uniquement aux chartes, aux coutumes, aux registres cadastraux, enfin aux documents locaux, qu'il faut s'adresser quand on cherche des notions sur un dialecte. Ces documents sont extrêmement nombreux pour le midi de la France, et beaucoup ont été publiés ; M. Joret, en les négligeant absolument, s'est condamné d'avance à

çais, l'auteur, partant du mot *cose* des Serments de Strasbourg, pense que le *c* au IX[e] siècle pouvait avoir encore soit le son *kj*, soit peut-être même le son *k*, l'*o* provenant de l'*au* ayant pu conserver longtemps une valeur particulière, différente de l'*o* étymologique, de manière que le *c* ait pu se changer en *č* devant le premier, tandis qu'il a persisté dans le second. Cette argumentation ne nous convainc pas. *Au*, dès le VIII[e] siècle, est déjà noté par *o*. Les glosses de Reichenau donnent *sor*, mot qui en provençal est *saur*. Si donc *au* s'est réduit à un son *o*, quelle qu'en soit la nature, qu'il soit l'équivalent de *ō*, de *ŏ* ou de *o* en position, il est indubitable que dans son émission on ne faisait entendre aucun élément du son *a* et que par suite, ne contenant rien de palatal, il ne pouvait plus amener la gutturale à se transformer en *č*. Il faut donc admettre que non seulement au IX[e] siècle, mais qu'au VIII[e] déjà, à l'époque des glosses de Cassel — si le son *au* s'est réduit à *o* à une même époque par tout le domaine de la langue d'oïl — la gutturale a commencé à s'ébranler et est devenue tout au moins *kj*[1]. Ce raisonnement, remarquons-le, est indépendant de la preuve qu'on peut tirer des *Serments*. La seule forme *sor* des glosses de Reichenau, rapprochée des mots tels que *chose*, *choisir*, *Choisy*, *chose*, etc., suffit à établir d'une manière générale, et quels que soient les témoignages ultérieurs, que — si à la fin du VIII[e] siècle *au* est devenu par toute la langue d'oïl *o* — *ca* à la même époque était déjà devenu *kja*. Un autre argument permet d'établir les mêmes conclusions générales pour le X[e] siècle. A cette époque en effet *qu* dans nombre de mots s'était réduit à *k*, témoin les notations *cal* pour *qual* dans Boèce, *chi* pour *qui* dans *Eulalie*, le fragment de Valenciennes, etc., *alcans* pour *alquans* dans la *Passion* (123,3). Or, si la gutturale de vélaire (*qua*, *qui*) est devenue palatale (*ka*, *ki*), et si elle n'est pas devenue chuintante comme *ca* ou *ke* l'est devenu par exemple dans *chanter* (cantare), *chef* (caput), il faut que le changement de *k* en *kj* soit antérieur à la chute de l'*u* dans le groupe *qu*, c'est-à-dire antérieur au moins au X[e] siècle[2]. M. Joret hésite entre diverses hypothèses sur l'état du groupe *ca*

n'obtenir, dans les parties de son travail qui touchent au provençal, aucun résultat solide. — Note de M. Paul Meyer, directeur de la *Romania*.]

[1] Les formes avec *ca* des glosses de Reichenau et de Cassel, entre autres la forme *keminada*, ne prouvent rien contre la non palatalisation du *c*, puisque le *cose* des Serments et d'*Eulalie* prouve que le *kj* pouvait être noté par *c*.

[2] Vraisemblablement l'*u* n'est pas tombé à une même époque dans tous les mots présentant le groupe *qu*. Dans *quinque* il est tombé avant le VI[e] siècle, époque où le *c* palatal a commencé à s'assibiler. Dans *quisquunus*, *querimus*, il est tombé après le VII[e] siècle, époque où l'assibilation du *c* palatal était faite, et avant l'époque où le français palatalisait *ca* ou *ke*, *kie* et ce qu'il pouvait avoir de *ki* (seconde partie du VIII[e] siècle ?) : de là *chescun*, *chascun*, *chesne*. Enfin dans *qual*, l'*u* tombe après que la gutturale a achevé ses transformations ; voilà pourquoi elle reste sans changement : *quel* (= *kel*).

dans *Eulalie*, le Fragment de Valenciennes, la *Passion* et le *S. Léger*. L'étude pure et simple des notations orthographiques de la gutturale dans ces textes ne permet pas en effet d'arriver à des conclusions précises. A l'aide de ces considérations générales, on peut, croyons-nous, aller plus loin, et l'orthographe *cose* d'*Eulalie* permet d'affirmer que *causa* était déjà devenu *kjose*, sinon encore *tchose* (car la gutturale ne devait pas être transformée en *tch*, pour être représentée encore par la consonne latine pure et simple *c*). D'où il suit que dans *chielt*, *chief* la gutturale était déjà palatalisée. Le *jholt* du fragment de Valenciennes, notation ingénieuse et très claire du son *tcholt*, prouve que dans *cheve*, *seche*, *cherté*, *acheter* on a tout au moins un *k'*. Le *causa* du *S. Léger* (35,4) montre que dans ce texte habillé à la provençale, il ne faut pas tenir compte de la notation *ca*, et que certainement le *c* était palatal. M. G. Paris, frappé de l'orthographie *evesquet*, *queu*, admet que partout dans ce texte la gutturale est restée intacte, et change ainsi le mot *pechietz* de la strophe 38 (v. 3) en *pequietz*. M. Joret, peu porté à admettre l'opinion de M. Paris, hésite toutefois et n'ose rien affirmer. Ces scrupules, d'après ce qu'on vient de voir, ne sont pas motivés. D'ailleurs la forme *evesquet* est exacte : c'est un dérivé de *evesque*, dérivé où la gutturale s'est changée postérieurement en *ch* par suite de l'analogie de *franc franche*, *duc duché*, etc. Une forme primitive *eveschiet evesché* de *episcopatus* est contraire aux lois de la phonétique. Quant à *queu*, l'orthographe de ce mot ne représente pas assurément l'orthographe de l'auteur, qui connaissait la diphthongaison de l'*a* après la gutturale (témoin la forme *pechietz* et les assonances *queu piez*, 39,1 ; *queu talier*, 27,1) et qui prononçait tout au moins *kieu*. Le scribe a donc de parti pris altéré la forme de ce mot ; puisqu'il faut admettre une altération, il ne coûte pas plus de la supposer complète et de lire *chieu*. Je crois donc qu'on peut admettre que dès le xe siècle *ca* était devenu partout *kja* et peut-être même *tya*, *tcha*, sinon dans tous les mots, du moins dans quelques-uns. Cette affection de la gutturale a embrassé tous les degrés de la langue offrant le groupe *ca* ; parmi les exceptions que cite M. Joret, je ne vois que *cave* qui semble avoir réellement échappé à cette transformation, et le verbe archaïque *chaver chever* (*cavare*) prouve que *cave*, malgré l'antiquité des exemples où on le voit paraître, est de formation savante. — Au chapitre II, l'auteur examine les autres traitements de la gutturale (*ǵ*, *ž* ; *ts dz* ; *s*, *z* ; *θ*, *ð* ; *χ*). L'on a *ǵ*, *ž* dans quelques exemples ladins, français et provençaux ; parmi ces exemples, on aurait pu retrancher ceux où le *c* n'est pas initial, car là le traitement est accidentel et est une conséquence de l'affaiblissement antérieur de *c* en *g* (v. p. 40). Le changement en *ts* est plus général et caractérise certains dialectes provençaux ; il a lieu dans tous les cas où le français a *ch* ; dans quel-

ques mots la sourde *ts* a fait place à la sonore *dz*, et quelques-uns de ces dialectes (Tarantaise, Suisse romande, etc.) ont réduit *ts* et *dz* à *s* et *z*. Le savoyard, au lieu de ramener *ts* à *s* l'a changé en *θ*, et dans les mots où paraît la sonore, en *ð*; et même ce son sifflant s'est réduit, chose curieuse, à *f* ou *v* dans le patois de la Maurienne. Enfin dans les cas où le *c* et le *g* vélaires sont devenus *ž* en portugais, ils ont pris en espagnol le son *χ*, de même que le *x* (= *š*). Cette transformation correspond à celle du *ts* et du *dz* en *θ*; dans les deux cas, la sonore s'est confondue avec la sourde. L'auteur établit, d'après les témoignages d'anciens grammairiens espagnols, que la *jota* ne date que de la fin du XVIe siècle, et peut-être du milieu du XVIIe. Comment ce son nouveau a-t-il pu se produire ? On l'ignore. Evidemment *j* et *g* durent avoir le son *ž* ou *dž* et *x* le son *ch* ou *tch*, puis, la sonore disparaissant au profit de la sourde, le son unique *ch* ou *tch* devint *χ*. Mais, chose curieuse, le *č* originaire de *ct* (*noche* et *noctem*, etc.) s'est maintenu intact, et cependant il devait être voisin de l'*x*. Dira-t-on que l'*x* sonnait *ch* et que le *j* et le *g* sonnaient *ż* ? Ce n'est pas vraisemblable; ces sons devaient être accompagnés d'une dentale. En effet dans l'ouvrage espagnol dont j'ai déjà parlé plus haut, le groupe *ch* est représenté par la même lettre que le *g*, le *j* et l'*x*. Partout dans le *Regimiento* la même lettre hébraïque, *gh* tildé (lettre à laquelle on donne, en la tildant, une valeur de convention), représente le *j* (par ex. dans *jornada*), le *g* (*regimiento*), l'*x* (*bajo* ou *baxo*) et le *ch* (*mucho*)[1]. D'un autre côté, M. Joret cite le témoignage d'Engelmann rapportant que les sons arabes *dsch*[2] (= *dj*) et *sch* étaient transcrits en 1517, par Pedro d'Alcala, indifféremment par *j* et *x*.

Le ch. III est le plus nouveau et le plus intéressant de l'ouvrage; l'auteur y étudie les transformations du *c* vélaire et du *c* palatal en picard et en normand. Il commence d'abord par examiner les textes des poètes picards qui montrent tantôt *ca* et *che chi*, tantôt *cha* et *ce ci*, vraisemblablement suivant que les copistes avaient maintenu ou francisé l'orthographe picarde[3]. Les chartes de S. Pierre d'Aire et de S. Silvain d'Auchy en Artois qu'examine ensuite M. Joret le con-

[1] Nulle part on ne trouve le *heth*, qui a précisément la valeur de la *jota* actuelle, preuve que ce son n'existait pas encore. Les Juifs de la Turquie d'Europe, descendants des Juifs d'Espagne, parlent un patois qui représente dans sa plus grande partie l'espagnol du XVIe siècle : il ignore la *jota*.

[2] Grossière transcription usitée encore quelquefois chez les Allemands pour représenter le *djim* arabe ; c'est en français *dj*.

[3] M. Joret cite ici un glossaire hébreu-français publié par M. Boehmer dans ses *Romanische Studien*. Il le croit d'origine anglo-normande (voir p. 291, 292 et n. 1), à tort : il est champenois ou bourguignon : la persistance de la vélaire ne prouve rien ; le tilde qui devait surmonter le *koph* a été oublié, chose qui n'est pas rare dans les textes de ce genre. [Voir sur ce glossaire, plus haut, vol. I, 159.]

duisent à des résultats analogues, mais plus précis. A peu près partout, à l'exception de trois mots qui présentent encore dans les patois actuels des anomalies (entre autres *chevalier*), la vélaire s'est maintenue et la palatale est devenue *ch* quand en français elle se change en *ç*, mais elle s'est affaiblie en sonore dans les mêmes mots qu'en français : *damoisielle*, *maisielle*, etc.

Les caractères du picard étaient parfaitement déterminés avant le travail de M. Joret; il n'en est pas de même de ceux du normand. M. Paris dans sa restitution de l'*Alexis* avait admis que le traitement de la gutturale était celui du français. M. Ed. Mall, dans sa récente édition du *Compul* de Ph. de Thaon, déclarait que la phonétique de la gutturale normande n'offrait rien de particulier, et substituait au *k* des manuscrits le *ch* français. A M. Joret revient le mérite d'avoir le premier fixé le caractère de la gutturale normande et d'avoir montré que le traitement en est identique à celui de la gutturale picarde. Il poursuit sur les divers textes normands la minutieuse analyse commencée sur les textes picards et en tire des conclusions généralement justes, quoiqu'il lui arrive aussi de faire entrer en ligne de compte des textes normands transcrits par des scribes picards : ainsi le ms. fr. 375 de la Bibl. nat. contenant le *Roman de Rou*, qui sert spécialement à l'auteur pour établir sa théorie, et sur la nature duquel la seule notation de *ei* par *oi* — signalée par M. Joret lui-même (p. 243) — aurait pu suffire à l'édifier. Les mots anglais importés par la conquête normande — mots dont il faut distinguer les mots empruntés postérieurement au français — viennent également à l'appui de sa thèse ; ils ont gardé la vélaire *ca*. Les noms propres des rôles de l'Echiquier de Normandie ont la vélaire, qu'ils ont gardée jusqu'à nos jours. Les *Etudes sur la condition de la classe agricole en Normandie* de M. L. Delisle et les *Actes normands sous Philippe de Valois* du même auteur permettent à M. Joret d'arriver à des conclusions analogues. Enfin nombre de noms de lieux encore existants et les noms communs présentent des caractères identiques à ceux du picard. M. Joret a mis hors de doute que la vélaire normande est traitée comme la vélaire picarde. — Quant à la palatale, les preuves de sa transformation en *č* sont moins nombreuses que pour la vélaire. Mais si les textes primitifs du normand, l'*Alexis*, le *Roland*, etc., notent la palatale forte par *c* et la sonore par *s*, *z*, il n'y a là rien de contraire à la théorie de l'auteur. L'*s* et le *z* représentent la sonore, qui dans toute la langue d'oui a été traitée comme dans le dialecte français. Quant à *c* il peut avoir la valeur *č*, comme il l'a assurément dans les mots *sacet* (*Alexis* 50,2), *reproce* (*Rol.* 2263), etc. ; car le *c* ici ne peut représenter qu'un *pj*, *pch*, *ch*. Ce n'est qu'à partir du XIIe siècle que paraît, et d'une manière souvent peu régulière, la notation *ch* ; mais ce n'est qu'une *notation* nou-

velle. Toutefois les chartes, les actes publics présentent le *ch* avec d'autant plus de fréquence qu'ils sont plus populaires. M. Joret en donne de nombreux exemples pour le XVI[e] et le XV[e] siècles ; au XVII[e], des auteurs de pièces normandes en patois emploient régulièrement le *ch* ; enfin l'état actuel du normand montre que le traitement de la palatale est identique à celui de la palatale picarde. Les noms propres de lieux, quand ils désignaient des localités quelque peu considérables, ont été généralement francisés. Mais ceux de villages se sont généralement maintenus avec la palatale *ch* ; de même pour les noms de personnes. Quant aux mots de la langue commune, les divers patois normands ne connaissent que le *ch*. Toute cette discussion est très bien conduite, et c'est assurément la partie la plus neuve du livre. M. Joret termine cet important chapitre par quelques remarques sur la palatale sonore en picard et en normand (voir plus haut, p. 139), sur la notation *ce* = *ke* pour les mots où elle représente un *ca* étymologique (l'argument tiré du glossaire hébreu-français n'est pas sûr puisque l'origine normande de ce texte est contestée), enfin sur certaines rimes qu'on rencontre souvent dans des textes picards ou normands du XIII[e] siècle où un *c* palatal rime avec un *c* vélaire (ex. *force*, *roce* ; en picard et normand il faudrait *forche*, *roke*, en fr. *force*, *roche*) : l'auteur ne songe pas à se demander s'il n'y aurait pas là un dialecte mixte, traitant la vélaire comme le français et la palatale comme le normand et le picard (*forche*, *roche*[1]) ou ce qui est moins vraisemblable affaiblissant la vélaire *tch* en *ts*, *s* (*force*, *roce*). — Le livre se termine par des remarques générales sur le traitement de la gutturale en normand et en picard. D'où vient cette particularité du consonantisme normand et picard ? Diez supposait une influence germanique dans le changement de *ca* en *cha* ; M. Joret est porté avec plus de raison, ce semble, à admettre l'hypothèse inverse. En tout cas, quelle que soit la cause de la persistance de *ca* dans ces deux dialectes, il faut admettre qu'ils représentent une étape antérieure à celle du français : celui-ci change *ca* en *cha* et *ce ci* en *se si* ; le picard et le normand, qui gardent *ca*, s'arrêtent à *che chi* dans la transformation de *ce ci* ; de la sorte, le son *ch* se maintient dans les trois dialectes. — Enfin M. Joret, revenant sur l'histoire du normand, donne d'intéressants détails sur les vicissitudes qu'il a subies. L'avénement des Plantagenets au trône d'Angleterre en 1154 amena la prédominance du dialecte poitevin, dont le vocalisme est normand, mais dont le consonantisme est français. En 1203, la réunion de la Normandie à la France y introduisit le français. De là les efforts divers pour ramener la prononciation populaire à la prononciation officielle qu'on constate dans les textes normands, chartes aussi bien qu'écrits litté-

[1] Cf. les formes telles que *chanchon* (*Roman de la Violette*, 124), signalées par M. Joret.

raires. Un exemple entre autres : dans le compte 4 des Actes normands de 1329 on lit : *Nuef Castel et Arques;* dans le compte 74 de l'an 1337 : *Noef Chastel et Arches*. La tentative a réussi pour le premier nom devenu *Neufchâtel*, mais a échoué pour le second resté *Arques*. Quant au picard, son importance littéraire au XIIIe siècle l'avait soustrait en grande partie durant le moyen âge à l'influence prépondérante du français.

Après l'intéressante étude qui fait l'objet du troisième livre, l'auteur arrive à l'examen des divers groupes latins ou romans. Il est nécessaire de s'arrêter sur *tc* de *aticus*, dont le développement offre matière à discussion. Suivant M. Ascoli, le *c* d'*aticus* est tombé et c'est l'*i* qui s'est transformé en chuintante. A cette théorie M. Joret objecte que l'atone en français aurait dû disparaitre ; ce n'est pas absolument nécessaire : l'atone a pu vivre assez longtemps pour agir sur la consonne précédente, comme elle a agi dans **amicitatem*, *pacem*, etc. [1]. La chute du *c* est-elle tout à fait exceptionnelle ? non ; elle est au contraire de règle devant *o* et *u* (voir plus haut, p. 124). Il ne tombe que final, et alors l'atone qui suit disparaît en même temps : *ami*, *espi ?* mais l'atone a pu disparaître dans *ami*, *espi* sans agir sur la voyelle précédente, tandis que dans la forme spéciale *tico*, *digo*, la présence d'un *i* palatal combiné avec une dentale a pu agir sur l'atone. D'ailleurs peut-on rapprocher un paroxyton tel que *aticus* d'un oxyton comme *amicus* ? Enfin, dit M. Joret, la gutturale aurait dû se changer en *yod ?* Non, puisque le *yod* n'apparait que devant des voyelles palatales. Aucune des objections présentées par M. Joret ne me paraît fondée, et la théorie de M. Ascoli me semble aussi solide et ingénieuse que nécessaire. En effet, M. Joret ne paraît pas avoir vu la difficulté que présente son explication de *ago*, *aggio* par le changement de *atcus* en *adgo*, *aggio*. Comment la vélaire est-elle devenue palatale ? Les formes en *ticare*, *dicare* n'offrent pas de difficultés, puisque *ca* et *ga* deviennent régulièrement *ché*, *gé* en français, qu'ils peuvent devenir *cha*, *ja* en provençal et dans les autres langues restent *ca*, *ga*. L'it. *giuggiare* est emprunté au provençal. *Escorchar* (esp. et portug.) est aussi un emprunt fait au français. Quant à l'esp. *mege* et au pg. *pejo* de *medicus* et de **pedicus* (et non **pedica*, voir Diez, *E. W.* [3], II, b. s. v.), ils rentrent dans la série de *aticus*, ainsi que le fr. *porche*, prov. et lad. *porge*, de *porticus*, toutes formes inexplicables dans l'hypothèse du changement de *c* en *g* ou en *ch*. Or admettons que *aticus* soit devenu *adigo adio*, cet

[1] L'auteur pose le dilemme suivant : protonique, l'*i* atone doit tomber nécessairement ; posttonique, il ne pouvait subsister qu'en venant diphthonguer la voyelle précédente comme dans *testimonium*, *tesmoin*. — Nous n'avons pas un *i* protonique dans *aticus ;* et cet *i* n'a pas besoin de diphthonguer la voyelle tonique : il peut devenir consonne comme dans *cavea*, *cavja*, *cage*.

adio devient aussi facilement *dj*, *g* que *diurnus jour*. On ne peut objecter que *ti* doit donner naissance à une sifflante ; car, comme d'ailleurs le remarque fort justement M. Joret, les transformations de *tic dic* étant plus récentes que celles du suffixe *tius*, *tia*, *tium*, ont pu donner un autre produit. On a bien *ragione* de *rationem*, *palagio* de *palatium*. Toutes les formes s'expliquent dès lors sans difficulté : *aggio*, *age* (fr.), *age* (esp. de *ajo*, *aje*), *agem*, *atge* (prov., renforcement de *adge* ; cf. *jutge*) : *medicus* et **pedicus* deviennent de même *miège*, *piège*, et *porticus* donne *portio portje*, *porche* ; quant à *porge*, c'est sans doute un affaiblissement dialectal et récent d'un primitif *porche*. Il n'est pas jusqu'aux formes savantes *azgo*, *adego* qui ne deviennent parfaitement lucides dans leur formation. Elles datent d'une époque où *aticus* était déjà devenu *adjo*, *ajo*, *aje*, mais où la langue était encore assez voisine du latin pour qu'en reprenant *aticus*, on lui donnât une forme *adego* plus rapprochée des formes populaires. C'est cet *adego* qui, conservé dans le portugais, subit en espagnol les transformations ultérieures de la phonétique de la langue et devient *adgo*, *azgo*. — Le groupe *lc* est purement roman selon M. Joret : il se rencontre cependant dans le mot latin *remulcum remorque* et dans le nom propre *Olca* (Oulche). — Le groupe *rc* existe aussi en latin : *circare* etc. Quant au groupe roman, comme l'atone est tombée généralement après l'affaiblissement de *c* en *g* (*carricare*, *carrigare*, *car-gar*), c'est le groupe *rg* qu'on a devant soi. D'ailleurs dans ce groupe *rg* la gutturale, suivant une liquide, est traitée comme initiale (cf. plus haut p. 123). De là les traitements qu'elle subit et qui varient avec la nature de la voyelle qui suit. Le fr. *serge* vient de *serica* et non de *sericum*. *Narguer* qui est irrégulier est sans doute provençal ; ce mot est inconnu, ce me semble, à la vieille langue. — *N'c* et *nd'c* sont encore romans, selon M. Joret, qui oublie toutefois *vincere*. Il est vrai que p. 62, n 3, il indique la formation de ce mot *vincere*, *vintre* ; ce qu'il en dit paraît trop insuffisant pour une formation aussi obscure. M. Paris avait déjà, dans son édition du S. Léger (*Romania*, I, 307), indiqué la succession *venc're*, *vejn're*, *veintre* ; mais pourquoi l'intercalation d'un *t* et non celle d'un *d*, comme dans *joindre* (*jung're*, *jojn're*, *joindre*) et les analogues ? La présence d'une dentale forte ou sonore est donc déterminée par la nature de la gutturale, ce qui ne peut s'expliquer que par la présence simultanée de la gutturale et de la dentale : *vincere*, *venc're*, *venctre* ; *jungere jung're*, *jungdre* ; ce qui ramène ces formes à celles de *sanctus*, *punctum*. Il nous paraît évident que dans cette position la gutturale se palatise, soit qu'elle devienne *kj*, *ǵ* avant la chute de l'*e* (*venk'ere venkltre* ; *junǵere*, *junǵdre*), soit qu'elle le devienne devant la dentale (*venctre*, *venk'tre* ; *jungdre*, *junǵdre* [1]) ; puis la

[1] Comme dans *sanctus*, *punctum*, etc. Mais pourquoi la gutturale se palatise-t-elle dans cette position ?

gutturale *kj*, *ǵ*, dégageant *devant* elle un *yod*, comme elle en a dégagé un après elle, donne les formes *vejnkjtre jojnjdre*, d'où *veintre*, *joindre*. — Sur *sc* initial et la prothèse d'un *i* (plus tard *e*), l'auteur fait observer que quelques exemples anciens n'ont pas cet *i* ; il oublie d'ajouter que ces mots sont précédés d'une voyelle finale qui rend la prothèse inutile : ainsi *ferma speranza* en prov., *une spede* en v. fr. C'est ce qui explique la chute de l'*i* prothétique en italien, où tous les mots finissent par une voyelle, hormis quelques particules qui veulent l'*i* après elles (*con istesso*, à côté de *lo stesso*). Le *c* de *sca* (*sco*, *scu*) médial est traité comme initial [1] ; celui de *sce*, *sci* subit divers changements constatés par l'auteur, qui toutefois aurait pu remarquer que le fr. et le prov. traitent régulièrement *sc* comme *cs*. Mêmes observations pour *sc* final. — Pour *cl* initial dont les transformations sont diverses suivant les idiomes, M. Joret cite entre autres le pg. *ch* (quelquefois affaibli en *j*) et qu'il suppose dérivé de *kj* ; je ne suis pas de son avis ; car on ne peut séparer *chamar* de *chão chama* où *ch* représente *pl* et *fl*. Le sicilien de même dit *sciuri* = *florem* ; napolitain *sciore*. Les diverses modifications de *cl* médial (groupe d'origine romane, le plus souvent) sont étudiées avec détail ; elles donnent lieu à des remarques intéressantes. Dans le groupe *cr*, je signale l'explication très juste des formes telles que *faire*, formes dont M. Ascoli donne une théorie peu plausible. Les modifications de *cs* ou *x* devenu *ss*, *s*, *χ* (esp.), *is* ou *sc* sont étudiées avec un soin qui ne laisse rien à désirer. Dans le dernier chapitre, l'auteur étudie le groupe *ct*, dont les transformations sont complexes, surtout quand il est suivi d'une seule voyelle ou d'une consonne. Alors il devient tantôt *tt* (ital.) ; tantôt *it* (fr. ; comment le *c* arrive-t-il à se palataliser et à devenir *c*, *jct*, *jt* ?) ; tantôt *č* (prov. ; M. Joret admet les transformations *jt*, *tj*, *tch* : c'est peu vraisemblable ; toutefois je ne saurais donner d'explication satisfaisante de formes comme *fach*) ; tantôt *j*, affaiblissement de *c* (lombard, milanais) ; tantôt *ič* (esp. ; la filière serait *jt*, *jtj*, *jtch*) ; tantôt *pt* ou *ft* (roumain) ; tantôt *ut* (quelques exemples dans le pg. et l'esp. ; peut-être simple substitution de voyelles) ; enfin il peut tomber, comme dans le groupe *nct* (le fr. seul le conserve). Le groupe *ct* se retrouve en roman dans *placitum*, que M. Joret a raison d'expliquer par *plac'tum* contre M. Ascoli qui y voit les transformations *plagito*, *plag(i)to*, *playto*. — C'est la dernière des combinaisons de consonnes où entre la gutturale *c*, et l'étude qu'en fait l'auteur termine et

[1] C'est à cette formule que peuvent se ramener les explications données par M. Joret. Les groupes dont le premier élément est *s* sont traités comme ceux dont le premier élément est *l*, *r*, *m*, *n* ; la seconde consonne est considérée comme initiale. De la sorte, la loi que j'ai exposée précédemment peut se formuler ainsi : dans tout groupe de deux consonnes dont la première est une liquide ou la spirante *s*, la seconde est traitée comme initiale. Ajoutons que la liquide ou la spirante est traitée comme finale.

le quatrième livre et son travail sur la gutturale. Pour ce quatrième livre, s'il présente quelques lacunes et quelques théories inexactes, reconnaissons qu'il est rempli de faits nombreux, scrupuleusement observés. S'il n'a pas l'intérêt de nouveauté du troisième livre, il contient beaucoup de détails curieux et intéressants.

Résumons maintenant notre jugement sur l'œuvre de M. Joret. Les pages qui précèdent montrent de quelle étendue est l'étude de la gutturale et quels problèmes divers elle soulève. C'était une vaste tâche, toute limitée qu'elle paraisse, que de l'embrasser tout entière, et c'est un mérite pour l'auteur d'avoir mené cette tâche à bonne fin. Dans une conclusion, il récapitule les faits nouveaux qu'il a mis en lumière. « Les transformations générales du *c* vélaire en *j* et en *yot*, dit-il, étaient assez bien connues ; mais on avait à peine abordé ses changements successifs en la série c_1, *č*, *š*, *ts*, *s*, *z*, θ, ð, ou *f* et *v*, dont plusieurs même étaient complètement ignorés. Que de lacunes aussi présentait l'histoire des transformations du *c* palatal ! Le point de départ en était controversé, sa double modification en spirantes sourdes et sonores à peine entrevue, et la naissance du son θ et ð considérée comme ancienne, alors qu'elle est essentiellement moderne. On n'avait pas non plus rattaché à une même cause les transformations du *c* vélaire et du *c* palatal en chuintantes et en spirantes dentales, ce qui permet d'en expliquer si facilement la filiation... On trouvera peut-être aussi que j'ai jeté quelques lumières sur la naissance tardive et si extraordinaire de la spirante gutturale en espagnol. Quant aux deux dialectes, le picard et le normand, dans lesquels j'ai cru devoir, comme complément naturel, sinon nécessaire, de ces recherches, étudier le traitement des gutturales, si les caractères du premier étaient connus, ceux du second avaient été à peine soupçonnés. » Nous souscrivons entièrement à ces paroles, sauf en un point (la théorie du changement du *c* vélaire en *yod*).

Voilà les faits nouveaux dont M. Joret a enrichi la philologie romane, et si on peut reprocher à son livre dans la composition la division artificielle des chapitres, dans l'expression une certaine obscurité de langage qui ne permet pas toujours de voir nettement la pensée de l'auteur; si on peut y signaler des lacunes importantes, notamment sur la théorie de l'*i* parasite, de la médiale sonore, et des erreurs plus ou moins graves, nous nous empressons de le reconnaître, l'ouvrage est neuf en divers points. L'auteur n'a pas résolu tout le problème de la gutturale; il l'a du moins beaucoup avancé. Son livre fait honneur à l'École des Hautes-Études.

(*Romania*, vol. III, 1874, 379-398).

X

DE LA

PRONONCIATION DE LA LETTRE U

AU XVI[e] SIÈCLE

RÉPONSE A M. TALBERT

En réponse à un article de la *Revue critique* [1], sur son étude du Dialecte blaisois, M. Talbert m'a fait l'honneur, dans une lettre d'une parfaite courtoisie, de reprendre la discussion : il l'a portée sur un point spécial, la prononciation de la voyelle *u* au XVI[e] siècle. J'avais écrit les lignes suivantes : « M. Talbert démontre que l'*u* s'est jadis prononcé *eu*. Telle a été, en effet, dit-il, non pas la seule prononciation de la voyelle, mais une des plus communément employées *depuis l'origine de la langue*. Il fonde cette étonnante affirmation d'un côté sur des exemples établissant la prononciation *eu* pour des mots qui depuis ont eu un *u*, mais qui se prononçaient d'abord *eu* et plus anciennement *eü*, ce qui ne prouve rien ; de l'autre sur le témoignage de Palsgrave qui note par *eu* notre *u*, ce qui n'est pas plus étrange que la notation allemande du même son par *ue* (*ueber*). » L'auteur n'accepte pas ce jugement, et il s'efforce d'établir que *u* sonnait *eu*, en s'autorisant à nouveau du témoignage de Palsgrave et en s'appuyant sur les rimes de quelques poètes du XVI[e] et même du XV[e] et du XIV[e] siècle.

J'ai lu avec soin la lettre de M. Talbert, et examiné attentivement ses preuves. Je ne me sens pas convaincu, et j'en reste à mon appré-

[1] Numéro du 16 janvier 1875 ; reproduit plus loin, article *Du Dialecte blaisois et de sa conformité avec l'ancienne langue et l'ancienne prononciation française.*

ciation première. *Eu* n'a certainement pas été la prononciation générale de la voyelle *u* au XVIe siècle et dans la vieille langue depuis ses origines. Toutefois la question est complexe ; et pour la poser nettement, il faut établir diverses distinctions. La première est celle des dialectes. Quand on parle de la prononciation générale, il est bien entendu qu'il s'agit de celle du dialecte français de l'Ile-de-France, de celui qui est devenu la langue de la cour, la langue commune. Or, au moyen âge, jusqu'au XIVe siècle, et de nos jours depuis le commencement du XVIIe, on peut affirmer que la prononciation de l'*u* a été la nôtre. Pour le moyen âge, il n'y a qu'à passer en revue les nombreuses assonances en *u* des chansons de geste; elles sont toutes *sans exception* d'une pureté parfaite, l'*u* y repose sur un *ū* du latin classique ou populaire et n'y assone qu'avec lui-même. Pour l'époque moderne, la question se complique, parce que les variations subies par des sons voisins de l'*u* en viennent troubler l'histoire. Posons d'abord les faits.

En thèse générale, dans le dialecte de l'Ile-de-France, c'est-à-dire dans la langue commune, *ō* et *ŭ* latins accentués, devenus *ó* fermé dans le latin populaire, ont conservé cette prononciation jusqu'à l'époque, encore mal précisée, à laquelle cet *ó* fermé s'est scindé en deux sons différents, *ou* et *eu*: latin *nos*, vieux français *nōs*, français moderne *nous*; latin *lŭpum*, vieux français *lo*, français moderne *loup*; latin *dolōrem*, vieux français *dolor*, français moderne *douleur*; latin *jŭvenem*, vieux français *jone*, français moderne *jeune*. L'*ŏ* bref accentué est devenu successivement *uo* (Xe siècle), *ue* (XI-XIIe), *œ* (XII-XIIIe), *eu* (XIV-XIXe). Ainsi *ō ŭ* en partie et *ŏ* régulièrement ont, par des chemins différents, abouti à *eu* et y sont restés, sauf dans deux ou trois mots tels que ** mōra*, au XVIe siècle *meure*, de nos jours *mûre*; *fŏrum*, au XVIe siècle *feur*, de nos jours *fur*. *Eu* a une tendance à s'affaiblir en *u*, sous l'action de consonnes voisines ; cette tendance, plus marquée au XVIe siècle, a laissé des traces dans la prononciation et l'orthographe du temps, où l'on trouve *june* à côté de *jeune*, *hurle* à côté de *heurle*, et dans la prononciation actuelle, dans les mots cités plus haut *mûre* et *fur*.

U long du latin classique ou populaire (c'est-à-dire *ou*) est devenu notre *u* actuel, qui *dès les premiers temps de la langue* s'est prononcé *u* (*ü*) et n'a pas changé jusqu'à nos jours. Il n'en faut excepter qu'un petit nombre de mots dont la prononciation, un moment, a hésité entre *eu* et *u* pour revenir à *u*. Nous allons les examiner tout à l'heure.

Enfin, la chute qui eut lieu, vers la fin du XIe siècle, des muettes médiales, donna naissance, dans les mots où la muette était suivie d'un *ū* long accentué, à des dissyllabes qui furent d'abord *eü*, puis *eu*, puis généralement *u* ; tels sont *maturum*, *medur*, *meür*, *meur*, *mûr* ; *securum*, *segur*, *seür*, *seur*, *sûr* ; *augurium*, *agurium*, *agur*, *aür*, *eür*, *eur*, *heur* ; les participes en *edut*, *eüt*, *eü*, *eu*, *u* ; les parfaits indicatifs et impar-

faits subjonctifs en *eüs*, *eus*, *us* ; *eüsse*, *eusse*, *usse* ; les substantifs verbaux en *edure*, *eüre*, *eure*, *ure*.

Dans ces formes, *eü*, après avoir passé à un son *eu* qui se distinguait de l'*eu* issu de ō, ŭ, ŏ, est devenu dans la langue commune *u*, mais non sans subir des fluctuations diverses au XVIe, au XVIIe et au XVIIIe siècle. On trouvera une histoire détaillée de ces hésitations entre *eu* et *u* dans l'étude de M. Talbert sur le dialecte blaisois; j'y renvoie le lecteur. Il n'en est resté d'autres traces dans la langue usuelle que *jeuner*, au lieu de *juner*, et *heur*, *heureux*, au lieu de *hur*, *hureux*. Toutefois, si la prononciation de cet *eu* a été longtemps indécise, celle qui devait triompher dominait déjà au début du XVIIe siècle et à la fin du XVIe siècle. C'est ce que nous allons établir.

Pour le premier quart du XVIIe siècle, nous avons un document important de la prononciation commune dans le *Grand dictionnaire des rimes françoises* (Genève 1823) [1]. Nous allons passer en revue les indications qu'il donne sur la prononciation de l'*u*. Nous trouvons la prononciation actuelle pour les rimes en *uc* (page 10), *ud* (11), *ude* (35), *uche*, *usche* (56, 58), *ule* (74) distinct de *eule* (87), *uble*, *uple* (77, 85) séparés de *euble*, *euple* (78, 85), *ure* (98), *upe*, *urpe* (111), *uque*, *ulque*, *urque*, *usque* (116, 117), *ubre* (114), *ucre*, *ulcre* (115), *ustre* (140), *uce*, *usse* (27, 151), *eusse* (imparfait du subjonctif) (154). « Cette terminaison (en *eusse*), fait observer l'auteur, ne se prononce point comme ayant la diphthongue *eu* à la pénultième, mais comme si c'était un *u* simple, assavoir comme celle en *usse*. » Parmi les mots en *ume* (90), l'auteur cite *rume*, que l'on écrit aussi *reume*, dit-il, mais qui se prononce comme s'il n'y avait que l'*u*. A propos des rimes en *ure* (pages 122 et 123) on lit la note suivante : « Il y a une terminaison ci-après en *eure*, qui se prononce entièrement comme celle-ci avec un *u* simple, hormis qu'elle a la penultiesme longue, que ceste-ci a breve, à la page 143, colonne 2. Il se faut garder de les apparier car il y a mauvaise grâce de dire :

L'homme de sa nature, Est tout plein de souillure

La quantité de mots rend la chose facile en l'une et l'autre. » Plus loin (142-144), l'auteur donne en effet les rimes en *eure*, qu'il divise en trois séries; l'une comprend les substantifs féminins en *eure* = lat. *atura*; sur cette terminaison, l'auteur dit qu'elle « s'escrit improprement avec la diphthongue, veu qu'elle ne prend la prononciation que de l'*u* simple et se prononce comme si elle estoit escrite *ure*, puisqu'on le fait. Il est

[1] Cet ouvrage est la seconde édition d'un *Dictionnaire des Rimes françoises* publié sans nom d'auteur à Genève (1596, in-8°), et attribué avec beaucoup de vraisemblance à La Noue, fils du célèbre *Bras-de-fer*.

ainsi aussi ici (c'est-à-dire, nous adoptons ici aussi l'orthographe *eure*) en attendant qu'on se résolve à en user autrement. » L'auteur ajoute qu'on ne peut rimer cette terminaison avec celle en *ure* de la page 122, parce qu'elle a la pénultième longue, tandis que celle en *ure* l'a brève. Toutefois des mots en *urre* (*conclurre* et autres composés de *-clŭdere* et *concurre*) ayant l'*u* bref riment avec les mots en *eure* = *atura*. Une autre série comprend les mots en *eure* (ce sont nos mots actuels) qui ont l'*eu* long. La troisième comprend les mots *asseure*, *meure* (*mōra*), *meure* (*matura*) et leurs composés qui ont une double prononciation, soit *eu* bref, soit *u* long, et qui peuvent rimer avec les mots en *eure* (prononcé *ure*) = *atura*, mais qui riment difficilement avec les mots en *ūre*. Ici nous saisissons le passage de *eu* issu de *eü* à *u*. P. 165 nous trouvons les rimes *ute* auxquelles l'auteur adjoint (p. 181) le mot *cheute* et ses composés, et le mot *meute* et ses composés (toutefois *meute*, *esmeute*, etc. se prononcent également bien avec *eu*, dit l'auteur), mais dont il sépare (p. 177) les mots en *uste* avec *u* long, où *s* ne se prononce pas (*fleuste*, *tabuste* et leurs composés, *ajuste* où l'*s* est muette ou sensible, *ad libitum*). P. 186–189, l'auteur donne les rimes en *ue* et *eue*. « Ces deux terminaisons, dit-il, sont appariées pour ce qu'elles n'ont qu'une mesme prononciation, qui est la première en *ue*, la diphthongue *eu* ne tenant rang en la seconde que d'un *u* simple. C'est pourquoy elles peuvent fort bien rimer ensemble. » De ces mots, il faut séparer ceux qui font entendre le son *eu*, tels que *bleüe*, *queüe*. P. 334, les mots *mur*, *pur*, *dur*, *obscur*, *futur*, *azur* et *sur* (aigre) « ne se peuvent apparier à la terminaison en *eur* en aucune façon ». Celle-ci comprend (337-340) les mots en *eur* = *orem* et de plus *heur* (augurium), *meur* (maturum), *seur* (securum), *sur* (super), ce qui ne contredit pas les renseignements de la page 122 sur *ure*, *eure*. P. 351-353, on indique les parfaits, première et deuxième personne du pluriel en *usmes* et *eusmes*, *ustes* et *eustes*, lesquels « n'ont qu'une prononciation, la dernière [terminaison] se prononçant comme si elle avait l'*u* simple à la pénultième ». P. 364, l'auteur distingue *us* reposant sur un latin *ūs*(*um*), qui a l'*u* long, de *us* avec *ŭ* bref, lequel vient généralement d'un antérieur *eu*. Nous passons sur les rimes en *ucs* (365), *uscs*, *uls* (367), *urs*, *euls* (369), *uss*, *eurs* (379 ; *meurs* = maturos et *seurs* = securos peuvent rimer en *eu* et en *u*), *uts* (381), *ustes* (383), pour arriver aux rimes en *eux* (*euse*) et en *ut*, *eut* ; *u*, *eu* (390, 396, 416, 451, 461). Il y a un *eu* bref (*feus*, *jeus*, etc., *tu peus*, *tu meus*, etc.) qui rime difficilement avec *eus* long (*herbeus* et les mots en *eus* = *osum*, *deux*, *ceux*, etc.) et qui ne peut pas rimer avec *eus* prononcé *us*, par ex. dans les participes passés (*sceus*, *receus*, *deus*, *leuz*, *meus*, etc. = *sçus*, etc.). Il y a un *eut* bref (*pleut*, au prés. indic., *meut*, etc.) qui rime difficilement avec *eut* long (*deut* de *deult*, dolet, *veut* de *veult*, volet) et ne rime pas avec *eut* prononcé *ut*

dans les parfaits (*receut*, *leut*, *peut*, etc.). Enfin, il y a des mots écrits en *eu* et qui doivent se prononcer en *u*, comme les participes *beu*, *sceu*, *deceu*, *deu*, *cheu*, *leu*, *meu*, *conneu*, *peu*, *creu*, *seu*, etc.

Il ressort de cette analyse sommaire que dès le commencement du XVII[e] siècle la prononciation générale de *u* et de *eu* était telle que nous la voyons aujourd'hui ; les seules différences indiquées sont des distinctions entre *eu*, *u* brefs et *eu*, *u* longs, distinctions aujourd'hui disparues, et la double prononciation des adjectifs *meur*, *seur*, de *meute*, *esmeute*, la prononciation de *meur* et de *feur* qui ne sont pas encore *mûre*, *fur* et celle de *sur* (super), prononcé *seur*.

Vers la fin du XVI[e] siècle, en 1583, Th. de Bèze, dans son opuscule *de Francicæ Linguae recta pronuntiatione*, donne des renseignements abondants sur la valeur de l'*u* et de l'*eu* dans la langue commune et dans les dialectes. La description de l'*u* (p. 18 [1]) prouve qu'il le prononçait comme nous. Quant à l'*eu*, il résulte des pages qu'il consacre à cette voyelle (p. 51, 53)[2] : 1° Que *eu* est un son simple où l'on n'entend plus l'*e* ni l'*u*, son inconnu des Grecs et des Latins. 2° Que les Picards dans quelques-uns des mots en *eu* suppriment l'*e* ; disant par exemple *diu*, *ju* pour *dieu*, *jeu*. 3° Que l'usage a prévalu chez ceux qui passent pour bien parler de réduire *eu* à *u* dans quelques noms et verbes comme *seur* (securus), *seurté*, *asseurer*, *asseurance*, *meur*, *mureté*, et qu'en général, les substantifs verbaux en *eure*, les participes passés en *eu*, les imparfaits du subjonctif en *eusse* ne doivent faire entendre qu'un *u* : *ure*, *u*, *usse*. 4° Qu'à Orléans et à Chartres, on prononce à tort *eü* en deux syllabes [3], et que les habitants de Chartres, de la Normandie et de la Gascogne prononcent en *eu* cette voyelle réduite à *u* dans la langue commune. 5° Enfin que les poètes gascons usent de fausses rimes comme *heur* et *dur*, *engraveure* et *figure*, *heure* et *nature* [4].

On voit donc qu'en 1588 la prononciation qui triomphera plus tard tend déjà à dominer. Th. de Bèze prononçait l'*u* et l'*eu* comme nous le faisons aujourd'hui. Il note des divergences pour certains mots et reconnaît implicitement qu'on prononçait *meur* et *seur* à côté de *mûr* et de *sûr* ; prononciation admise expressément par l'auteur du *Dictionnaire des rimes*.

[1] Je cite d'après l'excellente réimpression que M. A. Tobler a donnée de cet opuscule, Berlin et Paris, 1868.

[2] Dans son étude sur le dialecte blaisois, M. Talbert résume cette page, ce semble, d'après l'analyse donnée par M. Ch. Livet dans son livre de *la grammaire française au* XVI[e] *siècle* (p. 521). Cette analyse contient quelques inexactitudes que je retrouve dans le résumé de M. Talbert. Aussi je crois devoir la reprendre ici.

[3] Th. de Bèze blâme cette διάλυσις ; il ne pouvait y reconnaître un archaïsme, un reste de la prononciation du moyen âge.

[4] Nous croyons que les mots *engraveure* et *figure* sont cités à tort ; la prononciation générale étant *engravure* et *figure*, ils forment des rimes correctes.

Pour l'*u* pur issu de l'*u* latin, Th. de Bèze n'indique aucune exception : l'auteur du Dictionnaire des rimes indique la prononciation *seur* pour *sur*, contredisant ici l'affirmation de Bèze, qui admet un *u* simple dans la préposition *sur* (*super*) comme dans l'adjectif *sūr* (aigre). On voit par là que la prononciation de *sur* était douteuse ; d'ailleurs si l'on songe à l'étymologie *sŭper* qui n'a pu donner régulièrement que *sor*, usuel en v. fr., d'où *sour*, *seur*, on est porté à voir dans *sur* un affaiblissement normal d'une forme antérieure régulière *seur*, issue du *sor* du moyen âge.

Jusqu'ici nous ne voyons que des mots en *eu* (remontant soit à *ō*, *ŭ*, soit à *ŏ*, soit à *a* ou *e* + [...] + *u*) qui hésitent entre *eu* et *u*. Des exemples authentiques de l'altération inverse de l'*u* qui devient *eu*, nous n'en avons pas rencontré encore. Toutefois il en existe, c'est ce que nous apprend le *Dictionnaire des rimes françoises* de Jean Lefèvre, dont Etienne Tabourot, seigneur des Accords, a donné une première édition incomplète en 1572 (Dijon, pet. in-8°) et une seconde édition bien préférable en 1588 (Paris). Pour le sujet qui nous concerne la seconde édition développe, sans la contredire, la première ; c'est elle que nous examinons.

La valeur du témoignage de Jean Lefèvre ou de son éditeur Tabourot est en partie diminuée par le peu d'exactitude et de précision avec lequel sont classées les rimes. Toutefois, à l'interroger avec soin, on peut trouver des indications précieuses sur la prononciation qu'il reconnaît pour la lettre *u*. Nous allons passer en revue d'abord ses rimes masculines.

Fol. 10 *b* : rimes en *urc*, *uc*, tous ces mots ont aujourd'hui encore l'*u* ; 14 *b*, *ud* : « *nœud*, *Bogud*, *crud*, *nud*, pour le surplus tu le rimeras en *u* : Il ne fut *recognu* Parce qu'il estoit *nud*. » L'auteur prononçait donc *Bogud*, *crud*, *nud*. Quant à *nœud*, il semble que ce mot ait affaibli l'*eu* en *u* et se soit prononcé *nu* ; toutefois comme ailleurs (fol. 210 *b*) *nœud* est donné aux rimes en *eu*, il faut admettre que l'auteur a fait précéder les rimes en *ud* du seul mot en *eud* qu'il connaissait pour n'avoir pas à faire une catégorie spéciale pour ce mot unique. On a d'autres exemples de cette disposition dans Lefèvre. Fol. 99 *a*, rimes en *euf* : ne contient que des mots en *eu* prononcés aujourd'hui encore *eu*, hormis *tuf* qui vient de *tophus* et a dû passer par *teuf*. Fol. 166 *a*, *ul* : toutes les rimes données ont aujourd'hui encore *u* : ici même l'auteur distingue soigneusement *ul* de *eul* qu'il rattache à *eil*, *euil*. Fol. 209 *b*-212 sont donnés les mots en *u*, dans l'ordre des terminaisons *bu*, *cu*, *du*, *eu*, *ieu*, *fu*, *chu*, *gu*, *lu*, *mu*, *nu*, *pu*, *ru*, *su*, *tu*. Tous ces mots, hormis ceux de la série *eu*, *ieu*, ont aujourd'hui *u* et se prononçaient certainement en *u* : après la série *eu ieu* qui contient des mots prononcés aujourd'hui les uns *eu*, les autres *u*, l'auteur dit expressément que ces

mots en *eu*, « *s'ils sont bien choisis*, peuvent rimer avec *u*. Exemple : Encor l'argent m'estoit *deu* Du vin que j'avois *vendu*. Et si tu veux en escrivant *deu*, pour plus grand' grace tu osteras *e*, et escriras simplement *du* ». Preuve évidente que les mots en *eu* venant de *eü* jouissaient du privilège de rimer avec *eu* et avec *u* et que *u* distinct de *eu* avait notre son actuel. La liste des mots en *us*, *eu*, *eus* (fol. 176 *b*-179 *a*) présente les mêmes caractères, d'un côté les mots en *u*, mis à part, de l'autre les mots en *eu* dont les uns ont gardé l'*eu*, dont les autres sont devenus *u*. Ici seulement l'auteur s'est dispensé de dire que les mots en *eu*, *s'ils sont bien choisis*, peuvent rimer en *u*. Fol. 207 *b*, on trouve la liste des parfaits indicatifs et imparfaits subjonctifs, 3e personne en *ut*, *ust*, *eut*, *eust*, plus des substantifs en *ut*. Tous les mots cités font entendre aujourd'hui l'*u* à l'exception de *peut* = *potest* qui paraît égaré ici dans cette liste. *Seules* des rimes en *ur urt* présentent quelque chose de spécial. Fol. 207 *b*, sous la rubrique *urt*, on trouve les trois mots *hurt*, *furt*, *meurt*. Cette liste de trois mots dont le premier se prononçait au XVIe siècle *hurt* ou *heurt*, et le 3e *meurt*, n'aurait pas d'autorité, si pour la série des mots en *ur* donnés fol. 151 *a* (*dur*, *futur*, *obscur*, *pur*, *mur*, *sur*, *azur*) l'auteur ne disait explicitement qu'ils riment aussi en *eur*. Et en effet ces mots sauf *azur* sont reproduits dans la liste des mots en *eur* (fol. 146 et suiv.) : *dur* entre *crevecœur* et *brocardeur* (147 *a*, 2) et entre *défendeur* et *grandeur* (148 *b*, 2), *mur* à côté de *rumeur* (149 *a*, 2), *pur* à côté de *peur* (id. ibid.), *obscur* à côté de *ranqueur* (id. ibid.), *sur* à côté de *amuseur* (149 *b*, 2) [1], *futur* écrit *futeur*, entre *froteur* et *gasteur* (150 *b*, 1). On peut, semble-t-il, conclure de ces faits que l'*u* suivi d'un *r* pouvait se prononcer *eur*.

Nous arrivons aux rimes féminines. Aucune indication ne nous autorise à admettre une prononciation différente de la nôtre pour les rimes en *urbe ube* (22 *a*), *ulce* (26 *a*), *uffe* (41 *b*), *urge ugue* (43 *b*), *uge uche* (44 *a*), *uscle* (53 *b*), *ule* (59 *a-b*), *ume* (62 *a*), *ugne* (63 *b*), *urne* (68 *a*), *urpe upe* (69 *b*), *ulque* (71 *a*), *urque usque* (71 *b*), *uque* (72 *a*), *ubre* (72 *b*), *ucre ulcre* (73 *a*), *upre* (78 *a*), *ustre* (80 *a*), *ulte* (89 *a*), *uste* (93 *a*). Fol. 28 *a* et *b*, sont données d'abord les rimes en *eusse*, toutes terminaisons d'imparfait du subjonctif, que suivent les rimes en *uce*, *usse*. A la fin de la liste en *eusse* l'auteur écrit cette note : « Rime le surplus avec *usse* et *uce* comme, Que pleust à Dieu que converti en *pulce* Sur vos tetins à l'aise je *repeusse*. Auquel il est loisible d'oster l'*e* de *peusse* pour adoucir le son du vers. » Cette note prouve bien que le son de *uce*, *usse* était alors ce qu'il est maintenant. Fol. 32 *b*, à la rime en *ude* on trouve le mot *Eude* et toute une série de mots en *ude* correspondant pour la plu-

[1] N'oublions pas que le dictionnaire de Genève affirme la prononciation *seur* pour *sur* = *super*.

part au latin *udo*. On peut croire que l'auteur prononçait *Ude* ; mais il est plus vraisemblable d'admettre que comme pour *nœud* il n'a pas voulu faire une liste spéciale pour ce mot unique. Fol. 53 *a*, 55 *a*, 59 *a*, la distinction formelle de *euble* et de *uble* [1], celle de *eugle* et de *ugle*, de *euple* et de *uple* montrent que la prononciation de l'*u* était distincte de celle de l'*eu*. Fol. 68 *b*, on lit : « EUNE, jeune (et dispos), jeusne desjune (lire : desjeune). — Rime avec *une* retranchant l'*e*. — UNE : aucune, brune, etc. » (suivent vingt mots en *une* correspondant au latin *ūna*). Là encore on voit d'un côté nettement tranchée la différence de prononciation de *eu* et de *u*, et de l'autre l'hésitation de la prononciation pour les mots *jeune* (juvenis) et *jeuner*. Fol. 84 *b*, 85 *a*, l'auteur donne les rimes en *euse* et en *use* : celles-ci sont suivies d'une note ainsi conçue : « Aucuns (mots en *use*) riment avec *euse*, mais advise bien au son de l'aureille, et en use rarement, car je trouve ceste rime dure. Estant vers son *amoureuse*, Il lui joue d'une *ruse*. » Comme on le voit par l'exemple cité ces *quelques* mots en *use* qui peuvent rimer, mais difficilement, avec *euse* sont (*la*) *ruse* et (*il*) *ruse*, en vieux français *reüse* d'où plus tard *reuse* et finalement *ruse*. En condamnant cette prononciation *reuse*, l'auteur établit en même temps la différence qui sépare le son *euse* du son *use*. Fol. 93 *b*, on lit : « EUTE, voyez UTE : *cheute*, *esmeute*, *rescheute*, *meute*, *fleute* », puis à UTE est donnée une série de mots prononcés encore aujourd'hui en *ute* et l'auteur ajoute ensuite : « Voyez les mots terminez en *eute*. » Faut-il conclure de ces faits que *ute* sonnait *eute ?* Nullement, mais au contraire que les mots en *eute* pouvaient sonner *ute* : et en effet *cheute* s'est réduit à *chute* ; *recheute* est un composé de *cheute* ; on trouve ailleurs *mute* et *esmute* à côté de *meute* et *esmeute*, et *fleute* a abouti à *flute*. Fol. 95 *a* et 95 *b*, l'auteur donne deux listes, premièrement celle de *eue*, où au milieu d'une série de participes féminins en *eüe* prononcés aujourd'hui *ue*, on trouve *lieue*, *banlieue* et *queue* ; ensuite celle de *ue* qui est formée de substantifs féminins en *ue* = latin *ūva*, *ūta*, de participes passés et d'adjectifs féminins en *ue*, et de quelques participes qui se trouvent dans la première liste avec l'orthographe en *eüe* : d'ailleurs tous ces mots se prononcent aujourd'hui et se prononçaient du temps de l'auteur en *ue* ; il n'y a d'exception que pour le seul mot *bleüe*, dont la prononciation a hésité d'ailleurs entre *bleue* et *blue* [2].

Il ne nous reste pour épuiser les rimes féminines en *u* de notre dic-

[1] « *Affeuble* (pour *affuble*), *meuble*, *immeuble* — rime avec *uble : affuble*, *chasuble*, *indissoluble*. » On voit ici nettement tranchée la différence de *eu* et de *u* ; pour *affuble* l'auteur indique une double prononciation *affeuble* et *affuble*.

[2] L'adjectif masculin *bleu* est donné parmi les mots en *eu*, fol. 210 *b*, et non parmi les mots en *u*. Il y a contradiction et peut-être erreur de la part de Jean Lefèvre pour *bleue*.

tionnaire qu'à examiner les mots féminins en *eur* + *e*, *ur* + *e*. Folio 78 *b*, on lit : « beurre, Seurre (ville de Bourgogne), feurre, leurre, *susurre* » ; folio 92 *a* ; heurte (*à toute heurte*), heurte (de *heurter*), meurte (arbre sacré à Vénus, pour myrthe). » Pour *myrthe* on sait par d'autres témoignages que la prononciation de ce mot hésitait entre *mirte*, *murte* et *meurte*. — Pour *susurre*, Jean Lefèvre semble dire que pour ce mot d'origine savante il y a eu une prononciation *suseurre*. Folio 81 *a*-82 *b*, on lit une série de cent quarante mots environ terminés en *ure* qui se prononcent tous aujourd'hui en *ure*. Cette liste est précédée de l'indication suivante : « Voyez *eure* cy-dessus, parce qu'ils peuvent rimer ensemble » et en effet la colonne précédente contient des mots en *eure*. Mais parmi ces mots les uns ont gardé le son *eu*, les autres dans lesquels *eu* repose sur un *eü* = *atura* antérieur ont aujourd'hui le son *u* : et c'est ce que déclare l'auteur par la note suivante : Voyez *üre* cy après en son ordre. Elle ploroit de sa *blesseure* [1] Qui n'estoit qu'une *esgratignure*. Car mesmes on peut escrire *blessure* et oster l'*e* de devant *u*. »

On voit encore ici que Jean Lefèvre, fidèle à son habitude, sépare les mots écrits par *u* des mots écrits par *eu* et réunit dans une même série ceux des mots en *eu* qui se prononcent *eu*, et ceux qui se prononcent *u*, laissant au lecteur le soin de faire lui-même le départ.

Nous venons de passer en revue la liste complète des rimes en *u eu* du dictionnaire de Jean Lefèvre. Avons-nous constaté la moindre indication qui, je ne dis pas prouve, mais permette de supposer que *eu* et *u* se confondaient dans la prononciation générale? Nullement. De cet examen général il résulte que pour Jean Lefèvre sept mots en *ur* [2] et *susurre* se prononçaient également en *u* et en *eu*, vraisemblablement sous l'influence de l'*r* voisine.

Résumons les renseignements que nous donnent les dictionnaires de rimes et le traité de Bèze : ils suffisent à nous édifier complètement sur la prononciation de l'*u* dans la seconde moitié du XVIᵉ siècle. *Eu* issu de *ō*, *ŭ*, *ŏ*, reste *eu*, quoique dans quelques mots il tende à devenir *u* : *jeune* (jŭvenis), *tuf*, *sur* (sŭper). Les Picards changent volontiers cet *eu* en *u*. *Eu* de *eü*, dans la bonne prononciation générale, est devenu *u* ; sauf dans quelques mots où il y a encore hésitation : *seur*, *meur*, etc. ; toutefois les Normands, les habitants du centre, ceux du sud-ouest prononcent

[1] Le texte porte *blessure*, mais c'est une faute évidente, comme le prouve la seconde orthographe *blessure* que propose J. Lefèvre. D'ailleurs *blesseure* est cité parmi les rimes en *eure* et *esgratignure* parmi les rimes en *ure*.

[2] Remarquons que l'auteur du dictionnaire de Genève, qui suit de très près Jean Lefèvre pour le développer et le corriger, a évidemment en vue de combattre la prononciation *eur* de *mur*, *dur*, etc., quand à la fin de sa liste de rimes en *ur*, il croit devoir ajouter la note spéciale que nous avons relevée plus haut, à savoir que ces mots ne se peuvent *en aucune façon* apparier aux mots en *eur*.

eu. *U* de *ū* latin se prononce *u* comme dans la langue actuelle, comme dans la vieille langue, c'est-à-dire que depuis les origines il est resté sans changement, sauf dans quelques mots où il est suivi d'un *r*, et où une prononciation populaire, ce semble, et non autorisée, fait entendre au XVIe siècle un *eu*.

Tels sont les faits que donne l'étude des documents contemporains. Y voit-on que la prononciation générale de l'*u* était *eu*, que l'on prononçait *teu*, *verteu*, *teue*, etc., pour *tu*, *vertu*, *tue*, etc. ? M. Talbert s'appuie, il est vrai, sur quelques rimes de poètes de l'époque. Or les faits que nous venons d'établir rendent compte des arguments qu'il veut faire servir à la démonstration de sa thèse. Il s'autorise également du témoignage de Palsgrave ; mais Palsgrave, bien interrogé, dira tout le contraire de ce qu'il lui fait dire.

Palsgrave transcrit *eu* et *u* français par *eu*. M. Talbert en conclut qu'il y a là une grave présomption que ces deux sons se confondaient de son temps. Mais il n'est pas absolument exact de dire que l'*eu* et l'*u* français sont identifiés par Palsgrave. Le grammairien anglais note notre *eu* par *éu*, notre *u* par *eu*, et cette différence de notation a, je pense, sa raison d'être. Qu'on voie page 60, *jusques suffert*, transcrits *jeukes seuffert*, mais *possesseurs* transcrit *possesséurs*. Page 61, *successeurs* est noté par *seukcesséurs*, *eureux* (prononcez *ureux*) par *euréux*, etc, Cet accent sur l'*e* paraît mis ou omis dans quelques mots irrégulièrement, et ce sont vraisemblablement des fautes de l'édition originale. Il n'y a pas de doute que page 57 il ne faille lire *vaynkéurs*, *vaynkeus* = *vainqueurs*, *vaincus*. Mais laissons même de côté cette notation dont l'irrégularité peut prêter à discussion. Palsgrave est explicite. Il distingue formellement *eu* de *u* : qu'on lise le passage suivant (pages 14 et 15) : « *Eu* in the frenche tong *hath two diverse soundynges*, for sometyme they sounde hym like as we do in our tonge in these wordes : *a dewe*, *a shrewe*, *a fewe*, » and sometyme like as we do in these wordes *trewe*, *glew*, *rewe*, *a mewe*. » Le premier son qui est le plus général est, dit Palsgrave, celui qui se trouve dans *iréux*, *euréux*, *lieu*, *Dieu* ; c'est donc notre son *eu*. L'autre se fait entendre dans les participes *deceu*, *receu*, *beu*, *deu*, etc., dans les parfaits en *eus*, et dans quelques noms adjectifs tels que *fourchu*, *barbu*, etc., dans lesquels Jean Le Maire omet l'*e comme cela devrait se faire en réalité* (of whiche adjectives Jehan Le Maire leaveth the e unwritten, like as they shulde in dede be written). Ici, on le voit, on a affaire à notre *u*. Et, en effet, page 8, quand Palsgrave explique la prononciation de l'*u*, il la compare à celle de l'anglais *ew* dans les mots : « *rewe* an herbe, a *mewe* for a hauke, a *clew* of threde », précisément ceux qu'il cite pour noter le second son de *eu*, celui qui est aujourd'hui écrit *u*

Palsgrave distingue donc catégoriquement d'un côté *eu* qui est resté

eu, de l'autre *eu* (que l'on écrit aujourd'hui *u*) et *u* qui ont même prononciation. Il représente ces deux sortes de sons par un même équivalent *ew*, mais cet équivalent a une double valeur. Comme j'ignore quelle était au temps de Palsgrave la prononciation de *dewe* et celle de *trewe*, je ne puis dire jusqu'à quel point ces notations sont précises. Mais il n'en ressort pas moins que pour Palsgrave *u* n'est pas identique à *eu*.

Nous arrivons maintenant aux rimes citées par M. Talbert. La plupart des exemples sont empruntés au gascon Du Bartas et au provençal Lartigues ; je relève dans les exemples de Du Bartas des rimes telles que *froideur dur*, *heur dur*, *murs rumeurs*, *murs mœurs*, *demeure emmeure*, *bossus paresseux*, *touffu feu*, *heure nourriture*, etc., etc. ; dans Lartigues des rimes telles que *feu battu*, *hideux descendus*, *pretendus deux*, *crasseux dessus*, *Muse fameuse*, etc. Ces rimes, on en peut multiplier le nombre indéfiniment ; les poètes méridionaux en usent et abusent. Nous avons vu que Th. de Bèze signalait déjà ce fait comme propre à la Gascogne ; il appartient à tout le domaine de la langue d'oc. Les méridionaux, en effet, ne connaissent pas dans leur idiome le son *eu*, l'*ō* et l'*ŭ* bref ayant donné chez eux *ó* ou *ou*, et l'*ŏ* bref ayant donné *ó*, *oue*, *ue*, etc. Il en résulte que quand les écrivains du midi se mirent à écrire ou à parler le français, ne pouvant prononcer ce son *eu* qui leur était étranger, ils l'assimilèrent au son qui en était le plus voisin, à l'*u*, ou par une de ces erreurs dont on voit journellement des exemples dans la bouche des personnes cherchant à parler une langue étrangère, identifièrent *eu* et *u* et donnèrent à tous deux soit le son *u*, soit le son *eu*.

Toutefois la réduction de *eu* à *u* est le cas le plus ordinaire ; et ce n'est pas seulement chez les poètes qu'on la constate, mais chez les prosateurs : Montaigne écrit *asture* pour *à cette heure*, Monluc écrit *une* CUE *d'honneur*, c'est-à-dire une *queue* (Commentaires, t. II, p. 630, édition de Ruble). Il est inutile de multiplier ces exemples qui ne prouvent quelque chose que pour la prononciation du français dans la bouche des méridionaux [1]. En dehors de Du Bartas et de Lartigues, M. Talbert cite encore des rimes de Ronsard : *issu receu* (p. 11), de Malherbe : *ceux déceux* (ibid.). Il n'y a pas à mettre en doute que Ronsard prononçait comme nous *issu* et *reçu* ; et quant aux rimes de Malherbe, ce sont ces rimes *normandes* dont parle Th. de Bèze et que nous avons signalées plus haut. Malherbe, d'après la prononciation de son pays, disait *déceu* et non *déçu*. Lorsque Rabelais fait rimer *minute* avec *meute*, c'est qu'il donne à *meute* la prononciation de *mute* que nous avons également reconnue plus haut. Quand Guillaume Crétin dans ses

[1] Cf. *Revue critique*, 1876, II, p. 342.

rimes équivoquées oppose *plantureuse* à *plante heureuse*, il n'y a rien d'invraisemblable à admettre qu'il prononçait *plante hureuse*. M. Talbert s'appuie encore sur des rimes de mots latins en *us*, *ur* : *Ennius* rimant avec *mieux* dans Bonaventure des Périers. Je ne contesterai pas la prononciation *Ennieus* ; *Ennius*, un mot latin et non français ; or c'est la prononciation de l'*u* français qui seule est en discussion, et les exemples latins de Brantôme, Coquillart et Tabourot, que M. Talbert apporte, soit dans sa lettre, soit dans son *Etude sur le dialecte blaisois*, ne prouvent rien pour la prononciation de la voyelle française.

Après avoir examiné les poètes du XVIe siècle, M. Talbert remonte au XVe pour établir que cette prononciation *eu* de *u* est un héritage d'une époque antérieure, et il interroge le Mystère du siège d'Orléans. Sur les vingt mille vers dont se compose cette composition indigeste, écrite et rimée avec une négligence qui lui enlève toute autorité, il trouve une vingtaine de strophes dans lesquelles *eu* rime avec *u*. Admettons la valeur de ces rimes. M. Talbert cite par exemple *Dieu perdu*, *voullu Dieu*, *tenu lieu*, *receu proveu*, *perdu lieu*, *esleu conclu*, *venue eue*, *lieue repeue*, où rien ne nous défend de lire *Diu*, *liu*, *lieue*, prononciation dont on a d'autres exemples. Ailleurs trouvant la série *venuz*, *nuls*, *menuz*, *retenuz*, M. Talbert lit hardiment *veneuz*, *neuls*, *meneuz*, *reteneuz*, en s'autorisant du vers suivant : NEULZ *ne vous oseroit contredire* (139), mais là *neulz* est dissyllabe, se prononce *ne-ulz* et vient, non de *nullus* qui a donné *nul*, mais de *ne ullus* « pas même un ». Les rimes *murs* (muros), *heurs* (heurts), *seigneurs fureurs*, *seigneurs heurs sceurs* (securos), *voleurs*, *labeurs*, *diffamateurs*, *deceveurs*, *teurs* (turcs), *honneurs*, n'ont rien que de régulier et prouvent seulement que la prononciation *meur* de *mur*, *seur* à côté de *sûr*, signalée plus haut, remonte au XVe siècle, ce qui n'est pas étonnant. Quant à *Turcs*, prononcé *Teurs*, on peut y voir la même influence de l'*r*. Il cite enfin plusieurs strophes où l'on voit *demeure*, *heure*, *labeure*, *meure*, *rekeure*, rimer avec *adventure*, *conclure*, *creature*. *deconfiture*, *dure*, *laidure*, *mesure*, *parjure*, *procure*, *sepulture*. Faut-il admettre une prononciation *demure hure*, etc. ? nous ne le pensons pas ; des rimes par à peu près ? c'est vraisemblable ; mais on peut croire à une prononciation *adventeure*, etc., car on a ici précisément cette terminaison *ure* où nous avons déjà signalé l'action troublante de l'*r* [1].

[1] Dans le *Dialecte blaisois* (p. 49), M. Talbert dit qu'aujourd'hui à Blois et aux environs *u* sonne « généralement » *eu* ; il cite des participes passés en *u*, et des substantifs en *ur*, *ure*. La prononciation des participes tels que *vaincu* = *vainqueu* peut être une extension analogique de la prononciation de *beu* = *beü*, etc. ; la diphthongue *eü*, dont Th. de Bèze constate en 1584 la prononciation *eu* dans l'Orléanais, a aussi conservé jusqu'à nos jours cette prononciation. Quant aux substantifs en *ur*, *ure* où l'*u* repose sur un *u* latin, il faut voir dans la prononciation *eur*, *eure* qu'ils affectent l'influence de l'*r* voi in (*nature nateure*, *morsure morseure*, *piqûre piqueure*).

Pour le XIVe siècle, M. Talbert cite un exemple d'Eustache Deschamps qui fait rimer *feu* (focum) (écrit *fu*) avec *fu* = *fuit*. Il en conclut qu'il faut lire et prononcer dans les deux mots *feu*; conclusion bien hardie quand on songe que *fu* = *fuit* se prononçait *fu* dans la vieille langue et a gardé cette prononciation dans la langue moderne; qu'au contraire, il n'est pas plus étrange que *fŏcum* ait en passant par *feu* abouti dialectalement à *fu* qu'il ne l'est de voir *fŏrum* en passant par *feur* aboutir à *fur*.

Enfin M. Talbert cite un dernier exemple pris au poème de *Hugues Capet*: « A Mons et à Mabeuge, à Vins et à *Reus*. » Il lit ce dernier mot *Réeus*. « Comment », me demande-t-il, « comment rendez-vous compte de *Réus* qui, sauf erreur, vient de *Rodium*? Il aurait dû, me semble-t-il, prendre la forme *Rui* et non *Réus*[1], comme *hui* ou *ui* de *hodie*, *enui* de *inodio*, *pui* de *podium*, *muid* de *modium*... Je crains bien (pourquoi ne pas le dire franchement ?) que pour rendre compte de *Réus*, aujourd'hui *Rœulx* (latin *Rodium*), vous ne soyez obligé d'avoir recours à une de ces formes ingénieusement hypothétiques dont l'école historique, sous une apparente rigueur, offre à mon avis de si nombreux exemples[2] ». M. Talbert s'alarme à tort: *ŏdium*, *pŏdium*, *hŏdie*, *mŏdium* ont donné *ennui*, *pui*, *hui*, *mui*, parce qu'ils ont l'*o* bref, mais *Rodium* pour donner *Reux* avait sans nul doute l'*o* long, comme *vótum* qui a donné *vœu*, *nódum* qui a donné *nœud* et les mots en *órem* qui ont donné eu*r*. On comprend maintenant comment le *Reus* de Hugues Capet se prononçait bien *Reus* comme il est écrit, et comme il se prononce encore aujourd'hui, et non *Réus* ou *Réeus* par un dissyllabe dont la méthode « d'observation, de comparaison et d'induction » que revendique pour lui l'auteur, aurait peine à rendre compte; qu'ainsi du XIVe siècle à nos jours la prononciation *Reüs* n'a pas changé. Mais, dira M. Talbert, le vers d'Hugues Capet est faux? oui, comme bien d'autres du poème édité par M. de La Grange. Qui ne voit qu'il faut le corriger tout bonnement en : *A Mons et à Maubeuge* ET *à Vins et à Reus*?

Il est temps de clore cette discussion. Je crois avoir réduit à leur exacte valeur les arguments dont M. Talbert se sert et auxquels il donne une portée qu'ils ne sauraient avoir. Le témoignage de Palsgrave montre qu'il distinguait *u* de *eu*; les rimes des poètes qui sont alléguées ne prouvent que leur prononciation dialectale; et il reste établi que dans la langue commune l'*ō ŭ* et l'*ŏ* ont abouti à un *eu* qui sauf deux ou trois mots est resté; que *ū* n'a pas subi de changement depuis les origines de la langue jusqu'à nos jours, sauf quelques mots

[1] Prononcez *Réeus*. Aujourd'hui *Rœulx* prononcé *Reu*.
[2] P. 16 et 33.

où s'est fait sentir l'action d'un *r* voisin dans la prononciation populaire ; et que *eu* a abouti à *u* dans la langue après quelques incertitudes et quelques fluctuations dont nous avons conservé encore une ou deux traces.

Un dernier mot pour finir. Dans les pages précédentes je n'ai cherché qu'à établir ou qu'à discuter des faits qui combattent ou paraissent prouver la théorie de M. Talbert. Cette théorie elle-même, malgré les développements qu'il lui donne, il ne la formule point d'une façon assez précise pour qu'il ne me reste aucun doute sur le fond de sa pensée. Admet-il que depuis les origines l'*u* avait deux sons, *eu* et *u*, qui vécurent l'un à côté de l'autre presque jusque vers la fin du XVI° siècle, époque où *u* aurait supplanté *eu?* Ou croit-il qu'à un moment donné de l'histoire de la langue, le XIV° siècle peut-être, des sons d'origine diverse, venant ainsi de l'*ō*, de l'*ŭ* et de l'*ū* latin, se seraient fondus en un son unique *eu* qui, à la fin du XVI° siècle, aurait commencé à se scinder en *eu* et en *u?*

Je crois que M. Talbert est forcé d'admettre l'une ou l'autre de ces deux manières de voir. Or non seulement elles ne reposent sur aucune preuve sincère, mais en elles-mêmes elles sont insoutenables. A-t-on un seul exemple d'une langue qui aurait deux sons différents pour une même voyelle, et cela non pas dans quelques mots isolés à prononciation incertaine, mais dans tous les mots présentant cette voyelle? Ce serait un miracle, ou plutôt une monstruosité dans l'histoire du langage. Et pour prendre la seconde manière de voir, ne serait-il pas également merveilleux que quand deux sons différents *ó* et *u* seraient venus se fondre dans un son unique *eu,* celui-ci, se scindant à son tour en *eu* et en *u*, la répartition se fût faite si exactement que précisément l'*eu* serait revenu aux mots ayant l'*ó* primitif et l'*u* aux mots ayant l'*u?* Là encore on aurait un fait unique dans l'histoire des langues. Et c'est pourtant entre ces deux impossibilités que M. Talbert devra choisir s'il persiste à soutenir une théorie dont je pense avoir détruit les appuis même apparents.

(*Romania*, 1876, tome V, 394-404.)

XI

Phonologie de la langue française, par C. Ayer, directeur de l'Académie de Neuchâtel. Paris, Neuchâtel et Bruxelles, 1875. Un vol. in-12, viij-136 p.

Exposé des lois qui régissent la transformation française des mots latins, par A. Scheler. Paris et Bruxelles, 1875. Un vol. in-16, viij-259 p.

Voici deux petits traités de phonétique française que nous envoient la Suisse et la Belgique, preuve des progrès que fait au delà de nos frontières l'étude scientifique de notre langue. Traitant le même sujet, il convient de les réunir ensemble et de les étudier dans un même article.

La *Phonologie* de M. Ayer est composée de trois parties. La première (*Nature et formation des sons*, p. 1-34) étudie les sons en général, les voyelles, les consonnes et donne la théorie de l'accent tonique. Cette étude, moitié physiologique, moitié philologique, est en général exacte; elle pèche toutefois par le manque de précision; l'analyse des sons n'est pas aussi approfondie qu'elle pourrait l'être dans l'état actuel de la science. Le ch. iv de cette première partie (*De l'Euphonie en français*) contient un singulier mélange de remarques justes et neuves et d'assertions fausses. D'où l'auteur a-t-il tiré ce principe « général dans l'ancien français » que *la syllabe finale ne peut être terminée phonétiquement que par une voyelle* (*e* muet ou voyelle sonore) et que par suite les consonnes finales étaient muettes (p. 25-26) ? De même au chapitre suivant (*Quantité et accent*), l'auteur établit que l'accent porte sur la dernière syllabe, à moins qu'elle ne soit muette ; or, ajoute-t-il, comme cet *e* muet ne sonne pas et comme d'un autre côté *l'accent ne peut reposer que sur une syllabe terminée phonétiquement par une voyelle*, il suit de là que la consonne qui vient après la voyelle accentuée ne se fait pas entendre (*salu*[t] *parle*[r]) ou commence une nouvelle syllabe

(*vi*-de, *gro*-sse ; *hau*-t in*térêt*, etc.) et que dans les mots dont on fait sonner la consonne finale sans qu'il y ait liaison, par exemple dans *sec*, *mer*, il y a en réalité deux syllabes et non une (p. 31). Bizarre théorie qui repose sur une fausse analyse des sons et l'ignorance de l'histoire de l'*e* féminin en vieux français.

La deuxième partie a pour objet l'histoire des lettres latines. C'est de beaucoup la plus importante, et elle embrasse plus de la moitié de l'ouvrage (p. 34-123). Elle commence par des considérations remarquables sur la formation populaire et la formation savante et sur les principes généraux des modifications euphoniques (permutation, assimilation, contraction, métathèse, élision, addition de lettres, etc.). La *loi d'équilibre* que l'auteur croit trouver entre l'action de la syllabe initiale où domine la consonne et la syllabe accentuée où domine la voyelle et à laquelle il attribue principalement la syncope des voyelles et des consonnes (p. 42), n'est pas aussi apparente qu'il le pense. Il ne la fonde guère que sur l'exemple de *délié* (delicatus) et *comté* (comitatus) (p. 51) : dans l'un, la chute de la consonne *c* aurait pour résultat le maintien de la voyelle atone *ĭ*, et dans l'autre, la chute de la voyelle atone *ĭ*, celui de la consonne *m*. Or l'exemple de *délié* est faux, parce que la seule forme connue du vieux français est *delgié* qui dérive régulièrement de *delicatus* par la chute de la protonique brève *ĭ*[1]. Cette loi d'équilibre dont on ne saisit pas d'ailleurs nettement l'action et qui en outre serait en contradiction avec la loi de la chute de la protonique, ne nous paraît pas fondée.

Quand M. Ayer arrive à l'étude des voyelles (p. 58), il reproduit fidèlement Diez : or l'on sait que la phonétique romane, et spécialement la phonétique française, créée par l'illustre auteur de la *Grammaire comparée des langues romanes*, est restée, même dans la troisième édition de ce livre classique, en arrière des découvertes nouvelles; d'ailleurs, depuis la publication de la troisième édition (1870) la science a marché à grands pas; aussi la théorie des voyelles, malgré le soin qu'y a apporté l'auteur, est insuffisante. Trop souvent M. Ayer, suivant en cela les errements du maître, fait une large part aux mots de formation savante ou aux mots populaires dont l'orthographe a été rajeunie, et qu'il cite comme des anomalies : par exemple il faut effacer (p. 62) *clair*, *aile* (vieux français *cler*, *éle*), *chandelle* (v. fr. *chandoile*), *pèse* (v. fr. *poise*); (p. 63) *lac*, *grave* ; (p. 64) *mode*, *école*, *rude*, etc., etc. La façon dont sont cités les exemples où entre le groupe *oi* (*ui*), montre que l'auteur n'est pas au courant de la question compliquée que soulève ce groupe. Le résumé que M. Ayer donne (p. 69) du traitement des voyelles accentuées est en partie inexact : *ō* par exemple ne se con-

[1] *Délié* date du XV[e] siècle et semble dû à une confusion avec le participe *deslié*.

fond pas avec *ŏ* quoique tous deux aboutissent généralement à *eu*. Pour les voyelles dites *en position*, l'auteur ne paraît pas se douter de l'action de la quantité sur l'altération phonétique. Des faits d'ordre divers sont groupés confusément sans explication. Ainsi pour *e* en position latine ou romane, l'auteur dit qu'il se maintient. « Quelquefois cependant, ajoute-t-il (p. 66), il devient *ie* : *neptia*, nièce; — *ei* ou *oi* : *sec[a]le*, seigle; *stella*, étoile; — et même *i* ou *a* : *despectus*, dépit; *lucerna*, lucarne. » Quelle confiance dans la sûreté des lois phonétiques peuvent inspirer au lecteur ces prétendues exceptions dont il ne se rend pas compte? En somme, l'auteur, avec tout son talent d'exposition, n'a pas su donner à cette théorie du vocalisme l'exactitude et la précision voulues.

La théorie des consonnes est plus approfondie, et l'auteur ajoute quelque peu à Diez. La modification la plus importante consiste à séparer les groupes de consonnes des consonnes simples, que Diez avait confondus. Cette division éclaire d'un jour nouveau les lois qui régissent la phonétique des consonnes; toutefois là encore l'auteur aurait pu aller plus loin qu'il n'a fait, et au lieu de se contenter de constater les faits et de citer les exemples en détail, il aurait pu formuler des lois générales qui ressortaient elles-mêmes des exemples mieux groupés. Ainsi en considérant d'abord dans les consonnes simples toutes les consonnes initiales; puis toutes les médiales; puis toutes les finales; il serait arrivé à des formules plus nettes, plus propres à s'imprimer dans l'esprit du lecteur, et qui offraient en outre cet avantage de reparaître dans la théorie des groupes [1]. Reconnaissons toutefois que si dans la théorie des groupes, M. Ayer n'a pas su arriver à des lois plus générales, et si souvent ses explications sont contestables [2], cette partie offre l'avantage de réunir en quelques pages un ensemble d'exemples dont on peut tirer bon parti.

La troisième partie (*les Lettres françaises*) ne contient que quelques pages (123-136). C'est un court et très rapide exposé des principales règles établies par Diez dans sa *Grammaire* (1, 336-433 de la traduction française). Nous y trouvons quelques remarques nouvelles, entre autres cette observation très juste qu'il n'y a plus en français de diphthongues réelles et que dans *ia* de *diable* par exemple l'*i* est consonne.

[1] Voir plus loin, page 162.

[2] L'*u* de *coude* (cubitus) ne vient pas du *b* (p. 116) ; c'est l'*u* de *cubitus* qui donne régulièrement *ou*. *El* donne *eau* et non *au* (p. 112) ; *dauphin* vient de **dalphinus*, *aumône* de **alimosina* ; *eau* lui-même vient, non pas du changement de *èl* en *al* avec maintien d'un *e* étymologique non prononcé, mais du changement de *èl* en *èal*, *éal*, *eal*, *eau*, avec *e* féminin jadis prononcé (cf. plus loin, p. 267). La théorie de la gutturale (p. 103 et suiv.) est en grande partie inexacte. *Caisse* (p. 120) est provençal ; *capsa* a donné en fr. *châsse*, etc., etc.

En somme ce petit livre a le grave inconvénient d'être en retard sur les dernières découvertes. Il est par trop insuffisant; c'est dommage, car il est fait avec soin et travail; et l'auteur y fait preuve d'un talent réel d'exposition, surtout dans les considérations générales. L'intérêt de ce livre, outre les vues d'ensemble, est de présenter réunis commodément pour le lecteur les traits les plus importants de la phonétique française qu'il faudrait aller chercher dans tout le premier volume de Diez. Signalons-y encore des rapprochements avec les dialectes de la Suisse romande qui ont leur prix.

Le jugement que nous venons de porter sur le livre de M. Ayer peut s'appliquer dans ses traits généraux, et sauf quelques restrictions, à celui de M. Scheler. Quoique supérieur en bien des points à la *Phonologie*, l'*Exposé* non plus ne satisfait pas les exigences d'une science devenue aujourd'hui sévère et rigoureuse. Et avec M. Scheler la critique a d'autant plus le droit de se plaindre que l'auteur porte un nom bien connu dans la philologie française. Noblesse oblige. L'auteur du *Dictionnaire d'étymologie* et de ces éditions de nos vieux textes si appréciées par le public compétent, se devait à lui-même de mettre son œuvre au courant des derniers travaux. Aux faits réunis par Diez, l'auteur se contente d'ajouter généralement le résultat de ses propres recherches consignées pour la plupart dans son *Dictionnaire*. Mais celles de MM. Paris, Meyer, Schuchardt, Mussafia, Ascoli, etc., qui ont dans ces dernières années transformé la phonétique romane, quoi qu'il en dise dans sa préface, M. Scheler semble les avoir laissées de côté.

L'ouvrage de M. Scheler est plus développé que celui de M. Ayer. Tandis que celui-ci consacre une soixantaine de pages (assez compactes, il est vrai) à la théorie des sons latins (p. 56-123), M. Scheler étend son exposition sur plus de deux cent cinquante pages, et, malgré cela, il ne se permet aucune considération générale. A peine quelques lignes sur l'accent tonique, et il entre immédiatement en matière, commençant par exposer la chute des voyelles atones (p. 3 55) pour arriver au traitement des toniques et des atones qui se maintiennent (75-141) et terminer par l'étude des consonnes gutturales (148), labiales (187), dentales (210). Cet ouvrage est donc une collection de faits et d'exemples groupés suivant certains principes que l'auteur expose d'un style parfois algébrique et avec la sévérité d'un formulaire de chimie. A cela je ne vois pas de mal et la science ne perd rien à être présentée dans son austère nudité.

Mais si M. Scheler, grâce à ce plan et à cette méthode, entre dans plus de détails que M. Ayer; s'il donne plus de développement aux questions, multiplie les exemples anciens et modernes, signale parfois

des difficultés spéciales, et essaie des solutions ; si en un mot il aspire à la rigueur et à la précision, il faut le reconnaître avec regret, il est loin d'arriver au but qu'il se propose. Un rapide aperçu du livre suffira pour s'en convaincre.

L'auteur étudie d'abord les atones finales, lesquelles tombent ou sont remplacées par un *e* muet quand la dernière atone est *a* ou quand cette atone est précédée de consonnances composées. « On trouve d'ailleurs, » ajoute M. Scheler, de nombreux vocables sous les deux formes avec » ou sans *e* muet ; avarus -*avare* et *aver**, casa -*case* et *chez* ; firmus » -*ferme* et *ferm**; rigidus -*roide* et *roit*; tormentum -*tourmente* et *tour-* » *ment*; granum -*graine* et *grain*; legumen -*légume* et *léun** [1]. » Pourquoi rapprocher et donner comme des anomalies des formes qui doivent leur explication à des causes diverses? *Avare*, *case*, *légume* sont des mots savants ou étrangers; *ferme*, *roide* sont *ferm*, *roit* refaits, comme d'autres adjectifs, sur les féminins; *tourmente*, *graine* sont *tormenta*, *grana*. — Dans les *proparoxytons*, M. Scheler montre comment la première atone tombe, et comment les deux consonnes tantôt restent avec un *e* muet final (ordinem, *ordre*), tantôt se réduisent à une consonne avec un *e* muet (domina, *dame*), tantôt sont représentées par une consonne simple (nitidus, *net*) (p. 6-8). Ces trois lois sont établies par des exemples abondants et en général exacts ; mais qu'est-ce qui détermine pour chacun de ces exemples l'application de l'une ou de l'autre de ces lois? Quelle est l'action de la voyelle finale? des groupes de consonnes? Sans doute la plus grande partie de ces explications doit être réservée pour la théorie des consonnes, mais pourquoi M. Scheler entreprend-il dès le début, dans le chapitre des atones, la théorie des groupes? Car il a cru utile d'étudier en détail les *proparoxytons* et après avoir exposé les trois lois dont nous venons de parler, il prend un à un les divers suffixes *ĭcus*, *ĭcem* [2], *ĭlis*, *ŭlus*, etc., et montre ce qu'ils ont donné dans la formation populaire et dans la formation savante. On ne peut qu'approuver ces développements qui, par le nombre considérable d'exemples mis sous les yeux du lecteur, font toucher du doigt la différence radicale qui sépare les deux systèmes de formation de mots ; toutefois il suffit que l'auteur montre la chute des voyelles atones dans les mots vulgaires et l'oppose au maintien des mêmes voyelles dans les mots savants sans avoir besoin de s'occuper du sort des consonnes et d'empiéter, comme il le fait durant vingt-cinq ou trente pages, sur

[1] L'auteur ajoute en note : « C'est *peut-être* sous l'influence de leur pluriel en *a* » que beaucoup de substantifs neutres ont revêtu la forme féminine. » Pourquoi *peut-être ?*

[2] Citons en passant le singulier lapsus ou la singulière faute d'impression qui, dans la note 1 de la page 13, fait écrire *ĭcem* dans *perdīcem, radīcem, junīcem, cornīcem.*

la théorie des consonnes. Mais ceci n'est qu'un défaut de composition. Ce qui est plus grave, ce sont les exemples mal choisis, mal groupés ou mal expliqués, comme dans la page 35 où l'auteur étudie le groupe *eus*, *ius* dans des mots dans lesquels « l'élément *e*, *i* disparaît sans trace, si » ce n'est qu'il sauvegarde au *t* ou au *c* qui précède leur carac- » tère sifflant *qu'ils avaient déjà en latin* (!) ». Et l'auteur, à l'appui de cette règle, cite sans distinguer des mots savants et des mots populaires, des mots où l'*i* agit sur la voyelle accentuée, et des mots où il agit sur la consonne, etc. [1].

La théorie des voyelles accentuées laisse aussi à désirer. Tout ce qui concerne *a* = *ié* (p. 62 et 69-73) est inexact et confus. Sur les rapports de *ē* et *ĭ*, de *ō* et *ŭ* on ne trouve rien de satisfaisant. M. Scheler n'a pas fait remarquer que le latin populaire avait ramené *ĕ* et *ŏ* à *è*, *ò* ouverts ; *ē* et *ĭ* à *é* fermé ; *ō* et *ŭ* à *ó* fermé ; que les voyelles en position devant deux consonnes ont conservé la valeur qu'elles avaient en latin ; que par exemple *sĕx*, *lēx* se prononçaient *sèx*, *léx* ; que *vĭrĭdem* se prononçait *vérede* ou *vér'de* ; que de la sorte *e* et *o* devaient donner et ont en effet donné, suivant leur nature, un *è* ou un *é*, un *ò* ou un *ó* ; que *ĭ* en position n'a pu donner que *é*, tandis que *ī* en position persistait, etc. [2]. De là des assertions comme la suivante (p. 89) : « Devant les » nasales complexes *c* est conservé et produit, avec l'*m* ou l'*n* qui suit, » le son spécial qui caractérise notre prononciation de *in* : ce son s'or- » thographie tantôt par *in* ou *im* comme dans *cinq* (quinque), *prince* » (principem), *simple* (simplicem), *quint* (quintus), *lynx* v. fr. *lins* (lynx), » *quinze* (quindecim) ; tantôt, et c'est le cas surtout quand *n* est suivi » d'une gutturale, par *ein* ou son équivalent *ain* : ainsi dans *cingere*, » *fingere*, *pingere*, *tingere*, *stringere*, *exstinguere*, fr. *ceindre*, *feindre*, » *peindre*, *teindre*, *estreindre*, *esteindre*. » *In* est différent de *ein* ; l'un s'est prononcé à l'origine *i-n'*, l'autre *éyn'* ; le premier vient de *i* long en position (*quīnque*, *quīntus*, *quīndecim*, cf. *quīnus* ; *prīncipem* de *prīmus-caput* ; *simple* et *lynx* sont à discuter) ; le second de *ĭ* bref (*cĭngere*, *fĭngere*, etc.). Mêmes explications à donner aux divers traitements de *ĕ*, *ē*, *ĭ* en position devant la gutturale ; *ĕ*, c'est-à-dire *è* + la gutturale

[1] *Abstème*, *audace*, *factice*, **omecide*, *justice*, *sanguin*, *superbe* sont de formation savante ; *postiche* est italien ; *aür* est **agŭrium*, *agŭirum*, *agūrum* (ū = ŭi), *agur*, *aür* ; *cil*, *fils*, *lis* ont l'*l* mouillé en vieux français: *cilz*, *filz*, *lilz* ; *joie* est *gáudia*, *jauia*, *joie* ; etc., etc.

[2] A cet égard les assonances et les rimes des vieux poètes français et le dictionnaire de rimes provençales de Hugues Faidit sont singulièrement instructifs. Ainsi on voit nettement distinguer les mots à *è* ouvert venant d'un *ĕ* bref latin en position des mots à *é* fermé venant d'un *ē* long ou d'un *ĭ* bref latin en position. *Léttre* de *lĭttera* rimera avec *méttre* de *mĭttere*, mais non avec *prèstre* de *prĕsbyter* ; *regrétte* de **grēttare* (grētan) rimera ou assonera avec *saéte* de *sagĭtta* ou avec le suffixe *étte* (**ēttus* ou plus vraisemblablement *ĭttus*), mais non avec *tèste* de *tĕsta*. *Vérd* (*vĭrĭdem*) ne rimera jamais avec *pèrd* (*pĕrdit*). Je ne puis ici qu'indiquer ces observations.

aboutit à *i* par *ièi* ; *ē* et *ĭ*, c'est-à-dire *é*, aboutissent à *éi*, *oi*. — P. 78, M. Scheler explique, comme Diez, le changement de *el* (*ĕllus*) en *eau* par l'intermédiaire de *iel*, *ial*, *iau*, *eau* ; depuis longtemps M. G. Paris a démontré que cette série est inexacte, que la diphthongaison de *el* en *iel* n'est pas admissible en français, que le changement direct de *e* en *a* dans *iel*, *ial* est anormal, et que le passage de *iau* en *eau* est sans exemple ; qu'au contraire la phonétique et les textes anciens s'accordent à indiquer la série *èl*, *èal*, *èàl*, *éau*, *eau* (*eō*), d'où soit *iau* (*iō*, picard, etc.), soit *au* (*ō*, français). — L'auteur résume comme il suit les transformations de *ŭ* (p. 108). « *U* bref se retrouve sous les formes diverses » suivantes : *ou* (*couve*, *joug*, *ou*, *loup*), *eu* (*gueule*, *jeune*, *couleuvre*), » *oi* (*noix*, *croix*), *ui* (*cuivre*, **sui*, *suis*), *u* (*rude*, *due*, *sur*, *grue*.) » La science dans l'état actuel exige et permet bien plus de rigueur et de précision.

Dans la théorie des consonnes, l'auteur suit l'exposition de Diez et se contente en général d'ajouter des exemples nouveaux à ceux que donne la *Grammaire*. Après l'examen de chaque consonne qu'il considère séparément comme initiale, comme médiale et comme finale, il étudie les groupes divers dans lesquels elle peut entrer. Il eût été plus utile de considérer d'ensemble les consonnes initiales, puis les médiales, puis les finales ; de faire un chapitre à part pour les groupes latins et pour les groupes romans et d'examiner ces groupes d'après la nature de la consonne initiale. L'auteur serait arrivé à formuler quelques lois générales comme les suivantes : quand la première consonne est une liquide ou une spirante, elle est traitée comme finale, et la seconde comme initiale (à moins que ce ne soit une liquide) ; quand la première est une muette, elle s'assimile et tombe et la seconde est traitée comme initiale (à moins que ce ne soit une liquide) ; la gutturale dans tous les cas présente un traitement particulier. Faute d'avoir suivi cette voie, M. Scheler, à l'exemple de Diez, accumule les règles de détail ; chaque groupe présente sa règle et souvent ses règles particulières, et le lecteur se perd dans un dénombrement pénible de faits qui ne semblent avoir aucun lien entre eux. Cette exposition, qui était inévitable à l'époque où Diez créait de toutes pièces le système de la phonétique romane, doit être remplacée par celle de lois générales embrassant la multiplicité des faits. Plus la phonétique deviendra rigoureuse et précise, plus elle pénétrera dans l'organisme physiologique des sons, mieux elle saisira le mouvement de ces lois qui régissent dans leur action directe ou dans leur entre-croisement multiple le système du vocalisme et du consonnantisme roman.

Pour entrer dans le détail de cette troisième partie, il serait facile de relever de nombreuses inexactitudes. — P. 187. « *gn* est transposé en » *ng* : pugnus, pungus, *poing* ; signum, singum, *seing* ; cognitus,

» congtus, *cointe* ; vig(i)nti, vingti, *vingt.* » Dans *poing*, *seing*, *cointe*, l'*i* représente le *g* latin qui a été ajouté à *poing* et à *seing* par des clercs désireux de rappeler l'étymologie latine. *Viginti* a donné *vi-inti*, *vint*, écrit postérieurement *vingt*. — P. 208. Dans le groupe *mn* « en espagnol *n* devient *r* ; » c'est *n* dans le groupe roman *m'n* et non dans le groupe latin *mn*. — P. 211. « Le maintien du *t* ne caractérise pas » toujours un mot comme appartenant à la couche savante ; l'ancienne » langue offre un grand nombre de cas contraires à la règle de la » syncope (du *t* médial), ainsi : *visiter*, *nature*, *quatorze*, *citer*, *quite* » (quitte), *noter*, *toute*, *beton*, *matière*, *poete*. Parfois le *t* primitif est » redoublé : beta, *bette* ; bletum, *blette* ; carota, *carotte*. » M. Scheler paraît ici, comme aussi en d'autres passages de son livre, porté à croire que la formation savante ne date que de l'époque moderne, tandis qu'elle remonte jusqu'à la Cantilène de sainte Eulalie (*virginited*). Dans la liste citée, *visiter*, *nature*, *citer*, *noter*, *matière*, *poète* sont dus aux clercs ; *toute* est le latin populaire *tutta* ; il est douteux que *beton* vienne de *bitumen* ; *quatorze* est *quatvordecim* où le *t* est maintenu par le *v* qui le suit ; la seule inspection des mots *bette*, *blette*, *carotte* (où le *t* a été redoublé par suite d'une confusion avec les suffixes *ette*, *otte*), montre qu'ils ne dérivent pas par voie populaire de *bēta*, *blĭta*, *carota* ; car sans parler du maintien du *t*, il faudrait *boie*, *bloie*, char*oue*, ou cher*oue*. *Quitte* seul présente des difficultés, et le passage de *quietus* à *quitte*, comparé à *coi*, reste obscur. — P. 213. « *ordière* d'où *ornière* » ; *ornière* vient de *orne*, en vieux français et encore dans les patois, *ligne*, *sillon*, de *ordinem*. — P. 217. « Le groupe *st*, devenant final, perd le *t* : » repastus, *repas* ; conquis'tus, *conquis* ; postea, *puis* ; ostium, *huis* ; » v. fr. *tos* pour *tost* (*tôt*) ; *os* pour *ost* du latin *hostis*. » Ces deux lignes rapprochent des exemples qui jurent entre eux. *Conquis* ne vient pas de *conquistus* (ou plus exactement *con-quaěstus* qui a donné *conquèst*, *conquèste*) ; mais c'est, comme *mis*, une forme du participe passé refaite en vertu de l'analogie : *puis* et *huis* viennent de *postea*, *ostium*, par *posk'a*, *oskium*, de sorte que le *t* est représenté dans ces deux mots par *i*. *Os* est un affaiblissement de *oz*, forme régulière pour *osts* ; *tos* (si cette forme est authentique) sera de même *tost* plus l'*s* adverbiale, d'où *tosts*, *toz*, *tos*. — P. 231. L'auteur est trop porté à exagérer la durée de la prononciation de l'*s* devant une consonne, et il voit une anomalie dans l'accentuation du mot *côte* (coste), comparé à *coteau* (au lieu de *côteau*, de *costeau*) ; l'auteur ne voit pas que l'accent circonflexe en principe n'existe que sur les syllabes portant l'accent tonique ; cf. *crête* et *écrire* ; dans *le nôtre*, *o* a l'accent tonique : dans *notre* (*enfant*), *notre* est enclitique. — Il est inutile de multiplier ces citations ; elles suffisent à montrer que l'ouvrage de M. Scheler est loin de répondre aux légitimes exigences de la science.

On était en droit d'attendre une œuvre d'un caractère plus sévère de la part de l'auteur du *Dictionnaire d'étymologie française*. Reconnaissons toutefois que ce traité a, comme celui, plus que celui de M. Ayer, le mérite de réunir nombre de faits intéressants ; on y trouve quelques explications neuves [1] ou que l'auteur avait indiquées pour la première fois, sans les développer, dans son dictionnaire. Tel qu'il est, et malgré son insuffisance et ses erreurs, il sera utile cependant aux commençants qui pourront s'y initier aux premiers principes de la philologie française.

(*Revue critique*, 1875, n° 43.)

[1] Comme celle de *de-struire* (de **strucere*), p. 41, n. 2. Les exemples en général sont plus abondants que dans Diez, et l'auteur cite assez souvent des formes intéressantes du vieux français.

XII

LE DÉMONSTRATIF *ILLE*

ET LE RELATIF *QUI*

EN ROMAN

Dans les études romanes, quand on se trouve en présence de formes obscures, susceptibles d'explications diverses, il y a une tendance à faire prédominer la dérivation phonétique sur la dérivation analogique, tendance du reste fort légitime et qui prouve en faveur des méthodes rigoureuses que les romanistes mettent en usage. Si d'une forme donnée, on n'a à présenter que des explications simplement vraisemblables, l'hypothèse qui la rattachera à un type antérieur d'après les lois inflexibles de la phonétique aura certainement un caractère de sûreté qu'on ne pourrait reconnaître à celle qui fait appel aux actions, toujours un peu flottantes et libres, de l'analogie.

Voici un cas où il faut décidément abandonner l'étymologie phonétique. Les efforts des romanistes ont porté, — et en vain, — sur cet énigmatique *lui*, *illui* qui jusqu'ici a échappé à toute dérivation directe d'un type latin. M. Tobler, avec la sûreté habituelle de son coup d'œil, a vu que c'était une erreur de méthode que de ramener à une étymologie quelconque cette forme irréductible, et a affirmé que *lui* est dû à l'action analogique de *cui*.

Après avoir vigoureusement réfuté les étymologies de Schuchardt qui ramène *illui* à *illius*, et d'autres qui le ramènent à *illum-hic*, *illi-huic*, etc., il déclare que dans les formes pronominales en *-ui*, il faut voir uniquement un transport de forme « du pronom interrogatif *cui* aux » pronoms qui y répondent. Il était certainement facile d'arriver à » faire convenir à la forme du mot interrogatif la forme de la réponse

» qui, d'après l'idée générale, repose dans le radical du pronom per-
» sonnel (M. Tobler désigne ici *illui*) ou démonstratif (il s'agit ici de
» *cestui*, *celui*, etc.), sous la tendance naturelle à rendre évidente par
» l'identité de la terminaison l'identité des fonctions syntactiques du
» terme de la question et du terme de la réponse. Seules, les langues
» ont des pronoms de réponse en *-ui* qui ont ou qui ont eu l'interrogatif
» *cui*. C'est ainsi encore que le sarde répond à *quando* par un mot de
» sa création *tando*[1]. »

Nous nous proposons, dans ce petit travail, d'établir que l'explication de M. Tobler est la vraie et que c'est le pronom *ille* tout entier qui a subi l'action de son corrélatif *qui*. A cet effet, nous essayons de déterminer quelle était en latin vulgaire la déclinaison du relatif *qui* et celle du personnel ou démonstratif *ille* et, par le simple rapprochement de ces deux déclinaisons, de rendre évidente l'action analogique exercée par la première sur la seconde.

I. — Le relatif *QUI*.

1° L'ancien français a pour le pronom latin *qui* trois formes *qui*, *cui* et *que*, qui se distribuent comme il suit :

	Formes accentuées.	Formes atones.
Sujet	*qui*	*qui* et *que*
Régime indirect	*cui*	—
Régime direct	*cui*	*que*

Le sujet *qui* était à l'origine accentué ; comme les pronoms personnels sujets, il est devenu atone dans le cours du temps, du XII° au XVI° siècle, et s'est par suite affaibli en *que*. On trouve en moyen français des exemples assez nombreux de *que* sujet, à côté de *qui*. A partir du XVI° siècle, la langue est revenue à *qui*, lequel tantôt porte l'accent (spécialement dans l'emploi absolu du substantif et dans l'emploi interrogatif), tantôt est atone et proclitique.

Le régime indirect *cui* s'est confondu au XIII° siècle, dans la prononciation d'abord, puis dans l'écriture, avec le sujet *qui*. C'est ce régime qu'il faut reconnaître dans notre régime prépositionnel : *à qui*, *de qui*, *pour qui*, etc.

Le régime direct se présente sous une forme accentuée *cui* et sous une forme atone *que*, celle-ci du latin *que(m)* atone. La forme accentuée de *quĕm*, qui aurait dû être *quien* (comparez *rĕm* = *rien*) n'est pas

[1] *Zeitschrift für romanische Philologie*, III, p. 159.

arrivée au français. Or, comme la langue ne pouvait se passer d'un pronom accentué, régime direct, soit pour l'emploi emphatique, soit pour l'emploi substantif, soit pour l'interrogation, elle l'emprunta au datif *cui*. Déjà dans les Serments de Strasbourg, on lit : *ne neuls* cui *eo returnar int pois*, en latin *cui* et non *quem*. Ce datif *cui*, à fonction d'accusatif, se fondit naturellement dès le XIIIe siècle avec le nominatif *qui* : *Sainte Marie* qui *maint pecchierres apele*, lit-on, Aliscans, v. 759, dans le manuscrit de l'Arsenal (Belles-Lettres, franç. 185) qui est sans doute du commencement du XIIIe siècle. Le ms. antérieur que copiait le scribe portait certainement *Sainte Marie* cui *mainz pechiere apele*. De là, cette forme unique de notre relatif moderne, quand il est employé absolument ou interrogativement : *Qui m'aime me suive* ; *Aimez qui vous aime* ; *Jouer à qui perd gagne*. — *Qui êtes-vous ? Qui voyez-vous ? A qui le dites-vous ?*

Ces faits nous font remonter à une déclinaison du latin vulgaire qui avait trois cas, mais où l'accusatif, n'étant plus usité que comme proclitique, se faisait remplacer par le datif dans l'emploi emphatique, absolu ou interrogatif.

2° L'ancien provençal donne les mêmes faits : un sujet accentué *qui*, *chi*, qui atone peut s'affaiblir en *que* ; un régime indirect *cui* et un régime direct atone *que*, accentué *cui* : *Boecis*... cui *tant amet Torquator Mallios*, Boèce 29 ; *Cella* cui *mos cors dezira*, Cercalmon[1]. Ce *cui* remplace un *quem* accentué disparu.

3° Faits analogues en italien. Les paradigmes sont, au cas sujet, *chi* et *che* ; au régime indirect *cui* ; au régime direct *cui* accentué et *che* atone. Le sujet *che* est atone ; est-ce un affaiblissement de *chi* ou l'accusatif *che* = *quem ?* peu importe pour la question qui nous occupe ; il nous suffit de savoir que l'accusatif latin *quem* est représenté par un atone *che*, et que, pour la forme accentuée, l'usage a été prendre un autre cas, le datif *cui* : *la donna* che *vedo* ; *il prato* cui *il ruscello irriga*. *O felice colui* cu' *ivi elegge*, Dante, *Inferno*, 129.

A travers les formes complexes du roumain *ce*, *cine*, *cui*, on démêle également, quoique moins clairement, des faits analogues à ceux de l'italien.

Ainsi, dans la plus grande partie du domaine roman, l'idiome vulgaire déclinait au nominatif *qui*, au régime indirect *cui*, formes accentuées ; au régime direct, d'abord, forme uniquement atone *quem que* (pourquoi uniquement atone ? sans doute parce que la chute de la finale *m* avait enlevé à *que* la possibilité de recevoir l'accent) ; puis, comme substitut accentué de cet accusatif, le datif *cui*.

[1] Meyer, *Recueil d'anciens textes*, I (provençal), n° 8, vers 7.

Dans la péninsule ibérique, les choses se passaient autrement. L'usage d'un adjectif *cuius cuia cuium*, conservé uniquement dans cette province, oublié dans tout le reste du domaine roman, avait rendu inutile le datif *cui*[1], lequel naturellement disparut. Le relatif fut donc représenté uniquement par deux cas, le sujet accentué *qui* et le régime direct *quem*, qui, accentué, devint en espagnol *quien*, en portugais *quem*, et atone, devint *que* dans les deux langues. De là le relatif archaïque de l'espagnol et du portugais. Les textes anciens en effet connaissent un pronom sujet accentué *qui*, employé absolument ou interrogativement. Qui *buen mandadero enbia, tal deve sperar*, Poema del Cid, v. 1458. — *Demas* qui *lo cobris non auria pavor*, Alex., str. 92. — *Todos los sus miraglos*, qui *los podia contar*, S. Dom. de Sil., str. 384. — Qui *sacarlos quisiesse busque escrividores*, id. 386. — *Como* qui *su negocio a tan bien recabdado*, id. 396. — Qui *la vida quisiere de San Millan saber*..., S. Mill., str. 1. — *Demandólis* qui *eran*..., S. Oria, str. 31.

Ce pronom *qui* a disparu dans la langue moderne, et c'est *quien*, *quem*, et *que*, les deux formes, accentuée et atone, de l'accusatif, qui en ont pris la place.

Ainsi le latin populaire d'Espagne avait réduit sa déclinaison aux deux cas suivants :

	Formes accentuées.	Forme atone.
Sujet	*qui*	—
Régime	*quĕm*	*que(m)*

Arrivons au pronom *ille*. Ici aussi nous avons une double division : d'un côté, en Espagne, deux cas ; de l'autre, dans le reste du domaine roman, trois cas, avec un accusatif accentué emprunté d'un datif tonique.

II. — Le démonstratif *ILLE*.

1° Le démonstratif *ille*, devenu en roman pronom personnel de la troisième personne, affecte en ancien espagnol et en ancien portugais les formes suivantes[2] :

[1] Avec l'idée de génitif de possession, essentielle à l'adjectif *cuius*, pouvait facilement se confondre l'idée d'attribution, propre au datif. Voilà pourquoi *cui* disparut ici devant *cuius*. Dans les autres langues romanes, inversement, la disparition de *cuius* adjectif ayant entraîné celle du génitif *cuius*, le datif *cui* cumula, pour la même raison, avec sa fonction propre de datif, celle de génitif.

[2] Voir Diez, *Gramm.*, II, p. 82 et 85 de l'édition française ; cf. Morel-Fatio, dans *Romania*, IV, p. 33.

	Formes accentuées.		Formes atones.
Sujet,	esp. *elli elle*,	pg. *eli ele elle*	—
Rég. indir.	—	—	esp. *li*, pg. *lhi*.
Rég. dir.	esp. *elle* (*elli*) ;	pg. *elle ele* (*eli*)	esp. et pg. *lo*.

Point de régime indirect accentué ; nous expliquerons plus loin le régime indirect atone.

La vieille langue a confondu les formes du nominatif *elli eli* avec celles de l'accusatif *elle*, *ele* qui sont devenues d'un emploi habituel aussi bien comme sujet que comme régime accentué. Aussi s'emploient-elles précédées des prépositions *à*, *de*, *por*, etc., avec la valeur du régime indirect [1].

Donc à l'origine accord entre la déclinaison de *ille* et celle de *qui*.

2° Dans le reste du domaine roman, les faits sont autres, mais concordent là aussi avec ceux que présente *qui*.

Et d'abord à l'accusatif.

La forme accentuée de *illum* est inconnue au français. En français, alors que l'accusatif pluriel *illos* est représenté par *els*, *eux*, l'accusatif singulier **el* y est remplacé par le datif *lui* : *Que* lui *a grant torment ocist*, Léger, 12. — *Qui* lui *portat*, Alexis, 76. *S'il veil que jo* lui *serve*, id., 99 e. — *Il a* els *et il* lui *baisié et acolé*, Thomas le Martyr, v. 5095, etc.

L'italien a à peine connu *ello* = *illum* accentué [2], et lui aussi le remplace par *lui* accentué : *io guardò* lui, *ed egli guarda me*. Mais il possède *lo*, et archaïque *elo* (dans *glielo*, etc) = *illum* atone.

Le provençal présente des formes plus embrouillées par suite d'une série d'actions et de réactions analogiques. On trouve à l'accusatif *elh*, mais aussi *lui* (ainsi dans Boèce, 139 : *Molt fort blasmava Boecis sós amigs qui* lui *laudaven*), à côté de la forme atone *lo* (*Molt* lo *laudaven e amic e parent*, ibid., v. 142). Ce *lui* est la forme primitive combattue par la forme *elh* qui du nominatif a passé aux autres cas. C'est ainsi que le nominatif singulier *ieu* du pronom de la première personne s'est parfois employé comme régime prépositionnel, et qu'inversement au pluriel la forme du régime *elhs* a passé au sujet et a pris place à côté de *ilh*, de *illi*.

Ainsi, sauf dans la péninsule ibérique, le roman ne possédait pas de *illum* tonique, ou, s'il l'a possédé, a tendu à le sacrifier au datif *lui*, et à le laisser perdre.

[1] L'usage moderne, en portugais, a gardé *elle* et en espagnol, a réduit *elle* à *ele*, *él*. Les formes atones de l'esp. *li*, *lo* se sont affaiblies en *le le*, et celles du portugais *lhi*, *lo* en *lhe*, *o*.

[2] Voir quelques exemples dans Blanc, *Voc. Dant.* s. v.

Venons au datif. Il est établi aujourd'hui que le latin vulgaire possédait (sauf dans la péninsule ibérique) un régime indirect *illui*[1] ; l'étymologie en a été vainement cherchée jusqu'ici. Toutes les hypothèses qui tendent à le rattacher phonétiquement à un type antérieur *illi-huic*, *illum-hic*, *illuic*, *illunc*, *illuc*, *illius*, ont échoué. M. Tobler en a fait justice, et après lui M. Thomas qui, cependant, non satisfait de l'explication de M. Tobler, fait une dernière tentative, et va encore demander à la phonétique une étymologie nouvelle, fort ingénieuse, mais tout aussi insoutenable que les précédentes[2]. Toutes ces tentatives échouant, seule reste debout l'explication de M. Tobler. Pour le moment, contentons-nous de reconnaître l'identité de formes et d'établir la similitude de *illui cui*.

Pour le nominatif, il est également acquis que le latin vulgaire a dit partout, dans le territoire roman, *illi* et non *ille*[3]. Or, l'étymologie de cet *illi* a, elle aussi, résisté à toute explication tirée de la phonétique. On a voulu y voir une combinaison de *ille hic*, l'archaïque *illic* des poètes comiques[4], l'adverbe *illic*, etc., hypothèses invraisemblables qu'emportent les objections dirigées contre *illi-huic*, *illum-hic*, etc.

Récemment, il est vrai, dans une étude sur la phonétique syntactique en français, étude curieuse, riche en vues neuves et originales, et qui

[1] Voir, entre autres, les inscriptions de Muratori 2088, 6, Mommsen, I. R. N. 3196. *Lui* est très fréquent dans les formules mérovingiennes.

[2] *Romania*, XII, p. 332-333. — Il y voit une combinaison d'un datif archaïque *illo* avec le datif *ei* du pronom *is*. Francisque Meunier avait démontré que les pronoms latins à génitif en *-ius* ont tiré ce génitif d'une contraction d'un génitif archaïque régulier en *-i* avec le génitif *-ius* du même pronom *is*. C'est cette combinaison que M. Thomas veut retrouver au datif ; ainsi *cui* vient de *cuo* + *ei*, *huic* de *hoi* + *ei* + *c*.

L'étymologie pèche par un point, mais ce point est capital. *Illo* + *ei* a bien existé, a bien donné un datif latin qui a passé au roman, mais ce datif est le classique *illi* : *illi* est précisément à *illo* + *ei* ce que *illius* est à *illi* + *ius*. Quant à *cui* et *huic*, le groupe *ui* représente tout autre chose que la combinaison *o* + *ei*, *o* + *i*, *oi* ; c'est l'*i* final qui seul représente cette combinaison (comme il le fait dans *illi*) ; l'*u* appartient au radical. Les génitifs archaïques *cui* + *ius*, *hui* + *ius* aboutissent à *cuīus*, *huīus* comme le génitif *illi* + *ius* aboutit à *illīus*. Les datifs archaïques *cuo* + *ei*, *huo* + *ei* (+ *c*) aboutissent à *cuoei* *cuoi* *cui*, *huoei(c)* *huoi(c)*, *hui(c)*, comme le datif archaïque *illo* + *ei* aboutit à *illoei*, *illoi*, *illi*.

Ainsi tombe l'étymologie de M. Thomas. Nous verrons plus loin que fausse pour le masculin, elle devient juste pour le féminin qui est *illæ* + *ei*.

[3] Le vieux français a *il*, l'espagnol et le portugais ont eu *elli* ; l'italien a dit *elli* avant de dire *egli* qui en est un doublet syntactique. Voir la note 2, page 173. Le provençal seul semble avoir hésité ; il a les deux formes, *elh* qui indique *illi* et *el* qui indique *ille*. Son article masculin au nominatif est *lo* (et non comme en vieux français *li* = *illi*), ce qui indique soit *ille*, soit *illum*. Ces hésitations viendraient-elles d'une action analogique incomplète exercée par *qui* ? ou serait-ce que les diverses formes des cas obliques auraient réagi les unes sur les autres ? Au féminin, *elha* vient évidemment du masculin *elh* ; l'oblique *leis* s'emploie également comme sujet, etc. Cf. ce que nous venons de dire sur l'accusatif *illum*.

[4] Nous-même nous avions admis cette dernière étymologie.

ouvre à la linguistique romane des voies nouvelles, mais, nous en avons bien peur, aussi périlleuses qu'attrayantes, M. F. Neumann a proposé du français *il* une explication qu'il demande aux combinaisons syntactiques où se serait trouvé engagé le latin *ille* [1]. Mais cette hypothèse ne peut tenir. Pour ne pas interrompre le cours de notre démonstration nous en rejetons en note la discussion [2], retenant ici la conclu-

[1] Voir la *Zeitschrift f. roman. Philol.*, 1884, p. 243 et suiv. et spécialement p. 260-262.

[2] *Ille*, d'après M. Neumann, était suivi dans la phrase tantôt d'un mot commençant par une consonne (admettons par exemple *ille venit*), tantôt d'un mot commençant par une voyelle (par exemple *ille habet*). Le gallo-roman *ille venit* devait devenir le français *elvient* ; le gallo-roman *ille habet* devait donner successivement *illeabet*, *elliabet*, *elljat*, d'où par réaction de *l* mouillée sur l'*e*, le retour (nullement démontré, disons-le en passant) de l'*e* initial à *i* ; cf. *cilium celjo cil* (rapprochement sans valeur) ; le mouillement disparaissant, on a *il a*. Ce développement phonétique suppose que *ille ej* est accentué, car il n'y a pas réaction du *yod* final sur la voyelle précédente quand elle est atone. M. Neumann explique de la même façon les faits analogues que présentent le provençal, l'italien, etc.

Assurément M. Neumann a raison de voir dans *ille* un pronom accentué ; car les pronoms personnels sujets ne connaissent *tous* à l'origine qu'une forme, la forme accentuée, alors que les mêmes pronoms régimes sont tantôt toniques, tantôt atones. Ce n'est qu'à partir du XII[e] siècle que ces pronoms sujets ont pu devenir atones. Et c'est même ce qui explique que *nos vos*, sujets d'abord toniques, devenus atones à l'époque où *ó* fermé aboutissait, tonique à *eu*, atone à *ou*, sont devenus *nous vous* et non *neus veus*.

D'un autre côté, j'accorderais volontiers à M. Neumann que l'*i* du nominatif pluriel *il* soit dû à l'action régressive de l'*i* final atone *suivi d'une voyelle* dans *illi* : *illi habent*, *ellihabent*, *elljabent*, *el aunt*, *it ont*, *il ont*. Mais qu'il y ait eu un *ille* (*habet*) et qu'il ait suivi la même marche, c'est ce que je ne saurais admettre. Sans parler des objections de détail que je viens d'indiquer entre parenthèses, je lui ferai la suivante qui me paraît fondamentale.

Comme les faits français sont ici connexes avec ceux que présentent les autres langues romanes, en particulier l'italien, M. Neumann s'appuie sur une remarquable étude de M. Grœber qui, dans sa *Zeitschrift* (II, 594-600), montre que les diverses formes de l'article et du pronom italien de la 3[e] personne sont dues à l'action différente qu'exerce le son initial du mot suivant, selon que c'est une voyelle ou une consonne. M. Grœber a parfaitement bien démontré que le pluriel sujet *egli* vient d'un *illi elli* suivi d'une voyelle et que l'*i* final, mis en hiatus, s'est consonnifié et a agi sur les *ll* qui précèdent. Mais *egli* n'est que la forme que prend devant une voyelle le pronom *elli* suivi d'une consonne. C'est cet *elli* = *illi* qui est le primitif.

Or, pareils faits se produisent au singulier. Le nominatif singulier *egli* est bien *elli* modifié par un hiatus suivant ; mais c'est *elli*, usité très longtemps devant des consonnes, qui est la forme primitive et qu'il faut expliquer. M. Grœber y voit un affaiblissement de *ille elle*, et il compare ce changement à celui que présente la deuxième personne du singulier de l'impératif de *credo* : cred*e* = cred*i* : explication donnée en passant et à laquelle M. Grœber lui-même, j'en suis convaincu, n'attache pas grande valeur ; car cet affaiblissement de *crede* en *credi* est un fait d'analogie de la conjugaison italienne, où l'*i* caractérise absolument la seconde personne du singulier (cf. le subjonctif *dicas* = *dica dichi*).

Or, cette forme primitive *elli* = *illi*, M. Neumann, avec sa théorie d'un hiatus syntactique, n'en peut rendre compte, puisque cette théorie n'explique que le mouillement de l'*l*, et par ce mouillement en français, croit rendre compte de cet *i* de *il*, qui répond, en apparence irrégulièrement, à un *ĭ* bref, un *é* fermé latin.

Nous voilà donc ramenés à un singulier *illi elli* qui, comme le pluriel *illi elli*, devient

sion, à savoir que le latin vulgaire a eu un nominatif *illi*, et que l'étymologie phonétique de cet *illi* a été vainement cherchée jusqu'ici. Cet *illi*, irréductible à tout autre type antérieur, rapprochons-le encore de *qui*; puis reprenons les faits dans leur ensemble.

Ainsi, en Italie, en Gaule, en Espagne, le relatif a un nominatif *qui*, et *ille* s'y présente sous la forme *illi*. Dans l'espagnol et le portugais, quand *qui* disparaît pour faire place à *quien quem*, *illi* disparaît pour faire place à *elle el*.

En Espagne, le datif *cui* est inconnu, et de même le datif *lui*. Au contraire, usité en Italie et en Gaule, il a pour corrélatif dans les mêmes pays le datif *illui lui*.

L'accusatif *quem* est usité, accentué et atone, en Espagne; *illum* y est usité, accentué et atone. *Quem* n'est employé que comme atone dans les autres régions; *illum* n'y a guère été et n'est plus connu que comme atone. Enfin *quem*, dans l'emploi emphatique, est remplacé dans ces régions par le datif *cui*; *illum* accentué y est remplacé également dès l'origine par le datif *lui*, ou disparaît graduellement devant lui.

La concordance des faits est absolue : l'une des deux séries a agi sur l'autre ; laquelle? *qui* est latin, *illi* ne l'est pas; *cui* est latin, *illui* ne l'est pas. Il faut donc conclure que c'est *qui* qui a transformé, par voie d'analogie, son corrélatif *ille*. Comment? Evidemment par l'action naturelle du terme exprimant la question sur le terme de la réponse. Du même coup sont résolues les étymologies des nominatif et datif *illi illui* et est confirmée et généralisée l'hypothèse de M. Tobler.

Cette refonte analogique de *ille* sous l'action de *qui* trouve encore un appui dans d'autres considérations secondaires et entraîne à son tour de nouvelles conséquences.

1° Pourquoi le datif atone *illi* s'est-il maintenu intact dans tout le domaine roman, ibérique comme le reste : français et provençal *li*, italien *gli*, espagnol et portugais *li* (*le*), *lhi* (*lhe*)? Parce que *cui* était accentué et ne pouvait agir que sur un *illi* tonique.

2° Pourquoi le féminin singulier *illa* a-t-il suivi son développement naturel dans les diverses langues romanes? Parce que *qui* avait perdu en latin vulgaire sa flexion de féminin; que, d'un autre côté, les interrogations par *qui* et *cui* impliquent ordinairement, puisqu'elles sont indéterminées, une idée indéterminée de sexe, et par suite, grammatica-

sous une influence syntactique ici *egli*, là *ilh il*. Mais d'où vient ce singulier *illi elli*? Evidemment du latin populaire *illi* = *ille* modifié par *qui*.

Il y aurait encore des objections secondaires à faire valoir contre la théorie générale de M. Neumann, qui n'est juste que dans certaines limites, mais il est inutile de nous y arrêter, devant cette difficulté capitale, qui nous paraît insurmontable.

lement, une idée de masculin. *Qui* n'a donc pu agir que sur le masculin. De là la déclinaison romane de *illa*. L'italo-gallo-roman a un cas nominatif-accusatif *illa* et un cas indirect *illæius* ou *illæi*, pour les formes accentuées, un datif (*il*)*li* et un accusatif (*il*)*la*(*m*) pour les formes atones. De là l'italien *ella* et *lei*, le provençal *elha* et *lieis*, le français *elle* et *lie lei li* pour les formes accentuées [1], et l'italien *li gli la*, le provençal *li ilh ill*, *la*, le français *li*, *la* pour les formes atones. L'espagnol et le portugais, qui n'avaient point de datif accentué dans la déclinaison masculine *ille* (parce qu'ils n'en avaient pas non plus dans celle de *qui*), n'en ont pas eu dans la déclinaison féminine *illa*, et la forme *ella* a servi au sujet comme au régime direct et au régime prépositionnel. Seules les formes atones *illi* et *illa* ont dû se maintenir et en effet se sont maintenues : *li* (*le*) *la*; *lhi* (*lhe*) *a*.

3° Observations analogues pour le pluriel. L'italo-gallo-roman, sans plus s'inquiéter de *qui*, *qui avait perdu son pluriel*, disait *illi*, *illorum*, *illos*, sous l'accent, et atones *illorum*, *illos*. Pourquoi *illorum* et non *illis?* Parce que, ayant depuis longtemps perdu l'usage syntactique de possessif de la pluralité que possédait *suus*, *sua*, *suum*, il avait remplacé ici son adjectif possessif par le génitif du démonstratif *illorum* ; il était dès lors inutile de garder *illis* à côté de *illorum*, et celui-ci en prit la place. De là le français *il*, *lor*, *els eux*, le provençal *ilh*, *lor*, *elhs*. Quant à l'italien qui dit *egli*(*no*), *loro*, *a loro*, il n'a pas de forme correspondante à *illos* parce que *illos* eût donné *egli* qui se serait confondu avec le sujet *egli* [2]. Hors l'accent, *illorum* et *illos* se maintiennent partout : français et provençal *lor*, *los les*, italien *loro*, *gli li*. — Au fémi-

[1] Nous adoptons ici l'étymologie de M. Thomas *illae* + *ei* pour l'ital. et le fr., *illæ* + *ius* pour le prov. Il est à remarquer en effet que le génitif latin *illius* = *illi* + *ius* et le datif latin *illi* = *illo* + *ei* ne sont étymologiquement que des masculins. Le latin classique, ayant, dans cette combinaison, perdu le sens d'un masculin primitif, a étendu cette forme au féminin, alors que la langue vulgaire, plus logique et plus conservatrice, aura dit régulièrement *illæ* + *ius ellèius* (conservé par le provençal) et *illæ* + *ei illèi* (retenu par l'italien et le français). M. Thomas cite le *ipseius* du *C. I. L.*, III, 287. On peut y ajouter le *illae* d'une inscription de Pompéie, *C. I. L.*, IV, 182, qui montre le maintien du datif féminin primitif correspondant à l'archaïque masculin *illo*, et le *illei* et le *ipsei* du *Corpus*, I, 1194 et 204, qui, ce semble, confirment le *illei* déjà signalé par M. Paul Meyer (*Romania*, XI, 163) dans une inscription du premier siècle conservée à Poitiers (v. *Bullet. des Antiq. de France*, 1873, p. 82 et suiv.).

— Le maintien du datif atone masculin et féminin *illi*, dans le français masculin et féminin *li* atone, et la réduction de *lei* tonique à un *li* féminin tonique, donnent donc une seule et même forme *li* qui, masculine, est toujours atone, et féminine est tantôt atone, tantôt accentuée. Ainsi ce n'est pas le même *li* qu'on trouve dans les deux phrases : *li parle* (= à elle) et *je parle à li* (= à elle). Dans tous les vers du vieux français qui ont un *li* à l'accent rythmique (fin du premier hémistiche ou du vers), ce *li* est invariablement un féminin, et représente par suite *illèi illae* + *ei*.

[2] Le provençal offre un moyen terme entre le fr. et l'ital., car il dit aussi bien *lor*, *de lor*, *a lor* que *elhs*, *de elhs*, *à elhs* : il y a eu confusion entre les deux formes et assimilation comme au singulier (voir plus haut). En vieux français, dans des textes

nin *illas* (sujet et régime) et *illorum*, substitut de *illarum*, donnent de même à l'accent *elle(no)*, *loro* ; *elles*, *leur* ; *elhas*, *lor*, et atones, *le*, *loro* ; *les*, *lor* ; *las*, *lor* [1].

Dans la péninsule ibérique, le maintien de *suus sua suum* comme possessif de la pluralité rendit inutile *illorum* qui disparut sans laisser de trace. Dans les formes toniques, par suite, le nominatif se confondant avec l'accusatif, on n'eut plus que *illos illas* comme pronom unique qui rendit à lui seul les fonctions diverses que le français exprime par *il*, *leur*, *eux* ou *elles*, *leur* et que l'italien rend par *egli*, *elle* et *loro*. Dans les formes atones, *illis* reparut naturellement, comme au singulier, à côté de *illos*, *illas* : *lis les*, *lhis lhes*, *los las*.

Ainsi s'expliquent, par le jeu libre d'un développement que ne gênait pas l'action de *qui*, les formes diverses, et en apparence irrégulières, du pluriel *illi* et *illas*.

4° Il va sans dire que *qui* a agi soit directement, soit par l'intermédiaire de *ille illi*, sur *eccille eccilli* = *icil* et sur *iste* et son composé *ecciste eccisti* = *icist*, d'où le datif masculin en *-ui* (et féminin en *-ei*, ce qui semble indiquer l'action indirecte de *illa*). Pour l'accusatif, le départ des formes accentuées et atones offre trop de complications pour affirmer dès l'abord qu'elles suivent le sort de *quem cui* et de *illum illui*.

5° L'article dans le vieux français indique un primitif *illi* : on avait proposé pour rendre compte de cet *illi* un type *illĭc*, et M. Fœrster a signalé [2] les impossibilités phonétiques de cette forme. Lui-même n'a pas cru pouvoir rendre compte de ce *li* autrement qu'en admettant une réaction du nominatif pluriel sur le nominatif singulier. Toutes ces difficultés seront désormais écartées ; et il résulte en même temps du fait la preuve matérielle que la formation de l'article est postérieure à l'action analogique exercée par *qui* sur *ille* ; ce qui n'a rien de surprenant du reste, car le changement de *ille* est latin et l'article est de formation romane.

(*Mélanges Renier*, 1887, 145-157.)

---

bourguignons, on trouve des traces de cette confusion : *contre lor*, in illos ; *en cont. e lour*, in eis (*Romania*, VII, 226).

[1] Si en français *illorum* atone est représenté par *leur* et non *lour*, il faut y voir une influence de *illorum* au sens possessif qui était habituellement accentué (*la* leur *chose*) et l'est encore comme pronom possessif : *le leur*.

[2] *Zeitschrift für romanische Philologie*, III, p. 493.

XIII

LES PRÉPOSITIONS FRANÇAISES

EN, ENZ, DEDANS, DANS

Cet opuscule a été offert en *Per Nozze* à M. Gaston Paris, avec la dédicace qui suit :

A
MONSIEUR
GASTON PARIS,
MEMBRE DE L'INSTITUT,
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE,
PRÉSIDENT
DE LA SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE
A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES,

A L'OCCASION DE SON MARIAGE
AVEC
MADAME DELAROCHE-VERNET
NÉE TALBOT,
(LE 20 JUILLET 1885),

ET SUIVANT UN USAGE
PAR LUI-MÊME INTRODUIT D'ITALIE EN FRANCE,

CETTE PETITE ÉTUDE EST OFFERTE
EN TÉMOIGNAGE D'AFFECTION ET DE RECONNAISSANCE
PAR UN AMI HEUREUX D'ÊTRE SON DISCIPLE,
PAR UN DISCIPLE FIER D'ÊTRE SON AMI.

NOTE

SUR L'HISTOIRE DES PRÉPOSITIONS FRANÇAISES

EN, ENZ, DEDANS, DANS

La préposition latine *in* s'est continuée en français sous la forme *en*; mais, dans la suite des temps, le domaine primitif de *in* s'est graduellement restreint au profit d'autres prépositions d'origine latine ou romane. L'étude qui suit met en lumière certains points de cette évolution de sens et d'emplois[1].

I

En latin, *in* exprimait un double rapport de situation *à l'intérieur* et *à l'extérieur* des objets. J'examine d'abord ce dernier sens.

1° *Situation à l'extérieur* : *sedere in equo* (*sur* un cheval); *in eo flumine pons erat*, Cæsar, B. g. 2, 5; *in digitis* (*sur* la pointe des pieds) Val. Flacc., IV, 207; *Deus mortuus est in cruce*. Le vieux français continue la tradition : *Li quens Gerins siet* en *cheval sorel*, *Et sis compainz Geriers* en *Passe Cerf*. Rol. 1379-80. *En saintes flors il les facet gesir*,

[1] Sur *in* et *intus* et les adverbes et prépositions dérivés de *intus*, voyez la dissertation de Raithel, *Die altfranzæsischen Præpositionen*, I : *od*, *par*, *en*, *enz*, *denz*, *dedenz*, *parmi*. Gœttingen, 1875, in-8°. Raithel donne, pour les prépositions qui nous occupent, des listes abondantes d'exemples qui établissent, en partie, l'ancien usage de la langue. Quant à la succession historique des sens et des emplois, il n'y a rien compris.
Voir encore des exemples nombreux dans le dictionnaire de Godefroy, aux articles *en*, *enz*, *dedans* et *deens*.

id., 1856. *Deus morut* en *la croix*, Joinville, 292. *Des souliers* en *ses pieds*. Marguer. Nouv., XI ; etc.

Cette signification tendit de bonne heure à disparaître ; elle présentait des différences trop sensibles avec la signification générale de *en* pour que la langue la conservât ; et celle-ci confia à *super supra* = *sore*, *sor*, *seur*, *sur* l'expression des rapports qu'elle enlevait ainsi à *in*. Comme toutefois il est rare qu'une fonction générale disparaisse sans laisser quelques traces d'elle-même dans l'évolution ultérieure de la langue, on ne sera pas surpris de retrouver encore aujourd'hui des emplois de *en* qui nous reportent à l'usage du moyen âge, et, par delà le moyen âge, au latin : *portrait* en *pied*, *Jésus est mort* en *croix*, *casque* en *tête*. Il serait facile de suivre à travers les siècles, dans le cours de la langue, la permanence de ces emplois spéciaux ; ainsi, par exemple, pour *en pied* : En piez *se drecet*, Rol., 195. *Lanval qui mult fu enseigniez*, *Cuntre elez s'est levez* en piez, Marie de France, *Lanval*, 67-68. *Se leva* en piez *Coenes de Béthune*, Villeh , 144, Wailly (dans Godefroy). *Incontinent ressaillist* en piez, *et Troylus retourna sur luy*, Istoire de Troye la grant (dans Godefroy).

2° *Situation à l'intérieur*. C'est la signification la plus habituelle de *en*. *In*, en latin, marquait avant tout, soit une situation à l'intérieur d'un objet, dans les limites d'un espace, soit un mouvement vers cette situation ; dans le premier cas, la langue faisait suivre *in* de l'ablatif, dans le second de l'accusatif. La disparition de l'ablatif devant l'accusatif en roman fit disparaître cette distinction syntactique et (*mittere*) *in campum*, et (*sedere*) *in campo* donnèrent également *en champ*.

La situation ou le mouvement dans l'espace conduisent immédiatement à la situation ou au mouvement dans le temps, et ces deux rapports à une série très étendue de rapports abstraits et figurés qu'amène une analogie naturelle. Cette triple division embrasse la variété des emplois latins, et l'usage de la langue mère se conserve dans le vieux français avec une fidélité en somme remarquable, si l'on excepte quelques menues divergences où l'usage nouveau retranche ou ajoute quelques traits à l'usage primitif.

a) Espace : *esse in cælo*, *stare in umbra*, *tenere in manu* ; *alii in corde*, *alii in cerebro dixerunt animi esse sedem et locum*, Cic., Tusc., I, 9, 19 ; — *in urbem venire*, *in Orientem versus*, etc. — (Dieu) *chi maent sus en ciel*, Eulalie. *Set anz toz plein ad estet en Espaigne*, Rol., 2. — *Soz une olive est descenduz en l'ombre*, Rol., 2571 ; *Li reis Marsilie... alez en est en un vergier soz l'ombre*, id., 11. *Entret en sa veie*, id., 365, etc.

Emploi spécial : *in* devant des noms propres de villes et de lieux : *In Epheso*, Plaute, Mil. Glor., 3, 1, 182 ; *in Caieta*, Cic. Att., 8, 36 ; et (avec mouvement) *in Aelidem*, Plaute, Capt., 2, 3, 19 ; *veni de Susis in*

Alexandriam, Quintil., I, 5, 38 (qui condamne cet emploi comme un barbarisme et, par conséquent, comme un usage vulgaire). De là, la construction courante en vieux français (*en Rome*, Alexis, 60 *b* ; *en Alsis*, id., 32 *c*, etc.), qui s'est maintenue jusqu'en plein XVII[e] siècle. Molière dit encore *en Alger* ; Racine, *en Argos* ; Corneille, *en Bellecour* ; aujourd'hui encore on ne dit pas autrement à Lyon, *en Bellecour*, et nous disons *en Sorbonne*[1].

b) Temps : *In hoc tempore*, Tér., Andr., 4, 5, 24 ; *in ea ætate*, Liv. I, 57 ; *in præsenti*, etc. De là le français : *ço est en may*, Rol. 2628 ; *en la semaine*, Alexis, 59 *a* ; *en ce jour*, *en un instant*, *en un clin d'œil*. De là également quelques emplois voisins : *en songe*, *en un tenant*, *en un randon* ; *en chantant* (*in cantando*), etc.

In marque aussi la direction dans le temps : *dormiet in lucem*, Hor. Ep., I, 18, 34 ; *inducias in trigenta annos*, Liv., 9, 37, 12. — En français : *d'ist di in avant*, Serments ; *d'hoi cest jor en un meis*, Rol., 2751 ; et de là, par des successions d'analogies, *de jour en jour* ; *de père en fils* ; *de fil en aiguille*, etc.

Marquant le temps, *en* avait deux sens, suivant qu'il représentait une situation ou un mouvement. *En huit jours*, signifiait soit *durant huit jours*, en latin *in octo diebus* ; soit *au bout de huit jours*, en latin *in octo dies* : *En esté chante, en yver plore et me gaimante*, Ruteb., la Gryesche d'Yver, 36, 37 ; *il ne cuidoient mie qu'il eussent la vile vaincue en un mois*, Villeh., 244, Wailly[2].

c) Au figuré : les emplois sont nombreux et variés et de l'intériorité passent à la matière, à l'instrument, au moyen, à l'effet, etc., *in ære alieno esse*, *in honore*, *in timore*, *in odio*, *in gratia*, etc. ; avec l'accusatif (au sens de *erga*, *versus*, *contra*), *amor in Deum*, *impietas in deos*, *dividere in partes*, etc. — Ancien français et français moderne, *être*, *mettre en ire*, *en colère*, *en fureur*, *en honneur*, *en grâce*, *en amitié*, *en goût*, *en prières*, *en ordre*, *en désordre*, *en gage*, *en ôtage*, *en don* ; *diviser en deux parties* ; *en pièces*, *en morceaux* ; *croire en Dieu*, *l'amour en Dieu* ; *en grec*, *en latin*, etc.[3].

C'est surtout dans cet emploi figuré que la langue moderne est demeurée fidèle à la tradition du moyen âge et à la tradition latine.

Dans certains cas particuliers cependant, *en* a trouvé un rival dans la préposition *à*.

Aux sens de *a*) et de *b*), quand *in* exprime la situation ou le mouvement dans l'espace et le temps, il a été combattu par *intus enz* et des dérivés de *intus*, *denz*, *dedenz*.

[1] Voir des exemples dans Raithel ; voir aussi Godefroy.
[2] On trouve aussi en ces sens *dedans*.
[3] Voir pour plus de détails Raithel, *l. c.*

II

A côté de *in*, le latin avait un dérivé *intus* signifiant *dedans*, *à l'intérieur*, et que l'usage classique employait comme adverbe. Il est devenu en gallo-roman et français *enz*, *ens*, et a été usité, rarement comme préposition, plus habituellement comme adverbe, et cela jusqu'au XVI[e] siècle [1]. La préposition *en* paraissant trop ténue de son, et par suite d'expression, on lui préposa cet adverbe *enz* si bien que *enz en* devint la forme *emphatique* de *en* : *enz enl fou la gietlèrent*, Eulalie ; *Enz en lor mains portent branches d'olive*, Rol., 93, (il) *est ens ou tref assis*, Guy de Bourgogne, 2769. *Enz* à son tour, par suite d'un procédé de composition normale en roman, s'allonge successivement en *de enz*, *deenz*, *denz* (*dens dans*) et en *dedenz* (*dedens dedans*).

Ce qui est curieux, c'est que la vieille langue ne connaît guère que *dedenz*, dont elle fait le synonyme de *enz en* pour l'emploi prépositionnel, et de *enz* isolé pour l'emploi adverbial. Le moyen âge use de ces deux synonymes, mais montre une préférence de plus en plus marquée pour *dedenz*, qui a l'avantage de réunir dans un seul mot l'adverbe et la préposition, et, au sens prépositionnel, est moins lourd que la combinaison, assez pénible, de *enz en*. Aussi, *enz en* disparaît-il graduellement de l'usage dès les XII-XIII[e] siècles, devant *dedenz* préposition. Mais *enz* résiste plus longtemps devant *dedenz* adverbe, et la lutte se poursuit entre eux jusqu'au milieu du XVI[e] siècle, où *enz* décidément tombe devant son rival. Dès la fin du XV[e] siècle, on ne rencontre plus *enz* dans les œuvres littéraires sauf, çà et là, dans quelques expressions consacrées : *entrer ens* ; *ens et fors* (= dedans et dehors), etc. Au XVI[e] siècle, il est à peine connu : et quand Robert Estienne, dans sa *Grammaire françoise*, proscrit la graphie *céans* et *léans* au nom d'une fausse étymologie, et déclare que *enz* s'emploie dans ces adverbes qu'il veut écrire *ciens* et *liens*, il montre bien que *enz* n'a plus de son temps d'existence isolée et indépendante. A cette époque, ne sont plus en présence que *en* préposition, *dedenz* adverbe et préposition et *denz*.

Pour ce qui regarde *denz*, il est à peu près inconnu avant le XVI[e] siècle, chose étrange, alors qu'en provençal il est d'un usage très fréquent. Voici les seuls exemples que j'en ai pu recueillir, au sens adverbial de *dedans* et au sens prépositionnel de *en* [2] :

Adverbe : *Un pel aiguisié que cil de* denz *avoient jeté pour le castel*

[1] Voir des exemples de *enz* adverbe et préposition dans Raithel et Godefroy.

[2] Reithel (p. 63 et 64) cite en outre, d'après Littré, *Li rois estoit dans une grant valée*, Roncevaux, p. 70, exemple à supprimer ; *Denz ces chambres l'en mena*, exemple

defendre, Auc. et Nic., XVI, 25. — *Tuit disoient dans et dehors Que l'enfant n'est pas humain cors*, Hercule et Phileminis, ms. B. N., 821, fol. 6 v° (communiqué par M. Godefroy). — *Ceuls de* dens *et ceuls de hors*, Christine de Pisan, Charles V, II, 33[1]. — *Si rentrerent chil de* dens *en leur fort à petit dommaige*, Froissart, Chron. II, 374, éd. Luce ; ms. Amiens, f° 68. — *Paix soit en cel hostel par tout A tous ceux qui* dens *habitent*, A. Greban, Passion, 1190-91.

Trois sur cinq de ces exemples donnent *dens* précédé de *de*, de sorte qu'on peut se demander si on n'a pas affaire à *dedens* plutôt qu'à *dens*. Christine de Pisan offre dans la même page du chapitre cité plus haut, et à quelques lignes de distance, *ceuls de dens*, *ceuls dedens* et *ceuls de dedens*[2].

Préposition : *Partot*, denz *lez affinitez De Normandie out pais entiere*, Benoît, 34,235 (dans Burguy)[3]. — *Se il dens III jors ne la trove*, Aucassin et Nicolette, XVIII, 35.

Ajoutons les exemples de *deens* que cite Godefroy (*s. v.*), *par deens*, prépos. ; *en deans*, adv. et prépos. ; *cy deans*, adv. ; exemples, du reste, pris à des textes sans autorité et relativement récents et où le sens est un peu différent.

En somme, il résulte de cet examen que *denz*, *dans*, employé quelquefois comme adverbe en ancien français, est, comme préposition, à peu près ignoré de la vieille langue. Dans les textes littéraires de 1450 à 1550, on ne trouvera guère plus d'exemples. La préposition *dans* paraît inconnue à Commines[4] ; elle l'est certainement à la *Vie de Bayard* du *Loyal Serviteur* ; elle ne paraît point dans Rabelais, ni, ce semble, dans Calvin. Je ne l'ai pas rencontrée dans le *Parangon des Nouvelles Nouvelles*. Palsgrave, qui analyse avec un soin minutieux les divers emplois des prépositions anglaises *in*, *on*, *within*, etc., et les diverses façons de les rendre en français, ne donne que *en*, *enz* et *dedens*, dont

pris par Littré à Raynouard, qui lui-même l'a tiré de Méon, *Nouv. Rec.*, II, 193 ; cet exemple est faux, il faut corriger *Dedans ces chambres* (et même *dedans sa chambre*). Il cite encore, *Je feri dens le tas de celle giant folie* ; mais ce vers est tiré du poème de la *Prise de Pampelune*, texte italianisé, sans autorité grammaticale ; il cite aussi, d'après Littré qui l'emprunte au *Lexique Roman*, un passage des *Vigiles de Charles VII* : *car dens la ville les mettroient* ; ici encore le texte aurait encore besoin d'être contrôlé.

[1] Exemple pris de Littré qui indique par erreur le chapitre xxxiv.

[2] Texte de Buchon (*Panthéon Littéraire*), qui est peu sûr, il ne faut pas l'oublier.

[3] Cet exemple a quelque chose de louche ; absolument isolé dans l'œuvre immense de Benoît, il semble le résultat d'une erreur. Faut-il lire *enz*, le *d* ayant été amené par un lapsus de copiste qui, entendant mal ce qu'on lui dictait, a pris le *t* final de *tot* pour la dentale initiale de *denz* ? ou faut-il corriger *par totes les affinitez*, comme au vers 9992 : *qui totes les affinitez...* ?

[4] J'en trouve trois exemples dans les titres des chapitres vii, 12, viii, 6 et 14 (éd. Chantelauze). Les titres des chapitres sont-ils de la main de Commines ?

il cite toutes sortes de constructions et de combinaisons ; de *dans*, pas un mot : il l'ignore absolument. *Dans* paraît également inconnu à Marot[1] ; je ne l'ai pas rencontré non plus dans la *Defense et Illustration de la langue françoise*, de J. du Bellay, ni dans les comédies de Jodelle et de Grevin. Tout cela est bien caractéristique.

Mellin de Saint-Gelais semble le premier, avant 1550, à en offrir quelques emplois. Dans les trois volumes de ses œuvres, j'en ai rencontré *quatre* exemples ; les deux premiers (qui, au fond, n'en font qu'un) dans deux sonnets consécutifs, dont l'un est la contre-partie de l'autre, et qui reproduisent le même mouvement de phrase et les mêmes constructions.

Souhaitz.

Je pry à Dieu que, *dans* vostre maison
N'ayez jamais rien qui ne vous desplaise...
(Édit. Blanchemain, I, p. 79.)

Autres souhaitz.

. . . .
Je pry à Dieu que, *dans* vostre mesnaige,
Vous ne voyez chose qui vous desplaise.

Le troisième exemple est au tome II, p. 258.

Et il fut mis *dans* le feu, contre moy.

Enfin, le quatrième se lit dans la *Sophonisbe* (t. III, p. 179) : *dans le cœur.*

Ce n'est pas encore grand'chose. On a toujours le droit d'affirmer que le latin *in*, dans la première moitié du XVI[e] siècle, n'est encore rendu que par *en* et *dedans*.

Avec Ronsard, tout change : *dans* y paraît avec un développement extraordinaire. J'ai dépouillé le premier volume de l'édition Blanchemain (les *Amours*), et, sauf erreur ou omission, j'ai relevé *cinquante-quatre* exemples où *dans* paraît, suivi quatorze fois d'un possessif[2], huit fois d'un déterminatif[3], deux fois d'un pronom personnel[4],

[1] Dans les deux premiers volumes de l'édition Jannet, c'est-à-dire dans la moitié de ses œuvres, je n'en ai rencontré qu'un exemple : *dans cent ans*, I, p. 190.

[2] *Dans mon*, p. 35, 70, 166, 357 ; *d. ton*, 76 ; *d. son*, 4 ; *d. ta*, 149 ; *d. mes*, 21, 30, 42 ; *d. ses*, 401 ; *d. vostre*, 68 ; *d. vos*, 48 ; *d. leur*, 71.

[3] *Dans un*, 37, 45 ; *d. une*, 35, 134 ; *d. cet*, 110 ; *d. ces*, 170 ; *d. chaque*, 116 ; *d. quelque*, 433.

[4] P. 55, sonnet XCVI : (Rien n'empêchera mon cœur) *que prompt il ne vous suive, Et que* dans *vous plus que* dans *moy ne vive Comme en la part qu'il aime beaucoup mieux*. Ici on voit clairement que ce sont les exigences du vers qui ont déterminé le choix de *dans* et de *en*.

et trente et une fois de l'article [1]. Depuis, l'usage de *dans* s'étend; dans le dernier quart du XVI[e] siècle, il est assez établi pour fournir au dépouillement des textes une moisson abondante.

A quoi tient cette soudaine apparition? Où est l'explication d'un fait aussi étrange?

III

La réponse est bien simple. *Dans* est venu prendre la place laissée vide par la disparition de *ou* et de *es*, contractions de *en* et de *le* et *les*. On sait que ces formes contractées, d'un usage général en ancien français [2], ont disparu dans le courant du XVI[e] siècle. Il est encore facile à cette époque de réunir un nombre assez étendu d'exemples de *ou* et de *es*, et je ne jurerais pas que le commencement du XVII[e] siècle ne présentât encore *ou* çà et là. Cependant il est aussi facile de reconnaître que l'emploi de ces articles contractés se restreint de plus en plus, celui de *ou* en particulier, qui a disparu avant *es*, puisque *es* existe encore aujourd'hui (généralement non compris) dans *es lettres*, *es sciences*, *es arts*, *es lois*.

Il y a coïncidence entre la disparition de *ou* et *es* et le développement extraordinaire acquis par *dans*. L'une est la cause de l'autre, il n'est pas difficile de le prouver.

Nous disons aujourd'hui, par exemple, *dans le champ*, *dans les champs*, *dans les circonstances*, et *en l'état*, *en la circonstance*, *en l'affaire*. Or ici, précisément où nous employons *en*, le moyen âge ne disait pas autrement; la langue ne fait que continuer une tradition ininterrompue qui remonte au latin populaire. Mais, là où nous employons *dans*, le moyen âge disait *ou*, *es* : *ou champ*, *es champs*, *es circonstances*. Ainsi, *en* s'est maintenu dans les cas où il n'y avait pas lieu de le combiner avec l'article; *dans* s'est substitué à *en* dans ceux où *en* se contractait avec *le* et *les*. Les premiers emplois ont dû être ceux où *dans* était suivi de l'article *le* et d'un mot commençant par une consonne, ou de l'article *les*; et les exemples cités plus haut de Ronsard confirment cette vue, puisque sur cinquante-quatre exemples,

[1] *Dans le*, 13, 17, 24, 31, 56, 57, 65, 67, 69, 79, 102, 103, 112, 133, 135, 168, 193, 197, 236, 428 ; — *dans les*, 26, 72, 75, 111, 143, 148, 162, 167, 271, 383 ; — *dans la*, 410.

[2] On trouve cependant çà et là quelques exceptions, d'explication difficile, du reste : *en le lieu*, Aiol, 7364 ; *enz en le cuer*, Rom. de la Poire, 558 ; *ens en le pis*, Ch. cygne, 55. Voir Fœrster, dans la *Zeitschrift für rom. Philol.*, III, 243 et Tobler, *Vom franz. Versbau*, 31, n. 2.

dans est suivi de *le* ou *les* dans *trente* cas et d'un autre mot quelconque dans *vingt-quatre* seulement.

Autre preuve. La langue n'a pas eu seulement recours à *dans le* et *dans les* pour remplacer *ou*, *es*; elle s'est adressée également à *au*, *aux*. *En lieu de*, *ou lieu de* deviennent à partir du XVI[e] siècle *au lieu de*. *Ou nombre de*, dit encore le *Loyal serviteur* (ch. IX); nous disons maintenant *au nombre de*. Une expression courante conserve encore aujourd'hui l'ancienne tradition à côté de la nouvelle : *En mon nom et* AU *nom de*. Ici *en* se maintient devant *mon*, mais dans sa combinaison *ou* avec *le*, devant *nom*, il fait place à *au*. *En mon nom et* OU *nom de*, c'est-à-dire *En mon nom et en le nom de*, devient EN *mon nom et* AU *nom de*. Quand Mellin de Saint-Gelais, à la fin de sa *Sophonisbe*, écrit :

> *Ce qui de nous tous doit estre,*
> *Est escript* au *grand volume*
> *Des cieux,*

l'article *au* qu'il emploie ici cache un *ou* plus ancien ; avec un féminin, il eût dit, par exemple : *Est escript* en la *grand charte*, et non *à la*.

Ainsi la langue, perdant son article contracté *ou*, *es*, a été demander un substitut de ces formes, dans certains cas déterminés à la préposition *à*, et le plus généralement à la préposition *dans* [1].

A peine usitée dans la vieille langue, cette préposition traîne une existence obscure, énigmatique [2], jusqu'au moment où un accident l'appelle au plus brillant succès. La seconde moitié du XVI[e] siècle et la première du XVII[e] nous font assister à la lutte entre l'adverbe-préposition *dedans* qui a pour lui six siècles au moins d'un usage fortement établi, et le néologisme *dans* qui triomphe décidément vers 1650 et ne laisse plus à *dedans* qu'une valeur adverbiale.

Les conditions dans lesquelles *dans* s'est substitué dès l'abord à *en* expliquent les fonctions spéciales que la langue moderne assigne à chacune des deux prépositions.

En s'emploie aujourd'hui devant les substantifs non déterminés : *en honneur*, *en grâce*; *en colère*, *en morceaux*, *en pièces*, *en état*, *en*

[1] Pourquoi pas *dedans* ? Parce que *dedans* était trop long et trop lourd pour remplacer une particule aussi ténue et légère. Voilà pourquoi aussi elle a pris *au*, un presque homonyme de *ou*, dans les cas où la préposition, employée au figuré, exprimait un rapport moins précis dont on pouvait charger *à* sans faire trop violence à sa signification générale.

[2] Où était-elle employée ? dans la langue de la basse classe ? A-t-elle été perdue un temps pour être créée à nouveau et tirée de *dedans* ? Toute cette histoire de *dans* reste mystérieuse.

prières, et une quantité d'autres ; devant les pronoms personnels (que l'on peut considérer comme des substantifs non déterminés) : *en moi*, *en nous*, *en lui* ; devant certains noms (singulier ou pluriel) précédés de tout autre déterminatif que *le*, *les* : *en mon nom*, *en tout état*, *en quelque condition que ce soit*, *en toutes choses* ; devant les noms de pays (indéterminés) : *en France*, *en Italie*. (Devant les noms de ville la langue a remplacé *en* par *à* à partir du XVIIe siècle [1].)

Dans tous ces emplois, la langue continue la tradition du moyen âge et du latin. Mais comme la plus grande partie présente *en* au figuré, ou que, au propre, suivie d'un nom concret de lieu, la préposition ne comporte pas de détermination, l'usage moderne s'est habitué à donner à *en* un sens général indéterminé et le plus souvent figuré. En revanche, *dans* reçut toute la précision des sens que perdait *en*. La langue ne pouvait se résoudre à n'employer *dans* qu'avec l'article *le* ou *les*, exactement dans les cas où il représentait *ou* et *es* [2]. Ç'aurait été imposer à ses habitudes un formalisme et une rigueur inconnus de l'esprit populaire. Celui-ci, se laissant guider par de fines analogies d'idées, étendit l'emploi de *dans* à toutes les expressions où le substantif est déterminé : *dans la maison*, *dans cet état*, *dans toute affaire*, *dans ces circonstances*, etc. [3], et la nouvelle préposition, parmi les rapports qu'exprimait *en*, se réserva ceux qui comportent une détermination dans le régime.

Dans l'application de *dans* aux rapports de temps, la langue fit une distinction ingénieuse. Des deux sens qu'exprimait *en* (*en huit jours* : *durant huit jours*, ou *au bout de huit jours*) [4], elle réserva le premier à *en*, le second à *dans* : *Dieu a créé le monde* EN *six jours*, et *je viendrai* DANS *six jours* (= au bout de six jours).

IV

En résumé, le latin *in*, devenant le français *en*, a perdu dans le cours du temps nombre de ses significations. D'un côté, le sens de situation à l'extérieur disparait à la fin du moyen âge, et passe à *sur* ; de

[1] Voir plus haut, p. 180.

[2] Devant un masculin singulier commençant par une consonne (*dans le champ* = *ou champ*) ou devant un masculin ou féminin pluriel (*dans les champs* = *es champs* ; *dans les âges* = *es âges* ; *dans les choses* = *es choses* ; *dans les affaires* = *es affaires*).

[3] Il suit de là que *dans* est souvent synonyme de *en*, puisque dans certains cas on emploie indifféremment *en* et *dans*. Il y a cependant une nuance : l'emploi de *en* a quelque chose d'archaïque, et celui de *dans* quelque chose de plus courant et de plus familier.

[4] Voir plus haut, p. 180.

l'autre, la langue donne une partie des sens généraux de *en* aux nouvelles particules sorties de *intus* : *enz*, *enz en*, *dedans*, *dans*. Puis successivement, *enz en* succombe devant *dedans* préposition, *enz* devant *dedans* adverbe. Au XVIe siècle, *ou* et *es*, contractions de *en le* et de *en les*, disparaissent, et la préposition *en*, grièvement atteinte par cette disparition, voit s'enrichir de ses dépouilles non seulement la préposition *à*, mais encore un dérivé de *enz*, *dans* qui vivait jusqu'alors d'une vie obscure, relégué peut-être dans l'usage le plus vulgaire, et qui prend soudain un riche développement, puisque non seulement il restreint le domaine de *en*, mais encore celui de *dedans* réduit à la fonction de simple adverbe.

Si l'on compare cette histoire de *in* et *intus* en français à l'histoire des mêmes prépositions dans les langues voisines, l'italien, le provençal, ou l'espagnol, on est frappé de la fixité relative qu'elle présente dans ces langues. Exemple curieux des vicissitudes que l'esprit mobile de notre race impose à des expressions qui, semble-t-il, devraient être immuables, puisqu'elles sont chargées de rendre des rapports nécessaires et durables.

XIV

Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle, composé d'après le dépouillement de tous les plus importants documents manuscrits ou imprimés qui se trouvent dans les grandes bibliothèques de la France et de l'Europe et dans les principales archives départementales, municipales, hospitalières ou privées; publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, par Frédéric Godefroy. Paris, Vieweg, 1880; 8 fascicules parus grand in-4° (lettre *A* entière et *B-Besistre*) ; pages IV-632.

Qui de nous n'a rêvé un dictionnaire général de la langue française qui, suivant l'usage de la langue, depuis les origines jusqu'à nos jours, à travers toutes les variétés dialectales, recueillerait non seulement tous les mots communs de la langue littéraire et parlée, mais encore les noms propres de personnes, les noms propres de lieux et leurs ethniques et tous les mots des patois actuels : bref, toutes les formes possibles sous lesquelles depuis huit ou dix siècles s'est manifestée l'activité de la langue ?

L'heure n'est pas encore venue de composer un recueil de ce genre, qui dépasse les forces d'un homme. Mais si un pareil travail paraît trop vaste, en laissant de côté les mots patois et les noms propres de personnes et de lieux, n'y aurait-il pas à faire un dictionnaire historique de la langue commune, embrassant tous les mots de la vieille langue et de la langue actuelle, dont il suivrait l'histoire de siècle en siècle ? travail plus considérable que le dictionnaire de Littré ou celui de Grimm, qui donnent seulement le développement historique de l'élément vivant, et non point de ce qui est sorti de l'usage dans la langue.

C'est ce dernier travail qu'avait jadis entrepris M. Godefroy. Il avait recueilli des matériaux pour une histoire générale de la langue commune et réuni des exemples de la langue écrite de tous les temps et

de tous les lieux, depuis les origines jusqu'à nos jours. Nous avons pu voir de près ce prodigieux amas de notes et d'exemples, classés par lettres dans plusieurs centaines de cartons. Mais, quand il s'agit de publier le fruit de trente-cinq ans de recherches, M. Godefroy recula devant l'immensité du labeur matériel, ou plutôt il ne trouva pas d'éditeur qui voulût imprimer l'œuvre entière ; il fut ainsi contraint à morceler son travail et à n'en publier qu'une partie.

On dut donc diviser cette vaste unité; mais comment? M. Godefroy crut qu'il fallait courir au plus pressé. Ce qui manque aux lecteurs de notre vieille littérature, c'est un dictionnaire qui les mette à même de comprendre sans peine les textes. L'auteur se résolut à extraire de son manuscrit le dictionnaire de ce qui n'est plus compris de nos jours, c'est-à-dire de la partie morte de la langue.

De là deux dictionnaires : dictionnaire de ce qui est sorti de l'usage depuis la fin du moyen âge et le XVI[e] siècle ; et dictionnaire de ce qui dans la vieille langue a survécu, est encore aujourd'hui en usage et constitue la langue moderne. Le premier dictionnaire contiendra tous les mots qui existaient dans la vieille langue jusqu'au XVI[e] siècle, et qui sont morts maintenant, ou toutes les formes et acceptions, aujourd'hui disparues, de mots encore aujourd'hui en usage. — Le second contiendra tous les mots ou emplois de mots nés dès les premiers temps de la langue, ou que l'activité incessante du français a produits dans des temps plus récents, et qui sont encore usités de nos jours. Ce second dictionnaire rappellera celui de M. Littré avec cette différence que, tandis que, dans le dictionnaire de M. Littré, la langue moderne précède la langue ancienne, ici les articles commenceront par la partie historique et les exemples se suivront de siècle en siècle depuis le IX[e] jusqu'au XIX[e]. Il sera pour le français, au moins comme plan général, ce que le dictionnaire inachevé de Grimm est pour l'allemand.

A ces deux dictionnaires, M. Godefroy veut en ajouter un troisième : le dictionnaire de la langue savante qui s'est entée sur la langue commune. Cette langue, en bonne partie conventionnelle, individuelle et de fantaisie, ne pouvait être fondue dans un dictionnaire avec la langue commune sans en altérer le vrai caractère. Langue tout à part et artificielle, elle devait avoir son dictionnaire spécial.

Tels sont les trois dictionnaires que M. Godefroy a tirés de son vaste manuscrit. De ces trois dictionnaires, le premier s'imprime, et pour les deux autres, la préparation marche de front avec la publication du premier, de telle sorte que quand l'impression de ce dernier sera achevée, les deux autres seront prêts à être imprimés[1].

[1] Ajoutons que M. Godefroy prépare en même temps un petit glossaire à l'usage des étudiants, qui contiendra tout le lexique de la vieille langue avec les définitions

Voilà le nouveau plan que des exigences purement matérielles ont imposé à l'auteur.

Devant la difficulté matérielle, il n'est pas de critique qui tienne. On peut regretter que M. Godefroy ait été obligé de morceler son œuvre, mais on ne saurait lui en faire un reproche. Le public doit subir avec lui une nécessité à laquelle il n'a pas pu échapper.

Mais, en admettant que M. Godefroy ait dû ne livrer au public qu'un fragment de son dictionnaire, la solution qu'il a adoptée est-elle la plus satisfaisante? N'y en avait-il pas de meilleure à faire prévaloir? Une seule était admissible : il fallait donner le dictionnaire complet de la vieille langue jusqu'à une époque déterminée, soit la fin du XIIIe siècle, soit la fin du XVIe.

Dans un dictionnaire historique qui suit le développement de la langue depuis les origines, on est toujours libre de s'arrêter à une époque quelconque, sans courir le risque de manquer aux exigences de la méthode scientifique. S'arrêter au XIVe siècle ou au XVIIe est tout aussi rigoureux que s'arrêter au XIXe. Dans ce dernier cas, l'auteur embrasse toutes les périodes de la langue jusqu'à la dernière, qu'il voit; dans les cas précédents, il se fait le contemporain des hommes du XIVe ou du XVIe siècle et donne le tableau complet de la langue jusqu'à l'époque où il vit par la pensée. Dans tous les cas l'œuvre est complète et offre un ensemble organique. M. Godefroy pouvait donc et devait donner le tableau complet de la vieille langue en s'arrêtant à l'un de ces deux termes.

Il y avait un grand avantage et un inconvénient plus grand encore à prendre pour limite le XIVe siècle. L'avantage était de présenter la langue française sous la forme la plus parfaite qu'elle ait connue dans son développement quinze fois séculaire, alors que son lexique est l'œuvre des forces naturelles du langage, que les mots ont encore leur pleine et entière acception primitive, que le vocabulaire n'est pas encore ou est à peine atteint par l'intrusion de mots de formation savante. Un pareil dictionnaire offrait aux réflexions d'un écrivain ou d'un grammairien un des plus beaux domaines qu'ait jamais présentés une langue.

L'inconvénient, c'est que s'arrêter à la fin du XIIIe siècle, c'était se condamner à être incomplet, un grand nombre de mots qui appartiennent sans conteste à la bonne langue du moyen âge, au fonds primitif, ne paraissant pour la première fois que dans les écrivains du XIVe ou du XVe siècle. M. Godefroy, dans certains cas, est obligé de

et les explications, mais sans les exemples ; sorte de sommaire du Dictionnaire général, plus commode à manier dans les lectures rapides, et plus abordable aux étudiants.

descendre jusqu'à la fin du XVIe siècle et même jusqu'au milieu du XVIIe pour y retrouver les derniers témoins d'usages anciens de la langue. En ne consultant que les textes du XIIe et du XIIIe siècles, il se privait volontairement d'une importante source d'informations et ne donnait qu'un lambeau de dictionnaire.

Ce qu'il y avait donc de mieux à faire, c'était de prendre pour limite la fin du XVIe siècle, de donner le tableau le plus complet de toute la langue passée jusqu'à l'aurore de la langue moderne, et de fondre dans une seule œuvre le dictionnaire que M. Godefroy publie en ce moment avec la partie historique du deuxième dictionnaire qu'il prépare. L'œuvre, ainsi comprise, perdait de son unité, mais gagnait en vérité et en profondeur. Elle présentait les aspects multiples que dix siècles de langue parlée, cinq siècles de langue littéraire avaient successivement donnés à notre idiome. Le dictionnaire de la langue savante pouvait être fondu dans les deux autres.

Au lieu de diviser son dictionnaire historique, comme il l'a fait, en trois fragments, M. Godefroy n'avait qu'à le diviser en deux parties, donnant l'une tous les mots connus de la langue depuis les origines jusqu'au XVIe siècle, l'autre tous les mots employés depuis la fin du XVIe siècle jusqu'à l'an de grâce 1881. Cette deuxième partie, toute morcelée qu'elle paraissait, se rattachait naturellement à la première. Pour suivre l'histoire d'un mot, on n'avait qu'à prendre les deux articles correspondants dans les deux parties. L'unité était bien rompue matériellement, mais non logiquement. Les deux parties non seulement se complétaient, mais se rejoignaient, formaient un tout organique. M. Godefroy qui, dans ses notes, avait classé ses exemples de siècle en siècle, dans l'ordre alphabétique, n'avait donc à donner, pour le moment, à l'impression que la première partie de chaque article, en arrêtant ses exemples au XVIe siècle. Son travail d'élimination recevait une simplification considérable, et en satisfaisant aux exigences de la méthode scientifique, il s'épargnait un vaste labeur de remaniement.

Au lieu de cela qu'a-t-il fait ? Il s'est condamné à une étrange et minutieuse révision, dans laquelle il a éliminé, pour les reporter ailleurs, soit les mots, soit les acceptions de la vieille langue qui ont vécu jusqu'à ce jour, labeur effrayant dont l'unique résultat a été de désorganiser la teneur de tous les articles et d'en faire le plus souvent des fragments sans unité.

M. Godefroy, dans son avertissement, écrit les lignes suivantes : « Ce fragment, qui ne formera pas moins de dix volumes in-4°, contient tous les mots de la langue du moyen âge que la langue moderne n'a pas gardés. Lorsque nous enregistrerons des mots conservés, ce ne sera que pour certaines significations disparues. Il suit de là qu'il ne

faut pas toujours s'attendre à trouver une classification satisfaisante du sens des mots que nous citons, puisque tel sens ancien peut dériver d'une signification encore aujourd'hui vivante que nous supprimons *systématiquement.* »

Ces lignes contiennent la critique la plus nette et la plus franche qu'on puisse faire de la méthode que l'auteur a employée. Du moins a-t-il la bonne grâce d'aller au devant des reproches et d'en atténuer ainsi la portée. Mais le mal n'en est pas moins réel. Il n'est guère de pages où le lecteur, curieux de suivre le développement et la succession d'un sens primitif dans la série de ses significations secondaires ou des mots dérivés qu'il produit, ne voie sa curiosité mise en défaut devant ces fragments épars et incohérents des familles de mots qu'il examine. *Aveuglèement*, *aveugleté*, *aveuglir*, *aveuglissement*, toute la famille d'*aveugle* se déroule sous les yeux du lecteur; le chef de la famille, *aveugle*, seul fait défaut, parce qu'il a eu le bonheur de vivre jusqu'à nos jours. Je ne cite qu'un exemple, j'en pourrais citer des centaines ; il suffit de feuilleter au hasard le dictionnaire. Du même coup, l'intérêt si vif qu'offre à la lecture un dictionnaire bien fait, où chaque article apporte au lecteur le déroulement systématique des diverses acceptions de mots, cet intérêt est brisé, détruit. On n'a plus devant soi que des fragments sans vie, *disjecta membra.*

Une fois résigné à ne donner que ce qui est mort, soit en fait de mots, soit en fait d'acceptions, et à écarter de plus les mots disparus de la langue savante du XVe et du XVIe siècle, comment l'auteur a-t-il fait le départ entre ce qu'il devait actuellement accueillir et ce qu'il devait réserver? Pour la langue populaire, il laisse de côté tous les mots encore vivants aujourd'hui ou toutes les acceptions encore vivantes aujourd'hui, *quelle que soit la forme, l'orthographe que ces mots aient eue dans la vieille langue. Aveugle* s'étant maintenu, le dictionnaire ne donnera pas *avule*, ou *aveule*, qui sont les formes vraiment françaises du mot. Mais alors pourquoi donne-t-il *achoison*, au lieu de le réserver pour *occasion ?* Pourquoi donner la plupart des sens d'*acomplir* encore vivants aujourd'hui? quelques-uns d'*acoler ?* Pourquoi mettre *acoubler*, qui est une autre forme d'*accoupler ? acuseor* qui est la forme populaire d'*accusateur? adjacences* encore existant au sens de *terres adjacentes à? aie*, *aiue* et *aidier*, conservés dans *aide* et *aidier? aigue* et ses variantes, représentées par *eau ? ajou* qui s'est conservé dans la forme moderne (corrompue sous l'influence de *jonc*), *ajonc? alsi*, au sens propre de *aussi* qui est la forme moderne ? *altrui*, *autrui*, dans les premiers emplois cités? *amee*, c'est-à-dire *aimée*, au sens de *bien aimée*, *amante? administrer* au sens de *gouverner ? anti* et *antif*, rajeunis dans *antique? aplique*, *aport*, conservés dans le français moderne? Dans les mots conservés, il donne les acceptions vieillies.

Pourquoi omettre alors *balais* au sens de verge ou de brin, et ne pas même indiquer la forme ancienne *balain?* Comment ne trouve-t-on pas d'article *bacheler*, mot dont le sens et la forme même sont différents en ancien et en nouveau français? etc. Le principe adopté par M. Godefroy présentait dans l'application trop de difficultés, soulevait trop de problèmes et de trop délicats pour que l'auteur ne se heurtât pas fréquemment à des inconséquences et des contradictions. Quant aux mots de la vieille langue, disparus de la langue moderne, il en suit régulièrement l'histoire, quand il y a lieu, dans les patois modernes, histoire fort intéressante, et qui rehausse la valeur de tous ces articles. Il a donné là des développements qui n'auraient pu trouver place dans le deuxième dictionnaire, puisque celui-ci n'offrira aucune tête d'articles à laquelle on puisse les rattacher. Nouvelle inconséquence, heureuse, il est vrai. Grâce à elle, on assiste à l'histoire complète des mots de la vieille langue dont les derniers souvenirs vivent çà et là dans les patois. En revanche, on n'a que des fragments d'articles pour les mots qui ont eu un sort plus heureux dans la langue. Cette inégalité de traitement donne un caractère singulièrement mélangé à l'ensemble de l'œuvre.

Pour les mots savants, le départ offre les mêmes incertitudes. A quelle marque reconnaître que telle formation savante est trop artificielle et est d'un usage trop individuel pour être adoptée dans le dictionnaire? Qui dira pourquoi tels mots sont accueillis et tels autres omis? Pourquoi rejeter *astronomien*, usité dès le XII[e] siècle, alors qu'on accueille *acete* (vinaigre), *adenerer*, *adeneration*, *adequer*, *adeption*, *afflation*, *aggere*, *adinvection*, *agrere*, *agrarien*, *amendacion*, *amphibologien* (Nic. Oresme), *anathematisacion*, etc.?

Dans tout cela, l'auteur a suivi plutôt son sentiment qu'une règle rigoureuse et précise. Il est vrai que dans les premières pages d'une œuvre de ce genre, les tâtonnements et les inconséquences sont inévitables, et que la règle se précise à mesure qu'on avance dans le travail. Mais pourquoi avoir voulu, comme à plaisir, aller au devant des inconséquences et chercher à augmenter les difficultés d'une tâche si hérissée, au lieu de suivre le plan qui avait d'abord été adopté et qui ensuite a été si étrangement désorganisé.

Lorsque nous faisions ces observations à M. Godefroy, il nous répondait qu'il fallait d'abord courir au plus pressé et donner la partie du dictionnaire qui pouvait être la plus utile aux étudiants, et qu'ensuite pour un dictionnaire complet de la vieille langue jusqu'au XVI[e] siècle, ce n'est pas dix volumes qu'il aurait fallu, mais bien vingt.

Ces raisons ne sont que spécieuses, car il est aussi utile et profitable de donner aux étudiants l'intelligence complète de la vieille langue en faisant passer sous leurs yeux toutes les significations que les mots ont

[illegible]

romande nous fournit des formes du XIVe siècle dont on ne soupçonnait pas l'ancienneté. Les diverses provinces du centre, de l'est, de l'ouest, nous livrent avec leurs archives nombre de mots et d'exemples locaux.

Cette richesse de la nomenclature fait revivre la vieille langue sous ses faces diverses, langue littéraire et langue technique, langue des écrivains, des jurisconsultes, des savants, des industriels, des artisans. Cette récolte forme un vrai trésor de la langue française.

Non point qu'il n'y ait des omissions. Dans une enquête aussi vaste que celle à laquelle s'est livré M. Godefroy, ce serait exiger au-delà des forces humaines que de demander des dénombrements parfaits. Quand on dépouille un texte, pour y chercher les mots commençant par une lettre déterminée, on a bien des chances de ne pas faire d'omission. Mais quand l'attention doit se reporter à la fois sur les vingt-quatre lettres de l'alphabet, il serait bien difficile qu'elle ne se lassât pas en quelques points, et que des mots intéressants ne lui échappassent. Nous en signalerons ici quelques-uns : *aasprir*, *abander*, *abece*, *acaïr*, *acovetas*, *afirer*, *afit*, *ageliner*, *aiol* (au sens donné dans le Roman de *Rou*, éd. Andresen, v. 346), *alevée* (s. f. « *plant nouveau* »), *amable* (*amableté* est présent), *asorbir*, *astronomien*, *avilonir*, — *abiter* (au sens de *s'attaquer à*), *aforcer* (au sens de faire violence à une femme, à une fille), *s'apercevoir* (au sens de prendre ou reprendre possession de soi-même, au propre et au figuré), *al ainz que* (= le mieux que [possible]).

Ces omissions sont fort excusables dans un ouvrage, et un premier ouvrage de ce genre. De nouvelles lectures permettront à M. Godefroy de compléter son dictionnaire, et vraisemblablement le supplément qu'il prépare à mesure de l'impression sera assez riche en mots oubliés pour former un volume considérable Être complet est un idéal qu'il faut se résigner à ne pas atteindre. On peut dire dès à présent que tous ceux qui recueillent depuis un certain temps sur l'ancien français des notes lexicographiques trouveront encore largement à ajouter à l'inventaire de M. Godefroy, mais qu'il n'en est pas un qui ne trouve encore beaucoup plus à y recueillir pour la première fois.

Les mots une fois recueillis, il faut rédiger les articles. Ici commence un travail de critique singulièrement délicat. Et d'abord, parmi ces mots, il en est qui n'ont d'autre autorité que des fautes de copistes, ou des erreurs d'éditeurs. Ces mots doivent être éliminés sans aucun égard. Les inscrire dans le dictionnaire comme articles avec exemples à l'appui, c'est leur donner une autorité à laquelle ils n'ont aucun droit[1]. Sur ce point, M. Godefroy n'a pas été assez sévère. Il a recueilli trop

[1] [A notre avis, le mieux serait d'enregistrer tous ces mots à leur ordre alphabétique, en indiquant qu'ils sont fautifs et en renvoyant à l'article où ils figureront sous leur vraie forme. — *Note de la Rédaction de la Romania.*]

facilement de ces mots qui n'ont jamais existé dans la langue : leçons erronées de manuscrits (M. Godefroy sait mieux que nous avec quelle inintelligence et quelle facilité d'erreur les scribes copiaient les manuscrits) ; fautes d'éditeurs que M. Godefroy accepte avec trop de confiance ; erreurs mêmes de M. Godefroy, qui a parfois mal lu ses textes. Voici des exemples :

aaise, adj., « plusieurs de ces exemples pourraient s'écrire en deux mots : *a aise* » ; — tous les exemples cités.

aasaer, « mot douteux, assiéger : « ont conseil pris d'*aasaer* a force Paris » (Benoît) » ; — mot barbare, vers faux, lire *aseir*.

abaptisier, « on pourrait lire ces deux mots : *a baptisier* ». — Assurément, il n'y a que cela à lire.

ablente, dans deux vers barbares et inintelligibles empruntés au *Bull. du Biblioph.* (II, 240) : *Et autre deux en dyapente Od simi tornes e tornes ablente.* — Le dernier vers est faux d'ailleurs (M. Godefroy les dit tirés du *Livre as lais*, pour la *Lumière as lais*).

abnurage. M. Godefroy propose la correction *abunnage* ; il faut *abuvrage* (cf. l'art. *Aboivrage*) ; en tout cas la forme *abnurage* ne devait pas être admise.

achation ou *machanion*, dans un vers d'ailleurs faux ; l'un est aussi impossible que l'autre ; le texte où se trouve ce monstre existe dans de très nombreux manuscrits, qui auraient permis de corriger l'édition où il figure.

achreier. « mot douteux dont le sens semble être : donner, octroyer ». Exemple unique, un vers de Garnier de Pont-Sainte-Maxence, où ce mot *achreier* fait un vers faux ; lire tout bonnement *achareier* ou *acharier*.

acomble, adj. ; lire *a comble*.

aconqueremenches, ex. unique ; lire sans doute soit *aconquerements*, soit *aconqueranches*.

actaber, d'après *actaberai* (= achèverai) ; lire sans doute *achaberai*.

adcloant (éclosion), forme barbare que suffit à faire exclure l'article *au* (au *adcloant*) qui la précède dans l'exemple cité.

aerc, « s. m. ? : *le fer tranchant li mist el cors O l'aerc bote li cuir fors* (Tristan I, 4013, Michel) » ; — lire *acier*.

agenoailleement, lire *agenouilleement*.

aguette, espèce d'oiseau ; *lire agrette* ou *aigrette*.

ahucier, rassembler, entasser ; exemple d'*Ogier*, vers faux ; lire *hucier* ou *huchier*.

alant, dogue, chien de chasse, lire *alan* (espagnol *alano*) ; la forme *alant* n'est qu'une mauvaise orthographe récente.

amain, adj. ; lire *a main*, locution adverbiale.

amissier, leçon mauvaise du *Rou* de Wace, donnée seulement par le texte sans autorité de Pluquet ; lire avec Andresen *amaissier*.

amat, exemple unique : *Adam en fut dolent et amat*, vers faux ; lire *mat*.

ancedis, « probablement *ancêtre* », exemple unique tiré du *Roncisvals* de Bourdillon, texte de fantaisie sans valeur.

anfaim, affamé. Exemple unique de l'*Ysopet*. Lire sans doute *en faim*.

apartiner, faute évidente pour *apartenir*.

apenoir, expier : les deux exemples cités indiquent qu'on a là des variantes dialectales pour *espenoïr* et *espenir*.

arestevoir, infinitif, qui n'a jamais existé, pour *arester*, tiré, à tort, du parfait *arestuit* et du participe *aresteu*, etc., etc.

Nous aurons occasion d'en citer d'autres plus loin ; rappelons seulement encore ici l'adjectif *bes*, en repos, content ; il faut lires *lies*.

Les mots recueillis se présentent avec des variantes multiples et des différences orthographiques considérables. Quelle est la forme à adopter pour en faire la tête de l'article ? La solution la plus juste consiste à prendre la forme française du moyen âge, et à la faire suivre de toutes les variétés dialectales ou de toutes les formes diverses dues aux caprices des auteurs ou des copistes. C'est bien la solution adoptée en principe par M. Godefroy, qui rejette à leur ordre alphabétique toutes ces formes multiples, en renvoyant à la forme française pour le corps de l'article. Toutefois, ce principe n'est pas toujours appliqué avec sûreté et rigueur. D'un côté en effet, les diverses formes citées dans les exemples ne figurent pas toujours en tête de l'article ; elles ne sont pas toujours rappelées à leur ordre alphabétique avec renvoi à la forme qui constitue l'article ; enfin certaines formes renvoient quelquefois à des articles qui manquent. De l'autre, il y a hésitation dans le choix des formes qui doivent constituer les têtes d'articles. Après avoir adopté les formes en *al* comme formes de têtes d'articles (*albe*, *alçor*, *altaigne*, etc.), M. Godefroy reporte à *bau* les articles *balsent*, *bauche* et sa famille, *baudequin*, etc. Il admet tantôt le préfixe *ad* sous la forme simple et française *a*, tantôt sous la forme *ac* (*accoier*, etc.), *ad* (*adjointure*, *adjoustances*, etc.), *af* (*affener*, *affiler*, etc), *al* (*alluitier*, etc.). Les mots en *o* fermé sont tantôt cités avec l'*o*, tantôt avec l'*ou*. *Adoler* est plus fréquent que *adouler*, qui fait la tête de l'article ; *adoler* même manque à son rang alphabétique. En revanche, l'adverbe de *adouler* est à l'*o* : *adoleement* et non *adouleement*. On trouve à *an* des mots qui doivent figurer à *en* (*ampas*, *anfain*, *anservante*, *anuiant*). Inversement on voit figurer comme têtes d'articles des formes secondaires : *aengler* pour *aangler*, *aressier* pour *arecier* (cf. *drecier*), *afaitiement* pour *afaitieement*, *afammer* pour *afemmer*, *afetardir* pour *afaitardir*, *afichiement* pour *afichieement*, *affisceler* pour *afficeler*, *afroier* pour *afreier*, *agensir* pour

agencir, *ageter* pour *agetier*, *aillevain* pour *ailevin* ou mieux *alevain*. Il fallait choisir la forme principale du dialecte français, celle qu'indiquent les lois de la phonétique étymologique.

Il n'y a pas à objecter que plus d'une fois cette forme fait défaut, et que dans l'usage général du français au XIIe ou au XIIIe siècle, telle forme dérivée a pris la place de la forme primitive. Ainsi *affubler* à côté de *affibler* (*ad-fibulare*), qui est étymologique. Car, de vouloir dresser actuellement l'état exact, précis et minutieusement détaillé de la langue du moyen âge est un pur rêve. Chaque jour, l'étude plus approfondie des textes vient modifier sur quelques points l'idée que nous nous faisons de la langue. Et plus les conquêtes de la science s'étendent sur ce domaine, plus l'on pénètre dans les détails, plus les points de vue particuliers changent. Aussi, dans cette incertitude où l'on est d'établir pour nombre de mots la forme ou l'orthographe dominante à telle époque dans chacun des divers dialectes, ce qu'il y a de plus simple et de plus méthodique, c'est d'admettre pour tête d'article la forme, *réelle* ou *théorique*, du dialecte français du XIIe siècle. Que M. Godefroy désormais suive rigoureusement cette méthode, les chances d'erreur seront moins grandes que dans tout autre système, et les avantages seront nombreux, quand ce ne serait que de faciliter aux lecteurs les recherches dans le dictionnaire[1].

Il s'agit maintenant de constituer les articles. Ici M. Godefroy n'est pas absolument à l'abri de la critique. Il lui est arrivé assez souvent de séparer des articles qui ne devaient en faire qu'un, et de réunir des articles qui devaient être séparés. La règle à suivre ici encore consistait à interroger l'étymologie. Quand un même mot a pris, par suite des diverses lois phonétiques, des formes différentes, il fallait réunir ces formes divergentes sous le même chef ; les variétés dialectales n'ont aucun droit à être séparées de la forme considérée comme normale. Il n'y aurait d'exception à faire à cette règle qu'au cas, très rare en ancien français, où chacune des deux formes aurait reçu de l'usage un emploi spécial et bien déterminé. Tels, dans la langue moderne, *chaire* et *chaise*. Mais presque toujours, dans la vieille langue, chacune des formes divergentes a toutes les significations des autres ; il n'y a donc aucune raison pour en faire des articles différents. Au contraire, si deux mots différents par l'étymologie arrivent, par suite des lois de la phonétique, à se confondre dans un même mot, y eût-il même confusion de sens, un dictionnaire historique doit les diviser et les rendre chacun à sa famille.

[1] [Le conseil nous paraît difficile à suivre pour M. Godefroy, non qu'il ne soit excellent en lui-même ; mais il suppose une connaissance exacte et complète de la phonétique étymologique des divers dialectes que bien peu de philologues possèdent aujourd'hui suffisamment. — *Réd.*]

M. Godefroy, à tort, a séparé *aïe* et *aiue*, *acueillir* et *akeudre*, *aconsivre* et *aconsivir*, *agire* et *agesir* (cf. *plaire* et *plaisir*, *taire* et *taisir*), *ahuisier* et *aguisier*, *acreu* (l. *acreus*) et *acrous*, *accoier* et *acoier*, *aardoir* et *aerdre*, *ajuirie* et *aiure*, l'adj. *ber* et *baron*, *amesir* et *amaisir*, *anti* et *antif*, l'interjection *aga* et le verbe *agarer*, *andief* et *andier*, *amil*, *amin* et *ami*, *angrols* et *angros*, *aprismement* et *aproismement*, *algier* et *agiet*, etc., etc. Dans ces séries de mots, l'étymologie est la même et les variétés de forme n'ont qu'une valeur secondaire.

Mais en revanche il a eu tort de réunir (*claim d'*) *aherse* qui vient d'*aerdre* avec *aherse* de *irpicem*, *aflamer* (de *flame* = flamma) et *aflamber* (de *flambe* = flammula) ; de rapprocher de *adeser* (addesare, addensare) le picard *adhequier* qui reporte à un type latin en-care ; de rapprocher de *arder* le picard *asir* qui doit être d'origine germanique, de *adevine* subs. f. le wallon *adevina*, qui doit être *adevinal* subs. m. (= *ad-divinale*). Dans *aduire*, *aduit*, il faut distinguer docere et ducere. L'exemple de l'*Internelle consolation* de *adherer* est placé à tort au verbe *aerdre*. *Agreer* (un chemin) n'appartient pas au verbe *agreer*, rendre agréable, mais à un autre *agreer*, qui est omis, composé de *a* et de *greer* (disposer, arranger) et dont le substantif verbal est *agroi* ou *agrai* (aujourd'hui *agrès*), recueilli par le dictionnaire. *Areer* renferme deux verbes, l'un composé de *raie*, l'autre du radical *red* qui se trouve dans *conreder conreer corroyer*, et est d'origine scandinave, etc., etc.

Allons plus loin dans notre examen. Après les têtes d'articles, on s'attendrait à trouver l'étymologie ; M. Godefroy la supprime systématiquement, sans doute parce qu'en bien des cas elle reste inconnue et impénétrable. M. Godefroy ne songe à donner au public savant que des éléments d'information ultérieure et n'a pas la prétention de faire œuvre de critique et de science personnelles. De là cette réserve et ces scrupules, réserve et scrupules que nous comprenons bien, non sans regretter toutefois que M. Godefroy ne se soit départi quelquefois de la règle de prudence qu'il s'est imposée. Dans bien des cas, l'étymologie était facile à reconnaitre et à indiquer ; et cette étymologie aurait donné à la lecture des articles une clarté et un intérêt dont l'auteur se voit forcé de les priver. L'étymologie met sur la voie du sens primitif, et permet de classer les significations avec plus de sûreté et de précision. Si M. Godefroy s'était imposé cette tâche, non dans toute son étendue, mais dans les cas où elle est le plus facile, peut-être la composition de ses articles s'en serait-elle avantageusement ressentie [1].

[1] [Nous pensons que M. Godefroy, s'étant sagement abstenu de s'aventurer sur le terrain si périlleux de l'étymologie contestable, a fait œuvre conséquente en renonçant à toute étymologie. La limite entre ce qui est sûr et ce qui est douteux varie selon la science de chacun, et si une fois on abandonne le principe salutaire de l'abstention, on ne sait plus où s'arrêter. — *Réd.*]

En effet, une des parties faibles du dictionnaire est la définition et le classement des sens. M. Godefroy ne s'est pas assez attaché à en serrer de près la signification et à en montrer la filiation et le développement. Je ne parle naturellement pas des articles systématiquement incomplets, qui ne présentent que les significations disparues aujourd'hui de l'usage, et dont les significations encore vivantes, qui permettent de les relier entre elles et d'en montrer les dépendances et les rapports, ont été volontairement supprimées. Mais je parle d'articles complets par eux-mêmes, de mots qui ont eu toute leur vie dans la vieille langue, ont vécu et sont morts avec elle, et qui, par suite, doivent présenter un système bien coordonné de significations. Eh bien! ces articles en général, qui sont nombreux dans le dictionnaire, sont peu satisfaisants. Les définitions sont trop lâches, les acceptions diverses mal reliées. Les sens ne se suivent pas dans leurs divisions et subdivisions, marquées par des numéros d'ordre qui indiquent les genres et les espèces. Ils viennent le plus souvent les uns au bout des autres sans qu'on voie nettement pourquoi ils occupent telle place plutôt que telle autre. En un mot la précision et la rigueur font défaut dans cette partie de la tâche de M. Godefroy, la plus ardue, il est vrai, et la plus délicate. Il aurait pu l'améliorer sensiblement s'il avait tenu plus de compte des recherches si fructueuses qui depuis quelques années ont été faites tant en France qu'en Allemagne sur ce domaine. Non seulement il n'y renvoie jamais ses lecteurs, ce qui lui aurait souvent permis d'être à la fois précis et bref; mais il paraît ne pas les connaître fort bien lui-même.

Il n'est guère de page qui, à ce point de vue, ne prête à la critique. Nous ne citerons que quelques exemples :

Amenee, « action d'asséner un coup *avec violence* ». Exemples : *si grant* amenee ; *moult ruiste* amenee. — On voit que l'idée de violence est uniquement contenue dans les épithètes qui accompagnent le nom.

Apertise, « franchise indiscrète : Pour la *trop grande* apertise et la legerete, etc. (*Livre du chevalier de La Tour*). *Trop grant* apertise n'a mestier (*id.*, *ibid.*) ». — Ici encore le sens d'indiscrétion dans la franchise se trouve, non dans *apertise*, mais dans l'épithète *trop grande*. Le sens même de *franchise* donné à *apertise* est fort douteux.

Aventuré, « heureux : Fut ele bien aventuree (Wace) ». — Ici aussi l'idée de *bonheur* vient de l'adverbe *bien*, qui modifie *aventuree*.

Aposté, « abominable : Corrumput sunt e sunt fait aposté en félunie (Ps. de Cambridge, LII, I, Michel) ; latin abominabiles ». — Le latin *abominabiles* traduit, non *aposté*, qui veut dire simplement placé, posé, mais *aposté en felunie*, ce qui est tout autre chose.

Adelier n'est pas *amincir*, mais *rendre délié*.

Le sang qui *s'afile* (*Roland*, 1614) ou qui *afile* (J. Bodel, *Saisnes*, cxx) n'est pas le sang qui *coule*, mais qui *coule en filet*. L'image a disparu dans l'interprétation de M. Godefroy. De même *afonder*, verbe neutre, « être renversé, abattu : Si un liève, l'autre afonde (God. de Paris) ». La traduction dit moins que le mot à traduire.

Aouiller est expliqué « remplir un tonneau »; ajoutez : jusqu'à l'œil, la bonde.

Pour expliquer un sens, on multiplie les synonymes qui l'interprètent ; *aluchier* est expliqué par quatre mots qui se suivent à la file ; dans la même ligne *amaisnier* au figuré, par cinq ; *alouer*, dans un sens par quatre, dans un autre par cinq ; *amonter*, dans un sens, par six ; *amanevi*, par sept !

Nous retrouverons ce manque de précision dans les classements de sens et les sous-définitions ; voyez, par exemple, les articles *aaisier*, *aatir*, *acueillir*, *ademettre*, *adenter*, *adosser*, *adresser*, *afronter* : comme on pourrait les simplifier et les rendre plus clairs avec une méthode plus rigoureuse et qui serrât de plus près la signification ! Tels, comme *acueillir* et *adresser*, sont absolument inextricables. L'article *adresser* a neuf colonnes où se déroulent, à peu près au hasard, je ne sais combien de sens et de sous-sens spéciaux. Le début est encore assez satisfaisant : « remettre à droit, rendre droit, redresser, tenir droit, relever : *adrecier les ruines*, *la sente del pont*, *les chevols*, etc. (pourquoi ces cinq expressions pour traduire *adrecier ? redresser* et *relever* suffisaient). — Réfléchi : se dresser, se redresser, se tenir droit, être redressé, se lever, s'élever, se soulever (suivent des exemples pour lesquels *se redresser* et *se relever* suffisaient). — Actif : mettre dans le droit chemin, la droite ligne. — Figuré : remettre dans le droit chemin, ramener à la raison, à l'ordre. — Réfléchi : *s'adresser*, rentrer dans le bon chemin, réparer ses torts, faire réparation. — Actif : rendre droit, juste ; régler, former, instruire (tous ces sens pourraient être contenus dans une définition unique, tenir ou mettre en droit chemin). » Jusqu'ici les sens, quoique un peu lâches, se suivaient assez bien ; voici où commence le chaos : « Avec un régime de chose, indiquer, enseigner (*adrecier la voie*) ; avec un régime de personne, instruire, donner des nouvelles à, diriger par des conseils (*adrescier quelqu'un*) ; dresser à (*adrecier quelqu'un aux armes*) ; avec un régime de choses, réparer, corriger, amender, faire droit à, rectifier, rétablir (*adrecier un tort*, etc.) ; arranger, ordonner (*adrecier la bataille*) ; exécuter, accomplir entièrement (*adrecier des souhaits*). Avec un régime de personne, faire droit, réparation à quelqu'un, lui rendre justice : secourir, aider, pourvoir, munir, rendre service à ; préparer, former, lever ; reproduire exactement (dans une traduction) ; diriger, conduire, guider, et par extension

adrecier son chemin; viser, atteindre, frapper; *adrecier en mariage*, faire contracter mariage; *s'adrecier*, prendre le droit chemin, se diriger quelque part; approcher, parvenir, arriver, marcher, s'arranger, en parlant de choses. Neutralement, *adrecier*, se diriger à, être proche de, appartenir à, venir à bout de, réussir; *adrecier à*, s'adresser à. » Telles sont les définitions des sous-sens dans l'ordre du dictionnaire, et nous avons simplifié l'article en supprimant des significations secondaires peu importantes. Et ce n'est pas tout; car après le verbe vient le participe avec ses significations multiples et aussi incohérentes que celles du verbe. Grâce à cette absence de méthode, les mêmes sens se trouvent épars au commencement, au milieu et à la fin de l'article. *Adrecemei en dreit sentier* se trouve dans la colonne 1; *Li Tyois s'adrescierent tout droit vers Nique* se trouve à la colonne 7, et *Sa doctrine nous adrecet en la voie de pais*, à la colonne 6. Et ces trois exemples qui offrent le même sens sont séparés par je ne sais combien de sens différents, sans aucun rapport avec eux.

Voyez encore *adosser* : « mettre à dos, renverser sur le dos, en général renverser, jeter par terre, faire tomber. — Poursuivre (lisez : presser quelqu'un par derrière). — Appuyer, garnir, tapisser. — Abandonner, quitter, jeter. — *Adossé*, placé derrière le dos. — Protégé, mis à couvert par. » Quels rapports entre ces divers sens ? Ils se réduisent tous cependant à quelques sens simples : renverser sur le dos, d'où par extension abattre; appuyer sur le dos, d'où appuyer; tourner le dos, d'où abandonner, et, par extension, d'un côté, jeter derrière le dos; de l'autre presser de près quelqu'un qui fuit, tourne le dos.

Il y a dans toute cette partie du dictionnaire un défaut de rigueur qui sera vivement senti par les lecteurs. Reconnaissons toutefois que pour nombre de significations de détail, les définitions sont données avec netteté et témoignent d'une connaissance réelle de la langue.

Nous arrivons maintenant aux exemples. Avec le matériel des mots, les exemples forment la partie la plus riche, la plus neuve du dictionnaire. On ne se lasse pas d'admirer la richesse de la lecture, l'abondance inouïe des citations. Pour tel mot rare où les plus habiles et les plus compétents auraient à peine fourni un ou deux exemples, M. Godefroy en apporte les mains pleines et les sème avec une véritable profusion. Les éloges que nous donnons plus haut à la nomenclature, nous n'avons qu'à les répéter textuellement pour les exemples. Ceux-ci, dans leur variété infinie, font passer sous nos yeux, sinon complète, du moins dans une grande partie de son étendue, l'immense littérature du moyen âge, publiée ou inédite. C'est là qu'on peut vraiment mesurer à quel labeur long et acharné l'auteur du dictionnaire a dû se livrer.

Cependant, puisque nous devons faire notre devoir de critique jusqu'au bout, il faut avouer que cette richesse devient quelquefois

encombrante. Nous avons déjà fait pressentir notre avis sur ce point dans les premières pages de cet article. Les exemples doivent servir à élucider ou à établir le sens d'un mot. Deux ou trois exemples bien nets pour un sens doivent évidemment suffire. M. Godefroy ne se contente pas de cela, et ne pouvant se résigner à faire un choix dans sa récolte, il la donne tout entière. Un ou deux spécimens suffiront. Soit *abateis*, c'est-à-dire *abattis*. M. Godefroy définit : action d'abattre, de renverser, qu'il s'agisse de choses ou de personnes (définition qui, par parenthèse, n'est pas tout à fait juste, car *abateis* désigne aussi bien, dans la plupart des exemples cités, la réunion d'un certain nombre de personnes, de choses abattues que l'action d'abattre.) Après quoi il donne un exemple tiré de *Garin le Loherain* :

La veissiez un grant abateis
De gens navres, de mors et de malmis.

suivi de deux ou trois variantes du même texte d'après des manuscrits de Paris et de Montpellier : *La veissiez un fier abateis*, ou *moult grant abateis*, ou *.I. abateis grant*. Viennent ensuite des exemples presqu'identiques : *La veissiez un abateis fier* (*Coronement Looys*), *La veissiez estor et fort abateis* (*Parise la Duchesse*) et d'autres exemples d'*Athis*, de *Fierabras*, de *Parise*, qui ne nous apprennent rien de nouveau. Est-ce tout ? Nullement. Car voici venir les exemples en prose : *abateys de Turcs* (Continuation de G. de Tyr), *abateis de tabernacles et de logeis* (Bersuire), *abattis d'hommes* (Wavrin), *abateis des loges* (Froissart), *grant abateis*, *abatis* (*id.*). Nous n'en avons pas encore fini. Voici maintenant le second sens de M. Godefroy : chose abattue, renversée, monceau de cadavres, pour lequel l'auteur donne trois exemples, sans parler d'un troisième sens (fort problématique) d'*abateis*, taillis, bois fraichement taillé, qui se trouve dans deux vers de *Garin* et de *La Mort de Garin*.

Arrement (atramentum) a *trente-trois* exemples au seul sens d'encre. Franchement, n'y a-t-il pas ici abus ? M. Godefroy aurait pu épargner une place qui eût été plus utilement employée. C'est qu'il ne peut se résigner à garder pour lui un seul des exemples qu'il a réunis ; ils l'ont intéressé, chacun d'eux a son prix à ses yeux, et il croit de son devoir d'en faire profiter le lecteur. Un peu de discernement était ici à recommander.

Ce n'est pas seulement l'abondance stérile des exemples qu'il faut blâmer. Souvent ils sont beaucoup trop longs et occupent inutilement de la place. Tels exemples qui pourraient se réduire à deux ou trois lignes s'étendent sur huit, dix, quinze, vingt et quelquefois trente lignes. Pour *actionnement*, action judiciaire, M. Godefroy a cet exemple : « Que les lettres d'actionnement en cas d'appel qui seront

presentees a mondit seigneur le chancelier ou a messieurs des requestes ordinaires de l'hostel, touchant le fait de ladite vente et du trésor, et les dependances qui toucheront le domaine dudit seigneur ou les finances extraordinaires ne soient passees ne scellees sinon que la clause qui s'ensuyt y soit au long declaree. » Ne pourrait-on pas remplacer par quelques points de suspension toute cette longue incise depuis *qui seront presentees*, etc., jusqu'à *finances extraordinaires*, qui n'éclaire en aucune manière le sens propre d'*actionnement?*

Les exemples doivent être choisis avec scrupule, et se suivre dans l'ordre des sens des mots. Au verbe *aminer*, l'exemple qui donne le sens primitif (*aminer un mur*) vient le troisième, après deux autres vagues. — *Baucent* veut dire, à ce qu'il semble, cheval dont le pelage, de quelque couleur qu'il soit, est marqué de taches, sans doute de taches blanches. M. Godefroy traduit vaguement cheval tacheté, pie. C'était le cas de renvoyer à une bonne dissertation de M. Bœhmer (*Rom. Studien*, I, 260) que nous recommandons à M. Godefroy pour les autres noms de couleurs de chevaux. Il y trouverait des exemples intéressants qu'il ne cite pas, comme celui d'*Alexandre* : *Les costés a baucens et fauve le crepon*. Parmi ceux qu'il cite, le premier à donner était celui d'*Elie de S. Giles* : *La teste fut bauchande et tuit li quatre piet*. M. Godefroy le place après *neuf* exemples sans portée : *destrier balcent et sor* ; *cheval balcent d'Espagne* ; *cheval bauzant gascon* ; *un* (cheval) *sor, un noir et un baucent* ; *un noir palefroi baucent*, etc. M. Godefroy, en général, n'a pas apporté plus de rigueur et de précision dans le classement des exemples que dans celui des sens.

De même pour les formes grammaticales. Ainsi dans les verbes, les exemples doivent être choisis pour faire paraître sous nos yeux les variétés de formes qui affectent les conjugaisons un peu difficiles. Prenez les verbes *aidier*, *araisnier*, *aparler*, et autres de ce genre : les exemples du premier sens, du sens propre, doivent déjà nous donner le tableau à peu près complet de la conjugaison, et l'on doit pouvoir suivre dans les citations la succession des formes diverses qu'amènent les déplacements de l'accent. Cette règle non plus n'a pas été rigoureusement suivie par M. Godefroy, qui classe au hasard les exemples, sans se préoccuper assez des renseignements qu'ils peuvent apporter à l'histoire de la langue [1].

Cet oubli des questions grammaticales se montre encore d'autre manière. A l'article *altain*, M. Godefroy cite un exemple où *altain* est précédé d'une *h* manifestement aspirée (*une feste hautainne*), un autre

[1] [A notre avis, les exemples du dictionnaire ne doivent être choisis et donnés *in extenso* qu'au point de vue du sens des mots. Les formes variées de la déclinaison et de la conjugaison peuvent être réunies en tête de l'article, avec simple renvoi aux sources. Au fond, elles appartiennent à la grammaire. — *Réd.*]

où, même écrit sans *h*, il n'admet pas l'élision (*Karles les voit de sa saule autaigne*), plusieurs enfin où *altain* admet l'élision (*Tresqu'en la mer cunquist la terre altaigne*, *Roland*, 3, etc.). En outre, il cite deux fragments d'exemples, découpés de telle manière qu'il est impossible de savoir si derrière l'orthographe *altain*, il faut admettre une prononciation *altain* ou *haltain*. L'un d'eux est frappant : *une pierre autainne* (*Gaydon*, 1929) ; il semble qu'il faille lire *hautaine* ; point du tout : le vers complet est : *Et puis porter sor une pierre autainne.* — M. Godefroy, qui supprime *alcun*, *aucun*, donne *alcunui*, parce que cette forme a disparu ; mais il ne dit pas que *alcunui* ne se présente jamais que comme complément indirect.

Après ces observations générales, nous avons à aborder quelques questions particulières, et d'abord le système graphique adopté dans la publication des exemples.

Nous ne pouvons aborder ici la discussion générale du meilleur système de reproduction à suivre dans l'impression des textes du moyen âge. C'est une question sur laquelle les sentiments peuvent varier ; il faut surtout remarquer que, suivant le but qu'on se propose, telle ou telle méthode est indiquée. Une édition diplomatique peut être bonne en certains cas ; l'emploi le plus abondant des signes diacritiques peut être utile dans certains autres. Nous n'avons ici à nous occuper que du cas spécial d'un dictionnaire. L'auteur d'un dictionnaire, prenant ses exemples dans des manuscrits et dans des éditions conçues d'après des systèmes différents, a le choix entre deux manières de faire : ou reproduire chaque passage tel qu'il le trouve dans sa source immédiate, ou adopter un système général qu'il applique à tout. La première manière amènerait une insupportable bigarrure ; la seconde est plus raisonnable : c'est celle qu'a suivie M. Godefroy. Nous l'approuvons également d'avoir fait des signes diacritiques un emploi très restreint : ils peuvent être introduits avec une certaine sûreté dans un texte spécial dont l'éditeur a déterminé la date et la provenance ; ils ne pouvaient être appliqués à des citations qui vont du IXe siècle au XVIe. Le seul que l'auteur du dictionnaire ait admis (outre la distinction de *u* et *v*, *i* et *j*) [1], c'est l'accent aigu sur l'*e* final accentué ; cela peut en effet se soutenir, mais ce qui est fort peu logique, c'est de ne pas mettre l'accent sur ce même *e* final, quand il est suivi d'*s* : toutes les raisons qui conseillent d'imprimer *bonté*, *chanté*, *dé*, engagent également à imprimer *bontés*, *chantés*, *dés*. Nous pourrions faire plus de réserves sur l'emploi de l'apostrophe. La ponctuation était indispensable plus qu'ailleurs dans ces petits morceaux fragmentaires où le contexte général n'aide

[1] [A notre avis, la distinction de *c* et *ç*, *g* et *ģ*, est aussi utile et en général aussi sûre que celles-là. Sur d'autres points encore nous croyons que M. G. aurait pu faire plus. — *Réd.*]

pas l'intelligence; celle de M. Godefroy est bien conçue, mais, dans l'exécution, laisse souvent à désirer.

Comment M. Godefroy a-t-il reproduit matériellement les textes qu'il cite? Généralement, semble-t-il, avec assez de soin. Il se rencontre cependant, dans la masse énorme de ses exemples, beaucoup d'inexactitudes, soit que M. Godefroy ait admis sans le corriger un texte manuscrit ou imprimé défectueux, soit qu'il se soit trompé dans la reproduction d'un texte exact. Quelques-unes des fautes que nous signalons doivent être aussi attribuées à l'imprimeur.

a : page 3, col. 2, n. 3 : *a sa voix grande halte*, lire *grande halte.* — *a* : page 6, col. 1, ligne 6 : *Nel dis pas...*, lire *di.* — *aaise* : *a cels qu'ils trouvent demandeirent Ou ert dans abes, s'ert en aiese*; lire *il* et *aise*; cet exemple ne doit pas figurer a *aaise.* — *aatie*: premier exemple *qu'il on tourné* ; lire *ont.* — Ibid., avant-dernier exemple : *en cel ost... hardie*, lire *cele.* — *abondos* : (*regne*) *E riche e bele et delitable E plenteif e abundos* (Benoît). Pourquoi laisser *bele?* — *abonné* : dernier exemple, *Hes Hue Chapet endementres, Qui d'Orliens tent la ducheé, Fist tant... qu'il fu*, etc. (Guiart, *Roy. lign.*) Que veut dire ce *Hes?* il est sans doute pour *Mes.* — *abosmer*, page 29, fin de la colonne 2 : *Comme ceus qui paour abonne* (Guiart, *Roy. lign.*), lire *que* ou *cui.* — *abraser*, 1, fin : *de smaragde et sardoine*; sans doute *et de sardoine.* — *abrivé*, ex. de *Brun de la Montagne*, changer *sir* en *sire.* — *achesmes*, ex. de Le Maire de Belges, p. 48, col. 3, en haut, *des peu heureux femmes*, lire *heureuses.* — *acop*, dernier mot de la col. 1, *is*, lire *si.* — *adesirer* : pourquoi laisser l'abréviation *Gue*, c'est-à-dire *Guenes*, au milieu du vers? — *adevaler* : *espaules qi point n'encraiçoient*, lire *encrucoient* (variantes : *encrucquoient, encruncoient*). — *adevinal* : ex. de *Cléomadès* : *car il n'est blans*, etc., lire *ert.* Dans l'exemple de Froissart (Scheler, I, 93), mettre des points après le second vers pour indiquer la suppression de deux vers. — *adirer* : lire *ert* pour *est* dans l'exemple du *Besant de Dieu.* — Un peu plus loin, au bas de la colonne, qu'*avoye perdu et adiree*, lire *avoy.* — Peut-on laisser les vers faux qui terminent les colonnes 1 et 2 de la page 107 (art. *adomesgir* et *adonc*)? — *adonner*, ex. du *Roman des Eles* : mettre deux points après *regarde* (vers 2), et le reste jusqu'à *porre* entre guillemets, ou séparer *ce n'adonne*; autrement cette longue citation est inintelligible. — *adosser*, 2e exemple en vers, vers 2 faux. — *aente* : *etsi*, lire *et si.* — Ibid., *Or m'en merveille dont vos est pris Chis maus...*, lire *merveil.* — *aentrer* : *Set el que l'ait? par foi, ele non*; lire *el non.* — *aerdre* : *Ne voloit le tanz perde*; lire *perdre.* — *ahucier*, fausse leçon, vers faux; lire *hucier.* — *ainz*, page 192, col. 2 : *Ne sa hunte ne quier, ainz sa grant honur* (Garnier de P.-Ste-Max.), vers faux, lire *ainz voil.* — *ale*, 2, premier exemple : *tete*, lire *tele.* — *alongir* : *Ramedieus*, lire *Damedieus.* — *amie* : *tolue*, lire *tolu.* — *aparer* :

fillette... Veult estre aujourd'hui mariee Et a ung masle apparee; lire *appariee*. — *aterminer*, p. 474, col. 1, ligne 2: vers faux, lire *come*. *aventurelle*: le vers 2 de l'exemple est inintelligible dans sa première partie. — *belizor*: *bel aviet corps*, lire *avret*. — etc. etc.

Ces fautes sont relevées au hasard dans le dictionnaire, plus particulièrement dans les premières feuilles; elles sont un peu trop nombreuses. M. Godefroy fera bien de veiller avec soin à la correction des textes, et de les faire vérifier à plusieurs reprises; il serait tout à fait fâcheux que des fautes et des négligences de ce genre missent le lecteur en défiance, et enlevassent à ses citations l'autorité qu'elles méritent en général.

M. Godefroy cite volontiers ces exemples d'après les manuscrits, en indiquant les folios : cela est bien quand les ouvrages ne sont pas imprimés; mais s'ils sont publiés, il vaut mieux faire les citations d'après les éditions en indiquant la page et les vers; car on permet au lecteur de vérifier l'exemple, d'étudier le contexte et de préciser ainsi la signification. M. Godefroy ne suit pas assez strictement cette règle. Ainsi il cite généralement le *Roman de la Rose* d'après les manuscrits de Paris et de Rome (manuscrits Corsini, du Vatican, etc.). Pourquoi ne pas citer simplement d'après Méon? A *aaisier*, ex. de la *Rose* d'après le manuscrit Corsini, folio 18; lisez Méon, 2489-90; à *acordance*, ex. d'après le manuscrit Corsini et le manuscrit Vat. Ott. 1212; lisez Méon, 485-6. Dans certains cas, il est intéressant de rappeler les variantes, par exemple à *aconsivre*: *La nature n'aconsurront*, *Rose*, Vat. Ott. 1226; *aconsuiront.*, *ibid.* Vat. Chr. 1522, 104 *a*; *aconsieura* Vat. Chr. 1858, 138 *b*. Le lecteur serait pourtant aise de trouver un renvoi à Méon : Mais pour *baiserie*, pourquoi ne pas citer tout bonnement les deux vers de Méon: *Et lor donront si grans colees De baiseries, d'acolees* (11676-77)? et à quoi bon donner après la citation du manuscrit de la Bibliothèque nationale 1573, folio 92 *a*, qui porte *beseries*, les variantes *De baiseries*, *d'acolees* (Vat. Chr. 1522, folio 70 *d*), *De bayseries* (*ibid.* Corsini, 73 *c*), *De baseries* (*ibid.* Vat. Chr. 1858, 93 *c*)? Un peu plus loin, il y a un article à part pour la variante *besir*: *Ele ot la boche petiteste Et por* BESIR *son ami preste*, variante citée d'après le manuscrit de Lausanne. On serait bien aise de voir un renvoi au texte de Méon: *Et por* BAISIER *son ami preste* (vers 855), et de s'assurer que la leçon *baisir* ou *besir* n'est due qu'à une faute de copiste. Il est vrai qu'en ce cas particulier, M. Godefroy n'a pas même le droit de citer la vraie forme *baisier*; car, de par le plan qu'il s'est imposé, *baisier* s'étant maintenu dans la langue moderne sous la forme *baiser*, n'a pas le droit de cité dans le présent dictionnaire. Bizarre conséquence de la méthode suivie, qui exclut la forme française, et consacre, par un article spécial, une faute de copiste.

Nous pourrions relever nombre de citations de ce genre : il n'est guère de page du dictionnaire qui ne nous offre un exemple. Nous nous bornerons à quelques faits. *Abé* : *être en abé de*, désirer ardemment ; exemple du *Vrai anel*, d'après Richelieu, 25566, folio 226, verso ; pourquoi ne pas citer d'après le texte de Tobler, p. 15, v. 365-7, que M. Godefroy a eu certainement sous les yeux ? car, comme Tobler, il cite à l'appui de cette expression le même exemple de Jean de Condé (édition Scheler, II, 255, v. 59 ; il le cite inexactement d'ailleurs, et avec une faute de renvoi).

Aaisier : *Qui..... me baisast Entre ses bras et m'aaisast* (*De Jouglet*, Richelieu, 837, folio 116 *d*). Il serait plus simple de lire, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, IV, p. 117, v. 174-175. — *Ne se pooient aaisier Ne d'acoler ne de baisier* (*Du vair palefroi*, Richelieu, 837, folio 349 *c*). Citez également Méon, I, 171, et Montaiglon, I, 31.

Aemplir : *Aemplissons la prophecie* (Gerv., *Best.*, Brit. Mus. Add. 15606, folio 87). Citez simplement d'après le texte publié par M. Paul Meyer, *Romania*, I, p. 428, v. 174.

Agaitier : *pechié Qui me cuide avoir aguetié* (*La Houce partie*, Richelieu, 837, 151 *b*). Voilà un texte qui a été publié plusieurs fois par Méon, par Raynouard, dans Legrand d'Aussy, par Bartsch, par Montaiglon ; il était bien facile de renvoyer à une de ces éditions.

Ahochier : *Mes son soupely ahocha A un pel* (*Estula*, Richelieu, 837, folio 228) ; mettez Barbazan, III ; Méon, III, 397 ; Montaiglon et Raynaud, IV, 91.

La page qui suit cet article est typique. J'y vois successivement l'article *ahoge* avec des citations de trois manuscrits du *Brut* de Wace, sans aucun renvoi au texte de Le Roux de Lincy, II, p. 150, vers 2 ; l'article *ahonir*, avec un exemple du *Court Mantel*, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale 1593, folio 114 ; renvoyer à Fr. Michel dans F. Wolf, *Ueber die Lais*, ou à Montaiglon et Raynaud, III, 13, v. 387, variante ; *ahontagier*, avec trois citations de la *Rose*, d'après les manuscrits que nous avons vus plus haut, une citation du dit de *Leesse*, d'après Vat. Chr., 1519, 37 *a* : on pouvait renvoyer au texte publié par Keller, *Romvart* ; *ahonter*, avec des citations de la *Rose*, du *Content dou monde*, de Gace de la Bigne, de Charles d'Orléans, de *Loherains*, d'après les manuscrits, alors que tous ces textes sont publiés.

Je viens de citer le *Romvart* de Keller ; il est à remarquer que nombre de passages indiqués comme cités d'après les manuscrits du Vatican, font partie d'extraits publiés par Keller dans le *Romvart*, précisément d'après ces mêmes manuscrits. A *Adevaler*, je vois un exemple avec cette indication : *Anc. poés. franç.*, Vat. Christ. 1490, f° 132 v° ; le passage est pris à Keller : qui reconnaîtrait derrière cette citation et cet extrait d'un manuscrit de Christine de Suède deux vers d'Adam

de la Halle, deux vers du *Jeu de la Feuillée?* N'y a-t-il pas là de quoi dérouter le lecteur? Pourquoi ne pas renvoyer tout bonnement au *Romvart?* Quelquefois M. Godefroy indique à la fois l'édition et les manuscrits. J'ai en ce moment le dictionnaire ouvert à la page 320, et je vois à l'art. *aparent* adj. six exemples consécutifs tirés du Froissart de M. Luce: le 1er sans autre indication; le 2e avec la note: manuscrit Amiens fol. 27 v°; le 3e avec la note: manuscrit Rome; le 4e avec la note: manuscrit Rome fol. 94; le 5e sans indication; le 6e avec la note: manuscrit Amiens. A quoi servent ces additions? A indiquer que M. Godefroy s'est donné la peine de vérifier ces leçons sur les manuscrits? Pourquoi alors le folio n'est-il pas indiqué aux nos 3 et 6, qui reportent à des manuscrits? N'est-ce pas plutôt que M. Godefroy a pris ces indications dans le texte même de M. Luce?

Je ne nie pas que dans quelques cas M. Godefroy n'ait dépouillé des manuscrits qui ont été publiés plus tard. Ses premières recherches remontent à 1845 ou 1850; et dans la rédaction définitive du dictionnaire, il a conservé pour les exemples tirés de ces manuscrits l'indication des sources telle qu'il l'avait donnée à l'origine; cela est fort légitime. Mais dans d'autres cas comme dans certains des exemples cités plus haut, la publication des textes était antérieure à ses recherches, et dans d'autres certainement il n'a connu les manuscrits que par les éditions. Il faut bien avouer qu'au fond de tout cela il y a un secret désir de paraître avoir consulté beaucoup plus de manuscrits qu'il n'en a été vu. Cependant M. Godefroy est assez riche de son propre fonds, et son dictionnaire met en circulation assez de documents inédits pour que le simple tableau et l'exposé exact de ses recherches personnelles dans les manuscrits lui fasse le plus grand honneur. Quand il cite d'après des textes imprimés, qu'il indique donc simplement l'édition, en donnant au lecteur les moyens de contrôler ses citations.

J'ai voulu quelquefois, dans ces derniers cas, vérifier les exemples, et j'ai trouvé les indications en défaut. Page 6, col. 1, *sus la teste a tranchier*, ex. de Cuvelier, *Du Guesclin*, 1, 217; *sus a perdre le cors* (id., ibid.); je n'ai pas trouvé les exemples aux pages indiquées; *aaisier*, *Perceval*, manuscrit Mons, p. 132, Potvin. Je ne vois rien de pareil à la page 132 de l'étude de Potvin sur le manuscrit de Mons (bibliogr. de Chrestien de Troyes) ni de son édition du *Perceval*; — *adestrer* (*Dolopatos*, 9534), renvoi inexact; — *aplaignier*, *Rose*, Méon, 697, lire 6970; — *adelir*, et ailleurs, renvois à Benoit, *Chronique*; confusion constante quant à la tomaison; — *adevaler*, *Perceval*, manuscrit Berne, 106 c (et de même en plusieurs endroits); indication insuffisante. Quel est le manuscrit indiqué, le manuscrit 113 ou le manuscrit 154? Tous les deux contiennent un *Perceval*.

Quand M. Godefroy cite des exemples en vers d'après les éditions, il renvoie généralement au premier vers de la citation. *Aas*, dans un exemple de *Guillaume de Palerne*, est renvoyé au vers 5607 de l'édition de Michelant; la citation a *treize* vers et le mot *aas* se trouve seulement au vers 7 de la citation, c'est-à-dire au vers 5612. Ainsi encore à *adaugier*, le lecteur est renvoyé au vers 1419, lisez 1421, *des Set dormans* de Chardry (éd. Koch) ; *afaitement*, « Wace, *Brut*, 2705, L. de Lincy », lire 2706 ; « *Rou*, 2919, Andresen », lire 2920 ; *afaitié*, « Benoît, *Ducs de Normandie*, II, 10843 » lire 10845 ; *afi*, « Mousket, *chronique*, 30183, Reiff. », lire 30188 ; *apaint*, « *Dolopatos*, 12670 », lire 12674. Ce système, qui manque de rigueur, n'est pas sans présenter des inconvénients. Le renvoi doit indiquer soit les numéros du premier et du dernier vers cité, soit le numéro du vers contenant le mot pour lequel est cité l'exemple.

Une dernière observation sur ce point. Pour un certain nombre d'exemples, on voudrait une indication plus précise de l'époque à laquelle ils appartiennent. Il ne faut pas oublier que les exemples s'étendent sur une durée de *six* siècles, et plus d'un texte, surtout des textes anonymes, sont assez peu connus pour que le lecteur ignore absolument à quelle époque les rapporter. De quelle époque est le *Kalend. des berg.* cité à *alongir?* le fragment du *Cartulaire de la Frairie de la Halle des dras de Valenciennes* cité à *ajuchit?* etc. Il y a là une lacune que je signale à l'attention de M. Godefroy.

Arrivé à la fin de ce compte-rendu, trop long pour le lecteur, trop court pour la matière (car bien des observations de détail ont dû être écartées), nous terminons en émettant le vœu que M. Godefroy poursuive courageusement son œuvre, en la perfectionnant, mais sans la ralentir. Il est de l'intérêt de ces études qui nous sont si chères que le monument élevé par M. Godefroy à la langue nationale soit le plus tôt possible achevé. Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* paraît sous le patronage du ministère de l'instruction publique ; celui-ci tiendra à honneur de voir mener à bonne fin une œuvre aussi vaste et d'un intérêt aussi général.

(*Romania*, vol. X, 1881, 420-439.)

XV

Dictionnaire historique de l'ancien langage françois ou glossaire de la langue française, depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV, par Lacurne de Sainte-Palaye, publié par les soins de L. Favre. Paris et Niort. Dix volumes in-4°, 1875-1882.

Malgré les vives critiques dont il la vit accueillir au début, M. L. Favre, sans se laisser déconcerter, a mené courageusement à bonne fin sa hardie entreprise. Chaque année a vu régulièrement se succéder un ou deux volumes et sept années ont suffi à achever l'œuvre. M. Favre a eu confiance dans le succès et il a eu raison.

Parmi les amateurs de l'ancienne langue, il n'en est point un seul assurément qui se fasse illusion sur la valeur réelle de l'œuvre de Sainte-Palaye. Sainte-Palaye eût-il mis la dernière main au dictionnaire qu'il préparait pour l'impression, lui eût-il donné toute la perfection dont la science de son temps eût été capable, qu'il n'aurait fait qu'une œuvre très imparfaite, puisqu'il ne pouvait utiliser les textes manuscrits de l'ancienne langue et que les documents dont il disposait étaient d'une valeur en général fort médiocre. Tout lettré un peu au courant de notre vieille langue et de notre vieille littérature sait donc à quoi s'en tenir sur les imperfections notables de l'œuvre. Et cependant M. Favre a réussi dans son entreprise et l'édition, croyons-nous, n'est pas loin d'être épuisée.

D'où vient cette contradiction apparente? Elle s'explique bien simplement, par le besoin pressant qu'on a de documents lexicologiques : le dictionnaire de Godefroy, si légèrement composé et si imparfait qu'il soit, répond cependant à tant de besoins que son succès est partout assuré. Ce dictionnaire ne donne que ce qui est mort dans la langue et, par suite, est sans explication sur les origines des usages lexicologiques actuels. Le dictionnaire de Lacurne, lui, tout incomplet qu'il est, donne du moins des mots qui ont continué de vivre dans la langue moderne,

aussi bien que des mots qui ont disparu. Sur le xve et le xvie siècle, il peut encore offrir des renseignements qu'on ne trouve pas ailleurs.

Littré en a tiré un grand parti dans la partie historique de son Dictionnaire : il n'en a pourtant pas tiré tout le parti possible et bien des trouvailles y sont encore à faire. Je ne citerai qu'un exemple : Littré, au mot *piston*, donne les explications suivantes :

« 1° Organe mécanique, en forme de cylindre très court remplissant » exactement une certaine portion de la capacité d'un tube dans lequel » il exécute un mouvement de va-et-vient ; 2° Partie mobile qui est » dans le cylindre de la machine à vapeur ; 3° Petits boutons qui ser- » vent à ouvrir une boîte en les pressant du pouce ; 4° Fusil à piston » (suit l'explication de l'expression) ; 5° Cornet à piston (suit l'explica- » tion de l'expression) ; 6° Terme de fontainier, pièce mouvante d'une » soupape de fond : piston de garde-robe. » — Pas d'historique. Etymologie : « Italien *pestone*, de *pestare*, fouler, frapper. »

En parcourant cette série de significations, on ne voit là qu'une suite de sens spéciaux dérivés d'un sens primitif qui manque. D'ailleurs l'italien *pestone* signifie proprement *pilon* : et il n'est pas vraisemblable que le premier sens donné dans Littré (pièce mouvante d'un cylindre) dérive directement, par emprunt, du sens de *pilon* qu'a l'italien.

Ouvrons Lacurne et nous y lirons : « *Piston*, pilon. » Suit un exemple de Rabelais où on lit *fourgons*, *tenailles*, *mortiers*, *pistons*, etc. Le sens du mot au xvie siècle était donc *pilon*. De là sortent tous les sens spéciaux que Littré donne un à un et la filiation des significations est parfaitement établie.

Même après ce qu'en a tiré Littré, Lacurne offre encore des ressources notables : c'est une œuvre bien inférieure à ce que pourraient exiger les érudits les plus indulgents ; mais notre pauvreté en dictionnaires de la vieille langue est si grande, nous souffrons, si je puis dire ainsi, d'une telle misère lexicologique, que le Lacurne peut encore être fort utile. Et il faut remercier son courageux éditeur d'avoir osé mettre entre les mains du grand public l'amas de matériaux bruts et souvent informes amassés par Lacurne et qui dormaient au fond de nos grandes bibliothèques.

(*Revue critique*, 1884, n° 46.)

XVI

Ἑρμηνεύματα (καὶ) Καθημερινὴ ὁμιλία de Julius Pollux, publiés pour la première fois d'après les manuscrits de Montpellier et de Paris, par A. Boucherie, professeur au lycée de Montpellier. Un vol. in-4°, 339 p. Paris, Imprimerie nationale, 1872. (Extrait du tome XXIII, 2e partie, des Notices et Extraits des Manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques).

Le manuscrit 3049 de la Bibliothèque nationale renferme (fol. 80 v°-115 v°) un petit opuscule qui, par le sujet qu'il traite, rappelle assez bien nos guides de conversation. C'est un double recueil de phrases latines et grecques à l'usage des personnes qui, connaissant l'une de ces langues, voulaient s'exercer dans l'autre. L'ouvrage, dont la copie a été exécutée au commencement du xvie siècle par Hermonyme de Sparte, est intitulé Πολυδεύχους περὶ καθημερινῆς ὁμιλίας, *Pollucis de quotidiana locutione*, et rien n'empêche de voir dans ce *Pollux* l'auteur de l'Ὀνομαστικόν, Julius Pollux, précepteur de l'empereur Commode. Cette « conversation journalière » commence par une préface annonçant le but de l'auteur et le plan de l'ouvrage qui doit contenir 3 livres (fol. 80-85). Suivent, sous forme de petits dialogues, les descriptions de l'emploi de la journée d'un enfant et de celle d'un homme. Emploi de la journée d'un enfant : toilette du matin, arrivée à l'école, exercices scolaires jusqu'à midi, collation à la maison, retour à l'école (fol. 85-93). Emploi de la journée d'un homme ; rencontre de deux amis dont l'un a affaire au tribunal du préteur et se fait assister par l'autre (93-100) ; visite de deux personnes à un ami malade (100-102) ; promenade au marché et préparation d'un diner (102-107) ; séance à la salle de bains (107-110) ; diner (110-114) ; coucher (114-115).

La Bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier possède un manuscrit (n° 306), du ixe siècle, intitulé Ἑρμηνεύματα, *Interpretamenta*, renfermant un texte grec et latin comme le manuscrit de Paris avec

lequel il offre certains rapports. Il commence par une introduction qui est la reproduction à peu près littérale du début de celle qui ouvre la Καθ. ὁμιλ., et qui, comme celle-ci, annonce trois livres, dont deux seulement sont donnés. Le premier de ces deux livres contient une série de petits dialogues dans le genre du manuscrit de Paris, mais bien plus nombreux d'un côté et beaucoup moins développés de l'autre (fol. 139 v°-146 v°). M. Boucherie, qui a eu soin de leur donner des numéros d'ordre, en compte vingt-cinq, qu'il analyse ainsi : « Emploi de la journée à Rome, » visites en ville et hors de ville, entretiens avec des amis, déjeûner, » promenade au marché, affaires, séance à la salle de bains, dîner, » coucher. » Le deuxième contient une série de plus de 3,000 noms groupés en 44 sections, à la manière des glossaires du moyen âge, où les mots sont classés dans un ordre plus ou moins logique, d'après la nature des objets.

Tels sont les deux textes que M. Boucherie a eu l'heureuse inspiration de publier, et qu'il nous donne réunis sous le titre commun de Ἑρμηνεύματα (καὶ) καθημερινὴ ὁμιλία de *Julius Pollux*. Cette publication est de la plus haute importance pour la philologie grecque et latine, et elle soulève diverses questions qui méritent d'être examinées de près.

La première est celle qui est relative à l'auteur des *Interpretamenta*. M. Boucherie n'hésite pas à voir dans ce livre le même ouvrage que la *Quotidiana locutio* de Pollux, et par conséquent à inscrire ces deux variantes d'une œuvre unique sous le nom de Julius Pollux. « Les Ἑρμηνεύματα du manuscrit 306 de Montpellier et la Καθημερινὴ ὁμιλία du » manuscrit 3049 de Paris ne sont que des copies ou des éditions du » même ouvrage ; l'auteur est indiqué par le manuscrit de Paris ; rien » ne s'oppose à cette désignation ; tout au contraire y concorde, et la » chronologie et ce que l'on connaît des travaux, de la profession, des » qualités et des défauts de Pollux » (p. 18). Cette conclusion peut être exacte pour l'identification de Pollux du manuscrit de Paris avec J. Pollux : mais a-t-on le droit d'identifier les *Interpretamenta* avec la *Quotidiana locutio ?* Il est permis d'en douter.

M. Boucherie s'appuie sur la reproduction de la préface du manuscrit de Paris (que j'appellerai P) dans le manuscrit de Montpellier (ou M) et sur une certaine ressemblance dans l'exposition et le développement des sujets qui oblige d'admettre unité de composition. Mais les différences l'emportent de beaucoup sur les ressemblances et, à bien examiner les deux ouvrages, on se voit forcé de les séparer. P contient cinq ou six sujets traités avec des développements relativement étendus, présentant une suite et formant chacun un petit tableau ou un petit récit assez complet en son genre. Quelque banal que puisse être le sujet, bien qu'il ne faille pas s'attendre à y trouver de l'originalité et de l'art, cependant on ne peut s'empêcher de remarquer que la lecture de P est bien plus

intéressante, et que la rédaction dénote une main plus exercée que celle de M ; et c'est là un trait qui confirme, pour moi, l'identification du *Pollux* de ce manuscrit avec Julius Pollux. On ne peut pas en dire autant de M où le plus souvent les sujets traités aussi brièvement que possible se suivent au hasard.

D'ailleurs les sujets traités ne sont pas les mêmes. P commence par l'emploi de la journée de l'enfant ; toute cette partie manque dans M. P nous montre ensuite un *dominus* rencontrant son ami Gaius qui, ayant affaire au tribunal, le prie de l'assister. Le dialogue se développe sur huit pages du manuscrit (93-101). Voici ce qui y correspond dans M. Un esclave apporte à Licinius une lettre de Gaius l'invitant à l'assister au tribunal. Licinius s'habille (ceci manque naturellement dans P) et part. Puis la scène change : on se trouve chez un professeur d'éloquence ; cinq lignes plus loin, on demande l'adresse d'un ami ; puis monté sur des mules, on part avec un soldat à Tibur. L'on arrive chez d'autres amis : salutations générales ; vient enfin un petit paragraphe qui semble la conclusion du premier : « Puisque nous avons gagné, dinons ensemble. » Jusqu'ici assurément il est impossible d'établir la moindre ressemblance entre les deux textes. Après le procès, P donne le récit d'une visite chez un ami commun Lucius, malade, mais qui, au rapport de l'esclave, est descendu au jardin ; cette visite manque dans M. Scène nouvelle dans P : invitation à déjeuner, course au marché pour les préparatifs de ce déjeuner : là encore M se sépare de P, car s'il nous conduit chez un marchand, c'est chez un marchand fripier, et ce sont des vêtements dont il est fait acquisition. Enfin dans P, après le déjeuner, Gaius est invité à des jeux et exercices ; on va au bain ; puis arrive le diner, et l'on se couche ensuite. Ici M présente quelque ressemblance avec P : nous y retrouvons la séance au bain, le diner et le coucher, mais là encore l'idée seule du développement concorde, les détails diffèrent absolument.

Cette rapide comparaison suffit, je crois, à établir qu'on se trouve en présence de deux textes d'origine différente, et les légères ressemblances qu'ils présentent s'expliquent par la nature même des deux ouvrages. En dehors de la préface sur laquelle nous allons revenir, ils n'ont de commun que trois points de développement : l'affaire devant le magistrat, la séance au bain et le dîner. Or si l'on songe que le type de ces ouvrages devait être tombé dans le domaine commun, l'on conçoit que ces coïncidences étaient inévitables et que certains *motifs* s'imposaient nécessairement à tous les auteurs d'*Interpretamenta*. Pour conclure des ressemblances à l'unité de composition, il faudrait qu'elles portassent sur l'exécution, ce qui n'a pas lieu ici pour M et pour P.

M. Boucherie vient lui-même confirmer nos remarques par ses observations sur les manuscrits de Leyde et de Saint-Gall qui contien-

nent eux aussi des *Interpretamenta* où l'on trouve, comme dans la seconde partie de M, une série de mots latins et grecs groupés sous 38 chefs différents. Si l'on jette les yeux sur le tableau comparatif où M. Boucherie reproduit (p. 2) les titres des 38 chapitres des *Interpretamenta* de Leyde et de Saint-Gall et ceux des 44 chapitres de M, on voit que les 38 titres des premiers se retrouvent — moins un — dans les 44 de l'autre, et que si l'ordre n'en est pas semblable, il y a des séries de chapitres se succédant dans le même ordre (chapitres 24-31 et 34-40 de M correspondant aux chapitres 9-16 et 23-29 de Leyde et Saint-Gall). De plus si l'on se reporte aux citations données en note par M. Boucherie, il semble que les divers chapitres contiennent à peu près les mêmes mots disposés dans le même ordre. Les deux ouvrages présentent donc des ressemblances intimes; cependant M. Boucherie ne les croit pas suffisantes pour se permettre de les identifier. Je comprends jusqu'à un certain point ses scrupules, mais je lui demanderais pareille réserve en ce qui touche M et P [1]. La préface il est vrai fait difficulté. M débute par une introduction de quelques lignes qui reproduit à peu près littéralement le premier quart de la préface de P. Mais si de l'examen des deux ouvrages il ressort la nécessité absolue d'admettre deux mains différentes, l'identité de la préface suffit-elle à ruiner les conclusions précédentes ? En bonne méthode, non. Les deux ouvrages sont différents; donc la préface de l'un a été prise à l'autre, M aurait copié P; ou toutes deux ont été inspirées par un modèle commun ; ce serait une de ces phrases tombées dans le domaine public. Pour conclure et résumer mon opinion, je comparerais Καθ. ὁμιλ. et les Ἑρμ. à deux recueils de morceaux choisis de littérature portant en tête une même épigraphe (une page de Rollin sur l'utilité de la lecture par exemple) et çà et là se rencontrant dans la reproduction de quelques morceaux [2].

[1] Les *Interpretamenta* de Leyde et de St-Gall ont été publiés par Bœcking sous le titre de *Dositheі magistri Interpretamentorum liber tertius* (Bonn, 1832). Cette attribution à Dosithée repose sur cette seule raison que dans le mss. de St-Gall ils viennent une page après la grammaire de Dosithée, séparés de celle-ci par une liste d'expressions grecques et latines et de verbes grecs et latins, par un *explicit* et par un blanc d'une demi-page. La preuve est plus que faible, et je partage de tout point l'opinion de M. Boucherie qui les considère comme anonymes. Quant aux *Interpretamenta* de Montpellier, s'il les identifie, — à tort selon nous, — avec la Καθ. ὁμιλ. de Paris, nous serions presque tentés de les rattacher au texte de Leyde et de St-Gall, tant les rapports nous paraissent sensibles entre M et les extraits donnés de l'ouvrage de Bœcking. Il est vrai que M. Boucherie n'a guère eu l'occasion d'indiquer que les ressemblances, et si nous pouvions voir le texte même publié par Bœcking, peut-être serions-nous frappé de certaines différences dont il faudrait tenir compte.

[2] Nous verrons plus loin une autre preuve reposant sur ce fait que l'auteur de M est un Grec s'adressant à des Grecs, et que l'auteur de P est ou un Latin ou un Grec établi à Rome. — On pourrait peut-être faire valoir contre notre hypothèse une coïncidence assez remarquable, à savoir que M et P annoncent tous deux trois livres ; il est vrai que P n'en donne qu'un et M deux seulement ; mais les lacunes sont sans

J'arrive maintenant à l'examen des textes. Le premier est M dont M. Boucherie donne un double texte, l'un qui est la reproduction exacte du manuscrit avec toutes ses fautes, le second — imprimé au-dessus de l'autre — qui en est le corrigé, ou le texte critique. Chacun d'eux est sur deux colonnes, la première pour le grec, la seconde pour le latin. Les corrections sont nombreuses, car le texte, œuvre d'un scribe latin qui savait à peine lire le grec, est rempli de fautes; ces corrections sont ingénieuses et faites surtout avec méthode. D'ailleurs M. Boucherie, à la fin de la préface, a consacré une dizaine de pages à l'examen de ces erreurs dont il demande l'explication aux ressemblances de sons et de formes (voir p. 21-32). Tout ce travail critique est remarquablement fait[1].

Quant au texte, quelle en est la valeur? Une première question se présente tout d'abord, question non soulevée par M. Boucherie, mais non sans importance pour l'autorité à accorder à la partie latine : des textes grecs et latins que l'on a en présence, lequel des deux est la traduction de l'autre?

Les éléments de solution ne manquent pas. Ce qui frappe tout d'abord, c'est que souvent un même mot latin correspond à plusieurs mots grecs, comme par ex. p. 82 où on lit ἡγεμών *dux* ; στρατηλάτης *dux*. Mais comme la réciproque est vraie aussi, qu'à la même page on lit : γραμματεῖς *tesserarii* ; γραμματεῖς *litterati* (et non *litterarii* ; voir l'errata)[2],

doute des omissions de copistes et dans M et dans P l'œuvre primitive devait contenir trois parties. Cette coïncidence n'est pas concluante ; car tous ces *Interpretamenta* étaient sans doute faits sur un plan uniforme, d'ailleurs très simple. 1er livre : phrases ; 2e livre : mots ; 3e livre : conjugaisons, formes grammaticales. Il n'est pas prouvé que le ms. de Leyde contînt ou annonçât plus de trois livres, malgré ce que semble dire M. Boucherie (p. 3).

[1] Une petite critique cependant. Pourquoi dans le second livre, M. Boucherie sépare-t-il chaque mot par un point? Ce livre n'est pas composé seulement de mots détachés ; souvent les noms sont accompagnés d'une ou de plusieurs épithètes qui n'en peuvent être séparées.

[2] Ces doubles et quelquefois triples traductions sont fréquentes. En voici des exemples pour les premières pages. Nous prenons à la page 56, commencement de la 2e partie.

Texte grec : p. 56, θεοὶ ὕψιστοι (2 traductions latines) ; 67, διάμετρον (2) ; 72, εὖρος (2), ἀφηλιώτης (2) ; 75, εἰς τὸ μέλλον (2) ; 76, φρίκη (2) ; 78, ἐπιβάται (2) ; 80, ἱππικός (2) ; 81, μεσίτης (3) ; 82, γραμματεῖς (2) ; 84, τόξον (2), ἀγρός (2), χωρίον (2) ; 86, δρέπανον (2) ; 87, ἀμπελοφύλαξ (2) ; 89, αἴγειρος (2) ; 90, κάλαμος (2) ; 91, ναός (2) ; ἱερόν (2) ; 92, στέφανοι (2) ; μάντις (2) ; 93, προφήτης (2) ; ἁγνόν (2) ; 95, ἱπποφίδες (2) ; 96, συγγενεία (2) ; 97, τέκνα (2) ; πατήρ (2) ; 98, υἱοποίητος (2) ; 99, γυνή (2) ; 100, κοινώνος (2). — Texte latin : p. 56, *dii inferi* (2 tr. gr.) ; 57, *silvanus* (2) ; 57-58, *aurora* (2) ; 58, *mater magna* (2) ; 68, *sonus* (2), *turbor* (3), *procella* (2) ; 69, *aestus* (3), *solistitium* (2) ; 71, *ludifloralis* (2) ; 72, *annus* (2) ; 73, *meridie* (2), *tempus* (2) ; 74, *crepusculum* (2) ; 76, *tumor* (2) ; 77, *arbor* (2) ; 78, *alga* (2) ; 79, *princeps* (2) ; 82, *dux* (2) ; 83, *magister vici* (3), *pugna* (2) ; 85, *saltus* (2), *lenticula* (2), *fenum græcum* (2) ; 86, *suncilio* (2) ; 89, *popago* (2), *mespilum* (2) ; 90, *calamus* (2) ; 91, *sacrificium* (2), *altaria* (2) ; 92, *haruspex* (2), *fatidicus* (2) ; 93, *sors* (2), *augur* (2) ; 96,

il n'y a rien à conclure de ce fait, sinon que l'auteur avait sous les yeux des dictionnaires grecs-latins et latins-grecs dans lesquels les mots de chacune de ces langues étaient rendus par plusieurs équivalents ou bien (au cas qu'il fût grec — ce qui est notre avis) qu'il avait une connaissance suffisante du lexique latin pour trouver plusieurs équivalents à un même mot grec.

Mais si ces variantes multiples ne prouvent rien, d'autres faits établissent sûrement que le latin a été traduit du grec, et qu'au fur et à mesure que l'auteur écrivait en colonne ses mots grecs, il en donnait la traduction littérale, sans s'inquiéter si la grammaire latine trouvait son compte dans ce calque des formes grecques.

En voici quelques exemples : P. 48. τεμε κρεας | εκ υδατος | τακερον — *praecide* | *carnem* | *ex aquam* | *madid*UM. *Madidum* au neutre, amené par τακερον. — P. 59. *Venalia* (l. *Venus*) *florifer* traduisant Ἀφροδίτη ἀνθοφόρος ; ἀνθοφόρος n'a qu'une terminaison pour les deux genres. — P. 60. *sensum human*AM traduisant διάνοιαν ἀνθρωπίνην. — P. 64. Περὶ τῶν Ζ ἀστέρων πλανητῶν Κρόνου [1], Ἡλίου, Σελήνης, Ἄρεως, Ἑρμοῦ, Διός, Ἀφροδίτης — De septem stellis erraticis : *Satur*NI, *Sol*IS, *Lun*Æ, *Mart*IS, *Mercur*II, *Jov*IS, *Vener*IS ; le traducteur avait oublié au milieu de sa phrase que *de* gouverne l'ablatif [2]. — P. 73. Μέλλων χρόνος est traduit par *præteritum tempus*. Le contexte force d'admettre la leçon du grec ; l'erreur est due à un autre *præteritum tempus* qui se lit deux lignes plus haut. — P. 130. κρεας | χοιριον | υιον | εξ υδατος | αφ υδατος | αιπτον | ωμον — *carnem* | *suil*UM | *porcin*UM | *alix*UM | *exaqua* | *ass*UM | *crud*UM. Même faute qu'à la page 40. — P. 133. υδωρ | καταρον | καταρον | διαιγες | θολερον ψυχρον | χλιαρον | θερμον | ζεστον — *aqua* | *pur*UM | *mund*UM | *perlucid*UM | *turbid*UM | *frigid*UM | *tepid*UM | *cal(i)d*UM | *fervente*. Erreur semblable. — P. 145. ορνεα | πεταται — *aves vol*AT (!). Même page, le *fenicopterus* (omis par M. Boucherie dans les glossaires) semble une latinisation du grec φοινικόπτερος. — Enfin, argument d'une autre nature, les deux sections du chapitre *de moribus humanis* (p. 182-199 — 1re sect. *qualités* ; 2e, *défauts*), donne les deux séries d'épithètes dans l'ordre alphabétique grec. Quand cet ordre est interrompu, remarque M. Boucherie (p. 182, n. 2), c'est presque toujours pour rapprocher des synonymes [3].

suboles (2), *stirps* (2) ; 98, *neptis* (2), *gemini* (2) ; 99, *uxor* (3) ; 100, *procurator* (2), *curator* (2), *cognitor* (2), *dominus* (2), *domina* (2), *pater familias* (2).

On voit cependant que le latin l'emporte sur le grec, ce qui vient à l'appui de notre thèse, que l'auteur a pensé en grec, puis traduit en latin. — La suite présente la même proportion de doublets.

[1] Pourquoi M. Boucherie corrige-t-il la leçon du mss. en χρόνου ?

[2] Impossible de voir là une erreur du scribe ; les sept noms n'y auraient pas passé.

[3] Nous n'avons pas cité une masse de petites preuves de détail, qui chacune prise à part, n'offre rien de bien assuré, mais dont l'ensemble finit par porter la conviction dans l'esprit. Par ex. p. 128 : ἐφόδια παντοδαπά traduits par *viaria omnigenus* (faute

De ces diverses particularités, il ressort évidemment que chaque mot du texte latin est la traduction du mot grec correspondant. Quelle confiance peuvent donc lui donner les romanistes qui lui demandent des formes du latin populaire, il est facile de le voir. M. Boucherie cite (p. 13) les solécismes *Scis ubi manet, scito si intus est* (p. 39, 40), comme des solécismes de la langue parlée, de la langue populaire. Peut-être n'est-ce que la traduction littérale du grec : οἶδας ποῦ μένει — γνῶθι εἰ ἔνδον ἐστί — Et de même les tournures *quod sufficit ad homines viginti* (p. 45) ; *quot sunt horæ ? jam octo* (p. 44), etc. reproduisent peut-être simplement le grec τὸ αρκοῦν πρὸς ἀνθρώπους κ — πόσαι εἰσὶ ὧραι ; ἤδη ὀκτώ. Assurément *bene habent* (p. 40) n'est ni vraiment latin, ni roman, mais grec : καλῶς ἔχει. De même *calceet* me *aliquis gallicas* (p. 46) ne peut être que ὑποδησάτω με τὶς τὰ λώρια. *Ne quod vultis* (p. 51) vient de μήτι θέλετε. Ces exemples suffisent. On voit que la valeur de ce texte est bien moindre qu'on pourrait se l'imaginer. A considérer seulement le titre, on pouvait espérer rencontrer un texte du latin vulgaire ; on ne trouve que du latin classique, gâté d'hellénismes, avec quelques termes nouveaux ou quelques acceptions nouvelles empruntées à la langue familière. Aussi la grammaire et la syntaxe n'offrent rien de bien curieux. Le texte grec, rempli de fautes, est intéressant pour l'histoire de la prononciation du grec. Le texte latin présente les incorrections qu'on est habitué à rencontrer dans les manuscrits anciens. En voici quelques-unes, qui pourraient aller rejoindre toutes celles dont M. Schuchardt a donné le classement dans son *Vocalisme du latin vulgaire* : *cenare* 49, 50, etc. ; *calciamenta* 37 ; *latinæ* (*-ne*) 33, 34 ; *causedicus* 39 ; *berbanæ* (*verb.*) 92 ; *orreum* 86 ; *have* 34, 45 ; *ospitalis* 54 ; *ilaris* 57 ; *haer* 67 ; *orror*, *orripilatio* 76 ; *harena* 78 ; *da mappa*[*m*] *ad manus* 51 ; *cotidianos* (*-nus*) 35 ; *amicus* (*-cos*) 41 ; *coco* (*coquo*) 41, 69 ; *tonitralis* 55 ; *clostrum* 126 ; *præsteteris* 36 ; *linquamem* (*liq.*) 47 ; *acitabulo* 49 ; *piscis* (*-ces*) 63 ; etc., etc. En fait de romanismes, je ne citerais guère (à côté de ceux qu'a déjà relevés M. Boucherie dans son glossaire, tels que *cicala*, *fervente*, *adduce*, etc.) que *manducemus*, p. 48, traduisant φάγωμεν, et

qui n'est pas apparente dans le texte corrigé de M. Boucherie) ; p. 132 : ὕδνα traduit par deux mots *terræ tubera* ; p. 51, *ponite mensam*, corrigé après coup en *imponite*, et amené par le grec θέτε ; p. 80, *consolaris* donné deux fois à une distance de 6 lignes, ce qui ne s'explique qu'autant que l'auteur pensait en grec ; p. 131 : Ζωμευτόν, Τηγανιτόν traduit par *ex jure*, *ex sartagine* ; etc., etc. — Le texte fournit-il des preuves contraires ? Je ne vois guère que deux passages difficiles à expliquer avec l'hypothèse d'un auteur grec. P. 133 : οινο; | παλαιον | αχρατον | υδαρε;, etc. — *vinum*, *vetus*, *merum*, *aquatum*, etc. P. 137 : Κρεας | καπριον | etc. χορια | βοεια | ταυρια | μοσχια | etc. | αρνια | ελαφια | — *caro verrina*, etc. (tous les adjectifs au féminin). Peut-être les adjectifs de la page 137 sont-ils des pluriels neutres ; on trouve en effet au milieu de la série le mot σάρχες. Il en est de même p. 134, où je remarque δίνόμελι, αφέψημα et d'autres noms neutres. Cependant les premières épithètes de οἶνος font difficulté ; toutefois remarquons que ἄκρατον et ὑδαρέ; s'emploient au neutre absolument. Voir le Thesaurus de H. Est. s. v. ἄκρατος et l'exemple d'Athénée.

vessica, p. 123. Je rappellerai encore le mot *tisana*, grec τισάνη, p. 85, au lieu de *ptisana*, πτισάνη. Cette forme est vraiment populaire ; je la retrouve dans les textes talmudiques du IIIe siècle (traités Betza, 14, a ; Moed Katon, 13, 6), légèrement altérée d'après la phonétique hébraïque : *tisné* (au sens de *orge mondée* et *potion d'orge mondée*). De là l'italien *tisána* (accentuation grecque, *tisána*, τισάνη), d'où le fr. *tisane*[1].

Le texte de P est beaucoup plus correct que celui de M. Aussi M. Boucherie a-t-il jugé inutile de le donner en double, comme il a fait pour M. Il le reproduit avec les corrections nécessaires, mais en indiquant toujours avec grand soin la leçon du manuscrit quand il la modifie. Le latin et le grec se suivent de très près, cependant il est difficile de distinguer lequel des deux est la traduction de l'autre, ou s'ils n'ont pas été composés ensemble. En tout cas l'auteur était plus maître de la langue latine que celui auquel on doit M. L'on aurait bien quelques faibles indices semblant montrer qu'ici aussi le latin est traduit du grec, par ex. : *indui* me *superariam* *albam* = ἐνδυσάμην ἐπενδύτην λευκήν, p. 205. — *Ut scripsi autem* (pour *Ut autem scripsi* = γράψας δε, p. 206. — *Quomodo habes* = πῶς ἔχεις (p. 208). — *Audivisti* quia *vicimus* = (ἤκουσας) ὅτι (ἐνικήσαμεν) (p. 210). — Mais d'autres prouvent le contraire : ἃ ὑποτεταγμένά εἰσι (pour ἐστί) = quæ subjecta *sunt*, p. 204, et de même ἃ ἀναγκαῖά εἰσιν, p. 218. Ἄρξασθε ἀπ'ἀρχῆς = mihi *incipite ab initio*, p. 207 : Ἄν σοι ἡδύ ἐστί = *si tibi suave* est, p. 212. Πεπεράτον forme grécisée du lat. *piperatum*, p. 216 (omise dans le glossaire). Πάντα ὀρθῶς ἔχει est bien traduit par *omnia* se *recte habent*, p. 212[2]. Le latin, pour reproduire mot pour mot le grec, ne pousse pas comme dans M la servilité jusqu'au barbarisme ; il reste latin. Aussi faut-il attacher plus de prix aux romanismes qui rappellent la construction grecque, l'infinitif pour le supin (*salutare* p. 205, et p. 208, 2 fois), *si* et l'indicatif, pour *an* et le subjonctif (*interroga eum* si possumus, εἰ δυνάμεθα, p. 211), l'impératif pour le subjonctif (ne dormita, μὴ νύσταζε, p. 215), etc. Rappelons *suum* pour *ejus* dans : *videre dominum suum*, ἰδεῖν τὸν κύριον αὐτοῦ, p 211. Pour résumer les caractères de la *Quotidiana locutio*, plus complète et mieux faite que la première partie des *Interpretamenta* qui lui correspond, d'une langue plus correcte, d'un latin plus pur, présentant çà et là

[1] Ce mot peut s'ajouter à ceux que j'ai étudiés dans la *Romania* I, p. 92 (dans le premier volume de ces Essais, p. 196). Je ne l'avais pas fait entrer dans mon étude, parce que j'attribuais la chute du π à la phonétique hébraïque. Mais le *tisana* des *Interpretamenta* vient prouver que le *tisné* du Talmud est réellement une forme populaire grecque et latine, et à son tour est confirmé par celle-ci. Les dictionnaires du grec moderne donnent πτισάνη. Le mot a sans doute été refait.

[2] Signalons encore un petit indice. M commence sa préface par *multos video cupientes* græce *disputare et* latine, mettant *graece* avant *latine* ; P intervertit l'ordre des deux mots : *multos cupientes* latine *loqui et* graece (p. 202), et de même : *per quem facilius* latine *et* graece *loqui instruantur* (p. 204).

quelques constructions populaires, elle diffère quant au sujet et quant au style des *Interpretamenta*, et rien n'empêche de l'attribuer à l'auteur de l'Ὀνομαστικόν.

A ces deux textes, M. Boucherie a ajouté deux extraits du manuscrit 6503 de la Bibliothèque Nationale (fonds latin); ce sont 17 fables d'Esope, et un très court fragment de droit romain, texte grec et traduction latine littérale. Ces extraits ont déjà été publiés par Bœcking en 1832, d'après les manuscrits de Leyde et de Saint-Gall, plus récents de trois siècles que le manuscrit de Paris (M. Boucherie ne nous dit pas la date de ce dernier). Le texte grec des fables est fort maltraité, grâce à la manie du scribe qui, connaissant bien le latin, mais mal le grec, l'a mutilé à plaisir ; cependant les véritables leçons se retrouvent encore assez facilement sous les erreurs de lettres et les altérations qui ne les détruisent pas en somme, et M. Boucherie, aidé de la version latine et du texte, fort corrompu, il est vrai, de Bœcking, a pu rétablir à peu près sûrement la partie grecque. Le latin, qui est fort correct, présente quelques particularités : p. 229 : *Sic exiguum animal* au lieu de *tam ex. an.*; p. 230 : *post modicum*, hellénisme = μετ'ὀλίγον ; p. 237 : *cattus* pour *felis* (on a, d'ailleurs, d'autres exemples de ce mot dans la basse latinité); p. 240 : *Interrogante..... si ipse esset* ; p. 247 : *hiberno*, pris absolument au sens de *hiver* (omis dans le glossaire), etc.

Le fragment de droit romain n'offre pas grand intérêt.

Les résultats nouveaux qu'apportent les documents publiés par M. Boucherie sont consignés dans un double index grec et latin qui termine l'ouvrage, et qui se partage en deux sections, l'une contenant les mots nouveaux, l'autre les formes rares et les acceptions nouvelles, division utile à certains égards, gênante à d'autres. Ces deux index doubles ou ces quatre glossaires qui s'étendent sur 80 pages, quoique encore quelque peu incomplets surtout en ce qui touche les romanismes, suffisent à montrer la valeur de ces documents. Beaucoup moins précieux, il est vrai, qu'on aurait pu le croire pour l'étude du latin populaire, ils ne laissent pas que d'avoir une importance considérable, et si le travail de M. Boucherie, excellent surtout dans la restitution critique du texte, présente encore quelques lacunes ou laisse encore quelques points non élucidés, l'auteur n'en a pas moins le mérite d'avoir heureusement enrichi le trésor de la philologie grecque et de la philologie latine.

(*Revue critique*, 1873, n° 40.)

XVII

Nouvelle grammaire française, fondée sur l'histoire de la langue, à l'usage des établissements d'instruction secondaire, par Auguste Brachet. Paris, Hachette, 1872. Un vol. in-12, xix-248 p. — Prix : 1 fr. 50.

Poursuivant ses travaux de vulgarisation, M. Brachet publie aujourd'hui une *nouvelle* grammaire française, où pour la première fois, dans un livre destiné aux classes, on essaie d'expliquer les règles par l'histoire de la langue[1]. On ne peut qu'applaudir à cette réforme, qui tend à faire entrer dans le domaine commun des vérités élémentaires jusqu'ici réservées aux érudits. C'est en quelque sorte une révolution dans l'enseignement, révolution salutaire à laquelle M. Brachet aura l'honneur d'avoir attaché son nom.

Le livre se recommande en général, outre la nouveauté et l'importance du sujet, par la clarté du langage et la simplicité de l'exposition. Ce sont des qualités de vulgarisateur que M. Brachet possède au premier chef. Mais l'œuvre de M. Brachet est très inégale. A côté de parties faites avec soin et talent, on en rencontre d'autres en plus grand nombre qui semblent avoir été rédigées à la hâte. C'est l'explication la plus vraisemblable des lacunes et des erreurs vraiment regrettables qui déparent ce livre. Nous croyons rendre service à l'auteur et au public en les relevant ici avec plus de détail que ne le fait d'ordinaire la *Revue* ; et si nos observations peuvent sembler trop minutieuses ou trop sévères, M. Brachet n'y verra que notre désir d'être utile et de contribuer, par les corrections et les améliorations que nous proposons, au succès d'une œuvre qui a naturellement toutes nos sympathies.

[1] Nous devons cependant mentionner l'ouvrage de M. Marty-Laveaux, qui poursuit un but quelque peu différent, mais qui se recommande par de rares qualités, et dont nous rendrons un compte détaillé quand il aura achevé de paraître.

Après une préface fort spirituelle où l'auteur défend justement l'étude historique de la langue contre les préjugés d'une routine aveugle et les entraînements de novateurs irréfléchis, il donne dans l'introduction une description sommaire de la géographie et un aperçu de l'histoire de la langue française. En quelques traits nets et précis, M. Brachet établit la différence du provençal et du français, du latin populaire et du latin classique, du français et des dialectes ou patois, des mots de formation populaire et des mots de formation savante.

Après cette introduction commence la grammaire proprement dite qui comprend trois livres : I *Étude des lettres* (alphabet, voyelles, diphtongues, consonnes, syllabes, accent tonique, signes orthographiques) ; II *Étude des mots* (dix chapitres consacrés aux dix parties du discours) ; III *Étude des phrases* (1° syntaxe des mots : substantif, article, adjectif, noms de nombre, pronoms, verbes ; 2° syntaxe des propositions).

Livre I, *Étude des lettres* ; *voyelles pures*. Parmi les voyelles, l'auteur place *eu*, *ou* avec raison ; ces voyelles ne sont composées qu'en apparence pour les yeux, mais elles offrent pour l'oreille un son unique aussi simple que celui de *a*, de *o*. A l'occasion des voyelles françaises, l'auteur passe en revue les voyelles latines et dit ce qu'elles sont devenues en français. Cette petite page de phonétique donne lieu à bien des remarques. P. 17 et 20, où l'auteur a-t-il pris que *e* latin se prononçait toujours comme *e* ouvert ? — § 18, ce qui est dit sur les longues et les brèves est vague et peu exact. — « *A* latin bref, dit M. Brachet, devient *e* ouvert : *sel* de *sal*, *mer* de *mare*, *fève* de *faba* ; *ā* latin devient *é* fermé : *aimé* de *amatum*, *pré* de *pratum*, etc. » M. Brachet devrait pourtant savoir aujourd'hui (voy. *Revue critique*, 1869, I, 250) que le français ne distingue pas, dans le traitement de l'*a*, la voyelle brève de la voyelle longue : *a* bref ou long est devenu en vieux français *é* et cet *é*, pour des causes spéciales qui ont agi sur lui, qu'il vînt de *ā* ou de *ă*, s'est transformé dans des cas déterminés en *è* (voy. G. Paris, *Alexis*, p. 50). De là des *ă* devenant *é* : *lez* de *lătus*, *dé* de *dătum*, ou *è* : *père* de *pătrem*, *sel* de *săl* ; de là encore des *ā* devenant *é* : *pré*, de *prātum*, *bonté* de *bonitātem*, ou *è* : *mère*, de *mātrem*, *tel* de *tālem*, etc. Cette erreur, au commencement de la *Grammaire*, est fâcheuse. Les élèves, en effet, attirés par la nouveauté de ces recherches, ne manqueront pas d'étendre ces lois phonétiques à d'autres exemples, et s'ils les trouvent dès le début en défaut, ils pourront prendre en soupçon les principes de la grammaire historique. — L'auteur dit que *ō* devient *eu* ou reste *o* devant *m* ou *n*, que *u* reste *ū* (*ou*) devant deux consonnes ; il a raison de ne pas parler des exceptions de *ŭ* = *o*, *u* ; mais il aurait pu parler de *ō* = *ou* ; car quand nos écoliers voudront appliquer les règles indiquées pour *ō*, ils songeront immédiatement à *nos*, *vos* qui de-

viennent *nous*, *vous*. — Au sujet des voyelles longues, marquées généralement de l'accent circonflexe, M. Brachet dit que ce signe indique ordinairement la suppression d'une lettre, notamment *s*, consonne prononcée jusqu'au XIVe siècle, puis disparue. Il serait plus exact de dire : prononcée jusqu'au XIIIe siècle. — Entre l'*ŏ* bref latin et l'*eu* français correspondant, M. Brachet signale comme sons intermédiaires *ue* (XIe siècle), *oe* (XIIe); il peut ajouter *uo*, qui existait au Xe siècle. « Quelques mots, comme *accueillir*, ajoute-t-il, sont restés à l'étage *ue* » et n'ont point suivi la transformation en *oe*. » Il faudrait dire plus clairement qu'il s'agit ici, non de la prononciation, mais de l'orthographe. — Comme exemples de l'*y* intercalé entre deux voyelles pour éviter un hiatus, je trouve *croyant* et *écuyer* ; les deux exemples sont inexacts : *credentem* ne donne pas *croant* d'où *croyant*, ni *scutarius écuer*, d'où *écuyer*, mais *creant*, devenu *croyant* sous l'action du présent *je croi*, et *écu-ier*. M. Brachet dit que l'*y* vient d'ordinaire d'un *c* et d'un *g* latin entre deux voyelles, et il ne cite d'exemples que du *c*; on pourrait ajouter *regalem royal*, *legalem loyal*, etc. — Le chapitre III est consacré aux diphtongues; je remarque l'omission des diphtongues *ieu*, *iou* (*pieu* ; *piou-piou*), sans compter les diphtongues fortes conservées dans l'interjection *aye*, dans *Raoul*, etc. — Pour les nasales (chapitre IV) on regrette de ne pas trouver la série complète des notations orthographiques des voyelles nasales : *an*, *en* (*ã*) ; *en*, *in*, *ain*, *ein* (*ẽ*) ; *on* (*õ*); *un*, *eun* (*œ̃*) ni la liste des diphtongues nasales. — M. Brachet distingue les consonnes (chapitre V) en fortes (*k*, *t*, *p* ; *ch*, *ç*, *f*) et en douces (*g*, *d*, etc.) ; mais il a le tort d'employer le terme *doux* pour désigner aussi le son sifflant ou chuintant du *c* et du *g* devant *e* et *é*, ce qui introduit de la confusion dans ce chapitre. Selon M. Brachet *c* dur vient du latin *cc* : *sec* de *siccum*, etc. ; pour être exact, il faut dire : de *c* ou de *cc* devant *o*, *u* ; cf. *vacca*, *vache* et *corpus*, *corps*. Observation analogue pour *g*. La distinction de *c* et de *g* devant *a*, *e*, *i* ou devant *o*, *u* pouvait être faite sans compliquer l'exposition et elle avait son importance. On est fort étonné de lire (p. 26) cette affirmation, que *s* latin était prononcé *z*; il est aussi singulièrement inexact de dire que *ti* latin sonnait *ts* devant une voyelle; car, à ce compte, les Romains n'auraient pas prononcé *amicitsia*, comme le dit M. Brachet, mais *amicitsa*. « *S* dur vient de *s* latin », dit M. Brachet; ajoutons : de *s* initial. « *S* doux du *c* latin, de *ti* plus voyelle »; ajoutons encore de *s* médial : *rose*. « *V*, au milieu d'un mot, vient de *p* ou de *b* »; ajoutons encore de *v* : *avoine* de *avena*, etc. « *L* mouillé s'écrit *ill* ou *il* » : M. Brachet oublie la notation par *l* après un *i* : *persil*, *péril*. Pour l'*x*, M. Brachet oublie également la valeur de *s* à la fin et même au milieu des mots (*six*, *soixante*, etc.); cette omission amène quelque obscurité dans l'exposition de la formation du pluriel en *x* (cf. § 79).

Le livre Ier se termine par des observations sur l'accent tonique et le balancement de la voyelle atone et de la voyelle accentuée (généralement devenue diphtongue) dans la dérivation. Les remarques sont très justes; je signalerai toutefois le mauvais choix des exemples, où sont rapprochés des mots tels que *lièvre*, *chevalier* — *lévrier*, *chevalerie*, etc., ce qui fait croire à une diphtongue *ie* d'une même origine dans les deux mots. Il aurait fallu varier les exemples de l'alternance (*voile*, *révéler*; *bœuf*, *bouvier*, etc.), et en montrer le caractère général. Une autre remarque qui se rattache à la précédente, c'est que l'auteur a eu tort de ne parler qu'à la fin du livre Ier de l'accent tonique. Déjà p. 21, il parle de voyelles accentuées et non accentuées sans que l'élève sache ce que c'est que l'accent; s'il avait dit que les lois de phonétique qu'il donne au début (p. 17) ne sont vraies que pour les toniques, et s'il avait ajouté un mot sur le traitement des atones, toute cette fin du Ier livre devenait beaucoup plus limpide et plus rigoureuse, sans être plus compliquée. Le dernier chapitre du livre Ier est consacré à l'examen des signes orthographiques qui ont été empruntés au grec par les grammairiens du XVIe siècle. En somme, malgré de nombreuses erreurs de détail, ce premier livre est neuf et bon.

Livre II, chapitre Ier. *Du nom*. Pour le genre, M. Brachet pose ces règles : « Les substantifs latins masculins sont ordinairement restés » masculins en français... *Il n'y a qu'une seule exception* : ce sont les » substantifs abstraits en *or*. » Pour être exact, il faudrait dire « il n'y » a qu'une seule exception *générale* », car il y a bien des exceptions particulières. « Les substantifs latins féminins sont également restés » féminins en français. » Ajoutons comme exception générale les noms d'arbre (sans parler des nombreuses exceptions particulières). La rédaction du § 70 est plus que bizarre : « Dans un très petit nombre de » cas, le féminin est plus court que le masculin (suivent les exemples : » *compagne*, *taure*, *mule*, *vieille*, etc.); les *masculins sont dérivés des* » *féminins* au moyen des finales *et*, *ard*, *on*, *eau*, etc. » Immédiatement après cette règle, on lit à l'historique : « Il ne faut point conclure de » ces exemples qu'il y a en français des masculins formés à l'aide des » féminins. » Que M. Brachet se mette d'accord avec lui-même, et efface de sa règle cette assertion étrange que des masculins dérivent de féminins. Signalons encore dans ce paragraphe une distraction singulière : « *Mulet* signifiait jadis *le petit d'une mule, son poulain* » ; il faut croire qu'au moyen âge les mules étaient fécondes! — Les paragraphes concernant les irrégularités dans le genre des noms (§§ 71-74) et le pluriel des noms composés (§§ 82-85) seraient mieux placés à la syntaxe. L'observation sur le genre de *garde*, *élève*, etc. (§ 71) est neuve, mais inexacte; car ce ne sont pas seulement des noms abstraits comme *garde*, *aide*, *manœuvre*, qui changent de genre en devenant concrets,

mais encore des noms concrets féminins qui deviennent masculins quand ils désignent des personnes : *guide*, *trompette*, *enseigne*. De plus, même au sens concret, les noms comme *élève*, *garde* deviennent féminins quand ils désignent une femme. Enfin, l'exemple de *garde* masculin (garde-*chasse*) opposé à celui de *garde* féminin (*la* garde *des frontières*) est mal choisi. *Garde* dans *garde-chasse* est un temps personnel du verbe *garder*.

La théorie du pluriel des noms composés ramenée à trois règles est défectueuse : 1° Les noms formés de deux noms ou d'un nom et d'un adjectif forment leur pluriel, dit M. Brachet, en ajoutant un *s* à chacun de ces deux mots : *chats-tigres*, *basses-tailles* ; cette première règle peut passer, quoiqu'elle offre déjà des exceptions; 2° Pour les noms composés d'un adverbe ou d'une préposition, le pluriel se forme en ajoutant un *s* au substantif : *des avant-coureurs*, *des sous-préfets*. Cette règle est inexacte. Quand le mot invariable est un adverbe ou une préposition prise abverbialement (c'est-à-dire sans régime), fort bien ; le substantif varie : *des avant-coureurs*, *des sous-préfets*. Mais quand le mot invariable est vraiment une préposition qui régit le substantif, celui-ci reste invariable : *des à-compte* ; 3° Quand le nom composé est formé d'un nom et d'un verbe (*tire-bouchon*), de deux noms séparés par une préposition (*tête-à-tête*, *pot-au-feu*), d'un verbe et d'un adverbe (*passe-partout*), il reste invariable au pluriel sauf quelques exceptions que l'usage apprendra. On ne peut vraiment placer parmi les exceptions enseignées par l'usage des pluriels tels que *chefs-d'œuvre*, *arcs-en-ciel*, *chars-à-bancs*, etc., où la variabilité du premier terme s'impose d'elle-même.

La section III du chapitre 1er est consacrée à la formation des substantifs. C'est une nouveauté de ce livre d'avoir donné à la formation des mots la place légitime qu'elle doit occuper dans toute grammaire. Déjà plusieurs auteurs avaient tenté de faire entrer la composition et la dérivation dans l'enseignement du français. A M. Brachet revient le mérite d'en avoir donné les règles méthodiquement. L'auteur a reconnu lui-même combien était faible ce qu'il en disait dans sa *Grammaire historique* ; il a repris la question et est arrivé à ce résultat assez curieux que la grammaire à l'usage des classes est incontestablement supérieure en ce point à la grammaire historique. L'auteur n'a pas cru devoir consacrer un livre spécial à la formation des mots, mais, à la fin des sections du substantif, de l'adjectif, du verbe, il étudie les procédés employés par la langue pour créer de nouveaux substantifs, de nouveaux adjectifs, de nouveaux verbes. La plus importante de ces sections est celle qui concerne la formation des substantifs ; elle est généralement bien faite ; on y constate toutefois des omissions et des erreurs. La composition est ramenée seulement à l'addition d'un préfixe devant un

substantif (§§ 89-90); ce qui est contradictoire avec le § 82, où M. Brachet distingue diverses sortes de mots composés dont il donne plus ou moins exactement la formation du pluriel. On voit aussi les inconséquences de cette disposition où les règles du pluriel des noms composés (qui relèvent en réalité de la syntaxe) sont données avant la théorie de la formation de ces noms. — § 91, *après* est omis dans la liste des préfixes (*après-midi*, etc.) — § 96, la formation du suffixe *age* est donnée inexactement; cf. sur le passage de *aticum* à *age* mon article de la *Romania* (voir plus haut, p. 140). — § 102, les exemples de la chute de *ie* dans les mots *misère*, *audace*, etc., ne sont pas justes, parce que ces mots sont de formation savante. — §§ 113-118, le suffixe *ure* formant des substantifs à l'aide d'adjectifs est omis (*verdure*, etc.). — § 120, *loyer* n'est pas *locare*, mais * *locarium*. — § 121, les substantifs verbaux comme *appel*, *égout*, etc., seraient, selon M. Brachet, tirés de l'infinitif *appeler*, *égoutter*; cette explication toute mécanique étonne chez un disciple de Diez, qui a donné de ces formes une explication plus scientifique. Comment M. Brachet expliquera-t-il, dans son hypothèse, les mots tels que *relief*, *maintien*, etc.? — §§ 124-144, je constate l'absence du suffixe *age*, ce suffixe si vivant à l'aide duquel des substantifs sont journellement tirés des verbes (*blanchissage*, *lavage*, *nettoyage*, etc.).

Le chap. II est consacré à l'article. Rien à signaler, sinon que le § 142 doit rentrer dans la syntaxe, et que la note sur l'emploi de *uns*, *unes* en vieux français (pour désigner les *duels naturels* : « unes joues ») est inutile dans une grammaire élémentaire.

Chap. III. *De l'adjectif.* — La formation du féminin et du pluriel dans les adjectifs est exposée avec soin, et les explications historiques sont justes (cependant l'auteur persiste à tort à attribuer les formes comme *grande* au XIVe siècle, voy. *Revue critique*, 1868, 1, 28). Je supprimerais la section III (Degrés de signification dans les adjectifs). Une note sur *meilleur*, *pire*, *moindre* suffirait. La distinction des degrés de signification se comprend en effet dans le grec et dans le latin qui affectent l'adjectif de terminaisons spéciales pour le comparatif et le superlatif. Mais à quoi bon transporter dans le français qui les ignore ces distinctions des langues classiques? On prétend que le superlatif est marqué par *très*; pourquoi pas par *bien*, par *fort*, par *extrêmement*, par *excessivement?* Formons donc les règles de la grammaire française d'après l'étude de notre langue, sans les emprunter toutes faites à d'autres idiomes.

Ce qui suit sur la formation de l'adjectif (§§ 166-187) est bon. La liste des dérivés est suffisante pour une grammaire élémentaire. Quelques observations : Le français, dit M. Brachet, forme des adjectifs par les mêmes procédés qu'il emploie pour former des noms, c'est-à-dire par *composition* (voy. § 88) et par dérivation. Au § 88 auquel renvoie

l'auteur, il n'y a rien de pareil. Est-ce une faute d'impression? Je ne le crois pas, parce que l'auteur ne parle nulle part explicitement, ainsi que nous l'avons constaté, des procédés de formation des mots composés. — *Archi* ne sert pas seulement à former des adjectifs, mais encore des substantifs : *archi-prêtre* ; et il serait bon d'indiquer la signification péjorative qu'il prend dans la langue populaire : *archi-fou*.

Le chap. IV (*Noms de nombre*) est bon ; remarquons seulement que *zéro* n'est pas un nom de nombre cardinal comme *un*, *deux*.

Le chap. V (*Du pronom*) doit nous arrêter. Il donne lieu à des observations de détail et d'ensemble. Je commence par les premières. § 202, M. Brachet fait dériver *moi* de *mi* pour *mihi*, et il en rapproche d'un côté *nil* pour *nihil*, de l'autre *fidem* foi, *nigrum* noir. Ces assertions sont plus qu'étonnantes. M. Brachet sait pourtant bien que l'*i* est bref dans *fidem*, *nigrum* et que cet *i* a donné *ei*, *oi* (cf. p. 17), que *i* est long dans *mi*, *nil* et que *i* long est resté sans changement en français (cf. p. 13), et que par conséquent *moi* ne peut venir de *mi*. D'ailleurs M. Brachet oublie ici ce qu'il a dit p. 18 où il fait venir plus justement *moi* de *me* ; de même § 253 (p. 103) où i adopte également l'étymologie de *mē* = *moi*, il se met en contradiction avec ce qu'il affirme ici. — Il fait dériver *toi*, *soi* de *tibi*, *sibi* ; cette dérivation est plus spécieuse, à cause de l'*ĭ* bref de *tĭbi*, *sĭbi*, mais aussi erronée : les deux mots viennent de *tē*, *sē*. Quant à *me*, *te*, *se*, ils viennent de *mē*, *tē*, *sē* enclitiques. — Il eût été plus exact de dire que *ils* vient, par l'addition d'un *s*, du vieux français *il* qui est le lat. *illi* (M. Brachet ne craint pas plus loin de dire que *leurs* est le vieux français *leur* auquel le français moderne a ajouté *s*) ; c'eût été aussi plus simple, parce qu'on n'aurait pas embarrassé les élèves avec cette contradiction apparente qui montre dans un même mot *illos* une double dérivation *ils* et *eux*. — Le § 204 parle des pronoms personnels *en* et *leur* ; *leur* est bien cité dans la liste donnée au § 202 des pronoms personnels, mais non *en*. Puisque M. Brachet croit devoir remettre parmi les pronoms le mot *en* qui n'est étymologiquement qu'un adverbe, pourquoi ne rien dire de *y* qui lui aussi peut être considéré comme un *véritable cas* de pronom, puisque dans cette phrase : « *avez-vous pensé à l'affaire ? — J'y pense* », *y* remplace *l'affaire* au même titre que *en* remplace ce nom dans la réponse : *j'en rêve*. *Y* et *en*, ce nous semble, doivent partager le même sort et être considérés tous deux comme des pronoms ou, ce que nous préférerions, tous deux comme des adverbes [1]. — *Nos* et *vos* ne sont pas

[1] L'auteur replace *en* parmi les adverbes de lieu (§ 418) sans s'expliquer sur la différence essentielle qu'il établit entre *en* pronom et *en* adverbe. Serait-ce que *en* pronom se rapporte aux personnes et *en* adverbe aux choses ? Cette différence n'est pas assez précise, puisque les pronoms personnels peuvent désigner des choses aussi bien que des personnes. Quelle est la nature de *en* dans ces deux phrases : « Il ouvrit le tiroir

des adoucissements des anciennes formes fr. *nostre*, *vostre* (§ 206) ; car on peut se demander pourquoi le pluriel a été seul adouci et non le singulier. *Nos*, *vos* viennent de *nostros*, *vostros* qui ont donné régulièrement *nostrs vostrs*, *nosts vosts*, *noz voz* et finalement *nos vos*. — C'est vers le XIVe siècle, dit M. Brachet, que *ma ta sa* dans certains cas furent remplacés par *mon ton son*; on trouve déjà au XIIe siècle des exemples du masculin pour le féminin. — Sur le pronom *cet* M. Brachet s'exprime ainsi : (§ 214) « Le pronom latin *eccisle* donna le vieux français *icist* au XIe siècle, puis *icest* abrégé en *cest*... » ; il serait mieux de dire : « le pronom latin *eccistum* (à l'accusatif ; cf. § 77) donna le vieux français *icest*, abrégé en *cest*... » ; en effet *icist* est la forme du nominatif. Observation du même genre pour *eccille* = *ice* (§ 220). — *Ce* (dans *ce livre*) ne vient pas de *ecce hoc*, comme le dit M. Brachet, mais est un affaiblissement de *cet* ; *ecce hoc* n'existe que dans le neutre *ce* (*ce que je dis*, etc.). *Chacun* ne vient pas de *chaque un* (§ 230), mais du lat. *quisque unus*. — On s'attendrait à voir expliquer la différence qui existe entre *même* adjectif démonstratif (§ 216) et *même* adjectif indéfini (§ 230). — § 230 (article *autre*). qu'est-ce que cet *alteri equus* donné entre parenthèses comme explication de *l'autrui cheval?* Est-ce la traduction du français ? il faut alors *alterius equus*. En est-ce l'étymologie ? il faut en ce cas *alteri huic equus*. — « *Certain*, du lat. *certus* (certain). » Lire : dérivé du lat. *certus*, à l'aide du suffixe *ain*. — J'arrête ici les observations de détail, et aborde une question générale. M. Brachet distingue les pronoms possessifs, démonstratifs, relatifs, interrogatifs et indéfinis en deux classes : pronoms proprement dits et adjectifs. On ne se rend pas bien compte de cette division. Le pronom est-il un mot qui remplace le nom ? alors comment peut-il devenir adjectif ? Cette classification est si peu naturelle qu'elle conduit l'auteur à des contradictions. Ainsi p. 99 : « Les pronoms indéfinis se divisent : 1° en adjectifs indéfinis (*nul*, *tout*, etc.), ainsi nommés parce qu'ils ne peuvent s'employer seuls et précèdent toujours un nom (*nul homme*, etc.), et 2° en pronoms indéfinis, etc. » Or, p. 101 je lis cet alinéa : « On peut » encore employer seuls, et sans qu'ils précèdent un nom, certains » adjectifs indéfinis, tels que *nul*, *tout*, *tel*, etc., qui deviennent alors » pronoms indéfinis. » L'élève se reconnaitra-t-il au milieu de ces distinctions contradictoires [1] ? La vérité est que les pronoms possessifs,

» et *en* tira son calepin. — Il prit son calepin et *en* arracha une feuille ? » — Même observation pour *dont* (§ 223) et *où* (§ 418).

[1] Et en outre souvent très fausses ou très mal expliquées. Ainsi § 203, on distingue dans les prénoms personnels : « 1° Ceux qui se mettent toujours *avant le verbe et sans* » *préposition*, comme *me*, *te*, *se*, *le*, *la*, *les*, *leurs* ; 2° ceux qui se placent toujours *après le* » *verbe et sont précédés d'une préposition*, comme *moi*, *toi*, *soi*. » Pour la vérité de la première règle, comparez les phrases comme *prends-le*, *-la*, *-les*, *dis-leur* ; pour celle de la seconde : *lui compris*, *donne-moi*, *rends-moi*.

démonstratifs, etc., doivent rentrer dans la classe des adjectifs, et non les adjectifs dans celle des pronoms. De même que l'adjectif qualificatif devient substantif quand il est pris absolument, les adjectifs déterminatifs pris absolument deviennent pronoms. Ou plutôt, il n'y a pas de pronoms déterminatifs. Qu'est-ce en effet, par exemple, qu'un pronom indéfini qui désigne un être d'une manière vague et indéfinie? Quel mot dans la phrase remplace *personne*, *chacun*, *on*, etc.? L'histoire de la langue et la logique s'accordent à montrer que les seuls pronoms sont les pronoms personnels qui remplacent réellement des noms ; et que les autres doivent être ramenés, les uns aux noms, les autres aux adjectifs. Dans une grammaire telle que la comprend M. Brachet, je placerais dans le nom, à côté des noms collectifs, ceux que j'appellerais indéfinis, à savoir : *on* (*l'on*), *chose*, *rien*, *personne*, et même *autrui* et *quiconque*. Après le nom je donnerais les prénoms qui ne comprendraient que les pronoms personnels. Dans le chapitre de l'adjectif, un paragraphe final établirait qu'il peut être pris absolument et jouer le rôle de nom. Pour l'adjectif qualificatif, ex. : *le beau*, *le vrai*. Pour les déterminatifs, les uns s'emploient absolument en retranchant le nom auquel ils se rapportent, ce sont : *aucun*, *ce*, *maint*, *nul*, *plusieurs*, *tout* [1] ; les autres doivent s'unir à d'autres déterminatifs qui les précisent et leur donnent un sens plus complet : *quelqu'un*, *chacun*, *l'un*, *l'autre*, *le mien*, *le tien*, *le sien*, *le nôtre*, *le vôtre*, *le leur*, *la mienne*, etc. ; *les miens*, etc. ; *les miennes*, etc. ; *lequel*, etc. *Cet*, *ces*, *celui*, *celle*, *ceux*, *celles*, se déterminent, non pas à l'aide d'un autre déterminatif, mais à l'aide d'un adverbe déterminatif *ci*, *là*, ou d'une proposition : « *celui-ci* m'a dit; *celui que j'ai vu* m'a dit. » Restent les pronoms relatifs *qui*, *que* ; mais comme ils accompagnent presque toujours l'antécédent auquel ils se rapportent, on ne peut les considérer réellement comme de vrais pronoms, et leur caractère *sui generis* leur donne le droit d'être placés aussi bien parmi les adjectifs que parmi les pronoms. On voit de la sorte comment la théorie du pronom peut se réduire ; on simplifie la grammaire en même temps qu'on pénètre plus profondément dans l'essence des déterminatifs. Mais je ne puis qu'indiquer ici cette vue. Si elle paraît trop révolutionnaire, M. Brachet, qui toutefois a innové en faisant rentrer l'adjectif dans le pronom, pouvait innover plus heureusement et sans apporter plus de trouble dans l'économie de la grammaire, en faisant rentrer le pronom dans l'adjectif.

Chap. VI. *Du verbe*. — Nous arrivons à un important chapitre qui embrasse environ le tiers de l'ouvrage. Dans ce chapitre, M. Brachet, se séparant des grammairiens antérieurs, innove heureusement en divisant la seconde conjugaison en deux classes, la classe des verbes qui se

[1] On pourrait y ajouter *le*, *la*, *les*, si l'on fait de ces mots des adjectifs déterminatifs et non des pronoms personnels.

conjuguent directement en *ir* (tels que *partir*, *partant*) et celle des verbes qui se conjuguent avec l'addition à certains temps de la syllabe *iss* (*finir*, *finissant*). Cette division lui permet de classer les conjugaisons en deux séries, les conjugaisons vivantes (*aimer*, *finir*) dans lesquelles rentrent tous les verbes de création nouvelle, et les conjugaisons mortes, héritage du passé, qui ne peuvent plus servir à de nouvelles formations (*partir*, *devoir*, *rendre*). Cette classification, empruntée d'ailleurs à M. Chabaneau (*Théorie de la conjugaison française*), a l'avantage de bien montrer aux élèves comment la langue, loin d'être un ensemble de décrets immuables rendus par des grammairiens, est vraiment un organisme vivant dans la bouche du peuple et livré à d'incessantes transformations. On ne peut qu'approuver ce point de vue. Toutefois, M. Brachet, dans l'exposition des conjugaisons, n'y reste pas fidèle, et, alléguant que la deuxième conjugaison en *ir* (*partir*) et la troisième sont trop peu riches pour mériter une étude spéciale, il les renvoie aux verbes irréguliers ; c'est perdre le bénéfice de sa division.

L'exposition de la conjugaison consiste donc, en somme, pour M. Brachet, à montrer d'abord les rapports historiques des temps français avec les temps latins d'où ils dérivent, à donner ensuite la conjugaison de *aimer*, *finir* et *rompre*, reléguant tout ce qui ne se conjugue pas sur le modèle de ces trois verbes, parmi les verbes irréguliers dont il donne la liste complète. En réalité, l'auteur tourne la difficulté au lieu de la résoudre ; d'un autre côté, il est incomplet. En effet, pour nous occuper d'abord de ce dernier point, il choisit par exemple pour type de la 5e conjugaison régulière en *re*, le verbe *rompre*. Le verbe sera très bien choisi (puisqu'il présente les trois terminaisons *s*, *s*, *t* au présent de l'indicatif), si on fait rentrer *rendre*, *vendre* et les analogues dans la classe des verbes irréguliers (*il rend*, *il vend*). M. Brachet ne le fait pas, considérant avec raison ces verbes comme réguliers ; mais encore faut-il que l'élève sache à quoi s'en tenir sur les troisièmes personnes : *il vend*, *il rend* (et non *il vent*, *il rent*) [1]. Pour le second point, l'auteur tourne la difficulté que présente l'exposition systématique de la conjugaison française. « La théorie scientifique de la formation des verbes irréguliers, dit-il, dépasserait de beaucoup la limite d'une grammaire usuelle » (§ 313). Je suis bien de son avis ; toutefois je crois que, *sans même remonter au latin*, en restant dans les lois de phonétique du français, on pouvait faire plus qu'il n'a fait.

Un fait certain, d'abord, c'est que la première conjugaison se sépare des trois autres par des flexions du présent et du parfait de l'indicatif (*e*, *-es*, *-e* pour la 1re conjugaison ; *-s*, *-s*, *-t* pour les trois autres ;

[1] Le verbe *vaincre*, qui n'a guère d'autre irrégularité que *vendre*, *rendre*, est au contraire classé parmi les irréguliers. Car on ne peut sérieusement considérer comme une irrégularité le changement de *c* en *qu* dans *vainquant* et les analogues.

ai, *as*, *a*, *âmes*, *âtes*, *èrent* pour la 1re conjugaison ; *-s*, *-s*, *-t*, *^mes*, *^tes*, *-rent* pour les trois autres), ce qui permet d'établir deux conjugaisons, l'une dont l'infinitif est en *er*, l'autre dont l'infinitif est soit en *ir*, soit en *oir*, soit en *re*. Cette division est conforme à l'histoire : *are* a donné *er*; mais *ēre*, *ĕre*, *ire*, ont donné à peu près indifféremment *ir*, *oir*, *re*. Ex. : *implēre*, emplir ; *habēre*, avoir ; *ridēre*, rire ; *legĕre*, lire ; *fodĕre*, fouir ; *fallere*, falloir. On peut donc admettre que les trois dernières conjugaisons n'en font en réalité qu'une [1].

Ceci posé, admettons l'ancienne théorie de la formation des temps, qu'a négligée M. Brachet, parce qu'il fait dériver directement les temps français des temps latins. Cette théorie est commode, quoiqu'elle doive être modifiée en quelques points. On peut admettre que l'infinitif forme le futur et le conditionnel (ceci d'ailleurs est absolument exact) ; que le passé défini forme l'imparfait du subjonctif (en effet le plus-que-parfait du subjonctif en latin dérive du parfait) ; que le participe passé forme les temps composés, c'est évident. Pour le participe présent, je ne dirai pas qu'il forme le pluriel de l'indicatif présent, mais tout l'indicatif présent (ainsi que l'imparfait de l'indicatif et le présent du subjonctif), puisque c'est un même radical qu'on a dans *finisc-o*, *finisc-ebam*, *finisc-am*, *finisc-entem*. Or admettons comme principe que pour conjuguer un verbe on donne, ainsi qu'on le fait en latin, les temps primitifs, à savoir l'infinitif, les participes et le parfait, on a tous les éléments de la conjugaison des verbes *faibles*, moyennant certaines lois de phonétique qui sont à établir dans le chapitre des lettres et *qui trouvent déjà leur application dans l'étude du substantif et de l'adjectif.*

Ex. : sur le modèle de *romp-ant*, *je romp-s*, *tu romp-s*, *il romp-t*, on aura :

lisant	qui donne lis-s, lis-t	d'où *régulièrement*	lis, lit
naiss-ant	naiss-s, naiss-t		nais, nait [2]
rend-ant	rend-s, rend-t		(rends), rend
part-ant	part-s, part-t		pars, part
mett-ant	mett-s, mett-t		mets, met
dorm-ant	dorm-s, dorm-t		dors, dort
viv-ant	viv-s, viv-t		vis, vit
val-ant	val-s, val-t		vaux, vaut
absolv-ant	absolv-s, absolv-t		absous, absout
craign-ant	craign-s, craign-t		crains, craint
etc.	etc.		etc.

[1] Cf. encore les voyelles du parfait et du participe : conj. en *ir* : *partis*, *parti* ; *vêtis*, *vêtu* ; *courus*, *couru* ; conj. en *re* : *pris*, *pris* ; *cousis*, *cousu* ; *connus*, *connu* ; etc. ; conj. en *oir* : *assis*, *assis* ; *vis*, *vu* ; *valus*, *valu*.

[2] Et de même *finiss-ant* — *finiss-s*, *finiss-t* — *finis*, *finit*. M. Brachet fait de *is*, *it* dans *finis*, *finit*, des terminaisons (p. 111) ; l'*i* de cette terminaison est le même que celui de *iss* dans *finissons*, etc.

Voilà donc toute une série de verbes prétendus irréguliers, dont l'irrégularité consiste dans une rencontre spéciale des consonnes réduite d'après des lois *propres au français* et qu'on peut enseigner dans une grammaire usuelle.

Nous arrivons aux verbes qui éprouvent des modifications plus profondes dans leur forme. Ce seront les verbes de la *conjugaison forte.* Dans la première conjugaison en *er* nous aurons les verbes en *eler*, *eter*. Dans la seconde, les verbes dont la terminaison du p. prés. *ant* est précédée de *a*, *ou*, *eu*, *u*. Ces verbes changent au présent de l'indic. et du subj. *e*, *u* en *oi* si l'infinitif est en *oi* : *devant*, *devoir*, *je dois*, *que je doive*; *buvant*, *boire*, *je bois*, *que je boive.* Ils changent *e* en *ie* si l'infinitif est en *ir* : *venir*, *quérir* : *je viens*, *je quiers*. Ils changent *ou* en *eu* : *mourant*, *mouvant* : *je meurs*, *je meus* (excepté *courir*, *je cours*). Les verbes forts qui n'ont pas l'infinitif en *re* forment le futur et le conditionnel en changeant *ant* en *rai rais* : *cour-rai*, *dev-rai*, *mour-rai*; *val-ant*, *val-rai*, *val-d-rai*, *vaudrai*, etc.

En somme, dans cette théorie que je ne puis qu'indiquer, et qui repose sur l'histoire de la langue, les seuls verbes irréguliers sont, dans la conjugaison faible : *envoyer*, *bénir*, *cueillir*, *dire*, *fleurir*, *haïr*, *moudre* et *coudre*, *offrir*, *couvrir*, *vaincre*; dans la conjugaison forte : *aller*, *choir*, *gésir*, *pouvoir*, *prendre*, *saillir*, *tressaillir*, *savoir*, *seoir*, *voir*.

En tout cas, quelle que soit la valeur qu'on attache à ce système de conjugaison, il peut servir à montrer, je crois, que le problème n'est pas insoluble, et qu'on peut donner une théorie de la conjugaison française relativement complète sans dépasser les limites d'un ouvrage élémentaire. En regrettant que M. Brachet ne l'ait pas tentée, nous devons accepter son livre tel qu'il nous le donne et en poursuivre l'examen.

La première section est consacrée aux définitions (sujet, complément, différentes espèces de verbes, modes, etc.). Ces définitions sont toujours claires et simples; mais cette simplicité est achetée souvent au prix de la rigueur, et plus d'une fois les définitions esquivent la vraie difficulté. Ainsi comment se fait-il qu'à un si grand nombre de temps du verbe correspondent seulement trois divisions du temps (§ 250)? D'après l'auteur (§ 282) les temps simples marquent une action non achevée à l'époque dont on parle ; mais il a soin de ne pas citer à cet endroit *je lus*, qui contredit cette définition. L'impératif n'a pas de première personne, parce que « lorsqu'on se demande à soi-même, il est » inutile d'exprimer le commandement » (§ 274); cela ne veut pas dire grand'chose : en réalité, c'est parce que quand on se commande à soi-même on se dédouble pour ainsi dire, et que l'on envisage la partie de soi-même à laquelle on parle comme une deuxième personne :

Arrête-toi, malheureux ! — § 226, ce que dit M. Brachet sur l'imparfait est absolument inexact ; je renvoie pour la question à une note que j'ai publiée dans la *Romania*, II, 145. — « Le futur, dit M. Brachet, » est formé en ajoutant à l'infinitif le présent de l'indicatif du verbe » *avoir* (*ai*, *as*, *a*, etc.), et de même le conditionnel en ajoutant à l'infi- » nitif l'imparfait du verbe *avoir* : *avais*, *avait*, etc. » Il est absolument nécessaire d'expliquer la chute de *av* dans *avons*, *avez*, *avais*, etc. ; car les élèves ne manqueront pas de se demander pourquoi l'on ne dit pas *nous aimeravons*. — Touchant l'impératif, M. Brachet s'exprime ainsi (§ 275) : « Les personnes de l'impératif *sont empruntées aux personnes correspondantes du présent de l'indicatif*. Il n'y a qu'une exception pour la première conjugaison qui dit *chante* sans *s*, tandis que *fini s*, *romp s*, *reçoi s* [1] ont l'*s* de l'indicatif..... *chante* n'a point de *s*, parce qu'il correspond à l'impératif latin *canta* (chante). » La contradiction est visible. — Arrivant, dans la section III, à la théorie des temps composés, il donne incidemment, et parce que ce sont des verbes auxiliaires, la conjugaison de *avoir* et de *être*. Leur importance devait leur mériter une place plus marquée. — Les explications données sur *être* (p. 124-125) contiennent beaucoup trop de philologie pour un livre de cette nature; à quoi bon, par exemple, apporter des preuves de l'étymologie d'*être* = *essere* ? il suffit de l'établir sans discussion. D'un autre côté, cette philologie n'est pas toujours de bon aloi. L'espagnol et le portugais *ser* ne viennent pas de *essere*, mais de *sedere*. L'auteur prête au vieux français un subjonctif *soi* de *sim*, tandis que la seule forme est *soie*, de *siam*. — P. 128, observation du même genre. M. Brachet dit « *avoir*, vieux français *aver*, du latin *habere* » ; lisez : *aveir*. « *Avais*, vieux français *avoi* et *aveie* » ; lisez : *avois*, plus anciennement *avoie*, et primitivement *aveie*.

Les sections IV–VIII sont consacrées à la conjugaison des verbes actifs, passifs, neutres, réfléchis et impersonnels. Elles ne donnent lieu à aucune remarque importante. Les verbes *réciproques* seraient à supprimer : on a là un fait de pure syntaxe. On peut hésiter à supprimer les verbes passifs. La section IX donne la liste des verbes irréguliers. Pourquoi, s'écartant de la division indiquée § 253, l'auteur les groupe-t-il en verbe irréguliers : « 1° de la première conjugaison (*er*). 2° de la » deuxième conjugaison (*ir*). 1. Conjugaison avec *iss*. 2. Conjugaison » directe en *ir*. 2° (sic) de la troisième conjugaison. 3° Conjugaison en » *oir* ? » Pourquoi ne pas dire : 1. Conjugaison en *er*. 2. Conjugaison en *ir*, *issant*. 3. Conjugaison en *ir*, *ant*. 4. Conjugaison en *re* 5. Conjugaison en *oir*? — Pour *aller*, l'auteur reproduit l'étymologie qu'il

[1] Vieux français *reçoi*, *romp*. M. Brachet aurait pu le dire, comme il l'a dit pour le présent de l'indicatif (§ 261), où d'ailleurs ce fait, dont il y a de nombreuses traces au XIIIe siècle, est attribué par lui au XVIe.

donne dans son dictionnaire étymologique, à savoir *adnare*. Cette étymologie est inadmissible; elle a contre elle le sens même de *aller*, qui exprime tout le contraire de *adnare* : cf. *aller*, *partir* ; — *venir*, *arriver*. S'il fallait absolument retrouver le verbe *nare* dans *aller*, ce ne serait que la forme *enare* (tout l'opposé de *adnare*) qu'il faudrait choisir. — M. Brachet explique (§ 319) *bénit* en le rapprochant de *fini-t-us*. C'est inexact. *Bénit* vient de *benedictus* et non de *beneditus*; la terminaison *it*, *ite*, qu'il renferme est donc la même que celle de *dit*, *dite* (*dictus*, *-ta*) ; le participe *bénit* est donc bien la forme primitive qui a été conservée, comme cela se voit souvent, dans un sens spécial, pendant que le verbe s'assimilait à la conjugaison générale de *finir*. — Au § 321, l'auteur parlant des prétérits des verbes *tenir*, *courir*, *dormir*, dit que ces formes différentes s'expliquent, *comme toujours*, par les formes latines originaires. L'élève ne sera-t-il pas rendu méfiant, s'il remarque à côté de cette affirmation absolue l'omission trop habile de la forme *je courus ?* De même, plus haut, la forme *je rompis* n'est pas expliquée. — § 330, ce n'est pas assez de renvoyer pour le verbe *dormir* au verbe *mentir*; comment deviner le présent *je dors ?* — Dans la section X, l'auteur étudie la formation des verbes par voie de composition et de dérivation. C'est un bon chapitre. Je supprimerais toutefois au § 412 (dérivés en *er*) deux exemples d'un français douteux : *napoléoniser*, *bonapartiser*.

Chap. VIII-X. *Adverbe*, *préposition*, *conjonction*, *interjection*. — Dans ces chapitres l'auteur s'est borné à reproduire les autres grammaires en y ajoutant seulement des explications historiques, sans essayer de soumettre à un examen approfondi cette partie de la grammaire française sur laquelle bien des erreurs ont été dites et redites. Mais ce n'est pas le lieu ici de discuter les théories reçues touchant l'adverbe et la conjonction. Les remarques de M. Brachet sont généralement claires; je signalerai spécialement la page consacrée aux adverbes en *ment*. Toutefois les erreurs ne manquent pas; en voici quelques-unes. Où M. Brachet a-t-il vu que le vieux français disait *aller lent*, *agir laid* (§ 422) ? Dans ce même paragraphe, je lis la ligne suivante : « Les adjectifs neutres tels que *facilè*, BENE, *brevè*, DOCTÈ que » les Romains employaient comme adverbes. » Depuis quand *bene* et *docte* sont-ils des neutres d'adjectifs ? — Aux §§ 423 et 424, sont donnés les degrés de signification de l'adverbe : *clairement*, *plus clairement*, *très clairement* ; *juste*, *plus juste*, *très juste*; *le plus clairement* et *le plus juste* manquent. Je ne signalerais pas cette omission, si immédiatement après au § suivant, pour superlatif de *bien* et de *mal*, on ne citait seulement *le mieux* et *le pis* ou *le plus mal* et non *très bien* et *très mal*. — § 426, la discussion sur l'étymologie de *coup* est inutile ou tout au moins n'est pas à sa place. — § 428, *certes* n'est pas le latin *certe*,

mais *certas*. *Oil* (ibid.) est plutôt un composé roman, *o-il*, qu'un composé latin, *hoc-illud*. Pourquoi écrire avec un *t* (*oït*) le participe passé de *oïr* (ibid.)? Au reste toute cette polémique sur *oui* est parfaitement déplacée dans un livre de ce genre. — § 438, je lis : « Ne comprenant » plus le sens de cette locution *voici*, *voilà* = *voi* [*vide*] *ci*, *là*, les gram- » mairiens du XVIIe siècle décrétèrent que *voici*, *voilà* étaient prépo- » sitions et, comme telles, désormais inséparables. » Ce ne sont point les grammairiens qu'il faut accuser de ce fait, c'est l'usage. *Voici*, *voilà* ne sont plus compris du peuple; c'est pour cela qu'ils sont passés à l'état de prépositions. Même observation sur les prépositions *durant*, *concernant*, *touchant*, etc. : ces mots ne *vivent* plus comme formes verbales dans la langue. — § 444, il est téméraire d'affirmer que *donc* vient de *tunc*.

III. *Syntaxe*. — La syntaxe, la partie la plus importante de la grammaire aux yeux des professeurs, celle à laquelle ils attachent, et, non sans raison, le plus de prix, devait être, ce semble, la partie la plus neuve de la grammaire de M. Brachet. Le troisième volume de la *Grammatik* de Diez, si rempli d'observations profondes et originales sur la syntaxe des langues romanes, pouvait fournir à l'auteur les éléments d'une syntaxe singulièrement intéressante, n'eût-on pas sous la main Mætzner qui lui aussi pouvait donner des choses nouvelles. Nous avons le regret de constater que M. Brachet n'a guère pris ici à Diez et à Mætzner que le plan et les titres des grandes divisions, et que cette partie de son travail est absolument insuffisante : à peu près quarante pages (p. 197-234) pour la syntaxe du français, c'est à peine une esquisse, et cette esquisse porte à chaque page la marque d'une rédaction hâtive et d'une grande légèreté. Peu ou point d'historique; beaucoup de règles formulées sans raison explicative. M. Brachet qui dans sa préface tourne en ridicule les décisions absolues des grammairiens, qui présentent leurs règles « comme les arrêts indiscutables d'un code pénal », n'est ici ni moins autoritaire, ni moins subtil que les autres. Chaque paragraphe est rempli de ces mêmes formules qu'il blâme si spirituellement : « Il faut dire, on ne doit pas dire, etc. » ; seulement elles sont appliquées trop souvent sans réflexion suffisante. Enfin l'exposition n'a pas sa lucidité habituelle et nombre de règles sont aussi obscures qu'inexactes. Sans indiquer ici les lacunes, ce qui serait refaire la syntaxe, je me contenterai d'observations de détail.

Première partie (*Syntaxe des mots*). — Au § 460, l'expression *rapport de possession* est employée dans deux sens absolument contradictoires; l'auteur rapproche les locutions telles que *maison de Paul* (et dans la note, *maison à Pierre*) où le second terme désigne le possesseur, des locutions telles que *fusil à aiguille* où le second terme désigne le pos-

sédé [1]. — § 466. D'après M. Brachet, il faut dire *l'histoire ancienne et la moderne* (et non *l'histoire ancienne et moderne*) parce qu'il faut « répéter l'article, si les adjectifs servent à qualifier des *personnes ou » des choses différentes* ». Voilà une rédaction peu claire. — § 468. « L'article indéfini se remplace par la préposition *de* devant les noms » précédés d'un adjectif (par exemple *de bon pain*); mais cet article » persiste quand l'adjectif suit le nom (*du pain excellent*). » Pourquoi? — § 470. « Si les noms (auxquels se rapporte l'adjectif) sont de diffé- » rents genres, l'adjectif prend *ordinairement* le masculin : *le roi et la » reine sont généreux.* » Pourquoi *ordinairement?* N'est-ce pas une règle absolue du français? — § 475. La règle de *gens*, déjà donnée ailleurs du reste, n'est pas à sa place dans le chapitre de l'adjectif. — § 477. « Placés après le nom, ils (*nu* et *demi*) s'accordent avec lui en » genre et en nombre. » Cette règle est vraie pour *nu* ; elle est fausse pour *demi* qui ne s'accorde pas en nombre avec le mot qui précède : *huit heures et demie*; *cinq pieds et demi*; *demi* s'accorde ici en réalité avec le substantif sous-entendu pris au singulier : *huit heures et demie,* c'est-à-dire *et une demi-heure*; *quatre pieds et demi*, c'est-à-dire *et un demi-pied.* — § 489. Rien de plus obscur que les distinctions entre l'état, la fonction et la qualité des personnes. — § 491. « Les adjectifs » possessifs se remplacent par l'article quand il s'agit d'une chose insé- » parable de la personne, et quand le sens de la phrase indique clai- » rement le possesseur : *Il s'est cassé le bras* (et non pas : son *bras*); » mais il faut dire *il a perdu sa fortune.* Cette règle n'est juste ni dans la forme, puisque l'adjectif possessif *son* est remplacé par le pronom personnel *se* (*s*'est cassé) en même temps que par l'article, ni dans le fond, puisqu'on dit : *il joue sa tête*, *elle passa son bras sous le mien.* — § 492. « Le nom de l'objet possédé (quand il appartient à plusieurs per- » sonnes) se met au singulier si l'objet est possédé en commun : *le père » et la mère attendaient leur voiture*; il se met au pluriel s'il y a autant » d'objets possédés que de possesseurs : *les ambassadeurs attendaient » leurs voitures.* » Comment appliquer cette règle à l'exemple qui suit : *le père et la mère attendaient leurs enfants?* Que de subtilités, au lieu de dire simplement que l'objet possédé se met au singulier s'il n'y en a qu'un, au pluriel s'il y en a plusieurs! — § 496. « Devant les mots » (c'est-à-dire les adjectifs fémin.) commençant par une consonne ou » une *h* aspirée, on fait varier l'adverbe *tout* (comme un simple adjectif) » *pour adoucir la prononciation* : *toute surprise*, *toute honteuse.* » Voilà l'explication, bonne tout au plus pour les grammaires les plus suran-

[1] M. Brachet revient ici sur une interprétation qu'il a déjà donnée ailleurs : c'est que Molière a dit : *empoisonneur au diable* pour *empoisonneur du diable.* C'est une erreur : dans les vers du *Misanthrope* où se trouve cette invective, elle signifie *empoisonneur* (*qui aille*) *au diable !*

nées, que donne l'auteur de la *Grammaire historique* et du *Dictionnaire étymologique!* — §§ 497-498 (règle de *quelque*). On est tout heureux de trouver là une de ces explications claires, précises et élégamment exposées auxquelles nous avait jadis habitués M. Brachet. — § 499. La ligne consacrée à l'adverbe *mêmes* (avec *s*) est inutile et jette de l'obscurité dans la règle.

La seconde partie (*Syntaxe des propositions*), dont le plan est pris à Diez, peut paraître neuve pour le grand public ; elle est intéressante, quoiqu'elle contienne, autant que la première partie, d'inconcevables étourderies. — § 521. D'après l'auteur, si l'on dit *il a acheté une ferme* et non *achetée*, c'est que *acheté* s'accorde avec un complément sous-entendu : *il a acheté cela, une ferme.* Voilà les nouvelles théories de la *nouvelle grammaire!* Franchement, M. Brachet en a-t-il jamais persiflé de plus ridicules ? — § 540. *Où* dans *savez-vous où vous allez* est un adverbe interrogatif, comme si l'interrogation n'était pas dans *savez-vous*, comme si, dans la phrase que nous venons de citer, *où vous allez* n'était pas absolument la même chose que dans cette autre *je sais où vous allez* [1]. — § 544. « Quand la proposition participe se rapporte au » sujet, et que celui-ci précède, on ne doit pas répéter le sujet devant » le verbe. Il ne faut donc pas dire : *l'enfant*, ayant mangé des mets » empoisonnés, *il mourut sur-le-champ.* » C'est une question de ponctuation ; rien n'empêcherait en effet d'écrire : *l'enfant ayant mangé des mets empoisonnés, il mourut sur-le-champ.* — § 551. « Les verbes qui » ont le sens de nier, de douter, de supposer, de croire, prennent l'in- » dicatif quand la négation, le doute, la croyance s'affirme d'une » manière *absolue* (*Paul ignore* que *Charles* est *bien malade*; *je suppose* » que *vous m'*avez *compris*, etc.). » D'après cela, on dirait : *je nie que vous êtes venu.* « Dans tous les autres cas, ils prennent le subjonctif (*je* » *doute* qu'*il* fasse *beau ce soir*; *je ne crois pas* que *Charles* soit *hon-* » *nête*, etc.). » Ainsi *je doute* n'exprime pas le doute d'une manière absolue ! Et d'après la seconde partie de cette règle, on dira *je croirais volontiers qu'il soit parti*; *je n'irais pas vous voir*, *quand même je saurais que vous le désiriez* (car M. Brachet range le verbe *savoir* parmi ceux qui ont le sens de nier, de douter, de supposer, de croire). En vérité, de telles négligences ne sont-elles pas de nature à discréditer la nouvelle méthode auprès des professeurs et des élèves ? — § 559. « Quand » la phrase exprime l'idée d'une condition quelconque (le verbe prin- » cipal étant au *présent* ou au *futur* de l'indicatif) le verbe de la prépo- » sition dépendante se met à l'*imparfait* ou au *plus-que-parfait* du » *subjonctif* (*je ne croirai jamais qu'il eût osé le faire*, si on le lui avait » défendu). » Alors cette phrase : *je ne crois pas qu'il sorte si on le lui*

[1] Déjà plus haut § 427, l'auteur avait énuméré de prétendus adverbes d'interrogation : *pourquoi*, *combien*, etc., mais *où* n'y figurait pas.

défend, est incorrecte ? M. Brachet ne voit-il pas que le plus-que-parfait du subjonctif, dans la phrase qu'il cite, est dû à la circonstance que le verbe de la phrase conditionnelle est au plus-que-parfait ? — Arrêtons ici ces observations suggérées par une lecture rapide. Aussi bien, s'il fallait soumettre cette troisième partie à un examen minutieux et scrupuleux, il ne resterait à peu près rien debout de cette étrange syntaxe.

Arrivé au terme de cette longue analyse, nous devons résumer notre appréciation. Il faut louer dans le livre de M Brachet l'intention qui est excellente ; il faut louer la clarté du style (qui cependant dans quelques parties laisse à désirer), la netteté du langage (bien que cette netteté soit parfois plus apparente que réelle)[1]. Il faut louer certaines pages écrites avec un remarquable talent ; il faut louer certains chapitres neufs et intéressants, bien que je n'en voie guère qu'un seul où il n'y ait rien à reprendre. Il faut louer la disposition typographique, qui distingue intelligemment la règle de l'explication historique. Mais les trop nombreux défauts qui déparent ce livre nuisent aux qualités réelles qu'il faut y reconnaître. En somme, des trois parties, la première (*des lettres*) est bonne, malgré de graves fautes ; la seconde (*des parties du discours*) est passable, le bon et le mauvais s'y équilibrent à peu près ; la troisième (*syntaxe*) est vraiment par trop défectueuse. L'œuvre, comme nous le disions au début, est donc très inégale. Nous regrettons un pareil résultat, qui peut porter préjudice à des études qui nous sont chères, et nous le regrettons d'autant plus que M. Brachet était capable, très capable de faire une œuvre excellente.

Un dernier mot. Dans les pages précédentes nous avons examiné le livre au seul point de vue scientifique, nous demandant si les règles grammaticales étaient exactes et si les explications historiques étaient vraies. Une autre question se pose encore : le livre de M. Brachet est-il pratique ? C'est aux professeurs qui l'ont en main à répondre. Il nous semble toutefois que, même en laissant de côté les inexactitudes que nous avons signalées, il est loin de répondre au but qu'on se propose. Les règles sont trop insuffisantes pour que les élèves en aient une idée exacte. Dans la liste du féminin des adjectifs, je ne trouve pas par exemple *grecque*, *coite*, *favorite*, *tierce*, etc. La liste des pronoms et des adjectifs déterminatifs est très incomplète, etc. Était-il possible de faire autrement ? Oui, certes ; et rien n'empêchait M. Brachet d'écrire un livre aussi complet que ceux de Noël et Chapsal, de Poitevin, de Boniface, etc., en y ajoutant les explications historiques qui donnent

[1] M. Brachet aime généralement à donner à sa pensée une forme nette, aux contours bien dessinés et qui dise toujours quelque chose à l'esprit. C'est une excellente qualité, mais qui peut entraîner à des erreurs. De là ces statistiques précises arbitraires auxquelles il se complaît. Voir §§ 1, 2, 11, 86, 254, 257, etc.

l'origine des règles. Il est à souhaiter que M. Brachet se remette au travail, et dans une nouvelle édition, *en bonne partie refondue*, nous donne cette fois une grammaire substantielle et bien nourrie, qui soit une œuvre vraiment utile et durable [1].

(*Revue critique*, 1874, nº 51.)

[1] Quoique l'impression soit suffisamment correcte (comme il convient à un livre publié par la maison Hachette), il s'est glissé quelques fautes typographiques que nous croyons utile de signaler à l'auteur. P. 17, 3 lignes en remontant : *mŏlla*, lire *mŏla* ; dernière ligne : *cūbo*, lire *cŭbo* ; p. 35, l. 10 : *rinçure*, *façon*, lire : *façon*, *rinçure* ; p. 71, l. 28 : § 150, lire § 149 ; p. 78, l. 14 : ἀρχι, lire ἀρχί ; p. 93, l. 10 et 11 : *l'usage moderne qui substitua* ma, ta, sa, *à* mon, ton, son, lire : *l'us. mod. qui subst.* mon, ton, son *à* ma, ta, sa ; p. 97, l. 16 : *celui* (*celle*, *ceux*), lire : *celui*, *celle*, *ceux* ; p. 98, l. 10, supprimer les parenthèses ; p. 106, l. 19 : *subjonctivus*, lire : *subjunctivus* ; p. 108, l. 19 : *reverere*, lire : *revereri* ; p. 118, l. 4, col. 2, lire : *Finisse* ; p. 121, l. 15 : *habeas*, lire : *habebas* ; p. 171, l. 3 : *n'é ant*, lire : *n'étant* ; p. 193, l. 4 : *et*, lire *est*, etc.

———

XVIII

Cours historique de langue française : 1° De l'enseignement de notre langue : 1 fr. ; 2° Grammaire élémentaire : 75 c. ; 3° Grammaire historique : 1 fr. 50, par Ch. Marty-Laveaux. Trois volumes, petit in-12. Paris, Lemerre, 1874-1875.

Du *Cours historique de la langue française*, dont M. Marty-Laveaux a entrepris la publication, les trois petits livres dont les titres précèdent forment un tout assez complet, pour pouvoir être ici examinés d'ensemble.

Le premier opuscule est comme la préface du *Cours*. Après un rapide exposé de l'histoire des études grammaticales en France, l'auteur trace avec netteté et précision le programme d'un enseignement historique de la langue, enseignement qui doit comprendre, après la grammaire élémentaire, une grammaire historique, et divers traités sur l'histoire de la prononciation, de l'orthographe, de la ponctuation, du vocabulaire, etc. Cet opuscule est rempli d'observations souvent neuves, toujours judicieuses et intéressantes, et chaque chapitre est comme le sommaire d'un livre à écrire. M. Marty-Laveaux commence à réaliser son vaste programme, en publiant la *Grammaire élémentaire* qui s'adresse aux commençants et la *Grammaire historique* écrite pour les élèves plus avancés. Le plan des deux livres est le même ; ils ne diffèrent que par l'étendue des développements et des explications historiques données dans le second, qui quelquefois aussi apporte des corrections au premier.

Nous commençons notre analyse par la *Grammaire élémentaire*, parce qu'elle sert de base à la *Grammaire historique*.

Les réformes hardies y abondent ; réformes qui ne sont pas faites d'une main téméraire, mais paraissent avoir été longuement pesées et mûries. Ce sont ces nouveautés qui donnent à cette petite grammaire son originalité et son cachet propre.

Nous remarquons d'abord l'introduction du neutre, à côté du masculin et du féminin. M. Marty-Laveaux le retrouve dans *cela*, *ceci*, *il* (de *il pleut*, etc.), *le* (au sens de *cela*), *quoi*, etc. Nous croyons cette nouveauté utile, parce que, conforme en général à l'histoire de la langue, elle simplifie l'exposition et l'explication de plusieurs règles [1]. Toutefois, quand M. Marty-Laveaux voit un neutre dans *le beau* (ce qui est beau), etc., peut-être va-t-il trop loin. Logiquement le neutre y est, historiquement et grammaticalement non, à moins qu'on ne démontre que, *pour la forme*, *le beau* neutre ait été, à un moment donné, distinct de *le beau* masculin, comme il l'est en espagnol (*el bello*, *lo bello*).

La subdivision du nom commun en nom commun ordinaire, collectif, abstrait, indéfini, diminutif et composé, quoique assez peu heureuse d'exposition, puisqu'elle réunit deux groupes divers de noms, fondés, l'un sur la signification (noms collectifs, abstraits, indéfinis), l'autre sur la forme (diminutifs, composés), est au fond juste et utile. Elle permet aussi de rattacher au nom certains prétendus pronoms indéfinis, tels que *on* et *personne*.

L'adjectif est divisé en adjectif qualificatif, adjectif numéral et adjectif pronominal ; la théorie de ce dernier est ramenée à celle du pronom, qui se divise en pronom personnel et adjectif déterminatif (*le*, *la*, *les*), en pronom et adjectif possessifs, pronom et adjectif démonstratifs, pronom et adjectif relatifs et interrogatifs, pronom et adjectif indéfinis. Cette division est ingénieuse et simple. Ce qu'elle offre de plus révolutionnaire, c'est la place qu'elle fait à l'article, rattaché intimement au pronom personnel *le*, *la*, *les*. Cette manière de voir est discutable : *étymologiquement* elle est vraie, *historiquement*, non. L'article et le pronom personnel viennent bien tous deux de *illum*, *illam*, *illos* ; mais la langue, en conservant au pronom *illum* sa valeur latine, en a d'un autre côté atténué la signification primitive pour en faire un démonstratif *très effacé*, emploi nouveau qu'ignorait le latin. Dans *voyez-vous le roi ? je le vois*, le mot *le* a deux fonctions absolument distinctes. Il y a donc là en somme deux mots différents, et ce n'est pas tenir compte de l'histoire de la langue que de chercher à les rapprocher, sous prétexte qu'à l'origine ils étaient identiques. C'est commettre l'erreur du lexicographe qui ne voudrait voir dans *bureau* (drap) et *bureau* (meuble de travail) qu'une seule et même chose, parce que, étymologiquement, c'est un seul et même mot. C'est l'écueil de la grammaire comparée d'oublier le développement qu'ont pris les formes grammaticales, pour n'en voir que les points de départ, sans songer que des formes, unes à l'origine,

[1] M. Marty-Laveaux fait de *on* et de *personne* des neutres ; c'est une erreur ; ces mots sont masculins ; le neutre ne peut désigner que des *choses* indéterminées, et non des *personnes*.

ont pu modifier leur valeur, l'atténuer, l'étendre, s'adapter à l'expression de rapports nouveaux, se soumettre à des fonctions nouvelles ; et d'arriver ainsi, par la recherche d'une simplification trop grande, à l'indétermination absolue. Cette tendance à laquelle M. Marty-Laveaux cède encore volontiers dans d'autres parties de sa grammaire devait être signalée. Remarquons en outre qu'il y a quelque chose d'artificiel à donner à l'article *le*, *la*, *les*, le nom d'adjectif déterminatif, pour le séparer d'un côté des adjectifs démonstratifs dont il n'est qu'une forme atténuée, et le rapprocher de l'autre des pronoms personnels. Le terme de *déterminatif* est d'ailleurs universellement adopté comme une expression générique qui embrasse dans ses divisions les démonstratifs, les relatifs, les indéfinis.

Quant à la théorie générale qui consiste à rapprocher les adjectifs des pronoms sans faire rentrer néanmoins les premiers dans les seconds, elle est juste et simple. Toutefois, elle pourrait être plus creusée ; nous renvoyons sur ce point à ce que nous écrivions ici-même l'année dernière (*Revue critique*, 1874, 2e semestre, p. 392 ; plus haut, p. 230).

La théorie du verbe renferme deux nouveautés. Les quatre conjugaisons sont conservées ; mais les paradigmes des temps composés avec les auxiliaires sont séparés de ceux des simples, et donnés à part dans une section nouvelle après les quatre conjugaisons. Ces *locutions verbales*, comme les appelle M. Marty-Laveaux, formées du verbe et d'un auxiliaire *avoir*, *être* (et même dans certaines expressions, *devoir*, *aller*, *venir*), sont de la sorte étudiées d'ensemble. C'est une simplification très utile et qui repose sur une vue très juste ; elle est également pratique ; car déjà admise dans une remarquable grammaire française plus connue en Angleterre que chez nous [1], elle a subi avec succès l'épreuve de l'enseignement public à Londres depuis plusieurs années.

L'autre nouveauté est l'absence complète du passif. « Le verbe passif n'existe pas en français », dit M. Marty-Laveaux dans son opuscule *De l'enseignement de notre langue* (p. 38). Bien qu'il ne donne pas les raisons de son affirmation, il nous paraît être dans le vrai. En effet, le participe passé, que quelques grammairiens appellent participe *passif*, mérite bien son nom de *passé*. Quand l'on dit : « Frappé par cet homme, je tombai », *frappé* signifie *ayant été frappé*, *après avoir été frappé*. Or, cette signification de passé est précisément conservée dans le prétendu passif *je suis frappé*, qui veut dire, non *cædor*, mais *sum cæsus*, « je suis ayant été frappé, ayant reçu un coup ». Le passif existe si peu chez nous que l'on ne peut traduire *cædor*, passif de *cædo*,

[1] *Grammaire française* par Antonin Roche, un vol. in-12, Paris et Londres, 6e édition, 1872.

que par *on me frappe*. Le participe, dans la locution verbale avec *être*, conserve donc toujours sa signification propre, et *je suis frappé* ne dit pas plus dans son ensemble que les termes séparés *je suis* + *frappé* ; il n'y a donc pas de locutions verbales passives, et par suite de conjugaisons passives.

On voit par là qu'il n'en est pas du participe passé construit avec *être* comme du participe passé construit avec *avoir*. Ce dernier a produit une locution verbale. *J'ai frappé* est autre chose que *j'ai* + *frappé*. Le latin disait : *Habeo scriptam epistolam*, « j'ai (je possède) écrite une lettre ». Le progrès du français a consisté à détacher peu à peu le participe du substantif, en le dépouillant de sa valeur d'adjectif, pour l'unir plus étroitement au verbe *avoir*, et faire dominer en lui la signification verbale ; et, partie de *habeo — scriptam epistolam*, la langue est arrivée à *habeo scriptum — epistolam*. Voilà pourquoi le participe construit avec *avoir* qui s'accordait d'abord avec le substantif, a formé peu à peu avec le verbe une locution composée, où il tend à devenir invariable. Le peuple aujourd'hui dit : *Quelle grande lettre il a écrit !* et non *écrite* ; et vraisemblablement le jour n'est pas loin où la grammaire française enseignera l'invariabilité absolue du participe construit avec *avoir*.

L'auteur supprime en dernier lieu la syntaxe, dont il ne prononce pas même le nom. Il en dissémine les principales règles dans le cours de la grammaire à la suite de chaque section grammaticale. Pour une grammaire élémentaire qui s'adresse à des enfants de huit à dix ans, je ne vois pas de mal à une simplification de ce genre, si une grammaire plus étendue vient compléter l'enseignement sur ce point et donner à la syntaxe la place qui lui revient. Toutefois dans la grammaire historique de M. Marty-Laveaux, il n'en est pas malheureusement ainsi.

Telles sont, pour nous en tenir aux traits généraux, les principales innovations de cette petite grammaire, neuve et originale en grande partie ; nous sommes d'accord avec l'auteur sur la plupart des points. Toutefois, en entrant dans les détails, nous aurions plusieurs erreurs à signaler ; mais comme nous les retrouvons avec d'autres dans la *Grammaire historique*, nous arrivons à cet ouvrage.

Nous avouerons dès l'abord qu'il est tout à fait insuffisant. L'auteur, de parti pris, a éliminé de la grammaire bien des règles et des faits qui devaient y avoir place. La phonétique est supprimée, et la syntaxe, comme dans la grammaire élémentaire, réduite à la portion congrue, est mêlée à la théorie des formes. Pourtant une division plus rigoureuse s'imposait à la *Grammaire historique* qui, étudiant scientifiquement la langue, devait en considérer d'abord les sons, puis les mots, et enfin les phrases. Pour donner un exemple de cette insuffisance, je

prendrai au hasard un chapitre : *Pronoms et adjectifs indéfinis* (p. 105-107). L'auteur cite les principaux pronoms et adjectifs et oublie *même*. Sur les différences d'emploi de *chaque* et *chacun*, sur l'emploi de l'adjectif possessif avec ces deux mots, sur l'emploi de *aucun* au pluriel avec la valeur négative, sur la question du nombre du verbe avec *l'un et l'autre* pour sujet, sur la différence de *l'un*, *l'autre* et *l'un et l'autre*, etc., pas un mot. C'est par principe que M. Marty-Laveaux a été aussi peu explicite, cela ressort de l'ensemble de l'ouvrage ; mais M. Marty-Laveaux semble avoir suivi un principe erroné. Il n'a pas vu nettement à quelle sorte d'élèves il s'adressait ; il a voulu, ce semble, écrire une grammaire à l'usage des élèves de sixième ou de cinquième, sans songer qu'une grammaire historique ne peut convenir qu'à ceux qui ont déjà de la langue une connaissance suffisante, et que la grammaire historique doit être le complément et le couronnement de la grammaire élémentaire.

Enfin, je signalerai dans ce livre des erreurs graves, dont quelques-unes se trouvent déjà dans la petite grammaire. La théorie des voyelles, diphtongues et consonnes est incomplète et fautive en plusieurs points ; par exemple, l'auteur dit que l'*e* bref, comme dans *trompette*, est un *e* muet ou fermé (p. 6) ; que dans *patrie*, *ie* fait diphtongue ; que les *gutturales* sont ainsi nommées parce qu'elles se prononcent à l'aide du gosier ; le gosier n'a affaire spécialement dans la prononciation d'aucune lettre ; les gutturales sont émises à l'aide du palais. L'auteur parle des deux valeurs du *g* et oublie de parler de celles du *c*, etc. P. 19, le sujet est défini : « le mot représentant l'être qui fait une action » ; ex. *Pierre a prêté un livre à Paul.* Mais dans *Pierre a été frappé*, quelle action exerce le sujet ? P. 21, on voit le tableau de la déclinaison romane au IXe siècle : il en faut effacer les nominatifs pluriels *rosae* et *pastores*. M. Marty-Laveaux qui parle assez longuement du genre des noms, aurait pu dire un mot des pluriels neutres, devenus féminins parce qu'ils ont été considérés comme appartenant à la première déclinaison : cette particularité lui aurait permis d'expliquer quelques doubles genres, comme ceux de *orge*, *orgue*, etc. Les pages consacrées au comparatif et au superlatif dans les adjectifs et les adverbes (pages 59-62 ; 173-176) sont inutiles (cf. plus haut, p. 227). A la page 64, on s'attendait à une explication sur les deux orthographes *mil* et *mille*. *Moi*, *toi* et *soi* (p. 80) ne viennent pas de *mihi*, de *tibi* et de *sibi* (cf. *ibidem*, p. 390). La théorie de l'imparfait *cantabam*, *chanteve*, *chantois*, *chantais* est inexacte ; cf. *Romania*, II, 145. Les formes inchoatives en *sc* des verbes de la seconde conjugaison existent également aux trois personnes du singulier, *finis* de *finisc-o*, *finis* de *finisc-is*, *fini(s)t* de *finisc-it*, etc. Ces observations montrent que l'ouvrage pour la partie étymologique et historique doit être soumis à

une révision sévère. Cependant, pour être strictement juste, il faut signaler nombre de remarques intéressantes et quelquefois neuves qui portent spécialement sur la langue du XVIe et du XVIIe siècle, dont l'auteur a fait une étude approfondie, par exemple, les observations sur le participe présent et le participe passé (p. 151 et 154).

En résumé, si la *Grammaire historique* ménage avec trop de parcimonie les explications et les règles, et si elle n'a pas su éviter de graves erreurs, elle a des détails intéressants et dans ses traits généraux elle présente les qualités qui font l'originalité de la petite grammaire. Comme celle-ci, elle est écrite avec une simplicité qui ne manque pas d'élégance et avec une grande clarté, et se lit avec plaisir. La *Grammaire élémentaire* enfin, qui peut franchir les murs du collège et pénétrer dans les écoles communales, avec les vues hardies et justes qui la caractérisent, fait faire à l'enseignement grammatical un progrès réel.

(*Revue critique*, 1875, n° 42.)

XIX

Glossaire du Morvan, étude sur le langage de cette contrée, comparé avec les principaux dialectes ou patois de la France, de la Belgique wallonne et de la Suisse romande, par E. DE CHAMBURE. Paris, Champion; Autun, Degressieu. Un vol. gr. in-4° de XXII-54*-966 pages.

Le *Glossaire du Morvan* est inspiré par le *Glossaire du centre de la France* du comte Jaubert. Il en reproduit l'aspect extérieur ; même format, même disposition typographique. Mais le disciple a surpassé le maître. Quelque grands que soient les mérites de la vaste compilation que le comte Jaubert n'a cessé de reprendre et de perfectionner pendant plus de trente années, celle que nous présente M. de Chambure l'emporte par le nombre des matériaux accumulés (le glossaire renferme plus de *six mille* mots morvandeaux), par l'étendue des recherches qui portent sur les patois voisins autant que sur les anciens dialectes du centre et de l'est de la France, et par la science de la discussion étymologique ; c'est l'œuvre de toute une vie, et ce vaste labeur mérite tous les égards de la critique.

Est-il pourtant à l'abri de tout blâme ? N'y a-t-il pas, non seulement de ces erreurs de détail, inévitables dans un aussi vaste ouvrage, et qu'une critique équitable ne doit indiquer qu'en passant, mais encore des fautes plus graves, parce qu'elles sont plus générales et tiennent à l'insuffisance d'une première préparation ? Nous sommes obligé de le reconnaître. Malgré de vastes lectures dans l'ancienne littérature, malgré la connaissance que l'auteur montre du vieux français, il ne possède pas assez pleinement l'histoire de la langue, la phonétique en particulier ; et cette ignorance a pour résultat de vicier, dans une trop large mesure, les discussions étymologiques auxquelles il se livre. Il suffit de feuilleter l'ouvrage pour s'en convaincre ; mais on en a une preuve plus complète, dès les premières pages, dans le tableau que M. de Chambure donne, en tête de son livre, de la phonétique et de la conjugaison de son dialecte.

En effet, après une introduction écrite d'un fort bon style où il expose ses vues sur le dialecte morvandeau, ses origines, ses rapports avec les dialectes voisins, sur l'intérêt et l'utilité générale des recherches qu'il entreprend, l'auteur, avant de commencer son glossaire, consacre cinquante-quatre pages (en pagination spéciale), à ce qu'il appelle les *Notes grammaticales*. Il étudie les diverses particularités de la prononciation morvandelle en groupant les faits d'après l'ordre alphabétique (p. 1*-24*), puis les particularités de la conjugaison (p. 25*-55*).

Or, si dans ces Notes grammaticales, nous constatons avec plaisir des idées générales fort justes sur l'histoire de la formation des patois, sur leurs rapports avec le latin populaire, nous devons faire beaucoup de restrictions quand nous entrons dans les détails. Pourquoi d'abord, pour la prononciation, suivre l'ordre arbitraire, le désordre de l'alphabet, et pourquoi ne pas grouper les sons suivant leurs affinités naturelles, théorie des voyelles, toniques, atones ; théorie des consonnes, muettes, continues, liquides, initiales, médiales, finales? Pourquoi établir la comparaison du morvandeau au français et non au latin ? P. 2* : « *a* s'emploie pour *il* et pour *elle* devant une consonne, au singulier et au pluriel : *a vin*, *a v'non* = *il* ou *elle vient*, *ils* ou *elles viennent*. *A* devient *al* devant une voyelle pour le masculin : *al ô béta*, etc... » Ces notes devraient être placées à un chapitre du pronom dont on regrette l'absence, et les faits auraient dû être présentés tout autrement. — P. 3* : « *b* suivi de *e* rejette également la liquide ; *ensembe*, *ressembe*, *trimbe* = *tremble*. Dans l'ancien picard, *l* persistait et, au contraire, le *b* disparaissait : *bien aves dit*, *font cil* ensanle, *Et cil respont*, *ki d'ire* tranle (Lai d'Ignaures 470). » M. de Chambure ne voit pas que les formes *ensanle* et *tranle* dérivent au même titre que *ensemble*, *tremble*, de *ensemle* et *tremle*. — P. 3* : « Le vocalisme du *c* varie singulièrement dans la contrée. Il se prononce comme le *c* latin dans *iqui*, *celuqui*, *celle-qui*, *ce qui*, *céqui*, *voiqui*, etc. ; il devient *tch* dans une partie de la région du nord : *ichi*, *itchi* = *iqui*, pour *ici*. Le *ch* qui représente le *c* du latin se change en *c* doux dans la partie nivernaise du pays : *charbon*, *chef*, *chemise*, *cheval*, *chien* deviennent *çarbon*, *çé*, etc. Le picard qui articule *kemin*, *kemise*, *kevau*, *kien* nous offre aussi, dans les anciens textes du dialecte, la mutation fréquente du *c* dur en *ç* doux : *ceval* (Aliscans, p. 164), *cief*, *bouce*, *ceveus*, *mance*, *esciele*, etc. (p. 153). Le même vers (p. 175) donne *capiaus* et *cief*..... *ch* s'intercale dans *micheterme* = mi-terme, comme dans le vieux français *nichil* pour *nihil*... » Est-il nécessaire d'appuyer sur la citation précédente et de montrer ce qu'elle renferme d'erreurs, de faits non compris, d'incohérences ? — P. 4* : « *D* permute en *t* dans *coutre* = *coude*, *coutrère* = *couturière*, *coutrie* = aiguillée de fil. » Mais *coutre* a gardé le *t* de *cubi-*

tum ; mais *coutrère* et *coutrie* dérivent d'un verbe *coutre* qui ne vient pas de *coudre* par la permutation du *d* en *t*, mais qui sort tout aussi légitimement que *coudre* du latin populaire *cosere*, *cosvere*, latin classique *consuere*[1]. — Après avoir dit que l'*e* permute souvent en *a*, l'auteur ajoute : « *E* permute en *o* dans un très grand nombre de mots : *anosse*, *bocoisse*, *bolotte*, *borgé*, *boquer*, *bosson*, *chairotte*, *drosser*, *écholer*, *forme*, *former*, etc... Même changement dans *noige*, *poingne*, *roin*, *soille*, *soillot*, *soin* pour *neige*, etc., dans les adjectifs en *ou*, *ous* qui représentent le français *eur*, *eux*. *E* devient *oi* dans *loiche* = *lèche*, *loicher* = *lécher*, *soiche* = *sèche*, *soicher* = *sécher*. *Moime*, *moinme* est pour *même*. » Ici encore combien de faits différents réunis arbitrairement, ou pour la seule raison qu'on rencontre un *o* là où l'orthographe française met un *e* : *o* accentué issu par un *a* antérieur d'un *é* fermé du latin populaire, *o* prenant la place d'une voyelle atone, *oi* diphtongue remplaçant l'ancienne diphtongue *ei*, tout ici est jeté au hasard. Aux lignes suivantes, on voit *oi* devenir *oué* et aussi *oua*. Quelle est donc la valeur de la notation *oi* dans *loiche*, *soiche*, etc., qui sont distingués des mots en *oi* = *oué*, *oua* ?

Poursuivrons-nous cet examen ? Chaque page de cette phonétique serait à souligner. Passons donc à la seconde partie de ces *Notes grammaticales*. Elle traite du *verbe*. Pourquoi l'auteur se tait-il sur la déclinaison de l'article, de l'adjectif et surtout du substantif et du pronom ? Le patois morvandeau n'offre-t-il sur ces points aucun renseignement intéressant ? C'est peu vraisemblable. Nous avons même vu que le pronom personnel mérite une étude spéciale.

Mais passons. Nous voyons, p. 29*, la terminaison morvandelle *an* = *unt* (*a dian*, *a fian* = illi dicunt, illi faciunt*) rapprochée de la terminaison italienne *an* (sans doute dans *cantan?*). Mais l'*an* du morvandeau est-il atone comme celui de l'italien ? — P. 30*, il est dit que l'imparfait est en *o* : *aivo* = habebam, as, at ; dans la Bresse chalonnaise, on trouve aussi *ive* : *faillive*, *avive*. « Le patois d'Auvergne associe la flexion dont nous parlons avec notre finale en *o* : *amavo*, *demouravo*, etc. » Quelle singulière explication ! L'*o* bourguignon est le représentant de *ab* dans *abat* (*abat avt aut ot o*) ; *ive* est le représentant de *iba* dans *ibat* (*ivet ive*), lequel *ive* s'est étendu, par analogie, aux imparfaits des conjugaisons autres que celle en *ire*. Quant à l'auvergnat *avo*, il représente exactement le latin *abat* devenu *aval*, *ava* et, par le changement général de l'*a* muet final en *o*, *avo*. Cet imparfait *avo* ne combine donc nullement l'imparfait bourguignon et l'imparfait de la Bresse. — P. 34* : « Les verbes en *ndre*, *oudre* perdent le *d* intercalaire : *croinre*, *oinre*, *semonre*, *moure* = craindre, oindre, se-

[1] Sans doute *cosdre* vient de *cosvere* et *costre* de *cosere* ; cf. *tordre* de *torkvere* = *torquere* et *chartre* de *carcerem*.

mondre, moudre. Au contraire, *coudre* le conserve dans les temps où le français le remplace par *s* : *coudons*, *coudé*, *coudu.* » Peut-on dire que le français *remplace* le *d* par *s* dans les formes *cousons*, *cousez*, *cousu?* Ne sont-ce pas là, au contraire, les formes étymologiques, et n'est-ce pas le patois qui remplace l'*s* par *d* sous l'influence de *coudre*, *coudrai*, etc. ? — Nous aurions bien à dire sur les observations touchant le participe (p. 34*-36*) ; nous ne relèverons que deux points. Pour établir l'existence du participe *evu* (= *habutum*) dans *les plus anciens textes*, l'auteur cite ce vers du Roland : « Vostre cunseill ai jo s *evud* tuz tens » (Roland, chant V, v. 248) (*sic*). Il joue de malheur, car ce vers est inintelligible dans le texte d'Oxford qui porte : « Vostre cunseill ai oc° und tuz tens. » La leçon de Génin est une correction de son crû sans autorité. — Plus loin, l'auteur rapproche le participe morvandeau *ousu* (= osé) du latin *ausus*, comme si l'*u* de *ausus* se fût conservé dans *ousu*.

Ces observations suffisent pour établir que M. de Chambure ignore la phonétique française. De là résultent d'abord une notation orthographique insuffisante, ensuite des erreurs nombreuses dans les étymologies proposées. Je ne prendrai que deux exemples au hasard.

La locution adverbiale *ai plei* = en abondance, à foison (p. 665, 666) « semble être une forte contraction de *à plenté*... » « *Plenté* est, à son tour, une contraction du vieux mot *plenité* qui a été usité dans le sens de plénitude, du latin *plenitudinem.* » Ainsi *plenitudinem* donne successivement *plenité*, *plenté* et *plei !* Série d'hypothèses aussi inadmissibles les unes que les autres : pourquoi ne pas recourir tout bonnement à *plein* = *plenum ?* — P. 751, le verbe *riper*, *glisser* entre les mains, s'échapper, est rapporté au bas-latin *ripare*, tiré de *ripa*, rive. Comme si *ripare* n'avait pas donné *arriver*, et comme si le *p* ne pouvait être représenté par autre chose que par un *v ? Riper* est l'allemand *rippeln*, bouger, remuer.

Une base solide manquant aux recherches étymologiques, on ne sera pas surpris du vague que présente souvent la discussion, l'auteur se contentant de rapprocher des formes analogues, sans se demander si elles sont réellement parentes, et si les ressemblances qu'il découvre entre elles ne sont pas de pures coïncidences.

Mais nous ne voulons pas nous étendre plus longtemps sur cette partie faible du livre, et nous avons hâte d'en venir aux parties vraiment solides et qui méritent d'être mises en pleine lumière.

Ce glossaire a d'abord l'avantage de nous offrir la langue d'une région géographique bien circonscrite[1] et qui, malgré les divisions administratives actuelles qui la répartissent entre quatre départements

[1] On aurait voulu toutefois une carte du pays avec les subdivisions linguistiques qu'établit l'auteur, et qui n'ont peut-être pas la certitude qu'il leur attribue.

(Yonne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Nièvre), a son unité naturelle propre, déterminée par la configuration physique du sol. C'est une vaste vallée enveloppée de hauteurs. Le domaine sur lequel M. le comte Jaubert avait fait sa récolte était, au contraire, mal circonscrit, et les limites s'en étendaient ou s'en restreignaient suivant les besoins de l'auteur, suivant les hasards de ses recherches. On a donc, dans ce glossaire, le lexique d'un territoire bien déterminé. De là une rigueur et une précision qui font défaut au *Glossaire du centre de la France.* M. de Chambure pousse la précision plus loin, et lorsque l'usage de tel ou tel mot, de telle ou telle prononciation, ne s'étend qu'à une partie du petit domaine qu'il explore, il l'indique avec soin.

Le recueil de mots a été fait avec la même exactitude. Quand on songe que M. de Chambure a trouvé plus de *six mille* mots, morvandeaux par la forme, par la signification ou par l'un et l'autre, on ne peut assez s'étonner des richesses lexicologiques que recèle encore la langue de nos campagnes. On ne peut pas reprocher à M. de Chambure d'avoir grossi inutilement son livre, en donnant accueil à des vocables étrangers, à des intrus qui n'ont aucun droit à l'hospitalité qu'il leur offre. Nous avons largement feuilleté le *Glossaire*, et presque tous les mots que nous avons examinés nous ont paru dignes d'intérêt, à un titre ou à un autre. Quand on songe à la difficulté que présente le choix dans un travail de ce genre, on ne peut que féliciter M. de Chambure de la difficulté si bien vaincue.

Les mots ne sont pas seulement bien recueillis ; ils sont expliqués avec précision et netteté. La signification en est déterminée par des exemples bien choisis. Enfin, l'auteur qui a une abondante lecture, qui a pris soin surtout de lire les textes de l'ancienne langue, écrits ou transcrits dans les dialectes de l'est, accompagne souvent les mots qu'il donne d'exemples intéressants, qui montrent la permanence de l'ancien usage jusque dans le patois [1] et qui, parfois même, trouvent leur explication et leur commentaire dans l'usage actuel. Tel passage des auteurs, incompris jusqu'ici, se trouve tout à coup élucidé par le rapprochement d'une forme patoise. En voici deux exemples frappants. P. 533, l'auteur donne le mot *naiger*, boucher hermétiquement, fermer en bourrant, en calfeutrant ; et il cite ensuite ce passage de Joinville jusqu'alors mal expliqué : « Mist l'on touz nos chevaus ens que nous devions mener outre mer ; et puis reclost l'on la porte et l'embouchа l'on bien, aussi comme l'on *naye* un tonnel. » Et l'interprétation de ce passage s'étend naturellement à d'autres passages de nos anciens textes

[1] Quelquefois l'auteur commet des contre-sens, comme dans ce passage où *bieu*, altération euphémistique de *Dieu*, est rapproché de la forme morvandelle *bieu* = *bleu* : *Por le cuer bieu*, *Por la char bieu* (Renart, 10243, 18178). On en pourrait citer plus d'un du même genre.

qui présentaient des difficultés analogues[1]. — P. 628, l'auteur explique, à l'aide du dialectal *patronner* (manier à pleine main, à pleine *patte*), un passage de Mme de Sévigné que Littré lui-même renonce à expliquer.

Ce ne sont pas seulement des textes que M. de Chambure élucide. Les matériaux dont la recherche étymologique dispose avec ce glossaire sont innombrables. Et, plus d'une fois, il arrive à l'auteur de donner l'étymologie exacte de mots fort usités sur lesquels s'était exercée vainement la perspicacité des Diez, des Littré, des Scheler. M. de Chambure en signale déjà lui-même quelques uns dans son Introduction, p. XII et suivantes. En voici d'autres : *blessi*, pâlir, devenir blême, est rapproché du berrichon *blesser*, blettir, et du français *blesser* qui, à l'origine, a souvent le sens de amollir, affaiblir, meurtrir, rendre blet, en un mot. « Que veut dire la Chanson de Roland, ajoute M. de Chambure, dans ce vers : « La gent de France s'est *bleciee* et blesmie », si ce n'est que les Français étaient affaiblis ou meurtris, et au fig. pâlis? » Et M. de Chambure conclut que l'étymologie *bleizza*, tache bleue par meurtrissure, en ancien haut allemand, explique à la fois les deux verbes *blesser* et *blettir*. L'auteur a mis le doigt sur la vraie étymologie de *blesser*. Au XIe siècle, *blecier* ne signifie que *rendre blet en frappant* ; c'est le sens auquel Raschi, dans ses glosses talmudiques, l'emploie à trois reprises : *blecier des olives*, les amollir en les battant. Ce n'est que graduellement que *blesser* a pris la place de *navrer*, à mesure que celui-ci sortait de l'usage. — *Bordon* (bourdon) est rattaché fort ingénieusement à *borde*, *bourde*, feu de joie allumé au crépuscule, le bourdon commençant à voler et à bourdonner au crépuscule du soir. — *Calibeurdaine*, grosse bourde, est rapproché du champenois *calemberdaine*, du génevois *calembourdaine*, et décomposé en *cali* et *bourde*, étymologie déjà proposée ailleurs par nous[2]. De même *galibeurdas* est ramené à une particule péjorative *gal* et *beurdas* ou *bourdas*. — A l'article *mourillon*, M. de Chambure met hors de doute l'étymologie de *morailler*, saisir le museau d'un cheval avec des tenailles, et par suite de *moraille*, pince, tenailles. Et il rattache du même coup, mais moins évidemment, au même radical *mour*, museau, les dérivés *morve*, *morgue*, *morne* (tête), *morne* (montagne en forme de tête, aux Antilles) : *mour* serait une autre forme de *mous*(eau) ou *mus*(eau) = *morsum*. — *Grain*, pluie subite, se trouve détaché de *grain* (granum), quand on signale les synonymes *gruau*, *guerot*, *garaud*, *garaude*, et le verbe *gueriner*. Ne serait-ce pas un dérivé du germanique, all. *ge-regnet*, angl. *rain?* — *Luron*, d'origine jusqu'ici inconnue, est expliqué par le morvandeau

[1] Cf. G. Paris, dans la *Romania*, 1879, p. 631.

[2] [*Traité de la formation des mots composés dans la langue française*, p. 114 ; Paris, Vieweg, 1874.]

luron, *leuron*, *lureau*, bélier, et au fig. luron, godelureau, dérivé d'un mot (germanique) dont la trace est conservée par le Polyptique d'Irminon : *lear*, *learis* (bélier). De là le composé *godelureau*. — *Patois* est rattaché à *patte*, *patauger*, *patouiller*, et la longue suite d'expressions analogues que l'auteur trouve dans les dialectes des régions avoisinantes met cette étymologie hors de doute. L'idée de *parler patois* est identique à celle de *bredouiller*, et toutes deux sont ramenées à celle de *barboter*, *patauger*.

Ces quelques exemples suffisent à montrer les richesses accumulées dans le *Glossaire*. Ajoutons seulement que, si les discussions étymologiques auxquelles se livre l'auteur ne sont pas toujours aussi décisives et aussi convaincantes que celles que nous venons d'indiquer, si même souvent l'ignorance des lois de la phonétique enlève toute base solide à bien des rapprochements, si, en un mot, il arrive à la discussion de se perdre dans le vague des à peu près et des probabilités, du moins l'auteur a le mérite de réunir et de grouper commodément une masse considérable de matériaux que les spécialistes mettront à profit.

En somme, le livre de M. de Chambure, par la richesse des mots recueillis, par la précision avec laquelle ils ont été choisis et définis, par l'abondance des exemples empruntés aux écrivains des divers temps, par le nombre des rapprochements faits entre les mots du patois morvandeau et ceux des autres patois, mérite les éloges de la critique. Il a bien sa partie faible, mais l'auteur le reconnaît avec tant de bonne grâce et avec une modestie si simple que les juges les plus sévères devraient se trouver désarmés. Et, malgré cette partie faible, nous n'hésitons pas à reconnaître que le *Glossaire du Morvan* est de beaucoup l'œuvre la plus considérable qui ait paru chez nous sur le lexique des patois de langue d'oil.

(*Revue critique*, 1880, nº 31.)

XX

Du dialecte blaisois et de sa conformité avec l'ancienne langue et l'ancienne prononciation française, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par F. Talbert, professeur de rhétorique au Prytanée militaire de La Flèche. Paris, Thorin, 1874. Un vol. in-8°, xv-338 p. — Prix : 7 fr. 50.

Le titre qui précède annonce une étude sur le dialecte de Blois et des rapprochements entre ce dialecte et la vieille langue française. On s'attend donc à trouver d'un côté une description exacte et méthodique de la phonétique, de la grammaire et de la syntaxe de ce patois, de l'autre une étude comparative établissant rigoureusement en quels points il a conservé des traces de l'ancien français, en quels points il a innové. Mais, en ouvrant le livre, on est quelque peu déçu. L'ouvrage de M. Talbert ne contient qu'un essai de description plus ou moins précis du patois ou, comme dit de préférence l'auteur, du dialecte blaisois, accompagné, quand l'occasion s'en présente, de digressions étendues sur la vieille langue, depuis la fin du moyen âge jusqu'au xviiie siècle. Ce n'est pas une étude méthodique sur un point spécial et nettement déterminé de la philologie française ; c'est un ensemble d'observations rentrant dans un cadre plus ou moins large. Il ne serait pas juste de demander à l'auteur plus qu'il n'a voulu nous offrir. Voyons comment, le plan de son livre ainsi compris, il l'a exécuté.

On n'a qu'à jeter un coup d'œil au hasard sur l'ouvrage de M. Talbert pour se convaincre que l'auteur n'est nullement au courant des questions de la philologie française. Il ne connaît ni les méthodes ni les travaux de Diez et de son école. Il paraît ignorer l'ouvrage de M. Gaston Paris sur l'*accent latin*, qui est l'*abc* dans la science de la philologie française. La seule autorité à laquelle il se réfère volontiers est Burguy, dont il fait son guide habituel, et c'est là un guide peu sûr, comme on sait. Bien que l'ouvrage paraisse fait, à en juger par la

table des matières, sur un plan correct (I *Voyelles* ; II *Diphtongues* ; III *Triphtongues* ; IV *Consonnes* ; V *Article, substantif et verbe* ; VI *Textes blaisois*) l'ordre suivi dans le détail n'est rien moins que scientifique. D'abord, on chercherait vainement, soit une carte, soit une description géographique du dialecte dont l'auteur entreprend l'étude. Les quelques mots qu'il dit dans l'*Avant-propos* ne sont pas suffisants. En dehors de Blois, quels sont les environs qu'a exploités M. Talbert et jusqu'où s'étendent-ils ? Si nous entrons dans l'examen du livre, nous voyons dans la cinquième partie, une section (p. 243-259) consacrée aux substantifs *qui ne diffèrent du français que par la prononciation*, autrement dit, qui sont soumis à des lois de phonétique spéciale. L'auteur n'a pas vu que cette question devait rentrer dans l'étude de la prononciation des voyelles et des consonnes. M. Talbert n'a qu'une vague idée du rôle de l'accent latin en roman, et il ignore l'histoire du vieux français et des lois de sa formation. Dès les premières lignes, constatant ce fait que le dialecte blaisois allonge l'*a* long français et tend à en faire un *o* (*sable* = *sâbe*), il cite à l'appui de cette prononciation *nasale* (sic) les formes de l'anglo-normand *aun*, le changement de *al* en *au*, faits d'ordre entièrement différent ; il en rapproche d'autres formes blaisoises telles que *papa*, *maman* où c'est l'*a* atone initial qui devient *o bref* ou long. Comme exemple du changement de *a* en *e*, il cite (p. 11) *almena*, *bremer* qui contiennent un *e* féminin, à côté de *chercutier*, *catherre* qui renferment un *é* ouvert. « *E* sonne *é* » dans *dehors*, *faineant*, *lézard*, *lécher*, *jeter*, etc. » (p. 18). Ici sont rapprochées des formes dissemblables : l'*i* de *diors*, *fëegniant* est dû à un adoucissement de l'hiatus ; celui de *lizard*, *licher*, *jiter*, à l'action de la gutturale avoisinante. Dans les exemples de changement de *i* en *e* ou *é*, ou *ai* ou *ei* (c'est tout un pour l'auteur), on trouve pêle-mêle réunis des mots ayant un *i* atone, ou un *i* en position, ou un *i* devant une consonne palatale (p. 24). M. Talbert affirme que les rimes *Othon*, *semun* de la Chronique des ducs de Normandie (v. 18144-45) sonnaient *oun*, et il tranche la question de l'*o* en vieux français d'après les assertions de Burguy, sans se douter de la complexité des problèmes que soulève l'étude de cette voyelle. Il démontre que l'*u* s'est jadis prononcé *eu*. « Telle a été, en effet, non pas la seule prononciation de la » voyelle, mais une des plus communément employées depuis l'origine » de la langue (!) » (p. 49). Il fonde cette étonnante affirmation d'un côté sur des exemples établissant la prononciation *eu* pour des mots qui depuis ont eu un *u*, mais qui se prononçaient d'abord *eu* et plus anciennement *eü*, ce qui ne prouve rien ; de l'autre sur le témoignage de Palsgrave qui note *eu* notre *u*, ce qui n'est pas plus étrange que la notation allemande du même son par *ue* (*ueber*). Pour prouver que de tout temps *ai* en vieux français sonnait *é*, noté par *é* ou par *ei* (p. 62),

il cite les imparfaits normands en *eit*, comme si l'imparfait français avait toujours été en *ait*, les participes bourguignons en *eit* (de *atus*) et des formes en *e* réduites de *ai* qu'il accentue à son gré en *é* ; parmi ces formes en *e* qu'il donne comme issues de *ai*, on trouve des mots tels que *per* (aujourd'hui *pair* de *parem*), qui n'a jamais été en vieux français que *per* et ne doit son orthographe par *ai* qu'à une erreur des lettrés de la Renaissance. Entre autres exemples de l'affaiblissement de *ai* en *a* (p. 70), il cite des mots comme *vrâment*, *pâment*, ce qui est exact, ou comme *agu*, *aguser*, *claron*, *char* (carnem), *que j'aimasse* (affaiblissement de *que j'aimaisse*, dit M. Talbert, p. 246); il ne remarque pas que dans ces derniers mots l'*a* est étymologique. Il partage l'opinion des grammairiens qui voient des diphtongues dans des sons simples tels que *ou*, *au*, *eu* (p. 157) ; aussi écrit-il que « la diphtongue » *ou* sonne *o* dans un certain nombre de mots : *tourment*, *poumon*, » *nourrir*, etc., prononcez *torment*, etc. » Il fait dater la diphtongue *iau* des origines de la langue et comme preuve à l'appui, il cite des vers d'Eust. Deschamps, d'Adam de la Halle, c'est-à-dire des textes de la fin du XIII[e] siècle ou du XIV[e]. Ayant remarqué que le normand a une affection spéciale pour l'*e* et le bourguignon pour l'*a*, et admettant la théorie surannée qui voit dans le français un mélange de deux dialectes, il reconnait du normand dans le vieux français *amere*, *avere* (*amara*, *avara*), *serchent* (*circant*) et du bourguignon dans *parcevoir*, *varrai*, *darnier*, *larme*, *gendarme !* Combattant Chevallet, Ampère, etc. qui voient dans *j'aurais* soit *haberem*, soit *habuero*, il penche à faire venir ce temps de *habere habeam* (p. 294), ne se doutant pas que depuis longtemps l'étymologie *habere habebam* est hors de conteste. On peut prolonger sans fin cette énumération de rapprochements inexacts, d'erreurs de faits, d'assertions téméraires. Presqu'à chaque page on se heurte à des fautes de ce genre, et il n'est pas besoin d'un bien long examen pour se convaincre, comme nous le disions au commencement, que M. Talbert est étranger aux questions de la philologie française.

Cependant cet ouvrage est-il sans valeur? Loin de là. La description du dialecte blaisois laisse plus qu'à désirer ; on n'en trouve pas moins des formes curieuses, dignes d'être notées ; les textes blaisois cités à la fin de l'ouvrage, quoique peu nombreux, sont intéressants. Les affirmations de M. Talbert sur le vieux français sont plus que téméraires ; mais ses observations sur la langue du XVI[e] et du XVII[e] siècle sont en partie neuves. C'est surtout dans ces observations que consiste l'intérêt de son livre, dans les témoignages qu'il cite des grammairiens et des littérateurs, dans l'étude intelligente qu'il fait des rimes des poètes. Il y a là bien des faits curieux qu'il réunit, qui ne sont pas tous nouveaux comme il se l'imagine, mais qui le sont du moins pour le grand

public. Je signalerai spécialement le chapitre consacré à l'histoire de la diphtongue *oi*, et dans lequel il montre bien, contre M. Quicherat, que le son *oua* de cette diphtongue a été précédé d'un son *oué* (et même *ouè*) lequel à son tour dérive de *oe*. Là encore, sans parler d'erreurs de détail et de sa facilité à se contenter de certains arguments bons en soi, mais insuffisamment développés, l'auteur n'a pas vu que *oe* dérive d'un *ói* (prononcez comme dans le grec μοι), qui provient lui-même d'un *ei* antérieur, commun à toute la langue d'oil et issu le plus souvent d'un *ē* ou d'un *ĭ* latin. Au XIIe siècle, la Picardie change cet *ei* en *oi*; la Bourgogne l'imite ; l'Ile-de-France aussi, mais partiellement ; la Normandie refuse de suivre dans cette voie les provinces de l'Est et garde son *ei*. Je signalerai encore le chapitre consacré à l'histoire de la finale *er* dans les verbes. Là encore M. Talbert a raison contre l'auteur du *Traité de versification française*. Je noterai aussi les observations sur la prononciation des nasales au XVIe siècle, sur la distinction du passé défini et du passé indéfini au XVIIe siècle. Ces diverses observations, d'autres encore que je ne puis signaler ici, prouvent un esprit judicieux et perspicace. Elles forment, malgré les nombreuses erreurs qui les déparent et qui sont dues à l'ignorance de la vieille langue, la partie solide du livre de M. Talbert. Ceux qui s'intéressent à l'histoire du français tireront profit des renseignements utiles qu'il y a réunis.

L'ouvrage de M. Talbert nous montre une tendance nouvelle qui porte les esprits curieux vers l'étude scientifique de notre langue. C'est ce qui a été compris en Sorbonne, et on ne peut qu'approuver la Faculté des Lettres d'avoir donné ses encouragements à de pareilles tentatives en recevant comme thèse de doctorat un travail sur un patois. Si l'on ne peut aborder sans études préliminaires, longues et difficiles en somme, des travaux sur le vieux français ou même sur les patois, il reste toujours un champ ouvert aux recherches des hommes studieux. L'étude de la langue du XVIe et du XVIIe siècle demande moins de connaissances spéciales ; il suffit de lire avec attention les ouvrages du temps : grammaires, observations littéraires, etc. En recueillant et coordonnant avec soin et critique les documents de ce genre qui abondent du reste, on peut apporter beaucoup de faits nouveaux à l'histoire de notre langue. Si l'ouvrage de M. Talbert était le signal de recherches de ce genre, nous ne pourrions que nous en féliciter.

(*Revue critique*, 1875, n° 3.)

XXI

RAPPORT

SUR LE CONCOURS RELATIF AUX

NOMS PATOIS ET VULGAIRES

DES PLANTES

La Société nationale et centrale d'Horticulture de France a ouvert, en l'année 1883, un concours « pour la rédaction des meilleurs travaux sur les noms patois ou vulgaires des plantes, principalement de celles cultivées, mis en regard avec les noms réels ou scientifiques ». Trente-six mémoires ont été envoyés de diverses régions de la France, preuve de l'intérêt général qu'avait excité la question proposée.

Partant de ce principe qu'il ne fallait admettre et classer que les mémoires donnant les noms de plantes recueillis sur place, de la bouche même des paysans, et que les œuvres de compilation faites à l'aide de dictionnaires, quels qu'en pussent être du reste l'intérêt et la valeur, devaient être mis hors rang, la Commission du Concours [1] en a éliminé dès l'abord une dizaine. Des vingt-six qui restaient, une série d'éliminations successives, motivées par la nullité ou la médiocrité des travaux, n'a bientôt plus laissé en présence que les six mémoires désignés par les devises suivantes :

[1] Le Jury institué par la Société était composé de MM. Prillieux, Chatin, Verlot, Robert Lavallée, Henry de Vilmorin, Planchon (de Montpellier), Herincq, Poisson, Carrière, auxquels furent adjoints, sur la demande de la Commission, par M. le Ministre de l'Instruction publique, MM. d'Arbois de Jubainville, professeur au Collège de France, membre de l'Institut, Bureau, professeur au Muséum d'Histoire naturelle, et Arsène Darmesteter, professeur à la Faculté des Lettres de Paris. — M. d'Arbois de Jubainville a été élu Président, M. Prillieux Secrétaire.

1. *Ceci n'est qu'un essai... !!*
2. *Las plantos aous camps...*
3. *Mange-t-il bien...*
4. *On a beau verie...*
5. *Recueillir les noms populaires...*
6. *Si les patois étaient perdus...*

De ces six mémoires, le cinquième (*Recueillir les noms populaires...*) présente une incontestable supériorité sur les autres. Par l'étendue des recherches, la méthode et la science avec lesquelles elles ont été poursuivies, il tient facilement la tête dans le concours. Ce mémoire est intitulé *Flore populaire des Vosges*.

C'est un manuscrit de 341 pages compactes dont les 35 premières forment l'introduction.

L'auteur, après avoir exposé le programme du concours, explique comment il l'a entendu et a cherché à répondre aux questions qui y sont posées. Il ne s'est pas contenté d'utiliser les ouvrages déjà publiés sur la matière ; il a dirigé une vaste enquête portant sur la flore d'une soixantaine et plus de localités du département, enquête faite d'après un plan unique imposé à tous les correspondants de l'auteur. Recueillant ensuite les matériaux amassés de tous côtés, il les a comparés, contrôlés, discutés dans la mesure du possible, vérifiés sur place, dans quelques localités du moins.

Pour le classement des plantes et la rédaction de ses notes, l'auteur a suivi le plan de la *Flore lorraine* de Godron, dont il a reproduit l'ordre systématique. Les noms spécifiques latins sont donnés avec exactitude, et ils sont suivis du nom du botaniste qui les a imposés le premier, avec références précises aux ouvrages où ces noms se trouvent. Les synonymes les plus importants sont cités avec le même soin que les noms adoptés. Au point de vue botanique, le travail ne laisse rien à désirer et l'on y reconnaît l'œuvre d'un homme compétent. L'énumération est assez complète pour comprendre jusqu'aux végétaux cellulaires (Champignons, Lichens et Algues). Après chaque nom scientifique latin et français viennent les noms vulgaires et patois.

En tête de la nomenclature se placent les noms qui s'étendent à tout le département ; puis viennent, dans l'ordre alphabétique des localités, les noms populaires spéciaux à chacune d'elles. Chaque article comprend le genre, et, s'il y a lieu, les espèces, variétés, sous-variétés fruits et graines. A l'occasion, l'auteur ajoute des détails linguistiques (étymologies, rapprochements, etc.) ou botaniques, agricoles et autres.

Une carte où sont soulignées toutes les localités étudiées accompagne le mémoire.

La transcription des noms patois présentait de grandes difficultés, le

patois vosgien ayant un ensemble de sons spéciaux délicats à saisir et à noter. L'auteur expose longuement les principes de sa transcription dans son introduction, et l'on voit par cette analyse qu'il est loin d'être étranger aux méthodes de la linguistique. Peut-être voudrait-on plus de rigueur encore dans le système qui laisse une place trop grande aux habitudes orthographiques de la langue commune et n'est pas assez purement phonétique.

L'ouvrage a d'autres lacunes que l'auteur lui-même a bien reconnues ; il consacre même à un examen minutieux de ce qu'il appelle les *desiderata* un paragraphe entier de l'introduction. Le temps lui a manqué pour donner à son travail l'étendue qu'il lui souhaitait.

Il est certain que, repris à loisir par son auteur avec les additions, les corrections, les améliorations auxquelles il songe, ce travail ne pourra que lui faire honneur, et beaucoup d'honneur.

Tel qu'il est, et avec ses lacunes et ses insuffisances, il donne un ensemble bien coordonné de matériaux intéressants et neufs, et présente des qualités de premier ordre.

Les cinq autres manuscrits sont loin de le valoir. Ils sont d'une étendue bien plus modeste, apportent moins de faits nouveaux à la science, témoignent de connaissances linguistiques plus restreintes et de recherches moins amples et moins méthodiquement dirigées et suivies.

Ils viennent les premiers après la *Flore des Vosges*, mais à une très grande distance. Quelle est leur valeur relative?

Si les patois étaient perdus..., catalogue patois des plantes du département de la Corrèze, manuscrit d'environ soixante-dix pages in-folio. Le mémoire s'ouvre par une courte introduction, écrite assez incorrectement, où l'auteur indique la méthode qu'il a employée et le système de transcription qu'il a suivi. Puis viennent, en *dix* colonnes, les noms latins et français, et les noms patois des arrondissements de Brive, de Tulle, d'Ussel et de Figeac, les noms *romans* trouvés dans le Lexique de Raynouard, les noms des fruits ou parties utilisables de la plante, et enfin, s'il y a lieu, les traductions des noms patois et des observations.

La nomenclature botanique est correctement donnée d'après la classification de Candolle; elle est assez étendue pour comprendre les végétaux cryptogames. Les noms patois paraissent recueillis sur place (sauf pour l'arrondissement de Figeac, pour lequel l'auteur, comme il le déclare, s'est servi du recueil de Puel sur les noms vulgaires ; il n'a ajouté cette région à son travail que pour être complet). Sur environ 1,500 mots patois cités, les deux tiers semblent recueillis directement de la bouche des paysans.

La nomenclature patoise laisse à désirer ; la transcription n'est pas

des plus satisfaisantes ; l'auteur confond assez souvent les noms vulgaires et les noms patois. Les citations de Raynouard sont inutiles. La colonne des observations, souvent vide, donne en désordre des remarques linguistiques, botaniques et autres. Mais, malgré ces défauts, le mémoire garde sa valeur, et est un utile recueil de matériaux commodément classés.

Las plantos aous camps. — L'auteur de ce travail a fait sa récolte dans les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

Il a essayé d'employer dans la transcription des noms vulgaires une orthographe phonétique. Le mémoire se divise en trois parties qui sont en réalité le même travail présenté sous trois formes différentes.

La première comprend, sur trois colonnes, les noms spécifiques classés dans l'ordre alphabétique, puis les noms français et les noms patois correspondants. Ces derniers sont suivis çà et là d'explications étymologiques entre parenthèses. Quand les noms ne sont pas communs aux quatre départements, ils sont suivis de l'indication du ou des départements où ils sont usités.

La deuxième et la troisième partie reproduisent les mêmes faits (sauf l'indication des départements) ; l'une dans l'ordre alphabétique des noms français, les noms patois et latins formant la seconde et la troisième colonne, l'autre dans l'ordre alphabétique des noms patois qui occupent la première colonne, laissant les deux autres au latin et au français.

Le travail porte la marque d'un esprit soigneux et attentif, mais assez peu au courant des méthodes scientifiques. L'auteur se tait sur la méthode qu'il a employée dans sa récolte des noms patois. Le domaine géographique qu'il a exploré est assez mal délimité, et comme les différences des noms locaux ne coïncident pas sûrement avec les limites tout artificielles de nos départements actuels, il eût mieux valu donner les noms des communes où ils ont été relevés. En somme, ce travail, malgré certaines qualités, laisse à désirer pour la précision et la rigueur.

On a beau verie. — Noms patois des plantes dans le département du Doubs.

Ce manuscrit contient une vingtaine de pages in-4° de texte, plus deux cartes à la main du département.

L'auteur a interrogé une douzaine de communes : elles portent des numéros d'ordre dans les deux cartes.

Le travail est divisé en trois parties qui donnent : la première, les dénominations génériques (arbres, bois, buissons, branches, etc.) ; la

seconde, les fruits et productions, la troisième les plantes classées alphabétiquement. L'auteur commence par les noms français, après quoi viennent les noms patois précédés des numéros qui indiquent les communes du département auxquelles ils appartiennent.

Il est à regretter que dans la nomenclature botanique l'auteur ne suive pas une classification scientifique. Les noms latins des plantes ne sont pas précisés par l'addition du nom de l'auteur qui les a imposés. Le mémoire laisse également paraître une ignorance complète des questions de linguistique. Les mots d'ancien français, du reste inutiles, sont le plus souvent reproduits avec une orthographe incorrecte et sans valeur. La transcription des noms patois est faite sans système bien arrêté, et repose sur l'orthographe de la langue commune plutôt que sur des principes de phonétique sûrs.

Mais ce mémoire a le mérite réel de donner, recueillis sur place, les noms patois de douze communes du département du Doubs.

Les deux mémoires : *Ceci n'est qu'un essai... nous attendons le livre*, et *Mange-t-il bien ?* ont le tort de s'écarter du programme en donnant indistinctement toutes les plantes cultivées dans la localité étudiée, les plantes étrangères et de jardin importées aussi bien que les plantes indigènes ; c'est méconnaître l'esprit du concours. Cependant on n'a pas cru devoir les exclure. Le premier de ces mémoires a pour titre *Noms populaires des Plantes de l'Aube et des départements voisins* : c'est un manuscrit de quatre-vingt-quatre petites pages. L'auteur donne les plantes classées d'après la classification de Candolle en ajoutant les noms des genres et leurs étymologies (ce qui est à peu près inutile).

Sous chaque genre viennent les diverses espèces avec les noms vulgaires et patois correspondants. Les noms patois du reste sont en fort petit nombre, perdus au milieu des noms vulgaires ; l'auteur ne paraît pas avoir su distinguer les uns des autres. Aussi toute la partie linguistique est-elle assez faible. La partie botanique n'offre pas d'erreurs ni de défauts caractéristiques.

Le dernier mémoire a pour devise *Mange-t-il bien ?* C'est un gros manuscrit intitulé : *Catalogue de plantes cultivées dans le canton de arrondissement du département de la divisé en sept parties* : *plantes agricoles*, *arbres forestiers*, *arbres fruitiers*, *arbres et arbustes d'ornement*, *plantes potagères*, *fleurs de pleine terre*, *plantes indigènes*, *croissant dans l'arrondissement*, *accompagnées de leurs noms scientifiques*, *vulgaires et patois*, par

A en juger par les formes des mots patois comme par la flore étudiée, la région appartient au nord ou au nord-ouest de la France.

Ce mémoire, en apparence, est plus volumineux que le mémoire sur

la *Flore des Vosges* ; mais le texte, écrit d'une grosse écriture sur le recto des feuillets, à lignes espacées, se réduit en réalité à des proportions plus modestes, quoique assez considérables encore. C'est un catalogue contenant, dans l'ordre des divisions empiriques qui viennent d'être indiquées, les noms scientifiques des plantes, suivis au-dessous, des noms populaires et, dans une colonne à la marge, des noms patois.

Ce gros travail vise à la quantité plus qu'à la qualité. Nulle précision, nulle exactitude. Si les noms spécifiques sont accompagnés des noms de leurs auteurs, ils sont cités avec de singulières incorrections ; il n'est guère de page où l'on ne trouve les mots latins déformés par des fautes inouïes. L'auteur ne dit pas où il a pris les noms patois ou vulgaires, si c'est sur place ou dans les livres ; il ne cite point les communes dans lesquelles les noms sont usités : beaucoup de noms français sont inutiles, parce qu'ils ne sont certainement pas en usage. L'auteur, qui prétend distinguer les noms vulgaires des noms patois, par la disposition qu'il a prise, fait entre eux de perpétuelles confusions. Ceux-ci d'ailleurs, bien moins nombreux que les autres, sont perdus au milieu de noms vulgaires. Pour la transcription, nul principe arrêté ; çà et là des citations parfaitement inutiles d'anciens textes français où sont cités tels noms de plantes. C'est un recueil désordonné de matériaux très abondants, mais présentés sans cette précision qui seule en fait la valeur.

Il ressort de ces appréciations que le premier rang est accordé sans discussion possible à la *Flore des Vosges*. Pour les autres travaux, le mémoire *Mange-t-il bien ?* occupe la dernière place dans notre classement. Des quatre autres, le mémoire *Si les patois étaient perdus* occupe au contraire la première. La seconde doit être assignée au mémoire : *Las plantos aous camps* ; la troisième au mémoire *On a bexu verie*, la quatrième au *Ceci n'est qu'un essai*. La générosité de feu M. Lavallée avait accordé au concours quatre médailles, deux d'or et deux d'argent. La Commission ne croit pas qu'on puisse donner deux médailles d'or, *la Flore des Vosges* présentant, comparée aux autres travaux, des mérites qui la placent bien au-dessus d'eux. Elle lui accorde donc la médaille unique d'or.

Pour les autres mémoires, elle les divise en deux groupes : le premier groupe contient, par ordre de mérite, les mémoires :

Si les patois étaient perdus ;
Las plantos aous camps ;
On a beau verie ;

Le Jury leur décerne, dans l'ordre où ils viennent d'être cités :

Une médaille d'argent, grand module ;
Une 1re médaille d'argent, petit module ;
Une 2e médaille d'argent, petit module ;

Et pour le second groupe, il décerne :

Une 1re mention honorable au mémoire *Ceci n'est qu'un essai* ;
Une 2e mention honorable au mémoire *Mange-t-il bien ?*

Après lecture de ces conclusions, la Commission prend connaissance des plis cachetés contenant les noms des concurrents et après avoir confronté les devises décerne le prix comme il suit :

1er Prix. Médaille d'or : M. Haillant, avoué à Épinal.

2e Prix. Médaille d'argent, grand module : M. Gaston Godin de Lépinay, à Brives (Corrèze).

3e Prix. 1re Médaille d'argent, petit module : M. Axel Duboul, à Toulouse, rue d'Astorg, 3.

4e Prix. 2e Médaille d'argent, petit module : M. Cyril Clerc, directeur des Ecoles, à Pontarlier (Doubs).

1re Mention honorable : M. Louis Hariot, pharmacien à Méry-sur-Seine.

2e Mention honorable : M. Paul Hauguel, jardinier chez Mme Ve Denouette, à Montivilliers (Seine-Inférieure).

(Extrait du *Journal de la Société nat. et cent. d'Horticulture de France*, cahier de juillet 1885, p. 352 à 355.)

XXII

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

A LONDRES

LA *JEWS' FREE SCHOOL*

La plus vaste école primaire d'Angleterre, et vraisemblablement d'Europe, est la *Jews' Free School* à Londres ; elle contient aujourd'hui environ 3,200 élèves, en chiffres ronds : 1,950 garçons et 1,250 filles. J'ai eu dans ces derniers temps l'occasion de la visiter et je crois être agréable aux amis de l'Enseignement primaire et aux lecteurs de la *Revue Pédagogique* en leur donnant quelques renseignements sur cette école modèle, trop peu connue.

Dans un des quartiers les plus humbles et les plus pauvres de la Cité, dans une de ces nombreuses rues étroites et sans air où pullule une population misérable, à Bell Lane, dans Spitalfields, s'élève un immense édifice de briques rouges, d'architecture sévère, à quatre étages, ayant 18 mètres de front. Sur la façade on lit une inscription hébraïque signifiant *Etude de la loi et instruction des enfants*, et au-dessous :

JEWS' FREE SCHOOL.
FOUNDED 5577-1817,
REBUILT 5643-1883,

« école gratuite israélite fondée en 5577 (1817), reconstruite en 5643 (1883) ».

Ce bâtiment fait un singulier contraste avec les misérables maisons qui l'avoisinent. Il semble qu'on ait voulu installer ce foyer d'instruc-

tion en plein milieu d'ignorance et de misère ; c'est attaquer l'ennemi au cœur même de son empire et atteindre le mal à sa source.

Cette école est l'œuvre d'un seul homme, le directeur, M. Angel. Il y a consacré toute une vie d'intelligence, de dévouement et de sacrifice.

Quand M. Angel reçut du comité israélite la direction de cette école, le 2 janvier 1840, c'était une école mutuelle qui végétait depuis un quart de siècle.

Elle contenait 216 garçons et 120 filles, et il y avait place pour 600 garçons et 300 filles. Frappé des inconvénients nombreux de l'enseignement mutuel, M. Angel résolut de le transformer et se mit à créer un personnel de maîtres. Il annexa de sa propre autorité à l'école primaire une école normale dont il était à la fois le directeur et le maître unique. Après les heures de classe, il prit à part quelques jeunes gens et quelques jeunes filles, choisis parmi les meilleurs de ses élèves, pour leur donner une solide instruction qui leur permît d'affronter les divers examens de l'enseignement.

Il forma ainsi un état-major de professeurs auxquels il sut inspirer la passion de dévouement et de sacrifice qui l'animait, et au bout de quelques années le système mutuel put être abandonné. L'école cependant prospérait et voyait chaque année grandir le nombre de ses élèves. En 1853, elle était assez importante pour être placée sous l'inspection de l'État (*under inspection*). Cette situation lui imposait de nouveaux devoirs, en même temps qu'elle lui permettait d'espérer des subventions ministérielles. Elle devait se soumettre au programme de l'enseignement officiel et à la législation régissant le personnel enseignant, admettre les visites et subir les examens minutieux des inspecteurs ; elle perdait une partie de sa liberté pour recevoir en revanche le concours de l'État.

Quand le premier inspecteur se présenta (c'était le célèbre publiciste Mathew Arnold), l'école avait déjà son cadre complet de professeurs. Depuis elle ne fit que s'étendre, et, étouffant dans le bâtiment qui lui était affecté, elle s'est fait construire récemment le nouvel édifice de Bell Lane dont M. Angel lui-même a dressé les plans.

L'enceinte forme un immense rectangle occupé par des constructions sur trois côtés, le quatrième bordant en partie une cour ou préau qui laisse ainsi de droite et de gauche deux vastes ailes et en avant une salle rectangulaire. Le préau est la cour de gymnastique et de récréation des garçons, dont l'école prend l'aile gauche ; l'aile droite, qui a aussi sa cour centrale, est l'école des filles. La salle de face, bordée par les deux ailes, le préau et la façade, est la salle de séances du conseil de l'école, qui se transforme à l'occasion en salle de concert (l'école donne de temps à autre des concerts de charité au profit des

familles des élèves pauvres) et, aux jours des solennités religieuses, en maison de prière. Elle peut contenir de 1,800 à 2,000 personnes.

L'école comprend 73 salles de classes, 45 pour les garçons, 28 pour les filles. Actuellement 66 de ces salles sont occupées, 43 par les garçons et 23 par les filles.

Les sept divisions (*standards*) entre lesquelles le programme officiel répartit l'enseignement primaire se partagent inégalement les salles. Les premières divisions, c'est-à-dire les plus faibles, ont naturellement le plus grand nombre d'élèves.

Voici du reste la statistique :

GARÇONS.

1re division,		(7 ans au moins), 13 classes de 40 élèves en moyenne.
2e	—	(8 ans), 11 classes de 40 élèves.
3e	—	(9 ans), 8 classes, dont 5 classes de 60 élèves et 3 de 40.
4e	—	(10 ans), 5 classes de 60 élèves.
5e	—	(11 ans), 3 classes de 60 élèves.
6e	—	(12 ans), 2 classes de 60 élèves.
7e	—	(13 ans), 1 classe de 40 élèves.

FILLES.

1re division,		5 classes de 40 élèves.
2e	—	7 classes de 40 élèves.
3e	—	4 classes de 60 et 1 de 25 élèves.
4e	—	3 classes de 40 élèves.
5e	—	3 classes de 60, 4 de 25 élèves.
6e	—	1 classe de 60 élèves.

Le programme de l'enseignement des filles ne comprend pas la septième division. En revanche, l'école ajoute aux programmes officiels, pour l'enseignement des filles les plus âgées, une classe de couture à la machine, et des classes de cuisine, de relavage, de blanchissage et de repassage. Les élèves viennent surtout des environs : la population juive est énorme dans la Cité, et une école communale laïque voisine compte pour sa part 1,000 élèves juifs ; mais ils viennent aussi d'autres quartiers de Londres, même des plus éloignés, et quelques-uns des faubourgs. La réputation de cette école est universelle ; d'ailleurs les élèves trouvent toute sorte d'avantages à y appartenir.

Les enfants sont tous habillés gratuitement une fois par an ; ils reçoivent, s'ils le veulent, un lunch à 1 heure : 250 enfants environ ont ainsi leur second déjeûner gratuit à l'école. Un jour par an ils sont emmenés à la campagne pour une excursion d'été.

L'école n'est pas tout à fait gratuite ; les élèves doivent une rétri-

bution de 1 *penny* ou 10 centimes par semaine ; mais cette rétribution n'est jamais réclamée ; paie qui veut. Cette année le montant des rétributions perçues s'est élevé à £ 315,11 sh. (dont £ 178, 12 sh. pour les garçons et £ 136, 19 sh. pour les filles), soit environ 7,890 francs, ce qui représente une moyenne de 900 à 1,000 jeunes contribuables. Ajoutons qu'en entrant le matin les élèves sont tous lavés (précaution utile) ; aussi c'est un plaisir, quand on pénètre dans la salle, de voir ces petites têtes en général fines et éveillées, propres et fraîches de teint.

Ce petit monde est élevé par 48 professeurs hommes et 41 femmes. Des hommes, 6 sont bacheliers de l'Université de Londres [1], 14 ont leur brevet d'enseignement, 10 devaient se présenter aux examens à la fin de 1884 ; les autres se préparent à leur examen sous la direction de M. Angel. Pour les femmes, 9 sont brevetées et 4 devaient se présenter aux examens de décembre 1884 ; les autres se préparent. Les professeurs ont à leur disposition une bibliothèque d'environ 7,000 volumes.

La salle des séances renferme en outre une petite bibliothèque d'usage journalier, contenant les grands dictionnaires et les principaux ouvrages relatifs à la pédagogie.

Toutes les maîtresses reçoivent sans distinction chacune une robe par an : elles déjeunent ensemble à l'école aux frais de l'école. Tous les sous-maîtres qui le demandent reçoivent de l'argent pour s'acheter un habillement complet.

En général chaque classe est tenue par un maître, sauf les classes supérieures où le maître est assisté par un maître auxiliaire ou moniteur, en anglais *pupil teacher*, élève maitre [2].

L'enseignement comprend deux sections, l'enseignement obligatoire, qui reproduit exactement le programme officiel de l'enseignement primaire et prend par jour les quatre heures exigées par la loi, et l'enseignement facultatif, qui est l'enseignement religieux, hébreu et histoire sainte, et prend deux heures de plus par jour.

Les six heures de cours journaliers se répartissent en deux classes

[1] Le baccalauréat anglais ne correspond pas à notre baccalauréat, qui a pour équivalent à Londres la *matriculation*, mais rappelle, de loin, notre licence.

[2] Suivant le chapitre III du *Code of regulations*, les élèves-maîtres sont des jeunes garçons ou jeunes filles, engagés par le directeur d'une école primaire pour enseigner pendant les heures de leçons sous la direction du maître, et devant recevoir un supplément d'instruction en dehors des classes. Ils ont douze ans au moment de leur engagement, qui dure généralement quatre ans.

A la fin de chaque année, ils ont à passer des examens. Leur engagement accompli, ils peuvent soit entrer au concours dans une école normale, soit devenir *assistant teachers* aux écoles primaires, soit, dans certains cas particuliers (surtout si les notes des examens sont très satisfaisantes), recevoir le titre provisoire de *teachers*. Enfin, après un nouveau stage, ils peuvent se présenter aux examens de *certificated teachers*.

d'inégale durée. La classe du matin va de neuf heures à une heure, la classe du soir de trois heures à cinq heures. Les vacances sont de six semaines, une quinzaine à la fête de la Pâque juive, et quatre semaines aux fêtes religieuses de l'arrière-saison.

Tous les ans, on fait passer aux élèves des examens officiels très stricts. Comme ces examens jouent un rôle capital dans les subventions accordées par l'État, il est utile de nous arrêter sur ce point. Il y a là un mécanisme original, particulier à l'Angleterre, que nous devons expliquer à nos lecteurs. L'État subventionne les écoles proportionnellement aux progrès qu'elles réalisent. Ces progrès sont constatés par des inspecteurs qui viennent une fois par an, à des époques fixes, faire passer des examens minutieux, oraux et écrits, à tous les élèves sur toutes les parties de l'enseignement.

Pour la *Jews' Free School* l'inspecteur en chef est le célèbre orientaliste M. Lepage-Renouf, qui est assisté de trois sous-inspecteurs nommés par le ministère. Les examens ont lieu en février et durent huit séances consécutives de huit heures chacune.

Voici les conditions des subventions pour les écoles primaires. Au cas où l'école est installée dans de bonnes conditions hygiéniques, elle reçoit d'abord une subvention fixe de 4 sh. et 6 pence (5 fr. 60 c.) par tête pour les présences moyennes. Les présences moyennes sont déterminées par le nombre total de présences journalières divisé par le nombre total des séances d'école. De plus il est accordé des subventions de mérite (*merit grant*) qui s'élèvent à 1, 2 ou 3 sh. (1 fr. 25 c., 2 fr. 50 c., 3 fr. 75 c.) par tête d'élève, si l'inspecteur constate dans son rapport que l'école est convenable, ou qu'elle est bonne, ou qu'elle est excellente, à l'égard : 1° de l'organisation et de la discipline ; 2° de l'habileté développée par les maîtres ; 3° de la qualité générale du travail, surtout dans les études élémentaires. D'autres subventions peuvent encore être accordées : d'un shilling par tête dans l'école des filles, si elles sont instruites dans les travaux à l'aiguille ; d'un shilling si les élèves apprennent convenablement à lire et chanter la musique vocale et de 6 pence si elles apprennent seulement à chanter et non à lire.

Enfin des subventions sont encore accordées à proportion du nombre des élèves qui subissent avec succès les examens annuels :

1° Dans les sujets dits élémentaires, à raison de 1 penny par tête et par sujet ;

2° Dans les sujets dits de classes (anglais, géographie, science élémentaire, histoire, pour les filles travaux à l'aiguille), à raison de 1 shilling pour chaque matière si la note de l'examen est *assez bien*, et de 2 shillings si la note est *bien* ;

3° Dans les sujets dits spéciaux, choisis par les élèves, à raison de 4 shillings par élève et par matière spéciale.

Ce système de subventions nécessite un contrôle rigoureux de la part de l'administration ; et, en effet, les écritures officielles en ce qui concerne l'enseignement primaire sont poussées de l'autre côté du détroit à une minutie de détails dont nous n'avons pas d'idée en France, ce qui est beaucoup dire. Qu'on jette les yeux sur le tableau (*form*) IX publié par le ministère en appendice au Code scolaire de 1884 ; ce tableau est composé de vingt sections différentes contenant environ deux cents questions auxquelles doit répondre chaque année le directeur ou la directrice de toute école communale. Et les réponses doivent être précises, sous peine d'ajournement ou de refus de subvention : *Any error, omission or indistinctness will seriously delay payment of the grants*, tel est l'avis qui se lit en tête de plusieurs des états à remplir.

Rien ne peut donner une idée de la rigueur d'information de ce questionnaire qui, pénétrant dans les plus petits détails, ne laisse rien au hasard et à l'imprévu, et met chaque moment de la vie de l'école, si complexe qu'elle soit, sous le regard vigilant de l'administration.

C'est par ces mesures énergiques que l'État a pu dans ces dernières années agir si efficacement sur l'enseignement primaire de la libre Angleterre, et le soumettre à une dure, mais salutaire discipline. Le pivot de cette vaste machine administrative, ce sont naturellement les examens de fin d'année. Ces examens deviennent plus difficiles à mesure que l'école devient meilleure. Les inspecteurs, seuls maîtres et maîtres absolus de l'examen, augmentent leurs exigences avec les progrès accomplis.

De toutes les écoles primaires d'Angleterre, la *Jews' Free School* a les examens les plus élevés, et en effet les examinateurs se voient forcés, par l'excellence de l'école, de protéger les intérêts du trésor afin de n'accorder les subventions qu'à bon escient. Le maximum possible de subventions est de 20 sh. 10 pence par élève (26 fr. 60) ; et, l'an dernier, l'école de M. Angel a obtenu une subvention de 20 sh. 7 pence par élève, formant un total de £ 2,662 ou environ 66,550 francs. C'est dire la supériorité de l'enseignement qui est donné là. Et il faut songer que sur ces 3,200 enfants il y en a à peine 300 qui soient fils ou filles d'Anglais et dont l'anglais soit la langue maternelle ; que presque tous sont enfants d'Allemands, de Polonais ou de Russes [1], et passent leurs premières années de l'école à étudier l'anglais comme une langue étrangère ; qu'en outre ils ont à apprendre l'hébreu : double désavantage qu'ils ont sur leurs camarades des écoles communales anglaises. Et

[1] Point de Français ; M. Angel, en quarante-quatre ans, n'en a eu que dix, à l'époque de la guerre franco-allemande.

malgré cela, ils quittent en général l'école et achèvent le cours complet de leurs études plus jeunes que les élèves des autres écoles. Dans la septième division, sur 45 élèves, je n'en ai vu qu'une douzaine ayant treize ans passés, alors que l'âge légal dans cette division est de treize à quatorze ans. Chaque année, M. Angel reçoit ainsi quelques centaines d'enfants d'origine étrangère, et fait de ces petits Juifs allemands, polonais, russes, autant de citoyens anglais qui seront fiers du pays qui les adopte et qu'ils adoptent.

Le budget de l'école n'est assuré que pour une très faible partie par les rétributions scolaires et les subventions de l'État : ces deux ordres de recettes ont produit, en 1883, un peu moins de £ 3,000. Le reste est demandé à des contributions volontaires. Or, comme le budget s'élève environ à £ 15,000, c'est £ 12,000 environ que l'on réclame annuellement de la générosité du public, c'est-à-dire 300,000 francs.

L'an dernier le budget des dépenses s'élevait à £ 30,274 et 13 s., soit 756,866 francs, parce qu'il contenait les frais de reconstruction de l'école (environ 300,000 francs) ; et pour toutes ces énormes dépenses, l'argent a été trouvé !

L'initiative personnelle de M. Angel a été pour beaucoup dans cette générosité du public israélite de Londres. Un négociant de la Cité, feu M. Alfred Davis, ami personnel de M. Angel, a donné de son vivant £ 30,000 (750.000 francs) à l'école à diverses reprises, et lui a légué à sa mort une somme de même valeur. Sir Anthony Rothschild, pendant trente ans président du comité, a donné régulièrement chaque année d'importantes sommes. Chaque année du reste, la famille Rothschild apporte discrètement des contributions qui s'élèvent en moyenne à £ 10,000.

Telle est cette école, fondée, on peut le dire, par l'énergie et le dévouement éclairé d'un seul homme. Depuis quarante-quatre ans, M. Angel lui a dévoué toutes les forces de son intelligence et de son cœur. Tout en élevant une famille, il a su et pu fonder cette école qui est maintenant l'orgueil de l'Angleterre. Il y a quelques mois le chef du département d'éducation, M. Mundella, la visitait dans tous ses détails et inscrivait sur le registre des visiteurs, à côté de son nom, les mots suivants que me montrait avec une légitime fierté M. Angel : *May 12, Visited this school and found it in all respects admirable* ; « J'ai visité cette école et l'ai trouvée sous tous les points de vue admirable. »

(*Revue pédagogique*, 1885, n° 1, p. 56-62.)

XXXIII

NOTES

SUR

LA LANGUE ET LA GRAMMAIRE

FRANÇAISES

I

DU PARTICIPE PASSÉ.

S'il est une partie de la grammaire française riche en règles obscures et compliquées, c'est bien celle qui traite de l'accord du participe passé. La théorie du participe passé fait, dans nos écoles, le désespoir des élèves, et, avouons-le, des maîtres; elle rebute l'étranger qui veut apprendre notre langue. Par quelle bizarrerie, construit avec l'auxiliaire *avoir*, ce participe s'accorde-t-il avec le complément quand il en est précédé, et reste-t-il invariable quand ce complément suit? Pourquoi les temps composés des verbes pronominaux ont-ils le plus souvent la valeur de verbes actifs et la forme de verbes passifs? Pourquoi le verbe *faire,* suivi d'un infinitif, est-il toujours invariable, alors que d'autres verbes, dans la même position, peuvent varier? Ces règles, et bien d'autres, que je n'ai pas besoin de rappeler au lecteur, ont-elles leur raison d'être? Reconnaissent-elles des causes logiques ou historiques? Peuvent-elles être simplifiées?

Il nous a paru intéressant et même utile de traiter ici rapidement quelques-unes de ces questions. Nos instituteurs y trouveront peut-être

profit. Demandons à l'ancienne langue des renseignements sur l'histoire syntactique du participe, et nous aurons grand'chance de nous instruire sur le vrai caractère des règles auxquelles l'usage actuel soumet ce mode.

Le participe, disent nos grammairiens, est un temps qui *participe* à la fois de la nature du verbe et de celle de l'adjectif. En tant qu'adjectif, il s'accorde en genre et en nombre avec le substantif ou le pronom qu'il détermine, qu'il qualifie ; en tant qu'élément verbal, il ne peut recevoir d'accord. Construit avec l'auxiliaire *être*, il est toujours considéré comme adjectif, et par suite il varie. Construit avec l'auxiliaire *avoir*, tantôt il est considéré comme adjectif : c'est quand le complément le précède ; dans ce cas, il varie et s'accorde avec ce complément ; tantôt il est considéré comme verbe : c'est quand le complément le suit ; dans ce cas il est invariable.

D'où vient que, dans la construction avec l'auxiliaire *avoir*, le participe est considéré comme adjectif quand il est précédé de son complément, comme verbe quand il en est suivi ? Pour avoir l'explication de cette bizarrerie, remontons à la vieille langue et au latin, ou pour mieux dire, suivons l'histoire du participe, dans sa construction avec le verbe *avoir*, depuis l'époque latine et à travers le moyen âge jusqu'à nos jours. Cette histoire n'est pas très complexe, ni très obscure. Elle vient d'ailleurs d'être tentée, sur nos conseils et d'après nos indications, par un jeune philologue suisse de nos élèves, M. J. Bonnard, dans une étude assez bien faite sur le participe passé en vieux français [1]. Prenons-la pour guide.

Où nous disons *j'ai aimé*, le latin disait, en un seul mot, *amavi*. Pour rendre l'idée du participe indéfini, le français a donc substitué à un temps simple un temps composé du verbe *avoir* et du participe passé. Voici comment s'est produite cette substitution.

Les Latins connaissent déjà l'emploi du verbe *habere* (avoir) avec le participe passé, dans une acception quelque peu différente de celle que nous donnons aujourd'hui à cette construction [2]. *Epistolam habeo scrip-*

[1] Lausanne, 1877, in-8°, 79 pages.

[2] En voici des exemples. « Divesne est istic Theotimus ? — Etiam rogas ? Qui auro *habeat* soccis *suppactum solum* » (Plaute, *Bacchis*, II, 3, 98). *Ce Theotime est-i riche ? — Tu le demandes ? lui qui a les semelles de ses souliers garnies d'or !* — « *Inclusum* in curia *senatum habuerunt* » (Cicéron, *Lettres à Atticus*, VII, 2, 8). *Ils tinrent le sénat enfermé dans la curie.* — « (Romulus) *habuit plebem* in clientelas principum *descriptam* » (Cicéron, *De Republica*, II, 9). *Romulus eut le peuple divisé en catégories sous le patronage des grands.* — « Si nondum *eum satis habes cognitum* » (Cicéron, *Lettres familières*, XIII, 17, 3). *Si tu ne l'as pas*, c'est-à-dire *s'il ne t'est pas assez connu.* — « *Quantum* ex tuis literis *habebo cognitum* » (Cicéron, *ibid.*, XIII, 15, 20). *Ce que j'aurai appris de ta correspondance.* — « (Siculi) *ad meam fidem, quam habent spectatam* jam et diu *cognitam*, confugiunt » (Cicéron, *Divin. in Cæcil.*, IV, 11). *Les Siciliens recourent à ma fidélité qu'ils ont éprouvée et connaissent depuis*

tam, « j'ai la lettre écrite », signifiait, non *j'ai écrit la lettre* (scripsi epistolam), mais *j'ai là, sous la main, la lettre écrite par moi*. Dans cette phrase latine, *habeo* « j'ai » gardait sa valeur propre de verbe actif, exprimant la possession, et il avait pour régime un complément complexe, *epistolam scriptam* « la lettre écrite », où *scriptam* était un participe, c'est-à-dire un adjectif qualifiant *epistolam*. Au contraire, dans la phrase française, *j'ai écrit la lettre*, *écrit* ne fait plus qu'un avec *j'ai*; *j'ai* a perdu sa valeur propre de verbe actif pour prendre celle d'un auxiliaire, et le participe est devenu de participe-adjectif un participe-verbe, un élément verbal.

Quelles que soient les différences qui séparent ces deux constructions, c'est de la première, de la construction latine, qu'à la longue, sous l'action du temps et de l'usage, est sortie notre construction française.

Dès les origines du moyen âge, on peut en suivre la trace. Il est vrai que les textes français ne commencent guère qu'au IX[e] siècle ou au X[e], et que du VI[e] au IX[e] on ne possède aucun document écrit dans la langue populaire des Gaules, dans cette langue qui un jour deviendra le français. Mais l'on a des textes du bas latin. Le bas latin, comme on sait, est une langue artificielle que personne n'a jamais parlée; c'était le latin classique, le latin des livres, écrit par des hommes plus ou moins ignorants, qui croyaient écrire du latin correct, mais qui, subissant l'action de la langue populaire, mêlaient à ce latin écrit des idiotismes pris à l'idiome du peuple. Or, dans ces documents latins de l'époque mérovingienne ou de l'époque carlovingienne, on trouve des traces nombreuses de la construction nouvelle du participe avec *habere*, avoir, qui tend à se substituer au parfait latin : « Illud sacramentum *quod juratum habeo* », (ce serment que j'ai juré), (dans Rozières, *Formules*, III, 2, texte de l'an 802). — « Pauci sunt monochi qui prædicti Patris *regulam suam* abbatibus *habeant promissam* », (il n'y a qu'un petit nombre de moines qui *aient promis* aux abbés la règle dudit Père), (*concilium Turonens.*, III, *can.* 25). — « Quem *judicatum habui* », (celui *que j'ai jugé*), (Rozières, *Formules angevines*, XV). — « Cum

longtemps. — « Ut ante calendas sextiles *omnes decumas* ad aquam *deportatas haberent* » (Cicéron, *in Verrem*, II, III, 14, 36). *Qu'avant les calendes d'août ils eussent apporté toutes les dîmes au détroit de Sicile.* — *Habeat* (orator) omnes philosophiæ *notos* et *tractatos locos* (Cicéron, *Orator*, XXXIII, 118). *Que l'orateur possède et ait traité toutes les questions de la philosophie.* — « Innumerabilia *quæ collecta habent* Stoici » (Cicéron, *Divin.*, II, 70, 145). *Mille autres exemples que les stoïciens ont recueillis.* — « De Cæsare satis *dictum* habebo » (Cicéron, *Phil.*, V, 19, 52). *J'en aurai assez dit sur César.* — On peut multiplier indéfiniment ces exemples. Voyez les grands dictionnaires de Forcellini, Freund, Georg, auxquels nous les empruntons.

Remarquez que, dans quelques-uns de ces exemples, *habere* perd déjà quelque peu de sa signification propre et tend à devenir presque un auxiliaire. *Omnes decumas deportatas haberent* est, peu s'en faut, identique à *omnes decumas deportassent*. *De Cæsare satis dictum habebo* n'exprime guère autre chose que *De Cæsare satis dixero*.

autem *orationem habuerint factam*, pueri incipiant, etc. », (quand ils auront *achevé l'oraison*, que les enfants commencent, etc.), (*Guidonis Disciplina Farfensis*, I, 16). — « Sarmatas absque prælio *subditos habuit* », (il *eut soumis* les Sarmates sans combat), (*Histoire de Richier*, I, 14).

Ces exemples montrent bien que *habere* a déjà cessé d'exprimer la possession pleine et entière et commence à jouer le rôle d'auxiliaire. Néanmoins le participe garde sa valeur d'adjectif et s'accorde avec le régime de *habere*.

Du bas latin passons au français.

Dans les plus anciens monuments de la langue française, dans les fameux *Serments de Strasbourg* (842), dans la *Cantilène de sainte Eulalie* (xe siècle), on ne trouve pas d'exemples du passé indéfini. Le fragment d'*Homélie sur le prophète Jonas*, texte semi-français, semi latin du xe siècle, ne renferme pas non plus d'exemples décisifs. Seul, le poème de *saint Léger*, parmi les plus anciens textes français, offre des exemples d'emploi du participe passé avec l'auxiliaire *avoir*. Dans ces exemples on voit le participe s'accorder avec le régime du verbe *avoir*, qu'elle qu'en soit la place. La règle latine, à la fin du xe siècle, est encore en vigueur.

Du xie siècle on possède deux textes littéraires, le poème de *saint Alexis*, dont on place la rédaction vers 1060, et la *Chanson de Roland*, qu'on croit avoir été rédigée entre 1070 et 1080. Ces deux textes importants appartiennent à la région occidentale de la France, et relèvent du dialecte normand.

On y voit pour ainsi dire poindre les règles modernes.

En effet, si l'on étudie les différents exemples d'emploi du participe passé construit avec l'auxiliaire *avoir*, on constate les trois règles suivantes :

1° Le participe conjugué avec *avoir* s'accorde avec le régime d'*avoir*, quand il en est précédé :

> Vos li avez tuz ses *castels toluz* (Roland, vers 236) [1]...
> Sa *rere-guarde* avrat detres sei *mise* (Ibid., 584) [2]...
> Jusqu'a un an avrum *France saisie* (Ibid., 972)...
> A quinze colps *l'ad* il *fraite* e *perdue* (Ibid., 1323) [3]...
> Quant sa *raison* li ot *tote mostrede* (Saint Alexis, str. xv, vers 1)...
> Et un anel dont il *l'out esposede* (Ibid., xv, 3)...
> Si a li enfes sa tendre *charn mudede* (Ibid , xxiv, 1)...

[1] Nos citations se réfèrent à l'édition de M. Léon Gautier.

[2] Vous lui avez tous ses châteaux enlevés...
Son arrière-garde aura derrière soi mise...

[3] Jusqu'à un an (*avant une année*) nous eurons France saisie (*conquise*)...
Par quinze coups il l'a brisée (*sa lance*) et perdue...

A lui medisme ont l'almosne donède (Ibid., XXIV, 3)...
Avec ma spose *que* je lor ai *guerpide* (Ibid., XLII, 3)[1]...

Dans le vers suivant,

Noz chevaliers i ont lesset occire (Roland, 2717)

c'est-à-dire, « Ils ont laissé occire nos chevaliers », le participe est invariable parce que *nos chevaliers* est le complément, non de *ont laissé*, mais d'*occire*.

2° Quand le participe est précédé de l'auxiliaire et suivi de son régime il s'accorde généralement avec ce régime ; mais il peut aussi rester invariable ; ce dernier cas se produit surtout avec les participes *fait* et *eu*.

De la contrée unt *purprises* les *parts* (Rol., 3332)...
De nostre prod m'a *plevie* sa *feid* (Rol., 507)...
Guenes li fels en ad *fait traïson*,
Del rei païen en ad oüt *granz duns* (Rol., 844-5)...
De son osberc li ad *rumput* les *pans* (Rol., 1300)[2].

3° Quand le participe précède à la fois le verbe et le régime, ou le régime et le verbe, il reste invariable.

Perdut avum *noz seignurs* et noz pers (Rol., 2148)
A quel dolor *deduit* as ta *jovente* (Saint Alexis, XCI, 2)
Li mien baruns, *norrit vos* ai lung tens (Rol., 3374)[3].

Ainsi dans les documents du XIe siècle, documents appartenant au dialecte français de la Normandie, nous voyons s'entamer la règle primitive de l'accord absolu du participe avec le régime d'*avoir*. Lorsque le régime suit le participe, celui-ci semble s'unir plus étroitement avec le verbe et perdre sa qualité d'adjectif. De même quand il occupe la première place dans la proposition, il semble porter le poids de l'idée verbale, et prendre toute sa valeur de verbe.

Telles sont les deux exceptions qui viennent modifier la règle primitive issue de la construction latine. Toutefois il faut remarquer que les

1 Quand il lui a toute sa raison (*toutes ses raisons*) exposée...
Et un anneau avec lequel il l'avait épousée...
Ainsi l'enfant a toute sa chair muée (*changé tout son corps*)...
Avec mon épouse que je leur ai guerpie (*abandonnée*)...

2 De la contrée ils ont enveloppé les parties...
Pour notre bien, il m'a engagé sa foi...
Guène le felon en a fait trahison,
Du roi payen en a eu de grands dons.

3 Nous avons perdu nos seigneurs et nos pairs...
A quelle douleur as-tu livré ta jeunesse ?...
Les miens barons, je vous ai nourris longtemps...

cas d'accord sont de beaucoup les plus nombreux, et cela à cause de la construction usuelle du vieux français, qui le plus ordinairement place le régime avant le participe.

Vint la pulcelle *qued* il *out esposede*[1].

Arrivons au XII[e] siècle ; ici les textes abondent, textes du dialecte français proprement dit, textes normands, textes picards, textes bourguignons.

Il est impossible de les passer tous en revue, on ne peut au plus qu'examiner les plus importants, et dresser des statistiques plus ou moins complètes. Les conclusions à en tirer ne sont ni très précises, ni très rigoureuses ; il s'en dégage, cependant, ce fait que le dialecte normand a une tendance marquée à laisser le participe invariable quand il précède le complément ; cette tendance, on la signale déjà d'ailleurs dans le poème de saint Alexis et la Chanson de Roland. Le dialecte bourguignon paraît le plus conservateur. Le français, qui importe surtout dans cette étude, semble offrir un moyen terme : dans la plupart des poèmes du XII[e] siècle qui appartiennent à ce dialecte, le participe s'accorde en général avec le complément de l'auxiliaire quand il en est précédé, et peut s'accorder ou rester invariable quand ce complément le suit. Toutefois, chez les auteurs qui écrivent le plus purement la langue, chez les maîtres de style, comme Chrestien de Troyes, le participe s'accorde d'une façon absolue avec le régime préposé et s'accorde presque toujours avec le régime postposé[2], même lorsqu'il se trouve en tête de la proposition avant l'auxiliaire et le régime[3].

Pour les bons écrivains du temps, comme on voit, le participe garde pleinement sa valeur d'adjectif ; il n'est donc pas encore assez intimement soudé à l'auxiliaire pour ne faire avec lui qu'un verbe.

Le XIII[e] siècle présente l'image du chaos. Y a-t-il une règle d'accord suivie par les écrivains ? On en doute, lorsqu'on voit le participe rester invariable ou varier quand le régime le suit, admettre ou repousser l'accord quand le régime le précède. Villehardouin écrit : « Nos li (*lui*) avons sa *convenance tenue* » (187). « A cui (*qui*) il avoient *pais faite* » (431). Mais il écrit : « Les gens que l'emperceres i avoit *laissié* » (281). « (*Ils*) avoient lor *chars mené* avec aus » (492). — Il écrit : « (*Il*) avoit *menee* avec lui l'*empereris* (l'impératrice) » (226) ; mais il écrit aussi : « Il n'avoit *oï* (entendu) *noveles* d'als » (437). — Il écrit : « *Perdue* avons la

[1] Vint la jeune fille qu'il avait épousée.

[2] Les seules exceptions ne portent guère que sur le participe du verbe *faire* :
Qu'il li (*lui*) ait *fet nule leidure* (*chevalier au lyon*, 609)
Ou il ot (*eut*) *fet longue demore* (*id.*, 649).

[3] *Prise* a *la dame* de Landue (2151).

veue » (67), mais il écrit aussi : « *Perdu* avons l'*empereor Bauduin* et le *conte Loeys* et le *plus de nostre gent* » (364).

Dans les diverses œuvres poétiques du XIIIe siècle, à côté de nombreux exemples où le participe s'accorde avec son régime préposé, on trouvera des exemples aussi nombreux de non-accord tels que les suivants :

Chascuns en son païs a *sa gent amené* (Floovant, 231).
Et l'arcevesques a *la messe chanté* (Otinel, 2092).
Cil qui *tex* (*telles*) *choses* ont *veu* (Rose, 18132).
. . . . Les *errements*
Que *leu* vos ai (*que je vous ai lus*) (Rose, 20812).

De même, quand le régime suit, si l'on peut réunir de nombreux exemples de non-accord, on ne sera pas embarrassé non plus pour prouver que l'accord pouvait se faire :

Et si nos a *randues* nos *terres* et nos fiés (*fiefs*) (Guy de Bourgogne,
(Il) m'a au cuer (*cœur*) mise [3344).
La *saiete* (flèche, *sagitta*) par grant roideur (Rose, 1702).
(Je crains d') avoir *perdue*
Et m'esperance et m'atendue (*mon espérance et mon attente*) (Rose,
Onques mes n'avoie *veue* (*je n'avais jamais vu*) [3981).
Cele iaue (eau) qui si bien coroit (Rose, 114).

Il est inutile de multiplier des exemples qui ne nous apprendraient rien de plus.

Il est évident que la langue n'a pas totalement perdu encore le sentiment de la valeur adjectivale du participe, et que le verbe *avoir* conserve encore quelque chose de son ancienne force. La langue se trouve dans un état de transition. Le participe mérite bien son nom ; car quelque place qu'il reçoive dans la phrase, la langue le considère à volonté comme adjectif variable et comme verbe invariable, et par suite elle donne à volonté au verbe *avoir* la valeur d'un auxiliaire ou celle d'un verbe actif. Mais cet état transitoire ne saurait durer, la tendance de la langue est de réduire d'une façon absolue *avoir* suivi d'un participe à un simple auxiliaire, et le participe à un élément verbal qui ne fasse qu'un avec l'auxiliaire. Au bout de cette tendance, la langue devra trouver l'invariabilité absolue du participe. Ira-t-elle jusque-là et ne tiendra-t-elle désormais aucun compte de la place du régime ? C'est ce que nous apprendra la suite de ce travail.

Du quatorzième au seizième siècle, la langue est dans un état de transition. Les vieilles constructions synthétiques que lui a léguées le latin tendent à faire place à d'autres plus analytiques. Le savant

système du moyen âge auquel ont abouti les transformations du latin populaire, se désorganise lentement sous l'action dissolvante d'un esprit d'analyse qui le pénètre de toutes parts. La déclinaison à deux cas où des flexions spéciales distinguent le sujet du régime, — trait caractéristique du français du moyen âge, — sort de l'usage, et du même coup disparaît un vaste ensemble de constructions et d'inversions particulières qui constituent la syntaxe de la vieille langue.

Cette transformation, toute radicale qu'elle est, ne s'accomplit pas tout d'un coup. La langue prend deux siècles au moins pour dessiner nettement les nouvelles formes grammaticales, les nouvelles constructions qui vont triompher. C'est dans la seconde moitié du XVI[e] siècle qu'elles se sont organisées, ou peu s'en faut. Mais, jusque-là, la langue offre le spectacle d'une véritable anarchie. A cette langue du moyen âge, d'une harmonie si pure, d'une correction si élégante et si savante, d'une concision et d'une ampleur si gracieuses, qui faisait l'admiration de toute l'Europe, succède un idiome informe dont la règle semble être de n'en connaître aucune. Mais de ce désordre sortira bientôt l'ordre. Dans la langue du XIV[e] et du XV[e] siècle, en effet, on voit poindre la plupart des usages de la langue moderne.

Pour la question qui nous occupe, nous avons vu précédemment que le moyen âge ne connaissait pas, à proprement parler, de règle d'accord pour le participe construit avec le verbe *avoir*. L'écrivain pouvait, à son gré, le faire accorder avec le régime du verbe ou non, qu'il en fût précédé ou suivi. On sentait en effet encore assez nettement dans le participe un vrai participe, c'est-à-dire un adjectif variable devant s'accorder avec le régime du verbe actif *avoir*, qu'elle qu'en fût la place [1]; mais en même temps, le verbe avait déjà assez perdu de sa force propre, de sa valeur étymologique, pour être considéré comme auxiliaire et par suite se fondre avec le participe en un temps composé verbal, où le participe naturellement, quelle que fût sa place, restait invariable.

Au XIV[e] siècle, cet état de choses, à première vue, ne paraît pas sensiblement modifié; cependant on voit déjà percer les règles modernes. On peut en effet signaler une tendance à laisser le participe invariable quand il est suivi du régime.

Ouvrons l'*Histoire de saint Louis*, composée par Joinville; c'est, comme on le sait, un important monument de la prose française au commencement du XIV[e] siècle. Dans presque tous les cas, le participe s'accorde avec son régime quand il en est précédé. On ne signale guère que huit ou dix exceptions : « Chaï (*il tomba*) en la place que l'ost

[1] Ainsi s'explique la tournure fréquente en vieux français : *je les ai morts*, c'est-à-dire *je viens de les tuer* (*Ego illos habeo mortuos*). Jamais *mourir* n'est employé comme verbe actif dans l'ancienne langue.

(*l'armée*) avoit *fait* pour boucher le fleuve. » — « Aus chauciées (*dans les chaussées*) que l'on avoit *fait*. » — « Des murs et des tours que vous avez *fet*. » — « Grant partie des faiz nostre saint roy que je ai *veu* et *oy*. » — « Ces choses que vous ai je *ramenteu* (que je vous ai rappelées). » — « Ceulx que il avoient *enterré*. » — « Ces gens estranges que le roy avoit *apaisié*. » — « Leurs dons et leurs aumosnes que tes devanciers leur auront donné. » — Encore, dans plusieurs de ces exceptions, c'est le verbe *faire* que l'on trouve invariable ; or le verbe *faire*, nous l'avons vu, a montré de bonne heure une tendance marquée à l'invariabilité. Dans d'autres, ce sont des sortes de neutres (*grant partie*, *ces choses*) qui ont maintenu le participe dans son invariabilité.

Lorsque le participe est suivi du régime, on trouve non rarement l'accord : « Il avoit *leue* la Bible. » — « J'ai *pardue* ma mère. » — « Un fort vent ot (*eut*) *rompues* les cordes des ancres. » — « Le Sarrasin avoit *ostée* sa touaille de sa teste », etc., etc. — Mais, dans la plupart, dans la presque généralité des cas, le participe reste invariable. Et cette invariabilité est sensible dans les phrases où un même régime, précédant et suivant deux participes, fait varier le premier et laisse le second invariable : « Orent *desconfit* les *serjans* le roy et *chasciés* de la ville (ils eurent *déconfit* les *sergents* du roi et *chassés* de la ville). » — « Quant nous eumes *desconfit* les *Turs* (*Turcs*) et *chaciés* de leur herberges. »

Cette tendance paraît dominer chez les bons écrivains du XIVe et du XVe siècle. Dans Froissard, le participe s'accorde le plus souvent avec le régime proposé, quoique l'on constate de nombreuses exceptions ; il reste invariable, sauf de rares exceptions, quand le régime suit. Dans ces vers de Villon, on trouve une syntaxe toute moderne.

> La pluye nous a *débuez* et *lavez*
> Et le soleil *dessechez* et *noircis*,
> Pies, corbeaux nous ont les yeux *cavez*
> Et *arraché* la barbe et les sourcilz.

Signalons seulement cette construction, usuelle au moyen âge et qui se maintient jusqu'en plein XVIIe siècle, dans laquelle le régime se place entre l'auxiliaire et le participe et impose régulièrement l'accord à ce dernier :

> Mort, j'appelle de ta rigueur
> Qui m'*as ma maîtresse ravie*. (*Grand Testament*, 978.)
> Le Franc Gontier et sa compaigne Helaine
> *Eussent ceste doulce vie hantée*. (*Ibid*, 1481.)

C'est cette tendance que l'on constate au XVIe siècle. Les meilleurs écrivains en prose laissent généralement le participe invariable quand

le complément suit ; les exceptions où il y a accord font l'infime minorité des cas ; ils font accorder le participe avec le complément qui le précède ; mais dans ce cas les exceptions d'invariabilité sont plus nombreuses. Quand le complément s'intercale entre le verbe *avoir* et le participe, il y a toujours accord.

Il y a donc eu un progrès dans la transformation de sens du verbe *avoir*. Lorsque le régime suit, le participe et le verbe se combinent en un temps composé quant à la forme, simple quant au sens : *j'ai écrit* = *scripsi*, tout comme *j'écrirai*, c'est-à-dire *j'écrire-ai* (*scribere habeo*) = *scribam* [1]. Quand le régime est intercalé entre *avoir* et le participe, *avoir*, ainsi isolé, garde plus longtemps sa valeur de verbe actif et sa signification première. Cet emploi s'est maintenu jusqu'en plein XVII[e] siècle dans des constructions autrefois d'un usage ordinaire, aujourd'hui considérées comme des inversions poétiques.

> Les endroits où la terre pressée
> *A* des pieds du Sauveur *les vestiges écrits.*
> (Malherbe, *Larmes de saint Pierre.*)
>
> Aucun étonnement n'*a leur gloire flétrie.* (Corneille, *Horace.*)

Quand le complément précède le verbe et le participe, la syntaxe primitive, qui regarde *avoir* comme un verbe actif et non encore comme un auxiliaire, lutte contre la tendance nouvelle qui réclame l'invariabilité du participe. Cette lutte, longtemps indécise, devait logiquement, et si la grammaire avait obéi aux lois de la langue, se terminer par le triomphe absolu de l'invariabilité, puisque, dans *la lettre que j'ai écrite* et dans *j'ai écrit la lettre*, aujourd'hui la langue ne fait aucune différence, quant au sens, entre les deux passés indéfinis. Mais les grammairiens en décidèrent autrement.

Rien de curieux comme les discussions des grammairiens du XVII[e] siècle sur les règles d'accord du participe passé. Ne comprenant pas comment la question se posait, ignorant que les lois d'une langue ne sont pas une création de la logique pure, et le résultat de considérations abstraites et métaphysiques, ils substituaient au sens grammati-

[1] Il suit de là que l'explication de l'invariabilité avec le régime postposé, que donne M. Littré avec d'autres grammairiens, est inexacte. Selon lui, dans la phrase *j'ai écrit une lettre*, après avoir dit *j'ai écrit*, comme on n'a encore aucune idée de la nature du régime, on suppose un régime neutre, *cela* : *j'ai écrit cela*, *une lettre*, et le participe s'accordant avec ce neutre est invariable. Il n'y a ici aucun accord de participe, c'est-à-dire de l'adjectif, avec un régime neutre exprimé ou sous-entendu, parce qu'il n'y a plus de participe ou d'adjectif : *écrit* est fondu avec *ai* et tous deux forment une expression simple ; il n'y a plus de verbe et de participe, mais un temps verbal. D'ailleurs ce qui prouve la fausseté de cette théorie, c'est que dans des constructions comme *arrivées qu'elles furent elles se mirent à...*, *arrivées* devrait être invariable, puisqu'on ignore de quel sujet il est attribut.

cal le sens logique. Ne pouvant songer à interroger l'histoire de la langue sur ce point, ils ne cherchaient qu'à rendre sensibles par des règles extérieures de grammaire, les différences les plus fines et les plus subtiles que leur esprit d'analyse leur faisait trouver dans les phrases les plus simples. Ils s'engageaient là dans une voie tout à fait contraire au véritable esprit grammatical, et, marchant sur leurs traces, les grammairiens modernes ont ainsi surchargé la grammaire de règles minutieuses et compliquées qui ne reposent pour la plupart sur aucun fondement réel.

L'espace nous manque pour reproduire ces discussions où brillent la science de Ménage, la finesse de Vaugelas, la subtilité de Port-Royal, de Bouhours. La *règle de position* déjà indiquée par Marot au XVIe siècle [1], repoussée par Ménage, est reprise par Vaugelas. Le participe exprimera l'état quand il sera précédé, exprimera l'action quand il sera suivi du complément. Il ne faudra pas seulement tenir compte de la place du régime, mais encore de celle du sujet. On dira : *la peine que cette affaire m'a* donnée, et : *la peine que m'a* donné *cette affaire.* La nature du verbe agira encore sur l'accord. On dira : *le commerce nous a* rendu *puissans*, et *nous nous sommes* rendus *puissans*. S'il y a deux participes de suite, nouvelles distinctions. Dites : *ils se sont* trouvés *guéris*, et *elle s'est* trouvé *guérie.* Et encore dans cette dernière phrase, si vous en croyez Port-Royal, vous ne laisserez le participe invariable que si le verbe a une signification vraiment active, c'est-à-dire si l'on donne à entendre que c'est la femme elle-même qui a trouvé qu'elle était guérie. Mais, si l'on veut dire que ce sont d'autres personnes qui l'ont jugée guérie, le participe devient passif et il faut écrire : *elle s'est trouvée guérie.* Est-ce assez de subtilités ?

Le XVIIe siècle sur ce point, faisant fausse route, a hésité, a tâtonné sans reconnaître les vrais principes auxquels il devait se rattacher. Les grands écrivains en général ont laissé le participe invariable quand le complément suivait, cela va sans dire. Quand il précédait, plus d'une fois, conformément aux tendances de la langue, et en suivant l'instinct plus correct que les règles arbitraires des grammairiens, ils ont admis l'invariabilité du participe.

On trouverait des centaines d'exemple de non-accord du participe avec le régime préposé dans Corneille, Racine, Fénelon, Bossuet, Sévigné.

Ce n'est qu'au XVIIIe siècle avec Restaut, Beuzée et Condillac qu'on voit la fin de ces longues incertitudes et que se fixent les règles auxquelles est soumise la langue actuelle. Si les théories grammaticales du

[1] Voir le texte de cette règle dans notre *Seizième siècle en France, Tableau de la langue*, page 271, note 1.

XVII[e] siècle se sont simplifiées, si l'on a renoncé à une grande partie des subtilités de l'école de Vaugelas et de Port-Royal, c'est cependant l'esprit de cette école qui a triomphé. Et la règle de position, règle tout artificielle, a fait loi.

II

DU PARTICIPE DES VERBES RÉFLÉCHIS.

Dans les pages précédentes nous avons examiné le participe construit avec l'auxiliaire *avoir* dans les constructions les plus simples : *j'ai écrit une lettre, la lettre que j'ai écrite.* Nous examinons maintenant un cas plus compliqué, c'est celui que présentent les temps passés de verbes réfléchis. Pourquoi, alors que l'auxiliaire est *être*, l'accord se fait-il comme si l'auxiliaire était *avoir ?*

On doit distinguer deux sortes de verbes réfléchis :

1° Les verbes *proprement réfléchis*, verbes *essentiellement transitifs* qui par hasard se trouvent avoir pour régime direct ou indirect le sujet même de l'action : *louer quelqu'un, se louer*; *arroger quelque chose à quelqu'un* (archaïque), *s'arroger quelque chose* ; *casser le bras à quelqu'un, se casser le bras.* Ces verbes sont proprement réfléchis, parce que l'action du sujet se réfléchit, se retourne directement ou indirectement sur le sujet lui-même.

2° Les verbes *improprement réfléchis*, verbes *essentiellement intransitifs*, qui se font accompagner, les uns toujours, les autres dans certains cas, du pronom réfléchi, pour exprimer l'activité interne de l'action sans qu'il y ait un retour franc de cette action sur le sujet. Tels sont *s'en aller, se repentir, se taire, s'apercevoir de quelque chose, se souvenir, se complaire, se plaire*, etc. [1].

De ces deux classes, la seconde est primitive, et a donné le type de la conjugaison ; la première est formée par voie d'analogie sur la seconde.

Les verbes improprement réfléchis, en qualité de verbes intransitifs, se construisent avec l'auxiliaire *être*, aux temps composés. A ce temps, en effet, les verbes intransitifs, lorsqu'il s'agit d'exprimer l'état, le résultat de l'action et non l'action, prennent l'auxiliaire *être.* Or les verbes improprement réfléchis aux temps composés expriment, de par leur nature de verbes réfléchis, le résultat de l'action aussi bien que l'action.

[1] Ajoutons quelques verbes neutres, tels que *se nuire*, qui par leur signification appartiennent à la première classe, et par la construction grammaticale à la seconde.

Comparez *je tombe* et *je me repens*;
je suis tombé *je me suis repenti*;
il meurt *il se meurt*;
il est mort *il s'est mort* (ancien français).

La nature de ces verbes une fois bien comprise, nous nous expliquerons facilement celle des verbes de la première classe.

Pourquoi l'auxiliaire *être* dans *il s'est loué? Louer* n'est pas un verbe neutre comme (*se*) *repentir*, et on ne voit pas comment l'analogie des verbes neutres a pu agir sur un pareil verbe.

C'est qu'en effet on a commencé, dans les verbes proprement réfléchis, par employer l'auxiliaire *avoir*. *Il s'a loué* est la forme primitive, qui se maintient durant le moyen âge (quoique l'on trouve aussi parfois, et dès le XIe siècle déjà, *il s'est loué*) :

Parfitement *s'ad* a Deu *commandet*. (Chanson de saint Alexis, 58, c, poème du XIe siècle.)

E mult *s'avoit pené*. (Thomas le Martyr, 204, poème du XIIe siècle.)

Mais Couan *s'a* bien *défendu*. (Brut, 6, 140, XIIe siècle.)

Trois fois le lit, lors *s'a pasmé*. (Flore, 711, XIIIe siècle.)

Au XVIe siècle, le grammairien Du Guez donne pour le verbe accidentellement pronominal, aux temps composés, les paradigmes suivants : *coment m'ay je porté*, *s'a il porté*, *nous avons nous porté*, *vous avez vous porté*, *se sont ils porté* ; *coment m'avoy je*, *t'avois tu*, *se avoit il*, *nous avions nous*, *vous aviez vous*, *se avoient ils porté*, etc. De nos jours le peuple dit : *il s'a blessé*, *il s'a cogné*.

Mais l'analogie s'est étendue des verbes de la seconde classe aux verbes de la première. On disait *je me repens*, et *je me suis repenti*; on disait aussi *je me loue*; on dit de même, par analogie, *je me suis loué*. C'est ainsi que le fait pour un verbe d'être conjugué avec un pronom réfléchi, lui imposa par voie d'analogie l'auxiliaire *être*, alors que, de par le sens, il aurait dû se conjuguer avec l'auxiliaire *avoir*. Et cela a lieu même lorsque le pronom réfléchi n'appartient pas en propre au verbe devant lequel le hasard de la construction grammaticale le place. On dit : *il voulut*, *il a voulu se surpasser*; si on met *se* devant *vouloir*, on dira, *il se voulut surpasser*, *il s'*EST VOULU *surpasser*.

Et Mignot aujourd'hui *s'est voulu surpasser* (Boileau, Sat. III).

On dit : *il fallut*, *il a fallu se passer de cela*, et *il se fallut*, *il s'est fallu passer de cela*.

Il s'est fallu passer à cette bagatelle (Corneille, *Menteur*, I, V).

Telle est la force d'analogie qui, au mépris du sens et de la logique, étend, impose une même construction grammaticale à des verbes de

nature différente, lorsqu'ils présentent par hasard une *forme extérieure* identique. Preuve frappante de cette vérité que les lois grammaticales sont purement formelles et n'ont rien à démêler avec les diversités logiques d'idées que les expressions soumises à ces lois peuvent présenter.

Donc, pour résumer cette théorie, les verbes improprement réfléchis se sont construits dès l'origine avec l'auxiliaire *être*, en qualité de verbes neutres. Les verbes proprement réfléchis à leur tour ont changé l'auxiliaire *avoir* contre l'auxiliaire *être*, par analogie avec les verbes improprement réfléchis. De *il passe, il est passé*, on est arrivé à *il se passe, il s'est passé*. De *il se passe, il s'est passé*, on a tiré *il se blesse, il s'est blessé*. Et de *il se blesse à la jambe, il s'est blessé à la jambe* on a conclu à *il se casse la jambe, il s'est cassé la jambe.*

Voilà pour l'origine de l'auxiliaire *être* dans les verbes pronominaux. Que l'idée exprimée par le verbe pût être active, la langue ne s'en est pas préoccupée, se laissant guider uniquement par la forme extérieure. Cette condition va nous expliquer maintenant les règles de l'accord.

Dans la vieille langue, elles sont simples. L'auxiliaire est *être*, que le verbe ait une signification neutre ou active, qu'il soit improprement ou proprement réfléchi ; le participe par suite s'accorde avec le sujet du verbe.

Pour les verbes proprement réfléchis, on disait au singulier : *Li filz* (filius) *s'est louez* (laudatus) ; et au pluriel *li fil* (filii, sans *s*) *se sont loué* (laudati, sans *s*). Ces règles se sont maintenues jusqu'en plein XVIe siècle : *Jusques aux enfans qui se sont donnez la mort* (Montaigne). *Ils se sont frottez leur main* (Rabelais). *Le nom que vous vous estes appropriez* (Pasquier). (*Ils*) *se sont donnez trop de licence* (H. Estienne). *Se sont eslus des rois* (Desportes). Et même au XVIIe siècle et plus tard : *Nous nous sommes rendus tant de preuves d'amour* (Corneille, *Mélite*). *Du ciel les merveilleux efforts se sont plus d'animer*... (Id., *Toison d'or*). Thomas Corneille, dans ses notes sur Vaugelas, constate avoir lu « dans un livre assez estimé, et qui n'a été imprimé que depuis deux ans : *ils se sont persuadez que pour réussir*, etc. ; *elle s'estoit imaginée que*, etc. ; c'est comme parle la plupart du monde », et Thomas Corneille ajoute que c'est mal parler, parce que l'auxiliaire *être* cache ici un auxiliaire *avoir*. On trouverait encore facilement des traces de cette construction primitive que condamne Th. Corneille, chez les écrivains du XVIIIe siècle et du XIXe. Elle n'a pas disparu de la langue populaire. Dans plusieurs provinces on peut entendre des phrases comme les suivantes : *Elle s'est faite un chapeau neuf. Ce qu'elle s'est dite.* Nous-même, en plein Paris, avons entendu cette phrase adressée par une femme du peuple à un homme qu'elle rencontrait : *Le mal que je me suis faite.*

Voilà pour les verbes proprement réfléchis. Pour les verbes impro-

prement réfléchis, l'accord avec le sujet est une règle absolue. On ne trouve dans la vieille langue que quelques rares exceptions qu'on peut considérer comme de simples licences ou des fautes de copiste. Cette règle se maintient jusqu'aux temps modernes où, quoique faussée dans ses interprétations, elle est encore toute-puissante.

Cependant, dès le XVIe siècle, les grammairiens commencèrent à voir dans les verbes pronominaux de faux verbes actifs. Cette théorie gagne du terrain au XVIIe siècle et finit par triompher.

Pour les verbes proprement réfléchis, quand le pronom réfléchi était le complément direct du verbe, le mal n'était pas grand ; que le participe s'accordât avec ce pronom ou avec le sujet, le résultat était le même. *Elle s'est blessée, ils se sont blessés à la jambe* ; ici la règle moderne est au fond d'accord avec la règle ancienne.

Quand le pronom réfléchi était complément indirect, la règle nouvelle contredisait l'ancienne. La vieille syntaxe aurait dit : *elle s'est cassée la jambe* ; la nouvelle dit : *elle s'est cassé la jambe*. Ici, les grammairiens ont eu raison de la langue et l'ont forcée à se soumettre à leurs règles. Mais dans l'un ou l'autre cas, la théorie nouvelle peut se soutenir, car elle est intelligible.

Où elle devient inadmissible, c'est à l'égard des verbes improprement réfléchis, de ces verbes intransitifs qui s'accompagnent d'un pronom réfléchi uniquement pour marquer l'activité interne de l'action : ici la plupart des grammairiens modernes se sont heurtés à des difficultés inextricables dont ils ne sont pas sortis. Comment, par quel tour de force transformer l'auxiliaire *être* en auxiliaire *avoir ?* Il est constant que la langue fait toujours l'accord avec le sujet ; mais comme l'auxiliaire *être* doit, selon nos grammairiens, cacher un auxiliaire *avoir*, on fera du pronom réfléchi le régime direct du verbe. On expliquera *ils se sont complus dans le mal*, par *ils ont complu eux dans le mal* ; *ils se sont aperçus de leurs erreurs*, par *ils ont aperçu eux de leurs erreurs !*

Dans l'état actuel de la langue, telle que l'ont faite les théories des grammairiens, on peut admettre que les participes des verbes improprement réfléchis s'accordent avec le sujet du verbe ; que le participe des verbes proprement réfléchis s'accorde avec le complément direct du verbe, l'auxiliaire *être* pouvant dans l'analyse grammaticale se remplacer par l'auxiliaire *avoir*.

Nous ne pouvons ici nous arrêter aux nombreuses règles de détail que les grammaires présentent au sujet de l'accord du participe construit avec *avoir*. Qu'il nous suffise de dire qu'elles trouvent toutes leur explication, sinon leur justification, dans l'histoire de la langue, et qu'elles sont pour la plupart récentes et sans racines réelles dans notre idiome. Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à deux thèses

entreprises sous notre direction et d'après nos conseils, l'une par M. Bonnard sur *le participe passé en vieux français* (Lausanne, Bridel, 1877), l'autre plus étendue, par un professeur récemment enlevé par une mort prématurée à l'Université et à la philologie française, M. Amédée Mercier (*Histoire des participes français* ; Paris, Vieweg, 1879). Ces études résument les travaux antérieurs. Ajoutons-y encore une courte, substantielle et profonde étude, — quoique d'exposition trop confuse, — sur *le participe passé dans la langue française et son histoire*, par J. Bastin (Saint-Pétersbourg et Paris, Maisonneuve, 1880). Avec ces trois travaux, les lecteurs curieux de ces questions grammaticales pourront se faire une idée assez juste et assez nette des divers problèmes que soulève la théorie moderne du participe, des solutions le plus souvent fausses que leur ont données les grammairiens, et des solutions véritables qu'apporte, dûment interrogée, l'histoire de la langue.

III

ADVERBES EN *ment*.

On sait que les adverbes en *ment*, si nombreux dans notre langue, sont formés, par voie d'analogie, de composés latins dont le premier terme est un adjectif féminin et le second terme le mot *mente*, ablatif du substantif féminin *mens*, *mentis*, esprit. *Bonnement* représente le latin *bona-mente* ; *clairement*, le latin *clara mente*. *Mente* du sens d'*esprit*, *caractère*, passa rapidement au sens de *manière d'être*, *manière* ; et c'est ainsi que *ment*, perdant toute existence comme mot indépendant, devint une sorte de suffixe adverbial qu'il suffit d'ajouter au féminin d'un adjectif pour changer ce dernier en adverbe.

Nous nous proposons d'examiner ici quelques cas bizarres de formation d'adverbes en *ment* dans lesquels à première vue on ne distingue pas facilement l'adjectif féminin qui a servi à le créer [1].

Adverbes en *amment*. — Ces adverbes sont fort nombreux : *abondamment*, *arrogamment*, *brillamment*, *bruyamment*, *constamment*, *coulamment*, *couramment*, *élégamment*, *étonnamment*, *galamment*, *incessamment*, *indépendamment*, *instamment*, *languissamment*, *méchamment*, *pétulamment*, *précipitamment*, *puissamment*, *savamment*, *suffisamment*, *vaillamment*, etc.

[1] Cf. Tobler, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1879, p. 549.

Comment dérivent-ils d'adjectifs ? On s'attendrait à *abondantement*, *arrogantement*, *brillantement*, etc. C'est que, dans la vieille langue, pendant longtemps, les adjectifs en *ant*, reproduisant des adjectifs latins en *ans*, *antis*, n'avaient comme ceux-ci qu'une forme pour le masculin et le féminin : *Cele permenant bieneürteit* (cette permanente félicité) ; *sa permenant vision* (Sermons de S. Bernard, p. 528). — *Pierres precioses*, *resplendissanz*, *e merveilloses* (Chroniques anglo-normandes, I, 250). — (Berte) *Blanche fu e vermeille e plaisans a devise* (Berte fut blanche et vermeille et *plaisante*, *charmante* à dire). (Berte, VI.) — *La constant obedience* (Menagier, I, 6), etc. De là, en combinaison avec *ment*, des composés tels que *abondantment*, *poantment* (puissamment) (Psautier d'Oxford, XXX, 30 ; XLIV, 4), *vaillantment* (Psautier de Cambridge, IX, 31). Mais suivant les règles d'euphonie auxquelles sont soumis en français les groupes de consonnes, le *t* tombe et l'on a les formes *abondanment*, *arroganment*, *brillanment*, etc. *D'Alemaigne et d'ailleurs vinrent abondanment* (Hugues Capet, 1134 ; poème du XIVe siècle). *Hugues de Vanvenesse y vint moult poisanment* (puissamment) (ibid., 1185). *Chil vinrent à Paris assez suffisanment* (ibid., 1210).

Enfin une modification purement orthographique assimile l'*n* à l'*m*, et on a les terminaisons *amment* qui se prononcent durant un fort long temps comme *anment*, c'est-à-dire *an-ment* (*an-man*). En effet, dans l'ancien et le moyen français, quand une voyelle était suivie de deux *n* ou de deux *m*, elle était nasale : *année*, *donner*, *honneur*, *sonner*, — *homme*, *femme*, etc., se prononçaient *an-née*, *don-ner*, *hon-neur*, *son-ner*, — *hon-me*, *fen-me* (*fan-me*).

Le groupe *amment* (*an-man*), dans le français proprement dit, par suite de la rapidité de la prononciation, s'est plus tard réduit à *a man* ; il y a eu disparition du son nasal qui n'a laissé qu'une voyelle pure *a* [1]. Et c'est ainsi que, bien que l'orthographe ne fût pas atteinte, la terminaison *amment* (*an-man*) est devenue *a man*. La prononciation ancienne *an-man* s'est, on le sait, maintenue dans beaucoup de provinces, notamment dans celles du centre et de l'ouest.

Adverbes en *emment* : *antécédemment*, *précédemment*, *apparemment*, *ardemment*, *compétemment*, *concurremment*, *confidemment*, *conséquemment*, *décemment*, *différemment*, *diligemment*, *dolemment*, *éloquemment*, *éminemment*, *équivalemment*, *évidemment*, *fervemment*, *impudemment*, *indolemment*, *indulgemment*, *innocemment*, *insolemment*, *patiemment*, *pertinemment*, *prudemment*, *récemment*, *révéremment*, *sciemment*, etc.

Cette formation est analogue à celle des adverbes en *amment*, les adjectifs en *ent* n'ayant non plus en général dans la vieille langue

[1] Comparez la prononciation populaire *u-n'homme* pour *un-'homme* dans *un homme*.

qu'une forme pour le masculin et le féminin. Ce qui complique l'histoire de cette terminaison, c'est le changement de prononciation qui a affecté la syllabe nasale *en* ou *em*. Jusqu'au XIIe siècle, cette syllabe se prononçait *in*; on écrivait *enfant* et l'on prononçait comme nous prononcerions *infant*. Puis, au XIIe siècle, *en* s'est changé dans la prononciation et souvent même dans l'orthographe en *an* : *enfant* se prononça comme nous le faisons aujourd'hui, c'est-à-dire *an-fant*. C'est ainsi que *lingua*, *cingula*, en ancien français *lengue* et *cengle* ou *sengle*, sont devenus *langue*, *sangle*. Pour les adjectifs en *ent*, ils conservèrent, sauf un petit nombre, l'orthographe *en* tout en prenant la prononciation *an*. Par suite les adverbes qu'ils formèrent avec *ment* furent d'abord en *entment* (prononcez *in-man*), *enment* et *emment* (*an-man*). La prononciation assimilait donc entièrement ces adverbes aux adverbes en *amment*. La même réduction les atteignit dans le français proprement dit; la nasalisation de la voyelle *an* disparut, pour ne laisser qu'une voyelle pure *a*. De là la prononciation *a-man* qui est affectée à l'orthographe *emment*. C'est ainsi que la voyelle latine pure *e* est arrivée, sous l'action de l'*n* qui la suivait dans *ent*, à produire successivement les voyelles nasales *en* (*in*) et *en* (*an*) pour se transformer enfin, après la chute de la nasalisation, en la voyelle pure *a*.

Dès le XIIe siècle la langue montre une tendance à donner un féminin *ante*, *ente* aux adjectifs en *ant*, *ent*, et par suite à transformer en *antement*, *entement* les adverbes en *anment*, *enment*. Cette tendance parait surtout dans les textes en prose écrits par des clercs qui traduisent ou imitent des textes latins.

Elle paraît plutôt le fait de lettrés modifiant de parti pris l'usage par amour pour la logique, que le résultat des tendances naturelles de la langue populaire. Elle se développe au XIVe siècle et prend une extension considérable au XVe et au XVIe siècle, pour disparaître ensuite sans laisser presque aucune trace dans la langue moderne [1].

Ardentement (Marot, Amyot, XVIe siècle).
Bruyantement (Tahureau, XVIe siècle).
Courantement (XVIe siècle).
Décentement (Calvin, XVIe siècle).
Différentement (Amyot, XVIe siècle).
Diligentement (Dialogue de Saint-Grégoire, 271, 10, XIIe siècle; Perceforest, XVe siècle).
Dolentement (Chronique de Rains, XIIIe siècle).
Eloquentement (Rabelais, I, 23, XVIe siècle).

[1] Les exemples accompagnés du nom de l'auteur sans indication des passages sont empruntés à Littré.

Excellentement (Brunetto Latini, 625, xiv° siècle; Menagier, I, 31, id.; Oresme, xiv° siècle; Calvin, xvi° siècle).
Ferventement (Crétin, xvi° siècle).
Galantement (Rabelais, Amyot, Regnier, xvi°-xvii° siècle).
Insolentement (Amyot, xvi° siècle).
Méchantement (Rabelais, II, 31; Despérier, xvi° siècle).
Négligentement (Dialogue de Saint-Grégoire, 152, 20; xii° siècle).
Patientement (Marguerite, Lettres, 5, xvi° siècle).
Pesantement (Amyot, xvi° siècle).
Prudentement (Oresme, xiv° siècle).
Recentement (Paré, xvi° siècle).
Sçaventement (Cotgrave, xvi° siècle).

Deux adverbes, appartenant tous deux à la langue spéciale et savante de la pratique, *présentement* et *véhémentement*, ont conservé le souvenir de cette refonte, plus ou moins artificielle, des adverbes en *amment* et en *emment*. *Présentement* existe déjà au xiii° siècle, *véhémentement* au xiv° siècle : je ne connais pas d'exemples de *véhémemment* ni de *présemment*.

Avec les adjectifs en *ens*, *entis*, il ne faut pas confondre les adjectifs en *entus* : ceux-ci donnaient aussi une terminaison masculine *ent* et une terminaison féminine *ente* : tels sont *lent*, *opulent*, *succulent*, *turbulent*, *violent*.

Lent a donné régulièrement *lentement* qui date des premiers temps de la langue et s'est maintenu intact jusqu'à nos jours. *Violent* et *opulent* ont formé leurs adverbes dans le moyen français : *violentement* (Lanfranc, xiv° siècle; Calvin, *Préface de l'Institution chrétienne*; Amyot, xvi° siècle); *opulentement* (Amyot, xvi° siècle). Puis, confondus avec les adverbes en *entement*, ils en ont suivi le sort, et sont devenus comme eux, mais indûment, des adverbes en *emment*.

Succulent et *turbulent* ont formé leurs adverbes au siècle dernier; la langue ne distinguant plus dans les adjectifs *ent* ceux qui remontent à un latin *ens* de ceux qui remontent à un latin *entus*, ces adverbes ont suivi dans leur formation l'analogie générale : de là *succulemment* et *turbulemment*.

Il n'y avait pas que les adjectifs en *ant* et en *ent* (*ans*, *antis*; *ens*, *entis*) qui n'eussent à l'origine qu'une forme pour le masculin et le féminin. Les adjectifs en *al* et *el* (du latin *alis*), tels que *royal*, *mortel*; en *il* (du latin *ilis*), tels que *gentil*, *vil*, *soutil* (subtilis); d'autres parisyllabiques comme *fort* (de *fortis*), *grand* (de *grandis*), etc., gardaient leur forme unique dans les adverbes auxquels ils donnaient naissance : *royalment*, *mortelment*, *gentilment*, *vilment*, *soutilment*, *fortment* ou *forment*, *grandment* ou *granment*, etc. Tous ces adverbes ont été réformés, et l'adjectif a pris la forme féminine que lui donnait la syntaxe nouvelle de

la langue : *royalement*, *mortellement*, *vilement*, *soutilement*, et *subtilement*, *fortement*, *grandement*, etc. De l'ancienne syntaxe, il n'est resté que deux exemples, *gentiment* et *communément*. *Gentiment* est pour *gentilment* avec suppression de l'*l* mouillée finale de *gentil* ; *communément* est pour *communelment* de l'ancien adjectif *communel* (latin *communalis*), disparu de la langue moderne qui a repris au latin *communal*.

Adverbes en *ément*, *aiment*, *iment*, *ument*. D'une façon générale on peut dire que dans ces terminaisons, l'*e* muet caractéristique du féminin a disparu après l'*é*, l'*ai*, l'*i* ou l'*u* devant *ment*. *Aisément* est pour *aiséement*, *vraiment* pour *vraiement*, *joliment* pour *joliement*, *absolument* pour *absoluement*.

> *Aiséement* (Des Périers, Cymbalum, II, XVI[e] siècle).
> *Assuréement* (Amyot).
> *Délibéréement* (Amyot).
> *Démesuréement* (Roland, XI[e] siècle).
> *Désespéréement* (Amyot).

L'*e* muet, dans ces mots, est tombé d'abord dans la prononciation, puis dans l'orthographe, comme il est tombé dans *licou* pour *liecou* = *lie-cou*, dans la forme poétique *je prirai* pour *je prierai*, dans *remerciment* pour *remerciement*, dans *éternument* pour *éternuement*, dans *gaîté* pour *gaieté*, etc.

Les nombreux adverbes en *ément* qui reposent sur des adjectifs ou des participes en *é* se divisent en deux classes : les adverbes de formation ancienne qui ont eu certainement la terminaison *éement*, tels sont ceux dont nous venons de citer les formes primitives; et les adverbes de date récente qui, formés sur le modèle des précédents, alors qu'ils avaient déjà réduit *éement* à *ément*, ont immédiatement reçu la terminaison *ément* : tel *carrément*. Dans l'une ou l'autre de ces deux classes viennent prendre place, d'après la date de leur formation, *affectionnément*, *aisément*, *assurément*, *carrément*, *décidément*, *délibérément*, *démesurément*, *déréglément*, *désespérément*, *désintéressément*, *désordonnément*, *déterminément*, *effrénément*, *effrontément*, *enragément*, *erronément*, *figurément*, *forcément*, *inconsidérément*, *indéterminément*, *inspirément*, *inopinément*, *isolément*, *modérément*, *momentanément*, *nommément*, *obstinément*, *outrément*, *passionnément*, *posément*, *prématurément*, *pressément*, *privément*, *proportionnément*, *sensément*, *séparément*, *simultanément*, *spontanément*.

Comment s'expliquent *aveuglément*, *commodément*, *conformément*, *confusément*, *diffusément*, *expressément*, *immensément*, *importunément*, *impunément*, *obscurément*, *opiniâtrément*, *opportunément*, *précisément*, *profondément*, *profusément*, *uniformément* ? On s'attendrait à *aveuglement*,

commodement, *conformement*, *con-*, *dif-*, *pro-fusement*, *expressement*, *im-mensement*, *im-*, *op-portunement*, *obscurement*, *précisement*, *profondement*, *uniformement*. Chacun de ces mots doit être examiné à part.

Aveuglément et *opiniâtrément* viennent, non de *aveugle* et *opiniâtre*, mais de *aveuglé* et *opiniâtré*, et sont corrects. De même *conformément*, anciennement *conforméement*, dérive, non de *conforme*, mais de *conformé*, et sert de type à *uniformément*. *Commodément* est dû à l'analogie de l'archaïque *accomodément*, au XVI° siècle *accomodéement* (Amyot, Plutarque, Œuvres mêlées, XXII, 131, édition de 1822). *Confusément*, *diffusément*, *profusément* sont difficiles à expliquer. Les plus anciens exemples que l'on ait de ces mots datent du XV° et du XVI° siècle et ils offrent les formes correctes *confusement*, *diffusement*, *profusement*, ce qui prouve que ces formes sont primitives et qu'on ne doit pas, pour expliquer ces adverbes, aller chercher ou supposer des adjectifs ou des participes hypothétiques *confusé*, *diffusé*, *profusé*, dont on n'a d'ailleurs aucun exemple. *Diffusé*, dont se réclame M. Littré, est un mot tout récent, appartenant à la langue spéciale des sciences. La question est donc de savoir comment les formes primitives ont changé leur *e* muet en *é* fermé. M. Tobler suppose — avec raison, ce semble — une action des mots latins *confuse*, *diffuse*, *profuse*, prononcés à la française, — termes d'école entrés dans l'usage, et qu'on aurait pris dans nos trois adverbes en *ment* pour des participes passés français. Le premier exemple de cette action se rencontrerait dans Amyot qui a *confuséement*.

C'est une action de ce genre qu'il faut reconnaître dans *impunément*, corruption sous l'influence du latin *impune* de la forme ancienne *impu-niement*, et dans *précisément*, corruption sous l'influence du latin *precise* de la forme ancienne *précisement*. En est-il de même de *expressément ?* Faut-il voir dans ce mot une corruption analogue de l'ancien français *espressement* sous l'action du latin *expresse ?* Mais à côté de *expresse-ment*, l'ancien français dit aussi *espresseement*, forme qu'on rencontre dans des textes de la fin du XIII° siècle ou du XIV° siècle (*Livre des Mestiers*, 137 ; Jubinal, *Nouveau Recueil*, II, 129), et dans laquelle le second des deux *ee* consécutifs se prononçait encore comme un *e* mi-muet. Il est donc impossible de voir là une action du latin *expresse*, sans parler d'autres raisons tirées de l'histoire de la langue qui militent contre cette hypothèse. On est donc amené à admettre un adjectif *espressé* formé sur le modèle de *pressé* et tiré par dérivation de *expressus*. *Importunément*, dans Montaigne *importunéement*, est dû à l'analogie de l'archaïque *infortunéement*, et il amène à son tour *opportunément*. Restent *immensément*, *profondément* et *obscurément*. *Immensément* est moderne ; peut-être a-t-il subi l'action analogique de *sensément*, *insen-sément*, *censément*. Les deux autres adverbes datent des origines de la

langue et sont jusqu'au XVII[e] siècle *oscurement* et plus tard *obscurement*, *profondement*. Par quelle action l'*e* muet est-il devenu *é* fermé? nous ne pouvons le dire.

Vraiment et *gaiment* étaient autrefois *vraiement* et *gaiement*: réduction régulière de *aie* à *ai*.

Hardiment, *indéfiniment*, *infiniment*, *joliment*, *poliment*, *uniment*, ont de la même manière perdu l'*e* muet de la finale primitive *iement*.

Mêmes faits à constater dans *absolument*, *ambigument*, *assidûment*, *congrûment*, *continûment*, *crûment*, *dissolument*, *dûment* et *indûment*, *éperdument*, *goulument*, *ingenument*, *nûment*, *résolument*. Remarquons seulement la bizarrerie de l'orthographe qui, après avoir marqué dans tous ces mots l'*u* d'un accent circonflexe, pour rappeler l'*e* muet suivant disparu, supprime au hasard cet accent.

Il nous reste, pour terminer cet examen, à parler d'adverbes en *ment* dont le premier terme présente, non une forme d'adjectif incorrecte en apparence, mais une forme inconnue : *brièvement*, *grièvement*, *nuitamment*, *sciemment*, *traîtreusement* ; — ajoutons *comment* et *quasiment*.

Brièvement et *grièvement* reposent sur les adjectifs archaïques *brief*, *briève* ; *grief*, *griève*, qui dérivent régulièrement du latin populaire *brevis*, *grevis* (latin classique *gravis*). Ces adjectifs ont disparu en laissant, entre autres souvenirs de leur existence, leurs composés adverbiaux en *ment* ; et ils ont été remplacés par les formes savantes correspondantes, reprises directement au latin classique, *brief* par *bref* tiré de *brevis*, *grief* par *grave* tiré de *gravis*.

Nuitamment vient d'un adjectif ou participe *nuitant* qui se trouve dans le composé *anuitant* (du verbe *anuiter*, faire nuit), mot de l'ancienne langue. *Nuitamment* est donc, soit une réduction d'un adverbe *anuitamment*, soit un composé avec *ment* d'un participe *nuitant* abrégé de *anuiter*.

Sciemment vient de même de *scient*, qui est plus usité sous la forme *escient* (scientem).

Traîtreusement présente une histoire assez compliquée. Le vieux français, pour *traître*, dit au sujet *traitre*, au régime *traitor*, *traiteur*. La forme du régime *traiteur* donne un féminin *traiteuse*, d'où l'adverbe *traiteusement*. Puis, sous la double influence de la syllabe initiale *tra* dans *traiteur*, *traiteuse* et de la dernière syllabe *tre* dans *traitre*, il s'intercale un *r* dans *teur*, *teuse*; de là *traitreur*, *traitreuse* et par suite *traitreusement* et *traîtreusement*. Cela n'empêche pas *traitre* de former à son tour son adverbe *traitrement*, *traîtrement*. *Traitreusement* repose donc sur l'accusatif *traiteur* = *traditorem* (latin populaire *tradictorem*) ; *traîtrement* repose sur le nominatif *traitre* = *traditor* (latin populaire *tradictor*).

Comment et *quasiment* sont des exemples de la puissance de l'analogie : *ment* a si bien été considéré comme le suffixe caractéristique de l'adverbe de manière qu'on l'ajoute à des adverbes mêmes, pour en mieux marquer la fonction. *Comment* est l'archaïque *com* (c'est-à-dire *comme*), plus *ment*; *quasiment* est l'adverbe latin devenu français *quasi*, également enrichi d'un suffixe adverbial.

(*Revue pédagogique*, t. I, p. 280-288, et t. IX, p. 287-310.)

XXIV

LA QUESTION

DE

LA RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE

La question de la simplification de l'orthographe est à l'ordre du jour. En France, en Belgique, en Allemagne, dans les pays scandinaves, en Angleterre, aux États-Unis, elle préoccupe professeurs, érudits et lettrés. Des sociétés se sont fondées de divers côtés pour coordonner et faire aboutir les recherches individuelles qu'elle suscite. En Allemagne, ainsi que dans les pays de langue flamande, des réformes notables, d'une grande portée littéraire et même politique, ont été accomplies. Dans les autres pays, la lutte se poursuit encore sans résultats appréciables. Si chaque époque a vu discuter les questions d'orthographe, les luttes d'aujourd'hui présentent un caractère remarquable d'application pratique qui tient à la méthode scientifique avec laquelle le problème est maintenant abordé. La linguistique contemporaine a poussé à un degré merveilleux de précision l'analyse des phénomènes physiologiques qui déterminent la production des sons. Ces progrès ne sont pas demeurés confinés dans le pur domaine de la théorie. L'enseignement des langues vivantes y a été chercher une méthode nouvelle, — dont on dit merveille, — et qui consiste à les faire apprendre d'abord comme langues parlées, en les notant phonétiquement, puis, quand l'élève possède la langue parlée, à enseigner les rapports de la notation phonétique avec l'orthographe traditionnelle, de la langue parlée avec la langue écrite ou littéraire. Un art d'une utilité plus humble, la sténographie, a trouvé également dans les études phonétiques une source de simplifications et de progrès.

L'enseignement de la parole aux sourds-muets en a été renouvelé. Quoi d'étonnant à ce que ces recherches aient leur contre-coup sur les questions d'orthographe ?

En France aussi, pour ne parler que d'elle, on a posé récemment le problème de la simplification de l'orthographe. La *Société de réforme orthographique*, fondée en 1887, a pour objet de le mettre et de le tenir à l'ordre du jour ; la presse s'en est emparée, et il a soulevé des luttes ardentes. Dans la mêlée d'opinions passionnées, de théories contradictoires à laquelle nous assistons, il est peut-être utile d'examiner de près les faits, d'apprécier les données du problème, et d'en dégager, si c'est possible, une solution précise et pratique.

I

Assurément, rien de compliqué comme notre système de graphie ; à première vue, il semble ne reconnaître d'autre principe que l'arbitraire.

Notre langue parlée possède aujourd'hui au moins *treize* voyelles pures, *quatre* voyelles nasales et *vingt-deux* consonnes.

Les voyelles pures sont : deux *a* (*a* fermé dans *pâte* ; *a* ouvert dans *le pas*) ; — trois *e* (*e* ouvert dans *cesse* ; *e* demi-ouvert dans *mais* ; *e* fermé dans *thé* ; — un *i* ; — deux *o* (*o* ouvert dans *port* ; *o* fermé dans *pot*) ; — trois *eu* (*eu* ouvert dans *peur* ; *eu* très ouvert et très bref dans *de*, *je*, *me*, *te*, *se*, etc. ; *eu* fermé dans *peut*) ; — un *ou* ; — et un *u*. — La plupart des voyelles peuvent être brèves, longues ou de durée moyenne.

Or, pour noter ces treize voyelles, la langue écrite a à son service *cinq* lettres simples ou accompagnées de signes, et des combinaisons plus ou moins bizarres de ces lettres.

Les deux sons de *a* sont notés par les lettres *a*, *à â*, *e* (*prud*EMMENT) ; les trois *e* sont notés par *e*, *é*, *ê*, *è*, *ai*, *aî*, *ei*, *eî*, *ay*, *ey*, *æ* ; — les deux *o* par *o*, *ô*, *au*, *eau*, *u* (*pens*UM) ; — les trois *eu* par *eu*, *œu*, *œ* (Œ*il*), *ue* (*c*UE*illir*), *e* ; — le *i* par *i*, *î*, *y* ; — le *ou* par *ou*, *oû*, *oo* (*coolie* ; — le *u* par *u*, *û*, *eu* (*j'*EUS).

Les variations de durée sont notées très irrégulièrement.

Les quatre voyelles nasales sont *a* nasal, *e* nasal, *o* nasal et *eu* nasal, voyelles qui sont soit longues, soit de durée moyenne. Or, l'*a* nasal est noté par *an*, *am*, *en*, *em* ; — l'*e* nasal par *en* (*moy*EN), *in*, *im*, *ain*, *aim* (*f*AIM), *ein*, *eim* (*R*EIMS) ; — l'*o* nasal par *on*, *om* ; — l'*eu* nasal par *un* (*comm*UN), *um* (*h*UM*ble*), *eun* (*j*EUN). Les variations de durée ne sont pas notées.

Les rapports entre les sons vocaliques et leur représentation dans l'écriture manquent de simplicité. L'incohérence est plus frappante encore avec les consonnes.

Les *vingt-deux* sons consonnantiques de la langue actuelle se répartissent en :

Six labiales : *b*, *p*, *f*, *v*, *ou* consonne (dans OUi), *u* consonne (dans lUi);

Quatre dentales : *d*, *t*, *s*, *z* ;

Sept palatales : *g*, *k*, *i* consonne (dans pIed, Yeux), *l* mouillée, *n* mouillée (*gn*), *ch*, *j*, — plus l'aspiration ;

Quatre liquides : *l*, *r*, *m*, *n*.

Sur ces *vingt-deux* sons, il n'y en a que *sept* dont la représentation soit régulière : *b*, *p*, *d*, *l*, *r*, l'aspiration et le groupe *gn*. Quant aux *quatorze* autres, le son *f* est représenté par *f* ou *ph* ; — le son *v* par *v* et par *w* (*wagon*) ; — le son *t* par *t*, *th*, *d* (*granD homme*, prononcez (*gran-T-homme*) ; le son de *s* forte par *s*, *ss*, *sc* (SCène), *c*, *ç*, (*ça*), *t* (*naTion*), *x* (*Bruxelles*) ; — le son de *s* douce par *s*, *z*, *x* (*deuxième*) ; — le son *g* par *g* (Gamin), *gu* (GUérir), *c* (*seCond*) ; — le son *k* par *c* (Car), *q* (coQ), *qu* (QUi), *cqu* (*aCQUit*), *ch* (CHrétien), *k* (Kilo), *ck* (*joCKey*) ; — le son chuintant fort *ch* par *ch* (CHat), *sch* (SCHisme), *sh* (SHako) ; — le son chuintant doux *j* par *j* et par *g* (Gel).

Les liquides *m* et *n* sont notées par les lettres *m* et *n*, ces mêmes lettres qui, placées après une voyelle, indiquent que la voyelle est nasale. Le *m* a une autre valeur dans *mon* que dans *nom*, la première *n* de *non* désigne autre chose que la dernière.

L'*l* mouillée est notée suivant les cas par *ill*, *ll*, *il*, *l* (*paILLe*, *fiLLe*, *pareiL*, *périL*).

Enfin, des trois voyelles consonnantes, l'*ou* est noté par *ou* (dans OUi), par *w* (dans *tramway*), par *u* (dans *équateur*), et le groupe *wa*, combinaison d'*ou* consonne et de la voyelle *a*, est noté par l'assemblage énigmatique de *o* et de *i* : *oi*. — L'*u* consonne n'est pas distinct de l'*u* voyelle (*pUis*, *bUis*, *lUi*, etc.). — L'*i* consonne est noté par *y* (Yeux, Yacht) et par *i* (*pIed*), et le plus souvent il n'est pas noté : *hier*, prononcez *i-yer*.

Ajoutons à cela les deux doubles sons *ks* et *gz*, notés par le même signe *x*.

Voilà notre système de graphie des consonnes ! Et pour comble d'incohérence, quantité de lettres inutiles, muettes, surchargent les lettres significatives. Ainsi l'*h* dite muette, *presque toutes les consonnes finales*, et, à l'intérieur des mots, les premières lettres d'une foule de groupes.

Les grammairiens de Port-Royal, au XVIIe siècle, demandaient que

dans l'orthographe toute figure [1] marquât un son et n'en marquât qu'un, et que tout son fût marqué par une figure et par une seule. Nous sommes loin de compte.

II

D'où vient cet état de choses? Un rapide coup d'œil sur l'histoire de l'orthographe nous l'expliquera.

Quand le latin populaire de la Gaule, après plusieurs siècles de transformations, fut devenu, vers le VIIIe ou le IXe, une langue nouvelle, les clercs qui commençaient à l'écrire ignoraient les rapports précis qui existaient entre les mots français et les mots latins correspondants. Ils se trouvèrent dans la situation de gens notant les sons d'une langue étrangère qu'ils entendent pour la première fois. Ils avaient à leur disposition l'alphabet latin qui n'était pas fait pour l'idiome nouveau : car si le français d'alors avait en commun avec le latin un certain nombre de sons (*a*, *e*, *i*, *b*, *p*, *t*, *d*, *l*, *r*, etc.), il venait de créer des sons spéciaux inconnus de la langue mère, tels que l'*e* féminin, le *ç* (= *ts*), le *ch* (= *tch*), le *j* (= *dj*), l'*l* mouillée, l'*n* mouillée, etc. [2].

Après quelques tâtonnements, des conventions plus ou moins heureuses furent établies, et l'alphabet latin, grâce à de nouvelles combinaisons, fit l'affaire, tant bien que mal On conserva des lettres inutiles, *k* et *q*; le *c* latin, qui avait la valeur d'un *k* ou d'un χ grec, avait gardé ce son devant *l*, *r*, *o*, *u* (*credere* : *croire*; *clarum* : *clair*; *corpus* : *corps*; *cura* : *cure*); il était devenu *ch* devant *a* (*cantum* : *chant*) et *ç* devant *e*, *i* (*cera* : *cire*; *cœlum*, *cèlum* : *ciel*). On conserva — à tort — la même lettre *c* pour le son primitif *k* et le son nouveau *ç* Pareille chose arriva à peu près pour *g*, qui reçut de même deux valeurs nouvelles.

On n'eut pas l'idée de noter l'*l* mouillée comme en provençal ou en portugais par *lh* et on s'embarrassa dans les groupes *ill*, *ll*, *il*, *l*. On n'avait qu'un signe *i* pour la voyelle *i* et la consonne *j*, qu'un signe *v* pour la voyelle *u* et la consonne *v*; ou, si les hasards de l'écriture transformaient l'*i* en *j*, le *v* en *u*, aucune valeur spéciale n'était attachée à chacune de ces deux formes. L'*i* était aussi souvent transformé en *y* sous la plume capricieuse des copistes, et l'on écrivait *moy* pour *moi*, *yeux* pour *ieux*.

Malgré ses défauts et ses incertitudes, cet alphabet reproduisait en

[1] C'est-à-dire tout signe, toute lettre.

[2] L'élément dental qui existait à l'origine dans les trois sons *ç*, *ch*, *j*, a disparu dans le courant du XIIIe siècle.

somme assez fidèlement la prononciation nouvelle. Là où le latin avait dit *ille habet*, le français dit *il at*, puis *il a*, quand le *t* final cessa de se faire entendre. Prise dans son ensemble, et réserve faite des inexactitudes originelles, l'orthographe du XIe et du XIIe siècle est un modèle de simplicité.

Cet état de perfection relative ne pouvait durer. Dès le milieu du XIIe siècle, avec le progrès de la littérature, il commença à se former une tradition orthographique qui arrêta les sons dans leur forme écrite et les empêcha de suivre le mouvement d'une prononciation mobile et changeante. Les diphtongues *ai*, *ei*, se réduisent à *è* ; dans quelques mots, ce son nouveau se note par la lettre qui y correspond (*graisle* devient *gresle*, *grêle* ; *fraisle* devient *fresle*, *frêle* ; *affailié* devient *afféliè*, *afféié*, etc.) ; mais, dans la plupart des cas, le souvenir de l'ancienne prononciation se poursuit dans l'orthographe : *trait*, *fait*, *faire*, *mais*, *peine*, *veine*, etc.

Les voyelles nasales s'établissent durant cette période. Ce qu'on avait prononcé *bonu'*, puis *bon'*, devient *bon* (c'est-à-dire *b* plus *o* nasal) : on conserve l'ancienne notation et la lettre *n* prend une nouvelle fonction.

L'*s* tombe dès le XIIe siècle à l'intérieur des mots, quand elle est après une voyelle et devant une consonne. Cette *s* continue de s'écrire généralement comme signe de l'allongement de la voyelle précédente [1], sans se prononcer, jusqu'au XVIIe siècle.

La diphtongue *oi* qui, jusqu'au XIIIe siècle, avait la valeur de οι grec, se transforme successivement en *œ*, *wè*, *wa*, mais on écrit jusqu'aujourd'hui *oi* (*moi*, *toi*, *soi*, etc.).

La langue poursuit le cours de ses altérations et, poussée par un besoin de plus en plus vif de prononciation rapide, continue à fondre ses diphtongues en voyelles simples (*au* et même *eau* [2] deviennent *o*), laisse disparaître au milieu ou à la fin des mots des voyelles ou des consonnes affaiblies (*medur*, *meür*, *meur*, *mûr* ; — *segur*, *seür*, *seur*, *sûr* ; — *vuide*, *vide* ; — *platfond*, *plafond*. etc.). L'action de lois phonétiques nouvelles commence ainsi à troubler les rapports qui existaient entre l'orthographe et la prononciation.

Une autre cause de trouble, beaucoup plus puissante encore, paraît à la fin du XIIIe siècle, et vient créer un abîme qui les sépare désormais l'une de l'autre. Je veux parler de la formation savante, de ces emprunts faits directement par les clercs au latin classique ou au bas-

[1] Voilà pourquoi elle s'est ajoutée parfois, en apparence indûment, pour indiquer la longueur de la voyelle précédente : *throsne*.

[2] Dans le groupe *eau*, les trois éléments étaient entendus : *beau* se prononçait comme il se prononcerait de nos jours si c'était un mot allemand.

latin. La formation savante avait commencé aux origines de la langue, et s'était développée sans interruption jusqu'au XIV[e] siècle. Mais les écrivains du moyen âge, en s'appropriant des mots latins, les avaient généralement soumis aux lois de la prononciation et de la graphie vulgaires. En en faisant des mots français, ils leur donnaient l'allure française. Voilà pourquoi on les trouve plus ou moins altérés. *Arithmetica* devient *arismetique* parce que le *th* a alors en grec la valeur d'une sifflante; *sophisme* est prononcé et écrit *sofime*; *métaphora* devient *metafore*.

Mais, au XIV[e] siècle, l'influence savante prend une prépondérance singulière; la langue est inondée de termes latins ou gréco-latins, et le pédantisme s'étale jusque dans la façon d'écrire les mots. On veut faire parade de connaissances étymologiques, et les mots de la langue populaire, tout comme les mots de formation savante, subissent les atteintes de cette fièvre. Ce qu'on écrivait conformément à la prononciation : *abé*, *acorder*, *ajoindre*, *ametlre*, *ateindre*, *ele*, *bele*, *nape*, *nate*, etc., s'écrit désormais *abbé*, *accorder*, *adjoindre*, *admettre*, *atteindre*, *elle*, *belle*, *nappe*, *natte*. On ne prononçait pas cette consonne de surcroît, mais le latin écrivait (et prononçait) *abbatem*, *accordare*, *adjungere*, *admittere*, *illa*, *bella*, *nappa*, *natta*, etc., et cela suffisait.

Des groupes inconnus de consonnes viennent de toutes parts s'abattre sur l'orthographe. On écrit *nuict*, *huict*, *faict*, *traict*, etc., pour rappeler le *c* (représenté déjà par *i*) de *noctem*, *octo*, *factum*, *tractum*, etc.; — *debvoir*, *recepvoir*, *escribre*, *escript*, etc., pour faire revivre la labiale du latin *debere*, *recipere*, *scribere*, *scriptum* (tombée dans *escrire*, *escrit*, représentée dans *devoir*, *recevoir* par le *v*). On change *oreille*, *lorier*, *toreau*, en *aureille*, *laurier*, *taureau*, parce que le latin classique disait *aurem*, *laurum*, *taurum*, bien que le latin populaire eût dit *ore*, *loru*, *toru*.

Vers la fin du XII[e] siècle, l'*l* simple ou mouillée s'était changée en *u* devant une consonne : *altre*, *palme*, *fals*, *chevals*, *travails*, *ails*, etc., étaient devenus *autre*, *paume*, *faus* (*faux*), *chevaus* (*chevaux*), *travaus* (*travaux*), *aus* (*aux*). On veut rappeler l'*l* primitive, — ici contenue dans l'*u*, — et l'on écrit, au mépris de la prononciation, *aultre*, *paulme*, *faulx*, *chevaulx*, *travaulx*, *aulx* [1].

On ne se pique pas du reste de conséquence. La corruption étymologique atteint certains mots, en laisse d'autres intacts. On continue d'écrire *avoir*, *boire*, à côté de *debvoir* et de *recepvoir*. On fait reparaître *g* dans *doigt* (*digitum*), on le néglige dans *froid* (*frigidum*); on change *vint* en *vingt* (*viginti*), on laisse *trente*, *quarante*, etc.; on prépose une *h* inutile dans *huis*, *huile*, *huit* (*ostium*, *olea*, *octo*); on laisse tomber

[1] *Faulx* et *aulx* se sont maintenus jusqu'aujourd'hui. On écrit *faulx* et *faucher* !

l'*h* étymologique dans *on* (*homo*), *avoir* (*habere*), *orge* (*hordeum*), etc. ; on la fait reparaître dans *erbe*, *herbe* ; *ome*, *home*, *homme*, etc.

Les erreurs d'étymologie abondent naturellement. Les mots féminins *pais*, *vois*, *crois*, etc. (ainsi écrit le XIII[e] siècle), viennent des accusatifs latins *pacem*, etc. ; on les rapporte aux nominatifs *pax*, etc., et l'on change l'*s* en *x* : *paix*, etc. *Loi*, de *legem*, n'avait pas d'*s*, mais le pluriel *lois*, de *leges*, se change en *loix* par souvenir du nominatif singulier latin *lex !*

A quoi bon énumérer ces erreurs tant de fois rappelées? *Savoir*, de *sapere*, rapporté à *scire* et écrit *sçavoir* ; — *pois*, de *pensum*, *pesum*, rapporté à *pondus* et transformé en *poids* ; — *lais* ou *les*, de *laisser*, rapporté à *léguer* et altéré en *legs* ; — *mes*, du participe *missum*, rapporté à l'infinitif *mettre* et chargé d'un *t* inutile : *mets*.

Au latin pur s'ajoutent le gréco-latin, puis le grec, et les *ph* et les *th* et les *ch* [1], groupes inconnus à la vieille langue, s'étalent avec les *y* [2] au milieu des mots français qu'ils déforment. Pourquoi écrire *rhythme* ce que nous prononçons *ritme?* Pour rappeler l'orthographe du latin *rhythmus*, et l'orthographe grecque ῥυθμός ? Mais le latin écrivait *rhythmus*, parce qu'il conservait dans sa prononciation l'esprit rude du ρ grec, l'aspiration de la dentale et le son *u* de l'upsilon. Le latin avait raison, puisque sa graphie répondait à sa prononciation. Il n'en était pas de même du français.

Ainsi se fonda cette graphie — tout à fait indépendante de la prononciation et de la grammaire, ne l'oublions pas — qui hérissa les pages de nombreux écrivains des XV[e] et XVI[e] siècles. Les mots se chargèrent de lettres inutiles, les unes qui représentaient des sons autrefois prononcés, maintenant évanouis ; les autres, beaucoup plus nombreuses, que les lettrés avaient introduites pour rappeler des étymologies plus ou moins sûres. Certains imprimeurs se font un plaisir de rendre les textes illisibles. D'ailleurs, nulle règle constante ; la graphie varie de ligne à ligne, au caprice de l'auteur ou du compositeur. Une édition de Rabelais imprime le mot *huile*, en huit lignes, de trois manières différentes : *huile*, *huille*, *huyle* [3].

Cependant cette orthographe capricieuse et pédante ne régnait pas sans conteste ni partage. L'ancienne tradition française s'était poursuivie, à travers la littérature populaire, jusqu'au XVI[e] siècle, où elle avait été soutenue et défendue par de grands écrivains tels qu'Amyot, Pasquier, Henri Estienne, Ronsard. Mais malgré ces imposantes au-

[1] Il s'agit ici du *ch* prononcé *k*.

[2] Cet *y* avait en latin la valeur de l'*upsilon* grec, de notre *u* ; le moyen âge lui donna la valeur qu'il avait prise dans le grec byzantin, c'est-à-dire celle d'un *i*, et cet *y* se fondit avec l'*y* = *i* dont il a été question plus haut.

[3] *Gargantua*, Prologue ; édition de Juste, 1532.

torités, l'orthographe pédante et révolutionnaire des latiniseurs allait triompher, grâce à l'aide inattendue que lui apportaient les réformes radicales des grammairiens phonétistes du temps, les Ramus, les Pelletier, les Baïf, les Meigret, réformes dont s'effrayait l'opinion modérée. D'ailleurs, un dictionnaire qui allait servir de modèle aux lexicographes du siècle, le dictionnaire de Robert Estienne, venait de leur donner la consécration.

Au XVIIe siècle, les deux écoles sont en présence. Les Précieuses prennent en main la cause de l'orthographe purement française. En 1635, Philibert Monet essaie de l'introduire dans son dictionnaire [1], et quarante-cinq ans plus tard, Richelet (1680) en fait une application générale, d'une hardiesse systématique. Il n'hésite pas à supprimer les lettres muettes dans les groupes et écrit *acabler*, *aporter*, *batiser*, *école*, *fête*, etc.

A cette époque et dès longtemps déjà, l'Académie française s'occupait de la rédaction de son Dictionnaire ; la question de l'orthographe fut la première qui s'imposa à son attention. L'illustre compagnie, partagée d'abord entre des tendances contraires, et après de nombreuses hésitations, finit par se décider pour l'orthographe étymologique, et l'Académie déclara « preferer l'ancienne Orthographe qui distingue les gens de Lettres d'avec les Ignorans [2] ».

Ce fut une décision funeste. A une époque où l'opinion publique se prononçait nettement en faveur d'une réforme, et où d'ailleurs les traditions orthographiques n'étaient pas encore, comme aujourd'hui, réglées par des arrêts absolus, si l'Académie avait secoué le joug du latinisme, sans effort, sans lutte, du jour au lendemain, l'orthographe simplifiée triomphait ! L'exemple de l'Académie fut décisif ; on s'inclina devant son autorité et nous subissons encore aujourd'hui les conséquences du parti qu'elle fit prévaloir.

Cependant, dès 1714, l'Académie revenait timidement sur ses pas et cherchait à renouer la tradition brisée de l'orthographe française. Elle tenta énergiquement l'entreprise dans la troisième édition de son Dictionnaire (1740). Elle supprima alors partout l'*s* muette, assez régulièrement le *d* de la préposition *ad* dans les compositions ; elle fit disparaître l'*y* final des mots tels que *moy*, *icy* [3], réduisit un certain nombre de groupes : *noce* pour *nopce*, *piqûre* pour *picqueure*, *bienfaiteur* pour *bienfaicteur*, *savant* pour *sçavant*, etc. Ces réformes atteignirent près de 5,000 mots sur 20,000 [4].

[1] *Invantaire des deus langues françoise et latine*, Lyon, 1635, in-folio.

[2] *Cahiers de Remarques sur l'Orthographe françoise, pour estre examinez par chacun de Messieurs de l'Académie*, édition Marty-Laveaux, p. 2.

[3] Elle oublia d'étendre la réforme à l'*y* initial : *yeux*, *yeuse*.

[4] Didot, *Observations sur l'orthographe française*, 2e édit., p. 13.

Cette hardie réforme — accueillie avec faveur par l'opinion publique, qui la trouvait même encore trop modérée [1], — fut continuée avec plus d'hésitation dans les éditions postérieures. En 1762, l'Académie distingua l'*i* du *j* et l'*u* du *v*, supprima l'*h* et l'*y* dans quelques mots tirés du grec : *trône*, *scolastique*, *scolie*, *scrofule*, *pascal*, *patriarcal*, *flegme*, *flegmatique*, etc., — *alchimie*, *chimie*, *chimiste*, *absinthe*, *ivraie*, etc., — écrivit *agrafe*, *argile* (au lieu d'*agraffe*, *argille*), *éclore* (au lieu d'*éclorre*), *poupe* (au lieu de *pouppe*), etc. [2].

Depuis, les modifications apportées à l'orthographe furent plus restreintes, parfois inconséquentes et contradictoires. L'illustre compagnie semble avoir renoncé à embrasser dans son ensemble le problème de la réforme orthographique. Elle s'occupe de cas particuliers, se laisse guider par des raisons de détail, par des impressions et des sentiments plutôt que par une vue logique et nette de la situation. Voilà pourquoi, après et malgré des tentatives plus ou moins importantes pour réparer l'erreur de 1694, l'Académie fait encore porter à la langue le poids de son orthographe étymologique.

III

L'école étymologique avait triomphé, au mépris du bon sens ; car elle partait d'un principe erroné ; en parlant *on ne fait pas d'étymologie*. On se sert des mots tels que l'usage les a faits, sans se préoccuper d'où ils viennent, de même qu'on les emploie dans le sens et avec la valeur que leur donne l'usage, sans se demander l'origine de cet emploi. On parle, on écrit pour exprimer sa pensée, et non pour faire des constatations étymologiques. Que dirait-on d'un auteur qui s'amuserait à donner en note l'étymologie de tous les mots dont il se sert? Or, c'est ce qu'ont fait les lettrés qui ont commencé à écrire : *phantaisie*, *phantosme*, *phrénétique*, *philosophe*, en employant le *ph* au lieu de l'*f*, pour rappeler que ces mots viennent de mots grecs commençant par un φ. Cette prétention d'étymologie n'est qu'un pédantisme intempestif.

Pédantisme inconséquent, d'ailleurs, car pourquoi laisser de côté tant de mots de la langue populaire? Vous écrivez *rhythme* ce que vous prononcez *ritme* pour rappeler l'origine grecque du mot ; pourquoi ne pas écrire *ego habeo* ce que vous prononcez *j'ai*, pour en rappeler l'étymologie latine? Pourquoi ne pas appliquer ce principe aux

[1] Voir Didot, *l. c.*
[2] D'Olivet, *Histoire de l'Académie française*. Voir Didot, *l. c.*

langues étrangères et ne pas écrire *riding-coat*, *hachchachîn*, *kheroubîm*, ce qu'on prononce *redingote*, *assassin*, *chérubin*, pour rappeler les sources anglaises, arabes, hébraïques? En fait, l'école étymologique se contente de conserver, dans un à peu près plus ou moins grossier [1], le souvenir de quelques-unes des lettres étymologiques pour un nombre restreint de mots gréco-latins. Pour un si piètre résultat, ce n'est pas la peine de se faire une écriture si hétéroclite. Les mots étrangers sont-ils devenus français? qu'ils prennent le vêtement français. Agir autrement, c'est faire violence à la langue.

En face, l'école phonétique dresse son drapeau : un signe pour chaque son, un son pour chaque signe. N'est-ce pas là l'idéal? Oui, pour le linguiste ou le physiologiste, qui veut faire l'analyse scientifique des sons émis par la bouche humaine. Mais ne songez pas à transporter dans l'usage courant des procédés de laboratoire.

Voulez-vous noter les sons d'après leurs éléments constitutifs? Écrivez alors non pas *oi*, mais *wá*, puisque le son *oi* est formé de l'*ou* consonne et de la voyelle *a* fermé. Et, comme ce *w* et cet *a* varient suivant les mots en intensité et en durée, distinguez le *w* fort ou sourd de *poire*, du *w* faible ou sonore de *boire*, l'*a* fermé long de *boire* de l'*a* fermé moyen de *bois* ou de l'*a* fermé bref de *boîte*. N'employez plus les signes simples *m* ou *n* pour noter des sons composés qui sont la combinaison d'un *b* ou d'un *d* avec une nasalisation : *m* est à *b*, ou *n* est à *d* ce que *an* est à *a* ; au lieu de *mon ami*, écrivez donc *b̃ õ d̃ à b̃ i*. Et comme chacune des voyelles différentes qui suit la palatale *k* la modifie différemment dans son essence, ayez autant de signes spéciaux pour noter les variétés de la palatale [2]. Voilà ce que vous imposera l'application rigoureuse de la méthode phonétique.

Une orthographe phonétique est pratiquement impossible. A supposer qu'on se retrouve dans la situation des peuples romans, quand ils commencèrent à écrire, qu'une nouvelle invasion de barbares vienne détruire toute tradition littéraire, et que les générations suivantes, sans lien avec le passé, recommencent une ère nouvelle, elles arriveraient peut-être à se faire un alphabet qui mette en accord — jusqu'à un certain point — écriture et prononciation. Mais là encore, la prononciation, abandonnée à elle-même, varierait de province à province, de ville à ville, de quartier à quartier, de sexe à sexe, d'homme à homme, et, chez le même individu, selon l'âge et l'humeur. Chez

[1] Puisque, malgré tout, on ne rend pas certains des sons originaux : on ne peut distinguer l'η de l'ε, l'ω de l'ο. *Phonétique* vient-il de *phônè*, son, ou de *phonos*, meurtre? La transcription française ne dit rien là-dessus.

[2] Ainsi, dans *corps*, *car*, *quai*, *qui*, autant de variétés différentes de la palatale *k*.

chacun de nous la prononciation subit sans cesse des modifications infinies d'accent, de timbre, de durée, que la physiologie la plus profonde et la plus exacte aurait peine à noter complètement. Et l'on voudrait l'emploi général d'une orthographe phonétique ! Ces deux mots *orthographe phonétique* jurent de se voir accouplés. Qui dit *phonétique* dit notation rigoureuse de toutes les variations locales ou individuelles de la prononciation, et qui dit *orthographe* entend une notation générale, officielle, qui, s'élevant au-dessus de ces variations, exprime la *moyenne* des nuances infinies qu'elles comportent. Une orthographe phonétique ne peut être qu'une orthographe qui se contente d'être *à peu près* phonétique ; au fond, c'est une simplification de l'orthographe habituelle. A ce point de vue, il n'y aurait guère qu'une question de plus ou de moins entre l'école qui la réclame et l'école qui demande seulement un allègement dans la façon d'écrire les mots.

Certaines personnes penchent pour la liberté en matière d'orthographe. Qu'on laisse chacun libre d'écrire les mots comme il l'entend. C'était là, en somme, la doctrine du moyen âge, et malgré l'autorité d'une orthographe traditionnelle, c'est ce que faisait encore l'époque classique. Nos grands écrivains ne se préoccupaient pas de savoir comment écrire, mais comment employer les mots. Pourquoi ne pas continuer cette tradition commode qui n'a pas nui, loin de là, à la langue ?

Parce que l'unité d'orthographe est aujourd'hui une nécessité absolue, parce que c'est l'achèvement de l'unité de la langue, qui elle-même est, chez nous, un des signes les plus visibles de l'unité nationale.

Notre langue a suivi l'histoire de la royauté. Celle-ci, sortie de l'Ile-de-France, s'est annexé peu à peu toutes les provinces de la Gaule ; de même le dialecte de l'Ile-de-France, avec le pouvoir royal, s'est imposé à toutes les provinces, et a refoulé ou fait disparaître les dialectes locaux. L'école primaire, le service militaire vont achever cette conquête, et, dans quelques générations, une langue unique se parlera par toute la France des Alpes à l'Atlantique, des Pyrénées à la frontière belge. Pourquoi cette langue aurait-elle des graphies diverses ? S'il ne doit y avoir qu'une bonne façon de parler, il ne doit y avoir qu'une bonne façon d'écrire. L'unité de langue implique donc l'unité de graphie, c'est-à-dire une orthographe officielle.

C'est à la France nouvelle que nous devons ce dogme nouveau de l'unité d'orthographe. Notre siècle de liberté a fait l'ordre dans les questions de grammaire. Coïncidence curieuse, et plus qu'une coïncidence. L'ancien régime avait laissé incomplète l'œuvre d'unification du pays ; la Révolution l'a achevée. Depuis lors, la langue est de-

venue pour tous la manifestation de l'âme nationale. Partout la même, elle est une, et le vêtement qui la recouvre, l'orthographe, doit être un.

IV

Une graphie officielle s'impose, qui ne peut être ni une orthographe phonétique, ni l'orthographe actuelle. Que faire? Simplifier cette dernière. Comment? Voilà le nœud de la question.

Nous avons vu plus haut que l'écriture est en désaccord avec la prononciation pour deux raisons : parce qu'elle n'a pas suivi tous les changements que celle-ci a éprouvés dans le cours du temps [1], et parce que l'imitation latine et grecque l'a hérissée d'éléments étrangers. Cette double action a eu pour conséquence de charger l'*alphabet* de signes qui font double emploi les uns avec les autres, et de charger les *mots* de lettres inutiles.

La simplification consisterait donc : 1° à supprimer les doubles valeurs de l'alphabet ; 2° à supprimer les lettres inutiles que la tradition orthographique attribue à certains mots.

A première vue, rien de plus simple que de faire disparaître les doubles valeurs de l'alphabet, de remplacer *ph* par *f* ; *g* chuintant par *j* ; *c* dur ou *q*, *cq*, *cqu*, *ch* par *k* ; *ç*, *c* (devant *e*, *i*), *ss*, *t* (*i*), *x* sifflant par *s* ; *ai*, *ei* par *é* ; *au*, *eau* par *o* ; *ain*, *ein*, *en* par *in*, etc. ; ou de supprimer les lettres inutiles et d'écrire *téatre*, *crétien*, *abé*, *atraper*, *toi* (pour *toit*), *trè* (pour *trait* ou *très*), *eureu*, *premié*. Mais, si quelques-unes de ces suppressions paraissent utiles, la plupart sont impraticables. On voit qu'elles nous conduisent à une notation phonétique, et qu'elles *défigurent la langue écrite.*

Assurément notre langue parlée est toute différente de notre langue écrite. Depuis trois cents ans, les altérations de la prononciation ont produit des ravages considérables qui ont atteint non seulement les mots isolés dans leur forme, mais encore la grammaire. Voilà plus de deux siècles que les règles générales de la formation du pluriel n'existent plus dans la langue parlée. Il est impossible — si on ne la voit pas écrite — de savoir s'il s'agit d'un singulier ou d'un pluriel dans cette phrase : *Quelle belle petite fille qui court dans la rue* (ou *quelles belles*

[1] La prononciation est dans un changement perpétuel que l'écriture doit suivre à une courte distance. Les fortes traditions littéraires, en fixant surtout l'écriture, agrandissent cette distance ; de là le besoin de modifications orthographiques imposées d'autorité, pour rétablir le rapport normal. — Sur cette évolution *phonétique* de la langue, voir notre *Vie des mots, étudiés dans leurs significations*, pp. 7, 14, 22.

petites filles qui courent dans la rue). Cette langue parlée a sa grammaire propre, différente de la grammaire de la langue écrite, et on a pu la faire [1].

Mais nous n'avons pas seulement une langue parlée. Nous avons une langue écrite, consacrée par une série ininterrompue de chefs-d'œuvre, maintenue par la tradition du livre, de l'écriture, de l'école, et dont la grammaire, si peu vivante qu'elle soit dans quelques-unes de ses parties, s'impose au respect de tous. Il est bien vrai qu'aujourd'hui le présent de l'indicatif, dans la première conjugaison, n'a plus que trois formes : *èm'* (*j'aime*, *tu aimes*, *il aime*, *ils aiment*), *émon* (*nous aimons*), *émé* (*vous aimez*). Il est vrai que l'*s* du pluriel dans les noms est à peu près disparue (*le père*, *les pères* : *le pèr*, *lé pèr*), que dans beaucoup d'adjectifs la formation du féminin est à peu près illusoire (*joli*, *jolie* ; *vrai*, *vraie*). Mais supprimer la conjugaison *aime*, *aimes*, *aime*, *aimons*, *aimez*, *aiment*, ou la formation du pluriel ou du féminin, sous prétexte qu'elles appartiennent à des époques disparues, serait un crime de lèse-langue.

C'est notre devoir de défendre ce trésor national contre les altérations de toutes sortes, et si nous touchons à la langue écrite, de ne porter sur elle qu'une main légère et discrète. En proposant des changements, évitons de faire aux habitudes orthographiques une trop grande violence. Ç'a été l'erreur de tous les réformateurs qui du XVI[e] siècle à nos jours ont voulu transformer l'orthographe, erreur qui a condamné leurs tentatives à un ridicule avortement.

C'est en orthographe surtout qu'il faut tenir compte de la tradition. Voilà deux siècles et plus que Bossuet reconnaissait que l'œil, comme l'oreille, a son habitude faite des mots : changer la forme sans toucher aux sons, c'est les rendre aussi méconnaissables que d'altérer le son en respectant la forme. Nous associons indissolublement l'image du mot prononcé, et en disant *de l'eau* nous voyons en idée le mot *de l'eau* écrit, si bien que si nous lisions *de lo*, nous nous demanderions ce que veut dire ce groupe barbare.

Prudence, tact et mesure, voilà ce qu'il faut demander aux réformateurs : ils ont à examiner chacune des modifications proposées jusque dans ses conséquences les plus lointaines. Ils doivent songer également à un point capital, qui est l'enseignement grammatical. Si, au lieu de le simplifier, les réformes ont pour effet de le compliquer et d'augmenter les règles et les exceptions, elles sont à éviter.

[1] E. Koschwitz, *Neufranzösische Formenlehre, nach ihrem Lautstande dargestellt*. Oppeln, 1888, in-8°.

A. — *Simplification de l'alphabet.*

1. Une première réforme, d'une pratique facile, consisterait à remplacer le *th* (= θ) par le *t* (= τ), le *ch* (= χ) par le *c*, le *ph* par l'*f*, l'*y* (à valeur d'*i*) par *i*, et l'*x* (à valeur de sifflante simple) par *s* ou *ss* ; autrement dit, à remplacer les signes les moins usités par leurs équivalents plus connus.

Les quatre premières de ces réformes atteignent presque toutes [1] des mots de formation savante, et, par conséquent, en facilitent l'emploi à l'immense majorité du pays et ne troublent les habitudes et les scrupules que d'un nombre fort restreint de lettrés. Qu'on écrive *ortografe*, *filosofie* (comme le faisait Voltaire), *fotografie*, *fisique*, *flisie*, *ritme*, on ne fera que reprendre la tradition de l'ancienne langue, la tradition même de l'Académie qui, en 1762, abandonnait les graphies *throne*, *phlegmatique*, *phantome*, *phiole*, *chymie*, etc., pour les graphies actuelles *trône*, *flegmatique*, *fantôme*, *fiole*, *chimie*, etc.

La dernière simplifie la grammaire et supprime plusieurs règles inutiles dans la formation du pluriel des noms ou du féminin des adjectifs, et dans la conjugaison. *Tuyau*, *chapeau*, *feu*, *genou*, feront au pluriel *tuyaus*, *chapeaus*, *feus*, *genous*, comme *loi* fait aujourd'hui *lois*, après avoir fait longtemps *loix* ; on écrira *pais*, *crois*, *vois*, et on n'aura plus besoin de la règle qui laisse sans *s* au pluriel les noms terminés par *x*. On écrira *heureus*, *jalous*, et il sera inutile d'enseigner que le féminin de ces adjectifs se forme en changeant *x* en *se* : *heureuse*, *jalouse*. Les verbes *pouvoir*, *vouloir*, *valoir* feront *je peus*, *tu peus*, *je veus*, *tu veus*, *je vaus*, *tu vaus*, comme *craindre* et *venir* font *je crains*, *tu crains*, *je viens*, *tu viens*. Voilà d'utiles simplifications.

2. Voici une modification plus hardie. Elle consiste à noter le *g* chuintant par *j* et l's douce par *z* : *jujer*, *manjons*, *plonjon*, — *maizon*, *azile*, *tranzit*, en prenant pour modèles *jambe*, *juin*, *je* ; *zéro*, *zèle*, etc. L'orthographe n'y trouverait pas seulement son avantage, mais encore la grammaire ; car du coup on supprimerait la règle des verbes en *ger* qui intercalent un *e* après le *g* devant *a* et *o* (*mangeons*) et la difficulté que présente la prononciation des mots en *geure*, tels que *vergeure* que beaucoup prononcent, à tort, *verjeure*.

Cette modification serait surtout importante par ses conséquences futures.

Les simplifications que nous étudions ici ne doivent pas se faire toutes à la fois, mais s'échelonner sur un espace de temps plus ou

[1] Sauf la substitution de *i* à *y* dans *yeux*, *yeuse*, *yacht*, etc.

moins considérable. L'Académie a le temps devant elle ; elle a aussi l'autorité, puisque l'opinion publique lui a réservé le droit de toucher à l'orthographe. Si donc elle s'attache à une réforme de ce genre, elle pourra poursuivre dans son dictionnaire, d'éditions en éditions, l'œuvre de simplification et préparer à chaque génération le terrain pour les réformes des générations suivantes.

Si la prochaine édition, celle de l'an 1900, consacre par exemple cette substitution du *j* et du *z* au *g* chuintant et à l'*s* douce, le public de 1930 ne connaîtra plus d'autre valeur au *g* que la valeur de palatale qu'il a dans *guérir* et à l'*s* que la valeur de sifflante forte qu'elle a dans *soir*. A ce moment, l'Académie écrirait *gérir* et *desin* qu'on ne lirait autre chose que *guérir* et *dessin*. La suppression du *ç* ou du *c* devant *e*, *i*, ainsi que du *t* (*i*) serait bien près d'être un fait accompli ; et l'on pourrait écrire *isi* et *nasion*, sans danger d'erreur. Actuellement, on propose de reprendre la graphie du moyen âge et d'écrire *nacion*, *démocracie* ; ce serait peine inutile, puisqu'il faut tendre à supprimer le *c* sifflant [1].

3. Pour le *ch* chuintant, n'ayons qu'une graphie, *ch*, et supprimons le *sch* ou le *sh* qui se rencontrent dans quelques mots seulement : *chisme*, *chiste*, *chako* (et mieux *chaco*) auront au moins l'air de mots français. C'est ainsi qu'il y a quelque cinquante ans l'anglais *shawl* s'est transformé en *châle*.

4. On ne peut songer aujourd'hui à simplifier la graphie du *k* en supprimant le *q*, le *qu*, le *cqu*, ni à toucher à l'*l* mouillée, ce son qui est d'ailleurs en voie de disparaître. Quant à remplacer par la notation phonétique ∞ la nasalisation des voyelles qu'indiquent l'*n* ou l'*m* postposées, ce serait chose aussi téméraire que de vouloir régulariser (d'après les principes phonétiques) les graphies de l'*ou* consonne, de l'*u* consonne ou de l'*i* consonne.

Il est plus prudent de laisser sur ce point les choses en l'état.

5. Pour les voyelles, ne touchons pas à *ai*, *ei*, *au*, *eau*, *ain*, *ein*, *in*, *en* (dans *rien*) ; les mots contenant ces sons appartiennent tous à la langue populaire, et ils sont trop nombreux et d'un usage trop journalier pour qu'on puisse sans danger troubler des habitudes fortement établies.

6. Mais supprimons *œu*, *œ* au profit de *eu* dans *bœuf*, *sœur*, *nœud*,

[1] Ce serait poursuivre et mener à fin une réforme commencée depuis longtemps par la langue. L'*s* ou les *ss* remplacent un *c* sifflant primitif dans les verbes *apetisser*, *chasser*, *chausser*, *crosser*, *dresser*, *embrasser*, *froisser*, *glisser*, *hausser*, *hérisser*, *plisser*, *tisser*, *tresser*, etc, et leurs dérivés ; dans (*que je*) *fasse* ; — dans *massue*, *boisson*, *buisson*, *chanson*, *cuisson*, *écusson*, *frisson*, *nourrisson*, *polisson*, *poison*, *sangle*, etc. ; *coulisse*, *pelisse*, *réglisse*, *jaunisse*, *saucisse*, etc. ; *arcasse*, *bécasse*, *bestiasse*, *bonasse*, *cognasse*, *culasse*, *hommasse*, *lavasse*, *mélasse*, *mollasse*, *paillasse*, *tignasse*, *tratnasse*, etc., et leurs dérivés.

vœu, *œil*, et écrivons *beuf*, *seur*, comme *neuf*, *peur* ; *neud*, *veu*, comme *peu* et *veut*. Écrivons *euil*, ne serait-ce que pour rendre plus simple le pluriel *yeux*, *ieux* ; comparez *aïeul*, *aieux*, et *euil*, *ieux* (*ieus*) [1]. Voilà des changements faciles parce qu'ils n'atteignent que quelques mots isolés.

7. Une grave question est celle que soulève la représentation de *a* nasal par *an* et par *en* : *chant* (*cantum*), *cent* (*centum*). Un mot d'histoire n'est pas de trop pour en rendre compte.

Vers le VIIIe siècle, le français naissant avait assimilé au participe présent en *ant* des verbes de la 1re conjugaison les participes en *ent* des autres conjugaisons ; il changea *vend-entem* en *vend-ante*, *vendant*. Voilà pourquoi *tous* nos participes présents ont *ant*, et tous les substantifs dérivés de ces participes ont *a* : *cred entem*, *cred-ante*, *créant* (*croyant*) ; *cred-entia*, *cred-antia*, *créance* (*croyance*).

Au XIIe siècle, le dialecte français transforma également en nasale de l'*a* toutes les nasales de l'*è* qu'il possédait alors, et qui venaient d'un *e* ou d'un *i* latin ; cet *e* nasal qui se prononçait comme notre *in* actuel, une fois qu'il fut devenu *an*, s'écrivit aussi le plus souvent *an* : *anfant*, *vandre*, *fandre*, *sagemant*, etc. Telle est l'orthographe des grands poètes français ou champenois du XIIe siècle, par exemple de Crestien de Troyes.

De cette tradition du moyen âge, il nous est resté des traces assez nombreuses : *langue* (anciennement *lengue*, de *lingua*), *céans* (*ceens*, *ecce-intus*), *léans* (*leens*, *illac-intus*), *dans*, *dedans* (*dens*, *de-intus*), *sangle* (*cengle*, *cingula*), *sans* (*sens*, de *sine*), *andouille* (*endouille*), *amande* (*amende*, de *amiddula*, *amigdula*), etc. Toutefois, la notation primitive par *en* triompha dans la langue moderne, grâce surtout à l'action des latinistes qui, de leur côté, avaient introduit quantité de mots latins contenant le groupe *en* et qui, tout en le prononçant *an*, à la française, et non *èn*, à la latine, le notèrent comme en latin, sans crainte de faire violence à la langue.

Il y aurait grand avantage à reprendre ici la notation française, et à adopter partout *an* ; les confusions et les difficultés que présente cette double notation d'un même son simple seraient ainsi écartées. Toutefois, comme le changement atteindrait une quantité considérable de mots, l'Académie pourrait parer aux inconvénients momentanés de cette simplification, en autorisant *ad libitum* les deux graphies par *en* et par *an*.

[1] On pourrait laisser jusqu'à nouvel ordre la graphie *cueillir*, à cause de la difficulté que présenterait la combinaison de la palatale et de la voyelle suivante si on écrivait *ceuillir*.

B. — *Suppression des lettres inutiles.*

Les mots français contiennent des lettres inutiles, soit parce que ces lettres ont été ajoutées après coup et arbitrairement, soit parce qu'autrefois prononcées, elles sont restées dans l'écriture, alors que l'usage parlé les faisait tomber.

1. Les lettres dues à la première cause, surcharges malheureuses qui sont venues altérer la physionomie des mots, *ces lettres doivent disparaître*. Il faut ici renoncer à la tradition latine ou gréco-latine, et reprendre hardiment la tradition française, écrire *abé*, *nape*, *nate*, *acabler*, *atraper*, *apeler* [1], *abatre* [2], *metre*, *charue* [3], *charete*, *courier* [4], *troter*, *sote* — *bèle*, *nouvèle*, *nule*, — *jèle*, *jèterai*, — *batême*, *batiser*, *domter* (comme écrivait Bossuet), ou mieux encore *donter*. Quel soulagement apporterait cette simplification réclamée depuis plus de deux siècles ! On peut affirmer qu'il n'est pas un lettré, fût-il de l'Académie française, qui n'ait hésité une fois au moins en sa vie sur l'emploi des consonnes doubles, alors que la prononciation n'en indique qu'une, tant les contradictions abondent sur ce point dans notre orthographe officielle ! Quel soulagement aussi pour la grammaire ! Toutes ces règles bizarres sur la formation du féminin dans les adjectifs, des futurs et conditionnels des verbes en *eler* et *eter*, s'évanouiraient soudain au grand profit des maîtres et des élèves [5].

Il n'y a de question que pour l'*h* muette, lettre inconnue à la vieille langue, et que l'imitation latine, après coup, a introduite dans quantité de mots. La suppression de cette lettre, si souhaitable qu'elle soit, atteindrait trop de mots pour qu'on pût l'opérer en même temps que les autres : on peut surseoir à cette réforme en s'attachant aux plus urgentes.

2. Les lettres représentent des sons jadis usités. Ici, la question est complexe.

Nombre de voyelles et de consonnes *médiales*, depuis longtemps tombées dans la prononciation, ont disparu de l'écriture au XVIIe et au XVIIIe siècle. Ainsi l'*e* dans *eage*, *âge*, dans les finales en *eure*: *picqueure*, *piqûre*, ou l'*s* après une voyelle et devant une consonne : *escole, école* ; *teste*, *tête*.

[1] Cf. *apercevoir*, *apauvrir*.
[2] Cf. *abatée*, *abatis*.
[3] Cf. *chariot*.
[4] Cf. *Courier*, nom propre, et *courir*, *courant*.
[5] Il y aurait à examiner par le détail nombre de faits particuliers ; mais ce n'est pas l'objet de cette étude générale d'approfondir tous les cas : il suffit ici d'indiquer seulement les grands traits de la réforme à proposer.

Nous avons aujourd'hui à l'intérieur des mots une voyelle, *e*, et une consonne, *n* ou *m* (devant *n* ou *m*), qui ne se prononcent pas. On écrit *pieusement*, *donner*, *sommeil*, et on prononce *pieuz'-man*, *don-er*, *som-eil*. Faut-il supprimer ces lettres devenues sans emploi ? Pour l'*n* et l'*m*, la suppression parait utile : jadis la première de ces deux consonnes nasales avait pour fonction d'indiquer que la voyelle précédente était nasale. On prononçait *don-ner* (*don*, comme dans le substantif), *son-meil*, *an-née*, *hon-neur*, *couron-ner*, *prudan-ment*, *constan-ment*, etc., et l'on trouve des traces nombreuses de cette prononciation dans nos provinces de l'Ouest et du Midi. Mais la prononciation de Paris, qui doit faire loi, a réduit le son nasal *an*, *on*, au son de la voyelle pure *a*, *o* : *do-ner*, *so-meil*, *a-née*, *ho-neur*, *couro-ner*, *pruda-ment*, *consta-ment*. Il y aura tout avantage à ramener la graphie à la prononciation ; l'on saura par là que, où il y a deux *n* ou deux *m*, il faut les prononcer toutes deux : *tyranneau* deviendra *tyraneau*, c'est-à-dire *tyra-neau*, mais *tyrannique* restera *tyrannique*, c'est-à-dire *tyran'nique*.

Quant à la suppression de l'*e* muet, elle est maintenant accomplie quand l'*e* muet est précédé d'une voyelle : *dûment*, *vraiment*, sauf dans la conjugaison ; *prîrai*, *joûrai* sont des licences poétiques qu'il ne faut pas introduire dans le langage courant. Car cette suppression aurait pour résultat d'ajouter une nouvelle exception à la théorie du futur. Il est plus simple de laisser écrire *échouerai* que *échourai* ; l'usage tout seul enseignera à ne pas prononcer l'*e* muet devant *rai*.

L'*e* muet placé entre deux consonnes doit être en général conservé : il est évident qu'il serait impossible d'écrire *pieuzment* pour *pieusement*, *évènment* pour *évènement* [1].

Les voyelles et les consonnes *finales* devenues muettes *doivent être maintenues*. Parmi les voyelles, il n'y a que l'*e* muet qui soit disparu de la prononciation ; les consonnes devenues muettes sont très nombreuses : *b* (*plomb*), *c* (*broc*), *d* (*grand*), *f* (*des bœufs*), *p* (*drap*), et surtout *r*, *s*, *t*. A moins d'un bouleversement complet dans notre orthographe, bouleversement qui ferait du français une autre langue, on ne peut songer à écrire : *Le premié des bergé va chanté un' bel' romans' bien tourné.*

Les finales donnent au mot sa physionomie propre et l'achèvent, et on ne peut y toucher sans altérer la langue. C'est ici que se distingue clairement la notation phonétique de la notation orthographique simplifiée. Pour les phonétistes, ces finales, ne répondant à rien de réel, doivent disparaître ; pour les grammairiens, elles font partie intime du mot.

[1] Il y aurait à examiner le cas où l'*e* muet suit un *r* : le français actuel *persil*, *serment*, *larcin*, vient de *perresil*, *serrement*, *larrecin*. *Charretier* pourrait s'écrire et s'est écrit *chartier*, etc. De même après une *l*.

Il faut les conserver, sans se préoccuper des rapports de la graphie à la prononciation, parce que, si on voulait être exact, on arriverait à des complications extraordinaires : on écrirait *un gran garçon*, *un grant enfant*, *une grande fille* ; *ils sont si frères*, *ils sont siz enfants*, *ils sont sis'*. Il faut les conserver parce qu'elles expliquent le plus souvent la dérivation : la finale de *trait* reparaît dans *traiter*, de *plomb* dans *plomber*, de *succès* dans *successeur*, de *gris* dans *grisâtre*, de *berger* dans *bergère*, de *bonnet* dans *bonnetier*, de *pot* dans *potée*.

Résumons les faits qui précèdent. Les simplifications pratiques sont celles qui consistent à remplacer le *th* par *t*, le *ch* (= *k*), le *ph*, l'*y*, l'*x* sifflant simple, le *sch* et *sh* par *c*, *f*, *i*, *s* (*ss*), *ch* ; le *g* chuintant et l'*s* douce par *j* et *z*, l'*æ* et l'*œu* par *eu*, l'*en* par *an* ; à supprimer dans l'intérieur des mots la première des lettres doubles ou des groupes de consonnes qui ne se prononce pas, à laisser tomber l'*h* muette.

Chacun de ces changements serait à étudier dans toutes ses conséquences, et il faudrait s'assurer s'il peut s'appliquer sans inconvénient à tous les mots qui en relèvent. Il faudrait déterminer le nombre des mots ainsi atteints, et, pour ne pas apporter de troubles trop rapides et trop violents dans les habitudes orthographiques, échelonner sagement les modifications suivant leur importance et leur facilité.

Elles doivent être réparties sur une longue suite d'années, ne l'oublions pas.

V

La réforme orthographique que nous venons de soumettre à l'analyse s'impose par la force des choses et se réalisera, plus ou moins complètement, un jour ou l'autre. Si l'Académie la tente méthodiquement et entreprend de simplifier l'orthographe actuelle, graduellement et d'après un système fortement établi, on peut être assuré que l'opinion publique l'acceptera avec empressement, et que les gens qui lisent et écrivent, c'est-à-dire bientôt la nation entière, salueront avec bonheur cette économie d'efforts et de travail.

Il y a avantage à simplifier l'orthographe ; il y a danger à la laisser telle qu'elle est.

Aujourd'hui l'enseignement de la langue, à l'école primaire, et parfois ailleurs, se réduit avant tout à un enseignement d'orthographe. Or les gens élevés dans le respect de la lettre écrite ont une tendance à prononcer les mots tels qu'ils les voient écrits. Déjà l'orthographe étymologique a fait subir à la langue de fâcheuses altérations. L'ancien

français *arcevesque*, sorti régulièrement du latin *archiepiscopus* [1], a été écrit *archevesque* (par souvenir du χ grec, du *ch* latin), tout en continuant à se prononcer *arcevesque*. A la longue, l'action de la notation *ch*, qui avait le plus habituellement une autre valeur, a amené dans ce mot la transformation de la sifflante en chuintante. Nous avons cité plus haut cette orthographe savante qui substitue la préposition latine *ad* à la préposition française *à* dans quantité de mots composés : *admettre*, *adjoindre*, *advenir*, etc. Jusqu'au XVII[e] siècle, ce *d* s'écrivait sans se prononcer ; puis on finit par dire *ad-joindre*, *ad-mettre*, *ad-verbe*, *ad-versaire*, *ad-venir* (à côté de *avenir*). *Oscur*, *astenir* ont été écrits *obscur*, *abstenir* : le *b* qui ne se prononçait pas est aujourd'hui parfaitement prononcé. On a écrit *legs* au lieu de *les* ou *lais* (de *laisser*), et beaucoup de gens font entendre maintenant le *g*. Il y a trente ans on disait *indamniser* en écrivant *indemniser* (latin *indemnis*) ; aujourd'hui on prononce *indèmniser* à Paris et bientôt dans la province. On écrit *grammaire* parce qu'autrefois on prononçait *gran-maire* ; la nasale a disparu dans *gran* (comme dans *tam* de *constam-ment*, aujourd'hui *consta-ment*) : et maintenant on dit *gram'-maire* en faisant sonner les deux *m* ; sans doute qu'on dira bientôt *constam'-ment*. On commence à prononcer *dom-pter* au lieu de *don-ter*, et nous ne sommes pas loin du temps où l'on dira *com-pter*. Une foule de liaisons, inconnues de nos ancêtres, s'imposent de par l'école et la lecture. La tradition et les usages séculaires s'oublient. La langue écrite déforme la langue parlée. Qui doit en effet avoir raison, du mot écrit, chose visible et tangible, qui ne peut sûrement se tromper, ou du mot parlé, chose fugitive, instable, insaisissable, qui n'a par devers elle aucune preuve apparente qui la justifie? Évidemment, c'est le mot écrit. Et la prononciation s'incline devant l'écriture. Si nous n'y prenons garde, nous livrerons une belle langue à nos arrière-neveux !

A ce grave danger, un seul remède est possible, la simplification de l'orthographe ; elle seule écartera ce péril ; elle apportera encore d'autres avantages.

L'enseignement de la langue en sera facilité, et l'instituteur, débarrassé de la partie la plus lourde et la plus inutile de son fardeau, pourra faire porter ses efforts sur d'autres points plus graves et d'une portée plus grande. L'enfant, arrêté moins longtemps à l'étude des faits extérieurs, abordera plus à loisir et avec plus de fruit l'étude même de la langue. Il entrera dans cette étude féconde et vivante qui doit lui apprendre à saisir les pensées des autres et ses propres pensées, discipliner son intelligence, l'habituer à l'analyse des idées et à la réflexion,

[1] Le changement du latin *chi* en *c* est normal ; cf. *brachia*, en ancien français *brace*, aujourd'hui *brasse*.

et lui donner enfin les qualités d'observation, de clarté, d'ordre qu'il doit porter plus tard dans la pratique de la vie. La dictée orthographique deviendra à peu près inutile : quelle économie de temps ! Comme on l'a déjà fait remarquer, voilà résolue la question du surmenage dans nos écoles primaires.

Simplifiée pour nos enfants, l'étude de la langue le sera de même façon pour les étrangers. Nous faisons en ce moment de grands efforts pour introduire le français dans nos colonies et dans les pays d'Orient. La complication de notre orthographe est une des grandes difficultés auxquelles se heurtent maîtres et élèves. Rendons cette étude plus facile et nous ferons œuvre patriotique.

Tous les esprits sensés sont d'accord à réclamer une réforme orthographique. Il va des plus précieux et des plus chers intérêts de notre langue.

(*Mémoires et Documents* publiés par le Musée pédagogique, fascicule nº 73, 1888.)

XXV

L'ASSOCIATION ✓

POUR

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE

FRANÇAISE

Il vient de se fonder à Paris une *Association pour la réforme de l'orthographe française.* Le président, M. Paul Passy, a groupé un certain nombre de lettrés, de professeurs, de grammairiens, frappés comme lui des abus que présente notre orthographe, et il a pensé que le meilleur moyen d'agir sur l'autorité souveraine qui préside aux destinées de la langue, c'était de lui montrer la voie à suivre. Il a fondé un bulletin mensuel où il applique quelques-unes des réformes qui lui paraissent les plus nécessaires ; il fait de la propagande, recrute des adhésions, quelques-unes *del primo cartello* ; je citerai entre autres les noms de Gaston Paris et de Louis Havet, noms d'importance et d'autorité dans la matière, s'il en est. Que M. Passy poursuive son œuvre, qu'il la conduise avec fermeté et prudence, avec mesure et ténacité ; le succès est à ce prix. S'il réussit, il aura bien mérité de la langue et du pays.

I

L'orthographe française est — après l'anglaise — la plus incohérente et la plus compliquée des orthographes modernes. Nulle analogie régulièrement suivie ; nulle règle générale qui ne soit contredite par

quelque caprice particulier ; c'est l'arbitraire érigé en loi. On écrit *apercevoir* et *appeler*, *annuler* et *anéantir*, *abattre* et *abatis*, *consonnance* et *assonance*, *grands-pères* et *grand'mères*, *doigt* (de *digitum*) et *froid* (de *frigidum*), *vingt* (de *viginti*) et *trente* (de *triginta*), *puits* et *puiser*, *des bleus* et *des feux*, *dix* et *dizaine*, *huile*, *huître*, *huis* (de *olea*, *ostrea*, *ostium*) ; et *avoir*, *on*, *orge* (de *habere*, *homo*, *hordea*). On écrit *respect* à côté de *respecter*, et *contrat* à côté de *contracter*. *Dessein* et *dessin*, *compter* et *conter*, *affaité* et *affété*, *repaire* et *repère* sont les mêmes mots. *Laisser* donne pour dérivé *lais* ou *les* qu'on écrit *legs*. Des terminaisons latines identiques donnent des formes françaises différentes : comparez *musée* et *célacé*, *civil* et *utile*. A quoi bon poursuivre une énumération interminable ? Un volume ne suffirait pas à relever les complications, les contradictions, les aberrations dont fourmille notre orthographe. Les effets en sont fâcheux à toute sorte de points de vue. Je n'en veux ici considérer qu'un, capital il est vrai, celui de l'enseignement de la langue.

Dans nos écoles primaires, — et ailleurs aussi, — l'enseignement du français se réduit à n'être qu'un enseignement d'orthographe. L'étude des mots, de leur signification propre, de leur valeur dans la phrase, celle des constructions, l'intelligence des textes, tout cela importe peu ; l'orthographe, voilà la grande affaire. Votre garçon fait une dictée sans faute ? c'est fini ; s'il connaît aussi l'analyse logique, il connaît sa langue ; le maître d'école n'a plus rien à lui apprendre.

C'est une grande puissance que le maître d'école. Son autorité — c'est la seule — est incontestée. A l'heure qu'il est, il tient en ses mains les destinées de la langue. Ce qu'il enseigne fera loi chez la génération arrivée à l'âge d'homme. Or les gens élevés dans le respect de la lettre *moulée* ont une tendance à prononcer toutes les lettres des mots qu'ils lisent. On écrit *dompter* par *pt* : on prononcera *domp'-ter* ; on écrit de même *compter* : on prononcera *com'-pter* (nous avons entendu cette prononciation) ; on écrit *grammaire* : on prononcera *gram'-maire*. Toutes les lettres doubles ou muettes se font entendre en dépit de la tradition et de l'usage. Une foule de liaisons, inconnues à nos aïeux, s'imposent aujourd'hui, de par l'école et la lecture, à l'usage général. Qui doit, en effet, avoir raison du mot écrit, chose visible, tangible, qui ne peut sûrement se tromper, ou du mot parlé, chose fugitive, instable, insaisissable, qui n'a par devers elle aucune preuve qui la justifie ? Evidemment, c'est le mot écrit. Et la prononciation s'incline devant l'écriture. Le XX[e] siècle aura vraiment une belle langue où tous les mots se prononceront comme ils s'écrivent aujourd'hui ! Le péril est imminent ; il n'est que temps d'aviser.

II

Que faire? La question est complexe ; pour l'éclairer, il est utile de jeter un coup d'œil sur l'histoire de l'orthographe.

Quand le latin populaire de la Gaule, après une série de transformations, fut devenu vers le VIIIe ou le IXe siècle une langue nouvelle, les clercs qui commencèrent à l'écrire, ignoraient les rapports qui existaient entre les mots de la nouvelle langue et les mots latins correspondants d'où ils étaient sortis. Ils se trouvèrent dans la situation de gens notant les sons d'une langue étrangère qu'ils entendent pour la première fois. Ils avaient à leur disposition l'alphabet latin, qui n'était guère fait pour cette langue ; car si le français avait avec le latin un certain nombre de sons communs, il venait aussi de créer des sons spéciaux qu'ignorait la langue mère, tels que l'*e* féminin, le *ch*, le *j*, l'*l* mouillée, l'*n* mouillée, etc.

A l'aide de quelques conventions rapidement consacrées, l'alphabet latin fit l'affaire, mais tant bien que mal ; car on conserva des lettres inutiles, comme le *k* et le *g*, et on donna des valeurs doubles aux mêmes lettres, comme le *c* et le *g*. Mais, malgré ces défauts, cet alphabet reproduisit assez fidèlement la prononciation nouvelle. Là où le latin avait dit *ille habet*, le français dit *il at*, et il écrivit *il at*, et plus tard *il a*, quand il cessa de faire entendre le *t* de *at*. Prise dans son ensemble et malgré certaines incertitudes, certains défauts originels, l'orthographe française du XIe et du XIIe siècle est un modèle de simplicité ; on écrit comme on parle.

Cet état de perfection relative ne pouvait durer. Dès le XIIe siècle, avec les progrès de la littérature, il commença à se former une tradition orthographique qui arrêta les sons dans leur forme écrite, malgré les changements qui continuaient à les altérer. La diphtongue *ai* se réduit à *è* ; on conservera néanmoins la notation *ai*, et le souvenir de la diphtongue primitive survivra dans l'orthographe : *faire*, *fait*, *trait*, *mais*, etc. L'*s* tombe dès le XIIe siècle à l'intérieur des mots devant une consonne ; cette *s* s'écrira, sans se prononcer, jusqu'au XVIIe siècle. La diphtongue *oi* (prononcée jusqu'au XIIIe siècle comme en grec *oi*) se transforme aux XIVe et XVIe siècles en *oè*, *ouè*, et plus tard en *ouà* ; on continuera d'écrire *oi*.

Cependant ces anomalies seraient sans gravité si une influence nouvelle, l'influence savante, n'était venue déranger l'élégante simplicité du système français.

Dès la fin du quatorzième siècle, les lettrés introduisent dans l'or-

thographe de fâcheuses préoccupations d'étymologie ; on veut rapprocher les mots français de leurs origines latines, réelles ou supposées. On écrit *nuict*, *huict*, *faict*, *traict*, etc., parce que le latin a un *c* avant le *t* (*noctem*, etc.) et qu'on ignore que *c* est devenu *i* dans le passage du latin au français. On écrit *debvoir*, *recepvoir*, *esscribere*, pour rappeler le *b* de *debere*, de *scribere*, le *p* de *recipere*, sans reconnaître d'ailleurs que la labiale latine est conservée dans le *v* de *devoir* et de *recevoir*. On ne se pique pas du reste de conséquence, et on continue d'écrire *avoir* de *habere*, *boire* de *bibere*. *Puis* de *puteum* (*puteu*) devient *puits*, alors que *puiser* de *puteare* reste intact. On fait reparaître le *g* dans *vingt* (*viginti*) et on l'oublie dans *trente*, *quarante*, etc. Vers la fin du douzième siècle, l'*l* s'était changée en *u* devant une consonne ; *altre*, *palme*, *chevals*, étaient devenus *autre*, *paume*, *chevaus* (*chevaux*) ; on veut rappeler cette *l* et l'on écrit *aultre*, *paulme*, *chevaulx*, puis on la laisse tomber au XVIIe siècle, sauf dans les *faulx* et les *aulx*. Les erreurs d'étymologie devaient naturellement abonder : *pais*, *vois*, *crois*, *nois*, *pois*, viennent de l'accusatif *pacem*, *vocem*, *crucem*, *nucem*, *picem* ; nos lettrés y voient un nominatif *pax*, *vox*, *crux*, etc., et changent de leur propre autorité cette *s* en *x* : *paix*, *voix*, *croix*, etc.

On fait venir *savoir* de *scire*, et le mot s'affuble d'un *ç* : *sçavoir* ; *pois*, substantif verbal de *peser*, est rapporté à *pondus* (!) et devient *poids* ; *lais* ou *les* (de *laisser*) est dérivé à tort de *léguer* et devient *legs*.

Ce n'est pas tout : le grec arrive avec ses surcharges de lettres. On a l'ingénieuse idée de transcrire les mots qu'on emprunte du grec d'après la notation latine, comme si le français prononçait le grec de la façon dont l'avaient prononcé les Latins ! *Rythmos*, par le latin *rhythmus*, devient *rhythme* et se prononce *ritme*. Le latin avait raison d'écrire *rhythmus*, puisqu'il faisait entendre les deux *h* aspirées et donnait à l'*y* le son de l'*upsilon*, le son *u*. Mais qu'a donc à faire le français de cette notation *rhythme*, puisqu'il donne à l'*y* la valeur d'un *i*, et que les deux *h* sont dans le mot comme si elles n'existaient pas ?

Ainsi s'explique cette graphie vraiment barbare qui hérisse les pages de nombre d'écrivains au quinzième et au seizième siècle. Voyez les éditions anciennes de Rabelais. Les imprimeurs (c'est les imprimeurs, plus encore que les auteurs, qu'il faut rendre responsables de ces méfaits de lèse-langue) se font un plaisir de rendre les textes illisibles. Beaucoup d'écrivains, cependant, parmi les plus en renom, Pasquier, Amyot, Estienne, la plupart des poètes de la Pléiade et en particulier le grand restaurateur, le grand défenseur de la langue française, Ronsard, admettent la vieille, la bonne et simple orthographe française, et repoussent l'orthographe pédante et révolutionnaire des « latiniseurs ». C'est celle-ci cependant qui triomphe, grâce au secours inat-

tendu que lui apportent les réformes radicales proposées par des grammairiens du temps, partisans d'une rigoureuse écriture phonétique. Les excès de cette école effrayèrent l'opinion moyenne, qui se porta vers l'excès opposé et se rattacha à l'école étymologique. Au XVII[e] siècle, l'Académie française la consacra en grande partie et déclara « préférer l'orthographe qui distingue les gens de lettres d'avec les ignorants ».

Dès la seconde édition de son dictionnaire, cependant, l'Académie essaya de revenir à une doctrine plus conforme à la véritable tradition de la langue. D'édition en édition, elle supprima çà et là quelques-unes de ces lettres dites *étymologiques*, simplifia la graphie trop compliquée de certains mots. Mais pourquoi n'a-t-elle pas toujours et partout apporté l'esprit de logique que réclament ces questions d'orthographe ? Les corrections deviennent une source nouvelle d'embarras. L'orthographe de *rhythme* est trop compliquée avec ses deux *h* ; il faut simplifier : soit, mais vous n'avez aucune raison de supprimer la seconde des deux *h* plutôt que la première. Votre décision est arbitraire ; c'est donc une complication de plus que vous apportez à l'orthographe du mot.

Jusqu'au commencement de ce siècle, le mal n'était pas vraiment grand ; il n'existait pas d'orthographe qui s'imposât absolument. L'orthographe officielle est un dogme nouveau dont nous devons le bienfait à la Révolution. Les plus grands écrivains s'inquiétaient fort peu de savoir comment écrire, mais comment employer les mots. Notre siècle de liberté a fait l'ordre dans les questions grammaticales, et la moindre faute contre Noël et Chapsal ou l'orthographe académique devient un brevet d'ignorance. C'est par l'orthographe que le maître d'école triomphe et est devenu l'homme nécessaire.

L'école étymologique avait triomphé ; elle avait pourtant contre elle le bon sens : elle partait de principes faux pour aboutir à des conséquences absurdes. Le principe est faux, parce qu'en parlant *on ne fait point d'étymologie*. On se sert des mots tels que l'usage les a faits, sans se préoccuper d'où ils viennent, de même qu'on les emploie dans le sens et avec la valeur que leur donne l'usage, sans se demander si cet emploi dérive ou non d'emplois antérieurs. On écrit pour exprimer sa pensée, et non pour faire des constatations étymologiques. Que diriez-vous d'un auteur qui, écrivant un chapitre de morale ou d'histoire, s'amuserait à donner en note l'étymologie de tous les mots dont il se sert ? Remarquons, d'ailleurs, que les lettrés sont inconséquents dans l'application de ce principe. Pourquoi s'attacher uniquement à la langue savante et non à la langue populaire ; et pourquoi continuer à écrire *j'ai*, et non *ego habeo*, alors qu'on écrit *rythme* au lieu de *ritme ?* Pourquoi ne pas appliquer le principe aux langues étrangères, et ne pas écrire *riding-coat* au lieu de *redingote* et *hachchachîn* au lieu d'*as-*

sassin ? Je ne parle pas des erreurs d'étymologie ; nous en avons cité précédemment quelques exemples topiques. En fait, l'école étymologique se contente de conserver plus ou moins maladroitement le souvenir de l'étymologie pour certains mots d'origine latine ou grecque : singulier principe qui n'a d'application que dans le champ restreint de l'éducation classique !

En face, l'école phonétique dresse son drapeau : un signe pour chaque son et un son pour chaque signe. N'est ce pas l'idéal ? Oui, pour le linguiste ou le physiologiste qui veut faire l'analyse des sons humains. Mais de transporter dans l'usage courant des procédés de laboratoire, il n'y faut pas songer.

Vous voulez noter tous les sons d'après leurs éléments constitutifs : par exemple le son *oi* de *moi*, par *wà*, puisque ce son se réduit à une combinaison de *w* et de *à ?* Fort bien, mais cet *à* peut être long (*poire*), moyen (*bois*), ou bref (*moite*). Il faut donc noter encore ces différences de quantité. Ce n'est pas tout : *w* n'est pas le même dans *poire* et dans *bois*, après une consonne forte et après une consonne douce. Nouvelles distinctions. — Puis nous venons de noter l'*m* par *m :* quelle hérésie ! L'*m* n'est-il pas un son composé, qui se ramène à la combinaison d'un *b* et d'une résonnance nasale ? *Mon ami* n'est-il pas phonétiquement *b̃õ-d̃â-b̃i ?* Notons donc *moire* par *b̃wâr*, si nous voulons être exacts ; et c'est à peine si nous le serons.

Une orthographe phonétique est impossible ; la prononciation change de région à région, de ville à ville ; dans une même localité, de gens à gens, de sexe à sexe, chez le même individu, avec l'âge, l'humeur du moment. Vouloir imposer une notation qui représente tous les accidents de la parole humaine serait exiger de tous des connaissances physiologiques qu'on ne peut acquérir sans de longues études. A ce compte, mieux vaut encore en revenir à l'orthographe étymologique. C'est moins d'affaires de l'apprendre avec les complications qui la hérissent et les absurdités qui l'émaillent.

IV

C'est cependant vers l'école phonétique que se portent les réformateurs, même les plus prudents et les plus mesurés. Nous mèneraient-ils à leur insu vers un casse-cou ? N'y a-t-il pas là plutôt quelque malentendu ? En effet, il s'agit de bien s'expliquer sur le mot de *son*. Pour le phonétiste, comme pour le physiologiste, le son doit être analysé dans ses derniers éléments, dans ses nuances les plus légères et les plus fugitives ; le grammairien doit le considérer à un autre point

de vue... De même que les mots ne représentent pas pour tous exactement les mêmes sentiments ou les mêmes idées, et qu'ils éveillent chez chacun de nous des images qui ne se recouvrent pas parfaitement, de même les lettres qui sont les signes des sons (et nous parlons ici particulièrement des voyelles), ne représentent que des *moyennes* de sons.

Autour de l'*a*, de l'*e*, de l'*o* se groupent des nuances diverses d'éléments vocaliques voisins : chacun de nous, en entendant ces sons, retrouve celui auquel il a affaire : et cela suffit pour l'intelligence du langage. Par conséquent la formule : *à son unique, signe unique*; *à signe unique, son unique*, doit être comprise dans un sens beaucoup plus large. Le nombre des signes est très restreint, la gamme des sons très étendue : mais l'usage, la tradition ont attribué à tel ensemble de sons voisins un signe déterminé ; il n'en faut pas plus : et voilà arrêtés court tous les raffinements des phonétistes.

Adapter nos habitudes orthographiques à une représentation plus logique des sons de la langue, c'est tout ce qu'on peut demander : c'est le seul but qu'on se puisse proposer. Mais, pour arriver à cette fin, quelle voie suivre ? et doit-on imposer à ses habitudes une violence salutaire qui les rapproche brusquement de l'idéal désiré ?

Ce serait une grosse erreur, l'erreur de tous les réformateurs, qui, du XVI[e] siècle à nos jours, ont voulu toucher à l'orthographe, l'erreur qui a condamné leurs tentatives à un ridicule avortement.

C'est en orthographe surtout qu'il faut tenir compte de la tradition. Voilà deux siècles et plus que Bossuet reconnaissait que l'œil, comme l'oreille, a son habitude faite des mots : changer leur forme sans toucher au son, c'est les rendre aussi méconnaissables que de toucher au son en laissant la forme intacte. Ma cuisinière écrira bien sur son livre de compte : *vin soud pin edlé*, et comprendra : *vingt sous de pain et de lait*, parce qu'elle n'a pas pratiqué l'école ou les livres et ne voit pas les mots écrits. Malheureusement, pour nous autres qui lisons, nous associons indissolublement l'image du mot écrit à la sensation du mot prononcé. Or toute réforme qui modifie radicalement l'image visible des mots et fait violence aux habitudes de la vision, est condamnée d'avance.

Ce n'est pas tout : il est encore un ensemble de faits qu'il ne faut pas perdre de vue, je veux parler de l'enseignement grammatical. Toute modification qui aurait pour résultat de compliquer l'étude de la grammaire, est à rejeter. Remplacez partout l'*x* final par *s*, vous aurez non seulement simplifié l'orthographe, mais encore supprimé deux ou trois règles de la grammaire, celles qui concernent le pluriel des noms en *au*, *ou* par exemple, et celle du féminin des adjectifs tels que *heureuse*, etc. A cela il n'y a qu'avantages. Mais n'allez pas

systématiquement supprimer l'*e* après une voyelle dans l'intérieur des mots; car le futur d'*échouer* deviendra *échourai* et vous aurez une règle nouvelle à édicter. Si vous réglez la graphie de l'adjectif *grand* sur sa prononciation, vous aurez une première graphie *gran* : *un gran travail* ; une seconde *grant* : *un grant homme* ; une troisième *grande* : *une grande course*. Ce n'est pas la peine de changer.

Les réformes doivent donc embrasser le vaste champ de la grammaire comme celui de l'orthographe des mots isolés. Elles doivent simplifier l'enseignement, afin d'arrêter l'enfant le moins longtemps possible à l'étude des faits extérieurs, et lui laisser plus de loisir pour pénétrer dans l'étude intime de l'idiome, dans cette étude vivante et féconde qui doit lui apprendre à saisir les pensées des autres et ses propres pensées, discipliner son intelligence, l'habituer à l'analyse et à la réflexion, lui donner enfin les qualités d'observation, de clarté et d'ordre qu'il aura à porter plus tard dans la pratique de la vie.

Mais ces simplifications ne doivent pas se faire à la légère ; elles doivent être longuement méditées et discutées. Les changements sont sans doute nombreux ; mais ils peuvent être répartis sur une longue suite d'années. La langue a l'avenir devant elle, et l'Académie est, dit-on, immortelle. A chaque génération sa peine. Nos successeurs pourront reprendre notre héritage, s'ils partagent nos vues, et achever à loisir l'entreprise commencée. Pour nous, nous n'avons qu'à nous mettre à l'œuvre. Qu'on fasse donc l'accord sur un *minimum* de réformes nécessaires ; qu'on en examine toutes les conséquences possibles, et, si elles se trouvent ne présenter que des avantages, qu'on aille hardiment de l'avant. Que la *Société pour la réforme de l'orthographe française* préconise ces modifications, qu'elle les fasse adopter dans un cercle plus ou moins étendu, qu'elle les fasse connaître par des opuscules, des traités spéciaux de grammaire, d'orthographe ; qu'elle s'annonce ce qu'elle est en réalité, non une société révolutionnaire, mais une société conservatrice, qui prend en mains la cause de l'orthographe nationale déformée par l'orthographe étrangère et veut restaurer la bonne et sainte tradition. Cette agitation portera ses fruits ; et quand l'Académie préparera une nouvelle édition de son Dictionnaire, elle pourra accueillir et faire triompher, puisque seule elle a, de par les mœurs, autorité pour le faire, des changements profondément étudiés, modestement proposés par des hommes convaincus, qu'inspire un amour sincère et éclairé de la langue française [1].

[1] Voici l'indication de quelques changements qu'on pourrait bientôt réaliser ; mais, à notre avis, il y aurait danger à aller plus loin :

1° Substitution de l'*s* à l'*x* final : *vois*, *pois*, *nois*, *heureus*, *des bateaus*, *des chevaus*, *je veus*, *je peus*. Comme nous l'avons dit plus haut, ce changement a l'avantage de

supprimer plusieurs règles de grammaire et de rétablir l'analogie dans la conjugaison au singulier du présent de l'indicatif;

2° Réduction de *ch* à *c* (quand il a le son de *k*), de *th* à *t*, et changement de *ph* en *f*. On peut ici s'autoriser des formes telles que *cordè* de *chorda*, *école* de *schola*, *trône* de *thronus*, *fantôme*, *fantaisie* et leurs dérivés, *fiole*, anciennement *phantôme*, *phantaisie*, *phiole*;

3° Remplacement de *y* par *i* là où *y* a la valeur d'un *i* simple. Ainsi *asyle* est devenu *asile*;

4° Réduction des consonnes doubles à des consonnes uniques quand la prononciation ne fait entendre qu'une consonne. Toutefois, comme ce dernier changement atteint quantité de mots, il ne faudrait le réaliser d'abord que dans des cas restreints; par exemple, on pourrait commencer par les nasales doubles : *honeur* pour *honneur*, etc.

(*La République française*, 3 nov. et 9 déc. 1887.)

NOTE SUR L'*AI* DE L'IMPARFAIT

[Voici la note sur l'*ai* de l'imparfait, substitut d'un ancien *oi*, à laquelle on renvoie plus haut, p. 245 (*Romania*, 1873 ; vol. II, 144-145 ; c'est le compte rendu d'un article intitulé: *Franzœsisches ai statt des früheren oi*, publié dans le *Zeitschrift für Stenographie und Orthographie*, XIX Jahrg., 1871, nº 4).]

L'auteur, après avoir rappelé que la notation *ai*, dans les terminaisons de l'imparfait et du conditionnel, et dans quelques noms, s'est substituée à la notation primitive *oi*, se demande comment le son *è*, noté par *ai*, a remplacé la diphtongue *oa*, ou mieux *ouè*. Il ne peut croire que ce changement dans la prononciation soit dû simplement à la cour italienne des Médicis, qui aurait fait arbitrairement triompher la prononciation plus douce *è* aux dépens de la prononciation *oè*, et il admet que les Italiens ont trouvé et adopté une prononciation *è*, déjà dominante dans certaines parties de la population, et qu'ils l'ont introduite dans la haute société parisienne qui l'aurait définitivement consacrée. Où dominait donc ce son *è*? Dans deux dialectes du vieux français: le bourguignon avait *chantè-ve*, etc., pour la conjugaison en *are*, le normand *dev-è-ie*, etc., pour les verbes en *ere*, *ire*. L'action du bourguignon est peu vraisemblable, parce que la substitution de *è* à *oi* s'étend plus loin qu'à l'imparfait. C'est donc le normand qui remplace partout le bourguignon *oi* par *ei*, *e* et même *ai*, auquel il faut attribuer ce changement de phonétique pour la conjugaison en *ere*, que l'analogie transporte également aux imparfaits en *abam*. En un mot, action du normand sur le bourguignon (le français appartient au bourguignon), assimilation de la première conjugaison à la seconde, telles sont les causes qui ont amené le triomphe de *ai* sur *oi*.....

Cette théorie de la formation de l'imparfait contient de graves erreurs.

L'imparfait français vient de *abam* et de *ebam*. *Abam* a donné *aua*, *aue*, *oe*, dans les dialectes de l'ouest, et *ève* (non pas *ève*) dans ceux de l'est, formes qui prouvent, soit dit en passant, que le *b* se vocalisant

(*v*, *u*) a formé dans l'ouest avec l'*a* la diphtongue *au*, avant l'époque où *á* est devenu *é* en français, tandis qu'à l'est, le *b* s'étant maintenu à l'état de *v*, l'*a* a pu ensuite devenir *é*. Dans *amoe* = *amabam* se trouve un hiatus que la langue cherche à faire disparaître en Normandie par l'adoucissement de *oe* en *oue* (*amoue*), dans l'Ile-de-France par l'insertion d'un *i* (*amoie*). Ainsi, l'Ile-de-France arrive dès le XIe siècle à l'imparfait *amoie* pour la première conjugaison. — Pour la seconde, jusqu'au XIIe siècle, l'Ile-de-France dit régulièrement *dev-ei-e* = *deb-e-bam*, forme qui se change alors, peut-être sous l'influence bourguignonne, en *dev-oi-e*. Ainsi, les deux conjugaisons arrivent, non par une *action analogique de l'une sur l'autre*, mais la première par un développement phonétique régulier, la seconde par l'action d'une vaste influence dialectale, qui transforme partout *ei* en *oi*, les deux conjugaisons, disons-nous, arrivent au XIIe siècle à une forme commune *oi*, qui se maintient dans ses caractères généraux jusqu'au XVIe siècle, époque où elle est arrivée au son *ouè*. Alors se produit une modification qui change le son *ouè* en *è* dans les verbes (imparfait et conditionnel), dans quelques noms de peuples, *François*, *Anglois*, etc., et dans quelques noms isolés, *craie*, *monnaie*, *paraître*, etc. Ce phénomène, qui ne se restreint pas aux mots où le normand avait *ei* (cf. *chantais*, *connais*, etc.), peut s'expliquer, sans aucune influence étrangère, par le besoin d'une prononciation plus facile, besoin auquel est dû plus d'un changement dans la phonétique de la conjugaison (par exemple *ǎtes* pour *âtes* dans *vous aimâtes*), et qui a amené la chute de la voyelle non accentuée dans la diphtongue *ouè*. Dans des formes comme *priouèt*, *criouèt*, *nouèiouèt*, on était naturellement conduit à faire tomber la voyelle *ou* ; de là les formes actuelles *prièt*, *crièt*, *noyèt*, écrites avec l'orthographe de Bérain *priait*, *criait*, *noyait*, etc., et par analogie les autres. — En résumé, il n'y a dans la formation de l'imparfait ni assimilation de la première conjugaison à la deuxième, ni action du patois normand sur la prononciation générale. Quant à la mode italienne, elle a pu exercer une influence sur la prononciation de certains mots.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND

TROISIÈME PARTIE.

ÉTUDES FRANÇAISES.

A. — Littérature et philosophie du langage.

I. Langue et littérature françaises du moyen âge.......... 3
II. La littérature française du moyen âge et l'histoire de la langue française.......... 23
III. Pio Rajna. Le Origini dell'Epopea francese.......... 40
IV. Foerster. Altfranzœsische Bibliothek.......... 54
V. F. de Grammont. Les vers français et leur prosodie... . 71
VI. A. Chaignet. La philosophie de la science du langage étudiée dans la formation des mots.......... 77
VII. Sur quelques bizarres transformations de sens de certains mots.......... 88

B. — Histoire de la langue.

VIII. Phonétique française. — La protonique non initiale, non en position.......... 95
IX. Ch. Joret. Du C dans les langues romanes.......... 120
X. De la prononciation de la lettre U au xive siècle. — Réponse à M. Talbert.......... 144
XI. Ayer. Phonologie de la langue française. — Scheler. Exposé des lois qui régissent la transformation française des mots latins.......... 158
XII. Le démonstratif *ille* et le relatif *qui* en roman.......... 167

XIII. Les prépositions françaises *en*, *enz*, *dedans*, *dans*....... 177

XIV. Fr. Godefroy. Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle... 198

XV. Lacurne de Sainte-Palaye. Dictionnaire historique de l'ancien langage françois ou glossaire de la langue française.. 211

XVI. A. Boucherie. Ἑρμηνεύματα (καὶ) Καθημερινὴ ὁμιλία de Julius Pollux.. 213

XVII. Bracher. Nouvelle grammaire française.............. 222

XVIII. Marty-Laveaux. Cours historique de langue française 241

XIX. E. de Chambure. Glossaire du Morvan............... 247

XX. Talbert. Du dialecte blaisois et de sa conformité avec l'ancienne langue et l'ancienne prononciation française.. 251

XXI. Rapport sur le concours relatif aux noms patois et vulgaires des plantes 258

XXII. L'enseignement primaire à Londres. — La *Jews' Free School* 265

XXIII. Notes sur la langue et la grammaire françaises........ 272

I. Du participe passé.................................. 272

II. Du participe des verbes réfléchis............... 282

III. Adverbes en *ment*.............................. 287

XXIV. La question de la réforme orthographique............ 295

XXV. L'Association pour la réforme de l'orthographe française.. 316

Note sur l'*ai* de l'imparfait.................................. 325

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME SECOND.

VERSAILLES, IMPRIMERIE CERF ET FILS, RUE DUPLESSIS, 59.




SEP 8 1892
SEP 8 1892
DEC 29 1896
DEC 30 1896
JAN 30 1897
MAR 2 1899
OCT 17 1905
DUE JUN 15 '48


3 2044 100 020 031